



HAL
open science

Le récit corallien: production, diffusion et cadrage des récits d'action publique de la disparition des États atolliens entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande.

Damien Vallot

► To cite this version:

Damien Vallot. Le récit corallien: production, diffusion et cadrage des récits d'action publique de la disparition des États atolliens entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande.. Science politique. Université de Bordeaux; Sciences Po Bordeaux, 2015. Français. NNT : 2015BORD0465 . tel-01337326v1

HAL Id: tel-01337326

<https://theses.hal.science/tel-01337326v1>

Submitted on 25 Jun 2016 (v1), last revised 2 Jun 2016 (v2)

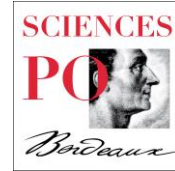
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Les Afriques dans le monde

LE RÉCIT CORALLIEN

Production, diffusion et cadrage des récits d'action publique de la disparition des États atolliens entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande.

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de **M. Denis-Constant MARTIN**

présentée et soutenue publiquement
le 15 décembre 2015 par

Damien VALLOT

Composition du jury :

Mme. Virginie Duvat-Magnan,
professeure des Universités, Université de La Rochelle – rapporteuse

Mme. Riva Kastoryano,
directrice de recherche CNRS – Centre de recherches internationales, Sciences Po Paris

M. Claudio Radaelli,
professeur des Universités, University of Exeter – rapporteur

M. Andy Smith,
directeur de recherche FNSP – Centre Émile Durkheim, Institut d'études politiques de Bordeaux

M. Denis-Constant Martin,
directeur de recherche FNSP – Les Afriques dans le Monde, Institut d'études politiques de Bordeaux - directeur de thèse

REMERCIEMENTS

« “Ohana” signifie famille, famille signifie que personne ne doit être abandonné... ni oublié¹. »

« Une thèse, ça ne se fait jamais seul. »

Ce conseil m’a été donné en 2010 alors que je commençais ce travail de recherche et pourtant ce n’est qu’au moment de le conclure que je réalise enfin la véracité de ces propos.

J’aimerais donc remercier ici toutes les personnes qui auront participé, de près ou de loin, à la réalisation de cette thèse et m’auront permis d’aller au bout de cette aventure.

Merci à mon directeur de thèse, Denis Constant Martin, d’avoir cru en ce projet et d’avoir cru en moi, à un moment où de nombreuses personnes ne voyaient l’intérêt ni de l’un, ni de l’autre.

Merci à Fanny et à Gilliane pour leur soutien et pour m’avoir permis de rencontrer de merveilleuses personnes à Tuvalu.

Merci à Taberranang de m’avoir pris sous son aile et de m’avoir présenté la culture de Kiribati.

Merci à Kaio et à Teu pour leur gentillesse, leur patience, leur disponibilité et leur amitié lors de mon séjour à Tuvalu.

¹ *Lilo & Stitch*, réalisé par Dean DeBlois et Chris Sanders, 2002.

Merci à Sarah, Linda, John, Ross, Helena et toutes les personnes que je pourrais avoir oubliées et qui m'ont aidé lors des mes voyages sur le terrain.

Merci à Christel qui a toujours prêté une oreille attentive à mes travaux, m'a orienté et m'a guidé à distance lors de mes recherches.

Merci à Viviane, sans qui je n'aurais pas été introduit au monde merveilleux de la statistique.

Merci à mes camarades doctorant(e)s et jeunes docteur(e)s qui ont égayé mes journées de travail et m'ont soutenu dans les moments de doutes : Armelle « Mémelle », Adrien D. et Adrien M.V., Anaïs, Bartolomeo, Céline, Clélie, Clément, Hugo, Emmanuel, Esméralda, Francesca, Marième, Mathieu, Rozenn, Salim, Thibaud, Victor, Yves et Amandine.

Un très grand merci à celles et ceux qui furent présent(e)s durant la rédaction, m'ont porté à bout de bras et m'ont permis de ne pas sombrer... Merci à Laure, Camille, Amandine, Chloé, Sébastien, Vincent et Coline.

Merci à mes amis qui ont toujours eu la gentillesse de ne pas me demander « à quoi ça sert ? » lorsque je leur parlais de ma thèse et m'ont apporté leur soutien : Tanguy et Lucile, Rémi et Anne, Olivier et Diana, Fabian, Florian et Léa, Marc, Florent et Marie, Stéphane et Marion, Chloé et Quentin, Matt et tous les copains et les copines de la musique.

Merci à ma famille sans qui cette thèse n'aurait pas été possible.

Merci à mes parents de m'avoir donné le goût de la curiosité et de m'avoir toujours soutenu dans mes choix.

Merci à mon oncle de m'avoir fait confiance et m'avoir donné les moyens de réaliser cette thèse.

Merci à ma sœur, à mon (beau)frère, à mon neveu et à ma nièce d'avoir toujours cru en moi.

Enfin, mille mercis à celle que je ne pourrais sans doute jamais assez remercier. Celle qui a partagé mes doutes et mes craintes... mais aussi mes joies et mes victoires. Celle qui me rend heureux, peu importe ce qu'il peut m'arriver.

Merci à toi, Laure.

SOMMAIRE

Remerciements.....	i
Sommaire.....	iv
Liste des sigles.....	vi
Introduction.....	1
1ère Partie : Enquêter sur les récits de la disparition des États atolliens : cadrages, théories et méthodes.....	6
Chapitre 1 : Présentation des cas d'études : introduction à la géographie, à l'histoire et à la politique des atolls de Kiribati et de Tuvalu.....	7
1. Des îles de faible altitude : les atolls.....	8
2. Une diversité de situations juridiques.....	14
3. Sélection des terrains.....	19
4. Présentation de Kiribati et de Tuvalu.....	25
Conclusions du premier chapitre.....	50
Chapitre 2 : Les récits de la submersion des États atolliens : cadre théorique et construction de l'objet de recherche.....	52
1. Tuvalu et Kiribati au prisme de la recherche : état de l'art des études sur les États atolliens du Pacifique sud.....	54
2. Analyse cognitive de l'action publique autour du problème de la « disparition de Tuvalu et de Kiribati ».....	76
Conclusions du second chapitre : rappel de la problématique et des questions de recherche.....	93
Chapitre 3 : Comment étudier les récits ? La question de la méthodologie mise en œuvre.....	97
1. Les enjeux du choix de la méthode.....	99
2. Sur le terrain : une méthodologie qualitative et inductive.....	105
3. Étudier les sources écrites des récits de la disparition : deux approches méthodologiques.....	126
Conclusions du troisième chapitre.....	140

2^{ème} Partie : Analyser les récits de la disparition des États atolliens: présentations des résultats	143
Chapitre 4 : Formuler des scénarios : la production des connaissances à l'origine des récits de la disparition	144
1. Les scénarios des géosciences sur les effets du changement climatique à Tuvalu et à Kiribati	147
2. Les scénarios juridiques de la disparition des États atolliens	176
3. Conclusions du quatrième chapitre	191
Chapitre 5 : Les récits de la disparition dans le forum médiatique : analyse statistique du cas néo-zélandais	197
1. Préparer l'analyse statistique : objectifs, collecte des données et codage	201
2. Présentation des résultats	206
3. Conclusions du cinquième chapitre	230
Chapitre 6 : À la recherche des mots des récits de la disparition : analyse statistique textuelle du traitement de Tuvalu et de Kiribati dans le forum médiatique néo-zélandais	236
1. Préparation et outils de l'analyse statistique textuelle	240
2. Présentation des résultats de l'analyse statistique textuelle du traitement de Kiribati et de Tuvalu au sein du forum médiatique néo-zélandais	245
3. Conclusions du sixième chapitre	275
Chapitre 7 : Enjeux du cadrage des récits de la disparition entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande	281
1. La formulation et la mobilisation des récits de la disparition	283
2. Les recadrages des récits de la disparition	305
3. Conclusions du septième chapitre	334
Conclusion générale	337
Bibliographie	345
Table des annexes	374
Table des matières	399

LISTE DES SIGLES

AusAID : Australian Agency for International Development

AST : Analyse statistique textuelle

CAQDAS : Computer assisted qualitative data analysis system

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique

CDH : Classification descendante hiérarchique

CIUS : Conseil international des unions scientifiques

CO₂ : Dioxyde de carbone

COP : Conférence des parties

GCCA / AMCC+ : Global climate change alliance / Alliance mondiale contre le changement climatique

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change

NZAID : New Zealand Agency for International Development

OIM : Organisation internationale pour les migrations

OMM : Organisation météorologique mondiale

ONG / OING : Organisation non gouvernementale / organisation non gouvernementale internationale

PAC : Pacific Access Category

PIB : Produit intérieur brut

PIF / FIP : Pacific Islands Forum / Forum des îles du Pacifique

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

RCP : Representative Concentration Pathway

RSE : Recognised Seasonal Employer

SPC / CPS : Secretariat of the Pacific Community / Secrétariat général de la communauté du Pacifique

SRES : Special Report on Emissions Scenarios

SSP : Shared Socioeconomic Pathways

UE : Union européenne

UNHCR : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Est-ce que l'on peut chauffer l'ambiance, comme on réchauffe la planète ?
Est-ce que l'on peut faire monter l'audience, comme on fait monter les eaux ?
Comme les marées, j'ai l'humour noir. Pour faire chavirer les badauds,
J'aime narrer des histoires bourrées de jeux de maux.
Dès la première, je devrais faire l'effet d'un ouragan.
Alors tenez-vous bien les côtes, je parle du progrès flagrant
Qui se dit d'une génération, qui en un siècle a laminé
Ce qu'une planète a mis des millions d'années à faire naître et germer.

J'aime les histoires, quand elles se finissent mal.
J'aime les histoires, tant qu'elles sont improbables.
J'aime à laisser croire, que le fond de mes fables
N'est pas illusoire, car meilleur est l'auditoire.

Pierre Lebas, La Ruda Salska, *Histoires improbables* (2001)

INTRODUCTION

Depuis les années 1970 et la prise en compte croissante des conséquences des activités industrielles des sociétés humaines sur la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, les scientifiques ont été de plus en plus nombreux à alerter la communauté internationale sur les risques que représentent les scénarios d'augmentation de la température moyenne de la planète. Ces scénarios s'accompagnent de projections quant à l'élévation du niveau marin qui en résulterait.

Rapidement, certains commentateurs ont fait le lien entre la montée des eaux et les risques de submersion d'espaces côtiers ou d'îles de faible altitude. Parmi celles-ci, les groupes d'atolls ont fait l'objet d'une attention particulière. En effet, des experts et des journalistes ont mis en lumière les situations de certains de ces atolls qui se trouvent être également des États souverains. La perspective d'une importante élévation du niveau marin pour la fin du XXI^e siècle fait ainsi planer la menace d'une submersion complète des territoires de ces États et pose donc la question de leur devenir.

Cet enchaînement d'évènements que nous venons de décrire (activités industrielles → concentration de GES dans l'atmosphère → augmentation des températures → élévation du niveau marin → submersion des atolls → disparition d'États souverains) se présente sous la forme d'une histoire causale, simple et tragique. En ce sens, cette histoire possède de nombreux traits communs avec le concept de *récit de politique publique*². Selon Claudio Radaelli « les récits de

² Que nous présenterons plus en détails au sein de la section 2.2 du deuxième chapitre.

politiques publiques représentent une forme que revêtent les éléments cognitifs attachés à une politique publique. [...] Les récits de politiques publiques peuvent aussi donner de la substance, fournir des normes de comportement, dramatiser un contexte ou soulever des émotions³ [...] ».

Cependant, l'histoire qui nous intéresse se distingue des récits de politiques publiques par deux éléments essentiels. Premièrement, il n'y a pas de mise en œuvre de politiques publiques à laquelle *les récits de la disparition*⁴ seraient associés dans le but de leur donner un sens. En d'autres termes, les scénarios d'une possible disparition d'États souverains entièrement constitués d'atolls décrivent un futur relativement incertain et lointain ce qui explique que le problème posé ne fasse pas (encore) l'objet d'une politique publique⁵ : les atolls ne sont pas submergés. Deuxièmement, ces récits de la disparition sont utilisés par un ensemble d'acteurs variés (ONG, experts scientifiques, décideurs politiques, journalistes, etc.), c'est pourquoi nous préférons parler de *récits d'action publique*⁶. Ce faisant, nous souhaitons mettre en avant le fait que ces récits de la disparition des « États atolliens⁷ » sont mobilisés par divers acteurs, ce que le terme d'action publique nous semble mieux traduire que celui de politique publique.

Cette thèse se propose donc d'étudier une déclinaison particulière des récits de politiques publiques à l'aide de l'exemple des États atolliens dont il est avancé qu'ils pourraient disparaître sous les eaux. Au cours de ce travail, nous nous attacherons à répondre à la problématique suivante :

³ Claudio Radaelli, « Récits (policy narrative) », *Dictionnaire des politiques publiques*, eds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, 3e édition actualisée et augmentée, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 548-554.

⁴ Nous plaçons sous l'expression « récits de la disparition », l'ensemble des scénarios et des histoires de la possible submersion des États constitués d'atoll. Nous employons ainsi le pluriel pour souligner la multiplicité de ces discours.

⁵ Nous reviendrons sur ce point et l'explicitons lors du second chapitre.

⁶ Cette justification sémantique sera développée dans la section 2.2 du deuxième chapitre.

⁷ Cette dénomination est notamment utilisée par Esmeralda Longépée dans sa thèse. Esmeralda Longépée, *La résilience des systèmes socio-écologiques des États atolliens dans le contexte du changement climatique. Le cas de Kiribati (Pacifique sud)*, thèse pour le doctorat en géographie, Université de La Rochelle, 2014.

*Pourquoi et comment des récits d'action publique de la disparition d'États atolliens
sont-ils produits ?*

Cette problématique se compose de trois questions de recherche : comment les récits de la disparition sont-ils formulés ? Comment ces récits sont-ils diffusés ? Dans quelle mesure ces récits sont-ils utilisés et à quelles fins ?

Nous nous positionnerons volontairement en dehors de certains débats scientifiques qui, bien qu'ils soient passionnants, ont été mis de côté lors de notre recherche. Ainsi, nous ne chercherons pas à discuter de la réalité du changement climatique ou de la responsabilité de l'humain dans celui-ci. Nous ferons également attention lorsque nous aborderons le débat juridique et politique sur les mouvements de populations en raison du changement climatique. Les récits de la disparition des États atolliens sont notre objet d'étude. Nous nous focaliserons sur cette question sans prendre parti dans le débat sur le futur statut juridique des populations qui pourraient être déplacées, en particulier sur la question des « réfugiés climatiques ». Enfin, nous nous positionnerons en dehors des débats sur la crédibilité scientifique des scénarios d'élévation du niveau marin et de la disparition des atolls. Nous n'émettrons pas de prédictions quant au devenir des États atolliens. Notre propos restera concentré sur les discours qui ont été produits et relayés par les acteurs jusqu'à présent.

Cette thèse se compose de deux grandes parties. La première partie prolonge cette introduction. Le premier chapitre présente ainsi les deux États atolliens de Tuvalu et de Kiribati qui constitueront nos cas d'étude. Le second chapitre décrira l'angle théorique avec lequel nous abordons notre sujet. Ce travail s'inscrit dans la tradition théorique de l'analyse cognitive des politiques publiques, dans la question de la construction de problèmes publics et des tentatives de leur mise à l'agenda, ainsi que dans l'étude des récits de politiques publiques. Le troisième et

dernier chapitre de cette première partie sera quant à lui consacré aux méthodes mises en œuvre pour répondre à nos questions de recherche. Nous avons choisi d'employer des méthodes mixtes pour étudier les récits. Outre des méthodes qualitatives « classiques » (entretiens et étude de rapports, de retranscriptions de discours, de débats parlementaires...), notre travail s'appuie sur des méthodes quantitatives et en particulier sur l'analyse statistique textuelle qui, jusqu'alors, n'avait jamais été utilisée pour étudier des récits de politiques publiques (ou des récits d'action publique dans notre cas).

La seconde partie de cette thèse présentera les résultats. Le découpage des chapitres s'appuie en grande partie sur la distinction de plusieurs forums au sens que leur donnent Bruno Jobert ou encore Ève Fouilleux⁸. Le quatrième chapitre montrera comment les récits de la disparition s'appuient sur des scénarios produits au sein du forum scientifique des experts. Ce chapitre nous permettra de souligner trois caractéristiques des récits : le rapport à l'insularité ; le rapport à la souveraineté et le rapport au futur. Les cinquième et sixième chapitres seront consacrés à l'analyse de la diffusion des récits de la disparition au sein d'un forum médiatique. Nous avons choisi de nous intéresser exclusivement au cas des médias néo-zélandais et cela pour deux raisons. Tout d'abord, la Nouvelle-Zélande est régulièrement associée dans les discours de la disparition de Tuvalu et de Kiribati à la possibilité d'accueillir leurs populations. Ce faisant, il s'agit selon nous de l'un des pays (sinon le pays) où les récits de la disparition des États atolliens sont les plus mobilisés et recadrés. Il nous apparaissait donc important de comprendre quel traitement médiatique est apporté à cette question en Nouvelle-Zélande. Ensuite, limiter notre étude au seul forum médiatique néo-zélandais nous permettait de réaliser un travail quasi-

⁸ Bruno Jobert, *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales.*, L'Harmattan, Paris, 1994, 328 p., (« Logiques politiques. 21 »). Ève Fouilleux, « Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la Politique agricole commune », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 277-306.

exhaustif sur les articles publiés en lien avec Tuvalu ou Kiribati. Étendre cette recherche à d'autres forums médiatiques internationaux n'aurait pas été possible dans les conditions de réalisation de cette thèse. Le cinquième chapitre présentera donc une analyse statistique du traitement de Tuvalu et de Kiribati au sein du forum médiatique néo-zélandais. Il nous permettra de mettre en avant l'importance relative de la question climatique et des récits de la disparition dans la couverture médiatique des deux États. De même, notre analyse mettra à jour trois périodes d'intérêts pour Tuvalu et Kiribati en lien avec le changement climatique : le début des années 2000 ; l'année 2009 en raison de la conférence de Copenhague et enfin les années 2013 et 2014 avec la tenue de deux procès qui ont relancé le débat sur les réfugiés climatiques. Le sixième chapitre complètera le cinquième grâce à une analyse statistique textuelle de corpus d'articles des médias néo-zélandais consacrés aux deux États atolliens. Ce chapitre offrira principalement un apport méthodologique puisqu'il montre qu'il est possible d'étudier de gros corpus de manière systématique tout y retrouvant la trace des récits. Enfin, le septième et dernier chapitre de cette thèse sera consacré à l'utilisation des récits de la disparition et aux recadrages qu'ils entraînent au sein de trois forums (celui de la communication politique, celui de la société civile et celui des professionnels de l'adaptation au changement climatique) entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande. Nous montrerons que les récits sont mobilisés par des acteurs (ONG et représentants des États atolliens) qui ne sont pas directement en capacité de mettre en œuvre les politiques publiques qu'ils réclament. Ce faisant, ils mobilisent les récits de la disparition afin d'initier une action politique pour régler les problèmes qu'ils mettent en avant. En réaction à cela, nous montrerons comment d'autres acteurs vont chercher à recadrer ces récits soit pour critiquer leur simplification des problèmes, soit pour se décharger d'une responsabilité que les récits leur assignent.

1ÈRE PARTIE : ENQUÊTER SUR LES RÉCITS DE LA
DISPARITION DES ÉTATS ATOLLIENS : CADRAGES,
THÉORIES ET MÉTHODES

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES CAS D'ÉTUDES : INTRODUCTION À LA GÉOGRAPHIE, À L'HISTOIRE ET À LA POLITIQUE DES ATOLLS DE KIRIBATI ET DE TUVALU

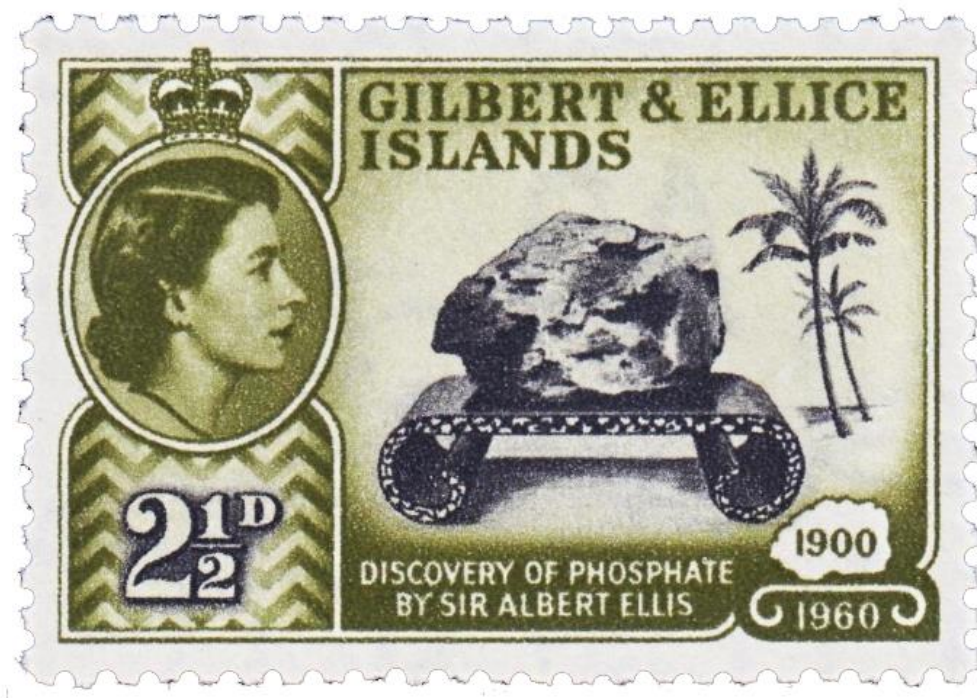


Photo 1 : Timbre commémoratif de l'exploitation du phosphate utilisé dans la colonie des îles Gilbert et Ellice (Kiribati et Tuvalu) dans les années 1960

L'étude des récits de la disparition physique du territoire d'un État correspond *de facto* à l'étude de territoires potentiellement submersibles. Les discours faisant le lien entre le changement climatique et les disparitions de territoires comparent les prédictions d'élévation du niveau marin avec les altitudes peu élevées de certains espaces géographiques côtiers qui constituent l'ensemble

ou, tout du moins, une grande partie du territoire de certains États. Deux cas sont ainsi mis en avant : celui des États situés dans des deltas¹ et celui des États archipélagiques constitués d'atolls.

Les cas d'étude choisis pour cette thèse concernent ces États archipélagiques constitués d'atolls que nous dénommerons États atolliens par commodité. La justification de cette décision sera développée dans cette partie où la description des caractéristiques des atolls permettra au lecteur de comprendre en quoi les récits que nous étudions concernent spécifiquement ces espaces. De plus, connaître la configuration des atolls facilite la compréhension des difficultés de développement de ces États, notamment en raison de l'exiguïté des terres et de la limitation des ressources naturelles. Nous présenterons tout d'abord les particularités géographiques et physiques de ces îles afin de saisir les multiples enjeux liés à leur vulnérabilité par rapport à l'élévation du niveau marin. Nous comparerons ensuite les statuts juridiques des principaux archipels constitués en tout ou en partie par des atolls afin d'en dégager les États souverains. Enfin, après avoir explicité leurs relations avec la Nouvelle-Zélande et expliqué l'organisation des enquêtes de terrain, nous résumerons l'histoire et la géographie des deux États atolliens, qui seront au centre de cette étude : Tuvalu et Kiribati.

1. Des îles de faible altitude : les atolls

Dans cette partie, nous présenterons de manière succincte les caractéristiques physiques des atolls. Nous verrons dans un premier temps la localisation géographique de ceux-ci ainsi que les différentes étapes de leur processus de création. Dans un second temps, les aspects principaux de leur vulnérabilité (régulièrement mis en avant dans les récits de la disparition) seront résumés.

¹ L'exemple le plus connu est celui du Bangladesh, État situé dans le delta du Gange et du Brahmapoutre.

1.1 Présentation des atolls²

Les atolls sont constitués par une couronne récifale sur laquelle se sont formées des îles coralliennes qui entourent généralement un lagon³. Comme le note Esméralda Longépée, « l'utilisation du terme "atoll" diffère d'un auteur à l'autre, certains l'emploient pour faire référence à l'anneau récifal corallien, d'autres pour désigner les îles qui se sont construites dessus, d'autres encore considèrent qu'un atoll est constitué des deux éléments précédemment cités⁴ ». Les atolls sont majoritairement situés dans l'océan Pacifique et en partie dans l'océan Indien. Les archipels constitués d'atolls se retrouvent alors principalement dans les zones intertropicales, car les espèces de coraux⁵ qui permettent de bâtir les atolls ne peuvent survivre que si la température des eaux est relativement constante tout au long de l'année et si celle-ci est située au-dessus de 18°C⁶.

La formation des atolls est associée à la théorie de Charles Darwin sur la subsidence (Schéma 1). Celle-ci avance le rôle de l'affaissement d'un volcan dans leur création. Il est possible de résumer la formation d'un atoll selon cette approche de la façon suivante. Une île volcanique émerge de l'océan et des coraux viennent se fixer le long de ses flancs. Comme ce sont des organismes vivants ayant besoin d'une certaine température et de lumière pour pouvoir vivre, les coraux vont se développer dans une zone proche de la surface. Au cours d'un phénomène connu sous le nom de subsidence, l'île volcanique va s'enfoncer dans l'océan. Charles Darwin « a développé l'idée

² La présentation des caractéristiques morphologiques des atolls sera succincte. Nous résumerons principalement ici le travail de Virginie Duvat et Alexandre Magnan dans leur ouvrage de vulgarisation *Ces îles qui pourraient disparaître* dans lequel ils comparent le cas des Maldives et celui de Kiribati tout en dressant une introduction générale sur les atolls. Virginie Duvat et Alexandre Magnan, *Ces îles qui pourraient disparaître*, Paris, Le Pommier, 2012.

Nous nous appuyons également sur le travail de Caroline Rufin-Soler ainsi que sur celui d'Esméralda Longépée. Caroline Rufin-Soler, *Evolutions environnementales des littoraux des atolls coralliens dans les océans Indien et Pacifique: Le cas des archipels maldivien et tuvaluan*, thèse pour le doctorat en géographie, Université de Bretagne Occidentale, 2004. Esméralda Longépée, *op. cit.*

³ Il existe également des atolls composés d'une seule île corallienne qui sont donc dépourvus de lagon.

⁴ Esméralda Longépée, *op. cit.*, p. 24.

⁵ « Des madrépores de l'ordre des scléactiniaires » *Ibidem*.

⁶ Il faut cependant noter qu'il existe également des espèces de coraux pouvant vivre dans des eaux froides. Virginie Duvat et Alexandre Magnan, *op. cit.*, p. 19.

que par la subsidence du volcan marin, les récifs frangeant devenaient des récifs barrières, puis des atolls⁷ ». Cet affaissement se produit sur des millions d'années, ce qui laisse le temps aux coraux de croître afin de rester proche de la surface.

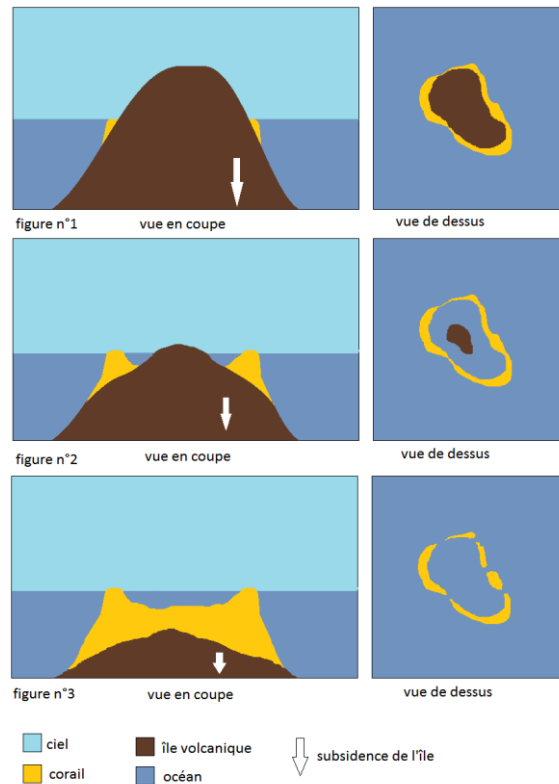


Schéma 1 : Formation des atolls selon la théorie de la subsidence de Darwin⁸

Depuis Darwin, cette théorie fut complétée grâce aux nouvelles connaissances apportées par les scientifiques en particulier sur l'origine de la subsidence qui est associée au mouvement de la plaque lithosphérique et sur les effets des cycles glaciaires sur le niveau de la mer⁹. Sans entrer dans les détails de ce pan de la recherche, nous retiendrons que les courants vont progressivement éroder les récifs et accumuler du sable corallien formant ainsi des îles sur le

⁷ Esmeralda Longépée, *op. cit.*, p. 27.

⁸ Schémas réalisés par l'auteur, inspirés de Stéphane Labrosse. Stéphane Labrosse, « Des îles hautes aux atolls: une histoire du plancher océanique », *Planet-Terre, ENS Lyon*, 2010.

⁹⁹ Les variations du niveau de la mer vont en effet avoir une incidence sur l'accroissement vertical et latéral des coraux. Pour un état de l'art sur la question, se référer à la thèse d'Esmeralda Longépée. Esmeralda Longépée, *op. cit.*, p. 27.

platier. Leur sol sera fertilisé par le guano des oiseaux migrateurs. Ceci permet à une végétation adaptée (dont les graines auront été transportées à travers le Pacifique par les courants et les vents) de pousser sur les îles coralliennes des atolls. Au final, l'atoll sera constitué par un ensemble d'îles coralliennes situées sur le platier récifal, séparées par des passes au sein desquelles l'eau de mer va s'engouffrer en fonction des marées renouvelant l'eau du lagon situé en son centre (Photo 2).



Photo 2 : Vue aérienne de l'atoll de Tarawa à Kiribati¹⁰.

1.2 Vulnérabilité des atolls

Lorsqu'il survole un atoll pour la première fois, deux choses vont frapper le visiteur ; l'étroitesse de la bande des terres émergées et l'absence de relief des îles qui renforcent une vision et un sentiment de vulnérabilité de celles-ci dans l'immensité de l'océan (Photo 3). Ces deux

¹⁰ Photo de l'auteur.

caractéristiques sont le résultat du processus particulier de formation des atolls précédemment décrit.



Photo 3 : Vue aérienne de l'atoll d'Abaiang à Kiribati¹¹.

Le sol des îles coralliennes est pauvre avec une superficie réduite et une altitude peu élevée dépassant rarement cinq mètres. Au fil des années et des migrations d'oiseaux, certaines îles sont recouvertes de guano rendant ainsi leur sol plus fertile. Cependant, les réserves naturelles d'eau douce restent limitées. À la différence d'autres îles qui peuvent avoir des cours d'eau à leur surface, les atolls ont pour seule source naturelle d'eau potable des lentilles d'eau douce. Ces lentilles se forment par l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. En arrivant au contact de l'eau de mer présente dans le sous-sol poreux des atolls, l'eau douce s'accumule sans se mélanger¹² avec l'eau salée puisque les deux ont des densités différentes. En fonction de la superficie de l'île et de sa situation géographique, la taille de ces lentilles et la qualité de leur eau vont changer. Ceci va grandement influencer l'habitabilité des atolls et l'installation ou non de populations à leur surface. Les habitants des atolls vont donc dépendre de ces réserves que ce soit pour leur propre

¹¹ Photo de l'auteur

¹² Il y a tout de même une couche de transition d'eau saumâtre (eau ayant une concentration de sel inférieur à l'eau de mer) entre la lentille d'eau douce et l'eau de mer.

consommation ou pour mettre en place une agriculture de subsistance. Dans les atolls, les principales ressources agricoles sont issues de l'agroforesterie qui est dominée par les cocotiers. Une racine similaire au taro¹³, appelée *babai* à Kiribati et *pulaka* à Tuvalu est également cultivée, mais cette culture est devenue très minoritaire depuis les importations en riz. Une lentille suffisamment importante et alimentée par des pluies régulières permettra le développement d'une végétation plus diversifiée, notamment par la présence d'arbres fruitiers qui viendront compléter le régime alimentaire des insulaires (cocotiers et arbres à pain dans la très grande majorité des atolls ; bananiers et papayers dans les atolls ayant de plus grandes réserves d'eau douce). Les populations vont ainsi pouvoir vivre dans les atolls en ayant accès à de l'eau douce, à des tubercules et à des fruits, mais aussi en exploitant les ressources halieutiques les entourant par la pêche dans le lagon, le long du récif ou bien au large. Lorsque les ressources le permettent, certains insulaires ont pu mettre en place des petits élevages de porcs ou de poules pour compléter ce régime alimentaire.

En raison de la pauvreté du sol et de faibles réserves d'eau potable, les atolls sont perçus (en particulier par les Occidentaux) comme des espaces où les conditions de vie semblent difficiles. En ajoutant à cela la faible altitude et l'exiguïté des terres, il est aisé de comprendre les discours du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui souligne la vulnérabilité de ces îles dans son cinquième rapport d'évaluation¹⁴. Dans le cinquième chapitre du rapport préparé par le second groupe de travail sur les conséquences, l'adaptation et la vulnérabilité au changement climatique, les auteurs mettent en avant les risques liés à l'élévation

¹³ Il s'agit d'un tubercule alimentaire dont la culture et la consommation sont largement répandues à travers les sociétés du Pacifique.

¹⁴ Leonard A. Nurse, Roger F. McLean, John Agard[et al.], « Small Islands », in IPCC. *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, éd. V.R. Barros, C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White, éd. V.R. Barros, C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2014, p. 1613–1654.

du niveau marin, aux cyclones, à l'augmentation des températures de l'atmosphère et des océans ainsi qu'aux variations des précipitations pour les petites îles. Ils constatent qu'en raison de leurs « caractéristiques physiques inhérentes »¹⁵, les atolls sont particulièrement vulnérables aux activités humaines et au changement climatique qui peuvent modifier le fragile équilibre de leur système en menaçant la fertilité du sol, l'intégrité des côtes, la quantité d'eau potable naturellement disponible et la viabilité des récifs coralliens. Certaines recherches menées récemment se sont ainsi focalisées sur les liens entre les effets du changement climatique et les activités humaines au sein des atolls pour en comprendre la vulnérabilité en considérant ces îles comme des systèmes où les facteurs anthropiques et naturels s'influencent mutuellement¹⁶. Ces conclusions scientifiques sur les conséquences du changement climatique pour les atolls seront plus largement développées dans le premier chapitre de la thèse.

La connaissance des caractéristiques physiques des atolls permet de mieux saisir leur centralité dans les récits de la disparition du territoire en raison de l'élévation du niveau marin. Cependant pour que l'État disparaisse, encore faut-il qu'il y ait une entité politique considérée comme étant un État souverain et indépendant.

2. Une diversité de situations juridiques

Les archipels constitués en tout ou en partie par des atolls habités ont des statuts juridiques différents et il est possible de les distinguer en trois groupes en partant des situations où la

¹⁵ *Ibidem*. Traduction de l'auteur

¹⁶ On peut ainsi citer les travaux de Virginie Duvat, Alexandre Magnan et Frédéric Pouget ou la thèse d'Esmeralda Longépée, tous menés à Kiribati. Virginie Duvat, Alexandre Magnan et Frédéric Pouget, « Exposure of atoll population to coastal erosion and flooding: a South Tarawa assessment, Kiribati », *Sustainability Science*, juin 2013. Virginie Duvat et Alexandre Magnan, « Des archipels en péril? Les Maldives et les Kiribati face au changement climatique », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10 / 3, 2010. Esmeralda Longépée, *op. cit.*

souveraineté locale est la moins développée pour aller vers les cas d'archipels constituants des États indépendants.

2.1 Des territoires rattachés¹⁷

Certains archipels coralliens sont inclus dans un État dont le territoire est plus vaste. Il s'agit, par exemple, de l'archipel des Tuamotu situé en Polynésie française ou bien des îles Tokelau qui sont sous souveraineté néo-zélandaise. Dans ces cas-là, les habitants des atolls, en tant que citoyens de l'État en question, ont accès à l'ensemble du territoire et peuvent se déplacer sans contraintes. Cette mobilité facilitée permet de diminuer la pression démographique dans ces îles et offre l'opportunité aux populations de migrer hors des atolls pour chercher un emploi. De plus, les archipels coralliens rattachés à un État peuvent bénéficier de l'aide financière et technique de cet État pour mettre en œuvre des programmes d'adaptation au changement climatique.

Si la question de l'élévation du niveau marin aux Tuamotu est bien traitée depuis les années 1980¹⁸, le lien entre cette élévation et les possibles migrations de population est plutôt ignoré¹⁹. De même, la médiatisation de ce lien dans le cas des Tuamotu est moins importante. Une simple recherche dans les archives en ligne des articles du journal *Le Monde* permet de l'illustrer²⁰. Entre 1949 et 2015, 187 articles mentionnent les Tuamotu. Sur l'ensemble de ces articles, un seul aborde la question de la possible disparition des terres en raison du changement climatique. En ce

¹⁷ Pour une analyse plus détaillée et complète sur les enjeux de gouvernance des îles non souveraines voire les travaux de Godfrey Baldacchino. Godfrey Baldacchino, *Island Enclaves: Offshoring Strategies, Creative Governance, and Subnational Island Jurisdictions*, McGill Queens University Press, Montreal, 2010, 301 p.

¹⁸P. A. Pirazzoli, L. F. Montaggioni, B. Salvat[et al.], « Late Holocene sea level indicators from twelve atolls in the central and eastern Tuamotus (Pacific Ocean) », *Coral Reefs*, vol. 7 / 2, janvier 1988, p. 57-68. Celine Bellard, Camille Leclerc et Franck Courchamp, « Potential impact of sea level rise on French islands worldwide », *Nature Conservation*, novembre 2013, p. 75.

¹⁹Il faut cependant reconnaître que cette situation est en train d'évoluer avec certains travaux récents. Emilie Chevalier, « La gouvernance des migrations climatiques : une clé de lecture géopolitique de l'évolution des territorialités dans le Pacifique insulaire au XXIe siècle », Punaauia, Tahiti, colloque GDI-PIPSA: Les défis de la gouvernance politique, économique et juridique dans un Pacifique en mutation, 2014.

²⁰ Les données ont été obtenues après une recherche de mots clés (« tuvalu », « tuamotu ») dans les archives en ligne du journal *Le Monde* et une sélection des articles après lecture de leur résumé.

qui concerne Tuvalu, sur les 173 articles publiés depuis 1975, 33 abordent le thème de la submersion du territoire que ce soit dans le titre de l'article ou dans son résumé.

Même s'ils sont également vulnérables à l'élévation du niveau marin, les Tuamotu sont moins médiatisés et ont une moindre importance dans les discours de la disparition du territoire. En partant de cet exemple, on peut déjà avancer l'idée que la non-souveraineté de ces atolls, qui sont rattachés à la Polynésie française, développe moins l'imaginaire en cas de submersion. On conçoit que les populations pourraient migrer dans une île plus haute et plus vaste comme Tahiti ou même sur un continent en venant en France. Ainsi, elles ne craindraient pas de devenir des réfugiés ou des apatrides puisqu'elles se déplaceraient à l'intérieur de leur propre État qui n'aurait pas totalement disparu sous les eaux²¹.

2.2 Des États souverains associés

D'autres archipels coralliens constituent les territoires d'États souverains associés à un autre État. Ces États associés gèrent leurs affaires de politique intérieure de façon autonome et leur souveraineté est reconnue sur la scène internationale. Cependant, celle-ci est en partie déléguée en raison de leur accord de libre association. Ils sont par exemple sous protection militaire. Ils peuvent bénéficier d'aides économiques ou administratives et leurs citoyens ont la possibilité de s'installer et de travailler dans l'État avec lequel ils sont associés.

Les États océaniques concernés par une telle situation sont d'une part l'île de Niue et les îles Cook qui sont associées à la Nouvelle-Zélande et d'autre part la République des îles Marshall, les États fédérés de Micronésie et la République des Palaos qui sont associées aux États-Unis

²¹ Cette approche par la question de la souveraineté politique sur un territoire menacé de submersion sera plus amplement développée dans le quatrième chapitre de cette thèse.

d'Amérique²². Ces exemples concernent, pour la plupart, des archipels qui sont constitués en partie par des atolls, les autres îles pouvant être volcaniques ou encore des atolls surélevés ce qui fait que leurs altitudes moyennes respectives sont plus élevées. Ces îles sont moins fréquemment associées aux discours de la submersion de l'État. Cette absence dans les récits peut sans doute s'expliquer si on considère que le territoire n'est pas entièrement menacé laissant ainsi la possibilité aux populations de s'adapter au changement climatique en migrant à l'intérieur de leur État ou bien dans l'État associé.

Dans les États précédemment cités, seules les Îles Marshall « se distinguent par leur situation démographique et socio-économique qui, bien qu'elle affiche des particularités, s'apparente assez à celle de Kiribati, en raison d'une grande pauvreté et de problèmes urbains²³. » De plus, à l'échelle de la diplomatie internationale, les dirigeants de cet État, dont le point culminant ne dépasse pas dix mètres, ont repris la rhétorique de la submersion du territoire et des dangers qu'elle pose pour leur population. En septembre 2014, lors de la 13^e séance plénière de la 69^e session de l'assemblée générale des Nations Unies, le président de la République des îles Marshall, Christopher Loeak, s'exprimait ainsi :

« Les changements climatiques représentent également une menace à la sécurité des rivages du Pacifique et du monde. Les Îles Marshall, pays de basse altitude, ne possèdent pas de terres plus élevées, elles n'ont nulle part où aller, et elles ne céderont pas un pouce aux eaux montantes. [...] Pourtant, les mots et les intentions ne suffisent pas à relever efficacement le défi qui se présente. Il y aura des écarts énormes entre les émissions mondiales et le niveau auquel il faudrait les ramener pour sauver mon pays²⁴. »

²² Stephen Levine, « The experience of sovereignty in the Pacific: island states and political autonomy in the twenty-first century », *Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 50 / 4, novembre 2012, p. 439-455.

²³ Virginie Duvat et Alexandre Magnan, *op. cit.*

²⁴ Allocution de Christopher Loeak, président de la République des îles Marshall lors de la 69^e session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, le 26 septembre 2014.

Comme pour les atolls faisant partie d'un territoire plus vaste, la situation des États associés souverains constitués en partie par des atolls est particulière. D'un point de vue physique, une grande partie des territoires de ces États est conditionnée par une faible élévation et une exigüité des terres ce qui les rend vulnérables aux effets potentiels du changement climatique comme cela a été montré précédemment. De ce fait, certains acteurs, comme le président de la République des îles Marshall, n'hésitent pas à alerter la communauté internationale sur les risques liés à l'élévation du niveau marin en prenant pour exemple le cas de leurs îles.

2.3 Des États souverains indépendants

Les États insulaires souverains et indépendants dont le territoire est de faible altitude par rapport au niveau marin sont au nombre de trois²⁵. Il s'agit de la République des Maldives dans l'océan Indien, de la République de Kiribati et de l'État de Tuvalu dans l'océan Pacifique. Ces trois États sont depuis une vingtaine d'années au centre de discours qui participent à la mise à l'agenda du changement climatique et des migrations qui lui sont associées. Le fait que des États souverains et indépendants soient entièrement constitués d'îles de faible altitude attire l'attention sur les risques que pose l'élévation du niveau marin. Les spécificités géographiques (insularité et faible altitude) et politiques (souveraineté et indépendance) des Maldives, de Kiribati et de Tuvalu en font des exemples privilégiés renforçant l'argumentaire de dénonciation du changement climatique des entrepreneurs de causes. Avec les autres populations menacées de déplacement, les habitants de ces États atolliens deviennent « le visage humain du changement climatique²⁶ » ou encore « les

²⁵ Nous mettons volontairement de côté Nauru puisque le territoire de cet État indépendant du Pacifique est certes constitué par une île corallienne, mais son élévation est relativement haute avec un point culminant à 70 mètres. Cependant, cet État connaît de nombreuses problématiques de vulnérabilité similaires principalement en raison de son manque de ressources naturelles et de sa faible superficie (21 km²).

²⁶ François Gemenne, « How they became the human face of climate change. Research and policy interactions in the birth of the 'environmental migration' concept. », in Etienne Piguet. , Antoine Pécoud. , Paul De Guchteneire. *Migration and Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

canaris dans la mine de charbon²⁷ ». Ces mêmes spécificités font de ces États des modèles pour les juristes qui théorisent la déterritorialisation de l'État et l'attribution d'un nouveau statut juridique aux populations déplacées. Ce qui fonde l'intérêt des auteurs de récits pour ces États est en fait cette souveraineté territoriale menacée. En exagérant, il serait possible de penser que, plus que la dégradation des îles et des conditions de vie des habitants, c'est la disparition de la totalité du territoire d'un État et l'image de populations ne pouvant se réfugier, qui fascinent certains commentateurs²⁸.

3. Sélection des terrains

L'objectif de cette partie est d'expliquer les raisons qui ont mené à entreprendre le travail de terrain à la fois en Nouvelle-Zélande et dans les États atoliens de Kiribati et de Tuvalu. Pour justifier ce cadrage de l'enquête, je²⁹ présenterai d'abord l'intérêt de ma recherche pour Tuvalu et Kiribati, avant d'expliquer en quoi ma démarche diffère d'une comparaison internationale et correspond plus à une enquête comparative sur un objet transnational. Enfin, je décrirai les trois terrains en justifiant les choix des différents acteurs qui ont été rencontrés.

3.1 Justification du choix de Kiribati et de Tuvalu

Dans la construction de l'objet de recherche de cette thèse, les Maldives ont été écartées afin de focaliser l'étude sur Kiribati et Tuvalu, cela pour trois raisons.

²⁷ Richard Benwell, « The Canaries in the Coalmine: Small States as Climate Change Champions », *The Round Table*, vol. 100 / 413, avril 2011, p. 199–211. François Gemenne, « Tuvalu, un laboratoire du changement climatique? », *Revue Tiers Monde*, vol. - / 204, 2010, p. 1–22. Carol Farbotko, « Wishful sinking: Disappearing islands, climate refugees and cosmopolitan experimentation », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 51 / 1, avril 2010, p. 47–60.

²⁸ Ces commentaires seront développés au cours du quatrième chapitre.

²⁹ Compte tenu du caractère personnel de certaines explications des choix faits et des trajectoires suivies, le « je » méthodologique » sera employé ici.

La première est géographique. Dans le cadre de mon parcours universitaire et professionnel, j'avais déjà travaillé dans le Pacifique sud avant de commencer cette thèse. Sans forcément m'être déjà rendu à Kiribati ou à Tuvalu, je possédais quelques connaissances utiles des terrains océaniques. De plus, la proximité géographique des deux États m'intéressait d'un point de vue théorique. Je souhaitais mettre en œuvre une comparaison de deux cas aux caractéristiques similaires afin de faire ressortir les différences de traitement dans les récits et les différences d'usage stratégique de ces récits.

De plus, cette proximité se retrouve également dans l'histoire commune des deux pays. En effet, ces archipels ont longtemps été sous domination britannique jusqu'à être regroupés au sein de la colonie des îles Gilbert et Ellice. Il me semblait particulièrement intéressant d'étudier ces deux États aux passés entremêlés dans le cadre d'une approche comparative. J'estimais alors pouvoir trouver dans cette histoire coloniale partagée des éléments d'explication de la situation actuelle. Ce facteur historique a constitué la seconde raison.

Enfin, la troisième et dernière raison du choix de Kiribati et de Tuvalu par rapport aux Maldives est liée au fait que les deux États océaniques ont signé des accords de migrations contingentées avec la Nouvelle-Zélande³⁰. En effet, deux programmes permettent à un nombre limité de Tuvaluans et d'I-Kiribati de venir travailler ou de s'installer en Nouvelle-Zélande. Le programme *Recognised Seasonal Employer Scheme* (RSE) permet une migration temporaire de travail dans le secteur horticole et la politique migratoire *Pacific Access Category* (PAC) autorise l'attribution de 75 visas de résidence permanente chaque année pour les citoyens de chacun des deux États atolliens. Ces deux programmes de migration ont contribué en grande partie à l'augmentation de la taille

³⁰ L'Australie a ainsi été écartée pour la réalisation des enquêtes de terrain, car celle-ci n'a pas signé d'accords de migration contingentée comparable à ce qui a été mis en place en Nouvelle-Zélande.

des communautés de Tuvaluans et d'I-Kiribati installées en Nouvelle-Zélande. Ils ont également été à l'origine de nombreuses confusions sur les rapports qu'entretient la Nouvelle-Zélande avec Kiribati et Tuvalu laissant penser que des accords de migration avaient été signés en raison du changement climatique et de la possible disparition des États atolliens en question. Cette situation me permettait de motiver le choix d'étudier Kiribati et Tuvalu afin de comprendre les relations entre les récits de la disparition du territoire et les politiques migratoires³¹.

3.2 Deux États atolliens océaniques

L'analyse de l'utilisation des récits de politique publique centrés sur la disparition des territoires de Tuvalu et de Kiribati pose la question des acteurs concernés et donc celle des terrains d'enquêtes. À l'origine de cette thèse, l'objectif était de mener une véritable démarche comparative internationale et systématique entre la situation de Tuvalu et celle de Kiribati dans la mise à l'agenda néo-zélandais des migrations climatiques et plus précisément de l'effet des récits de la disparition des atolls sur celle-ci. Cependant, les aléas des enquêtes de terrain m'ont obligé à reconsidérer cette approche. En effet, je ne pouvais pas risquer de réaliser une « comparaison factice³² » selon les termes de Patrick Hassenteufel puisqu'il m'était difficile d'appliquer la même grille d'analyse aux mêmes acteurs dans les trois États, notamment pour des questions de difficultés de prises de contact et d'accords pour réaliser certains des entretiens. Je me retrouvais alors avec des « trous » dans ma comparaison et des types d'acteurs différents manquaient selon l'État considéré. De plus, je me suis rendu compte que je ne pouvais pas me limiter aux acteurs étatiques.

³¹ Ce point sera traité en détail dans la deuxième partie de cette thèse au sein du septième chapitre.

³² Patrick Hassenteufel, « "De la comparaison internationale à la comparaison transnationale" Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55 / 1, 2005, p. 113–132.

Afin de surmonter ces obstacles méthodologiques, l'approche a été modifiée pour considérer un ensemble plus large d'acteurs impliqués dans les politiques migratoires, les politiques de l'aide ou de l'adaptation au changement climatique entre la Nouvelle-Zélande, Tuvalu et Kiribati. Cette nouvelle approche « par le bas » a permis de prendre en compte à la fois les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques (porte-parole d'ONG, membres des groupes de migrants en Nouvelle-Zélande et représentants des communautés locales dans les États atolliens). L'enjeu fut alors d'évaluer leur perception des récits de la disparition des atolls. Cette nouvelle démarche ne rentrait plus dans le cadre d'une comparaison internationale de politiques publiques, mais dans celui d'une recherche sur un objet transnational. Cette nouvelle approche transnationale déplaçait en effet le travail d'enquête sur un objet (les récits) qui se déploie à une échelle internationale « au-delà du cadre étatique national, et se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des États³³ » pour reprendre les termes de Bertrand Badie. En effet, les récits de politiques publiques qui sont produits et relayés en dehors des États par des acteurs variés (chercheurs, journalistes, membres d'ONG, membres d'agences internationales pour le développement, représentants des États atolliens). Le travail de terrain s'est donc déroulé en trois enquêtes entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande auprès de hauts fonctionnaires de chacun des trois États ainsi que des membres des sociétés civiles tuvaluane, i-kiribati et néo-zélandaise. Ces terrains ont été complétés par une recherche bibliographique sur les divers rapports et articles disponibles en ligne qui produisent ou diffusent les récits.

³³ Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum[et al.], *Dictionnaire de la science politique*, 6e édition, Paris, Armand Colin, 2005.

3.3 Dérroulement des enquêtes de terrain

Une première enquête de terrain de trois mois a eu lieu en Nouvelle-Zélande de février à avril 2013. Une grande partie des entretiens³⁴ ont été réalisés dans les banlieues ouest et sud d'Auckland où se trouve la majorité des migrants de Tuvalu et de Kiribati. Quelques entretiens ont également été menés à Wellington où se trouvent le gouvernement et les ministères néo-zélandais. Deux objectifs sous-tendaient ce travail. Premièrement, aller à la rencontre des acteurs néo-zélandais liés aux politiques de l'immigration en Nouvelle-Zélande permettait d'évaluer dans quelles mesures les discours de la submersion de Tuvalu et de Kiribati ont eu un effet sur leur travail et d'interroger ainsi les liens entre récits de la disparition, expertise du changement climatique et politiques publiques de la migration. Lors de l'enquête, j'ai pu rencontrer des fonctionnaires des différents ministères néo-zélandais travaillant avec les communautés tuvaluanes et i-kiribati en Nouvelle-Zélande³⁵ ou avec l'État de Tuvalu et la République de Kiribati³⁶. D'autres fonctionnaires travaillant avec ces communautés³⁷ ont aussi été interrogés de même que des députés³⁸. Deuxièmement, les entretiens avec les porte-paroles de groupes de migrants installés en Nouvelle-Zélande devaient permettre de recueillir leurs témoignages et de comprendre leur perception de ces récits. Une dizaine d'entretiens fut menée avec des représentants des Églises tuvaluanes et i-kiribati en Nouvelle-Zélande, avec des porte-paroles des communautés de migrants tuvaluans et i-kiribati, ainsi qu'avec le consul de Tuvalu en Nouvelle-Zélande. Au final, les entretiens avec ces différents acteurs de Nouvelle-Zélande couplés avec une étude de la presse néo-zélandaise, des politiques publiques migratoires et des débats au parlement

³⁴ La liste des personnes interrogées lors des enquêtes de terrain sera détaillée au sein du troisième chapitre.

³⁵ Ministère des Affaires des îles du Pacifique – MPIA – et ministère des Affaires étrangères et du Commerce – MFAT.

³⁶ Programme néo-zélandais d'aide publique au développement – NZAID.

³⁷ Service régional d'Auckland pour les migrants – ARMS –, Service pour les migrants des bibliothèques municipales d'Auckland.

³⁸ Députés du National party (au pouvoir ; conservateur de droite) et du Green party (dans l'opposition ; socio-démocrate avec un programme porté sur l'écologie).

ont aidé, dans une certaine mesure, à dresser le tableau de l'utilisation des récits de la « disparition de Tuvalu et de Kiribati » en Nouvelle-Zélande.

Un second voyage me conduisit à Tarawa, la capitale de Kiribati, puis à Funafuti, la capitale de Tuvalu, pendant trois mois de juin à août 2013. L'objectif principal était de recueillir les discours des acteurs en lien avec l'adaptation au changement climatique ou avec les politiques migratoires afin de comprendre leurs perceptions des récits de la disparition de leurs atolls. J'ai rencontré des responsables locaux pour la mise en œuvre du RSE ainsi que des candidats à la migration en Nouvelle-Zélande ayant monté un dossier pour être éligibles à la PAC. De même, des entretiens ont été menés avec de hauts fonctionnaires des administrations respectives des deux États atolliens et avec des responsables d'agences néo-zélandaises et australiennes d'aide au développement responsables de programmes d'adaptation au changement climatique en partenariat avec les gouvernements tuvaluan et i-kiribati. Enfin, plusieurs entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs des deux sociétés civiles³⁹.

Le second objectif des séjours dans les atolls était de comprendre le processus d'élaboration des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati par l'observation et par les entretiens. En me rendant sur place, j'espérais saisir de quelles manières les journalistes et les experts construisent des représentations de ces États atolliens dans leurs articles, leurs documentaires ou leurs rapports dont le sujet traite du changement climatique, de l'élévation du niveau marin et de la possible migration des populations. Les discours récoltés lors des entretiens réalisés dans les États atolliens ont également été croisés avec les discours tenus par les représentants de Tuvalu et de Kiribati sur la scène internationale en particulier avec les déclarations à la tribune de l'assemblée générale des Nations Unies. Cette démarche a permis de comparer les positionnements

³⁹ Chefs de communautés et porte-paroles d'ONG locales.

stratégiques des représentants politiques des deux États atolliens à l'échelle internationale par rapport aux récits de leur disparition avec la perception de ces récits par les acteurs de l'adaptation au changement climatique ou de la migration à l'échelle locale.

Ces deux enquêtes de terrain m'ont offert l'opportunité de croiser les discours d'acteurs variés en raison des diverses activités et des multiples nationalités rencontrées. Ce croisement permet de faire ressortir les différentes perceptions des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati ainsi que le positionnement des acteurs de la migration et de l'adaptation au changement climatique par rapport à ces récits. Par cette démarche, j'espère comprendre les résistances aux récits et les réutilisations stratégiques de ceux-ci afin d'évaluer, dans la mesure du possible, leur effet dans les relations entre la Nouvelle-Zélande, Tuvalu et Kiribati.

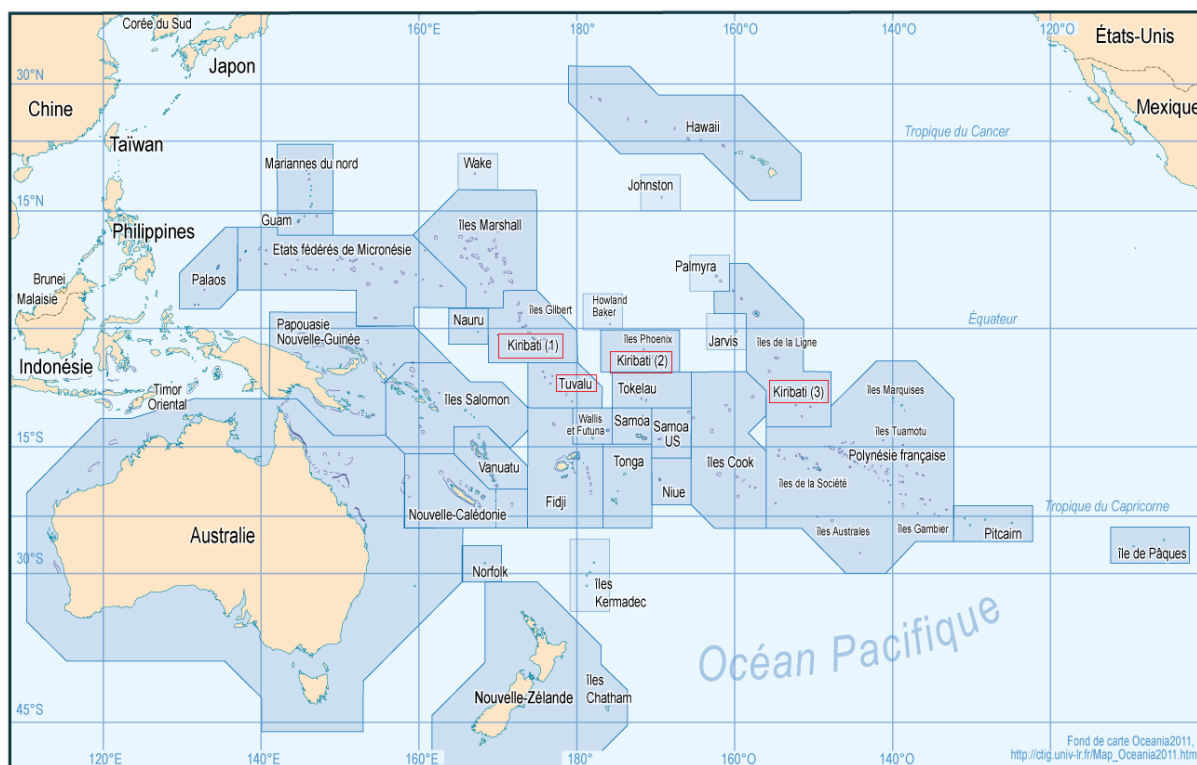
4. Présentation de Kiribati et de Tuvalu

Dans cette partie, nous aborderons les deux États atolliens en fonction de thématiques utiles pour la compréhension de l'objet d'étude. Tout d'abord, nous présenterons une introduction générale aux deux pays. Puis, nous résumerons leurs histoires avant leurs indépendances respectives afin de souligner les liens qui rapprochent ces deux États, mais aussi les tensions qui tendent à les éloigner. Enfin, nous décrirons l'organisation politique moderne dans chacun des deux archipels avant d'en synthétiser les principaux enjeux économiques, utiles à la compréhension de la migration et de l'aide au développement dans ces États atolliens. Cette présentation de Kiribati et de Tuvalu ne correspondra pas à une ethnographie détaillée de chacune des deux sociétés. Elle sera relativement succincte et ciblée en fonction des thèmes qui reviendront au long de cette thèse et qu'il est important d'introduire. Cependant, les lecteurs

curieux pourront se reporter aux nombreux travaux anthropologiques qui ont été réalisés sur les différents groupes d'atolls en question⁴⁰.

4.1 Géographie et démographie

Tuvalu et Kiribati sont deux États atolliens situés dans la zone intertropicale de l'océan Pacifique (Carte 1).



Carte 1 : Division politique et territoriale du Pacifique sud⁴¹

L'État de Tuvalu est situé au sud de l'équateur et à un peu moins de 4000 km au nord de la Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'un archipel de neuf atolls⁴² s'étendant sur une diagonale de plus de 1 000 km allant du nord-ouest au sud-est entre 5°S et 11°S de latitude et entre 176°E et

⁴⁰ Pour cela voir l'état de l'art présenté au sein du deuxième chapitre, section 1.1

⁴¹ Luc Vacher, « Fond de carte Oceania 2011 », La Rochelle, Centre de traitement de l'information géoréférencée (CTIG) de l'Université de La Rochelle, 2011.

⁴² Constitué du Nord au Sud par les atolls suivants : Nanumea, Niutao, Nanumaga, Nui, Vaitupu, Nukufetau, Funafuti, Nukulaelae et Niulakita.

180°E de longitude⁴³ (Carte 2). La superficie totale des terres du pays ne dépasse pas 30 km² pour une population en pleine croissance dont la taille est estimée à 11 500 habitants en 2011⁴⁴ alors qu'elle était de 9561 habitants lors du recensement de 2002⁴⁵. En raison de la dispersion des atolls, le pays bénéficie d'une zone économique exclusive⁴⁶ relativement importante puisque celle-ci est étalée sur près de 900 000 km². Situé dans la moitié sud de l'archipel, l'atoll de Funafuti abrite la capitale du pays sur l'île de Fongafale où se trouvent les bâtiments gouvernementaux, l'hôpital, les principaux établissements d'enseignement secondaire et supérieur, le port et l'aéroport du pays.

Comme les autres îles coralliennes, les atolls de Tuvalu connaissent un climat tropical chaud et humide avec deux types de saisons distinctes en fonction du changement des précipitations⁴⁷. Des périodes sèches alternent ainsi avec des périodes humides. Les épisodes de pluie permettent un approvisionnement en eau douce complémentaire à celui de la lentille. Les populations collectent l'eau de pluie à partir des toits des bâtiments dans des réservoirs fournis par l'Union européenne ou par AUSAID et NZAID, les agences australienne et néo-zélandaise d'aide au développement. En effet, la lutte contre le stress hydrique⁴⁸ est un enjeu fondamental pour les populations en raison du manque de réserves naturelles d'eau douce dans les atolls. Les périodes de sécheresse, lorsqu'elles durent trop longtemps, ont de lourdes conséquences en particulier pour l'agriculture. Ainsi, l'État de Tuvalu a connu une grave période de six mois de sécheresse en 2011 forçant le

⁴³ Office of the Prime Minister et Ministry of Natural Resources and Environment, « Tuvalu's National Adaptation Programme of Action », Vaiaku, Fongafale, Funafuti, Ministry of Natural Resources and Environment. Department of Environment, 2007.

⁴⁴ Estimation de la *Tuvalu Central Statistics Division*. Tuvalu Central Statistics Division, « Tuvalu Statistics at a Glance », [En ligne : <http://www.spc.int/prism/tuvalu/>]. Consulté le 18 février 2015.

⁴⁵ Secretariat of the Pacific Community, « Tuvalu 2002: Population and Housing Census: Volume 2 », Noumea, Secretariat of the Pacific Community, 2005.

⁴⁶ Les zones économiques exclusives sont des espaces maritimes au sein desquels l'État peut exercer sa souveraineté sur les ressources naturelles. Ces zones permettent notamment à l'État de vendre des licences de pêche ou d'exploiter les ressources souterraines (minerais ou gaz) le cas échéant.

⁴⁷ Esmeralda Longépée, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁸ Le stress hydrique correspond à un état où la demande en eau dépasse les ressources disponibles. Dans les atolls tels que Funafuti et Tarawa, ce stress découle du fait que les lentilles d'eau douce vont diminuer en quantité à cause de l'évapotranspiration (due au réchauffement du sol), de la végétation qui continue de puiser dans ces réserves et des hommes qui continuent à prélever l'eau.

gouvernement à déclarer l'état d'urgence afin d'obtenir une aide exceptionnelle de la part de la communauté internationale et en particulier de la part de la Nouvelle-Zélande⁴⁹.

Le relief des îles correspond à la description des atolls qui a été faite précédemment. Ainsi, l'atoll de Funafuti, où la majeure partie du travail de terrain à Tuvalu fut mené, est un ensemble de 33 îles coralliennes entourant un lagon. La superficie totale de l'atoll est de 2,78 km² pour une population de 4492 habitants selon le recensement de 2002⁵⁰. La densité de la population est donc importante avec en moyenne 1615 habitants au kilomètre carré. Même si ce chiffre peut être nuancé⁵¹, il demeure un indicateur pertinent pour comprendre l'occupation relativement dense de l'espace à Funafuti puisque la quasi-totalité des habitants est en fait concentrée sur l'île de Fongafale. De plus, le paysage urbain est constitué de maisons de plain-pied ce qui favorise l'étalement de la zone urbaine dans les moindres recoins de l'île.

Les Tuvaluans sont des Polynésiens d'origines tongiennes et samoanes. Leurs langues officielles sont l'anglais et le tuvaluan⁵². La population de Tuvalu est très majoritairement croyante. La religion tient en effet un rôle central dans l'organisation de la société tuvaluane. L'Église protestante de Tuvalu (*Te Ekalesia Kelisiano Tuvalu* ou EKT) compte dans ses adhérents la quasi-totalité des Tuvaluans. D'autres groupes religieux comme l'Église adventiste du septième jour et le Baháisme sont également présents, mais ils sont largement minoritaires⁵³. Cette domination des protestants est due aux vagues successives de missionnaires samoans venus évangéliser les atolls

⁴⁹ « Tuvalu declares water emergency », *BBC*, 3 octobre 2011.

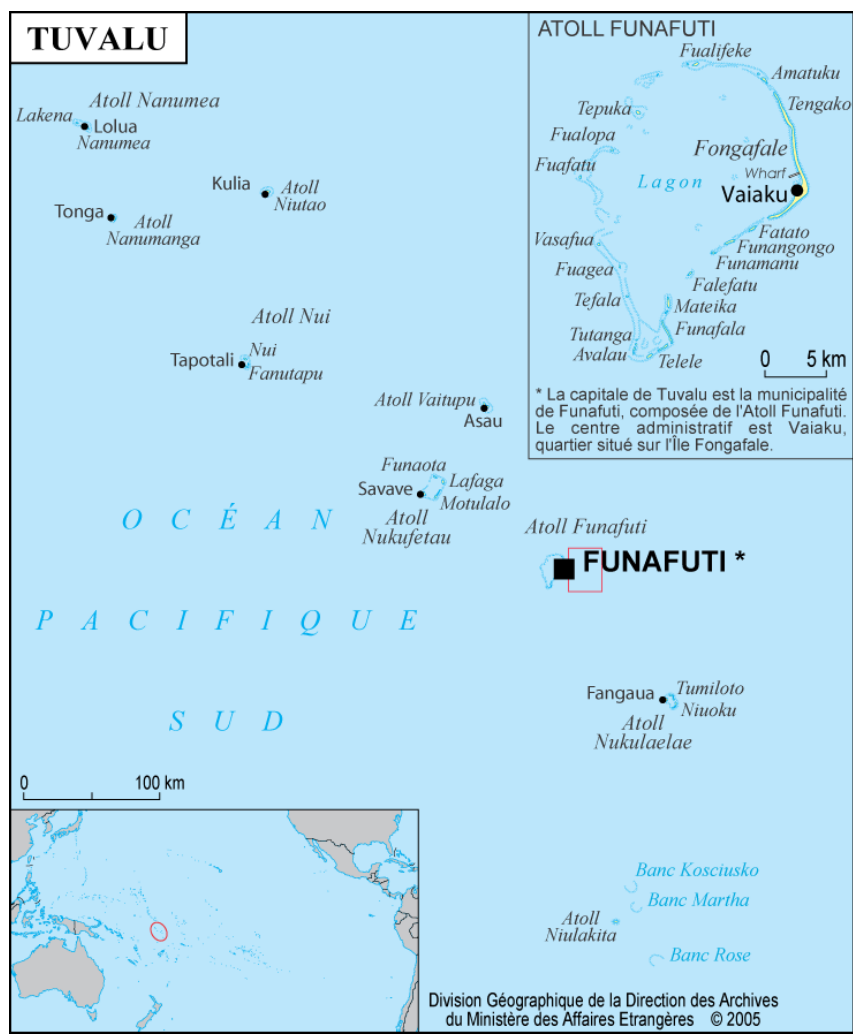
⁵⁰ Secretariat of the Pacific Community, *op. cit.*

⁵¹ Cette densité reste inférieure aux densités que l'on retrouve dans de nombreuses agglomérations. Par exemple, la densité de population à Bordeaux est d'environ 4900 habitants au kilomètre carré.

⁵² Même si le gilbertin (la langue de Kiribati) est parlé sur l'atoll de Nui en raison d'une histoire partagée où de nombreux mariages et alliances eurent lieu entre cet atoll et d'autres atolls de l'archipel des îles Gilbert.

⁵³ Ce qui n'est pas le cas à Kiribati.

et dont l'approche plus insulaire du christianisme a connu de meilleurs échos à Tuvalu que celle des missionnaires européens⁵⁴.



Carte 2 : Les atolls des Tuvalu⁵⁵

La République de Kiribati est constituée d'une île corallienne haute (Banaba également appelée *Ocean Island*) et de trois archipels d'atolls répartis sur près de 4000 km le long de l'équateur entre 5°N et 12°S de latitude et entre 169°E et 150°O de longitude (Carte 3). Le pays est ainsi à la fois

⁵⁴ Barrie Macdonald, *Cinderellas of Empire. Towards a History of Kiribati and Tuvalu*, Canberra, Londres, Australian National University Press, 1982, p. 31.

⁵⁵ Source : Division géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères, 2005.

à cheval sur l'équateur et sur la ligne de changement de date⁵⁶. D'ouest en est se trouvent l'archipel des îles Gilbert⁵⁷ (géographiquement situé au nord de Tuvalu), l'archipel inhabité des îles Phoenix et l'archipel des îles de la Ligne⁵⁸. Cette particularité permet au pays de bénéficier d'une zone économique exclusive de près de trois millions de kilomètres carrés étalée à travers l'océan Pacifique⁵⁹. La superficie totale des terres du pays est faible (811 km²) d'autant plus que 90 % de la population réside dans les îles Gilbert au sein desquelles se trouve l'atoll de Tarawa qui abrite la capitale, les principales infrastructures (bâtiments gouvernementaux, port, aéroport, hôpital, établissements d'enseignement secondaire et supérieur) et plus de la moitié des 103 000 habitants du pays (estimation de la population en 2010⁶⁰). Comme pour Tuvalu, la population de Kiribati est en pleine croissance puisqu'elle est passée de 31 513 habitants en 1947 à 92 533 habitants en 2005⁶¹ pour atteindre 103 058 habitants lors du recensement de 2010⁶².

L'atoll de Tarawa, où s'est déroulée la majeure partie de l'enquête de terrain à Kiribati, est composé de moins d'îles que Funafuti, et possède une superficie beaucoup plus importante puisque celle-ci fait environ 32 km². Même si une partie des 50 000 habitants de l'atoll réside dans les îles situées au nord, la très grande majorité de la population se retrouve dans la zone urbaine de Tarawa-Sud qui regroupe plusieurs îles reliées entre elles par des digues. La densité de population à Tarawa est contrastée avec 2443 habitants au kilomètre carré pour Tarawa-Sud (moins l'île de Betio) contre 399 habitants au kilomètre carré pour le nord de l'atoll. Les

⁵⁶La République de Kiribati a d'ailleurs fait modifier cette ligne du changement de date pour que l'archipel des îles de la Ligne soit les premières terres habitées à pouvoir célébrer le 1^{er} janvier 2000.

⁵⁷ Constitué du nord au sud par les atolls suivants : Makin, Butaritari, Marakei, Abaiang, Tarawa, Maiana, Abemama, Kuria, Aranuka, Nonouti, Tabiteua, Beru, Nikunau, Onotoa, Tamana et Arorae.

⁵⁸ Constitué du nord au sud par les atolls suivants : Teraina (*Washington Island*), Tabuaeran (*Fanning Island*), Kiritimati (*Christmas Island*), Malden Island, Starbuck Island, Caroline Island, Vostok Island et Flint Island.

⁵⁹ Howard Van Trease, *Atoll politics : The republic of Kiribati*, Christchurch, Suva, Macmillan Brown Centre for Pacific Studies and Institute of Pacific Studies, 1993, p. 3.

⁶⁰ Kiribati National Statistics Office, « Kiribati Stats at a Glance », [En ligne : <http://www.spc.int/prism/kiribati/>]. Consulté le 18 février 2015.

⁶¹ Secretariat of the Pacific Community, « Kiribati 2005 Census: Volume 2 », Noumea, Secretariat of the Pacific Community, 2007.

⁶² National Statistics Office, « Report on the Kiribati 2010 Census of Population and Housing. Vol 1: Basic Information and Tables », Bairiki, Tarawa, Ministry of Finance and Economic Planning, 2012.

problèmes de fortes densités de population sont importants à Tarawa en particulier sur l'île de Betio dans le sud de l'atoll. Celle-ci connaît la densité la plus importante de tout le pays avec près de 9434 habitants au kilomètre carré⁶³. Pourtant, il existe des exemples à travers le monde de densité de population beaucoup plus importante sans qu'il y ait de problèmes majeurs. En fait, à cette forte densité, s'ajoutent des enjeux d'inégalité d'accès aux terres et aux ressources qui renforcent les problèmes démographiques auxquels les autorités de Kiribati sont confrontées dans le district sud de l'atoll de Tarawa. Cette situation focalise une partie de l'attention des acteurs de l'aide au développement, tels qu'AUSAID et NZAID, qui font des politiques de gestion de la forte densité de population une de leurs priorités.

Les I-Kiribati sont des Micronésiens. Les langues officielles sont l'anglais et le gilbertin. Comme les Tuvaluans, les I-Kiribati sont très majoritairement croyants et les différentes organisations religieuses prennent également une place importante dans la vie quotidienne. Un peu plus de la moitié (53 %) de la population fait partie de l'Église catholique, environ 40 % sont membres de l'Église protestante de Kiribati et le reste se répartit entre les églises mormone, adventiste du septième jour ou le Bahaïsme⁶⁴.

Kiribati connaît également un climat tropical alternant entre saison sèche et saison humide⁶⁵. Les populations doivent ainsi mettre en œuvre les mêmes stratégies de collecte d'eau de pluie qu'à Tuvalu. En cela, elles bénéficient aussi de l'aide internationale avec la distribution de collecteurs d'eau de pluie par AUSAID, NZAID et l'Union européenne.

⁶³ Cette situation tend à s'aggraver avec les arrivées régulières de populations des autres atolls venues à Tarawa dans l'espoir de trouver un emploi et d'envoyer une partie de leur salaire sous forme de transferts de fonds dans leur communauté d'origine.

⁶⁴ Howard Van Trease, *op. cit.*, p. 84.

⁶⁵ Esmeralda Longépée, *op. cit.*, p. 28.



Carte 3 : Les trois archipels d'atolls de Kiribati⁶⁶

4.2 Avant les indépendances : une histoire commune

Les historiens de l'Océanie estiment que les îles de Tuvalu furent colonisées par des Polynésiens venant des îles Samoa il y a plus de trois millénaires. Des vagues de peuplements provenant du Royaume de Tonga ont également eu lieu au XIII^e siècle sans qu'il soit possible de confirmer l'installation de ces populations même s'il est fort probable que des unions eurent lieu avec les habitants déjà présents⁶⁷. Les auteurs estiment que les îles de Kiribati ont été colonisées pour la première fois par des populations venant de l'ouest transitant par les îles Caroline et les îles Marshall, il y a plus de quatre millénaires, bien avant celles de Tuvalu.

⁶⁶ Source : Division géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères, 2005.

⁶⁷ Donald Gilbert Kennedy, « Field Notes on the Culture of Vaitupu, Ellice Islands », *Journal of the Polynesian Society*, vol. 38, 1929.

C'est au début du XIXe siècle que les premiers contacts avec des navires européens se font. L'archipel des îles Tuvalu est alors baptisé « îles Ellice » et celui des îles Kiribati « îles Gilbert »⁶⁸. Tout au long du XIXe siècle, des échanges commerciaux ponctuels ont lieu entre les baleiniers européens et les Tuvaluans ou les I-Kiribati jusqu'à ce que les autorités britanniques et allemandes décident d'un partage de la région selon leurs sphères d'influence en 1886⁶⁹. D'un commun accord, les deux puissances coloniales (installées aux Fidji et aux Samoa) ont donc décidé la répartition politique de cet espace géographique. Il ne s'agit pas encore d'un contrôle territorial très développé puisque l'établissement de sa sphère d'influence n'engage pas le Royaume-Uni à administrer les îles Gilbert et Ellice. En fait, cette répartition opérée avec l'Empire colonial allemand permet aux Britanniques de ne pas craindre une invasion allemande dans les atolls sans pour autant être trop impliqués puisque les autorités politiques locales insulaires restaient indépendantes. Les Allemands vont pourtant pousser l'Empire colonial britannique à instaurer un protectorat aux îles Gilbert dès 1890 puisqu'ils craignent que d'autres puissances⁷⁰ s'y installent et les empêchent de recruter de la main-d'œuvre pour leurs exploitations aux îles Samoa⁷¹. Afin d'obtenir le soutien des Allemands pour contrer l'opposition de la France à la politique étrangère de la Grande-Bretagne en Égypte, les autorités coloniales britanniques acceptent, à contrecœur, d'instaurer ce protectorat en 1892 sur un territoire perçu comme ayant peu d'intérêts commerciaux ou stratégiques⁷². Un second protectorat est également

⁶⁸ Dans le cas de Kiribati, c'est dans les années 1820 que l'explorateur russe Adam von Krusenstern nomma l'archipel s'étalant de l'atoll de Makin à celui d'Arorae les « îles Gilbert » en hommage à Thomas Gilbert qui fut le premier Européen à « découvrir » une partie de cet archipel, notamment l'atoll de Tarawa. Le nom de l'archipel ne rentra dans l'usage courant qu'à partir des années 1860. Dans le cas de Tuvalu, l'officier britannique Arent DePeyster nomma l'atoll de Funafuti « groupe d'Ellice » en 1819 en hommage à Edward Ellice, membre du Parlement et armateur de son navire. Le terme fut étendu à l'ensemble des neuf atolls de l'archipel dans les années 1840. Barrie Macdonald, *op. cit.*, p. 15-16.

⁶⁹ Doug Munro et Stewart Firth, « Towards Colonial Protectorates: The case of the Gilbert and Ellice Islands », *Australian Journal of Politics & History*, vol. 32 / 1, avril 2008, p. 63-71.

⁷⁰ En particulier les États-Unis d'Amérique.

⁷¹ Doug Munro et Stewart Firth, « From company rule to consular control: Gilbert island labourers on German plantations in Samoa, 1867-96 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 16 / 1, octobre 1987, p. 24-44.

⁷² Doug Munro et Stewart Firth, *op. cit.*

instauré aux îles Ellice. Pour en faciliter l'administration, celui-ci sera fusionné avec le protectorat des îles Gilbert.

Les territoires de Tuvalu et de Kiribati évoluent ainsi, passant de deux espaces autonomes sous protection britannique à un territoire unique partagé par les deux archipels. Ce protectorat marque une première étape dans l'instauration d'un contrôle territorial des atolls de Tuvalu et de Kiribati par une puissance coloniale étrangère. Toutefois, le système du protectorat laisse encore une marge d'indépendance aux populations concernées. En effet, les institutions politiques traditionnelles existantes sont maintenues et la puissance coloniale ne fait qu'assurer la sécurité du protectorat.

Les deux archipels d'atolls passent définitivement sous contrôle britannique lorsque le protectorat des îles Gilbert et Ellice devient en 1915 la colonie des îles Gilbert puis en 1916 la colonie des îles Gilbert et Ellice. Cette fois, les îles Tuvalu et les îles Kiribati deviennent un territoire britannique et sont clairement associées pour former une seule entité. La même année, l'île de Banaba et les Tokelau (qui retournèrent sous souveraineté néo-zélandaise en 1925) les rejoignent tout comme l'atoll de Kiritimati dans l'archipel des îles de Ligne ainsi que la plupart des atolls de l'archipel des îles Phoenix⁷³. Cette colonie va perdurer pendant plus de soixante ans.

L'intérêt principal (voire unique) de cette colonie pour les autorités britanniques était l'exploitation des réserves de phosphate sur l'île de Banaba. Cette exploitation a nécessité le déplacement de la population de Banaba sur l'île de Rabi aux Fidji. De plus, l'extraction du phosphate a endommagé la fertilité du sol de l'île réduisant considérablement sa viabilité pour les populations qui sont restées sur place. D'autres tentatives de déplacement de populations furent

⁷³ Howard Van Trease, *op. cit.*, p. 5.

organisées pour prévenir les problèmes de fortes densités de population dans les îles Gilbert⁷⁴. Ainsi, des groupes d'I-Kiribati furent réinstallés avec succès dans les atolls des îles de la Ligne (à Kiritimati, Teraina et Tabuaeran). Néanmoins, ces tentatives furent un échec dans l'archipel des îles Phoenix en raison de problèmes insolubles vis-à-vis du manque d'eau potable⁷⁵. En ce qui concerne Tuvalu, des résidents de l'atoll de Vaitupu ont acheté des terrains sur la petite île de Kioa aux Fidji en 1940 et sont partis s'y installer⁷⁶. Comme l'a fait remarquer Jane McAdam, il est intéressant de noter que des déplacements de populations furent déjà organisés au cours de l'histoire de Kiribati et de Tuvalu en raison de problèmes environnementaux ou de forte densité de population bien avant que soit mentionné le changement climatique⁷⁷.

Pendant la période d'administration coloniale, les deux groupes tuvaluan et i-kiribati n'eurent que relativement peu d'échanges et rien ne fut fait pour tenter de créer une identité commune au sein de la colonie⁷⁸. De plus, dans les différents archipels les enjeux politiques de chaque atoll l'emportaient sur ceux de politique générale et ce n'est qu'à partir des années 1960 que s'est développé l'intérêt pour des enjeux nationaux avec la mise en place progressive d'institutions s'apparentant à des organes exécutifs et législatifs⁷⁹. C'est également à partir de cette période de développement d'une classe politique locale que les tensions entre les Tuvaluans et les I-Kiribati vont être mises en avant par certains. L'un des fondateurs du *Gilbertese National Party*, Reuben K. Uatiao, a été parmi les premiers à exprimer publiquement un ressentiment à l'égard des Tuvaluans

⁷⁴ Il faut cependant nuancer ce constat dressé par les autorités coloniales de l'époque. Celles-ci ont pu justifier certains déplacements de populations grâce à l'argument d'une « surpopulation » afin de libérer les îles pour le bénéfice de la colonie. Esmeralda Longépée, *op. cit.*, p. 199.

⁷⁵ H. E. Maude, *Of Islands and Men: Studies in Pacific History*, Melbourne, Oxford University Press, 1968, p. 315-342.

⁷⁶ Carol Farbotko, *Representing Climate Change Space: Isographs of Tuvalu*, thèse pour le doctorat en géographie, University of Tasmania, 2008, p. 103.

⁷⁷ Jane McAdam, « Relocation and resettlement from colonisation to climate change: the perennial solution to 'danger zones' », *London Review of International Law*, vol. 3 / 1, mars 2015, p. 93-130. Jane McAdam, « Historical Cross-Border Relocations in the Pacific: Lessons for Planned Relocations in the Context of Climate Change », *The Journal of Pacific History*, vol. 49 / 3, juillet 2014, p. 301-327.

⁷⁸ Doug Munro et Stewart Firth, *op. cit.*

⁷⁹ Barrie Macdonald, *op. cit.*, p. 220-243.

dont il estimait qu'ils bénéficiaient d'un traitement de faveur de la part des autorités coloniales⁸⁰. En effet, les Tuvaluans étaient en minorité, mais parvenaient à bénéficier de postes importants dans l'administration coloniale puisqu'ils maîtrisaient mieux l'anglais et les codes de l'administration que les I-Kiribati⁸¹. Aussi, par peur de se retrouver finalement dominés par l'écrasante majorité des I-Kiribati lorsque la colonie deviendrait indépendante, les Tuvaluans décidèrent de prendre les devants et demandèrent la séparation des îles Gilbert et Ellice. Celle-ci eut lieu en 1972.

Tuvalu⁸² fut officiellement créé en 1975 et l'indépendance fut prononcée en 1978⁸³. Durant cette période, l'indépendance de Kiribati fut marquée par d'âpres négociations et par un procès entre les habitants de Banaba et le gouvernement britannique en ce qui concernait le dédommagement de l'exploitation de leur île. Dans leur demande de dédommagement, les Banabans ont ainsi voulu négocier une compensation financière ainsi que la possibilité de leur indépendance par rapport aux habitants des îles Gilbert. Cette sécession ne s'est finalement pas produite puisque ni les autorités du Royaume-Uni, ni les représentants Gilbertins ne l'ont acceptée. En effet, l'arrêt des mines de phosphate au même moment a accentué les tensions lors des discussions et les représentants des îles Gilbert n'ont pas voulu risquer de perdre la manne financière que représentait le dédommagement de l'exploitation de Banaba puisque cette somme était reversée à l'ensemble de la colonie. De plus, les nombreux liens créés et renforcés au fil des années par les mariages entre Banabans et Gilbertins, confortaient les autorités des îles Gilbert dans l'idée de la pertinence de maintenir Banaba au sein du futur nouvel État. Au final, des élections générales ont

⁸⁰ Howard Van Trease, *op. cit.*, p. 7.

⁸¹ Doug Munro et Stewart Firth, *op. cit.*

⁸² Le nom « Tuvalu » a été choisi pour désigner le nouvel État. Ce terme tuvaluan pourrait être traduit par « huit ensembles » ou « huit solidaires » ce qui fait allusion aux huit atolls habités de Tuvalu (à l'époque, l'île de Niulakita est encore inhabitée).

⁸³ Barrie Macdonald, *op. cit.*, p. 257.

été tenues en 1978 et en 1979 l'indépendance fut déclarée avec la création de la République de Kiribati⁸⁴.

Comme le démontre l'historien Barrie Macdonald, cette séparation des Tuvaluans et des I-Kiribati est le résultat contradictoire d'une tentative de centralisation et de renforcement des interactions politiques entre les deux groupes. Il fait ainsi le constat suivant :

« Ce n'est pas seulement le fait que les Britanniques ont mis ensemble deux populations aussi différentes, ou ont inclus tellement d'îles éparpillées à travers une aussi vaste portion de l'océan, mais c'est le fait que chacun des groupes a développé sa conscience de soi dans sa relation avec l'autre groupe, et que chacun a vu dans l'autre la cause de tous ses problèmes et la source de tous les griefs⁸⁵. »

4.3 Après les indépendances : de nouveaux régimes politiques

L'organisation de la vie politique actuelle diffère entre Tuvalu et Kiribati. Ceci est en partie dû aux choix faits lors des indépendances respectives. En 1976, alors que les autorités britanniques étaient en train de préparer le transfert de souveraineté à Tuvalu, le *Chief Minister* en charge de l'autorité politique locale, Toaripi Lauti, prônait le choix d'une constitution républicaine sur le modèle de Nauru. Le débat fut intense en 1977 entre les partisans d'une république et les défenseurs d'une monarchie parlementaire. La question fut réglée lors du vote du comité constitutionnel au cours duquel T. Lauti s'est abstenu, laissant ainsi la majorité des votes en faveur d'une monarchie parlementaire⁸⁶. À Kiribati, le projet d'instaurer un modèle républicain fut également défendu par John Smith, le gouverneur britannique des îles Gilbert, qui estimait que le système de Westminster n'était pas adapté pour gouverner les Gilbertins⁸⁷. En effet, le

⁸⁴ Les difficultés pour trouver un nouveau nom traditionnel faisant consensus ont orienté le choix final vers le terme « Kiribati » qui est la transcription littérale de la prononciation de « Gilberts » par les locaux. *Ibidem*, p. 274.

⁸⁵ *Ibidem*, p. 259. Traduction de l'auteur

⁸⁶ *Ibidem*, p. 265.

⁸⁷ Howard Van Trease, *op. cit.*, p. 11.

gouverneur considérait que ceux-ci étaient très sensibles aux questions d'égalité et à l'importance du groupe par rapport aux individus. À l'issue de la convention constitutionnelle de Tarawa en 1977, les 160 délégués optèrent donc pour un système républicain favorisant l'élection du chef de l'État et soulignant la responsabilité de celui-ci vis-à-vis du peuple par la possibilité de le destituer⁸⁸. Je résumerai ici les grandes lignes des deux régimes politiques⁸⁹.

4.3.1 Organisation politique de Tuvalu

L'État de Tuvalu est une monarchie parlementaire selon le système de Westminster, légèrement modifié, avec à sa tête la Reine Élisabeth II qui est représentée sur place par un gouverneur général (Schéma 2). Les fonctions de ce gouverneur général sont essentiellement symboliques même s'il peut théoriquement dissoudre le parlement ou révoquer le Premier ministre. Dans les faits, le pouvoir exécutif se concentre dans les mains du cabinet qui est composé de cinq ministres élus par le parlement avec à sa tête le Premier ministre qui fait office de chef du gouvernement. Le pouvoir législatif est détenu par un parlement unicaméral (*Fane i fonu*) composé de quinze représentants élus au suffrage universel direct pour un mandat de quatre ans⁹⁰.

Au niveau de chaque atoll, les Tuvaluans sont organisés en villages communautaires comprenant un chef principal (*ulu-aliki*) et plusieurs sous-chefs (*aliki*) selon un système héréditaire d'autorité politique traditionnelle. Ces chefs président les conseils communautaires ou *Falekaupule*. Le terme désigne à la fois les organes de décision politique à l'échelon de l'atoll et les bâtiments communautaires qu'on retrouve au centre des villages et où se tiennent les réunions, les

⁸⁸ Barrie Macdonald, *op. cit.*, p. 271.

⁸⁹ Les points abordés le seront en fonction de l'intérêt pour la problématique de la thèse. Pour des présentations plus détaillées des systèmes politiques, se référer aux travaux suivants : Howard Van Trease, *op. cit.* pour Kiribati et Carol Farbotko, *op. cit.*, p. 101-122. pour Tuvalu.

⁹⁰ Sept atolls sont représentés par deux députés. Seul l'atoll de Nukulaelae, en raison de sa population restreinte, n'est représenté que par un seul député.

spectacles de dance et les événements culturels, politiques ou religieux du groupe. Ils sont complétés par un conseil des anciens (*Island Council of Elders*) ou *Te Sina o Fenua*. Les *Falekaupule* travaillent depuis 1997 avec les *Pule O Kaupule*, qui en sont le pendant exécutif et dont les membres sont élus. Les *Falekaupule* prennent les décisions qui concernent leur communauté sur leur île et les *Pule O Kaupule* assurent la mise en œuvre pratique ainsi que les tâches administratives.

La vie politique de Tuvalu est fortement influencée par le poids de l'Église et des institutions « traditionnelles » que sont les communautés de chaque île, appelées *Fenua*. En effet, les représentants de l'Église sont régulièrement consultés par les parlementaires et leurs sermons influencent l'opinion des habitants des atolls qui sont très majoritairement des paroissiens. De même, les individus valorisent principalement le lien qu'ils ont avec leur île d'origine est la *Fenua* qui y réside⁹¹. Ce lien participe à la définition de l'identité d'une personne et peut concrètement se traduire par une solidarité avec la communauté notamment par l'envoi de fonds lorsque la personne a migré dans l'atoll de Funafuti ou bien à l'étranger⁹². Les intérêts de la *Fenua* (portés par les *Fale Kaupule*) priment sur les intérêts des individus et ce lien particulier se retrouve également chez les quinze membres du parlement qui défendront chacun leur île d'origine⁹³. Dès l'indépendance, au cours des débats sur la future constitution du nouveau pays, le professeur David Murray⁹⁴ avait d'ailleurs conseillé que les discussions parlementaires sur les lois non urgentes soient d'abord portées auprès des *Island Councils* pour d'éventuels commentaires. Il

⁹¹ Elaine Stratford, Carol Farbotko et Heather Lazrus, « Tuvalu, Sovereignty and Climate Change: Considering Fenua, the Archipelago and Emigration », *Island Studies Journal*, vol. 1 / 8, 2013.

⁹² Carol Farbotko, *op. cit.*, p. 88.

⁹³ Tauaasa Taafaki et Janaline Oh, « Governance in the Pacific : politics and policy in Tuvalu », Canberra, 1995. Cité dans Carol Farbotko, *op. cit.*, p. 104.

⁹⁴ Ce professeur d'administration publique à l'Université du Pacifique sud fut invité à Tuvalu et à Kiribati en tant que conseiller lors des discussions pour l'établissement des nouvelles constitutions.

espérait ainsi renforcer la légitimité du parlement aux yeux des Tuvaluans⁹⁵. Ce lien entre les parlementaires et leur communauté d'origine est d'ailleurs d'autant plus fort qu'il n'existe pas de partis politiques à Tuvalu. En l'absence de partis nationaux qui permettraient la confrontation d'idées sur des enjeux transversaux concernant tous les atolls, il est attendu des représentants que ceux-ci mettent d'eux-mêmes en avant l'intérêt national par rapport aux intérêts de chaque *Fenua*. Cependant, les pratiques politiques à Tuvalu semblent montrer que cet objectif n'est pas encore atteint sur l'ensemble des sujets à l'exception peut-être du changement climatique.

⁹⁵ Barrie Macdonald, *op. cit.*, p. 265.

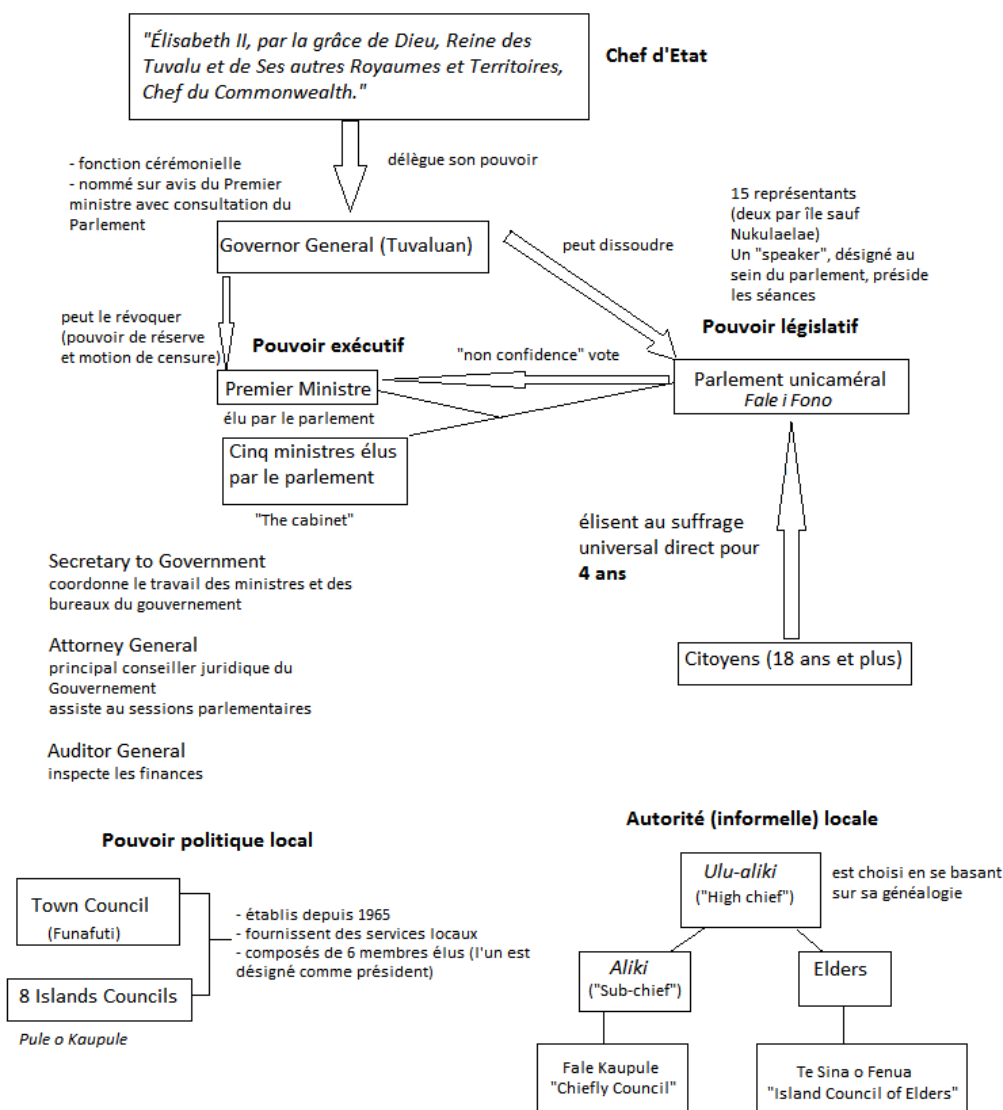


Schéma 2 : Régime politique de l'État de Tuvalu

4.3.2 Organisation politique de Kiribati

Les atolls de Kiribati sont une République parlementaire avec à sa tête un président (Schéma 3). Les citoyens votent tous les quatre ans pour leurs députés au sein des 21 îles habitées du pays, découpées en 23 circonscriptions. À l'issue des élections, un parlement unicaméral (*Maneaba ni Maungataba*) est formé avec 44 représentants élus auxquels s'ajoutent un procureur (*Attorney General*) et le député de Banaba qui est nommé par le Conseil de Rabi. Le parlement choisit entre

trois et quatre candidats à la présidence grâce à un vote pondéré selon la méthode Borda⁹⁶. Les citoyens sont ensuite amenés à élire leur président au suffrage universel parmi les candidats ainsi désignés pour un mandat de quatre années, renouvelable trois fois. Le président est à la fois le chef de l'État et le chef du gouvernement, « le cabinet », dont il nomme les membres parmi les parlementaires : un vice-président, dix ministres ainsi que l'*Attorney General* qui en est également membre *ex-officio*.

Comme à Tuvalu, l'organisation de la vie politique au niveau de l'atoll est partagée entre des institutions « modernes » héritées de l'administration britannique⁹⁷ et des institutions « traditionnelles » qui préexistaient à la période coloniale. Ces dernières peuvent être distinguées entre les atolls du nord de l'archipel où l'autorité politique était détenue par des chefs et les atolls du sud où celle-ci était entre les mains des *unimane*, aînés de la communauté, respectés pour le savoir et leur sagesse⁹⁸. Les *unimane* ne détiennent pas de légitimité constitutionnelle à leur autorité politique. Pourtant, ils sont omniprésents dans les décisions qui touchent à la communauté et siègent souvent dans les différents conseils politiques, religieux ou scolaires des atolls. Leurs décisions sont de fait respectées par tous. Ils sont les garants des intérêts de la *Maneaba* qui peut être entendue au sens de la *Fenua* tuvaluane. La *Maneaba* « incarne l'ensemble de la société : la *kainga* (famille étendue), le village et l'ensemble de la communauté de l'île⁹⁹ ». La *Maneaba* désigne également le bâtiment communautaire situé au centre du village où se déroulent les réunions des associations des *unimane* et les événements de la communauté (dance, bingo, fêtes...). Les députés

⁹⁶ Celle-ci consiste, pour l'électeur, en l'attribution d'un nombre différent de points à plusieurs candidats en fonction d'un classement de préférence (le dernier candidat de la liste ayant un point, le premier ayant n points, le deuxième ayant $n-1$, etc. pour une liste à n candidats).

⁹⁷ Le conseil municipal de Betio – *Betio Town Council* –, le conseil urbain de Teinainano – *Teinainano Urban Council* – et le conseil d'Eutan Tarawa – *Eutan Tarawa Council* – à Tarawa ainsi que des conseils insulaires – *Island Councils* dans les autres atolls

⁹⁸ Howard Van Trease, *op. cit.*, p. 6.

⁹⁹ *Ibidem*, p. 23. Traduction de l'auteur

sont donc attentifs aux décisions et aux prises de position des *unimane* puisque leurs électeurs les respectent.

La principale différence avec Tuvalu réside dans le fait qu'à Kiribati, la compétition politique est structurée autour de quelques partis politiques. Il faut tout de même reconnaître que beaucoup de candidats continuent de se présenter sans étiquette et que les partis politiques à Kiribati sont des groupes flexibles où les changements d'allégeance sont légion. Cependant, leur présence permet de structurer le moment de l'élection autour de différents programmes communs à plusieurs candidats membres d'un même parti. Ces partis sont le *Maurin Kiribati Party*, le *Boutokaan Te Koaavu (Pillars of Truth)*, parti au gouvernement de l'actuel président Anote Tong, et le *Karikirakean Tei-Kiribati* (anciennement connu sous le nom *United Coalition Party*), principal parti d'opposition issu de la fusion du *Kiribati Tabomoa Party (National Progressive Party)* et du *Maneaba Te Mauri (Protect the Maneaba)*¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Source : page consacrée aux partis politiques de Kiribati du site internet du parlement de la République de Kiribati, [en ligne : <<http://www.parliament.gov.ki/content/political-parties>>, accédée le 01/06/2015]

Les contraintes inhérentes à la vie dans deux États atolliens aux ressources restreintes et à la très faible industrialisation ont façonné le mode de vie des populations notamment d'un point de vue économique. En effet, une grande partie de celles-ci dépend toujours d'activités de subsistances telles que l'agriculture, l'élevage ou la pêche. Nombreuses sont les personnes qui emploient leurs journées à relever les filets de pêche du lagon, à aller pêcher le thon en pleine mer, à travailler la culture du *taro* afin d'assurer les repas quotidiens ou à s'occuper de leurs porcs en prévision des repas de fêtes. Certaines personnes peuvent également tirer un petit bénéfice en vendant une part de leurs poissons, de leur récolte ou de leur élevage même si ce dernier type de vente est plus rare¹⁰². D'autres diversifient les revenus de la famille par la vente d'artisanat notamment auprès des étrangers (diplomates, experts, journalistes, chercheurs) en mission de quelques jours sur place ou auprès des rares touristes se rendant dans les États atolliens.

Ces activités de subsistance sont d'ailleurs reconnues dans les recensements que ce soit à Tuvalu ou à Kiribati en tant que « travail non rémunéré ». Ainsi les recensements menés dans les années 2000¹⁰³ nous apprennent qu'à Tuvalu 36,4 % de la population active¹⁰⁴ exerce ces activités de subsistances contre 58,4 % à Kiribati (Tableau 1). Il y a donc une part plus importante de Tuvaluans employés (57,1 %) que d'I-Kiribati (35,5 %). Cependant, dans les deux États atolliens, les répartitions géographiques des types d'activités sont similaires puisque la majorité des individus ayant un emploi rémunéré se retrouve dans les zones urbaines (64,1 % à Funafuti ; 61,4 % à Tarawa) et la majorité des individus pratiquant des activités de subsistances se retrouve dans les atolls périphériques (87,8 % à Tuvalu ; 75,6 % à Kiribati).

¹⁰² Esmeralda Longépée, *op. cit.*, p. 158-159.

¹⁰³ Les données sont tirées du recensement de 2002 à Tuvalu et du recensement de 2005 à Kiribati. Il fut impossible de récupérer les données du dernier recensement réalisé à Tuvalu en 2012, aussi, par souci de comparaison, les données de recensement de 2010 à Kiribati ont été mises de côté au profit des données du recensement de 2005 pour éviter un écart temporel trop important. Secretariat of the Pacific Community, *op. cit.*, p. 31. Secretariat of the Pacific Community, *op. cit.*, p. 90.

¹⁰⁴ Celle-ci concerne les individus de plus de 15 ans, employés ou travaillant sans salaire pour le compte du foyer familial (pêche, agriculture, élevage, artisanat) ou à la recherche d'un emploi.

		Emploi		Travail non rémunéré (pêche, agriculture, élevage, artisanat)		Sans emploi		Total	
		Tuvalu	Kiribati	Tuvalu	Kiribati	Tuvalu	Kiribati	Tuvalu	Kiribati
Centre urbain	effectif	1268	8068	153	5272	139	1632	1560	14 972
	% ligne	81,28	53,89	9,81	35,21	8,91	10,90	100,00	100,00
	% colonne	64,11	61,43	12,15	24,43	61,50	72,40		
Atolls ruraux	effectifs	710	5065	1106	16 310	87	622	1903	21 997
	% ligne	37,31	23,03	58,12	74,15	4,57	2,83	100,00	100,00
	% colonne	35,89	38,57	87,85	75,57	38,50	27,60		
Total	effectifs	1978	13 133	1259	21 582	226	2254	3463	36 969
	% ligne	57,12 %	35,52 %	36,36 %	58,38 %	6,53 %	6,10 %	100 %	100 %
	% colonne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00		

Tableau 1 : Comparatif des populations actives de 15 ans et plus entre Tuvalu et Kiribati, en fonction du type d'activité et du lieu de résidence au début des années 2000

A Kiribati, seulement un peu plus d'un tiers des actifs est employé et même à Tuvalu cette situation ne concerne qu'un peu plus de la moitié des actifs. Cette prégnance des activités de subsistance est l'illustration des capacités limitées des deux bassins d'emplois tuvaluan et i-kiribati. En effet, très peu d'activités industrielles ou d'activités de commerces furent développées après les indépendances. Les opportunités pour trouver un travail avec salaire sont bien souvent absentes des atolls périphériques ruraux. Une part importante de la main-d'œuvre va donc migrer pour trouver un emploi et renvoyer une partie du salaire au foyer, diversifiant ainsi les revenus de celui-ci. Ces migrations économiques ont principalement lieu entre les atolls périphériques et les atolls urbains de Funafuti et de Tarawa. Pour les deux pays, le principal employeur est en effet l'État¹⁰⁵ dont les bâtiments administratifs se trouvent sur les atolls abritant les capitales

¹⁰⁵ Dès 1985, Bertram et Watters constataient que le secteur gouvernemental représentait 80% des emplois rémunérés à Kiribati et plus de 60% à Tuvalu. Geoff Bertram et Ray Watters, « The MIRAB economy in South Pacific microstates », *Pacific Viewpoint*, vol. 26 / 3, 1985,

respectives. De plus, ce sont dans ces mêmes atolls que se trouve la grande majorité des autres types d'emplois disponibles avec la présence de petites activités du secteur tertiaire (commerces, restaurants et hôtels). Cette situation donne lieu à des migrations économiques internes entre les îles périphériques et les capitales qui entretiennent ainsi le phénomène de forte densité de population des atolls de Tarawa et de Funafuti.

Les opportunités restreintes d'emploi à Kiribati et à Tuvalu vont également inciter une part de la main-d'œuvre à migrer temporairement pour trouver du travail en dehors des atolls. Certains jeunes I-Kiribati et Tuvaluans vont alors se former au sein de l'institut de formation maritime de Tuvalu – *Tuvalu Maritime Training Institute* – ou du centre de formation marine de Kiribati – *Marine Training Center*. Cet apprentissage est le résultat d'une volonté de développement des emplois dans les deux États atolliens, concrétisée par la mise en place de politiques publiques de formation¹⁰⁶. En effet, l'obtention de ces diplômes par les Tuvaluans et les I-Kiribati leur permet d'être ensuite recrutés en tant que marins sur les navires marchands de diverses compagnies pour des contrats pouvant aller jusqu'à deux années passées à bord. L'argent renvoyé est précieux puisqu'il bénéficie à la fois directement aux familles des marins ainsi qu'indirectement aux communautés d'origine de ces derniers¹⁰⁷.

Enfin, une part des Tuvaluans et des I-Kiribati vont migrer temporairement ou définitivement à l'étranger et notamment en Nouvelle-Zélande. En effet, depuis 2009, certaines entreprises horticoles ou viticoles néo-zélandaises peuvent demander le statut « d'employeur saisonnier

p. 497-519. De même selon Wrighton, en 2010 à Tuvalu, seulement 20% des employés semblent avoir une activité complètement détachée du gouvernement. Nicki Wrighton, *Participation, Power and Practice in Development: A Case Study of Theoretical Doctrines and International Agency Practice in Tuvalu*, mémoire de master, University of Wellington, 2010, 170 p., p. 50.

¹⁰⁶ Stephen Boland et Brian Dollery, *op. cit.*

¹⁰⁷ Maria Borovnik, « Labor Circulation and Changes among Seafarers' Families and Communities in Kiribati », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 16 / 2, 2007, p. 225–249. Thomas Klikauer et Richard Morris, « Kiribati seafarers and German container shipping », *Maritime Policy and Management*, vol. 29 / 1, janvier 2002, p. 93–101.

reconnu » (*Recognised Seasonal Employer – RSE*). Ce statut leur permet d'employer, pour une période limitée, une main-d'œuvre non néo-zélandaise qui vient principalement des pays insulaires du Pacifique sud. Des habitants de Tuvalu et de Kiribati peuvent ainsi migrer temporairement en Nouvelle-Zélande pour des périodes de travail allant jusqu'à neuf mois¹⁰⁸. De plus, la Nouvelle-Zélande a mis en place depuis 2002 une politique migratoire par quota, « la catégorie d'accès du pacifique » (*Pacific Access Category – PAC*), accordant 75 visas de résidence permanente chaque année aux habitants de Tuvalu, de Kiribati, de Samoa, de Fidji et de Tonga. Cette politique fut d'ailleurs régulièrement citée dans les médias et la littérature scientifique comme étant l'exemple d'une prise en compte par le gouvernement néo-zélandais des migrations des individus en raison des dégradations de leur environnement¹⁰⁹. Cette qualification environnementale de la PAC fut démentie par le gouvernement néo-zélandais¹¹⁰ et fut nuancée par les chercheurs spécialistes des migrations entre Tuvalu et la Nouvelle-Zélande¹¹¹.

L'importance des migrations et des transferts d'argent qui en découlent a commencé à être étudiée en détail au cours des années 1980 au sein de très petits États insulaires en voie de développement du Pacifique sud, dont Tuvalu et Kiribati. Dans un article publié en 1985, *The MIRAB Economy in South Pacific Microstates*, Geoff Bertram et Ray F. Watters ont défini les capacités économiques des deux États atolliens¹¹² selon le modèle MIRAB¹¹³. Celui-ci décrit les principales sources de revenus pour ces petits États insulaires et la forme de réinvestissement des capitaux dans leurs économies. Comme nous l'avons vu, le modèle économique de Tuvalu et de

¹⁰⁸ Pour une analyse plus approfondie de cette politique, il est souhaitable de se reporter à la thèse de Charlotte Bedford : Charlotte Bedford, *Picking Winners? New Zealand's Recognised Seasonal Employer (RSE) Policy and its Impacts on Employers, Pacific Workers and their Island-based Communities*, thèse pour le doctorat en géographie, The University of Adelaide, 2013, 408 p.

¹⁰⁹ Ce point sera développé au cours du septième chapitre.

¹¹⁰ New Zealand Government Ministry of Foreign Affairs and Trade, « New Zealand's immigration relationship with Tuvalu », [En ligne : <http://www.mfat.govt.nz/Foreign-Relations/Pacific/NZ-Tuvalu-immigration.php>]. Consulté le 28 septembre 2011.

¹¹¹ Cf. deuxième chapitre, section 1.2

¹¹² Avec celles de trois autres petits États insulaires du Pacifique sud : les îles Cook, Tokelau et Niue.

¹¹³ Geoff Bertram et Ray Watters, *op. cit.*

Kiribati est alors caractérisé par une forte importance de la migration (interne ou externe) d'une part de sa main-d'œuvre qui renvoie ensuite de l'argent auprès des communautés d'origines (« MI » migration, « R » *remittances*¹¹⁴). De plus, ces États sont les bénéficiaires d'une aide au développement dont les fonds constituent une part importante de leur budget. Ces ressources seront ensuite notamment utilisées afin de payer les salaires des fonctionnaires, sans lesquels ces États ne pourraient pas survivre (« A » aide, « B » *bureaucracy* – fonction publique).

Depuis 1986, Tuvalu et Kiribati sont classés par les Nations Unies dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA)¹¹⁵ et les deux États atolliens font également partie du groupe des petits États insulaires en voie de développement (PIED)¹¹⁶. Ces deux identifications doivent permettre à Tuvalu et à Kiribati de bénéficier d'une attention particulière en ce qui concerne l'octroi d'une aide au développement. L'enjeu de cette qualification n'est donc pas neutre. En 2013, le Premier ministre tuvaluan, Elene Sopoaga, alertait les Nations unies quant à la reconsidération des critères d'attribution du statut de PMA. Le Premier ministre craignait que, selon les critères de développement humain des Nations unies, l'État de Tuvalu ne soit plus considéré comme un PMA ce qui risquerait de diminuer les sommes allouées aux programmes d'aide au développement. Il en profitait d'ailleurs pour rappeler l'importance de considérer la vulnérabilité environnementale du pays dans l'obtention du statut de PMA¹¹⁷.

Il pourrait sembler contre-intuitif qu'un État désire rester dans la catégorie des PMA. En fait, la volonté politique de ne pas mettre en péril la quantité de fonds alloués au développement du petit État illustre l'importance de l'aide dans les finances de Tuvalu (mais également dans celles de

¹¹⁴ Ce terme anglais désigne les transferts d'argent effectués par les migrants pour leur famille et leur communauté d'origine.

¹¹⁵ Source : ONU, *Liste des pays les moins avancés*, 2013 [en ligne : http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc/ldc_list.pdf accédé le 08/06/2015]

¹¹⁶ Source : Site internet du réseau des petits États insulaires en voie de développement ; [en ligne : <http://www.sidsnet.org/regions/20/Pacific> accédé le 08/06/2015]

¹¹⁷ « Tuvalu wants changes in assessment of LDC criteria », *Radio New Zealand*, 23 septembre 2013.

Kiribati). L'aide accordée à Tuvalu a ainsi pu dépasser 60 % du produit intérieur brut (PIB)¹¹⁸ faisant d'elle une des ressources financières (sinon la ressource) principales de l'État. Cette aide octroyée par des donateurs bilatéraux¹¹⁹ (dont la Nouvelle-Zélande grâce à son programme d'aide – NZAID – géré par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce) ou multilatéraux¹²⁰ est donc « vitale » pour les États atolliens et va influencer les discours des représentants de leurs gouvernements qui peuvent, en fonction de l'agenda de l'aide internationale, souligner la vulnérabilité (notamment environnementale) de leurs pays auprès des donateurs dans l'espoir de débloquer des fonds¹²¹. Comprendre l'importance de cette aide au développement, nous permettra d'analyser les utilisations stratégiques des récits de la disparition par les représentants de Tuvalu et de Kiribati dans la seconde partie de cette thèse.

Conclusions du premier chapitre

Au cours de ce chapitre, les terrains des enquêtes réalisées lors du travail de recherche pour cette thèse ont été introduits. Ce premier chapitre poursuivait ainsi un double objectif. Tout d'abord, il s'agissait de justifier la pertinence du choix et du cadrage spatial des terrains en fonction de l'objet d'étude. Deuxièmement, ce chapitre a également offert aux lecteurs une introduction à l'histoire, à la géographie et aux enjeux économiques de Tuvalu et de Kiribati. Le choix des thèmes abordés lors de cette présentation fut justifié par l'utilité de ceux-ci pour éclairer l'étude des récits de la disparition des États atolliens.

¹¹⁸ Nicki Wrighton et John Overton, « Coping with participation in small island states: the case of aid in Tuvalu », *Development in Practice*, vol. 22 / 2, mars 2012, p. 244–255.

¹¹⁹ Australie, Nouvelle-Zélande, Taïwan et Japon.

¹²⁰ Principalement la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Union européenne et le Programme des Nations unies pour le développement.

¹²¹ Sophie Webber, « Performative vulnerability: climate change adaptation policies and financing in Kiribati », *Environment and Planning A*, vol. 45 / 11, 2013, p. 2717–2733.

Ainsi, la description des atolls a présenté les caractéristiques géophysiques de ces îles qui sont régulièrement décrites dans les discours soulignant leur vulnérabilité par rapport au changement climatique et à l'élévation du niveau marin.

La distinction entre les différents types de souveraineté politique des archipels d'atolls a souligné l'importance du critère de souveraineté politique dans les récits de la disparition des États atolliens.

Le rappel du passé colonial commun de Kiribati et de Tuvalu ainsi que la présentation de leurs systèmes politiques ont ajouté un éclairage historique à la comparaison des deux pays, introduisant des éléments d'explications de leur choix d'indépendances et d'obtention d'une souveraineté politique sur leur territoire.

De même, cette première présentation des enjeux démographiques, économiques et de développement a mis en évidence la similarité générale des situations des deux États atolliens (archipels d'atoll, importance de la communauté et de la religion, modèle MIRAB, etc.) tout en précisant certaines différences entre les deux (langue, religion, nombre d'atolls, taille de la population, etc.).

Enfin, la description succincte des liens de Tuvalu et de Kiribati avec la Nouvelle-Zélande a permis de présenter les enjeux migratoires et d'aide au développement entre ces trois pays. Les politiques migratoires et la politique d'aide au développement de la Nouvelle-Zélande à l'égard des deux États atolliens sont en effet régulièrement associées aux récits de la disparition de ces derniers. Elles nous serviront pour analyser l'utilisation de ces récits dans la mise à l'agenda d'une politique d'accueil en Nouvelle-Zélande et dans la mise à l'agenda d'une aide néo-zélandaise à l'adaptation au changement climatique à Tuvalu et à Kiribati.

CHAPITRE 2 : LES RÉCITS DE LA SUBMERSION DES ÉTATS ATOLLIENS : CADRE THÉORIQUE ET CONSTRUCTION DE L’OBJET DE RECHERCHE

“Oceania is vast, Oceania is expanding, Oceania is hospitable and generous, Oceania is humanity rising from the depths of brine and region of fire deeper still, Oceania is us. We are the sea, we are the ocean, we must wake up to this ancient truth and together use it to overturn all hegemonic views that aim ultimately to confine us again, physically and psychologically, in the tiny spaces which we have resisted accepting as our sole appointed place, and from which we have liberated ourselves. We must not allow anyone to belittle us again, and take away our freedom¹²².”

Epeli Hau’Ofa

Le positionnement théorique adopté pour étudier les discours de la disparition de Tuvalu et de Kiribati fut le résultat d’un processus de compréhension et de familiarisation. Lorsque l’idée d’entamer une thèse germa en 2009, les recherches sur les liens entre migrations et changements climatiques étaient en plein essor. De très nombreuses publications se suivaient, illustrant l’intérêt croissant pour le sujet. La question du scénario de la disparition du territoire d’un État en raison de l’élévation du niveau marin restait pourtant relativement peu investie. Ce scénario était la plupart du temps considéré comme une illustration du propos et non pas comme un objet principal d’étude.

¹²² Epeli Hau’ofa, « Our sea of islands », *The Contemporary Pacific*, vol. 6 / 1, 1994, p. 148–161.

Quelques publications commençaient cependant à prendre ces discours au sérieux et à s'y intéresser exclusivement. Leur question centrale concernait alors le devenir juridique et politique des populations et de l'État lorsque le territoire disparaît. Cette interrogation est théoriquement séduisante. Elle représente bien souvent l'idée qui vient à l'esprit lorsqu'on est confronté pour la première fois au scénario de la submersion d'un État. Elle fut donc l'une des toutes premières pistes de réflexion de cette thèse avant d'être rapidement abandonnée. En effet, nous nous sommes rendus à l'évidence que vouloir mener une enquête de sociologie politique en scénarisant des situations possibles, mais ne s'étant pas encore produites, relevait d'une certaine gageure¹²³. L'approche du sujet fut donc réorientée vers ses manifestations actuelles dans l'espace social. En effet, si la submersion du territoire d'un État n'a pas encore eu lieu, les discours autour de ce scénario sont déjà formulés. Plutôt que de spéculer sur les conséquences sociales d'un problème potentiel, nous décidions d'étudier les effets et les enjeux sociaux de l'énonciation de ce problème.

Ce chapitre présente comment s'est construit le cadre d'analyse de notre sujet. En partant d'un état de l'art de la littérature en sciences humaines et sociales publiée sur Tuvalu et Kiribati, nous soulignerons l'intérêt croissant pour les incidences du changement climatique dans les atolls jusqu'au scénario de la possible disparition des États atolliens. Observant la prise en considération croissante de ce problème, nous envisagerons d'en étudier la mise à l'agenda à l'aide des outils théoriques de l'analyse cognitive des politiques publiques. Enfin, il sera proposé d'aborder les discours sur ce problème comme des récits de politiques publiques. On cherchera alors à comprendre sa production et sa diffusion au sein de différents forums, sa réception par les

¹²³ Si certaines disciplines comme l'économie peuvent s'y prêter, nous considérons que la sociologie politique s'accorde difficilement avec de la prospective pure.

acteurs des politiques migratoires et des politiques de développement et l'usage politique qu'ils peuvent en faire.

1. Tuvalu et Kiribati au prisme de la recherche : état de l'art des études sur les États atolliens du Pacifique sud

Les travaux académiques sur Tuvalu et Kiribati ont évolué au cours des huit dernières décennies. Si les prémices de la recherche dans ces atolls concernent assez classiquement des travaux d'ethnographie, les publications sur les deux archipels ont connu un premier changement avec leurs accessions successives à l'indépendance à la fin des années 1970. Les études sur ces îles se sont ainsi diversifiées lorsque les chercheurs ont commencé à prendre en considération les nouveaux États insulaires que sont devenus Tuvalu et Kiribati. Une deuxième évolution de la recherche consacrée à ces atolls eut lieu à partir des années 1990 avec la prise en compte progressive du changement climatique et de ses incidences possibles. Cette partie présente les publications académiques sur Tuvalu et Kiribati qui ont influencé notre approche théorique de l'objet. Des travaux d'anthropologie, de géographie ou de sociologie politique seront exposés et leurs apports pour nos propres travaux seront justifiés.

Il existe cependant d'autres travaux scientifiques concernant Tuvalu et Kiribati notamment en géosciences¹²⁴ et droit. Le point commun entre ces publications est leur rapport au futur et à l'élaboration de scénarios. En effet, si les premières évaluent les scénarios d'élévation du niveau marin et les incidences attendues pour les atolls, les secondes formulent des scénarios juridiques faisant ainsi la liste des situations possibles pour un État ayant perdu son territoire. De ce fait, nous les mettons de côté puisque ces travaux furent appréhendés non pas en tant que cadrage

¹²⁴ Dont les rapports d'évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

théorique, mais en tant qu'objets d'études. En effet, même si toutes les publications scientifiques participent de la production et de la diffusion de discours et de récits sur Tuvalu et Kiribati, nous considérons que ces travaux de géosciences et de droit sont centraux dans cette production en raison de la formulation de scénarios. Nous les décrivons donc dans le quatrième chapitre.

Dans cette partie, nous présenterons tout d'abord le premier élargissement des travaux sur les deux archipels qui passèrent du statut d'objets pour l'ethnographie et l'anthropologie à celui de cas d'études pour des géographes et des économistes à la suite de leurs indépendances. Nous verrons ensuite le deuxième élargissement des travaux sur Tuvalu et Kiribati avec la prise en compte progressive du changement climatique qui a entraîné une augmentation des publications sur les stratégies d'adaptation et sur la perception de la rhétorique des « réfugiés climatiques ».

1.1 De la compréhension des sociétés des atolls à l'étude des enjeux de développement pour des États insulaires

Avant leurs indépendances, relativement peu de travaux s'intéressaient aux atolls de Kiribati et de Tuvalu. Les premières enquêtes ethnographiques furent menées par des fonctionnaires de l'administration coloniale en place dans les îles. Dès les années 1920, *Sir* Arthur Francis Grimble le commissaire résidant de la colonie des îles Gilbert et Ellice publiait deux ouvrages sur les mythes fondateurs et la cosmologie des Gilbertins¹²⁵. À la même période, un autre membre de l'administration britannique responsable des programmes d'éducation, Donald Gilbert Kennedy,

¹²⁵ Arthur Grimble, « Myths from the Gilbert Islands », *Folklore*, vol. 33 / 1, mars 1922, p. 91–112. Arthur Grimble, « Myths from the Gilbert Islands, II. », *Folklore*, vol. 34 / 4, décembre 1923, p. 370–374. Grimble fut principalement connu pour avoir ensuite publié, au cours des années 1950, « A pattern of islands », qui est une version romancée de son séjour en tant qu'administrateur de la colonie. Le livre fut même adapté au cinéma en 1956 avec le film « Pacific Destiny ». Arthur Francis Grimble, *A Pattern of Islands*, Londres, John Murray (Publishers) Ltd, 1953.

fut posté aux îles Ellice et publia à son tour un carnet de terrain décrivant les pratiques culturelles des Elliciens¹²⁶.

Il faut attendre les années 1960 pour que des anthropologues¹²⁷ et des historiens¹²⁸ développent un intérêt pour ces atolls dont la séparation et l'indépendance sont pressenties. Les publications portent alors sur divers sujets tels que la description de l'architecture¹²⁹, la justification du choix de l'atoll de Tarawa comme capitale¹³⁰, la question particulière des Banabans¹³¹, l'évolution du système juridique¹³² ou encore la question sensible de la possession et de la transmission des terres¹³³. À partir de 1970, l'historien Barrie Macdonald publia ses travaux sur l'histoire coloniale des îles Gilbert et Ellice¹³⁴ en prenant soin de souligner les raisons de la séparation des deux groupes et de décrire le processus de décolonisation qu'ils connurent¹³⁵.

Tuvalu accède à son indépendance en 1978 et Kiribati suit le même chemin en 1979. À la suite de ces bouleversements de la vie politique des atolls, de plus en plus de chercheurs se sont intéressés

¹²⁶ Donald Gilbert Kennedy, *op. cit.*

¹²⁷ Il faut également noter que cette démarche anthropologique perdura dans les années 1980 et 2000 notamment grâce aux travaux de Gerd Koch ou à ceux d'Anne Di Piazza. Gerd Koch, *The Material Culture of Tuvalu*, Suva, Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, 1984. Gerd Koch, *The Material Culture of Kiribati*, Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva, 1986. Gerd Koch, « The Kiribati project: The culture of the Gilbert Islands », *Visual Anthropology*, vol. 1 / 3, 1988, p. 275–279. Anne Di Piazza, « Terre d'abondance ou terre de misère », *L'Homme*, vol. - / 157, janvier 2001, p. 35–58. Anne Di Piazza, « L'oiseau, cet animal si bavard... », *Le Journal de la Société des Océanistes*, vol. - / 120-121, 2005, p. 55-62.

¹²⁸ De même que pour les anthropologues, des historiens comme Doug Munro et Michael Goldsmith ont continué de choisir l'histoire de Tuvalu et de Kiribati comme objet d'étude après les années 1960. Doug Munro et Stewart Firth, *op. cit.*. Michael Goldsmith et Doug Munro, « Conversion and Church formation in Tuvalu », *The Journal of Pacific History*, vol. 27 / 1, juin 1992, p. 44–54. Doug Munro, « On Being a Historian of Tuvalu: Further Thoughts on Methodology and Mindset », *History in Africa*, vol. 26 / 1999, 1999, p. 219–238. Doug Munro et Stewart Firth, *op. cit.*

¹²⁹ H. E. Maude, *The Evolution of the Gilbertese Boti: an Ethnohistorical Interpretation*, Auckland, The Polynesian Society (Incorporated), 1963.

¹³⁰ H. E. Maude et Edwin Doran, « The Precedence of Tarawa Atoll », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 56 / 2, juin 1966, p. 269–289.

¹³¹ Martin G. Silverman, « The historiographic implications of social and cultural change: Some Banaban examples », *The Journal of Pacific History*, vol. 2 / 1, janvier 1967, p. 137–147.

¹³² Henry P. Lundsgaarde, « Some transformations in Gilbertese law, 1892–1966 », *The Journal of Pacific History*, vol. 3 / 1, janvier 1968, p. 117–130.

¹³³ Ivan Brady, *Land Tenure, Kinship and Community Structure: strategies for living in the Ellice Islands of western Polynesia*, thèse pour le doctorat en anthropologie, University of Oregon, 1970.

¹³⁴ Barrie Macdonald, « Constitutional development in the Gilbert and Ellice islands colony », *The Journal of Pacific History*, vol. 5 / 1, janvier 1970, p. 139–145. Barrie Macdonald, « Te Reitaki n Nonouti: A survival of traditional authority in the Gilbert Islands », *The Journal of Pacific History*, vol. 7 / 1, janvier 1972, p. 137–150.

¹³⁵ Barrie Macdonald, « The separation of the Gilbert and Ellice Islands », *The Journal of Pacific History*, vol. 10 / 4, janvier 1975, p. 84–88. Barrie Macdonald, *op. cit.*. Barrie Macdonald, « Decolonization and beyond: The framework for post-colonial relationships in Oceania », *The Journal of Pacific History*, vol. 21 / 3, juillet 1986, p. 115–126.

aux deux nouveaux États. Ces travaux post-indépendances sont majoritairement des réflexions sur les capacités limitées de développement économique de deux petits États insulaires dont le géographe australien John Connell considère qu'ils ne possèdent pas suffisamment de ressources naturelles et sont trop isolés géographiquement pour pouvoir espérer perdurer de manière autonome¹³⁶. L'auteur envisage déjà la migration comme une solution au problème de surpopulation qui apparaît dans les capitales¹³⁷ et estime, avec d'autres, que ces États atolliens ne pourront survivre sans aide internationale¹³⁸.

En 1985, G. Bertram et R. Watters développent le modèle MIRAB¹³⁹, une catégorie conceptuelle pour les petits États insulaires qui dépendent économiquement de l'aide internationale et des transferts d'argent de leurs populations émigrées. Ce modèle idéal-typique fut particulièrement populaire chez les spécialistes du Pacifique sud et demeure régulièrement utilisé¹⁴⁰. À la suite de ce modèle, des travaux se sont intéressés à l'importance de la migration économique et des transferts de fonds opérés par les migrants pour les économies des États atolliens¹⁴¹ notamment depuis la Nouvelle-Zélande¹⁴². Maria Borovnik a également décrit ces pratiques de transferts financiers en prenant pour cas d'études celles réalisées par les I-Kiribati qui s'engagent comme

¹³⁶ John Connell, « Atu Tuvalu: group of eight », *Hemisphere*, vol. - / 25, 1980, p. 102-107. John Connell, « Independence, Dependence and Fragmentation in the South Pacific », *GeoJournal*, vol. 5 / 6, 1981, p. 583-588.

¹³⁷ John Connell, « Migration, rural development and policy formation in the South Pacific. », *Journal of rural studies*, vol. 3 / 2, janvier 1987, p. 105-121. John Connell, « Population, Migration, and Problems of Atoll Development in the South Pacific », *Pacific Studies*, vol. 9 / 2, 1986, p. 41-58.

¹³⁸ John Connell, *op. cit.*. Clem Tisdell et T'eo Ian Fairbairn, « Development problems and planning in a resource-poor Pacific country: the case of Tuvalu », *Public Administration and Development*, vol. 3 / 4, 1983.

¹³⁹ Pour une description plus détaillée du modèle, se référer au premier chapitre. Geoff Bertram et Ray Watters, *op. cit.*

¹⁴⁰ Même si le modèle MIRAB a essuyé des critiques lui reprochant d'être trop éloigné de certains cas d'étude, son utilisation permet de simplifier la compréhension de situations économiques complexes. Stephen Boland et Brian Dollery, *op. cit.*. Rao B. Bhaskara et Toani B. Takirua, « The effects of exports, aid and remittances on output: the case of Kiribati », *Applied Economics*, vol. 42 / 11, mars 2008, p. 1387-1396.

¹⁴¹ Wasana Karunaratne et John Gibson, « Financial Literacy and Remittance Behaviour of Skilled and Unskilled Immigrant Groups in Australia », *Journal of Asian Economics*, vol. 30, 2014, p. 54-62. Aunese Makoï Simati et John Gibson, « Do Remittances Decay? Evidence from Tuvaluan Migrants in New Zealand », *Pacific Economic Bulletin*, vol. 16 / 1, 2001, p. 55-63. Fakavae Taomia, « Remittances and Development in Tuvalu », *Regional Conference on Institutions, Globalisation and their Impacts on Labour Markets in Pacific Island Countries*, Suva, Fiji, University of the South Pacific, 2006.

¹⁴² Sunema Pie Simati, *The Effect of Migration on Development in Tuvalu: A Case Study of PAC Migrants and their Families*, mémoire de master, Massey University, 2009, 158 p.. Kathryn Louise Paton, *At Home or Abroad: Tuvaluans Shaping a Tuvaluan Future*, mémoire de master, Victoria University of Wellington, 2009, 184 p.

équipiers sur les navires marchands¹⁴³. Complétant ces réflexions sur les ressources financières des deux petits États insulaires, certains travaux se sont penchés sur la question des fonds d'investissement¹⁴⁴ mis en place lors des indépendances ou encore sur la gestion des zones économiques exclusives dont disposent les deux archipels¹⁴⁵.

Les travaux cités précédemment ont en commun de tenter d'expliquer les stratégies de diversifications des ressources financières pour des États atolliens en manque d'industries. Complémentairement à cela, d'autres travaux académiques se sont focalisés sur la taille de l'État de Tuvalu et de la République de Kiribati. En effet, des auteurs sont intrigués par ces systèmes politiques et leur capacité à fonctionner ou à exister sur la scène internationale malgré leur « petite taille ». Ainsi, dans une perspective de comparaison, certains questionnent l'existence de partis politiques « modernes » dans six États insulaires du Pacifique sud (dont Kiribati et Tuvalu) et expliquent leur absence en raison des petites tailles (des îles et des populations), des éclatements des archipels (fragmentation des territoires et des populations) et de ce qu'ils nomment les « résistances culturelles »¹⁴⁶.

De même, au cours des années 2000, les accords passés entre Tuvalu, Kiribati¹⁴⁷ et des États comme le Japon, la Chine ou Taïwan ont fait naître chez certains chercheurs des interrogations quant à l'usage stratégique des souverainetés des petits États insulaires voire à leur

¹⁴³ Maria Borovnik, « Remittances: an informal but indispensable form of income for seafarer families in Kiribati. », Palmerston North, N.Z., Centre for Indigenous Governance and Development, 2005, (« CIGAD Working Paper Series, 8/2005 »). Maria Borovnik, « Working overseas: Seafarers' remittances and their distribution in Kiribati », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 47 / 1, 2006, p. 151–161. Maria Borovnik, *op. cit.*

¹⁴⁴ Commonwealth Attorney General's Office, *op. cit.*. Catriona Purfield, *op. cit.*

¹⁴⁵ Ian Kawaley, « Implications of Exclusive Economic Zone Management and Regional Cooperation Between South Pacific Small Midocean Island Commonwealth Territories », *Ocean Development and International Law*, vol. 30 / 4, décembre 1999, p. 333–377. Joeli Veitayaki, « Staking Their Claims: The Management of Marine Resources in the Exclusive Economic Zones of the Pacific Islands », in S.A. Ebbin *et al.*, (éd.). *A Sea Change: The Exclusive Zone and Governance Institutions for Living Marine Resources*, éd. S.A. Ebbin *et al.*, Springer Netherlands, 2005, p. 150–166.

¹⁴⁶ Nous pourrions cependant nuancer leur affirmation sur l'absence de partis politiques à Kiribati. Dag Anckar et Carsten Anckar, « Democracies without Parties », *Comparative Political Studies*, vol. 33 / 2, mars 2000, p. 225–247.

¹⁴⁷ Comme d'autres petits États insulaires du Pacifique.

marchandage¹⁴⁸. En échange d'une aide au développement, certains États du Pacifique sud tels que Tuvalu et Kiribati auraient ainsi soutenu diplomatiquement les pays donateurs comme ce fut le cas avec le Japon et les votes en faveur de la pêche à la baleine¹⁴⁹ ou avec Taiwan et les plaidoyers réguliers à la tribune des Nations Unies pour la reconnaissance de l'île en tant qu'État souverain et son intégration à l'ONU¹⁵⁰.

Enfin, d'autres auteurs voient dans ces petites sociétés la possibilité de tester empiriquement certaines de leurs hypothèses de gouvernance comme l'analyse Michael Goldsmith¹⁵¹ qui, à son tour, souligne la capacité du petit État à se placer stratégiquement sur la scène internationale malgré son faible poids dans les relations internationales¹⁵².

1.2 Changement climatique, adaptation et migration

À la suite des premiers travaux de sciences atmosphériques établissant un lien entre concentration de dioxyde de carbone (CO₂) et augmentation de la température, en particulier la publication en 1967 d'un article de Syukuro Manabe et Richard Wetherald¹⁵³, la première conférence mondiale sur le climat est organisée en 1979 à Genève au cours de laquelle la communauté scientifique lance l'alerte. À l'issue de cette conférence l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil international des

¹⁴⁸ Daniel W. Drezner, « Sovereignty for Sale », *Foreign Policy*, vol. - / 125, 2001, p. 76–77. Kevin D. Stringer, « Pacific Island Microstates: Pawns or Players in Pacific Rim Diplomacy? », *Diplomacy and Statecraft*, vol. 17 / 3, septembre 2006, p. 547–577. Anthony Van Fossen, « The Struggle for Recognition: Diplomatic Competition Between China and Taiwan in Oceania », *Journal of Chinese Political Science*, vol. 12 / 2, août 2007, p. 125–146.

¹⁴⁹ Darren Kindlysides, « Why is Tuvalu keen to join whaling body? », *New Zealand Herald*, 13 juillet 2004.

¹⁵⁰ Anote Tong, *Allocution de M. Anote Tong, Président, Chef du Gouvernement et ministre des Affaires étrangères de la République de Kiribati*, soixante-neuvième session de l'assemblée générale des Nations Unies, treizième séance plénière, 26 septembre 2014, New York. Enele Sopoaga, *Allocution de M. Enele Sosene Sopoaga, Premier ministre de Tuvalu*, soixante-neuvième session de l'assemblée générale des Nations Unies, quinzième séance plénière, 27 septembre 2014, New York.

¹⁵¹ Michael Goldsmith, « Theories of governance and Pacific microstates: The cautionary tale of Tuvalu », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 46 / 2, août 2005, p. 105–114.

¹⁵² Michael Goldsmith, « The big smallness of Tuvalu », *Global Environment*, vol. 8 / 1, janvier 2015, p. 134–151.

¹⁵³ Syukuro Manabe et Richard T. Wetherald, « Thermal Equilibrium of the Atmosphere with a Given Distribution of Relative Humidity », *Journal of the Atmospheric Sciences*, vol. 24 / 3, 1967, p. 241–259.

unions scientifiques (CIUS) se voient confier le Programme climatologique mondiale pour renforcer les observations de l'évolution du climat. À la suite de cette initiative, le GIEC sera créé en 1988 sous l'égide de l'OMM et du PNUE « en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade¹⁵⁴ ». L'observation scientifique du changement climatique depuis la fin des années 1960 et la prise en compte politique de celui-ci depuis la fin des années 1980 ont ouvert la voie pour les travaux s'intéressant à ses conséquences sur les océans et les petites îles. L'intérêt scientifique pour Tuvalu et Kiribati fut donc renouvelé à cette époque en raison du changement climatique.

En parallèle des travaux de géosciences sur l'élévation du niveau marin et la vulnérabilité des atolls, une partie de la littérature en sciences humaines et sociales s'est alors penchée sur la question des stratégies disponibles pour permettre aux populations de s'adapter aux problèmes d'érosion des îles, d'infiltration d'eau salée dans le sol et de gestion de l'eau douce. Nobuo Mimura souligne en effet que la question de la lutte contre l'augmentation des températures par la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne concerne pas véritablement ces petits États insulaires qui sont de très faibles émetteurs en comparaison des autres pays¹⁵⁵. De ce fait, les auteurs s'intéressant à la recherche de solutions à proposer pour les populations des atolls confrontées au changement climatique vont plutôt s'orienter vers les questions d'adaptation à l'élévation du niveau marin et de mitigation de ses effets.

Les géographes ont rapidement envisagé la migration parmi les stratégies d'adaptation. Comme nous l'avons vu, les premiers travaux post-indépendances sur les atolls mentionnaient déjà la

¹⁵⁴ Présentation du GIEC sur son site internet [en ligne : < https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml>, consulté le 19/07/2015]

¹⁵⁵ Nobuo Mimura, « Vulnerability of island countries in the South Pacific to sea level rise and climate change », *Climate Research*, vol. 12, 1999, p. 137-143.

migration pour lutter contre la surpopulation des îles avant que le changement climatique soit abordé¹⁵⁶, des réinstallations de populations ayant même déjà eu lieu à l'époque coloniale¹⁵⁷. Une comparaison est ainsi régulièrement faite entre la réinstallation des habitants de Banaba en raison de l'exploitation du phosphate et les discours sur la future réinstallation des habitants de Tuvalu et de Kiribati en raison de l'élévation du niveau marin¹⁵⁸. La prise en compte du changement climatique a ainsi ravivé le débat sur le déplacement des populations des atolls le mettant en résonance avec celui sur les migrations climatiques¹⁵⁹.

La littérature sur les migrations climatiques est extrêmement prolifique, ce qui illustre l'importance des discussions qui structurent le champ scientifique de l'étude des mouvements de population en lien avec le changement climatique. Notre objectif n'est donc pas de dresser un état de l'art de cette littérature puisque celui-ci fut déjà réalisé par d'autres¹⁶⁰. Nous reprendrons simplement ici les conclusions de François Gemenne lorsque celui-ci oppose dans sa thèse deux coalitions parmi les spécialistes des migrations en lien avec l'environnement : les « sceptiques » et les « alarmistes »¹⁶¹. Il explique qu'une division est apparue entre les auteurs adoptant une vision maximaliste en insistant sur les liens de causalité entre dégradations environnementales et migration, et les auteurs adoptant une vision minimaliste, arguant de la complexité des processus

¹⁵⁶ John Connell, *op. cit.*

¹⁵⁷ Jane McAdam, *op. cit.* / Jane McAdam, *op. cit.*

¹⁵⁸ Julia B. Edwards, « Phosphate mining and the relocation of the Banabans to northern Fiji in 1945: Lessons for climate change-forced displacement », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. - / 138-139, 2015, p. 121-136.

¹⁵⁹ Ce terme est employé ici d'une manière générique. Puisque ce débat n'est pas au cœur de notre recherche, nous ne distinguerons pas les termes « migrants environnementaux », « migrant écologique », « déplacé environnemental », « réfugié écologique ou climatique », etc.

¹⁶⁰ François Gemenne, « Panorama des principaux axes de la recherche sur le changement climatique », *Critique internationale*, vol. 3 / 40, 2008, p. 141–152. Chloé Anne Vlassopoulos, « Des migrants environnementaux aux migrants climatiques: un enjeu définitionnel complexe », *Cultures et Conflits*, vol. 88 / hiver, 2012, p. 7_18. Christel Cournil, « Vers une reconnaissance du « réfugié écologique » Quelle(s) protection(s) ? Quel(s) statut(s) ? », *Revue du Droit Public*, vol. - / 4, juillet-août 2006, p. 1035–1066. Karen Elizabeth Mcnamara et Chris Gibson, « Mobilité humaine et changement environnemental: une analyse historique et textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures et Conflits*, vol. 88 / hiver, 2012. Fanny Florémont, *Les récits contrastés de la « migration environnementale » : élaboration, usages et effets sur l'action publique*, thèse pour le doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 2013, 409 p.

¹⁶¹ François Gemenne, *Environmental Changes and Migration Flows. Normative Frameworks and Policy Responses*, thèse pour le doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, University of Liège, 2009, 493 p.

migratoires et de la multiplicité des facteurs entrant en jeu¹⁶². Pour F. Gemenne, les deux coalitions comprennent des experts de différents champs scientifiques. Les alarmistes sont principalement des chercheurs en sciences naturelles et des experts de la sécurité alors que le camp des sceptiques regroupe des chercheurs en sciences sociales et des spécialistes de la migration¹⁶³. De même, au sein des juristes débattant du potentiel statut des futurs migrants climatiques une division s'est instaurée entre les juristes spécialistes de l'environnement, proches des alarmistes, et les juristes spécialistes des réfugiés, proches des sceptiques¹⁶⁴. Ces derniers craignent que l'utilisation du terme « réfugiés » pour qualifier les populations se déplaçant en raison du changement climatique ne porte préjudice à une notion déjà fragile. De plus, ces spécialistes du droit rappellent que le terme réfugié fait référence à une persécution politique d'un État sur sa population ce qui n'est pas le cas des migrations climatiques selon eux¹⁶⁵. La juriste J. McAdam porte ainsi un regard critique sur la création d'un nouvel accord mondial pour la protection de ces populations¹⁶⁶ dont elle rappelle également qu'elles rejettent souvent la connotation péjorative de « réfugiés »¹⁶⁷.

Au sein de ces débats sur les migrations environnementales, les États atolliens font figure de cas particulier. Ils servent régulièrement de support aux réflexions juridiques sur la possibilité de la disparition complète du territoire d'un État¹⁶⁸. Une partie de la littérature envisage cependant la migration à Tuvalu et à Kiribati comme une stratégie d'adaptation au changement climatique sans

¹⁶² Olivia Dun et François Gemenne, « Defining environmental migration: Why it matters so much, why it is controversial and some practical processes which may help move forward », *Revue Asylon(s)*, vol. - / 6, 2008.

¹⁶³ François Gemenne, *op. cit.*

¹⁶⁴ *Ibidem*, p. 117.

¹⁶⁵ Benoît Mayer, « Pour en finir avec la notion de "réfugiés environnementaux": Critique d'une approche individualiste et universaliste des déplacements causés par des changements environnementaux », *McGill Journal of International Sustainable Development Law*, vol. 7 / 1, 2011, p. 33–58.

¹⁶⁶ Jane McAdam, « Swimming against the tide: Why a climate change displacement treaty is not "the" answer », *International Journal of Refugee Law*, vol. 23 / 1, 2011.

¹⁶⁷ Jane McAdam et Maryanne Loughry, « We aren't refugees », *Inside Story*, 30 juin 2009. Jane McAdam, « Refusing "Refuge" in the Pacific: (De) Constructing Climate-Induced Displacement in International Law », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud, Paul De Guchteneire, (éds.), *Migration and Climate Change*, éds. Etienne Piguet, Antoine Pécoud et Paul De Guchteneire, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

¹⁶⁸ Cette littérature sera présentée de manière plus détaillée au sein du quatrième chapitre.

forcément s'attarder sur le scénario d'un État déterritorialisé. Dès les années 1990, P. Roy et J. Connell suggéraient que la migration pouvait aider les populations des atolls à s'adapter au changement climatique en réduisant la pression démographique dans les îles¹⁶⁹ et en favorisant les transferts de fonds entre les migrants et leurs communautés d'origines¹⁷⁰. De façon plus générale, à cette époque, les spécialistes commencent à concevoir qu'il faut intégrer la question du changement climatique dans les politiques d'aide au développement à destination des États atolliens¹⁷¹. La question d'une migration contrôlée au sein des atolls¹⁷², ou bien depuis les atolls vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande (voir même les États-Unis) est alors régulièrement posée que ce soit au cours des années 1990¹⁷³ et à la fin des années 2000 avec les travaux de Bruce Burson¹⁷⁴. Prolongeant ses travaux sur la vulnérabilité et l'adaptation, Jon Barnett est notamment l'un des défenseurs de la migration pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique dans les atolls¹⁷⁵. Son propos soutient qu'une migration volontaire et planifiée est l'une des meilleures stratégies d'adaptation pour les populations des petites îles du Pacifique sud et en particulier Tuvalu et Kiribati. De ce fait, il attaque les discours sécuritaires qui présentent la

¹⁶⁹ Ce qui permettait par exemple de diminuer l'utilisation de l'eau douce.

¹⁷⁰ Peter Roy et John Connell, « Climatic Change and the Future of Atoll States », *Journal of Coastal Research*, vol. 7 / 4, octobre 1991, p. 1057-1075.

¹⁷¹ John Connell et John Lea, « My country will not be there: Global warming, development and the planning response in small island states », *Cities*, vol. 9 / 4, 1992, p. 295-309.

¹⁷² Colette Mortreux et Jon Barnett, « Climate change, migration and adaptation in Funafuti, Tuvalu », *Global Environmental Change*, vol. 19 / 1, février 2008, p. 105-112. Justin T. Locke, « Climate change-induced migration in the Pacific Region: sudden crisis and long-term developments », *Geographical Journal*, vol. 175 / 3, septembre 2009, p. 171-180. Emilie Chevalier, *Le climat, facteur d'émigration dans les pays du Sud ? Etude des dynamiques spatiales et territoriales des districts d'Eten (Pérou) et de l'atoll de Funafuti (Tuvalu)*, mémoire de master, 2010.

¹⁷³ David N. Zurick, « Preserving Paradise », *Geographical Review*, vol. 85 / 2, 1995, p. 157-172. E. J. Moore et J. W. Smith, « Climatic change and migration from Oceania: Implications for Australia, New Zealand and the United States of America », *Population and Environment*, vol. 17 / 2, novembre 1995, p. 105-122.

¹⁷⁴ Philippe Boncour et Bruce Burson, « Climate Change and Migration in the South Pacific Region: Policy Perspectives », *Policy Quarterly*, vol. 5 / 4, 2009, p. 13-20. Bruce Burson, *Climate change and migration : South Pacific perspectives*, Wellington, Institute of Policy Studies, 2010, 184 p.. Richard Bedford et Charlotte Bedford, « International Migration and Climate change: A Post-Copenhagen Perspective on Options for Tuvalu and Kiribati », in Bruce Burson, (éd.). *Climate Change and Migration. South Pacific Perspectives*, éd. Bruce Burson, Wellington, Institute of Policy Studies, 2010, p. 89-134.

¹⁷⁵ Jon Barnett et Michael Webber, « Accommodating Migration to Promote Adaptation to Climate Change », Washington D.C., Policy Research Working Paper No. 5270, Background Paper prepared for the Secretariat of the Swedish Commission on Climate Change and Development and the World Bank World Development Report 2010: Development and Climate Change, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, Development Economics Vice Presidency, 2010. Jon Barnett et Michael Webber, « Migration as Adaptation : Opportunities and limits », in Jane McAdam, (éd.). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, p. 37-56. Jon Barnett et Saffron J. O'Neill, « Islands, resettlement and adaptation », *Nature Climate Change*, vol. 2 / 1, décembre 2011, p. 8-10.

migration comme un risque pour les potentiels pays d'accueil. Il tient cependant à préciser qu'il écarte de son analyse les réinstallations forcées. La migration doit pouvoir être soutenue par les autorités politiques seulement si les populations la considèrent également comme une option.

Cependant, confrontés à l'augmentation d'articles de presse ou de documentaires faisant un lien direct entre changement climatique et déplacement des populations en prenant le cas des États atolliens dans les années 1990 et 2000¹⁷⁶, les auteurs commencent à relativiser leurs propos et rappellent la multiplicité des facteurs pouvant inciter les populations à se déplacer à l'intérieur des États atolliens¹⁷⁷. De plus, J. Connell reconnaît que la focalisation sur la migration présente le risque de s'imposer comme une solution universelle au détriment d'autres stratégies d'adaptation¹⁷⁸. Enfin, à la fin des années 2000, des rapports sont commandités et plusieurs études sont réalisées auprès des communautés de migrants originaires de Tuvalu ou de Kiribati et installées en Nouvelle-Zélande¹⁷⁹. L'objectif de ces travaux est de comprendre quel rôle a pu jouer le changement climatique dans la décision de migrer en Nouvelle-Zélande. Les populations interrogées mettent alors bien plus en avant la volonté de trouver du travail ou d'offrir une meilleure éducation à leurs enfants que le changement climatique¹⁸⁰.

En résumé, nous pouvons souligner l'intensité du débat scientifique sur les mouvements de populations en lien avec le changement climatique dont la mise à l'agenda politique est en train

¹⁷⁶ Anne Favre Chambers et Keith Stanley Chambers, « Five Takes on Climate and Cultural Change in Tuvalu », *The Contemporary Pacific*, vol. 19 / 1, 2007, p. 294–306.

¹⁷⁷ Roy Smith, « Should they stay or should they go? A discourse analysis of factors influencing relocation decisions among the outer islands of Tuvalu and Kiribati », *Journal of New Zealand and Pacific Studies*, vol. 1 / 1, 2013, p. 23–39.

¹⁷⁸ John Connell, « Losing ground? Tuvalu, the greenhouse effect and the garbage can », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 44 / 2, août 2003, p. 89–107.

¹⁷⁹ François Gemenne et Shawn Shen, « Tuvalu and New Zealand: Case study report », EACH-FOR Environmental Change and Forced Migration Scenarios, European Commission, SERI, ATLAS Innoglobe, 2009. Taberannang Korauaba, « Kain Kiribati in New Zealand », Auckland, Four Winds Foundation, Nautilus Foundation, COGs community, 2012. Matt Gillard et Lysa Dyson, « Kiribati migration to New Zealand : experience, needs and aspirations », Auckland, Impact Research for the Presbyterian Church of Aotearoa New Zealand, 2012, p. 54. Shawn Shen et Tony Binns, « Pathways, motivations and challenges: contemporary Tuvaluan migration to New Zealand », *GeoJournal*, vol. 77 / 1, septembre 2010, p. 63–82.

¹⁸⁰ Shawn Shen et François Gemenne, « Contrasted Views on Environmental Change and Migration: the Case of Tuvaluan Migration to New Zealand », *International Migration*, vol. 49, juin 2011, p. e224–e242.

d'être amorcée. Ainsi, au travers des Accords de Cancún de décembre 2010, la Conférence des Parties « invite toutes les Parties à renforcer, au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, l'action engagée pour l'adaptation » en adoptant des « mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international¹⁸¹ ». Les gouvernements de Suisse et de Norvège ont notamment répondu à cet appel. À la suite de la Conférence de Nansen sur le changement climatique et les déplacements de population au XXI^e siècle, organisée à Oslo en juin 2011, les deux États lancent l'Initiative Nansen avec « pour objectif d'établir un consensus entre les États sur la meilleure manière de traiter le déplacement transfrontalier dans le contexte des catastrophes à déclenchement soudain ou lent¹⁸² ».

Au sein de cette mise à l'agenda, Tuvalu et Kiribati ont régulièrement servi de cas d'études, illustrant la potentielle migration de populations chassées par l'élévation du niveau marin. Il est alors intéressant de noter que cette nouvelle littérature incitant les gouvernements à favoriser la migration volontaire et planifiée des populations des atolls reprend de nombreuses conclusions des travaux publiés dans la période suivant les indépendances des deux États. Les questions de surpopulation des atolls et les problèmes de développement économique avaient déjà amené certains auteurs à réfléchir à la question de la migration. Cette multiplicité des facteurs poussant les populations des atolls à se déplacer a ainsi alimenté les discussions relativisant les liens directs et uniques entre migration et environnement, notamment en ce qui concerne les Tuvaluans et les I-Kiribati venus s'installer en Nouvelle-Zélande.

¹⁸¹ CCNUCC, *les accords de Cancún : Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention*, décision 1/CP.16, dans doc FCCC/CP/2010/7/Add.1 à la p.2, §14(f)

¹⁸² Walter Kälin, « From the Nansen Principles to the Nansen Initiative », *Forced Migration Review*, vol. - / 41, 2012, p. 48–49. Traduction de l'auteur

1.3 Perception du risque et des discours climatiques dans les atolls

Afin de mieux comprendre les enjeux du changement climatique pour Tuvalu et Kiribati, une partie de la littérature s'est tournée vers une approche plus empathique. Anthropologues, géographes et sociologues ont alors replacé les populations, leurs discours et leurs perceptions au centre de l'analyse du changement climatique à Tuvalu et à Kiribati.

Certains auteurs ont utilisé cette approche culturaliste pour comprendre la perception du risque par les populations et perfectionner l'étude de la vulnérabilité des atolls. Ils ont ainsi pu montrer comment la culture des habitants des atolls ou des acteurs locaux façonnait leur compréhension de l'élévation du niveau marin, de la sécheresse ou de l'érosion des îles¹⁸³. La plupart des publications s'accordent pour appeler les décideurs des politiques d'adaptation à prendre en compte ces points de vue locaux dans la préparation et la mise en œuvre des projets afin d'en améliorer les résultats¹⁸⁴. Les travaux de Natasha Kuruppu sur les politiques d'adaptation à Kiribati démontrent ainsi l'importance de ces connaissances culturelles qui peuvent devenir des ressources pour les programmes de gestion de l'eau¹⁸⁵. Cette approche culturaliste a également permis de souligner les problèmes dus aux connaissances imparfaites ou à la rationalité limitée des acteurs dans la mise en œuvre des politiques d'adaptation¹⁸⁶.

¹⁸³ W. Neil Adger, Jon Barnett, Katrina Brown[et al.], « Cultural dimensions of climate change impacts and adaptation », *Nature Climate Change*, vol. 3 / 2, novembre 2012, p. 112–117.

¹⁸⁴ Ainka Granderson, « Making sense of climate change risks and responses at the community level: A cultural-political lens », *Climate Risk Management*, vol. 3, 2014, p. 55-64.

¹⁸⁵ Natasha Kuruppu, « Adapting water resources to climate change in Kiribati: the importance of cultural values and meanings », *Environmental Science & Policy*, vol. 12 / 7, novembre 2009, p. 799–809. Natasha Kuruppu et Diana Liverman, « Mental preparation for climate adaptation: The role of cognition and culture in enhancing adaptive capacity of water management in Kiribati », *Global Environmental Change*, vol. 21 / 2, mai 2011, p. 657–669.

¹⁸⁶ Simon D. Donner et Sophie Webber, « Obstacles to climate change adaptation decisions: a case study of sea-level rise and coastal protection measures in Kiribati », *Sustainability Science*, vol. 9 / 3, janvier 2014, p. 331–345.

D'autres auteurs ont simplement voulu rendre la parole aux populations¹⁸⁷ ou évaluer les effets du changement climatique sur les pratiques culturelles des communautés¹⁸⁸. Tout un pan de la littérature sur Tuvalu et Kiribati aborde ainsi la question de la prise en compte d'objets « plus sociaux » dans l'étude du changement climatique. Certains rappellent la signification et l'importance de la terre pour les populations océaniques lorsqu'est mentionnée leur réinstallation forcée¹⁸⁹ ou soulignent l'importance de problématiques identitaires bien souvent sous-estimées dans les évaluations des risques et les décisions concernant les politiques d'adaptation¹⁹⁰. D'autres encore appellent les réflexions sur la disparition du territoire à prendre en compte la *Fenua* des migrants tuvaluans comme un espace social transnational porteur d'espoir¹⁹¹ ou montrent la capacité des communautés des migrants i-kiribati à maintenir leurs pratiques culturelles dans un espace transnational¹⁹².

Partisans d'une approche similaire, les travaux les plus intéressants pour notre recherche concernent l'étude des discours sur Tuvalu et Kiribati. En effet, depuis le milieu des années 2000 un nombre croissant de recherches que nous pourrions qualifier de post-structuralistes s'est intéressé aux logiques internes et aux effets des discours portant sur les populations des atolls notamment dans le cadre du changement climatique. Ces différentes publications ont en commun de considérer les discours comme un espace au sein duquel se jouent des rapports de pouvoir dans la construction de l'image des populations des atolls.

¹⁸⁷ Kathryn Louise Paton et Peggy Fairbairn-Dunlop, « Listening to local voices: Tuvaluans respond to climate change », *Local Environment*, vol. 15 / 7, août 2010, p. 687–698.

¹⁸⁸ Laura Kati Corlew, *The cultural impacts of climate change: Sense of place and sense of community in Tuvalu, a country threatened by sea level rise.*, thèse pour le doctorat en anthropologie, University of Hawai'i at Mānoa, 2012. Laura Kati Corlew et Sharon M. Johnson-Hakim, « Community and Cultural Responsivity: Climate Change Research in Tuvalu », *Global Journal of Community Psychology Practice*, vol. 4 / 3, 2013, p. 1–11.

¹⁸⁹ John Campbell, « Climate-induced community relocation in the Pacific: the meaning and importance of Land », in Jane McAdam, (éd.), *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, p. 57–80.

¹⁹⁰ W. Neil Adger, Jon Barnett, F.S. Chapin III[et al.], « This must be the place: underrepresentation of identity and meaning in climate change decision-making », *Global Environmental Politics*, vol. 11 / 2, 2011, p. 1–25.

¹⁹¹ Elaine Stratford, Carol Farbotko et Heather Lazrus, *op. cit.*

¹⁹² Michael Tomas Roman, *Migration, Transnationality, and Climate Change in the Republic of Kiribati*, thèse pour le doctorat en géographie, University of Pittsburgh, 2013, 242 p.

L'une des premières publications ayant fortement influencé notre compréhension du sujet fut celle de Carol Farbotko en 2005 lorsqu'elle décrit comment la représentation des Tuvaluans est élaborée dans les discours médiatiques étrangers en prenant l'exemple des articles de *Sydney Morning Herald*¹⁹³. Son analyse lui permet d'avancer que la description des Tuvaluans en tant que « victimes » exclut du discours toutes représentations de ceux-ci comme étant proactifs et capables de lutter. De plus, elle montre que cette construction médiatique de Tuvalu en tant qu'espace voué à disparaître en raison du changement climatique permet de renforcer par contraste la présentation de l'Australie comme un lieu relativement sûr. Enfin, elle fait un lien entre son travail et les travaux plus classiques sur les îles océaniques qui soulignent la tendance à « appauvrir » ces lieux (et leurs habitants) dans les discours en insistant sur l'éloignement, l'éparpillement, l'exiguïté ou le manque de ressources naturelles des îles¹⁹⁴. Tout comme C. Farbotko déconstruit l'image des Tuvaluans dans les médias australiens, Anne et Keith Chambers analysent la production de documentaires sur Tuvalu et le changement climatique. Ils montrent comment la situation de Tuvalu favorise la production d'un récit médiatique de la disparition des îles où les victimes, les méchants et les héros sont facilement identifiables et où les propos peuvent être soulignés par des images iconiques de « paradis tropicaux » menacés¹⁹⁵. D'autres travaux ont également décrypté ce traitement médiatique de Kiribati en distinguant quatre types de cadrage concernant les atolls. Ils demeurent des destinations paradisiaques dans les imaginaires

¹⁹³ Carol Farbotko, « Tuvalu and Climate Change: Constructions of Environmental Displacement in the Sydney Morning Herald », *Geografiska Annaler*, vol. 87B / 4, 2005, p. 279–293.

¹⁹⁴ Pour une critique de cette construction de l'image des îles du Pacifique et pour un plaidoyer en faveur de leur émancipation, voir les travaux de Epeli Hau'ofa ou bien, plus récemment, ceux d'Heather Lazrus : Epeli Hau'ofa, *op. cit.*. Heather Lazrus, « Sea Change: Island Communities and Climate Change », *Annual Review of Anthropology*, vol. 41 / 1, octobre 2012, p. 285–301.

¹⁹⁵ Anne Favre Chambers et Keith Stanley Chambers, *op. cit.*

occidentaux (1), mais leur situation devient une preuve du changement climatique (2) et leurs populations sont vues comme des victimes (3), voire de potentiels réfugiés climatiques (4)¹⁹⁶.

En 2008, C. Farbotko publie sa thèse dans laquelle elle démontre comment Tuvalu est devenu, dans certains discours, un espace qui matérialise le changement climatique, c'est-à-dire un lieu où les effets de celui-ci sont enregistrés comme des preuves et une incitation à l'action. Là encore, elle pointe du doigt les problèmes d'éthique et les rapports de pouvoir entre des chercheurs et des journalistes étrangers produisant des récits de vulnérabilité à propos de Tuvalu qui peuvent occulter d'autres stratégies d'adaptation. En 2010, C. Farbotko publie deux nouveaux articles qui développent un peu plus sa critique des discours sur Tuvalu. Tout d'abord, elle s'inquiète d'une nouvelle forme de voyeurisme touristique se développant en Australie à l'encontre des atolls et incitant les personnes à aller visiter ces endroits « avant qu'ils ne disparaissent¹⁹⁷ ». De même, elle étudie de manière critique l'utilisation de Tuvalu par certaines ONG¹⁹⁸ comme une vitrine à destination des sociétés occidentales des bonnes pratiques concernant les énergies renouvelables¹⁹⁹. Surtout, elle désapprouve une certaine rhétorique apparue à l'encontre de Tuvalu et des autres États atolliens dans les débats sur le changement climatique : celle des canaris dans la mine²⁰⁰. En effet, certains commentateurs du possible sort des atolls laissent sous-entendre que leur disparition serait une tragédie, mais qu'elle apporterait en même temps une preuve irréfutable du changement climatique poussant alors les gouvernements à l'action. Selon elle, cet exemple illustre la persistance, dans l'imaginaire occidental, des « laboratoires insulaires » au sein desquels on peut mener des expériences sociales (ou, dans ce cas, observer une situation

¹⁹⁶ Tanja Dreher et Michelle Voyer, « Climate Refugees or Migrants? Contesting Media Frames on Climate Justice in the Pacific », *Environmental Communication: A Journal of Nature and Culture*, vol. 9 / 1, juillet 2014, p. 1–19.

¹⁹⁷ Carol Farbotko, « “The global warming clock is ticking so see these places while you can”: Voyeuristic tourism and model environmental citizens on Tuvalu’s disappearing islands », *Singapore Journal of Tropical Geography*, vol. 31 / 2, 2010, p. 224–238.

¹⁹⁸ En particulier l'ONG française *Alofa Tuvalu* et son projet *Small is beautiful*.

¹⁹⁹ Carol Farbotko, *op. cit.*

²⁰⁰ Carol Farbotko, *op. cit.*

se dégrader sans intervenir) afin d'en tirer des conclusions pour le reste de l'humanité. La même année, F. Gemenne conforte ses propos en critiquant également cette tendance à envisager Tuvalu comme un laboratoire insulaire du changement climatique²⁰¹.

Parmi les travaux s'intéressant aux logiques de pouvoirs dans les discours présentant le changement climatique dans les petites îles du Pacifique, nous pouvons à nouveau citer ceux de J. Barnett et J. Campbell²⁰². Les deux auteurs démontrent comment cette représentation des populations, en tant que victimes sans défense qui vivent dans des espaces vulnérables, leur impose une identité qu'elles n'ont pas choisie²⁰³. Selon eux, ces cadrages discursifs produisent des relations de pouvoirs inégalitaires de trois manières :

1. Les savoirs sont créés et diffusés par les ONG et d'autres institutions extérieures aux îles²⁰⁴ ;
2. Ce cadrage discursif reprend les stéréotypes classiques sur les îles ;
3. Les connaissances impliquées dans le cadrage discursif des petites îles sont fluctuantes. Des acteurs variés les mobilisent dans divers lieux ce qui façonne et modifie la conceptualisation du changement climatique et des politiques publiques qui lui sont associées.

Ces conclusions sont prolongées par C. Farbotko et H. Lazrus lorsqu'elles critiquent (comme J. McAdam et M. Loughry avant elles²⁰⁵) la rhétorique des réfugiés climatiques pour décrire les

²⁰¹ François Gemenne, *op. cit.*

²⁰² Jon Barnett et John Campbell, *Climate Change and Small Island States: Power, Knowledge and the South Pacific*, London, Earthscan, 2010, 218 p.

²⁰³ D'autres travaux publiés par la suite vont dans le même sens d'une critique de ces discours centrés sur la vulnérabilité. Holly Mansfield, *Discourses of Vulnerability: Kiribati, I-Kiribati Women and Forced Migration Due to Climate Change*, mémoire de master, Victoria University of Wellington, 2012.

²⁰⁴ Nous considérons ainsi que ces savoirs sur les États atolliens et le changement climatique sont également produits par la littérature scientifique, l'expertise à destination des Organisations internationales et par les médias en particulier les documentaires.

²⁰⁵ Jane McAdam et Maryanne Loughry, *op. cit.*

Tuvaluans. Ce faisant, elles considèrent que le changement climatique est à la fois « un phénomène matériel et un phénomène narratif²⁰⁶ ». Elles dénoncent alors une utilisation abusive de l'image des populations des atolls dont certains commentateurs occidentaux attendent que leur exemple renforce l'argumentaire d'une crise globale entre l'homme et la nature.

Ces réflexions sur l'assignation d'une image, ou d'un « angle d'approche » de la situation des Tuvaluans et des I-Kiribati posent également la question des *cadrages*. Ceux-ci ont notamment été étudiés par H. Ransan-Cooper, C. Farbotko, K. McNamara *et al.* lorsqu'elles s'intéressent aux cadrages des migrants environnementaux²⁰⁷. Par « cadrages », les auteures entendent des façons d'organiser les idées centrales d'un problème complexe, en accordant plus d'importance à certaines dimensions qu'à d'autres. À partir des travaux antérieurs sur les débats liés au changement climatique²⁰⁸, elles expliquent que :

« les cadrages sont quotidiennement utilisés par des individus comme des “schémas interprétatifs” pour donner du sens et discuter d'un problème ; par des journalistes pour condenser des événements complexes et en faire des histoires médiatiquement captivantes ; par des décideurs politiques pour établir les bornes encadrant les options, faire des choix et évaluer les résultats ; par les ONG pour promouvoir et défendre un agenda particulier ; et par les chercheurs pour communiquer entre eux ou avec un public plus large²⁰⁹. »

²⁰⁶ Carol Farbotko et Heather Lazrus, « The first climate refugees? Contesting global narratives of climate change in Tuvalu », *Global Environmental Change*, vol. 22 / 2, mai 2012, p. 382–390.

²⁰⁷ Hedda Ransan-Cooper, Carol Farbotko, Karen Elizabeth McNamara[et al.], « Being(s) framed: The means and ends of framing environmental migrants », *Global Environmental Change*, vol. 35, novembre 2015, p. 106-115.

²⁰⁸ Art Dewulf, « Contrasting frames in policy debates on climate change adaptation: Contrasting frames on climate change adaptation », *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, vol. 4 / 4, juillet 2013, p. 321-330. Matthew Nisbet, « Knowledge into action: framing the debates over climate change and poverty », in Paul D'Angelo, Jim A. Kuypers, (éds.). *Doing News Framing Analysis: Empirical and Theoretical Perspectives*, éds. Paul D'Angelo et Jim A. Kuypers, Routledge, 2010, p. 43-83.

²⁰⁹ Hedda Ransan-Cooper[et al.], *op. cit.* Traduction de l'auteur

À l'aide de cette approche, elles démontrent ainsi comment les discours sur les migrants environnementaux ont été cadrés de quatre manières différentes afin de présenter les individus comme des *victimes*, des *menaces pour la sécurité*, des *agents adaptables* ou des *sujets politiques*²¹⁰.

Un dernier ensemble de travaux a également fortement influencé la construction théorique de notre objet d'étude. Il s'agit des recherches de Karen McNamara et Chris Gibson qui analysent les discours politiques ambiants sur les États atolliens et confrontent leurs contenus aux perceptions des représentants de ces États. Dans un article publié en 2009²¹¹, les deux auteurs utilisent une perspective post-structuraliste en considérant que les discours sont porteurs de significations et des rapports de pouvoir en fonction de leurs auteurs et des contextes d'énonciation. Ils montrent ainsi comment l'image de Tuvalu et de Kiribati a été associée à celle des réfugiés climatiques et en quoi ces discours portent en eux une certaine vision du futur ; en l'occurrence celle d'un monde où les États n'ont pas réussi à empêcher la disparition des atolls dans la lutte contre le changement climatique. En s'appuyant sur une série d'entretiens qualitatifs, ils opposent alors ces discours aux propos des ambassadeurs des petits États insulaires du Pacifique sud. Ces derniers arguent qu'à l'inverse de la rhétorique des réfugiés climatiques, le fondement de leurs actions est d'éviter à tout prix la disparition des îles et donc de militer fermement pour des réductions ambitieuses des émissions de GES. Pour eux, se focaliser sur la migration plutôt que sur la mitigation est une vision irresponsable pour le futur, car elle sous-entend qu'on ne chercherait plus à résoudre le problème, mais qu'on accepterait son inéluctabilité selon une sorte de prophétie autoréalisatrice : plus la migration et l'adaptation sont discutées, moins la résolution des origines du problème est recherchée, plus le problème risque d'arriver. Au

²¹⁰ *Ibidem*.

²¹¹ Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, « 'We do not want to leave our land': Pacific ambassadors at the United Nations resist the category of 'climate refugees' », *Geoforum*, vol. 40 / 3, mai 2009, p. 475-483.

final, deux visions du futur s'affrontent de manière discursive : celle des diplomates étrangers prêts à accepter la submersion des atolls quand bien même ils la regretteraient et celle des représentants politiques des petits États insulaires du Pacifique sud qui placent l'enjeu du maintien de la souveraineté (et donc de la préservation de l'intégrité du territoire de leurs États) au cœur de leur discours.

Plus récemment, K. McNamara et C. Gibson se sont intéressés aux différences de perceptions de la rhétorique de la migration climatique entre le gouvernement de Tuvalu et celui de Kiribati, mais également entre les représentants de ces États, ceux des donateurs de l'aide et les porte-paroles des ONG²¹². Tout d'abord, les deux auteurs décrivent les divergences entre les discours des porte-paroles des États atolliens qui appellent à une action multilatérale de mitigation du problème et les discours des diplomates des Nations Unies et des porte-paroles des Organisations internationales qui envisagent plutôt la mise en œuvre d'actions bilatérales d'adaptation aux conséquences du problème. À partir d'une revue de la littérature grise, K. McNamara et C. Gibson montrent comment le vocabulaire employé pour aborder la question de l'élévation du niveau marin dans les atolls est ainsi passé de la question de l'atténuation (*mitigation*) à celle de l'adaptation. En considérant que l'atténuation suppose un effort de la part des responsables du problème pour le résoudre ou en réduire les effets négatifs et que l'adaptation est la capacité des victimes à s'accommoder du problème, les auteurs concluent que ce changement de vocabulaire dans les discours illustre un transfert de la responsabilité de la mise en œuvre d'une solution de la part des États développés vers les États atolliens. L'abandon progressif du concept d'atténuation suggère ainsi l'acceptation implicite que les facteurs considérés comme étant responsables du changement climatique et de l'élévation du niveau marin ont peu de chances d'être corrigés afin

²¹² Roy Smith et Karen E. McNamara, « Future migrations from Tuvalu and Kiribati: exploring government, civil society and donor perceptions », *Climate and Development*, vol. 7 / 1, février 2015, p. 47-59.

d'empêcher la concrétisation du problème²¹³. Ils soulignent ensuite les principales différences de positionnement entre les représentants de Tuvalu et ceux de Kiribati par rapport à la rhétorique de la migration comme adaptation au changement climatique. Selon C. Gibson et K. McNamara, ces différences entre les deux États atolliens s'expliquent par l'appréhension d'une potentielle dépopulation de Tuvalu dont la population (environ 10 000 habitants) est dix fois moins importante que celle de Kiribati (environ 100 000 habitants). De ce fait, les diplomates tuvaluans écartent l'idée de la migration alors que le président Anote Tong a pu jouer de celle-ci pour attirer l'attention internationale sur Kiribati au cours de ses discours ou de ses interviews. Cependant, les deux auteurs montrent également que les discours du président de Kiribati défendant « la migration dans la dignité²¹⁴ » pouvaient dissoner des réponses plus pragmatiques et raisonnées de la part de son administration quant à la mise en œuvre concrète d'une politique d'aide à l'émigration²¹⁵. Enfin, K. McNamara et C. Gibson présentent le positionnement des acteurs de l'aide internationale présents à Kiribati et à Tuvalu par rapport à la rhétorique de la migration. En s'appuyant sur des entretiens et en particulier sur des propos tenus en *off*²¹⁶, ils montrent comment les donateurs internationaux de l'aide considèrent que leurs gouvernements respectifs préfèrent aider les communautés à rester dans leurs îles plutôt qu'intensifier leur migration et leur installation en Australie ou bien en Nouvelle-Zélande. Les deux auteurs concluent que la question migratoire reste un sujet politique sensible pour les gouvernements (qu'ils soient libéraux ou conservateurs) et qu'il leur semble préférable d'investir dans des projets d'adaptation ou de développement à court et moyen termes pour maintenir les populations dans les atolls²¹⁷.

²¹³ *Ibidem*.

²¹⁴ Il s'agit d'une stratégie défendue par le Président Tong qui fait régulièrement la promotion d'une politique de formation professionnelle des jeunes I-Kiribati afin que ceux-ci puissent migrer et s'installer à l'étranger dans de meilleures conditions.

²¹⁵ Roy Smith et Karen E. McNamara, *op. cit.*

²¹⁶ Nous pouvons également confirmer ces propos, puisque certains des acteurs rencontrés au cours de notre travail de terrain les ont également tenus en dehors de l'enregistrement.

²¹⁷ Roy Smith et Karen E. McNamara, *op. cit.*

En conclusion de cette partie sur l'état de l'art de la littérature sur Tuvalu et Kiribati nous pouvons avancer l'idée que les études sur les deux archipels ont connu deux « bouleversements ». En premier lieu, l'accession à l'indépendance et à la souveraineté politique à la fin des années 1970 a entraîné une augmentation des réflexions sur la capacité des États atolliens à perdurer de manière autonome. L'éloignement, l'exiguïté et les manques de ressources financières furent régulièrement interrogés par des auteurs qui cherchaient à comprendre la viabilité politique et économique de ces États. Dans un second temps, la prise en compte du changement climatique à la fin des années 1980 a amplifié l'intérêt de la communauté scientifique pour Tuvalu et Kiribati. Cette nouvelle vague de publications sur les deux archipels s'est ainsi focalisée sur la question des stratégies d'adaptation à l'élévation du niveau marin et des déplacements forcés de populations. Le cas particulier de ces deux États, dont la totalité des territoires pourrait disparaître, fut mobilisé à de nombreuses reprises au cours des débats sur la question des réfugiés climatiques.

Parmi ces travaux, certains ont alors opté pour une approche post-structuraliste. Nous nous positionnons à la suite de ces recherches sur l'importance des discours prononcés à propos de Tuvalu et de Kiribati. Comme Carol Farbotko, Jon Barnett et Heather Lazrus, nous considérons que les discours sont porteurs de rapports de pouvoir et tendent à imposer aux populations des atolls certaines identités. De plus, nous adhérons aux propos de C. Gibson et de K. McNamara lorsqu'ils affirment que les discours sur les États atolliens sont chargés de visions divergentes du futur opposant des commentateurs extérieurs décrivant des espaces vulnérables qui doivent cependant s'adapter et des acteurs politiques locaux qui décrivent des îles et des populations résilientes qui en appellent à la mitigation du problème.

Nous verrons dans la seconde partie du chapitre comment cet ancrage théorique post-structuraliste a été combiné avec les outils de l'analyse de politiques publiques et en particulier ceux de l'analyse des récits de politiques publiques.

2. Analyse cognitive de l'action publique autour du problème de la « disparition de Tuvalu et de Kiribati »

Dans la partie précédente, nous avons observé l'apparition progressive de la problématique du changement climatique dans la littérature consacrée à Tuvalu et à Kiribati. À la suite de la prise en considération de l'élévation du niveau marin, les divers commentateurs ont été forcés de se positionner par rapport aux scénarios concernant le futur des États atolliens et notamment celui de leur submersion que ce soit pour l'avancer ou, au contraire, le critiquer. Formulé il y a une trentaine d'années, le potentiel problème de la submersion des États atolliens est ainsi de plus en plus discuté au sein de la communauté scientifique, en particulier par les juristes²¹⁸.

L'énonciation d'un tel problème soulève certaines questions en lien avec l'éventuelle mise en œuvre de politiques publiques pour le résoudre ou s'y adapter. Ces questions constituent le support de travail classique de l'analyse des politiques publiques. En effet, « une politique publique suppose l'existence d'un (ou de plusieurs) problème(s) à résoudre. »²¹⁹ Par cette affirmation dont il reconnaît lui-même la trivialité, Patrick Hassenteufel souligne le point de départ de la mise en œuvre d'une politique publique, c'est-à-dire l'émergence et la prise en compte d'un problème. Il rajoute que « la question qui se pose tout d'abord à l'analyste est celle de savoir comment et pourquoi un problème devient un objet d'attention de la part d'autorités

²¹⁸ Nous développerons les publications juridiques sur le sujet de la disparition du territoire des États atolliens dans le quatrième chapitre.

²¹⁹ Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique: l'action publique*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2011, p. 43.

publiques²²⁰ ». C'est cette approche par l'analyse de l'émergence d'un problème et ses formulations que nous avons décidé d'adopter pour étudier la question de la potentielle submersion de Tuvalu et de Kiribati.

L'approche théorique de cette thèse est inscrite dans l'analyse des politiques publiques. Au sein de ce pan de la science politique, nous nous plaçons dans ce que P. Hassenteufel identifie comme étant une troisième phase de l'étude des politiques publiques : la sociologie politique de l'action publique²²¹. En effet, sans en renier l'héritage heuristique, notre but n'est ni de faire de la *policy science* (« science de l'action publique et pour l'action publique »²²²) au sens de Harold Lasswell²²³, ni de faire de la sociologie des organisations. Nous travaillons sur un ensemble large d'acteurs qui dépassent le cadre d'une analyse stato-centrée. Nous étudierons aussi bien les médias, les ONG, les scientifiques que les fonctionnaires ou les membres des parlements et des gouvernements. De ce fait, nous pourrions employer le terme « action publique » plutôt que « politique publique » lorsque nous voudrions accentuer cette diversité des acteurs impliqués. Nous portons en effet une attention toute particulière à ces derniers en mettant au centre de notre étude leurs discours et leurs perceptions. Cette approche nous place finalement dans le courant de l'analyse cognitive des politiques publiques en soulignant le « rôle des acteurs dans la construction des matrices cognitives »²²⁴ comme l'explique Pierre Muller. Nous nous intéressons ainsi à ces « cadres d'interprétations du monde »²²⁵ des acteurs dont nous pensons pouvoir retrouver la trace dans leurs discours comme l'ont fait les auteurs post-structuralistes sur Tuvalu et Kiribati. Cependant,

²²⁰ Patrick Hassenteufel, *op. cit.*

²²¹ *Ibidem*, p. 23.

²²² *Ibidem*, p. 21.

²²³ Harold Lasswell, *The Decision Process. 7 Categories of Functionnal Analysis*, College Park, University of Maryland Press, 1956.

²²⁴ Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 189-208.

²²⁵ *Ibidem*.

nous puiserons également dans les autres courants de l'étude des politiques publiques en mobilisant certains outils analytiques classiques et notamment celui de la mise sur agenda.

Nous verrons comment le cadre conceptuel de la mise à l'agenda politique peut être mobilisé pour étudier l'émergence de la question de la disparition du territoire des États atolliens dans différents forums de production des idées associées au problème. Si l'analyse de la mise sur agenda est particulièrement pertinente pour étudier notre sujet, elle est cependant incomplète pour prendre en considération un problème qui, pour l'instant, ne semble exister que dans les discours puisque ni le territoire de Tuvalu ni celui de Kiribati n'ont été submergés. Nous mobiliserons alors la « boîte à outils » développée pour l'analyse des récits de politiques publiques afin d'étudier les discours traitant du scénario de la disparition des atolls.

2.1 La mise sur agenda de la submersion des États atolliens au sein des différents forums de production et de diffusion des idées

L'histoire de l'analyse des politiques publiques est marquée par l'héritage théorique des *policy sciences* et en particulier le modèle séquentiel d'analyse des politiques publiques dont les prémices se retrouvent dans les travaux de H. Laswell²²⁶. Ce modèle devint même l'approche dominante au cours des années 1970 à la suite des travaux de Charles Jones²²⁷ ainsi que ceux de James Anderson²²⁸. Leur objectif était de proposer un découpage en séquence des différents moments qui marquent une politique publique. Si le vocabulaire et le nombre de phases qu'ils identifient varient, les deux auteurs s'accordent néanmoins pour démontrer qu'une politique publique suit un processus allant de la prise en considération d'un problème par les autorités politiques, à la mise en œuvre des solutions pour le résoudre, en passant par l'élaboration de ces dernières.

²²⁶ Harold Lasswell, *op. cit.*

²²⁷ Charles O. Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970, 170 p.

²²⁸ James Anderson, *Public Policy-Making*, New York, Praeger, 1975.

Cette approche séquentielle de la construction d'un problème public n'est pas sans limites et fut largement critiquée²²⁹. En effet, elle présente une vision trop linéaire de l'action publique. Les séquences sont parfois difficiles à identifier dans la réalité sociale et elles ont plus tendance à se chevaucher ou à s'entremêler qu'à se suivre dans un ordre prédéfini. Ce modèle séquentiel a néanmoins le mérite d'identifier des phases de l'action publique. Dans le cas du potentiel problème de la submersion des îles de Tuvalu et de Kiribati, nous nous focaliserons sur la phase de prise de conscience, ce que J. Anderson nomme *policy agenda*²³⁰, c'est-à-dire la mise sur agenda du problème.

Selon Philippe Garraud, la notion de mise à l'agenda permet, dans une première acception, de concevoir l'émergence de problèmes dans l'espace public²³¹. Ces nouveaux problèmes pouvaient être jusqu'alors cantonnés à l'espace privé. De ce fait, les autorités politiques légitimes ne considéraient pas qu'ils fussent de leur ressort. L'inscription à l'agenda politique va consister à donner à ces problèmes une dimension publique suffisante pour justifier leur prise en charge par les autorités. De manière analogue, des problèmes considérés à l'origine comme étant naturels pourront être construits socialement de sorte qu'on ne les définit plus de façon fataliste, mais qu'on envisage la mise en œuvre d'une politique publique pour les résoudre²³². La mise sur agenda est donc un outil de l'analyse des politiques publiques qui permet d'étudier cette construction d'un problème en problème public et la prise en compte ou le rejet de celui-ci par les autorités compétentes.

²²⁹ Paul Sabatier et Christopher Weible, *Theories of the Policy Process*, eds. Paul Sabatier et Christopher Weible, 3e édition, Boulder, Westview Press, 2014, 432 p.

²³⁰ James Anderson, *op. cit.*

²³¹ L'auteur met cependant en garde contre une vision restrictive de la mise sur agenda qui limiterait le concept à la seule étude de l'apparition d'un problème. La mise à l'agenda est plus à concevoir comme un ensemble de processus de prise en compte d'un problème et d'institutionnalisation d'idées au travers de politiques publiques que comme un « moment » d'une politique publique. Philippe Garraud, « Agenda », *Dictionnaire des politiques publiques*, eds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, 3e édition actualisée et augmentée, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 58-67.

²³² Les politiques de lutte contre les risques et de prévention des catastrophes naturelles en sont un bon exemple ; cf. les travaux d'Ulrich Beck. Ulrich Beck, *La société du risque sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008, (« Champs »).

Selon Patrick Hassenteufel, on peut distinguer trois phases²³³ dans l'analyse de la mise sur agenda qui correspondent au « *naming, blaming, claiming*²³⁴ » de W. Felstiner, R. Abel et A. Sarat, traduit en français par « réaliser, reprocher, réclamer²³⁵ ».

1. La première phase concerne « la formulation d'un problème en problème public, autrement dit la construction intellectuelle d'un problème individuel en problème collectif » (*naming*/réaliser). Dans le cas présent, il s'agit de la « découverte » du changement climatique et la construction de celui-ci comme un problème public concernant tout le monde. Cette dimension se retrouve dans la présentation des conséquences collectives et dramatiques du problème (comme le risque pour les États atolliens de perdre leur territoire).
2. À la suite de cette première phase est cherchée « l'imputation de la responsabilité du problème, autrement dit la désignation des causes collectives du problème » (*blaming*/reprocher), en l'occurrence la constatation d'un lien entre le changement climatique et les émissions de GES dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques rappelle qu'il s'agit d'une « responsabilité commune, mais différenciée »²³⁶ entre les États.
3. Enfin, la dernière phase voit « l'expression d'une demande auprès d'autorités publiques, qui correspond au sens strict à la publicisation du problème » (*claiming*/réclamer). Ici, les demandes formulées auprès des États sont doubles. Les acteurs impliqués dans la mise sur agenda appellent l'ensemble des gouvernements à s'accorder afin de diminuer leurs

²³³ Patrick Hassenteufel, *op. cit.*, p. 49.

²³⁴ William L. F. Felstiner, Richard L. Abel et Austin Sarat, « The Emergence and Transformation of Disputes : Naming, Blaming, Claiming... », *Law and Society Review*, vol. 15 / 3-4, 1981 1980.

²³⁵ Austin Sarat, Richard L. Abel et William L. F. Felstiner, « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, vol. 4 / 16, 1991, p. 41-54.

²³⁶ Nations Unies, *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 9 mai 1992, entrée en vigueur, article 3 alinéa 1.

émissions de GES, et cherchent à faire pression pour que les pays les plus touchés (tels que Tuvalu et Kiribati) bénéficient d'une aide technique ou financière pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Les travaux de Roger Cobb et Charles Elder distinguent différents agendas dont un agenda systémique (ou sectoriel) correspondant à l'ensemble des problèmes généraux (ou d'un secteur d'action publique – par exemple l'adaptation au changement climatique) dont il est considéré qu'ils doivent être traités par le politique et un agenda institutionnel qui est la liste des problèmes à l'ordre du jour des autorités²³⁷. Celles-ci pourront mettre en œuvre des politiques publiques pour y répondre si elles en ont les moyens et la volonté. L'analyse de la mise sur agenda met donc en avant l'étude de l'inscription des problèmes sur cet agenda institutionnel.

Il est également possible de considérer d'autres types d'agenda en fonction des lieux de discussion ou de production des idées et P. Hassenteufel, en synthétisant les travaux de Stephen Hilgartner et Charles Bosk²³⁸, nous rappelle que cette première distinction faite par R. Cobb et C. Elder « peut être affinée en distinguant les agendas des trois grandes catégories d'arènes publiques : les arènes médiatiques, les arènes d'expression collective (partis politiques, syndicats, associations...) et les arènes institutionnelles (le gouvernement, les assemblées parlementaires, les administrations...) »²³⁹. S. Hilgartner et C. Bosk dressent ainsi un modèle d'apparition, de compétition et de sélection des problèmes dans les différentes arènes mentionnées. La prise en considération d'un problème renvoie à des luttes pour sa définition. Des acteurs publics et privés, locaux ou internationaux, spécialistes ou profanes participent, par leurs perceptions différentes du

²³⁷ Roger W. Cobb et Charles D. Elder, *Participation in American politics: the dynamics of agenda-building*, Boston, Allyn and Bacon, 1972, 182 p.

²³⁸ Stephen Hilgartner et Charles Bosk, « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arena Model », *The American Journal of Sociology*, vol. 94 / 1, 1988, p. 53-78.

²³⁹ Patrick Hassenteufel, *op. cit.*, p. 51.

problème et leurs formulations de ses enjeux au processus d'émergence de celui-ci au sein de ces différents agendas des arènes médiatiques, politiques ou institutionnelles.

Nous préférons cependant parler de « forums » plutôt que d'arènes pour désigner ces lieux d'apparition de discussions autour de la submersion des territoires de Tuvalu et de Kiribati. Nous nous appuyons sur la distinction opérée par Bruno Jobert qui considère que les forums sont des lieux d'échange entre tous les acteurs plus ou moins directement liés au secteur d'action publique en question alors que les arènes concernent seulement les décideurs²⁴⁰. Ces forums sont des « lieux » (au sens large du terme) où les idées en lien avec une politique publique (ou un problème public) sont débattues. Chaque forum possède ses propres enjeux que les acteurs cherchent à atteindre et ses propres règles que les acteurs doivent suivre pour être entendus. Au final, Ève Fouilleux les définit comme « des scènes plus ou moins institutionnalisées, régies par des règles et des dynamiques spécifiques, au sein desquelles des acteurs ont des débats touchant de près ou de loin à la politique publique que l'on étudie²⁴¹ ». Dans son étude du tournant néolibéral de l'action publique, B. Jobert distingue trois types de forums : le *forum scientifique des spécialistes*, le *forum de la communication (rhétorique) politique* et le *forum des communautés de politiques publiques*²⁴². À ces trois forums, È. Fouilleux ajoute le *forum professionnel*. Enfin, P. Muller et L. Boussaguet étendent le modèle avec le *forum de la société civile* et le *forum médiatique*²⁴³.

Parmi ces différents forums, È. Fouilleux propose une distinction que nous conservons : celle entre le forum des communautés de politiques publiques (qui correspond au « lieu de réutilisation, d'institutionnalisation des idées à travers leur transformation en politiques

²⁴⁰ Bruno Jobert, *op. cit.*

²⁴¹ Ève Fouilleux, *op. cit.*

²⁴² Bruno Jobert, *op. cit.*

²⁴³ Pierre Muller et Laurie Boussaguet, « L'impact du forum politique sur la formulation des politiques publiques », *Politiques et management public*, vol. 23 / 3, 2005, p. 41-59.

publiques ») et les autres forums qui sont des « forums de production des idées²⁴⁴ ». En ce qui concerne notre sujet, nous nous focalisons sur ces derniers. En effet, nous posons comme principe que l'action publique autour de la potentielle disparition de Tuvalu et de Kiribati concerne davantage la production d'idées et de discours que leur mise en pratique concrète sous forme de politiques publiques. Nous pouvons alors distinguer les différents discours en fonction des lieux où ils sont formulés, c'est-à-dire en fonction des différents forums de production des idées. Nous retenons en particulier quatre forums au sein desquels les acteurs participent à la production ou à la diffusion des discours de la disparition de Tuvalu et de Kiribati :

1. le *forum scientifique des spécialistes* ou « *forum de la production de connaissances* ». Il s'agit du forum des chercheurs en géosciences ou en droit qui produisent des scénarios détaillés de la disparition de Tuvalu et de Kiribati. Nous incluons également dans ce forum, les experts mandatés par les agences onusiennes qui produisent des rapports sur la potentielle submersion des États atolliens. Deux types d'objectifs se côtoient dans ce forum : la recherche de l'excellence académique – en particulier pour les juristes – et l'incitation à la mise en œuvre d'une action publique – en particulier pour les experts ;
2. le *forum médiatique*. Au sein de ce forum particulièrement vaste se trouvent les journalistes, les reporters et les réalisateurs de documentaires qui produisent des articles ou des films sur la disparition de Tuvalu et de Kiribati. À la différence du premier forum, les acteurs de celui-ci ne produisent pas de scénarios étoffés. Ils peuvent néanmoins les relayer ou bien formuler eux-mêmes des récits de la disparition en insistant sur la dramatisation de la situation. L'objectif de ce forum est la captation de l'attention de l'auditoire ou du lectorat

²⁴⁴ Ève Fouilleux, *op. cit.*

en utilisant la dramatisation et la dénonciation pour maintenir l'intérêt du sujet tout en simplifiant le problème ;

3. le *forum de la société civile*. Ce forum proposé par P. Muller et L. Boussaguet est « un élargissement du forum des professionnels » d'È. Fouilleux. Dans notre cas, il s'agit du regroupement des acteurs associés plus ou moins directement aux discours de la disparition de Tuvalu et de Kiribati (membres des ONG, représentants des communautés locales ou bien des communautés de migrants en Nouvelle-Zélande). L'implication, les objectifs et les enjeux varient en fonction du type d'acteurs observé. Leur utilisation et leur perception des récits de la disparition sont différentes. Cependant, ils ont en commun de vouloir attirer l'attention des autorités politiques sur le problème et peuvent se retrouver à œuvrer ensemble ;
4. et le *forum de la communication politique*. Ce forum correspond dans notre cas aux acteurs « politiques » qu'ils se trouvent à Tuvalu, à Kiribati ou bien en Nouvelle-Zélande. Ainsi, nous distinguons différents forums de la communication politique en fonction des lieux où sont tenus les discours analysés : forum international, forum national tuvaluan, forum national i-kiribati et le forum national néozélandais. Au travers de ces différents forums de la communication politique, nous avons suivi les représentants politiques de Tuvalu ou de Kiribati et les membres du parlement néozélandais faisant partie du gouvernement ou bien de l'opposition. Au sein de ces forums, « l'enjeu central est la conquête et/ou la conservation du pouvoir, qui passe par la construction de coalitions, la dévalorisation des adversaires et l'argumentation, en vue de convaincre les électeurs²⁴⁵ ». Les acteurs sélectionnent « les problèmes sociaux et les conflits qui animeront et domineront le

²⁴⁵ *Ibidem*.

débat²⁴⁶ » (par exemple en cadrant les discours de la disparition de Tuvalu et de Kiribati en fonction de leur perception du problème).

L'usage des forums dans notre étude des discours de la disparition se justifie par la pertinence du modèle qui permet de repérer les différents acteurs impliqués dans la production de ces discours en soulignant leurs objectifs divergents. Le modèle nous permet également de « simplifier » une situation de foisonnement des propos. En cela, nous avons conscience que la réalité est plus complexe que la distinction sous forme des quatre forums que nous venons de présenter. Ceci est d'autant plus vrai que, bien souvent, les acteurs peuvent appartenir à plusieurs forums en même temps ce qui amène parfois une même personne à formuler des discours divergents, voire contradictoires.

Que pouvons-nous retenir de l'analyse de la mise sur agenda et du modèle des forums pour notre étude ? Dans un premier temps, l'analyse de la mise sur agenda permet de comprendre les processus de publicisation et de sélection des problèmes. Elle nous incite donc à prendre en considération les logiques de production de connaissances, de médiatisation, de mobilisation et de politisation du problème. Il s'agit de l'approche que nous avons retenue pour étudier l'enjeu d'une possible disparition de Tuvalu et Kiribati. Nous nous focaliserons ainsi sur les discours cherchant à attirer l'attention en utilisant le scénario de la future submersion des États atolliens et ses déclinaisons. En procédant de la sorte, nous sommes confrontés à un ensemble d'acteurs qui poursuivent des finalités différentes. Certains veulent appuyer la concrétisation des politiques de réduction des émissions de GES quand d'autres demandent une mise en œuvre plus importante des programmes d'adaptation ou de développement. En prenant en considération les discours qui

²⁴⁶ Pierre Muller et Laurie Boussaguet, *op. cit.*

annoncent ou bien insinuent l'éventuelle disparition de Tuvalu et de Kiribati, il devient difficile d'identifier :

- le type de mise sur agenda (*instantanée, par la mobilisation, par l'offre politique, par anticipation, captée*²⁴⁷) ;
- la scène de la mise sur agenda (internationale, régionale, nationale, à Tuvalu, à Kiribati, dans les principaux pays émetteurs) ;
- et l' (les) objectif(s) de la mise sur agenda (réduction des émissions de GES, adaptation, aide au développement, migration).

Notre objectif ne sera donc pas d'évaluer la totalité du processus d'une mise sur agenda parmi d'autres qui mobiliserait le scénario de la disparition des États atolliens au travers des discours des acteurs impliqués. Nous chercherons plutôt à comprendre la formulation et l'utilisation de ces discours. Le modèle des forums nous a permis d'y voir plus clair et d'identifier quatre lieux de production ou de diffusion de ces discours sur Tuvalu et Kiribati. Nous analyserons ces discours à l'aide des outils théoriques développés par la littérature sur les *policy narratives* ou *récits de politiques publiques*.

2.2 Les scénarios de la disparition des États atolliens : étude des récits d'action publique

Comme nous l'avons montré dans les sections précédentes, les discours portant sur Tuvalu ou sur Kiribati sont nombreux et divers. Ils ont cependant pour point commun d'aborder (même succinctement) la question de la possible disparition des deux États que ce soit pour critiquer cette vision pessimiste du futur ou au contraire s'en servir pour attirer l'attention et lancer l'alerte.

²⁴⁷ Philippe Garraud, *op. cit.*

Il existe un ensemble d'enjeux discursifs traduisant des rapports de pouvoir autour des deux États atolliens que de nombreux auteurs ont montré dans leurs travaux sur la question des réfugiés climatiques²⁴⁸.

Nous proposons ici de poursuivre ces travaux en déplaçant la focale de la rhétorique des réfugiés climatique vers celle de la disparition des États atolliens. Afin de l'étudier plus en détail, nous proposons d'utiliser le concept de « récit de politiques publiques » (*policy narratives*). Ce choix nous maintient dans une approche post-structuraliste de l'analyse cognitive des politiques publiques, car la question de l'importance des connaissances et des idées dans le cadre de l'action publique nous paraît fondamentale. Nous déplaçons simplement notre regard vers la production et la diffusion de celles-ci au travers de l'étude des récits de politiques publiques.

Claudio Radaelli décrit les récits de politiques publiques comme étant « la forme que revêtent les éléments cognitifs attachés à une politique publique²⁴⁹ ». Selon Deborah Stone, les récits de politiques publiques sont formulés par les élites politiques et prennent la forme d'histoires causales²⁵⁰. Les éléments de ces histoires sont liés les uns et autres selon des relations de causes à effets. Ils servent à définir une action politique, à la justifier, à lui donner du sens ou un but moral, laissant ainsi peu de doutes sur l'utilité voire la nécessité de la politique publique défendue. Ces histoires ont « un début, un milieu et une fin »²⁵¹ et cet ordre temporel est fondamental, explique C. Radaelli, car la temporalité traduit le caractère séquentiel du problème sur lequel repose la pertinence du récit. C'est en définitive cette suite temporelle et logique décrite par le

²⁴⁸ Carol Farbotko, *op. cit.*. Carol Farbotko et Heather Lazrus, *op. cit.*. Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, *op. cit.*. Roy Smith et Karen Elizabeth McNamara, « Future migrations from Tuvalu and Kiribati: exploring government, civil society and donor perceptions », *Climate and Development*, 2014, p. 1–13.

²⁴⁹ Claudio M. Radaelli, « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 255–276.

²⁵⁰ Deborah A. Stone, « Causal stories and the Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, vol. 104 / 2, 1989, p. 281–300.

²⁵¹ Claudio M. Radaelli, *op. cit.*

récit qui en assure la crédibilité plus que l'exactitude ou la preuve de ces éléments²⁵². Selon Emery Roe, les récits de politiques publiques « reposent sur des scénarios qui ont moins pour objet de dire ce qui devrait arriver que ce qui va arriver – selon leurs narrateurs – si les événements surviennent ou les situations évoluent comme prévu »²⁵³. Enfin, Michael Jones et Mark McBeth, après une revue de la littérature sur l'utilisation des récits de politiques publiques, tentent d'en donner une définition consensuelle en s'appuyant sur les caractéristiques des récits identifiés par les différents auteurs. Ils écrivent ainsi que le « récit (de politiques publiques) est une histoire comportant une séquence temporelle d'événements²⁵⁴ se déroulant au sein d'une intrigue²⁵⁵ qui est peuplée par des moments dramatiques, des symboles et des personnages archétypaux²⁵⁶, dont l'aboutissement est une morale²⁵⁷ à cette histoire²⁵⁸. »

Cette définition nous paraît particulièrement intéressante, car elle combine les différents éléments retenus par les spécialistes du récit. Elle introduit notamment l'idée qu'il est possible d'identifier des « personnages archétypaux » c'est-à-dire des « héros », des « méchants » et des « victimes » au sein de l'histoire²⁵⁹. Ces rôles seront distribués par l'auteur du récit aux différents acteurs impliqués dans l'action publique en fonction du cadrage qu'il cherche à donner à son histoire et au problème. Ainsi, dans le cas des récits de politiques publiques en lien avec la disparition de Tuvalu et Kiribati, que nous avons nommés « récits de la disparition », ces assignations

²⁵² *Ibidem*.

²⁵³ Emery Roe, *Narrative Policy Analysis: Theory and Practice*, Durham, NC, Duke University Press, 1994, 240 p.

²⁵⁴ Ils s'appuient sur les travaux de Katherine McComas et James Shanahan, « Telling Stories About Global Climate Change: Measuring the Impact of Narratives on Issue Cycles », *Communication Research*, vol. 26 / 1, février 1999, p. 30–57.

²⁵⁵ Ils reprennent les conclusions des auteurs suivants : Peter Abell, « Narrative Explanation: An Alternative to Variable-Centered Explanation? », *Annual Review of Sociology*, vol. 30 / 1, août 2004, p. 287-310. Margaret R. Somers, « Narrativity, Narrative Identity, and Social Action: Rethinking English Working-Class Formation », *Social Science History*, vol. 16 / 4, 1992, p. 591.

²⁵⁶ Ces caractéristiques des récits ont été étudiées par Elizabeth A. Shanahan, Michael D. Jones et Mark K. Mcbeth, « Policy Narratives and Policy Processes », *Policy Studies Journal*, vol. 39 / 3, 2011, p. 535–561.

²⁵⁷ Voir : Marco Verweij et Michael Thompson, *Clumsy Solutions for a Complex World: Governance, Politics and Plural Perceptions*, éd. Marco Verweij et Michael Thompson, Palgrave Macmillan, 2006, 288 p., (« Global Issues »).

²⁵⁸ Michael D. Jones et Mark K. McBeth, « A Narrative Policy Framework: Clear Enough to Be Wrong? », *The Policy Studies Journal*, vol. 38 / 2, 2010, p. 329-353.

²⁵⁹ Deborah A. Stone, *op. cit.*. Frank Fischer, *Reframing Public Policy: Discursive Politics and Deliberative Practices*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 278 p.

représentent un véritable enjeu dans les rapports de pouvoir qui se jouent dans les discours. Nous avons en effet déjà constaté que plusieurs auteurs décrivaient le refus des populations de Tuvalu et de Kiribati d'être assignées à un rôle de victimes passives ou de réfugiés climatiques et qu'elles voulaient être perçues comme des acteurs proactifs luttant pour leur avenir²⁶⁰.

De même, la question de la dramatisation dans les récits est intéressante puisqu'elle constitue une stratégie discursive de captage et de maintien de l'attention sur un sujet. S. Hilgartner et C. Bosk l'avaient déjà souligné dans leur analyse de la mise sur agenda d'un problème : « les revendications idéales-typiques d'un problème social font valoir qu'un problème existe et qu'il est important, incluent des idées de responsabilité causale et de responsabilité normative (politique ou morale), et propose des solutions pour résoudre le problème ou réparer les dégâts. Une revendication pleinement articulée dramatisera chacun de ces points²⁶¹ ». On notera également la proximité de leurs descriptions des revendications associées à un problème avec les définitions des récits de politiques publiques. Au final, les différents éléments dont nous nous servons pour analyser les récits de la disparition peuvent être synthétisés dans le tableau suivant :

	Élément du récit	Rapport au temps	Rapport à l'histoire
A	description de la situation et des enjeux	présent	élaboration de la scène
B	explication de cette situation par des causes situées dans le passé	passé	dénonciation des méchants
C	prédiction d'un scénario catastrophe en cas d'inaction ou de mauvais choix d'action (<i>moment dramatique</i>)	futur	repérage des victimes
D	présentation des solutions à mettre en œuvre dès à présent pour éviter le pire	présent	arrivée des héros
E	énonciation des enjeux moraux	/	morale de l'histoire

Tableau 2 : Synthèse (non linéaire) des éléments d'un récit de politiques publiques

²⁶⁰ Carol Farbotko et Heather Lazrus, *op. cit.*. Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, *op. cit.*. Jane McAdam et Maryanne Loughry, *op. cit.*

²⁶¹ Stephen Hilgartner et Charles Bosk, *op. cit.*

Nous pousserons un peu plus loin la définition des récits de politique publique de la disparition de Tuvalu et Kiribati en suggérant qu'il est possible d'y inclure des acteurs non étatiques²⁶². Nous pourrions alors parler de *récits d'action publique* et inclure aux côtés des discours des acteurs politiques et institutionnels (gouvernements, parlementaires, administrations), les discours des acteurs de la société civile (média, ONG, recherche). En effet, dans notre cas d'étude, les récits ne sont pas forcément formulés par les seuls décideurs responsables d'une politique publique particulière. Il peut au contraire être porté par des acteurs en marge de la décision et qui cherchent justement à motiver, voire à initier chez les décideurs, la mise en œuvre de politiques publiques à l'aide des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati.

L'utilité des récits de politiques publiques est multiple et variée en fonction de la place de leurs auteurs dans le processus de décision. Claudio Radaelli nous explique que les récits sont des instruments pour les décideurs puisqu'ils peuvent renforcer leur pouvoir en modifiant la structure du processus d'élaboration des politiques publiques. Ainsi, les récits sont en lien avec l'acteur (en tant qu'instrument), avec la structure (qu'ils peuvent modifier) et agissent conjointement sur les deux²⁶³. M. Jones et M. McBeth abondent en ce sens en écrivant que les récits sont à la fois une catégorie de communication et une méthode d'organisation cognitive qui fonctionne comme un outil universel pour des individus leur permettant d'aiguiser (*sharpen*) certains éléments de la réalité tout en lissant (*leveling*) d'autres²⁶⁴.

De même, un récit de politique publique permet de simplifier une situation incertaine et complexe. À défaut de démontrer (ce que fait un discours scientifique), il permet de montrer du sens tel que les conséquences négatives qu'une absence de prise de décision aurait dans la

²⁶² Tout comme l'étude de *l'action publique* a su intégrer des acteurs divers pour analyser les *politiques publiques*.

²⁶³ Claudio M. Radaelli, *op. cit.*

²⁶⁴ Michael D. Jones et Mark K. McBeth, *op. cit.*

prévention d'un problème à venir. Claudio Radaelli constate ainsi que lorsque les preuves scientifiques ou techniques à disposition des décideurs viennent à manquer, l'utilisation des récits de politiques publiques permet de montrer leur détermination politique à agir²⁶⁵. L'auteur reprend alors les propos de Sanjoy Banerjee qui écrit : « Dans des conditions d'incertitude, les récits de politique publique rendent ainsi les problèmes sociaux compréhensibles et accessibles à l'action humaine. De manière caractéristique, ils suggèrent une série d'actions plutôt que d'autres, en établissant un lien entre le présent et le futur. »²⁶⁶

Le récit permet aussi de cadrer cognitivement la façon d'appréhender un problème. En passant sous silence certains propos, le récit « obscurcit les possibilités d'actions alternatives »²⁶⁷ qui deviennent des « non-dits ». Un récit dominant orientera d'une certaine manière les termes du débat même chez les acteurs marginaux (ceux qui ne sont pas forcément au centre du processus décisionnel) qui devront, pour être entendus, se positionner par rapport aux récits des décideurs.

Nous proposons cependant de ne pas limiter la compréhension d'un récit de politique publique aux seuls acteurs dominants et, de ce fait, nous estimons qu'un récit d'action publique peut être utile pour d'autres acteurs. Ces derniers peuvent chercher à infléchir la position des décideurs par rapport au problème à l'aide de récits d'action publique. Ainsi, dans le cas de Tuvalu et de Kiribati, les récits peuvent être employés pour renforcer la mise sur agenda du problème par des acteurs politiques (gouvernements des États atolliens, parlementaires de l'opposition en Nouvelle-Zélande) et des acteurs de la société civile (ONG) qui ne maîtrisent pas la décision finale concernant les politiques de réduction des émissions de GES, les politiques d'attribution de l'aide ou les politiques migratoires. Le discours de président de la République des Kiribati, Anote

²⁶⁵ Claudio M. Radaelli, *op. cit.*

²⁶⁶ Sanjoy Banerjee, « Narratives and Interaction: A Constitutive Theory of Interaction and the Case of the All-India Muslim League », *European Journal of International Relations*, vol. 4 / 2, juin 1998, p. 178-203. cité dans Claudio M. Radaelli, *op. cit.*

²⁶⁷ Claudio M. Radaelli, *op. cit.*

Tong, lorsqu'il s'exprime à la tribune des Nations Unies en 2014 afin d'inciter, une nouvelle fois, les gouvernements du monde entier à l'action concernant le changement climatique, en est une bonne illustration.

« Comme je l'ai souligné à maintes reprises par le passé, y compris au début de la semaine, *la question des changements climatiques est le défi le plus pressant pour nous à Kiribati (A)*. Les changements climatiques représentent un *défi existentiel pour les pays insulaires de faible altitude comme mon propre pays, à savoir Tuvalu, les îles Marshall, les Maldives et Tokelau (C)*. Par conséquent, une fois de plus, *je demande que l'on prenne de toute urgence à l'échelon mondial des mesures pour aider ces pays à s'adapter, ainsi que des engagements internationaux juridiquement contraignants en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (D)*. *La communauté internationale ne peut pas se permettre de faire la sourde oreille à ce que nous disons et de fermer les yeux sur le sort tragique de nos peuples. Notre sort sera le sort de toute la communauté internationale, à l'avenir. C'est l'avenir de tout le monde qui est en jeu (E)*²⁶⁸. »

Les différents éléments des récits de politiques publiques ont été mis en évidence dans la citation en accord avec le tableau précédemment présenté. Il est possible de constater les références au présent (*la question des changements climatiques est le défi le plus pressant pour nous à Kiribati*) et au futur (*les changements climatiques représentent un défi existentiel pour les pays insulaires de faible altitude*). Décrivant à nouveau la situation²⁶⁹, le Président Tong demande la mise en œuvre d'une action publique passant par la résolution du problème (*des engagements internationaux juridiquement contraignants en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre*) ou l'aide à l'adaptation (*aider ces pays à s'adapter*). Il conclut son propos par une justification morale de la nécessité d'agir (*la communauté internationale ne peut pas se permettre de faire la sourde oreille à ce que nous disons et de fermer les yeux sur le sort tragique de nos peuples*).

²⁶⁸ Anote Tong, Président, Chef du Gouvernement et ministre des Affaires étrangères de la République de Kiribati, allocution lors de la treizième séance plénière de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, A/69/PV.13, New York, 26 septembre 2014, p.30.

²⁶⁹ Ici, l'explication « de causes situées dans le passé » n'est pas formulée. En effet, l'énonciation des liens entre changement climatique et émission de gaz à effet de serre semble triviale au sein de l'arène des Nations Unies. Il est alors aisé de comprendre pourquoi le Président Tong ne s'est pas attardé sur ce point.

Au final, la causalité du propos des récits de la disparition peut être résumée par un algorithme. Ici, le terme « algorithme » est entendu dans le sens que lui donne Pierre Muller, c'est-à-dire celui d'une description par étapes d'un processus ou d'une action²⁷⁰. Cette description s'exprime par l'emploi des termes « si », « alors » et « donc » dans l'algorithme suivant :

Si rien n'est fait pour enrayer l'élévation du niveau marin provoquée par le changement climatique *alors* la totalité des territoires d'États atolliens (tels que Tuvalu et Kiribati) pourrait être submergée provoquant une situation nouvelle où les souverainetés de ces États seraient menacées. Il faut *donc* agir en réduisant les émissions de GES et en aidant les populations à s'adapter²⁷¹.

Conclusions du second chapitre : rappel de la problématique et des questions de recherche

Ce chapitre a permis de présenter les différentes littératures qui sont mises à profit dans nos recherches. Nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'utiliser certains outils en fonction de notre objet et des questions que nous souhaitions traiter le concernant.

De la littérature sur Tuvalu et Kiribati nous retenons les conclusions des travaux ayant opté pour une approche post-structuraliste analysant les discours produits sur les deux États atolliens. Il a été démontré que les discours usant de la rhétorique des « réfugiés climatiques » sont à la fois porteurs et producteurs de rapports de domination par rapport aux populations des atolls. Ces

²⁷⁰ Pierre Muller, « Référentiel », *Dictionnaire des politiques publiques*, eds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, 3e édition actualisée et augmentée, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 555-562, p. 556.

²⁷¹ Nous avons formulé cet algorithme sur la base de nos lectures des discours des représentants, des articles de presse et des communiqués des ONG traitant de la possible disparition de Tuvalu ou de Kiribati. La description détaillée de ce corpus aura lieu dans le troisième chapitre.

rapports de domination existaient déjà dans la manière de décrire l'exiguïté et de s'interroger sur la viabilité des nouveaux États atolliens souverains au lendemain de leurs indépendances respectives. Ils ont ensuite changé de registre avec la prise en considération de plus en plus importante du changement climatique. Nous considérons qu'il est possible d'affiner ces recherches en déplaçant la focale des discours sur les réfugiés climatiques à ceux traitant de la disparition des États atolliens.

De la littérature sur l'analyse cognitive des politiques publiques nous retenons que malgré l'absence de politiques publiques clairement et spécifiquement dédiées à la disparition de Tuvalu et de Kiribati, il est tout de même possible et pertinent d'étudier les tentatives d'alerte concernant ce problème à l'aide des outils de l'analyse de la mise sur agenda. Nous nous concentrons sur les discours reprenant le scénario catastrophe d'une disparition de Tuvalu et de Kiribati afin de répondre à certaines questions : pourquoi sont-ils formulés ? Comment sont-ils construits ? Dans quels buts sont-ils mobilisés ?

Ces questions nous amènent à prendre en compte les lieux de production et de diffusion de ces discours que nous analysons à l'aide de la littérature sur les forums. Nous pouvons ainsi différencier les forums de production des idées par rapport aux forums d'institutionnalisation de ces idées et nous focaliser sur les premiers. Nous considérons qu'au sein de ces forums sont formulés des discours mentionnant la disparition de Tuvalu ou de Kiribati et nous estimons que ces discours s'apparentent à des récits de politiques publiques.

La littérature sur les récits constitue le dernier apport théorique mobilisé pour notre analyse. À l'aide de celle-ci, nous posons comme principes que ces récits de la disparition :

- sont construits autour d'une séquence établissant des liens de causalité entre passé, présent et futur ;

- désignent des coupables, des victimes et des héros ;
- portent en eux une valeur morale ;
- peuvent être formulés par des acteurs qui ne sont pas les décideurs des politiques publiques visées ou qui ne sont pas des acteurs étatiques.

Ce dernier point nous permet de définir les récits de la disparition comme des récits d'action publique.

En combinant les trois ensembles de travaux que nous venons de détailler, nous essayons de répondre à la problématique générale (PG), aux trois grandes questions de recherche (QR) formulées dans l'introduction et aux sous-questions de recherche (SQR) qui en découlent, à savoir :

- PG : Pourquoi et comment des récits d'action publique de la disparition d'États atolliens sont-ils produits ?
 - QR1 : Comment les récits de la disparition des États atolliens sont-ils formulés ?
 - i. SQR1 : Quelles sont les caractéristiques des récits de la disparition ?
 - QR2 : Comment les récits de la disparition sont-ils diffusés ?
 - i. SQR2 : Dans quelles mesures les récits de la disparition sont-ils présents dans le traitement de Tuvalu et de Kiribati au sein du forum médiatique néo-zélandais ?
 - QR3 : Comment les acteurs politiques et les acteurs de la société civile à Tuvalu, à Kiribati et en Nouvelle-Zélande agissent ou réagissent par rapport aux récits de la disparition ?
 - i. SQR3 : Quels sont les objectifs politiques associés aux récits de la disparition ?

ii. SQR4 : Comment les récits de la disparition sont-ils cadrés ou recadrés ?

Au travers des chapitres constituant la seconde partie de cette thèse²⁷², nous essaierons d'apporter les réponses les plus complètes à ces questions, dans la mesure des recherches que nous avons pu effectuer sur le terrain et dans la bibliographie. Cependant, avant cela, nous développerons dans le chapitre suivant les méthodes mises en œuvre pour répondre à nos questions.

²⁷² Du quatrième au septième chapitre.

CHAPITRE 3 : COMMENT ÉTUDIER LES RÉCITS ? LA QUESTION DE LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

« Un texte anthropologique ou sociologique se doit d'être rigoureux, car sinon nous renoncerions à toute prétention scientifique, et se situe pourtant dans un registre de l'approximation, car la véridicité de nos assertions ne peut se prétendre vérité et relève plutôt de la plausibilité²⁷³. »

Jean-Pierre Olivier de Sardan

Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, l'étude d'un récit de politiques publiques soulève des questions méthodologiques. Celles-ci découlent d'une tension entre l'ontologie avec laquelle on conçoit le récit et l'épistémologie selon laquelle on va l'étudier. En effet, le récit de politiques publiques suscite de nombreux débats dans la discipline quant à sa « réalité » sociale. Pour les auteurs structuralistes, les logiques d'un discours dépassent l'individu qui le prononce. Il est donc possible de l'étudier objectivement, d'en chercher les constantes et les variations, de faire des hypothèses selon le modèle poppérien de la réfutabilité²⁷⁴ et de prédire les résultats. Pour d'autres auteurs post-structuralistes, le discours est indissociable de celui qui le prononce et du

²⁷³ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique.*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2008, 365 p., p. 7.

²⁷⁴ Qui énonce que le caractère scientifique d'une théorie réside dans le fait qu'elle peut être réfutée et qu'elle est donc vraie jusqu'à ce qu'on prouve le contraire. Karl Popper, *Logique de la découverte scientifique*, Payot, Paris, 2007, 484 p., (« Bibliothèque Scientifique Payot »).

contexte dans lequel il est prononcé. L'étude du récit doit alors se porter, dans une perspective compréhensive et empathique, sur le sens qu'il revêt pour ses énonciateurs et ses récepteurs.

Ma²⁷⁵ démarche s'inspire clairement de cette deuxième approche. Je suis parti d'une « ontologie sociale », d'un postulat post-structuraliste selon lequel le récit étudié est socialement construit. J'ai cherché à comprendre les significations associées aux récits de la disparition des États atolliens en étudiant leur production, leur diffusion, leur réception et leur utilisation. Cependant, je ne me suis pas non plus totalement coupé d'une épistémologie « positiviste » d'étude du récit lorsque j'en suis venu à analyser statistiquement le traitement de ceux-ci dans les médias néo-zélandais. Dans ce chapitre, je reviendrai dans une première partie sur ces débats méthodologiques puis j'expliquerai comment j'ai organisé la collecte et le traitement des données.

Les méthodes utilisées lors de mon travail de recherche s'inspirent de la socio-anthropologie. Par la rencontre d'acteurs préalablement identifiés et l'observation des milieux dans lesquels ceux-ci évoluent, le travail de terrain revêt une part importante de la collecte des données analysées dans cette thèse. Ces méthodes de terrains seront présentées dans une seconde partie. Enfin, nous verrons dans une troisième partie comment ce travail de terrain fut enrichi par une étude des sources écrites qui s'est faite de deux manières différentes. Tout d'abord, je présenterai mon travail de dépouillement systématique et d'analyse qualitative du contenu des supports écrits où se retrouvent les récits de la disparition. Ensuite, j'expliquerai la méthode d'analyse statistique que j'ai choisie pour examiner les articles sur Tuvalu et Kiribati au sein du forum médiatique néo-zélandais : la statistique textuelle²⁷⁶.

²⁷⁵ En raison du caractère réflexif et personnel de ce chapitre, le « je » méthodologique sera à nouveau utilisé.

²⁷⁶ Parfois nommée « lexicométrie ».

1. Les enjeux du choix de la méthode

Que ce soit dans le domaine de l'analyse des politiques publiques ou dans celui de l'analyse du récit de politiques publiques, le choix d'une méthode n'est pas neutre et reflète la position épistémologique du chercheur. Dans cette sous-partie, je reviendrai succinctement sur les questions et débats qui ont trait à la méthode et à partir desquels j'ai fait mes choix. Je présenterai d'abord les difficultés liées à l'analyse d'un récit lorsque celui-ci ne produit pas d'*outputs* de politiques publiques clairement identifiables avant de revenir sur le débat méthodologique associé à l'étude des récits de politiques publiques.

1.1 Une analyse de politiques publiques sans *outputs*

Lorsque l'analyste s'intéresse à la mise à l'agenda d'un problème qui n'est pas encore manifeste, il en vient rapidement à étudier les formulations et les perceptions des scénarios associés au problème pour les acteurs des politiques publiques, c'est-à-dire à les analyser « cognitivement ».

D'un point de vue méthodologique, l'analyse cognitive des politiques publiques a permis d'introduire une dimension sociologique à l'analyse de l'État en action²⁷⁷. Cette dimension sociologique se retrouve notamment dans le choix des méthodes privilégiées par les chercheurs pour comprendre la genèse, la réalisation (*boîte noire* de l'État) et les effets d'une politique publique²⁷⁸. La réalisation d'entretiens et l'observation participante sont ainsi régulièrement associées à une démarche plus classique de recherche documentaire. Par cette approche qui croise les sources écrites (documents de travail des ministères, déclarations dans la presse, rapports) et

²⁷⁷ Pierre Muller, *op. cit.*

²⁷⁸ Pierre Muller, *Les politiques publiques*, 10e édition, Paris, Presses universitaires de France, 2013, 128 p., p. 88.

les données récoltées sur le terrain, l'analyse cognitive des politiques publiques entend « saisir l'État à partir de son action, c'est-à-dire à partir de ses *outputs*²⁷⁹ ».

Cependant, comment faire lorsque ces *outputs* sont absents ? Comment analyser les récits de la disparition des États atolliens, s'il n'existe apparemment aucune politique publique spécifiquement dédiée à un problème n'ayant pas encore eu lieu ? Il s'agit ici d'un des principaux enjeux de la démarche inductive qui anime mon travail de recherche.

Les récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati se retrouvent régulièrement dans des articles de presse, des rapports d'ONG, ou dans des déclarations politiques (à la tribune des Nations unies, lors des conférences des parties à la CCNUCC, au Parlement de Nouvelle-Zélande). Il est pourtant difficile d'observer la mise en œuvre concrète d'un programme ou d'une politique publique censée répondre directement au problème et lui trouver une solution. En effet, les récits de la disparition des États atolliens portent en eux deux idées d'action : celle de la capacité d'empêcher la concrétisation du problème et celle de la mise en place de solutions si le problème advient. Ces deux idées pourraient être institutionnalisées²⁸⁰ par la diminution des émissions de gaz à effet de serre et les politiques d'adaptation (lutte contre l'érosion, contre le stress hydrique, etc.) pour la première et par la création de nouveaux statuts juridiques (permettant de garantir la souveraineté et la citoyenneté) pour la seconde. Cependant, la diminution des GES est loin d'être assurée et la submersion des territoires n'est pas encore arrivée ce qui fait que la proposition de solutions pour « l'après-disparition » reste de l'ordre de la réflexion théorique.

²⁷⁹ Pierre Muller, *op. cit.*

²⁸⁰ Nous reprenons ici la définition de l'institutionnalisation des idées par les politiques publiques que donne Ève Fouilleux. Ève Fouilleux, *op. cit.*

En l'absence d'institutionnalisation de ces idées, c'est-à-dire en l'absence d'*outputs* clairs, notre étude des récits de la disparition des États atolliens se concentre sur l'aspect cognitif de l'analyse, c'est-à-dire sur les logiques des discours des acteurs qui énoncent les récits ou sont concernés par ceux-ci. La démarche méthodologique d'analyse des récits de politiques publiques devient alors tout à fait pertinente.

1.2 Les méthodes de l'étude des récits de politiques publiques : inductif contre hypothético-déductif ?

Il existe trois manières d'appréhender les récits de politiques publiques, nous explique Claudio Radaelli. Le récit peut être envisagé comme un outil à la disposition des praticiens pour intervenir dans une politique publique, comme une épistémologie permettant de repenser l'acquisition de connaissances par la narration et enfin comme « un objet d'étude empirique » dans l'analyse cognitive des politiques publiques²⁸¹. Étudier un récit de politiques publiques en tant qu'objet pose nécessairement la question de la méthode d'analyse. Dans leur article « A Narrative Policy Framework : Clear Enough to be Wrong ? »²⁸², Michael Jones et Mark McBeth dressent un état de l'art sur les travaux d'analyse des récits de politiques publiques en se focalisant sur l'aspect méthodologique. Ce faisant, ils montrent au sein des travaux universitaires une propension aux démarches inductives pour étudier les récits en politique publique.

En premier lieu, ils expliquent que l'étude des récits de politiques publiques est fortement conditionnée par des techniques d'analyse post-structuralistes. Cette approche suit les critiques formulées par les tenants du courant post-positiviste et envisage les discours comme une construction sociale dont il faut étudier les interprétations humaines au cas par cas en fonction

²⁸¹ Claudio M. Radaelli, *op. cit.*

²⁸² Michael D. Jones et Mark K. McBeth, *op. cit.*

des contextes d'énonciation. Les méthodes qualitatives et inductives mises en œuvre sont inspirées par l'analyse de discours et cherchent à lever le voile sur le sens du récit et ses effets dans une situation sociale particulière. Pour M. Jones et M. McBeth, l'analyse des récits de politiques publiques est même devenue un synonyme de cette orientation post-structuraliste en raison de l'influence fondamentale de Maarten Hajer²⁸³, Frank Fischer²⁸⁴, Emery Roe²⁸⁵ et Deborah Stone²⁸⁶ pour l'ensemble des recherches qualitatives sur les récits.

Ces quatre auteurs cherchent à comprendre comment la signification du récit est développée et comment des rôles sont ensuite assignés aux différents acteurs du problème. Pour F. Fischer et D. Stone, l'étude du récit se concentre principalement sur le récit en lui-même et sur le langage utilisé dans la formulation du problème et la mise à l'agenda de celui-ci. L'analyste peut rechercher dans l'histoire qui présente le problème, les affrontements et les rapports de pouvoir par l'assignation des rôles de méchants, de victimes et de héros. Cependant, l'étude peut également se déplacer du récit vers ses acteurs. En effet, M. Hajer s'intéresse principalement à la coalition d'acteurs qui va chercher à imposer ou à maintenir son récit comme étant la représentation dominante du problème. Pour cela, il étudie les critères de plausibilité du récit, de crédibilité des sources et de degré de concordance du récit avec les idées préexistantes de son récepteur²⁸⁷. E. Roe s'intéresse également aux rôles joués par les acteurs d'une politique publique en réalisant des analyses de réseaux afin de comprendre comment chaque discours participe à la

²⁸³ Maarten A. Hajer, *The Politics of Environmental Discourse*, Oxford, Oxford University Press, 1997, 344 p.

²⁸⁴ Frank Fischer, *op. cit.*

²⁸⁵ Emery Roe, *op. cit.*

²⁸⁶ Deborah A. Stone, *op. cit.*

²⁸⁷ Maarten A. Hajer, *op. cit.* cité dans Michael D. Jones et Mark K. McBeth, *op. cit.*

création d'un récit qui vient façonner la réalité sociale²⁸⁸. Il développe l'idée d'une méthodologie d'analyse des récits de politiques publiques ou *Narrative Policy Analysis*²⁸⁹.

Dans leur article, M. Jones et M. McBeth insistent donc sur ces quatre approches méthodologiques pour expliquer le succès de l'approche post-structuraliste et des méthodes inductives dans la grande majorité des travaux produits sur les récits de politiques publiques. Ils soulignent la tendance à vouloir dévoiler le sens caché des problèmes complexes, à vouloir faire ressortir les voix marginales ou les discours de dominés et enfin à mieux appréhender l'importance des valeurs et des idées dans la réalisation des politiques publiques²⁹⁰.

C'est cette approche inductive qui fut choisie pour mener à bien mes recherches sur le discours de la disparition des États atolliens. Dans cette perspective post-structuraliste, je me suis inspiré des démarches menées par D. Stone afin de faire ressortir du récit les logiques de pouvoir dans la description de la causalité du problème et l'assignation des rôles de héros, de méchants et de victimes²⁹¹. J'ai également emprunté certaines idées à l'analyse des récits de politiques publiques d'E. Roe. J'ai ainsi entrepris, dans la mesure du possible, la recherche et la comparaison des récits dominants et marginaux en essayant d'en dégager les éléments communs pour déduire le métarécit des États atolliens confrontés au changement climatique.

Cependant, une approche plus « positiviste » (hypothético-déductive) est également possible quand bien même on continuerait de concevoir le récit comme étant un construit social. M. Jones

²⁸⁸ Emery Roe, *op. cit.*

²⁸⁹ Il distingue quatre phases. La première phase consiste dans le choix d'un espace d'incertitude et d'opposition des acteurs au sein duquel l'analyste repère les récits dominants associés à une politique publique qui servent de justifications à celle-ci et en expliquent le sens. Dans un deuxième temps, il faut identifier des récits alternatifs qui ne se conforment pas à ce récit dominant. La troisième phase consiste à formuler un « métarécit » de politique publique à partir de la comparaison des deux groupes de récits. Enfin, au cours de la dernière phase, l'analyste cherche à savoir comment ce métarécit redéfinit le problème afin que celui-ci puisse être pris en charge par les outils traditionnels de l'administration (management public, statistique, droit, microéconomie).

²⁹⁰ Michael D. Jones et Mark K. McBeth, *op. cit.*

²⁹¹ Deborah A. Stone, *op. cit.*

et M. McBeth démontrent ce propos en dressant la liste des travaux sur les récits de politiques publiques avec une telle approche. En effet, un certain nombre de spécialistes de l'analyse des récits de politiques publiques défendent l'idée d'un croisement entre une ontologie interprétative du récit (celui-ci reste un construit social, il est porteur de sens pour les acteurs dans des contextes sociaux) et une épistémologie positiviste. Il est donc possible de l'étudier avec une approche hypothético-déductive où l'analyste pose clairement ses hypothèses sur les effets du récit qu'il testera par la suite au moyen de méthodes qualitatives (entretiens, analyse de contenu des discours) ou quantitatives (codage statistique des documents, enquêtes par questionnaires sur des échantillons)²⁹². À la suite de ces travaux, ils proposent une nouvelle méthodologie nommée cadre d'analyse des récits de politiques publiques ou *Narrative Policy Framework*²⁹³. Celui-ci doit permettre d'étudier les effets au niveau micro (persuasion sur les individus, acteurs de la politique publique ou autres) et au niveau méso (capacité à influencer la composition des coalitions d'acteurs autour d'une politique publique) d'un récit de politiques publiques.

J'ai également fait le pari d'une épistémologie plus positiviste sur un objet que j'envisage de façon post-positiviste en analysant le traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati dans les médias néo-zélandais sur une période de quinze ans²⁹⁴. Ceci fut fait grâce à un codage et un traitement statistiques des articles parus sur les deux États atolliens puis par une analyse statistique textuelle du contenu de ces articles afin de faire émerger des ensembles de mots que je considère comme significatifs de la manière dont les journalistes construisent l'image de Tuvalu et de Kiribati

²⁹² M. D. Jones et Claudio M. Radaelli, « The narrative policy framework: Child or Monster? », *Critical Policy Studies*, vol. 9 / 3, 2015, p. 339-355.

²⁹³ Michael D. Jones et Mark K. McBeth, *op. cit.*

²⁹⁴ Le recueil des articles du journal étudié (le *New Zealand Herald*) n'a pu être fait que sur ceux publiés entre 1999 à 2014. Les articles écrits à une date antérieure n'étaient pas disponibles.

auprès de l'opinion publique néo-zélandaise²⁹⁵. Cette démarche sera plus amplement décrite dans la dernière partie de ce chapitre.

2. Sur le terrain : une méthodologie qualitative et inductive

L'étude de la production, de la perception (ou de la réception) et de l'usage des récits de la disparition nécessite la rencontre avec les acteurs et la réalisation d'entretiens. Si la justification de l'utilisation des entretiens est théorique, elle est également méthodologique puisqu'ils sont un outil de triangulation des données²⁹⁶, de *cross checking*²⁹⁷ des informations et, surtout, ils permettent de laisser la parole aux acteurs afin de chercher à les comprendre dans une démarche s'inspirant de l'anthropologie. Avant d'en venir à la présentation des entretiens que j'ai effectués, je décrirai tout d'abord mon travail de terrain. J'expliquerai les choix des acteurs rencontrés, le mode d'accès à ceux-ci et les informations que j'ai pu accumuler de manière inconsciente en me rendant sur place et qui sont donc de l'ordre de l'imprégnation. Enfin, je reviendrai sur un autre mode de collecte des données sur le terrain par la réalisation de quelques observations ponctuelles, qui bien qu'elles ne furent pas systématiques, m'ont apporté des informations riches et précieuses pour la compréhension de mon objet.

2.1 Mode d'accès aux enquêtés et imprégnation sur le terrain

Il est important de préciser dès à présent les conditions matérielles et financières pour la réalisation des séjours afin d'éclairer le lecteur sur le nombre de voyages et les durées de ceux-ci.

²⁹⁵ Je faisais alors l'hypothèse que le changement climatique et le récit de la disparition apparaîtraient clairement dans les résultats obtenus.

²⁹⁶ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, p. 79-80.

²⁹⁷ Philippe Bongrand et Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques: Un impensé méthodologique? », *Revue française de science politique*, vol. 1 / 55, 2005, p. 73-111.

Les distances importantes entre mon lieu de résidence et mes terrains d'enquête, le coût des trajets et l'absence de financement pour réaliser cette thèse ont empêché la possibilité de réaliser plusieurs voyages successifs sur chaque terrain. La démarche classique de réalisation d'entretiens exploratoires n'a pas pu être mise en œuvre et il a fallu dès les premiers entretiens avoir une idée relativement claire de mon objet de recherche. J'ai donc pris soin de préparer ces séjours en sachant qu'il me serait difficile d'en réaliser d'autres.

Au final, trois enquêtes de terrain ont été menées au cours de cette thèse dans trois pays différents. La présentation et la justification du choix de ces terrains ont été faites dans le chapitre précédent. Je poursuis ici cette description en explicitant le mode d'accès aux enquêtés et l'imprégnation lors des séjours (en particulier dans les atolls), c'est-à-dire le processus permettant aux informations et connaissances informelles d'être incorporées par la présence du chercheur sur les lieux, à travers « sa mémoire, ses perceptions, ses affects, son inconscient²⁹⁸ ».

2.1.1 En Nouvelle-Zélande

Un premier séjour de trois mois a été effectué en Nouvelle-Zélande entre Auckland et Wellington de février à avril 2013 (Carte 4). La commune de Henderson faisant partie de l'agglomération de Waitakere, dans la banlieue ouest d'Auckland, a été choisie comme lieu de résidence puisqu'elle accueille les plus grandes communautés de migrants de Tuvalu en Nouvelle-Zélande (Carte 5). Les communautés i-kiribati sont quant à elles principalement concentrées à Manukau, au sud d'Auckland (Carte 5). J'ai donc alterné les voyages entre ces deux banlieues. Le fait d'habiter sur place a permis de mener des entretiens ou des observations auprès des communautés de migrants et de l'administration locale qui travaille avec elles. En complément, j'ai effectué plusieurs séjours

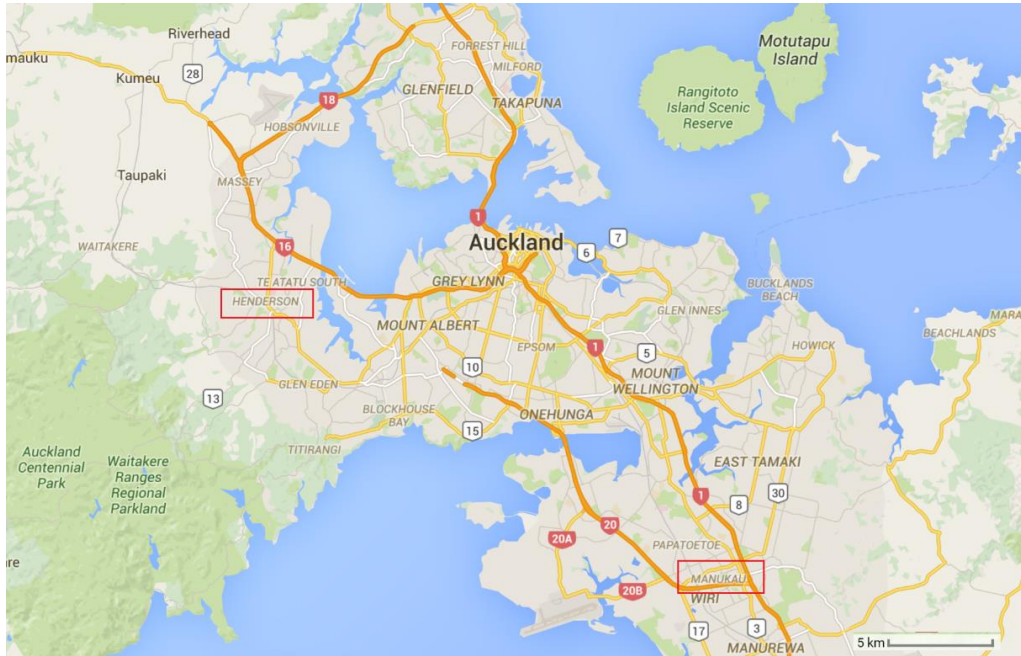
²⁹⁸ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, p. 49.

à Wellington, afin de réaliser des entretiens auprès des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce responsable du programme d'aide au développement auprès de Tuvalu et de Kiribati.



Carte 4 : La Nouvelle-Zélande²⁹⁹

²⁹⁹ Source : Division géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères, 2005.



Carte 5 : Auckland et ses banlieues³⁰⁰

J'ai favorisé l'accès direct avec la plupart des enquêtés. Les prises de contact se sont faites sans l'aide d'un intermédiaire et les personnes ont été rencontrées sur leurs lieux d'habitation ou de travail. Seuls les entretiens auprès de la communauté des I-Kiribati de Nouvelle-Zélande ont été rendus possibles par l'entremise du rédacteur en chef du *Kiribati Independent* qui servit alors d'intermédiaire et se porta garant de ma démarche auprès des leaders communautaires.

Si cette prise de contact a été relativement facile dans une majorité des cas, il faut dès à présent souligner le fait que des refus importants ont été essuyés. Grand absent des entretiens, le gouvernement conservateur néo-zélandais (le département du Premier ministre et le cabinet) n'a pas fait suite aux demandes de rendez-vous, tout comme le principal parti d'opposition (parti travailliste). Malgré les relances régulières, aucune réponse n'a été obtenue quant à une éventuelle rencontre pour un entretien. Autre type de refus, certains acteurs ont prétexté un emploi du

³⁰⁰ Source : *Google map* [en ligne : <https://www.google.fr/maps/place/Auckland,+Nouvelle-Z%C3%A9lande/@-36.8630231,174.8654693,10z/data=!3m1!4b1!4m2!3m1!1s0x6d0d47fb5a9ce6fb:0x500ef6143a29917>]

temps trop chargé pour pouvoir accepter un entretien comme ce fut le cas avec *Greenpeace New Zealand* et le député du parti *United Future New Zealand*. Même si des dates alternatives furent proposées, les refus furent réitérés. Dans un cas, le conseiller principal auprès des communautés du ministère de l'Immigration, après avoir accepté un rendez-vous n'est finalement pas venu à celui-ci sans préciser la raison de cette absence.

Plusieurs interprétations à ces refus sont possibles. La plus triviale est celle avancée par ces « non-enquêtés » qui est un manque de temps. Cependant, il est également possible d'envisager ces refus ou ces absences de réponses au regard du sujet de la recherche. Lorsqu'ils sont interviewés par des journalistes ou des chercheurs sur les relations entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande, les acteurs des politiques publiques en lien avec les migrations ou le changement climatique sont très souvent confrontés à la question de la possibilité pour la Nouvelle-Zélande d'accueillir les populations des États atolliens en cas de disparition de leurs territoires. Certains enquêtés ont exprimé en *off*, leur exaspération quant à cette question à laquelle ils répondent régulièrement que la situation n'a pas encore lieu et que ce discours de la disparition est sans doute exagéré. Une forme de saturation pouvait se ressentir sur ce terrain néo-zélandais. Je la retrouverai plus intensément sur les atolls. Au final, ces entretiens manquants furent compensés par le dépouillement systématique des publications en rapport avec les institutions visées afin de repérer leur usage (ou non) et leur positionnement (ou non) par rapport aux récits. Il a tout de même été possible de rencontrer en Nouvelle-Zélande une trentaine de personnes se répartissant selon le tableau ci-après.

Acteurs étatiques	Acteurs non étatiques	Communauté des migrants de Tuvalu	Communauté des migrants de Kiribati
<i>Ministry of foreign affairs and trade</i> (secrétaire des programmes d'aide pour Kiribati et haut-commissaire pour Tuvalu) — entretien collectif (2 personnes)	<i>Auckland Regional Migrant Service</i> (directrice)	<i>Tuvalu Government</i> (consul de Tuvalu à Auckland)	<i>Association communautaire des I-Kiribati de Waitakere</i> (bureau de l'association) — entretien collectif (4 personnes)
<i>Ministry of foreign affairs and trade</i> (responsable de la coopération bilatérale avec Kiribati)	<i>Auckland Council, Waitakere Central Library</i> (responsable du conseil aux migrants)	<i>Tuvalu Community Trust</i> de Waitakere (secrétaire)	<i>Kiribati Independant</i> , journal en ligne (rédacteur en chef)
<i>Ministry of foreign affairs and trade</i> (membre de l'équipe de négociations diplomatiques néo-zélandaise lors des COP)	<i>Oxfam New Zealand</i> (responsable communication et médias)	<i>Fakapotopotoga Ekalesia-Kelisiano Tuvalu Ueligitone</i> (révérend de l'Église tuvaluane de Wellington)	<i>Kiribati Protestant Church in New Zealand</i> (secrétaire de l'association)
<i>Ministry of Pacific Island Affairs</i> (responsable de l'intégration des communautés tuvaluanes d'Auckland)	<i>Christian Aid</i> et <i>Alofa Tuvalu</i> (reporter-photographe sur Kiribati et Tuvalu)	–	Adolescents et jeunes adultes i-kiribati (membre de l'Église protestante de Kiribati) — entretien collectif (4 personnes)
<i>National Party</i> (députée de Waitakere, ministre pour le Développement social et l'Emploi)	<i>Canada Fund</i> et <i>Alofa Tuvalu</i> (ex-coordinatrice régionale à Kiribati et à Tuvalu)	–	–
<i>National Party</i> (député de Manukau)	<i>Te Papa Museum</i> (directrice des collections océaniques – lien avec les communautés tuvaluanes et i-kiribati de Wellington)	–	–
<i>Green Party</i> (député de l'opposition, ancien directeur de l'Université des Nations unies)	–	–	–

Tableau 3 : Entretiens réalisés en Nouvelle-Zélande

Les enquêtés de Nouvelle-Zélande sont répartis selon quatre groupes : les acteurs étatiques (députés et fonctionnaires membres des ministères), les acteurs non étatiques (personnel de l'administration locale et des associations ou OING), les membres de la communauté i-kiribati de Nouvelle-Zélande (association communautaire, journal, groupe religieux) et les membres de la communauté tuvaluane de Nouvelle-Zélande (consulat, association communautaire, groupe religieux). Cette diversité permet de saisir et de souligner, par la comparaison des réponses, les différences de perceptions et de positionnements par rapport aux récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati. L'idée n'est évidemment pas d'extrapoler les réponses obtenues lors de ces entretiens à l'ensemble des groupes auxquels appartiennent les enquêtés, mais de chercher dans la mesure du possible à comprendre les différences ou les similarités entre les logiques cognitives

des enquêtés. Il s'agit de tenter d'expliquer ces écarts plus ou moins importants en fonction du positionnement des enquêtés dans les forums de production et de diffusion des récits (forum de la communication politique, forum communautaire, forum des professionnels du militantisme, administration de l'État et administration locale).

2.1.2 À Tuvalu et à Kiribati

Deux autres terrains ont également été menés dans les atolls de Tuvalu et de Kiribati pour compléter cette collecte d'information et saisir les différentes réceptions et réutilisations des récits entre la Nouvelle-Zélande et les États atolliens. J'ai ainsi réalisé une seconde enquête de terrain d'un mois à Kiribati en juin 2013, suivie d'une troisième enquête de terrain d'un mois en juillet 2013 à Tuvalu.

À Kiribati et à Tuvalu, la majeure partie des deux terrains s'est déroulée dans les atolls de Tarawa et de Funafuti. Je peux avancer deux explications à ce choix. Tout d'abord, les gouvernements, les ministères, les ONG et les agences d'aide au développement se situent dans ces deux atolls. Aller à la rencontre des acteurs de l'adaptation au changement climatique et de l'aide au développement passe nécessairement par un séjour prolongé dans les deux capitales. Ensuite, ces deux atolls sont les lieux privilégiés de réalisation de reportages, de documentaires et d'entretiens pour des articles de presse sur le changement climatique en général et l'élévation du niveau marin en particulier. J'étais particulièrement intéressé par la possibilité de rencontrer des acteurs locaux qui furent interviewés et de chercher à connaître leurs sentiments concernant ces productions médiatiques (ou autres) des récits de la disparition.

Les modes d'accès aux enquêtés dans les États atolls se sont faits de deux manières différentes. À Kiribati, les prises de rendez-vous pour des entretiens ont été rendues possibles par l'intermédiaire du réseau des expatriés travaillant pour les agences d'aide au développement

australienne et néo-zélandaise ou travaillant pour les ONG locales. Une première rencontre a été possible auprès d'acteurs de ce réseau qui m'ont ensuite orienté vers d'autres acteurs avec lesquels ils étaient en contact. Cet effet « boule de neige » m'a ainsi permis, de proche en proche, de réaliser 13 entretiens avec de hauts fonctionnaires de l'État, des responsables des agences de développement, des membres d'ONG ou d'associations locales et des représentants de communautés. À Tuvalu, les rencontres furent organisées à l'aide d'un informateur-relai³⁰¹ rencontré grâce à l'ONG franco-tuvaluane Alofa Tuvalu. Cet informateur-relai fut d'une aide précieuse pour fournir une liste de contacts, pour expliquer la démarche de recherche aux enquêtés et pour faciliter la réalisation des entretiens par sa présence. Certes, comme pour les deux autres modes d'accès aux enquêtés (direct et par effet boule de neige), le passage par un informateur-relai peut produire des effets sur la situation d'enquête et orienter le chercheur vers certains acteurs plutôt que d'autres³⁰². Sa présence fut pourtant bénéfique puisqu'elle permit de lever en partie l'obstacle de la saturation du terrain en négociant avec succès l'obtention de certains entretiens auprès de personnes déjà sollicitées de très nombreuses fois sur le même sujet. Grâce à cet informateur-relai, j'ai pu rencontrer des membres du gouvernement et de hauts fonctionnaires de l'État, des responsables d'ONG et un des porte-paroles de l'Église. J'ai également rencontré certains acteurs à Tuvalu et à Kiribati en raison de leurs liens avec des programmes de migrations entre les États atolliens et la Nouvelle-Zélande (RSE et PAC) que ceux-ci travaillent pour les ministères chargés de l'application des programmes ou bien qu'ils aient eux-mêmes candidaté à l'un des programmes.

³⁰¹ Pierre Bréchon, *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives.*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2011, (« Politique en + »), p. 36.

³⁰² Pierre Bréchon, *op. cit.*

Comme pour le terrain en Nouvelle-Zélande, j'ai essuyé des refus à mes demandes d'entretiens dans les États atolliens. La raison principale de ces refus était l'indisponibilité des acteurs que je souhaitais rencontrer. Ces conflits de calendrier furent insurmontables dans le sens où les personnes se trouvaient souvent hors du pays pour des raisons professionnelles lors de mes séjours dans chaque atoll. Par exemple, il n'a pas été possible de rencontrer le président de Kiribati, Anote Tong, puisque celui-ci est extrêmement sollicité et se trouve régulièrement en voyage officiel. De même, à Tuvalu la rencontre des membres du gouvernement fut difficile puisque j'étais sur place en pleine période de crise politique aboutissant à un renouvellement du Parlement par un changement de la majorité et donc à un changement de gouvernement³⁰³. À nouveau, l'absence d'entretiens fut compensée par le dépouillement systématique de discours, de rapports, et d'interviews réalisés par les institutions concernées. Au final, j'ai pu mener treize entretiens à Kiribati et onze entretiens à Tuvalu que présentent les tableaux suivants.

³⁰³ « Tuvalu government faces constitutional crisis », *ABC News*, 8 janvier 2013.

Acteurs étatiques	Acteurs non étatiques	Aide au développement ³⁰⁴	Communauté/Église
<i>Office of the President</i> (responsable de la communication)	<i>Kiribati Association of NGOs</i> (directeur)	<i>New Zealand Aid Program</i> (coordinateur programme de développement urbain)	<i>Tebikenikoora Village Community</i> (révérend)
<i>Kiribati Adaptation Program — KAPIII</i> (directeur)	<i>Kiribati National Women's Federation</i> (volontaire australienne auprès de l'ONG — responsables programmes nationaux)	<i>Australia Aid Program</i> (adjoint à la gestion de programmes, communication et changement climatique)	<i>Tebuginako Village Community</i> (leader communautaire)
<i>Ministry of Environment, Lands and Agricultural Development</i> (responsable de la division de l'environnement et de la conservation)	<i>Kiribati Climate Action Network</i> (porte-parole)	–	–
<i>Ministry of Labour and Human Resource</i> (responsable formation pour le RSE)	<i>Tabera Ni Kai Video Unit, Austraining</i> (militante changement climatique, réalisatrice de documentaire, responsable accueil des volontaires australiens)	–	–
<i>Kiribati Local Government Association</i> (administrateur finances)	–	–	–

Tableau 4 : Entretiens réalisés à Kiribati

Acteurs étatiques	Acteurs non étatiques	Communauté/Église
<i>Ministry of Foreign Affairs</i> (ministre, ancien premier ministre)	<i>European Union — Global Climate Change Alliance</i> (coordinatrice du projet pour Tuvalu)	<i>Te Ekalesia Kelisiano Tuvalu</i> (révérend)
<i>Ministry of Works Communications and Transport</i> (responsable programme PAC et RSE)	<i>Tuvalu Red Cross Society</i> (secrétaire)	Candidate PAC
<i>National Adaptation Programme of Action</i> (responsable)	<i>Tuvalu Association of NGOs</i> (directrice)	Candidat PAC
<i>Tuvalu Media Corporation</i> (directrice)	<i>Alofa Tuvalu, National Youth Council</i> (membre)	–

Tableau 5 : Entretiens réalisés à Tuvalu

Il y a deux justifications au choix de ces acteurs. Tout d'abord, j'ai sélectionné des acteurs producteurs ou bien relais des récits de la disparition. J'ai ensuite choisi des personnes représentant les institutions régulièrement interviewées par les médias dont les questions portent invariablement sur leur perception de l'élévation du niveau marin et sur leurs prévisions pour le futur de leur État. Aller à leur rencontre me permettait de comprendre les réactions de ces acteurs lorsqu'ils furent confrontés aux récits de la disparition de leurs États.

³⁰⁴ Les entretiens sur place avec des agences d'aide au développement n'ont pu être réalisés qu'à Kiribati puisqu'AUSAID et NZAID ne disposent pas de représentations permanentes à Tuvalu.

2.1.3 L'imprégnation sur le terrain

Finalement, il est légitime de s'interroger sur la pertinence de se rendre sur le terrain et notamment dans les atolls. Pourquoi aller sur place et ne pas se contenter des traces écrites du discours dans divers documents politiques, scientifiques ou médiatiques ? Si ma démarche est trop modeste pour entrer dans les canons universitaires de l'anthropologie³⁰⁵, il demeure que celle-ci s'inspire de la discipline pour comprendre dans une certaine mesure les acteurs que j'ai pu rencontrer, saisir leur logique et leurs perceptions. De plus, mes séjours dans les atolls m'ont permis d'accumuler des « informations informelles », latentes, diffuses... qui ont pu être « incorporées » par ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan nomme l'imprégnation³⁰⁶. En effet, le fait de vivre sur place permet d'être engagé dans des interactions, des discussions informelles ou des observations qui enrichissent le regard du chercheur et son analyse. Jean-Pierre Olivier de Sardan va plus loin en déclarant à propos du chercheur que :

« ce qu'il observe, voit, entend, durant un séjour sur le terrain, comme ses propres expériences dans les rapports avec autrui, tout cela va "entrer" dans cette boîte noire, produire des effets au sein de sa machine à conceptualiser, analyser, estimer, évaluer, interpréter, et donc pour une part va ensuite "sortir" de ladite boîte noire pour structurer en partie ses interprétations, à une étape ou l'autre de processus de recherche, que ce soit pendant le travail de terrain, lors du dépouillement des corpus ou quand vient l'heure de rédiger³⁰⁷. »

Cette imprégnation fut ressentie après coup, une fois les séjours terminés et le travail d'analyse et de rédaction entamé. Elle m'a permis de voir un aperçu de la vie dans des îles exigües et éloignées où l'océan n'est jamais loin, mais où l'eau peut cruellement venir à manquer lorsqu'il s'agit de

³⁰⁵ En effet, j'ai conscience que dans cette perspective ma démarche de rencontre des individus et mon expérience du terrain ne sont pas assez poussées. Il aurait fallu par exemple rester plusieurs mois sur place, si possible dans des atolls ruraux périphériques aux centres urbains, et apprendre la langue locale ou bien employer un interprète afin de mener des entretiens avec des personnes ne parlant pas anglais. De tels travaux anthropologiques existent sur les perceptions du changement climatique dans les atolls et les lecteurs intéressés pourront se tourner vers les lectures suivantes : Heather Lazrus, *op. cit.*. Elaine Stratford, Carol Farbotko et Heather Lazrus, *op. cit.*

³⁰⁶ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, p. 49.

³⁰⁷ *Ibidem*, p. 53.

boire, de cuisiner ou de cultiver la terre. Cette imprégnation m'a également permis de relativiser les visions fantasmées que l'on peut avoir des îles, surtout tropicales, avant de s'y rendre³⁰⁸. Ni enfer, ni paradis, ces lieux sont avant tout des endroits d'habitations, des territoires au sens premier du terme, c'est-à-dire des espaces géographiques où des groupes humains se sont implantés et vivent. Les discours qui exagèrent le caractère paradisiaque en ne présentant que l'image d'une plage de sable corallien bordée de cocotiers ou bien qui accentuent l'aspect misérabiliste en focalisant le regard sur les problèmes de surpopulation, de santé publique, de pauvreté ou de risque de submersion ne permettent pas de transmettre la complexité tout en nuance de ces atolls. Seuls les séjours sur place le permettent et plus ils sont prolongés « mieux c'est » comme me l'ont rappelé de nombreux acteurs locaux lors des entretiens.

2.2 Les entretiens

Le travail présenté dans cette thèse s'appuie sur 44 entretiens semi-directifs menés entre février et août 2013 auprès de personnes liées plus ou moins directement aux récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati. L'ensemble des entretiens fut mené en anglais auprès de personnes de statut différent (ministres, députés, fonctionnaires, militants, révérends, journalistes, employés d'ONG), mais ayant toute une bonne maîtrise de l'anglais ainsi qu'une certaine aisance à l'oral. Les personnes rencontrées avaient déjà une expérience des entretiens et étaient capables de facilement exprimer des idées au cours d'une conversation enregistrée sans que cela ne les perturbe.

³⁰⁸ Il n'est pas nécessaire de rentrer dans le détail de l'importante bibliographie en géographie déconstruisant les mythes insulaires tant cette démarche apparaît comme évidente. Je rappellerai simplement ici que celle-ci a été entreprise sur Tuvalu par Carol Farbotko dans sa thèse où elle montre qu'à l'image d'une île tropicale s'est ajoutée celle d'un espace frontière du changement climatique, sans forcément que ces deux représentations collent parfaitement à la complexité des atolls. Carol Farbotko, *op. cit.*

Après avoir résumé les enjeux théoriques et méthodologiques de l'entretien pour l'analyse cognitive des politiques publiques en général et pour mon objet en particulier, je décrirai le déroulement de ceux-ci lors de mes enquêtes de terrain.

2.2.1 Enjeux méthodologiques des entretiens

Les entretiens sont devenus un outil méthodologique récurrent de l'analyse des politiques publiques. S'il est possible d'expliquer ce succès par une forme de normalisation de l'usage de l'entretien en France notamment par la formation universitaire³⁰⁹, il n'en reste pas moins vrai qu'une discussion structurée, enregistrée (ou non) avec une personne que l'on a choisie selon des critères précis afin d'en obtenir certaines informations fournit au chercheur un corpus à analyser riche et pertinent lorsqu'il est bien réalisé. Bien entendu, l'entretien parfait n'existe pas et quand bien même on se conformerait le plus possible aux manuels et à la théorie, des limites pratiques et heuristiques à la réalisation d'un entretien persisteraient.

Cela étant, les entretiens permettent d'accéder aux savoirs ou aux souvenirs des personnes. Leur dimension informative aide à la récolte de l'information qui ne serait pas disponible ailleurs. En cela, les entretiens alternent entre deux objectifs de récolte d'informations : la consultation et l'expérience. En effet, l'informateur sollicité lors d'un entretien s'exprime « tantôt sur ses connaissances, tantôt sur son vécu, souvent sur les deux³¹⁰ ». J'ai régulièrement cherché à obtenir des acteurs qu'ils s'expriment sur l'une ou l'autre des deux dimensions. Selon le moment de l'entretien, je les relançais sur leurs expériences afin de comprendre leurs actions, leurs usages ou leurs réactions par rapport aux récits de la disparition, ou bien je les interrogeais sur leurs

³⁰⁹ Philippe Bongrand et Pascale Laborier, *op. cit.*

³¹⁰ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, p. 55.

connaissances afin de comprendre leur analyse de la situation et notamment leur compréhension et leur perception des récits.

Ces données que j'ai pu obtenir sont dépendantes de la situation d'entretien qu'il est nécessaire de prendre en compte. En effet, un entretien est une interaction entre le chercheur et l'acteur. Ce qui est dit, comment cela est dit et comment cela est compris dépendent du déroulement de l'entretien, de la manière dont le chercheur mène la discussion et de la façon dont l'enquêté libère sa parole. Même si la majorité des entretiens s'est déroulée sans problèmes, j'ai aussi pu expérimenter des situations au cours desquelles la personne a complètement verrouillé son discours ou bien s'est refermée sur elle-même en me donnant des réponses monosyllabiques. Le premier cas concerne un entretien réalisé avec l'un des membres de la délégation diplomatique de la Nouvelle-Zélande lors des COP. La capacité de mon interlocuteur à maîtriser son discours et la sensibilité du sujet que je souhaitais aborder avec lui dans un contexte gouvernemental défavorable aux négociations sur le climat³¹¹ ont fait que la conversation n'est pas sortie des bornes de la communication officielle du ministère. Si une de mes questions tentait d'être plus directe, mon interlocuteur se réfugiait alors derrière son devoir de réserve. Le second cas concerne un entretien réalisé avec un adolescent i-kiribati. Apprenant que je cherchais à rencontrer des jeunes I-Kiribati, un père a obligé son fils à venir me voir pour répondre à mes questions. Se faire ainsi forcer la main ne prédispose pas à être ouvert au dialogue et, tout en restant poli, l'adolescent s'est contenté de répondre à mes interrogations en alternant les réponses entre « oui », « non » et « je ne sais pas », me refusant le partage de son opinion. Ces deux exemples sont des illustrations de cette difficulté à faire parler les individus qui peut dépendre du contexte de l'entretien ou bien des intérêts de la personne.

³¹¹ Le Premier ministre John Key a souvent été attaqué sur ses positions dubitatives concernant le réchauffement de la planète. Cf. l'article du magazine *Scoop* : « 2005 Vs 2006: Key And Climate Change », *Scoop*, 29 novembre 2006.

Afin de surmonter ces obstacles, j'ai mis en œuvre quelques petites stratégies pour faciliter la libération de la parole. Ces stratégies peuvent être regroupées en deux ensembles : ma crédibilité par rapport au sujet et mon attitude lors de l'entretien. Ainsi, dans la présentation de ma démarche et dans le type de questions que je posais, je cherchais à justifier ma connaissance de ce qui avait pu être dit ou écrit sur les récits de la disparition. Avec cette stratégie, j'espérais dépasser les effets pervers de la saturation de mon terrain. En effet, la grande majorité des personnes rencontrées ont déjà été interviewées sur le sujet de la disparition de Tuvalu ou de Kiribati, parfois à plusieurs reprises. Prouver ma crédibilité par ma connaissance de l'objet pouvait alors m'aider à obtenir certains entretiens et à libérer la parole des personnes rencontrées qui voyaient en moi un interlocuteur sérieux, capable de saisir les nuances du problème. Je prenais soin à chaque fois de bien me présenter en tant que chercheur et d'essayer autant que possible de me différencier des journalistes.

Le second ensemble de stratégies mises en œuvre concerne mon attitude lors du déroulement des entretiens. Celle-ci variait en fonction du contexte et de la personne. Avec les hauts fonctionnaires et les membres des gouvernements, je cherchais à formaliser la rencontre et à mettre en avant ma connaissance des règles d'interaction dans les administrations en m'inspirant des conseils donnés par les travaux sur les entretiens avec des acteurs imposants³¹². Avec les acteurs de la société civile, je cherchais au contraire à faciliter l'échange en évitant le caractère formel de l'entretien. La discussion était alors beaucoup plus libre, sans pour autant être décousue, alternant entre phases de questions-réponses et phases de discussions fluides où je pouvais exprimer ma propre opinion auprès des enquêtés. Je suis conscient que j'aurais pu éviter d'émettre ces avis personnels auprès des individus et que cette démarche peut être critiquée dans

³¹² Laurent Willemez, Muriel Surdez, Fabienne Pavis[et al.], « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, vol. 16 / 1, 1994, p. 114-132.

le sens où elle va influencer la situation de l'entretien. Cependant, elle fut parfois nécessaire afin de rassurer mes interlocuteurs en les mettant dans une situation de discussion ordinaire au cours de laquelle chacun des participants donnait à l'autre et recevait de l'autre. Cette stratégie s'est également avérée payante pour obtenir des informations nouvelles dans un contexte de saturation des interviews me permettant de me distinguer des journalistes auprès des enquêtés, même si elle a nécessité un important travail de nettoyage du corpus³¹³ et une prise en compte lors de l'analyse de la façon dont les données, issues des ces entretiens, ont été construites.

2.2.2 Déroulement des entretiens

Aborder avec les Tuvaluans ou les I-Kiribati la question de la possible disparition de leurs îles soulève des sentiments conflictuels. En effet, je me suis régulièrement retrouvé dans des situations où mes interlocuteurs montraient clairement leurs émotions dans leurs discours passant de la colère, à la résignation et à l'angoisse. Je fus alors partagé entre la compassion pour mes enquêtés et le besoin de garder une certaine neutralité pour analyser leurs propos. Cet équilibre fut recherché notamment à l'aide d'un cadre structuré, mais souple³¹⁴ pour la conduite des entretiens. Leur exécution s'est donc faite de manière semi-directive. La conversation s'est appuyée sur une grille de questions dans le cas des entretiens avec des acteurs institutionnels et sur un canevas d'entretien (plus souple que la grille) selon l'expression de Jean-Pierre Olivier de Sardan³¹⁵ dans le cas des autres entretiens³¹⁶. Cette liste de thèmes à aborder me permettait de favoriser le caractère informel de la discussion, celle-ci suivant alors son cours sans être perturbée

³¹³ Pour ne garder que les passages en lien avec mes thématiques de recherche.

³¹⁴ Laissant ainsi à la personne la possibilité d'aller au bout de l'expression de ses sentiments tout en évitant que la conversation ne s'éloigne trop des thèmes que je devais aborder.

³¹⁵ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, p. 60.

³¹⁶ Ces questions sont disponibles à l'annexe n°1.

par un ordre prédéfini de questions. Je relançais la personne sur un thème en fonction de ce qu'elle venait de dire ou si elle avait abordé le thème d'elle-même ou non.

Les questions posées ont varié entre chaque entretien en fonction du statut de la personne et de ce que je cherchais à savoir d'elle. Cependant, cinq thèmes³¹⁷ revenaient à chaque conversation et constituaient un socle commun d'interrogation pour l'ensemble des enquêtés³¹⁸ :

- la première sensibilisation aux récits de la disparition ;
- les perceptions des récits de la disparition, de leurs usages, de leurs enjeux ;
- les effets éventuels des récits sur les activités de la personne en lien avec les politiques publiques d'adaptation au changement climatique ou de migration ;
- le rapport de la personne aux médias et à la diffusion médiatique des récits ;
- l'évaluation et la perception du futur pour les États atolliens.

Cette volonté de poser un ensemble commun de questions à tous les enquêtés a permis de mettre en place dans la mesure du possible une triangulation des données, un croisement des points de vue et des discours afin de repérer les concordances et les dissonances parmi les acteurs.

Au cours des entretiens, les interrogations liées à la problématique de ma recherche ont été reformulées afin que celles-ci fassent sens pour les personnes interrogées. Par exemple, la question de la perception du traitement médiatique des récits de la disparition a simplement été introduite par une question sur le traitement médiatique général de Tuvalu et de Kiribati : « Avez-vous lu ou vu des reportages ou des articles sur Tuvalu/Kiribati dans les médias ? Que disaient

³¹⁷ D'autres thèmes plus circonstanciels furent aussi abordés au cours des entretiens que ce soit la question de l'intégration des communautés de migrants tuvaluans et i-kiribati en Nouvelle-Zélande, les politiques migratoires du RSE et de la PAC, les activités de l'aide au développement et à l'adaptation au changement climatique dans les États atolliens ou encore le rapport au territoire, sa perception et sa définition.

³¹⁸ Ces questions sont présentées ici sous forme de liste pour en faciliter la lecture, cependant cela ne traduit pas un caractère linéaire des questions. Les thèmes furent abordés dans le désordre ou plutôt dans l'ordre qui apparaissait au cours de la conversation.

ces reportages ou ces articles ? Qu'en pensez-vous ? » Cette démarche était animée par l'idée de ne pas directement mentionner les récits de la disparition auprès de mes enquêtés. Je cherchais à voir s'ils allaient l'aborder d'eux-mêmes. Je me suis alors rendu compte que dans l'ensemble des cas, les personnes expliquaient que le traitement médiatique sur les États atolliens les associait au changement climatique et mentionnait leur possible disparition. Une fois ces récits de la disparition abordés par l'enquêté, je pouvais continuer sur les questions de la perception et des effets.

Dans une très grande majorité des cas, les discours des individus ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone afin de faciliter la retranscription et d'éviter de dénaturer les propos de la personne. Lorsque cela n'était pas possible³¹⁹, je prenais des notes pendant l'entretien ou après celui-ci. Au total, 47 fichiers audio qui représentent plus de 40 heures d'entretien³²⁰, ont été récoltés auxquels s'ajoutent les notes manuscrites des entretiens non enregistrés. Ces fichiers audio ont été compilés à l'aide d'un logiciel d'aide au traitement qualitatif des données (CAQDAS³²¹). Mon choix s'est porté sur le logiciel SONAL³²². Ce logiciel offre la possibilité de thématiser des parties d'entretiens lors de l'écoute. J'ai ainsi pu coder mes fichiers audio en fonction des thématiques discutées. La retranscription des entretiens a ensuite été réalisée en fonction des thématiques transversales en prenant en compte chaque contexte d'entretien à partir duquel l'extrait avait été sélectionné. Ceci m'a permis une lecture verticale et horizontale de mon corpus : verticale en lisant les entretiens dans leur intégralité pour comprendre les propos de la personne dans la logique de la conversation ; horizontale en comparant les extraits d'entretiens classés selon des catégories issues des thèmes de ma grille d'entretien, ce qui a pu me faciliter le travail de

³¹⁹ En raison d'un refus ou bien d'un autre problème.

³²⁰ Entre 20 minutes pour le plus court et deux heures pour le plus long.

³²¹ Pour *Computer-assisted qualitative data analysis software*.

³²² Pour « Sélection, Organisation, Navigation par l'Audition et la Lecture ». Il s'agit d'un logiciel développé par Alex Alber maître de conférences en sociologie et anthropologie à l'université de Tours, disponible sur le site : www.sonal-info.com

comparaison des propos et de triangulation des données. Au final, mon analyse du corpus obtenu à partir des entretiens a été orientée vers deux niveaux de déchiffrement des informations :

- premièrement, « des informations sur le monde (sur le réel de référence)³²³ » des individus, c'est-à-dire sur leurs activités en lien avec les politiques publiques migratoires ou d'adaptation au changement climatique et leur implication dans la production ou le relais des récits de la disparition ;
- et deuxièmement, « des informations sur le point de vue de l'interlocuteur sur le monde³²⁴ », en particulier sur leur compréhension et leur perception des récits de la disparition.

2.3 Les observations directes

Sans être des observations participantes à la manière des anthropologues, les observations directes en tant que spectateur m'ont permis un recueil de nouvelles données par la prise de notes, de photos et l'enregistrement audio. J'ai utilisé de manière ponctuelle ce matériel, principalement pour apporter un éclairage contextuel aux propos que j'étudiais. Même si elles ne sont pas centrales dans l'analyse, ces observations ont apporté des données riches et complémentaires à celles des entretiens et des lectures de documents. Au cours des séjours de terrain, j'ai pu mener trois observations directes. J'ai cherché à retenir deux types d'informations. Tout d'abord, je souhaitais accumuler des données « factuelles » sur l'événement que j'observais. Par l'observation, l'écoute et la discussion informelle avec les personnes présentes, j'essayais d'en savoir plus sur ce à quoi j'assistais, que ce soit un spectacle culturel, une célébration religieuse ou

³²³ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *op. cit.*, p. 57.

³²⁴ *Ibidem*.

un atelier de formation. Ensuite, j'essayais d'observer les potentielles manifestations ou les usages des récits de la disparition des États atolls lors de ces événements. Je cherchais alors à comprendre les effets et l'importance de ces récits sur les pratiques que j'étais en train d'observer.

Ma première observation directe fut faite lors des deux journées du *Pasifika Festival* d'Auckland en mars 2013. Ce festival fut créé en 1992 par l'*Auckland City Council* et la *South Pacific Island Nations Development Association* qui avaient pour but d'offrir aux migrants insulaires du Pacifique sud, installés autour d'Auckland, un événement de rencontre entre les différentes communautés par des spectacles de danses et de chant. Le festival, structuré depuis 1998 autour de « villages » représentant les différentes nations insulaires océaniques présentes en Nouvelle-Zélande, a accueilli plus de 200 000 personnes au cours des dernières éditions.

Les villages tuvaluans et i-kiribati consistent en deux places avec des scènes, où se produisent les spectacles de danse, et autour desquelles sont installés plusieurs petits stands d'exposition de photos, d'artisanat et de vente de nourriture. Si la ville d'Auckland organise le festival, la gestion des programmations culturelles de chaque scène des villages est laissée aux communautés de migrants. Pour les Tuvaluans et les I-Kiribati, l'organisation du spectacle sur leurs scènes villageoises lors du Pasifika festival est l'objet d'une rotation entre les différentes *Fenua* tuvaluanes et *Maneaba* i-kiribati installées en Nouvelle-Zélande, c'est-à-dire entre les différents sous-groupes de migrants organisés selon leur atoll d'origine. Ainsi, en prenant l'exemple de Tuvalu, l'organisation du spectacle et du village passe de mains en mains au fil des années entre les groupes de migrants originaires de Funafuti, de Nukulaelae, de Nukufetau et des autres atolls.

J'ai également pu assister à des offices religieux que ce soit ceux de la *Tuvalu Christian Church* d'Henderson ou ceux de la *Kiribati Protestant Church* avec laquelle je suis parti un week-end de trois jours pour fêter Pâques sur l'invitation du rédacteur en chef du *Kiribati Independent*. Ce weekend

pascal fut l'occasion d'observer l'organisation de célébrations qui dépassent le cadre religieux. En raison de l'importance de l'événement, tous les groupes protestants i-kiribati de Nouvelle-Zélande se retrouvent dans une école primaire d'une petite ville rurale à une cinquantaine de kilomètres au sud d'Auckland. Les familles s'installent pendant plusieurs jours sous les tentes qu'elles ont amenées et plantées dans le parc de l'école. Les cuisines sont montées à l'extérieure et le gymnase de l'école est transformé en *Maneaba*. Ainsi, pendant trois jours ces I-Kiribati se retrouvent et « vivent comme dans les îles, là-bas³²⁵ ». Ce fut alors l'occasion pour moi d'observer les pratiques culturelles des groupes de migrants installés en Nouvelle-Zélande, de comprendre leur stratégie de maintien de celles-ci (discussions et ragots en gilbertin, spectacles de danse, préparation de la cuisine traditionnelle, cérémonies religieuses). Ce fut également l'occasion d'observer une collecte d'argent au sein du groupe afin de rassembler suffisamment de fonds pour pouvoir acheter un terrain et y construire l'église et la *Maneaba* de la communauté. En effet, depuis plus d'un an le groupe organisait des levées de fonds lors des différents rassemblements de la communauté afin de pouvoir acquérir un lieu et de ne plus devoir louer de salles pour les rencontres. Cette collecte m'a alors donné l'occasion d'aborder la question de l'espace, du territoire et indirectement des récits de la disparition des atolls avec les personnes présentes lors de discussions informelles.

Enfin, j'ai observé la réalisation d'un atelier de formation sur le changement climatique dans l'atoll de Nukulaelae à Tuvalu. Je m'y suis rendu sur l'invitation de la coordinatrice des projets d'adaptation au changement climatique à Tuvalu de l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC+) de l'Union européenne. Dans le cadre de ce partenariat avec l'Europe, la coordinatrice tuvaluane organisait un workshop auprès des membres du *Falekaupule* de

³²⁵ Entretien avec le rédacteur en chef du *Kiribati Independent*.

Nukulaelae. Ceci me permit d'observer la concrétisation d'une politique d'adaptation au changement climatique à Tuvalu par un atelier de promotion des bonnes pratiques en matière de collecte, de stockage et de distribution de l'eau douce dans un atoll périphérique.

Les méthodes d'enquête inspirées de la démarche anthropologique m'ont permis d'aller sur le terrain à la rencontre des acteurs impliqués à divers degrés dans les politiques publiques d'adaptation au changement climatique ou de la migration entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande. Ces acteurs sont liés aux récits de la disparition des États atolls de différentes manières : certains sont des producteurs ou des diffuseurs des récits quand d'autres sont des récepteurs de celui-ci. L'enjeu était de comprendre avec quelles logiques cognitives ils produisaient, diffusaient ou réceptionnaient ces récits de la disparition et dans quelles mesures ces récits influençaient leurs activités et donc pouvaient modifier les politiques publiques visées. Si cette partie de ma recherche fut centrée sur l'étude des acteurs des récits, une grande part de mon travail se focalise non pas sur les acteurs, mais sur les récits en tant que tels. Il a fallu que j'en étudie les mots, le sens et les formulations. Ainsi, j'ai mis en place une analyse systématique d'un corpus de documents qui sera décrite dans la troisième partie de ce chapitre.

3. Étudier les sources écrites des récits de la disparition : deux approches méthodologiques

En complément du travail de terrain, j'ai effectué un travail de recherche dans les matériaux écrits au sein desquels les récits de la disparition sont formulés. J'ai alors procédé de deux manières.

La première manière d'aborder les textes fut inductive et qualitative. En collectant et en dépouillant un corpus de documents préalablement sélectionnés, je voulais travailler directement

sur les récits : leur formulation (les termes utilisés), leur diffusion (les types de sources où ils se retrouvent) et leur cadrage (les idées qui leur sont associées). Je me suis inspiré des démarches d'Emery Roe³²⁶ et de Déborah Stone³²⁷ que j'ai croisées avec l'approche par les forums de Bruno Jobert³²⁸ et d'Ève Fouilleux³²⁹. J'ai ainsi cherché à comprendre les logiques de causalité et d'assignation de rôle dans les forums de production et de diffusion de ces récits.

La deuxième manière de travailler sur les matériaux écrits fut plus quantitative. Je faisais l'hypothèse que les États atolliens bénéficiaient d'un cadrage médiatique marqué par la question du changement climatique. Je suis ainsi parti à la recherche de la diffusion des récits de la disparition au sein d'un corpus d'articles de la presse, de la télévision et de la radio néo-zélandaise, que j'ai lus, codés puis analysés à l'aide des outils de la statistique descriptive.

3.1 L'approche inductive et qualitative : partir sur la trace écrite des récits de la disparition des États atolliens

En voulant travailler directement sur les récits de la disparition là où ils sont formulés, j'ai cherché à récolter les données à analyser au sein de divers matériaux écrits. J'entends par « matériaux écrits » un ensemble de textes provenant de plusieurs sources au sein desquelles j'ai pu trouver la mention des récits de la disparition de Tuvalu ou de Kiribati. J'ai alors dépouillé systématiquement les documents que j'ai pu compiler afin de « traquer » les récits là où il pouvait se trouver. L'objectif était de dégager les logiques et le sens des récits de la disparition par une lecture systématique qui croisait certaines caractéristiques des discours avec le type de forum dans lequel ils étaient produits.

³²⁶ Emery Roe, *op. cit.*

³²⁷ Deborah A. Stone, *op. cit.*

³²⁸ Bruno Jobert, *op. cit.*

³²⁹ Ève Fouilleux, *op. cit.*

3.1.1 Constitution du corpus de documents

Cette enquête inductive sur les traces des récits de la disparition des États atolliens présente certains défis pour le chercheur. En effet, la compilation des documents contenant ces récits se fait à l'aide de moteurs de recherche et de mots clefs choisis par le chercheur qui sont présents dans le corps des textes que l'on va vouloir étudier. Cependant, le vocabulaire des récits de la disparition n'est pas véritablement « fixé » ou institutionnalisé. Plusieurs formulations font référence à la disparition des États atolliens telles que les expressions « disparition » (*disappearance*), « îles en train de couler » (*sinking island*), « îles qui vont disparaître » (*vanishing islands*), « emportées par les inondations » (*washed away*), « sombrer » (*going down*), « ne seront plus là » (*will no longer be there*), « inondées » (*flooded, inundated*) pour décrire l'idée d'une submersion des atolls. Même les termes désignant le changement climatique ou l'élévation du niveau marin varient entre « changement climatique » (*climate change, changing climate*), « réchauffement planétaire » (*global warming*) et « élévation du niveau marin » (*sea level rise, rising sea levels*). Parfois, les termes associés à Tuvalu ou à Kiribati sont relativement vagues et parlent de « menaces » (*threats*) ou de « danger » (*danger*).

Il a donc fallu trouver d'autres mots clés pour mener les recherches et j'ai finalement opté pour l'utilisation simple et directe des noms des deux États : « Tuvalu » et « Kiribati ». J'ai pu procéder ainsi, car il n'existe aucune ambiguïté sur ces termes qui ne désignent que les deux États atolliens. De plus, je me suis rendu compte que, même en utilisant la simple mention du nom de l'un ou l'autre État atollien, une large majorité des résultats obtenus avait un lien avec le changement climatique voire avec les récits de la disparition. Le fait de chercher de manière inductive les récits de la disparition en utilisant les seules mentions « Tuvalu » ou « Kiribati » m'a permis de récolter des résultats sans préjugés. J'ai ainsi pu obtenir un éventail de formulations très diverses. Cette caractéristique de la diversité du vocabulaire des récits de la disparition des États atolliens a alors

pu être intégrée à mon analyse. Je l'aurais observé de manière moins saillante si je m'étais cantonné aux textes utilisant un seul des termes tels que « disparition ».

La démarche de recherche inductive connaît donc plusieurs limites au premier rang desquelles se trouve la quantité trop importante des textes à étudier. En effet, procéder de la sorte dans la recherche des récits de la disparition revient à vouloir pêcher un type de poisson au filet sans en connaître la taille. En précisant au maximum mes critères de recherches, j'agrandissais les mailles de mon filet. Je « pêchais » moins de résultats, ce qui était plus simple pour en faire le tour et chercher l'exhaustivité de ceux-ci. En élargissant mes critères de recherche, je rétrécissais les mailles de mon filet ce qui me permettait d'obtenir plus de résultats liés aux récits qui étaient eux-mêmes plus variés. Cependant, je me retrouvais avec beaucoup trop de poissons dans mon filet pour ne serait-ce que pouvoir tous les compter. Il a donc fallu faire des choix de cadrage et admettre que ma compilation des récits écrits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati ne serait pas exhaustive sans pour autant perdre en qualité de l'analyse. Au final, je peux classer en six groupes les différentes sources au sein desquelles j'ai cherché les récits en fonction de trois forums (Tableau 6).

Premièrement, le *forum scientifique des spécialistes* est un lieu de production des connaissances en lien avec les récits de la disparition des États atolliens. Au sein de ce forum, on retrouve tout d'abord les publications scientifiques telles que les articles de revues à comité de lecture et les ouvrages d'universitaires qui constituent mon premier groupe. Ces publications sont identifiables en deux grandes catégories. L'une est apparentée aux sciences « dures » (géosciences, climatologie, océanographie physique, géologie) et est le lieu d'une production de scénarios sur les potentielles incidences du changement climatique, du réchauffement des températures de l'atmosphère et des océans, de l'élévation du niveau marin, de l'érosion, des tempêtes et des variations de

précipitations pour les îles et les atolls. L'autre est apparentée aux sciences humaines et sociales (géographie, anthropologie, science politique) et en particulier les sciences juridiques qui sont un espace de production de scénarios juridiques, un « droit fiction » sur les potentialités du droit dans le cas de la disparition d'un État atoll. Le second groupe de textes présents dans ce forum scientifique est celui des articles et des rapports scientifiques produits par des chercheurs mandatés par des agences internationales ou intergouvernementales en particulier par le GIEC, l'Université des Nations unies, par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et par l'Organisation internationale pour les migrations.

Deuxièmement, le *forum de la communication politique* est un lieu d'assignation d'une dimension politique aux scénarios scientifiques. Ceux-ci deviennent ainsi des récits de la disparition des États atolliens. Au sein de ce forum, j'ai sélectionné deux groupes de textes à analyser : les discours des porte-paroles de Tuvalu et de Kiribati à la tribune de l'assemblée générale des Nations unies et les interventions des députés et des membres du gouvernement au sein du parlement néo-zélandais.

Troisièmement, le *forum de la société civile* est également un lieu de production et de diffusion des récits de la disparition. J'ai limité mon étude aux productions (articles web, communiqués de presse, rapports) de *GreenPeace New Zealand* et d'*Oxfam New Zealand*, deux branches nationales d'OING. En effet, celles-ci furent particulièrement actives dans la production et la diffusion des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati dans le but de modifier l'agenda politique et d'infléchir l'action politique néo-zélandaise notamment à la veille des COP de Bali en 2007 et de Copenhague en 2009.

Forum des scientifiques des spécialistes		Forum de la communication politique		Forum de la société civile	
Publications scientifiques		Rapports des agences internationales	Discours des représentants des États atolliens	Parlement de Nouvelle-Zélande	Publications d'Oxfam et de Greenpeace
Géosciences	Droit	16 rapports	Assemblée générale des Nations Unies	20 interventions	80 publications (branches nationales néo-zélandaises)
130 articles			32 discours		

Tableau 6 : Corpus des documents étudiés qualitativement

Au total, j'ai compilé et analysé le contenu de 130 articles de sciences de la Terre ou de sciences humaines et sociales (de 1977 à 2015), 80 publications de Greenpeace ou d'Oxfam (de 2001 à 2014), 32 discours de porte-paroles de Tuvalu et de Kiribati à la tribune des Nations unies (de 1999 à 2014), 20 interventions au parlement néo-zélandais (de 2004 à 2015) et 16 rapports d'agences intergouvernementales ou internationales (de 1990 à 2014)³³⁰.

3.1.2 Étude qualitative des récits dans les textes

Une fois ce corpus constitué, l'analyse du contenu des textes a pu être initiée. À la manière de D. Stone³³¹, l'objectif de ma démarche était de comprendre la structure des récits de la disparition. Je cherchais l'explication causale commune aux différents discours que je pouvais lire et qui offraient aux récits leur logique, leur crédibilité et donc leur potentiel de persuasion. De même, je cherchais dans les discours les différents rôles assignés aux acteurs. Comparer les auteurs de ce discours avec les acteurs désignés par le discours fut riche d'enseignement sur les perceptions différentes de la situation, les stratégies de représentation et surtout les logiques de rapports de pouvoir dans les discours. Ainsi un groupe d'individus pouvait être qualifié de victime du problème par certains auteurs alors qu'eux-mêmes récusait cette classification. Je poursuivais

³³⁰ La liste des documents étudiés est disponible en annexe.

³³¹ Deborah A. Stone, *op. cit.*

ainsi la démarche initiée par Karen McNamara dans son étude des représentations de pouvoir au sein des discours sur les migrations environnementales dans les petites îles du Pacifique sud³³². Je poursuivais cette étude de l'assignation des rôles pour les méchants et les héros des récits, avant de regarder en détail la question des enjeux moraux souvent décrits dans les discours.

Je me suis aussi inspiré du modèle de la *Narrative Policy Analysis* d'E. Roe sans pour autant l'appliquer totalement. J'ai ainsi adopté l'idée d'une recherche et d'une confrontation des discours adoptés par les décideurs des politiques publiques d'adaptation au changement climatique dans les États atolls ou des politiques migratoires entre les États atolls et la Nouvelle-Zélande, afin d'en déduire les formes dominantes et marginales des récits de la disparition dans les forums.

Au final, j'ai pu identifier certaines caractéristiques récurrentes des récits de la disparition des États atolls et en déduire trois rapports : le rapport à la temporalité et aux scénarios ; le rapport au territoire politique, à la souveraineté et à la citoyenneté ; le rapport à l'espace insulaire et à la vulnérabilité³³³.

3.2 L'approche hypothético-déductive et quantitative de l'étude des récits : statistique descriptive et analyse statistique textuelle

Il est possible d'aborder les récits de politique publique avec des hypothèses que l'on cherchera à confirmer ou à infirmer. La démarche hypothético-déductive de l'analyse des récits de politiques publiques a ainsi été pratiquée par Katherine McComas et James Shanahan³³⁴. Dans leurs travaux, les deux chercheurs couplent l'approche par les récits avec la théorie des cycles d'attention

³³² Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, *op. cit.*. Roy Smith et Karen E. McNamara, *op. cit.*

³³³ Ces conclusions seront présentées et développées dans le quatrième chapitre.

³³⁴ Katherine McComas et James Shanahan, *op. cit.*

d'Anthony Downs³³⁵ en prenant comme cas d'étude le traitement du changement climatique par le *New York Time* et le *Washington Post* entre 1980 et 1995. Ils utilisent une analyse quantitative de contenu pour étudier cette relation en se focalisant sur les articles parus juste avant, pendant, et juste après des « pics d'attention médiatique ». Le texte de chaque article fut lu puis codé en fonction de thèmes prédéfinis (« changement climatique », « controverse scientifique », « coûts économiques de la solution ») selon différentes modalités (« absent », « présent », « traitement majeur »). À partir de cette base de données (n=403), ils ont testé trois hypothèses sur les types d'histoires qui vont être médiatisées en fonction du pic d'attention médiatique du problème. Les auteurs ont pu alors énoncer des résultats sur les liens entre les récits de politiques publiques et les cycles d'attention³³⁶ notamment sur le fait que les histoires se focalisant sur les risques sont principalement présentes en amont du pic alors que celles traitant de la controverse scientifique ou du coût économique se situent en aval du pic d'attention³³⁷.

Cette démarche m'a inspiré dans ma manière d'aborder la question du traitement médiatique des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati dans les médias néo-zélandais. Je reviendrai dans cette dernière sous-partie sur les deux méthodologies quantitatives mises en place : la statistique descriptive et l'analyse statistique textuelle.

3.2.1 Hypothèses de départ, sélection des textes et statistique descriptive

Pour étudier la production et la diffusion médiatique des récits de la disparition des États atolliens, j'ai restreint ma recherche aux médias néo-zélandais. Je cherchais, par l'étude de ceux-ci, à mieux comprendre l'utilisation (ou non) des récits de la disparition en Nouvelle-Zélande. Mon

³³⁵ Anthony Downs, « Up and down with ecology - The "issue-attention cycle." », *The Public Interest*, vol. - / 28, 1972, p. 38-51.

³³⁶ Les auteurs mettent cependant en garde contre la généralisation abusive de résultats obtenus à partir d'un échantillon.

³³⁷ Katherine McComas et James Shanahan, *op. cit.*

postulat de départ supposait que les articles traitant de Tuvalu ou de Kiribati étaient liés à la migration, au changement climatique et aux récits de la submersion de leurs territoires. Je faisais l'hypothèse que dans le contenu des articles publiés sur Tuvalu ou Kiribati ces récits de la disparition revenaient assez fréquemment pour en devenir un élément structurant de l'image des États atolls construite par la presse néo-zélandaise. Je cherchais ainsi à voir comment la question de la potentielle disparition des territoires des États atolliens était mise à l'agenda médiatique en Nouvelle-Zélande.

Hypothèse : les récits de la disparition en raison du changement climatique sont un des éléments structurants de l'image de Tuvalu et de Kiribati dans les médias néo-zélandais.

Pour confirmer cette hypothèse, j'ai cherché à constituer un corpus exhaustif d'articles mentionnant Tuvalu ou Kiribati publiés au sein d'un journal néo-zélandais. Lors de cette première analyse, je pouvais me limiter à un seul journal, l'enjeu principal étant que l'exhaustivité des thèmes liés à ces deux États soit présente dans le corpus. Le choix s'est porté sur le *New Zealand Herald* (quotidien conservateur) pour construire ce corpus puisqu'il s'agit du journal ayant le plus grand nombre d'exemplaires tirés³³⁸. C'est également le seul journal de Nouvelle-Zélande qui soit diffusé nationalement. Enfin, il est basé à Auckland, ville qui accueille en outre les plus grandes communautés tuvaluanes et i-kiribati du pays.

La compilation des articles a été faite de manière quasi exhaustive. Je n'ai pas fait de présélection en fonction des thèmes du changement climatique ou de la migration. Le seul critère pour qu'un

³³⁸ En 2015, le quotidien est diffusé à plus de 140 000 exemplaires et son lectorat est estimé à 425 000 personnes par jour. Source : *News Works New Zealand* [en ligne : < <http://www.newsworks.nz/titles/the-new-zealand-herald>>; consulté le 07/07/2015]

article fasse partie du corpus était que le texte mentionne Tuvalu ou Kiribati³³⁹. Ainsi, je cherchais à avoir une image de tout ce qui pouvait avoir été écrit dans le *New Zealand Herald* sur les États atolliens, quel que soit le thème de l'article. Le corpus fut ainsi beaucoup plus important que si je m'étais focalisé sur les seuls articles mentionnant Tuvalu ou Kiribati et traitant spécifiquement des migrations ou du changement climatique. L'idée était de montrer que, même en construisant un corpus quasi exhaustif d'articles sur Tuvalu ou Kiribati, la thématique migratoire, la thématique climatique et les récits de la disparition se distinguaient quand même très clairement. Les articles furent extraits des archives du journal qui sont disponibles en ligne. Pour cette raison, les articles les plus anciens remontent à 1999, car il n'y a pas de textes numérisés disponibles avant cette date. Le corpus de texte couvre donc quinze années, allant de 1999 à 2014. Au total, 586 articles (n=586) furent compilés dans la base de données en fonction de plusieurs variables³⁴⁰.

Après avoir lu et codé chaque article, je constituais une base de données à partir de laquelle je réalisais une description statistique du traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati en Nouvelle-Zélande à l'aide des logiciels SPSS et Excel. Je cherchais à comprendre la présence des récits de la disparition en fonction de l'État atoll mentionné, de même que je cherchais à comprendre les liens entre ces récits, la thématique migratoire et la thématique climatique. Enfin, je souhaitais montrer l'évolution de la médiatisation des États atolls en général et des récits de la disparition de ceux-ci du début des années 2000 au milieu des années 2010.

Cette étude de la présence des récits de la disparition par la statistique descriptive permet d'appréhender les logiques thématiques liées aux récits. Cependant, cette analyse ne peut rien dire

³³⁹ Il faut cependant préciser que cette mention devait avoir un seuil minimum de pertinence. Ainsi, les articles qui ne mentionnaient les termes « Tuvalu » et « Kiribati » que dans une longue liste de noms de pays avec un thème éloigné de ma recherche (par exemple une liste de résultats sportifs aux Jeux olympiques) ne furent pas inclus dans le corpus.

³⁴⁰ Celles-ci seront détaillées dans le cinquième chapitre.

du contenu des textes, du vocabulaire employé, des termes les plus souvent utilisés ou de leurs associations. Pour comprendre cela et observer ce qu'il y a « à l'intérieur » des articles, une analyse de statistique textuelle fut mise en œuvre.

3.2.2 Présentation et principes généraux de la statistique textuelle

Après avoir étudié les thèmes associés aux articles du corpus, il était souhaitable de mettre en œuvre une méthode d'analyse qui se focalise sur les mots des textes. Afin d'observer les termes des récits de la disparition dans un corpus d'articles de médias néo-zélandais, j'ai opté pour l'analyse statistique textuelle à l'aide de la méthode Alceste³⁴¹ qui permet de travailler sur le contenu des textes de très grands corpus.

Les outils de la statistique textuelle permettent, dans une première approche, de compter les apparitions de mots et ainsi d'observer la richesse lexicale d'un texte³⁴². Surtout, ces outils permettent d'effectuer des analyses plus poussées notamment en ce qui concerne les cooccurrences de mots du texte et leur distribution statistique à l'aide de la méthode de la classification descendante hiérarchique. Celle-ci permet de regrouper au sein d'une même classe les termes qui sont souvent associés les uns aux autres en une classe. Il est ensuite possible d'opposer cette classe à d'autres classes constituées de termes avec lesquels ils sont peu associés. Cette méthode d'analyse statistique des textes par la classification descendante hiérarchique a été développée par Max Reinert pour étudier les récits de cauchemars et mettre en évidence les « mondes lexicaux » (classes de mots) de ceux-ci³⁴³. L'explication détaillée de la méthode sera faite

³⁴¹ Analyse des lexèmes cooccurrents dans les énoncés simples d'un texte

³⁴² France Guérin-Pace, « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales », *Population*, vol. 52 / 4, 1997, p. 865-888.

³⁴³ Max Reinert, « Les "mondes lexicaux" et leur "logique" à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars », *Langage et société*, vol. 66 / 66, 1993, p. 5-39.

dans le sixième chapitre. Je dresserai ici une introduction succincte aux principes de cette méthode.

La statistique textuelle par la méthode Alceste est développée depuis une vingtaine d'années à la suite des travaux de l'analyse des données « au sens défini par Jean-Paul Benzécri et son école dans les années 1970³⁴⁴ ». Celle-ci ne semble cependant pas avoir été utilisée pour l'étude des récits de politiques publiques. Je propose donc de coupler cet objet et cette méthode, car elle présente un fort potentiel pour l'analyse cognitive des politiques publiques. En effet, si l'on se place dans une ontologie post-structuraliste, elle peut aider le chercheur à appréhender les logiques internes d'un discours sur un très grand ensemble de textes. L'analyste ne travaille alors plus sur un codage qu'il a réalisé (et qui pourrait être sujet à une certaine forme de subjectivité), mais sur le texte lui-même, c'est-à-dire sur les mots du discours. De plus, épistémologiquement, elle permet à la fois une approche inductive (si l'on s'en tient à traiter le corpus sans présupposés et à voir ce qui sort dans les résultats pour ensuite réorienter la recherche en fonction des thématiques identifiées) et une approche hypothético-déductive (si l'on sait déjà ce que l'on souhaite trouver dans le corpus – par exemple, le vocabulaire d'un récit de politique publique en particulier – en espérant que les résultats obtenus confirment l'hypothèse de départ).

Bien évidemment, il faut savoir raison garder et ne pas considérer la statistique textuelle comme un outil miracle permettant de faire parler des corpus de textes après avoir appuyé sur un bouton. Celle-ci doit être couplée avec une lecture des textes grâce à laquelle l'analyste pourra remettre en perspective les résultats obtenus³⁴⁵. Au final, la statistique textuelle est une méthode d'étude des

³⁴⁴ Max Reinert, « Postures énonciatives et mondes lexicaux stabilisés en analyse statistique de discours », *Langage et société*, vol. 3 / 121-122, 2007.

³⁴⁵ De ce fait, il est difficile de considérer que cette méthode serait « purement » objective. La part d'interprétation du chercheur demeure.

récits qui peut venir en complément des autres démarches présentées précédemment dans l'analyse des récits de politiques publiques.

Les méthodes statistiques ont été associées à l'étude de texte depuis la fin des années 80 en faisant se rencontrer plusieurs disciplines (linguistique, statistique, informatique, analyse de discours et traitement systématique des enquêtes)³⁴⁶. Selon France Guérin-Pace, on peut « distinguer deux grandes familles d'applications des méthodes lexicales. La première famille de traitement relève de la stylométrie dont la préoccupation est la comparaison de textes sur la base d'une étude quantitative du vocabulaire, sa richesse, la distribution des mots... (...) La seconde famille d'applications (...) privilégie l'analyse du contenu, le sens des textes, plutôt que leur forme³⁴⁷ ». Cette dernière approche est possible à l'aide des outils de la statistique textuelle qui permettent d'observer de manière systématique les associations statistiquement pertinentes entre des mots³⁴⁸. En d'autres termes, l'analyse des textes par la méthode Alceste permet d'aller plus loin que le décompte du nombre d'apparitions (occurrences) d'un mot dans un corpus. Elle permet, par un formatage des textes puis, par un ensemble de calculs mathématiques et une classification descendante hiérarchique, de déterminer les termes qui « s'attirent » et ceux qui « s'opposent » en étudiant leurs cooccurrences d'un point de vue statistique. Les auteurs y voient alors la possibilité d'observer la structure cognitive des textes pour « mettre en évidence une dimension d'organisation du texte qui “mémorise” ses conditions de production³⁴⁹ ». M. Reinert et H. Rouré font ainsi l'hypothèse que :

« le locuteur au cours de son énonciation investit des mondes propres successifs et ces lieux, un imposant leurs objets, imposent du même coup leur type de vocabulaire. En conséquence, l'étude statistique de la distribution de ce vocabulaire devrait pouvoir permettre de retrouver la

³⁴⁶ France Guérin-Pace, *op. cit.*

³⁴⁷ *Ibidem.*

³⁴⁸ Parfois appelés « lexèmes »

³⁴⁹ Max Reinert, *op. cit.*

trace des “environnements mentaux” que le locuteur a successivement investis ; traces perceptibles sous forme de “mondes lexicaux”³⁵⁰. »

La méthode consiste en quatre étapes. Il faut constituer un corpus (1), préparer ce corpus à l’analyse (2), traiter ce corpus à l’aide d’un logiciel (3) et interpréter les résultats obtenus (4). Je n’aborderai ici que la constitution du corpus³⁵¹. Les trois autres étapes seront décrites dans le sixième chapitre.

Les choix opérés lors de la constitution d’un corpus ne sont pas neutres et illustrent le positionnement épistémologique du chercheur³⁵². J’ai opéré cette analyse sur deux corpus différents. Tout d’abord, j’ai repris le corpus d’articles du *New Zealand Herald* que j’avais compilé pour ma première description statistique. Comme lors de cette première démarche, je cherchais à voir si une classe de mots liés au changement climatique, à la migration ou aux récits de la disparition apparaîtrait dans les résultats de la classification descendante hiérarchique. Je voulais ainsi confirmer l’hypothèse que les récits de la disparition des États atolls était employés dans la description de Kiribati et de Tuvalu et que leur vocabulaire était suffisamment utilisé au point que les mots de celui-ci apparaissent clairement au sein d’un corpus exhaustif d’articles sans thèmes prédéfinis en rapport avec l’un ou l’autre État.

J’ai ensuite travaillé sur un autre corpus constitué par des articles des deux principaux journaux (par rapport au nombre de tirages), le *New Zealand Herald* et le *Dominion Post*, par des articles de *Radio New Zealand*, et par des articles des journaux télévisés de *Television New Zealand*. Cette fois-ci, j’ai limité la sélection des articles à ceux mentionnant Tuvalu ou Kiribati et le changement

³⁵⁰ Max Reinert et H. Rouré, « Analyse d’un entretien à l’aide d’une méthode d’analyse lexicale », *Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles 1993*, ENST, Paris, 1993, p. 418-428. cité dans France Guérin-Pace, *op. cit.*

³⁵¹ Le choix de présenter le corpus analysé par l’AST dans ce troisième chapitre et non pas dans le cinquième permet de compléter la description de l’ensemble des sources écrites utilisées au cours de mes recherches et permet au lecteur de saisir l’étendue et la diversité de celles-ci.

³⁵² Laure Squarcioni, Hugo Canihac, Coline Salaris[et al.], « La perception des candidats à la présidentielle », in Céline Braconnier, Nonna Mayer *Les inaudibles: sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, p. 181-199.

climatique. Le corpus ainsi constitué contient 503 articles (n=503) provenant de quatre médias néo-zélandais différents (deux de presse, un de radio et un de télévision), sur une période allant du début des années 2000 au milieu des années 2010. Ce nouveau corpus me permettait d'avoir une vision plus large des médias néo-zélandais. Je pouvais me permettre d'introduire un biais en sélectionnant les articles mentionnant déjà le changement climatique puisque l'objectif de cette nouvelle analyse n'était pas de prouver l'importance des récits de la disparition dans la représentation médiatique des États atolliens, mais de chercher à faire ressortir les classes de mots associées à ces récits.

Les deux corpus furent préparés pour l'analyse par une mise en forme des textes. Une fois le formatage réalisé, les corpus furent soumis à plusieurs analyses (occurrence des lexèmes, classification descendante hiérarchique, analyse factorielle des correspondances) à l'aide du logiciel Iramuteq³⁵³ (développé par Pierre Ratinaud sur le modèle de la classification de Reinert). Le détail de la méthodologie de formatage des corpus, l'explication des principes de la classification descendante hiérarchique et l'analyse des résultats seront présentés dans le cinquième chapitre.

Conclusions du troisième chapitre

Ce troisième chapitre a permis de présenter les méthodes que j'ai choisi de mettre en œuvre pour étudier les récits de la disparition des États atolliens. Il a été montré que l'étude d'un récit de politique publique soulève certaines interrogations ontologiques et épistémologiques chez le

³⁵³ Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires ; [en ligne : < <http://www.iramuteq.org/>>, consulté le 08/07/2015]

chercheur. En fonction des positions théoriques retenues, les méthodes envisagées sont différentes.

Dans le cas de ma recherche sur les récits de la disparition, je me suis positionné selon une ontologie « sociale » ou post-positiviste. En considérant que les récits de la disparition sont un construit social, je prenais en considération le contexte d'énonciation des récits, les logiques de causalité de ceux-ci, les assignations de rôles, les rapports de pouvoir et les visions du monde de ses acteurs. En cela, je choisissais de suivre les recommandations méthodologiques des différents travaux qui furent accomplis dans l'étude des récits. J'étais conforté dans cette démarche par les orientations méthodologiques des auteurs de l'analyse cognitive des politiques publiques. Puisque je m'intéressais aux récits et aux logiques des discours des acteurs, je devais opter pour une approche inductive en allant sur le terrain, auprès des acteurs, à la recherche de ces récits et de ce que je pouvais en apprendre au fur et à mesure de mon enquête. J'ai donc présenté ma méthodologie grandement inspirée par les enseignements de la socio-anthropologie, que ce soit dans la manière d'aborder le terrain, de mener les entretiens ou d'observer certaines situations sociales. En gardant à l'esprit cette approche inductive « à partir des récits », je menais également un travail de dépouillement d'un corpus de documents au sein duquel je cherchais les manifestations de ces récits.

Cependant, en m'inspirant d'un renouveau dans l'approche méthodologique de l'étude des récits de politiques publiques, je décidais de ne pas opposer ma démarche inductive et des méthodes plus hypothético-déductives. J'adhérais à l'idée qu'il était possible d'associer ontologie post-positiviste et épistémologie positiviste. Je choisissais ainsi d'étudier le traitement médiatique de ces récits par un traitement statistique des articles de la presse néo-zélandaise. Cette approche me permettait également de mettre en tension l'inscription à l'agenda médiatique néo-zélandais du

problème de la disparition future des États atolliens avec la faible attention sur la scène politique de la Nouvelle-Zélande. Je poursuivais alors ma démarche en faisant appel à l'analyse statistique textuelle en soutenant l'idée que cette méthode a beaucoup à apporter à l'analyse cognitive des politiques publiques en général et à l'étude des récits de politiques publiques en particulier.

2^{ÈME} PARTIE : ANALYSER LES RÉCITS DE LA DISPARITION DES ÉTATS ATOLLIENS: PRÉSENTATIONS DES RÉSULTATS

CHAPITRE 4 : FORMULER DES SCÉNARIOS : LA PRODUCTION DES CONNAISSANCES À L'ORIGINE DES RÉCITS DE LA DISPARITION

« Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur. »

Winston Churchill

Grâce à la revue de la littérature scientifique publiée sur Tuvalu et sur Kiribati, nous avons vu au sein du second chapitre que les deux États atolliens ont connu un regain d'intérêt avec la prise en compte croissante du changement climatique par la recherche. Nous avons cependant laissé de côté la question des travaux s'intéressant spécifiquement à l'élévation du niveau marin et à ses conséquences potentielles pour les atolls. Ce quatrième chapitre est dédié à ces travaux. Au travers de l'étude des publications d'articles et de rapports consacrés aux prédictions d'évolution du climat et du niveau marin ainsi qu'à leurs conséquences pour Tuvalu et Kiribati, nous essaierons de comprendre la production des connaissances à l'origine de la formulation des récits de la disparition. Au sein de ce chapitre, nous concentrons donc notre étude sur le *forum scientifique des spécialistes*.

Notre but n'est pas d'approfondir l'analyse des liens entre la science et l'action politique puisque ceux-ci ont été largement décrits par la littérature spécialisée sur l'expertise³⁶². Comme l'explique

³⁶² Certains travaux se sont d'ailleurs centrés sur l'analyse des logiques de la réutilisation de savoirs scientifiques par les décideurs. Parmi ceux-ci nous pouvons citer ceux de : Carol H. Weiss, « The many meanings of research utilization », *Public Administration Review*, vol. 39 / 5, 1979, p. 426-431. David Cash, William C. Clark, Frank Alcock[et al.], « Saliency, Credibility, Legitimacy and Boundaries: Linking

P. Hassenteufel³⁶³, nous retiendrons que trois grands modèles définis par Jürgen Habermas³⁶⁴ vont cadrer la façon dont les rapports entre la production de savoirs scientifiques ou techniques et la prise de décisions politiques sont analysés par la sociologie de l'action publique : le modèle décisionniste (le décideur politique fait appel aux scientifiques pour éclairer sa décision), le modèle technocratique (les experts sont à l'origine des décisions politiques en raison de leurs compétences techniques) et le modèle pragmatique (les experts alimentent le débat public en permettant à d'autres acteurs de la société civile de comprendre le problème et de participer « à la formulation des enjeux et aux discussions sur les options envisageables³⁶⁵ »).

Afin de pouvoir avancer dans notre étude de la production des récits de la disparition, nous poserons certains principes que nous considérerons comme pertinents tout en gardant à l'esprit la possibilité de les réinterroger, voire de les déconstruire, dans des travaux ultérieurs. Tout d'abord, nous considérons qu'il n'existe pas de politiques publiques (d'*outputs*³⁶⁶) exclusivement consacrées à la résolution du problème de la potentielle disparition des territoires des États de Tuvalu et de Kiribati³⁶⁷. De ce fait, le modèle technocratique ne peut pas s'appliquer à notre situation. Ensuite, nous considérons que, dans notre cas, les situations de production de savoirs sur la possible submersion des atolls de Tuvalu ou de Kiribati correspondent pour certaines au modèle décisionniste (lorsqu'une expertise est mandatée par des États ou des organisations internationales) et pour d'autres au modèle pragmatique (lorsque la diffusion d'un savoir

Research, Assessment and Decision Making », *KSG Working Papers Series RWP02-046*, 2003. Peter Haas, « When does power listen to truth? A constructivist approach to the policy process », *Journal of European Public Policy*, vol. 11 / 4, janvier 2004, p. 569-592.

³⁶³ Patrick Hassenteufel, *op. cit.*, p. 202.

³⁶⁴ Jürgen Habermas, *La Technique et la Science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.

³⁶⁵ Patrick Hassenteufel, *op. cit.*, p. 204.

³⁶⁶ Cf. Chapitre 3, section 1.1

³⁶⁷ À moins de considérer que les politiques de transition énergétique (lutte contre les émissions de GES) et les politiques de construction de digues ou de plantation de mangroves (lutte contre l'érosion) représentent cet *output* manquant. Cependant, ces deux politiques publiques ne sont jamais directement présentées comme des réponses à la possible disparition de Tuvalu ou de Kiribati. Les politiques de diminution des émissions de GES sont essentiellement associées à un objectif de confinement de l'augmentation de la concentration de CO₂ (et équivalents) dans l'atmosphère. Quant aux politiques de construction des digues ou de plantation de mangroves elles sont cadrées selon une optique d'adaptation aux effets du changement climatique dans les atolls plus qu'à une réponse à la possible submersion des États atolliens.

scientifique par la publication d'articles sur Tuvalu et Kiribati est reprise par les médias et par les ONG).

Ainsi, nous partons du principe que les savoirs produits sur Tuvalu, Kiribati et le changement climatique dans le forum scientifique des spécialistes sont réutilisés dans trois autres forums : dans le forum médiatique par les journalistes qui cherchent à vulgariser les problèmes que connaissent (salinisation, érosion, etc.) et pourront connaître (abandon des atolls, submersion) les États atolliens ; dans le forum de la société civile par les ONG qui veulent appuyer leurs revendications sur les émissions de GES ; et dans le forum de la communication politique par certains décideurs qui cherchent à clarifier leur compréhension du problème et à justifier leurs positions et leurs actions.

Dans ce chapitre, nous étudions conjointement les articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture et les rapports publiés par les organisations internationales qui sont consacrés à la question des conséquences du changement climatique pour les États atolliens. Nous avons conscience que les dynamiques de production du savoir sont différentes entre ces deux ensembles de travaux. Cependant nous avons choisi de les regrouper en considérant qu'ils font partie du même forum scientifique des spécialistes au sein duquel les scénarios concernant les effets du changement climatique sur les États atolliens sont formulés. Nous considérons que ces scénarios servent de base à la formulation des récits de la disparition puisqu'ils permettent une représentation de futurs possibles que les auteurs des récits cherchent justement à éviter en lançant l'alerte.

Nous effectuons une distinction entre les « scénarios des géosciences » (première partie) et les « scénarios juridiques » (deuxième partie). À la suite de leur étude, nous concluons en mettant en avant trois caractéristiques des différentes façons d'aborder les effets du changement climatique

dans les États atolliens³⁶⁸ : le rapport au futur et à l'incertitude, le rapport à la souveraineté et le rapport à l'insularité.

1. Les scénarios des géosciences sur les effets du changement climatique à Tuvalu et à Kiribati

Dans cette partie nous verrons les éléments scientifiques qui sont à la base d'une réflexion sur les conséquences du réchauffement planétaire pour les États atolliens. Ces connaissances scientifiques sur l'augmentation des températures et l'élévation du niveau marin forment le socle à partir duquel les problèmes à venir pour Tuvalu et pour Kiribati sont compris. Nous ne reviendrons pas sur l'explication des mécanismes décrivant l'élévation du niveau marin puisque de nombreux travaux y ont été consacrés³⁶⁹. Nous centrerons notre analyse sur la formulation de scénarios et la prise en compte de l'incertitude. Nous présenterons tout d'abord l'évolution des travaux consacrés aux deux États atolliens avant de revenir plus en détail sur un élément central de la diffusion des connaissances scientifiques : les rapports d'évaluation du GIEC.

1.1 Évolution des travaux scientifiques qui traitent des conséquences du changement climatique pour les États atolliens

Entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, les premières recherches sur les conséquences de l'élévation du niveau marin à Tuvalu et à Kiribati sont publiées. Dès 1988, James Lewis est envoyé en mission par le Groupe d'expert sur le changement climatique et

³⁶⁸ Ces caractéristiques se retrouveront dans les récits de la disparition des États atolliens.

³⁶⁹ Nous rappellerons simplement que l'élévation du niveau marin par rapport aux côtes dépend de plusieurs facteurs principaux, à savoir la fonte des glaces, l'expansion thermique des océans et la subsidence des terres. Nous invitons les lecteurs intéressés à se référer aux travaux suivants : Glenn A. Milne, W. Roland Gehrels, Chris W. Hughes[et al.], « Identifying the causes of sea-level change », *Nature Geoscience*, vol. 2 / 7, 2009, p. 471-478. Mary-Elena Carr, Madeleine Rubenstein, Alice Graff[et al.], « Sea Level Rise in a Changing Climate. What do we know? », in Michael B. Gerrard, Gregory E. Wannier, (éds.). *Threatened island nations : legal implications of rising seas and a changing climate*, éds. Michael B. Gerrard et Gregory E. Wannier, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2013. S

l'élévation du niveau marin du Commonwealth et produit un rapport sur Tonga, Tuvalu et Kiribati³⁷⁰. Il décrit les effets de l'élévation du niveau marin en soulignant la vulnérabilité des atolls à celui-ci. À partir de l'estimation d'une augmentation des températures comprises entre 1,5°C et 4,5°C entraînant une élévation du niveau marin comprise entre 20cm et 1m40, J. Lewis liste les futurs problèmes des îles coralliennes. Il prévoit une diminution de la surface avec une érosion des côtes, une diminution de la taille des lentilles d'eau douce, une salinisation des sols, une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, ainsi qu'un accroissement des périodes de sécheresse et de pénurie alimentaire. En 1989, J. Lewis conclut sur la nécessité de réfléchir dès lors aux stratégies d'adaptation possibles, en particulier la migration, et sur le besoin de financements bilatéraux et internationaux d'aide pour les petits États insulaires³⁷¹.

L'année suivante, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en partenariat avec l'Association des institutions environnementales du Pacifique sud (ASPEI) et le Programme environnemental régional du Pacifique sud (SPREP), publie un rapport dressant un bilan des effets attendus du changement climatique dans la région³⁷². Il s'agit d'une compilation d'articles dont cinq d'entre eux s'intéressent aux prédictions d'élévation du niveau marin pour les atolls, aux conséquences pour les populations qui y résident et aux stratégies d'adaptation à envisager. John Pernetta classe ainsi les différents pays du Pacifique sud en fonction de leur vulnérabilité par rapport au scénario d'une augmentation de 2°C à 4°C des températures à l'horizon 2100 entraînant une élévation du niveau marin d'un mètre pour 2050. L'auteur rappelle qu'il utilise la fourchette basse des prévisions disponibles et souligne que certaines études évoquent une

³⁷⁰ James Lewis, « Sea Level Rise Tonga, Tuvalu (Kiribati) », Marshfield, Commonwealth Expert Group on Climatic Change and Sea-Level Rise, 1988, p. 100.

³⁷¹ James Lewis, « Sea Level Rise: Some Implications for Tuvalu », *The Environmentalist*, vol. 9 / 4, 1989, p. 269–275. James Lewis, « The Vulnerability of Small Island States to Sea Level Rise: The Need for Holistic Strategies », *Disasters*, vol. 14 / 3, 1989, p. 241–249.

³⁷² John C. Pernetta et P. J. Hughes, « Implications of expected climate changes in the South Pacific region: an overview », UNEP, ASPEI, SPREP, 1990, (« UNEP Regional Seas Reports and Studies »), p. 290.

élévation de 4,5m pour 2100. Il en vient alors à considérer que les Tuvalu et les Kiribati font partie de la catégorie des îles risquant de disparaître si le pire scénario d'élévation du niveau marin venait à se concrétiser³⁷³ et détaille, avec Marjorie Sullivan, les conséquences pour les atolls dont parle J. Lewis³⁷⁴.

Au sein du même rapport, Patrick Nunn présente les résultats de ses recherches sur les prédictions de l'élévation du niveau marin pour les petits États insulaires³⁷⁵. En s'appuyant sur les cartes disponibles et la topographie des îles étudiées, celui-ci dresse un tableau des conséquences de l'élévation du niveau marin selon quatre scénarios :

1. scénario « moyen » pour 2025 avec une élévation de 20cm ;
2. scénario « haut » pour 2025 avec une élévation de 50cm ;
3. scénario « moyen » pour 2100 avec une élévation de 1,5m ;
4. scénario « haut » pour 2100 avec une élévation de 3,5m.

Bien qu'il reconnaisse un manque de données topographiques pour les Kiribati, l'auteur écrit que compte tenu du fait que les atolls sont peu élevés « les incidences d'une élévation du niveau marin d'une telle ampleur [3,5m] sur la surface de l'île seraient clairement plus importantes que pour n'importe quel autre cas présenté dans ce rapport³⁷⁶ ». Il poursuit en concluant que « les scénarios des incidences sur les atolls sont les plus graves et [qu'il] est recommandé que des plans immédiats de réinstallation des populations soient envisagés par les autorités appropriées³⁷⁷ ».

³⁷³ *Ibidem*, p. 23.

³⁷⁴ *Ibidem*, p. 41.

³⁷⁵ *Ibidem*, p. 127.

³⁷⁶ *Ibidem*, p. 137. Traduction de l'auteur

³⁷⁷ *Ibidem*, p. 141. Traduction de l'auteur

En 1993, à la demande du gouvernement de Kiribati, Richard Gillie publie un rapport sur les problèmes d'érosion des côtes des atolls du pays avec comme objectif de déterminer l'étendue et la sévérité de celle-ci³⁷⁸. L'auteur, à l'aide d'une équipe de recherche, emploie comme méthode la comparaison de clichés aériens et la réalisation d'entretiens avec les populations locales pour connaître leur perception de l'érosion. Il en conclut que l'érosion est due à deux ensembles de causes : les causes naturelles et les causes anthropiques en particulier l'aménagement de digues qui renforcent le courant à certains endroits des îles.

En 1999, Le SPREP est à nouveau à l'initiative d'un rapport sur la vulnérabilité des îles du Pacifique sud à l'élévation du niveau marin en collaboration avec des experts japonais et Nobuo Mimura publie un article reprenant les conclusions de ce rapport. Celui-ci liste les mêmes problèmes que les travaux précédents et souligne l'exacerbation de ces menaces par la pression démographique en particulier dans les centres urbains. Il considère que, pour les petits États insulaires du Pacifique sud, les efforts doivent moins se concentrer sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (qui sont déjà basses) que sur les politiques d'adaptation, c'est-à-dire des programmes d'atténuation des effets du changement climatique³⁷⁹. À la suite de ces travaux, le ministère japonais de l'Environnement et le SPREP publieront en 2002 un guide pratique (*resource book*) à l'attention des décideurs politiques et autres acteurs sur les conséquences du changement climatique et de l'élévation du niveau marin dans le Pacifique sud³⁸⁰.

La même année, John Hunter, chercheur à l'*Antarctic Climate and Ecosystems Cooperative Research Centre* (ACECRC) présente les résultats de l'étude de l'élévation du niveau marin autour de l'atoll

³⁷⁸ Richard D. Gillie, « Coastal Erosion Problems in the Gilbert Islands Group Republic of Kiribati », Suva, South Pacific Applied Geoscience Commission (SOPAC), 1993.

³⁷⁹ Nobuo Mimura, *op. cit.*

³⁸⁰ John E. Hay, Nobuo Mimura, John Campbell[et al.], « Climate Variability and Change and Sea-level Rise in the Pacific Islands Region Policy: A Resource Book for Policy and Decision Makers, Educators and other Stakeholders », Japan Ministry of the Environment, South Pacific Regional Environment Programme, 2002.

de Funafuti et considère qu'il est difficile de conclure catégoriquement quant à celle-ci. En effet, en ne prenant pas en considération les données issues d'épisodes exceptionnels de variations des températures et d'élévation du niveau moyen de l'océan Pacifique (*El Niño* et *La Niña*)³⁸¹, l'auteur estime qu'il est probable à 68% que le niveau de l'océan à Funafuti augmente entre 0,4 et 2 mm par an³⁸². Quatre ans plus tard, en 2006, J. Hunter (avec John Church et Neil White) finit par constater que l'élévation du niveau marin est claire dans la région Pacifique et que les estimations les plus importantes se situent justement à Funafuti³⁸³.

Une petite controverse eut tout de même lieu en 2004 lorsqu'un article de Willis Eschenbach affirma que l'élévation du niveau marin à Tuvalu ne s'intensifiait pas par rapport aux tendances générales de variation du niveau des océans et qu'il était donc impossible de la lier au changement climatique³⁸⁴. John Hunter condamna les propos et publia un article pour dénoncer point par point les problèmes méthodologiques et théoriques de W. Eschenbach³⁸⁵ qui put avoir un droit de réponse publié au sein de la même revue³⁸⁶. Cet épisode de controverse sur la situation de Tuvalu par rapport au changement climatique n'est pas un cas isolé. Un autre exemple peut être cité lorsqu'Arthur Webb et Paul Kench publièrent en 2010 une étude sur les variations de la superficie des atolls de Tuvalu³⁸⁷. À partir de la comparaison de clichés aériens et d'images satellite, les auteurs démontraient que certaines îles avaient connu un accroissement de leur surface. Ces résultats furent notamment repris par le *New Zealand Herald* au lendemain de la

³⁸¹ *El Niño* désigne une augmentation des températures et de l'élévation du niveau moyen de l'océan et *La Niña* concerne le phénomène inverse. Pour une description plus précise voire : Esmeralda Longépée, *op. cit.*, p. 28-29.

³⁸² John R. Hunter, « A Note on Relative Sea Level Change at Funafuti, Tuvalu », Hobart, Australia, Antarctic Cooperative Research Centre (ACECRC), 2002.

³⁸³ John A. Church, Neil J. White et John R. Hunter, « Sea-level rise at tropical Pacific and Indian Ocean islands », *Global and Planetary Change*, vol. 53 / 3, septembre 2006, p. 155-168.

³⁸⁴ Willis Eschenbach, « Tuvalu Not Experiencing Increased Sea Level Rise », *Energy & Environment*, vol. 15 / 3, 2004, p. 527-543.

³⁸⁵ John R. Hunter, « Comments on: "Tuvalu Not Experiencing Increased Sea Level Rise" », *Energy & Environment*, vol. 15 / 5, 2004, p. 925-930.

³⁸⁶ Willis Eschenbach, « Response to John Hunter's Review », *Energy & Environment*, vol. 15 / 5, 2004, p. 931.

³⁸⁷ Arthur P. Webb et Paul S. Kench, « The dynamic response of reef islands to sea-level rise: Evidence from multi-decadal analysis of island change in the Central Pacific », *Global and Planetary Change*, vol. 72 / 3, juin 2010, p. 234-246.

conférence de Copenhague³⁸⁸. Dans cette période politiquement sensible, l'un des porte-paroles de Tuvalu sur la question du changement climatique prit le parti de critiquer les conséquences des conclusions d'A. Webb et P. Kench. En effet, le révérend Tafue Lusama considérait qu'une partie des discours autour de l'article des deux scientifiques était instrumentalisée par des climato-sceptiques pour dénoncer une forme de « mensonge » autour de la vulnérabilité des atolls de Tuvalu au changement climatique. Il entreprit alors de répondre à ces discours au travers des médias en rappelant que même si la taille d'une île pouvait augmenter en raison du dépôt de sédiments, l'enjeu principal demeurerait celui de sa viabilité. Il invitait alors A Webb et P. Kench ainsi que les journalistes à se rendre sur les îles pour constater les conséquences de la salinisation du sol et de la diminution des lentilles d'eau douce³⁸⁹.

Au final, nous pouvons tout de même avancer que les prévisions d'une élévation du niveau marin dans le Pacifique sud en général et à Tuvalu en particulier n'ont pas véritablement souffert d'une remise en question par la communauté scientifique. Elles furent même confirmées par un article de 2012 publié dans la revue *Global and Planetary Change* dont les résultats énoncent que l'élévation du niveau marin à Tuvalu est trois fois supérieure à l'élévation moyenne du niveau de l'océan entre 1950 et 2009³⁹⁰. En fait, l'incertitude demeure quant à l'intensité de cette élévation et dans la « réponse » que les atolls apporteront à celle-ci et à l'érosion. En effet, la communauté scientifique semble indécise sur l'évolution de la morphologie des îles coralliennes.

³⁸⁸ Eloise Gibson, « Islands in Pacific are growing, study says », *New Zealand Herald*, 6 mars 2010.

³⁸⁹ Entretien avec le révérend Tafue Lusama.

³⁹⁰ M. Becker, B. Meyssignac, C. Letetrel[et al.], « Sea level variations at tropical Pacific islands since 1950 », *Global and Planetary Change*, vol. 80–81, janvier 2012, p. 85-98.

Au début des années 2000, les travaux concernant la vulnérabilité des atolls ont repris de la vigueur notamment grâce au géographe australien Jon Barnett³⁹¹. Le discours scientifique dominant va alors faire le lien entre les caractéristiques naturelles des atolls (altitude peu élevée, exigüité des terres, porosité du sous-sol) et les facteurs anthropiques (pression démographique, mauvaise gestion des digues, exploitation des coraux) pour expliquer cette vulnérabilité aux effets du changement climatique. En considérant les atolls comme des systèmes où environnement et sociétés humaines s'influencent mutuellement³⁹², certains auteurs rappellent la part de responsabilité (directe ou indirecte) de l'urbanisation³⁹³ dans les problèmes d'érosion, d'inondation, de diminution des réserves d'eau douce voir même de pollution des lagons³⁹⁴. Ainsi, une étude de 2007 montre de quelle manière l'île de Fongafale dans l'atoll de Funafuti est sujette à des inondations en raison de ses caractéristiques topographiques et des aménagements urbains qui y furent réalisés³⁹⁵. Il est avancé que le centre de celle-ci était historiquement une zone marécageuse encline aux inondations lors des fortes marées. Avec l'augmentation de la migration vers Funafuti, les populations nouvellement installées ont dû investir ces espaces qui n'étaient pas viables à l'habitation augmentant ainsi le risque d'être régulièrement inondées. En 2009, Ian

³⁹¹ Jon Barnett, « Adapting to Climate Change in Pacific Island Countries: The Problem of Uncertainty », *World Development*, vol. 29 / 6, juin 2001, p. 977–993. Jon Barnett et W. Neil Adger, « Climate Dangers and Atoll Countries », *Climatic Change*, vol. 61 / 3, décembre 2003, p. 321–337. W. Neil Adger et Jon Barnett, « Compensation for climate change must meet needs. », *Nature*, vol. 436 / 7049, juillet 2005. Jon Barnett, « Titanic States? Impacts and Responses to Climate Change in the Pacific Islands », *Journal of International Affairs*, vol. 59 / 1, 2005, p. 203–219. Jon Barnett, Simon Lambert et Ian Fry, « The Hazards of Indicators: Insights from the Environmental Vulnerability Index », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 98 / 1, février 2008, p. 102–119.

³⁹² Virginie Duvat et Alexandre Magnan, *op. cit.*

³⁹³ Yale R. Carden, « Solid Waste-level Rise on Atoll Nation States: A Less Publicised Environmental Issue in the Republic of Kiribati », *Australasian Journal of Environmental Management*, vol. 10 / 1, janvier 2003, p. 35–45. Donovan Storey et Shawn Hunter, « Kiribati: an environmental 'perfect storm' », *Australian Geographer*, vol. 41 / 2, juin 2010, p. 167–181. Colleen Butcher-Gollach, « Health and the City: Consequences of the "King Tides" of Urbanization in Kiribati, South Pacific », *Sixth Urban Research and Knowledge Symposium*, 2012.

³⁹⁴ Masafumi Fujita, Jumpei Suzuki et Daisaku Sato, « Anthropogenic impacts on water quality of the lagoonal coast of Fongafale Islet, Funafuti Atoll, Tuvalu », *Sustainability Science*, 2013. Masafumi Fujita, Yoichi Ide, Daisaku Sato[et al.], « Heavy metal contamination of coastal lagoon sediments: Fongafale Islet, Funafuti Atoll, Tuvalu », *Chemosphere*, 2013, p. 628–634.

³⁹⁵ Hiroya Yamano, Hajime Kayanne, Toru Yamaguchi[et al.], « Atoll island vulnerability to flooding and inundation revealed by historical reconstruction: Fongafale Islet, Funafuti Atoll, Tuvalu », *Global and Planetary Change*, vol. 57 / 3–4, juin 2007, p. 407–416.

White et Tony Falkland ont également souligné ces « menaces naturelles et humaines » à l'encontre des lentilles d'eau douce des atolls³⁹⁶.

Enfin, les constats les plus récents liant pression démographique et fragilité des systèmes écologiques des atolls soulignent la vulnérabilité des côtes à l'érosion. En 2013, Naomi Biribo et Colin Woodroffe, après une étude de l'érosion dans l'atoll de Tarawa, ont exprimé certaines inquiétudes par rapport aux pratiques locales d'excavation du corail pour construire des digues³⁹⁷.

Virginie Duvat s'intéresse également à ces digues lorsqu'elle fait un état des lieux des structures de protection côtière censées protéger l'atoll de Tarawa de l'élévation du niveau marin et de l'érosion³⁹⁸. Elle montre que la dégradation des protections naturelles de l'atoll en lien avec l'urbanisation de l'atoll accroît l'exposition aux submersions. Comme l'explique E. Longépée dans sa thèse (en reprenant les conclusions de V. Duvat) :

« La multiplication des ouvrages de défense et des remblais a déstructuré le fonctionnement des cellules sédimentaires et a fragmenté la frange littorale³⁹⁹. Les habitants se sont implantés dans des zones régulièrement submergées. Certains foyers en provenance des atolls extérieurs obtiennent de petits lopins de terre dans des zones submersibles, ils doivent donc vivre avec la perturbation. Les systèmes littoraux de Tarawa sont de moins en moins résilients aux perturbations d'origine météo-marine⁴⁰⁰. »

En conclusion, nous constatons que les discours sur les conséquences potentielles de l'augmentation des températures et de l'élévation du niveau marin à Kiribati et à Tuvalu sont

³⁹⁶ Ian White et Tony Falkland, « Management of freshwater lenses on small Pacific islands », *Hydrogeology Journal*, vol. 18 / 1, novembre 2009, p. 227–246. Poursuivant ces travaux, James Terry et Ting Fong May Chui mirent en œuvre en 2012 et en 2013 un modèle statistique pour évaluer l'effet de l'élévation du niveau marin sur les lentilles d'eau douce et concluent que si les tendances perdurent, les atolls ne seront plus habitables bien avant d'être submergés en raison d'un cruel manque d'eau potable que ce soit pour la population ou pour la végétation. Ting Fong May Chui et James P. Terry, « Influence of sea-level rise on freshwater lenses of different atoll island sizes and lens resilience to storm-induced salinization », *Journal of Hydrology*, 2013. James P. Terry et Ting Fong May Chui, « Evaluating the fate of freshwater lenses on atoll islands after eustatic sea-level rise and cyclone-driven inundation: A modelling approach », *Global and Planetary Change*, vol. 88-89, mai 2012, p. 76–84.

³⁹⁷ Naomi Biribo et Colin D. Woodroffe, « Historical area and shoreline change of reef islands around Tarawa Atoll, Kiribati », *Sustainability Science*, 2013.

³⁹⁸ Virginie Duvat, « Coastal protection structures in Tarawa Atoll, Republic of Kiribati », *Sustainability Science*, vol. 8 / 3, 2013, p. 363-379. Virginie Duvat, Alexandre Magnan et Frédéric Pouget, *op. cit.*

³⁹⁹ Virginie Duvat, *op. cit.*

⁴⁰⁰ Esmeralda Longépée, *op. cit.*, p. 335.

formulés au sein du forum scientifique des spécialistes depuis une trentaine d'années. À partir de la fin des années 1980, certains chercheurs et experts (mandatés par des organisations internationales ou des États) ont essayé de se projeter dans le futur pour dresser une liste des problèmes que les États atolliens pourraient connaître si les pires scénarios de modification du climat se réalisaient. Ces problèmes reprennent un certain nombre de conclusions qui étaient déjà en partie avancées par les travaux publiés à la suite des indépendances de Tuvalu et de Kiribati comme nous l'avons vu dans le second chapitre (érosion, diminution des lentilles d'eau douce, salinisation du sol, etc.). Cependant, la question de la possible disparition complète des États atolliens est cette fois formulée au début des années 1990. La disparition des atolls reste cependant de l'ordre d'un « scénario catastrophe » et les recherches publiées au cours des années 2000 mettent surtout l'accent sur des problèmes déjà perceptibles qui pourraient s'aggraver. Ainsi, les scientifiques rappellent à plusieurs reprises les incertitudes qui entourent les prédictions concernant les changements que pourraient connaître les atolls en raison de l'élévation du niveau marin. Ils vont notamment mettre au centre de leur analyse la vulnérabilité et soulignent la responsabilité des activités humaines dans celle-ci en soulignant le caractère systémique des atolls.

Tous ces travaux ont pour point commun d'essayer de dresser des portraits futurs des atolls « si » des scénarios concernant le futur, le climat et l'élévation du niveau se réalisent. Ces scénarios (ainsi que les conclusions des chercheurs sur les atolls) sont compilés au sein de documents centraux dans la diffusion des connaissances auprès des décideurs politiques⁴⁰¹ : les rapports d'évaluation du GIEC.

⁴⁰¹ Comme ceux de Tuvalu, de Kiribati et de la Nouvelle-Zélande.

1.2 Une source centrale dans la synthèse des connaissances disponibles : les rapports du GIEC

Nous avons introduit l'origine de la création du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au sein de la section 1.2 du second chapitre. Nous rappellerons ici que le GIEC est un organisme international chargé de « présenter au monde l'état actuel des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leur incidence potentielle sur l'environnement et la sphère socio-économique⁴⁰² ». Le GIEC ne mène pas de recherches scientifiques directement. Les scientifiques faisant partie de ses équipes réalisent un travail de compilation des articles des revues à comité de lecture. Comme l'expliquent B. Gaino et J.P. van Ypersele⁴⁰³, « la raison pour laquelle le GIEC s'est révélé indispensable, c'est qu'en l'absence d'un tel organisme, les décideurs politiques et économiques seraient confrontés à une masse absolument indigeste d'informations disparates⁴⁰⁴ ». Le GIEC est donc chargé de résumer, tous les quatre à cinq ans, l'ensemble des connaissances scientifiques à l'attention de la communauté scientifique, des décideurs et de la société civile. Pour ce faire, les scientifiques choisis par le bureau du GIEC sont répartis en trois groupes de travail qui produisent des rapports d'évaluation sur les sciences physiques du climat (groupe de travail I), sur les conséquences du changement climatique et la vulnérabilité (groupe de travail II) et sur les moyens de réduire les émissions de GES (groupe de travail III)⁴⁰⁵. Ces rapports d'évaluation sont au nombre de cinq⁴⁰⁶ et ont été publiés en 1990, en 1995, en 2001, en 2007 et en 2014.

⁴⁰² Source : page de présentation du GIEC sur son site internet, [en ligne : https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml accédé le 12/06/2015]

⁴⁰³ Vice-président du GIEC de 2008 à 2015.

⁴⁰⁴ Jean-Pascal van Ypersele et Bruna Gaino, « Comment le GIEC gère-t-il les incertitudes scientifiques? », in Edwin Zaccai. , François Gemenne. , Jean-Michel Decroly. *Controverses climatiques, sciences et politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2012, p. 77-96.

⁴⁰⁵ Il existe également des équipes spéciales notamment en charge du suivi des inventaires nationaux des émissions de GES.

⁴⁰⁶ Un rapport supplémentaire a également été publié en 1992.

De nombreux travaux ont décrit le fonctionnement d'un tel organisme dont le processus d'évaluation et d'écriture croise science et politique⁴⁰⁷. Nous ne reviendrons pas dessus. Nous nous focaliserons sur l'une des caractéristiques centrales du travail du GIEC : la réalisation de prospectives sur des représentations de climats futurs, c'est-à-dire sur la formulation de scénarios.

1.2.1 Se projeter dans le futur : formulation de scénarios et prise en compte de l'incertitude

À chaque publication d'un rapport d'évaluation du GIEC, l'emballement médiatique et politique concerne un élément central du document : les projections concernant les évolutions possibles des températures globales selon divers scénarios. Au sein de leur ouvrage « Gouverner le climat ? 20 ans de négociations internationales⁴⁰⁸ », Stefan Aykut et Amy Dahan ont notamment décrit l'importance de la prise en compte du futur par le GIEC. Les deux auteurs se sont ainsi interrogés sur la manière dont l'organisme peut formuler des scénarios des évolutions possibles du climat d'ici la fin du XXI^e siècle (2100). Ils expliquent que « les scénarios les plus connus sont sans doute ceux du troisième et du quatrième rapport du GIEC appelés 'scénarios SRES' du nom du rapport spécial qui leur est consacré (*Special Report on Emission Scenarios*)⁴⁰⁹ ». Ces scénarios permettent de dresser un ensemble de fourchettes de températures attendues pour la fin du siècle en fonction des choix de développement économique qui auront été faits (Figure 1).

⁴⁰⁷ Pour une description plus détaillée de l'organisation du GIEC et des liens entre science et politique se référer aux travaux suivants : François Gemenne, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, A. Colin, 2009, (« Perspectives géopolitiques »), p. 106. Stefan Aykut et Amy Dahan, *Gouverner le climat? 20 ans de négociations internationales*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, (« Références - Développement durable »), p. 63-128. Jean-Pascal van Ypersele et Bruna Gaino, *op. cit.*

⁴⁰⁸ Stefan Aykut et Amy Dahan, *op. cit.*

⁴⁰⁹ *Ibidem*, p. 97.

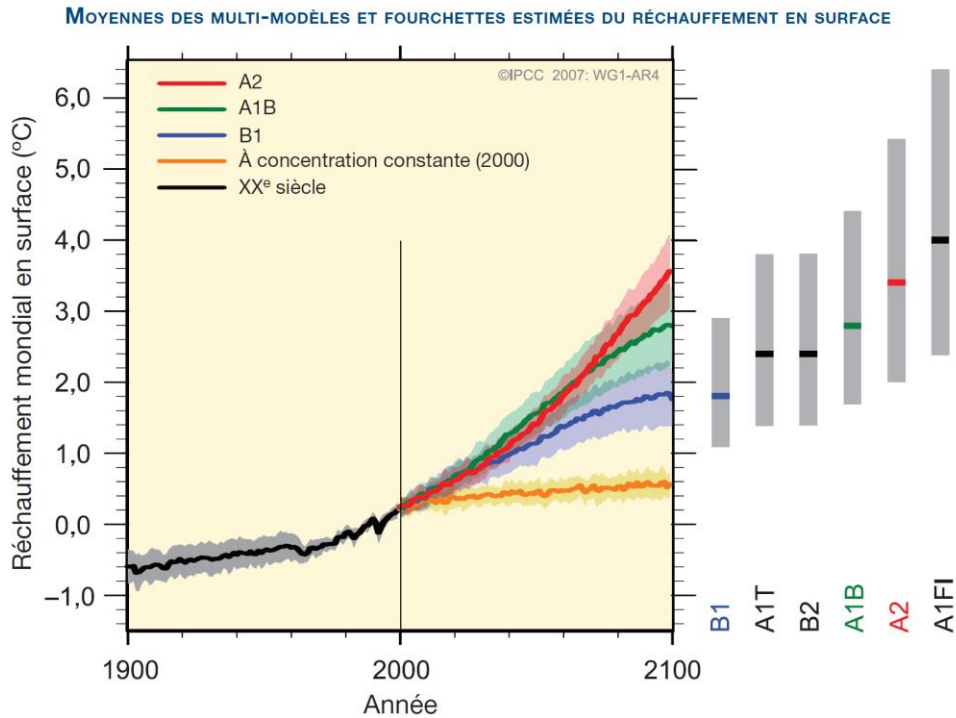


Figure RID.5. Les lignes en traits pleins correspondent à des moyennes globales multi-modèles du réchauffement en surface (relatif à 1980-1999) pour les scénarios A2, A1B et B1, indiqués comme le prolongement des simulations du XX^e siècle. Les zones ombrées matérialisent les écarts types de ± 1 des moyennes annuelles pour les différents modèles. La ligne orange représente l'expérience au cours de laquelle les concentrations ont été maintenues constantes par rapport aux valeurs de 2000. Les barres grises sur la droite représentent les meilleures estimations (ligne solide à l'intérieur de chaque barre) et l'étendue **probable** évaluée pour les six scénarios du RSSE. L'évaluation de la meilleure estimation et des fourchettes **probables** dans les barres grises inclut les nombres d'AOGCM figurant à gauche de la figure, ainsi que les résultats obtenus d'une hiérarchie de modèles indépendants et de contraintes d'observation. (Figures 10.4 et 10.29)

Figure 1 : Fourchette des scénarios SRES pour le quatrième rapport du GIEC (2007)⁴¹⁰

À partir du formidable travail de S. Aykut et A. Dahan, nous résumerons ici les grandes lignes du processus, relativement linéaire, d'élaboration de ces scénarios SRES.

Tout d'abord, les économistes et les sociologues réfléchissent aux évolutions sociodémographiques (croissance de la population, vieillissement, etc.) et aux choix de développements économiques (transitions vers des énergies renouvelables ou non, mondialisation des échanges ou replis régionaux, etc.) afin de dresser des représentations de futurs possibles. En résumé, les experts du GIEC définissent six groupes de scénarios socio-économiques (A1B,

⁴¹⁰ GIEC, « Résumé à l'intention des décideurs. », in S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M. Tignor, H.L. Miller, (éds.). *Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.*, éds. S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M. Tignor et H.L. Miller, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2007, p. 14.

A1FI, A1T, A2, B1 et B2) « qui se distinguent à la fois par leur ‘soutenabilité’ (productivisme vs développement durable) et par leur ‘ouverture’ (marché global vs développement national ou régional protectionniste)⁴¹¹ » (Encadré 1).

LES SCÉNARIOS D'ÉMISSIONS DU RAPPORT SPÉCIAL DU GIEC SUR LES SCÉNARIOS D'ÉMISSIONS (RSSE)¹⁷

A1. Le canevas et la famille de scénarios A1 décrivent un monde futur dans lequel la croissance économique sera très rapide, la population mondiale atteindra un maximum au milieu du siècle pour décliner ensuite et de nouvelles technologies plus efficaces seront introduites rapidement. Les principaux thèmes sous-jacents sont la convergence entre régions, le renforcement des capacités et des interactions culturelles et sociales accrues, avec une réduction substantielle des différences régionales dans le revenu par habitant. La famille de scénarios A1 se scinde en trois groupes qui décrivent des directions possibles de l'évolution technologique dans le système énergétique. Les trois groupes A1 se distinguent par leur accent technologique: forte intensité de combustibles fossiles (A1FI), sources d'énergie autres que fossiles (A1T) et équilibre entre les sources (A1B) (« équilibre » signifiant que l'on ne s'appuie pas excessivement sur une source d'énergie particulière, en supposant que des taux d'amélioration similaires s'appliquent à toutes les technologies de l'approvisionnement énergétique et des utilisations finales).

A2. Le canevas et la famille de scénarios A2 décrivent un monde très hétérogène. Le thème sous-jacent est l'autosuffisance et la préservation des identités locales. Les schémas de fécondité entre régions convergent très lentement, avec pour résultat un accroissement continu de la population mondiale. Le développement économique a une orientation principalement régionale, et la croissance économique par habitant et l'évolution technologique sont plus fragmentées et plus lentes que dans les autres canevas.

B1. Le canevas et la famille de scénarios B1 décrivent un monde convergent avec la même population mondiale culminant au milieu du siècle et déclinant ensuite, comme dans le canevas A1, mais avec des changements rapides dans les structures économiques vers une économie de services et d'information, avec des réductions dans l'intensité des matériaux et l'introduction de technologies propres et utilisant les ressources de manière efficiente. L'accent est placé sur des solutions mondiales orientées vers une viabilité économique, sociale et environnementale, y compris une meilleure équité, mais sans initiatives supplémentaires pour gérer le climat.

B2. Le canevas et la famille de scénarios B2 décrivent un monde où l'accent est placé sur des solutions locales dans le sens de la viabilité économique, sociale et environnementale. La population mondiale s'accroît de manière continue mais à un rythme plus faible que dans A2, il y a des niveaux intermédiaires de développement économique et l'évolution technologique est moins rapide et plus diverse que dans les canevas et les familles de scénarios B1 et A1. Les scénarios sont également orientés vers la protection de l'environnement et l'équité sociale, mais ils sont axés sur des niveaux locaux et régionaux.

Un scénario d'illustration a été choisi pour chacun des six groupes de scénarios A1B, A1FI, A1T, A2, B1 et B2. Tous sont également fiables.

Les scénarios RSSE n'incluent pas d'initiatives climatiques supplémentaires, ce qui signifie que l'on n'inclut aucun scénario qui suppose expressément l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou des objectifs du Protocole de Kyoto pour les émissions.

¹⁷ Les scénarios d'émissions ne sont pas évalués dans le présent Rapport du Groupe de travail I du GIEC. Le résumé des scénarios du RSSE dans l'encadré est repris du TRE et a été approuvé ligne par ligne par le Groupe d'experts.

Encadré 1 : Description des différents scénarios d'émission⁴¹²

⁴¹¹ Stefan Aykut et Amy Dahan, *op. cit.*, p. 97.

⁴¹² Extrait de : GIEC, *op. cit.*, p. 18.

Comme le notent S. Aykut et A. Dahan, « ces images peuvent être des clichés statiques de moments futurs (2050, 2070 ou 2100), ou tenir compte des évolutions possibles des modes de développement, d'où le terme plus dynamique de scénario. Toutes ces images sont ensuite retraduites, principalement à l'aide d'une seule variable, la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère⁴¹³ ». Concrètement, à partir des différents scénarios de développement économique, les scientifiques calculent la quantité d'émission de GES ramenés en « équivalent CO₂ » afin de définir des taux de concentrations atmosphériques de CO₂ aux différents horizons choisis et notamment en 2100. Ces concentrations servent alors d'entrées (*inputs*) aux modélisations statistiques des potentiels climats futurs.

Ainsi, à partir des différents scénarios définis par les socio-économistes, les climatologues établissent un certain nombre de fourchettes de températures pour la fin du XXI^e siècle. Ces prévisions de températures permettent à leur tour d'évaluer les effets du climat sur les événements extrêmes (tempêtes, sécheresses, etc.), l'acidification des océans et surtout, dans le cas qui nous intéresse, sur l'élévation du niveau marin.

S. Aykut et A. Dahan soulignent deux types d'incertitudes qui sont centrales dans la compréhension de ces scénarios. Tout d'abord, les scénarios choisis par les socio-économistes sont *de facto* incertains puisqu'ils dépendent des futurs choix de modèles de développement économique et sociétal. Ensuite, les connaissances des mécanismes du climat ne sont pas encore tout à fait maîtrisées et les modèles climatiques sont également sujets à un certain nombre d'incertitudes. Enfin, nous ajouterons que les conséquences de l'élévation du niveau marin sur l'érosion et la submersion des atolls demeurent encore incertaines comme nous l'avons vu dans la section précédente.

⁴¹³ Stefan Aykut et Amy Dahan, *op. cit.*, p. 97.

Afin de rendre compte de ces incertitudes dans le texte final et d'harmoniser les manières dont les différents auteurs, venant de disciplines scientifiques très différentes, les prennent en compte dans l'écriture du rapport, le GIEC a établi dans le troisième et le quatrième rapport un cadre de référence général avec trois approches différentes. Le choix d'une approche par rapport à une autre dépend principalement du type de données présentées :

1. « Lorsque l'évaluation de l'incertitude est qualitative, elle consiste à donner une idée approximative de la quantité et de la qualité des éléments probants (c'est-à-dire des informations théoriques ou tirées d'observations ou de modèles indiquant si une opinion ou proposition est vraie ou valable) ainsi que du degré de concordance (c'est-à-dire du niveau de convergence des documents sur une conclusion donnée)⁴¹⁴ ». Dans ce cas, les auteurs utiliseront des termes tels que : « large concordance, degré élevé d'évidence » ; « large concordance, degré moyen d'évidence » ; « concordance moyenne, degré moyen d'évidence » ;
2. « Lorsque l'évaluation de l'incertitude est plutôt quantitative et fondée sur un avis autorisé quant à l'exactitude des données, des analyses ou des modèles utilisés, on emploie les degrés de confiance ci-après pour exprimer la probabilité qu'une conclusion est correcte : degré de confiance très élevé (9 chances au moins sur 10) ; degré de confiance élevé (environ 8 chances sur 10) ; degré de confiance moyen (environ 5 chances sur 10) ; faible degré de confiance (environ 2 chances sur 10) ; et très faible degré de confiance (moins d'une chance sur 10)⁴¹⁵ » ;

⁴¹⁴ GIEC, *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, éds. Rajendra Pachauri et Andy Reisinger, Genève, GIEC, 2007, p. 27.

⁴¹⁵ *Ibidem*.

3. « Lorsque l'évaluation de l'incertitude concerne des résultats précis et qu'elle est fondée sur un avis autorisé et une analyse statistique d'une série d'éléments probants (par exemple des observations ou des résultats de modèles), on utilise les fourchettes de probabilité ci-après pour exprimer la probabilité d'occurrence : pratiquement certain (probabilité supérieure à 99 %) ; extrêmement probable (probabilité supérieure à 95 %) ; très probable (probabilité supérieure à 90 %) ; probable (probabilité supérieure à 66 %) ; plus probable qu'improbable (probabilité supérieure à 50 %) ; à peu près aussi probable qu'improbable (probabilité de 33 % à 66 %) ; improbable (probabilité inférieure à 33 %) ; très improbable (probabilité inférieure à 10 %) ; extrêmement improbable (probabilité inférieure à 5 %) ; exceptionnellement improbable (probabilité inférieure à 1 %) ⁴¹⁶ ».

Pour le cinquième rapport d'évaluation publié en 2014, le GIEC a modifié la méthodologie d'élaboration des scénarios. En effet, comme l'ont noté S. Aykut et A. Dahan, « d'une démarche qui plaçait les émissions au cœur, on passe à une approche centrée sur les concentrations ⁴¹⁷ ». En fait, les deux auteurs montrent que ce changement intervient à la suite de critiques théoriques et pratiques. D'un point de vue pratique, le caractère linéaire du processus plaçait les climatologues dans une position de dépendance vis-à-vis des économistes dont ils devaient attendre qu'ils aient formulé leurs scénarios avant de pouvoir mener les simulations du climat. Cette situation pouvait alors provoquer des problèmes de calendrier. D'un point de vue théorique, le processus linéaire d'élaboration des scénarios rendait difficile la prise en compte des interactions et des rétroactions entre les résultats des différents groupes de travail.

⁴¹⁶ *Ibidem*.

⁴¹⁷ Stefan Aykut et Amy Dahan, *op. cit.*, p. 102.

Ainsi, les experts du GIEC ont décidé d'une nouvelle méthodologie de formulation des scénarios qu'ils détaillent dans un rapport publié en 2008⁴¹⁸. S. Aykut et A. Dahan expliquent que « climatologues et économistes doivent désormais travailler en parallèle sur leurs simulations respectives, à partir de modèles couplés océan-atmosphère (AOGCM) et de modèles du système-Terre (ESM)⁴¹⁹ pour les uns, et à partir des modèles intégrés sur l'évolution des activités socio-économiques pour les autres⁴²⁰ ».

En résumé, au lieu de travailler sur des évolutions probables des activités humaines et d'en déduire les émissions de CO₂ puis le climat futur, les scientifiques travaillent sur des « objectifs » de concentration de CO₂. L'idée est donc, en renforçant les dialogues et les interactions entre les groupes, de travailler simultanément sur les origines qui peuvent amener à un certain niveau de concentration de CO₂ dans l'atmosphère, aux conséquences de cette concentration pour le climat puis aux effets des différentes augmentations de températures potentielles pour les systèmes naturels et anthropiques (scénario d'élévation du niveau marin). S. Aykut et A. Dahan soulignent que « ce travail parallèle se fait à partir d'un petit nombre de trajectoires de concentration (*Representative Concentration Pathways* ou RCP) qui peuvent être interprétées à la fois comme des scénarios de forçage⁴²¹ pour les projections climatiques et comme le résultat d'évolutions du monde que les modélisateurs économistes essaient ensuite de 'reconstituer' à partir de simulations socio-économiques⁴²² ».

⁴¹⁸ Richard Moss, Mustafa Babiker, Sander Brinkman[et al.], « Towards New Scenarios for Analysis of Emissions, Climate Change, Impacts, and Response Strategies. », Genève, Intergovernmental Panel on Climate Change, 2008, p. 132.

⁴¹⁹ Nous n'entrerons pas dans la description technique de ces modèles de prévision du climat. Nous retiendrons simplement la volonté des scientifiques d'améliorer la qualité de ces modèles par une plus grande complexité, notamment en prenant en compte le cycle du carbone et les transferts d'énergie entre les océans et l'atmosphère.

⁴²⁰ Stefan Aykut et Amy Dahan, *op. cit.*, p. 103.

⁴²¹ Sous-entendu « scénarios de forçage radiatif », c'est-à-dire, grossièrement, comme des scénarios de la différence entre l'énergie reçu par le système climatique (en provenance du soleil) et l'énergie renvoyée par ce système dans l'espace. Une différence positive se traduira par une augmentation de la température.

⁴²² Stefan Aykut et Amy Dahan, *op. cit.*, p. 103.

En fait, les RCP servent d'*inputs* aux climatologues pour mener leurs simulations et servent d'objectifs aux économistes qui cherchent à déterminer un certain nombre de « chemins » qui doivent mener à ces RCP : les *Shared Socioeconomic Pathways* (chemins socio-économiques partagés) ou SSP. Pour les socio-économistes « un SSP est un chemin parmi un ensemble de voies possibles qui décrivent des futurs alternatifs de développements socio-économiques en l'absence d'intervention de politiques climatiques⁴²³ ». Ce chemin sert de point de départ pour élaborer des scénarios socio-économiques qui sont des « descriptions plausibles de la façon dont le futur peut se réaliser, fondées sur un ensemble cohérent et consistant de suppositions à propos des principales forces motrices des changements (ex. taux du changement technologique, prix, etc.) et de leurs relations. Les scénarios ne sont ni des prédictions, ni des prévisions, mais sont utiles pour fournir un aperçu des implications des développements et des actions⁴²⁴ ».

Au final, dans son cinquième rapport d'évaluation, le GIEC évalue une augmentation probable (*likely*) des températures moyennes pour 2100 (par rapport à la période 1986-2005) située entre 0,3°C et 1,7°C pour le RCP 2,6 (scénario le plus optimiste), entre 1,1°C et 2,6°C pour le RCP 4,5, entre 1,4°C et 3,1°C pour le RCP 6,0 et entre 2,6°C et 4,8°C pour le RCP 8,5 (scénario le plus pessimiste)⁴²⁵ (Figure 2). Ces différentes projections sont associées pour la même période à une augmentation probable du niveau moyen des océans située entre 0,26m et 0,55m pour le RCP 2,6 et entre 0,45m et 0,82m pour le RCP 8,5 (niveau de confiance moyen)⁴²⁶ (Figure 3).

⁴²³ IPCC, *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, eds. O. Edenhofer, R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler, I. Baum, S. Brunner, P. Eickemeier, B. Kriemann, J. Savolainen, S. Schlömer, C. von Stechow, T. Zwickel et J.C. Minx, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, Cambridge University Press, 2014, p. 1271. Traduction de l'auteur

⁴²⁴ *Ibidem*, p. 1270. Traduction de l'auteur

⁴²⁵ IPCC, *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, eds. R.K. Pachauri et L.A. Meyer, Genève, IPCC, 2014, 151 p., p. 10.

⁴²⁶ *Ibidem*, p. 13.

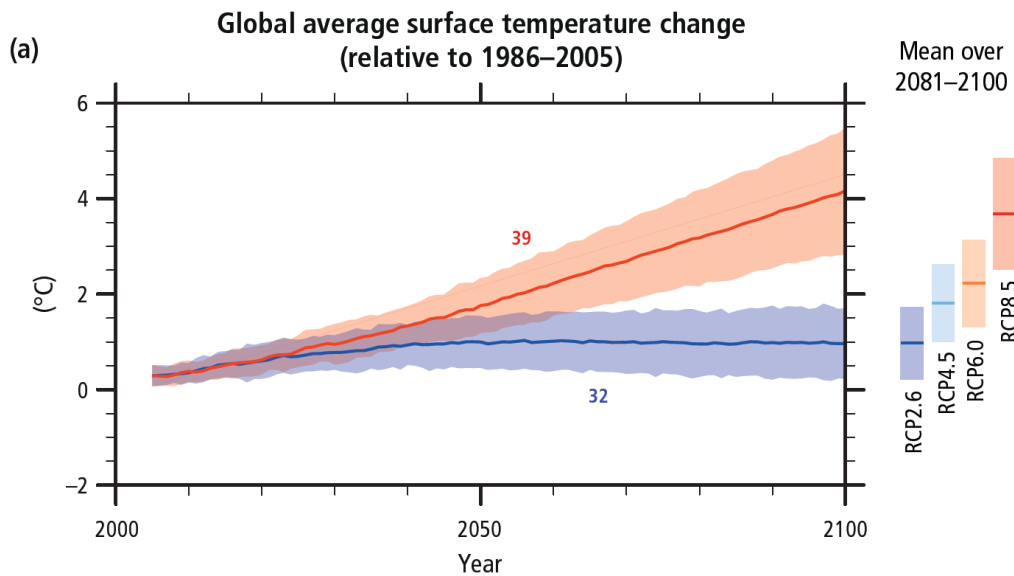


Figure 2 : Projections des évolutions des températures moyennes pour la fin du XXIe siècle en fonction des différents RCP⁴²⁷

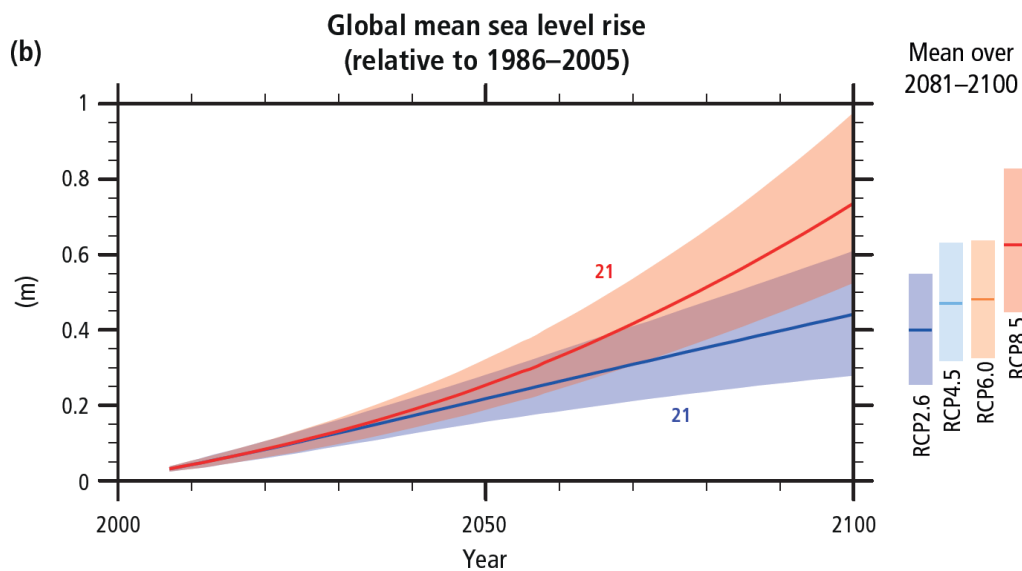


Figure 3 : Projections de l'élévation du niveau marin pour la fin du XXIe siècle en fonction des différents RCP⁴²⁸

En conclusion, nous notons que pour anticiper le futur et se projeter dans un certain nombre de mondes possibles, les experts du GIEC combinent une variété de démarches qualitatives et quantitatives. Leur approche mêle alors des projections socio-économiques avec des simulations

⁴²⁷ *Ibidem*, p. 11.

⁴²⁸ *Ibidem*.

du climat fondées sur des modèles statistiques. Comme les experts le soulignent, la formulation de scénarios n'a rien d'une prédiction ou d'une prévision de ce qui arrivera. En fait, ces images de futurs possibles servent principalement à éclairer la décision politique en avertissant sur les potentiels problèmes à venir selon certains niveaux de certitude.

Quelles sont alors les conclusions de cette démarche pour les États atolliens ? Dans quelles mesures les rapports d'évaluation du GIEC diffusent-ils des représentations du futur de Tuvalu et Kiribati qui vont dans le sens des récits de la disparition ?

1.2.2 Des rapports d'évaluation qui restent incertains et prudents sur la possible disparition des États atolliens

Le GIEC a toujours consacré une partie de ses conclusions aux conséquences des scénarios des climats futurs pour les petites îles et les atolls. Il est ainsi possible de retrouver au fil des rapports d'évaluation des éléments de discours sur lesquels s'appuient les récits de la disparition des États atolliens. Au sein du premier rapport du groupe publié en 1990, les experts constatent ainsi que :

« Beaucoup de petits pays insulaires perdraient une part significative de leurs terres avec une élévation du niveau marin de 1m. Les nations atolliennes (*coral atoll nations*), telles que Kiribati, les îles Marshall, Tokelau et Tuvalu, les îles Coco et Keeling, sont particulièrement vulnérables aux inondations et à l'érosion, car [leurs îles] ont en général une altitude inférieure à 3m et sont étroites (*narrow*) ce qui suggère peu de possibilités de refuge.⁴²⁹ »

Les experts du GIEC reprennent ainsi la rhétorique de la vulnérabilité systématique des atolls à l'élévation du niveau marin mettant en relation la faible altitude et l'exiguïté des îles avec leur potentielle submersion et l'impossibilité pour les populations de se réfugier ailleurs. Cependant,

⁴²⁹ A. Tsyban, J. Everett et J. Titus, « Chapter 6 : World oceans and coastal zones », in IPCC. *Climate Change. The IPCC impacts Assessment*, eds. WJ. McG. Tegart, G.W. Sheldon et D.C. Griffiths, eds. WJ. McG. Tegart, G.W. Sheldon et D.C. Griffiths, Canberra, Australian Government Publishing Service, 1990, p. 3. Traduction de l'auteur.

au regard du manque de certitudes concernant les données de l'époque, les auteurs précisent qu'ils travaillent avec des possibilités et non pas des prédictions⁴³⁰.

Cinq ans plus tard, en 1995, le GIEC continue d'alerter sur la vulnérabilité des petites îles aux conséquences possibles du changement climatique. Dans le deuxième rapport d'évaluation, les experts reprennent les travaux de P. Roy et J. Connell⁴³¹ pour écrire que « des sociétés et des cultures distinctes sont menacées par des changements drastiques de leurs modes de vie et par un possible abandon forcé de leurs patries (*homeland*) ancestrales si le niveau marin augmente de manière significative⁴³² ». De même, le rapport reprend les conclusions de J. Pernetta sur la possibilité que des États atolliens comme Tuvalu et Kiribati cessent d'avoir des îles habitables⁴³³. Cependant, les experts nuancent ces constats en indiquant qu'on ne peut pas savoir clairement « dans quelle mesure les îles avec des récifs seront érodées ou si les sédiments des récifs adjacents ou des lagons contribueront à l'accroissement des îles⁴³⁴ ». Même si les experts se gardent de parler de disparition physique des atolls par l'érosion ou la submersion, ceux-ci mettent en avant les prévisions pessimistes des travaux de C. Wilkinson et R. Buddemeier⁴³⁵ qui considèrent qu'en raison du changement climatique, les atolls ne seront plus des espaces viables pour les populations forçant celles-ci à se réinstaller ailleurs⁴³⁶.

En 2001, les auteurs du groupe de travail II pour le troisième rapport d'évaluation du GIEC font également le constat d'une vulnérabilité accrue des atolls à l'élévation du niveau marin puisque

⁴³⁰ *Ibidem*, p. 2.

⁴³¹ Peter Roy et John Connell, *op. cit.*

⁴³² IPCC, *Climate Change 1995: Impacts, Adaptations and Mitigation of Climate Change: Scientific-Technical Analyses. Contribution of Working Group II to the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, eds. Robert T. Watson, Marufu C. Zinyowera, Richard H. Moss et David J. Dokken, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 1995, p. 301. Traduction de l'auteur.

⁴³³ John C Pernetta, « Impacts of climate change and sea-level rise on small island states: National and international responses », *Global Environmental Change*, March, 1992, p. 19–31.

⁴³⁴ IPCC, 1995, *op. cit.*, p. 302. Traduction de l'auteur.

⁴³⁵ Clive R. Wilkinson et Robert W. Buddemeier, « Global Climate Change and Coral Reefs: Implications for People and Reefs. Report of the UNEP-IOC-ASPEI-IUCN Global Task Team on the Implications of Climate Change on Coral Reefs », Gland, Suisse, IUCN, 1994, p. 124.

⁴³⁶ IPCC, 1995, *op. cit.*, p. 302.

celle-ci aggraverait les problèmes liés aux tempêtes⁴³⁷, à l'érosion⁴³⁸, aux inondations et à la salinisation du sol⁴³⁹ ou à la diminution des lentilles d'eau douce⁴⁴⁰. Ils soulignent que « la perte de terres à cause de l'élévation du niveau marin, particulièrement dans les atolls [...], sera probablement d'une magnitude qui pourrait perturber presque tous les secteurs économiques et sociaux dans ces pays⁴⁴¹ ». En reprenant les travaux de L.A. Nurse⁴⁴², de S. Leatherman⁴⁴³ ainsi que de R. Nicholls et M. Mimura⁴⁴⁴, les auteurs du rapport ajoutent ceci :

« Une des considérations les plus sérieuses pour certaines petites îles est la question de savoir si elles ont le potentiel adéquat pour s'adapter à l'élévation du niveau marin à l'intérieur de leurs frontières nationales. Dans les très petites îles où l'espace disponible est déjà réduit, les mesures d'adaptation telle que la retraite vers des lieux surélevés ou l'utilisation de bâtiments [comme refuges] semblent avoir peu d'utilité pratique. Dans des circonstances extrêmes, l'élévation du niveau marin et les conséquences qui lui sont associées, pourraient déclencher un abandon et une migration 'hors des îles' significative, [ce qui aurait] de graves coûts économiques et sociaux⁴⁴⁵. »

Ces propos illustrent l'importance de la rhétorique du manque d'espace (exiguïté et faible altitude) des petites îles (et par extension des atolls) qui sont perçues comme des lieux vulnérables à l'élévation du niveau marin puisque les stratégies d'adaptation envisagées par les experts concernent principalement l'éloignement des populations par rapport aux côtes. De ce fait, les auteurs sont pessimistes quant aux options disponibles pour les États atolliens en cas d'élévation importante du niveau marin et ils envisagent la migration comme une stratégie d'adaptation. Ils ajoutent également que :

⁴³⁷ IPCC, *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*, eds. James J. McCarthy, Osvaldo F. Canziani, Neil A. Leary, David J. Dokken et Kasey S. White, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2001, p. 857.

⁴³⁸ Même s'ils rappellent que l'érosion est également aggravée par certaines activités humaines (construction de digues, etc.). *Ibidem*.

⁴³⁹ *Ibidem*, p. 864.

⁴⁴⁰ *Ibidem*, p. 860.

⁴⁴¹ *Ibidem*, p. 855. Traduction de l'auteur

⁴⁴² L.A. Nurse, « Predicted sea-level rise in the wider Caribbean: likely consequences and response options. », in P. Fabbri, G. Fierro, (éds.). *Semi-Enclosed Seas*, eds. P. Fabbri et G. Fierro, Essex, Elsevier Science, 1992, p. 52-78.

⁴⁴³ Stephen P. Leatherman, « Beach Rating: A Methodological Approach », *Journal of Coastal Research*, vol. 13 / 1, 1997, p. 253-258.

⁴⁴⁴ R.J. Nicholls et M. Mimura, « Regional issues raised by sea-level rise and their policy implications », *Climate Change*, vol. - / 11, 1998, p. 5-18.

⁴⁴⁵ IPCC, 2001, *op. cit.*, p. 857. Traduction de l'auteur

« Dans certains pays, en particulier dans les îles basses et les micro-atolls, la réinstallation à l'intérieur des frontières nationales pourrait devoir être considérée comme la seule option viable. Toutefois, la mise en œuvre de cette stratégie pourrait devenir extrêmement compliquée, en particulier pour les zones côtières basses densément peuplées telles que les États fédérés de Micronésie, Majuro aux îles Marshall et Male dans la République des Maldives. Dans des circonstances extrêmes, il pourrait même devenir nécessaire d'abandonner complètement certains atolls⁴⁴⁶. Une telle option serait socialement et culturellement néfaste et exigerait l'accès à des ressources substantielles que la plupart de ces pays seront incapables de se permettre⁴⁴⁷. »

L'exemple cité ici fait référence à certains États insulaires constitués par des atolls, mais, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les caractéristiques mises en avant ici (faible altitude, forte densité de population, manque de ressources financières) sont les mêmes que celles de Tuvalu et Kiribati. Ainsi, les auteurs du troisième rapport d'évaluation du GIEC formulent le scénario d'un possible abandon des atolls comme stratégie de dernier recours en cas de « circonstances extrêmes ». Cependant, le ton employé est clairement conditionnel et les auteurs rappellent également toutes les incertitudes qui planent à la fois sur les prévisions d'élévation du niveau marin et sur la capacité des atolls à faire face à celle-ci.

En 2007, le GIEC divulgue son quatrième rapport d'évaluation. Celui-ci est largement diffusé et commenté par les médias et les acteurs politiques puisque sa publication intervient au moment de la conférence des parties (COP) à la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) de Bali de 2007 et deux ans avant la COP de Copenhague qui a été « construite » par les ONG, les médias et les acteurs de la conférence « comme un moment mondial décisif [...] où tout allait se jouer dans le régime climatique⁴⁴⁸ ». En effet, l'enjeu principal

⁴⁴⁶ L.A. Nurse, R.F. McLean et A.G. Suarez, « Small island states », in R.T. Watson, M.C. Zinyowera, R.H. Moss, (éds.). *The Regional Impacts of Climate Change: An Assessment of Vulnerability. A Special Report of IPCC Working Group II*, éds. R.T. Watson, M.C. Zinyowera et R.H. Moss, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 1998, p. 331-354.

⁴⁴⁷ IPCC, 2001, *op. cit.*, p. 864. Traduction de l'auteur

⁴⁴⁸ Stefan Aykut et Amy Dahan, *op. cit.*, p. 325.

de la conférence concerne la recherche d'un accord entre les pays signataires de la convention pour remplacer le protocole de Kyoto et poursuivre la réduction des émissions de GES.

Au sein de ce quatrième rapport d'évaluation, les auteurs vont un peu plus développer leurs conclusions sur les conséquences de l'élévation du niveau marin dans les États atolliens et notamment à Tuvalu. En citant les travaux de J. Connell⁴⁴⁹, les experts du GIEC insistent sur l'importance des migrations internes qui ont amené la moitié de la population dans l'atoll de Funafuti renforçant la vulnérabilité de celui-ci aux conséquences néfastes du changement climatique⁴⁵⁰.

Pour la première fois, les auteurs du quatrième rapport évoquent les cadrages discursifs dont les populations des États atolliens sont victimes avec la médiatisation accrue du changement climatique. En cela, ils reprennent les critiques de C. Farbotko⁴⁵¹ dénonçant les effets pervers du cadrage des Tuvaluans comme étant des réfugiés climatiques en devenir, ce qui les enferme dans un rôle de victime et les empêche de mettre en avant une identité résiliente. De ce fait, les experts reconnaissent l'enjeu des cadrages opérés dans la présentation des options disponibles pour les États atolliens. Ils évoquent ainsi l'importance de considérer en premier lieu des stratégies d'adaptation sur place avant d'aborder la question de la migration ou de la réinstallation⁴⁵². De même, les experts appuient leur propos avec la critique de J. Connell sur le traitement médiatique de Tuvalu et du scénario catastrophiste (*doomsday scenario*) qui l'accompagne.

⁴⁴⁹ John Connell, *op. cit.*

⁴⁵⁰ IPCC, *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the IPCC*, eds. M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, Van der Linden et C.E. Hanson, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2007, 976 p., p. 708.

⁴⁵¹ Carol Farbotko, *op. cit.*

⁴⁵² IPCC, 2007, *op. cit.*, p. 708.

Pourtant, le rapport reprend également ce scénario au sein d'un encadré sur les États atolliens dans le chapitre 16 consacré aux petites îles⁴⁵³. Les auteurs citent alors les propos de J. Barnett et W. Adger⁴⁵⁴ qui énoncent assez clairement un élément central du récit de la disparition : la possibilité pour un État souverain de disparaître.

« Le changement climatique présente un risque à long terme pour la viabilité des sociétés des nations atolliennes. Le potentiel abandon d'États atolliens souverains peut être utilisé comme un seuil des changements 'dangereux' que la CCNUCC cherche à éviter. Ce danger est tout autant associé à la réduction des options d'adaptation et au rôle des conséquences attendues du changement climatique qu'aux effets physiques potentiellement incertains induits par le climat. Les enjeux pour la recherche sont d'identifier les seuils de changement au-delà desquels les systèmes socio-écologiques des atolls s'effondreraient et d'évaluer avec quelle probabilité ces seuils pourraient être dépassés. Ces seuils peuvent aussi bien avoir pour origine des processus sociaux que des processus environnementaux. Ensuite, l'enjeu est de comprendre les stratégies d'adaptation qui ont été adoptées dans le passé et qui pourraient être pertinentes pour le futur dans ces sociétés⁴⁵⁵. »

Les deux auteurs mettent clairement en avant le lien entre le scénario d'une disparition des États atolliens et la recherche d'un « seuil », d'un « point de non-retour » qu'il ne faudrait surtout pas dépasser. Ils soulignent la diversité des causes en rappelant la responsabilité des activités humaines⁴⁵⁶ dans l'origine de ces « seuils ». Les auteurs reprennent ainsi une rhétorique assez classique de l'effondrement des sociétés humaines dont les activités abusives entraîneraient des modifications catastrophiques de leur habitat. Cette rhétorique, généralement appliquée à l'ensemble de la planète, est ici transposée dans les sociétés des atolls qui risquent d'atteindre un seuil au-delà duquel elles « s'effondreraient ». Le cadrage opéré ici écarte, d'une certaine manière, la question des politiques de réduction de l'augmentation des températures. En fait, le discours valide de manière implicite les visions pessimistes du futur. Les auteurs appellent alors la

⁴⁵³ Box 16.6 Climate dangers and atoll countries *Ibidem*, p. 707.

⁴⁵⁴ Jon Barnett et W. Neil Adger, *op. cit.*

⁴⁵⁵ *Ibidem*. Cité dans IPCC, 2007, *op. cit.*, p. 707. Traduction de l'auteur

⁴⁵⁶ Telles que les activités des sociétés des atolls sur leurs propres îles (excavation du corail pour faire des digues, modification des traits de côtes, densité démographique trop importante, pollution du sol, etc.)

recherche à se focaliser sur l'évaluation de la probabilité que nous dépassions ces seuils de non-retour pour les États atolliens. Certes, la démarche cherche à identifier ces seuils pour mieux inciter les décideurs à les éviter. Cependant, elle confirme également la tendance chez les experts à la prise en considération de plus en plus probable d'un futur pessimiste pour les atolls comme K. McNamara et C. Gibson l'ont montré dans leur étude de la transition d'un vocabulaire de la mitigation vers un vocabulaire de l'adaptation⁴⁵⁷.

Enfin, le cinquième rapport d'évaluation du GIEC publié en 2014 traite la question de la disparition des atolls de manière plus directe tout en conservant une réponse relativement vague :

« Il a été suggéré que l'existence même de certaines nations atolliennes est menacée par l'élévation du niveau marin associée au réchauffement planétaire. Bien que de tels scénarios ne soient pas applicables pour toutes les petites nations insulaires, il ne fait aucun doute que, dans l'ensemble, les incidences du changement climatique sur les petites îles auront de sérieux effets en particulier sur les conditions socioéconomiques et sur les ressources biophysiques – bien que ces incidences peuvent être réduites au travers de mesures d'adaptation effectives⁴⁵⁸. »

L'extrait cité ci-dessus permet d'illustrer trois points concernant la position du GIEC par rapport aux scénarios de la disparition des États atolliens :

1. Le groupe d'experts reconnaît l'existence des scénarios d'une disparition de « certaines nations atolliennes » associant le sort des populations et de leur souveraineté à la possible submersion des atolls ;
2. Toutefois, les auteurs du GIEC continuent d'être prudents puisqu'ils écrivent que ces scénarios ont été « suggérés ». De plus, ils précisent que ces scénarios ne sont pas applicables à toutes les situations ;

⁴⁵⁷ Cf. Chapitre 2, section 1.3 ; Roy Smith et Karen E. McNamara, *op. cit.*

⁴⁵⁸ IPCC, 2014, *op. cit.*, p. 1618. Traduction de l'auteur

3. Cependant, ils tiennent à rappeler – en restant assez évasifs – que les incidences du changement climatique seront très certainement néfastes pour les petites îles. Ils concluent donc au besoin de mettre en œuvre « des mesures d’adaptation effectives ».

Le GIEC n’écarte donc pas les scénarios de la disparition et reconnaît ainsi l’intérêt qui a pu leur être porté. Cependant, le groupe d’experts fait très attention dans la formulation qu’il emploie pour en parler. Les auteurs cherchent à ne pas donner une trop grande importance à ces scénarios de la disparition en évitant les tournures de phrases qui pourraient les présenter comme la vision la plus probable du futur. Tout en apportant cette nuance, les experts veulent aussi éviter de donner l’impression qu’ils minimisent les risques futurs pour les atolls. Ils soulignent alors la certitude que les problèmes des petites îles seront aggravés par le changement climatique. Ce rappel leur permet alors de conclure sur l’importance des stratégies à adopter pour aider les sociétés à s’adapter aux changements qui se produiront.

Au cours du même chapitre du rapport, les auteurs reviennent également pour la première fois sur le débat concernant les « réfugiés climatiques ». Ils reprennent les propos de Richard et Charlotte Bedford affirmant qu’il n’existe « aucune preuve d’une quelconque politique gouvernementale qui permette que les ‘réfugiés’ climatiques des îles soient acceptés dans un autre pays⁴⁵⁹ ». Les experts du GIEC prennent alors pour exemple les études menées en Océanie, notamment sur l’importance du climat dans la migration des Tuvaluans en Nouvelle-Zélande.

« Des études menées dans le Pacifique ont également montré que la culture, le mode de vie et la relation avec un lieu sont des leviers de la migration plus importants que le climat⁴⁶⁰. Par exemple, une politique migratoire – la *Pacific Access Category* – a été négociée entre la Nouvelle-Zélande et Tuvalu qui permet à 75 Tuvaluans de migrer en Nouvelle-

⁴⁵⁹ Richard Bedford et Charlotte Bedford, *op. cit.*

⁴⁶⁰ Jon Barnett et Michael Webber, *op. cit.*

Zélande chaque année⁴⁶¹. Plutôt que d'habiliter la migration induite par le climat, cet accord est conçu pour faciliter la migration économique et sociale en tant que partie intégrante du mode de vie des îles du Pacifique⁴⁶². Jusqu'à présent, il n'existe aucune preuve sans équivoque qui révèle que la migration depuis les îles est induite par le changement climatique anthropogénique⁴⁶³. »

Cet extrait montre alors l'importance symbolique prise par les politiques migratoires entre la Nouvelle-Zélande dans les discussions sur la question des réfugiés climatiques. La PAC a en effet été régulièrement présentée comme la première politique d'accueil des réfugiés climatiques insulaires par les médias. Le gouvernement néo-zélandais ainsi que les chercheurs ayant effectué des enquêtes auprès des Tuvaluans installés à Auckland ont cependant régulièrement critiqué ce cadrage. Nous reviendrons sur l'étude du cas de la PAC plus en détail au sein du septième chapitre.

1.3 Conclusions partielles sur les scénarios des géosciences en lien avec la potentielle disparition des États atolliens

Nous avons donc vu que depuis une trentaine d'années, les scientifiques et les experts ont essayé d'envisager quel pourrait être le futur des atolls en fonction des scénarios de prédiction du climat élaborés par le GIEC. Deux éléments sont alors importants pour comprendre les réserves avec lesquelles les scientifiques s'expriment sur ces risques : le futur et l'incertitude. En effet, la question des effets du changement climatique à Tuvalu et à Kiribati est liée à celle de la formulation de scénarios et à celle du degré de certitude avec lequel on formule ces scénarios.

La majorité de ces représentations du futur évoquent la probable accentuation de certains problèmes récurrents dans les atolls (érosion, salinisation, inondation, etc.). Tout en admettant

⁴⁶¹ Svitlana Kravchenko, « Right to Carbon or Right to Life: Human Rights Approaches to Climate Change », *Vermont Journal of Environmental Law*, vol. 9 / 3, 2008, p. 513-547.

⁴⁶² Shawn Shen et François Gemenne, *op. cit.*

⁴⁶³ IPCC, 2014, *op. cit.*

l'incertitude qui plane autour de ces prévisions, les experts appellent à la mise en œuvre de programmes d'adaptation. Ce cadrage souligne, dans une certaine mesure, l'acceptation d'une augmentation des températures même dans les cas où des politiques ambitieuses de réduction des GES seraient mises en œuvre. Nous pouvons résumer cette idée de la sorte : *même si nous réduisons drastiquement nos émissions de CO₂ (et équivalents) dans l'atmosphère, cela ne sera certainement pas suffisant et les atolls doivent s'attendre à faire l'expérience d'un ensemble de problèmes que nous avons encore du mal à clairement identifier.*

Parmi ces discours sur le futur, les scénarios d'un abandon complet des atolls, du fait qu'ils soient devenus invivables ou qu'ils aient été submergés, sont suggérés dès le début des années 1990. Cependant, il faut attendre les années 2010 pour que des scénarios associant l'abandon des îles avec la disparition des nations ou des États atolliens soient mentionnés par le GIEC. Même s'ils évoquent ces scénarios, les experts semblent faire attention à ne pas leur accorder une trop grande importance afin d'éviter de tomber dans une « rhétorique apocalyptique » en ce qui concerne Tuvalu et Kiribati.

Leur objectif semble ainsi de chercher à faire prendre conscience de l'importance du changement climatique dans l'aggravation de problèmes actuels des États atolliens et de proposer la mise en œuvre de politiques d'adaptation à ceux-ci. Ce faisant, ils dressent des portraits dramatiques du futur en cas d'inaction afin d'inciter les décideurs politiques à agir. Ils doivent alors habilement manier leur discours pour éviter que le scénario d'une disparition complète de Tuvalu et de Kiribati ne prenne trop d'importance puisque celui-ci représente un frein à l'action (*à quoi est-ce que cela servirait de mener des politiques de développement et d'adaptation dans les États atolliens si ceux-ci sont de toute façon voués à disparaître ?*), qu'il est porteur d'une vision stigmatisant les populations et qu'il est pour l'instant inutile voire inadéquat.

Si les experts du GIEC sont prudents avec les scénarios d'une disparition des États atolliens et évitent de trop s'attarder dessus, d'autres auteurs se sont, quant à eux, saisis de cette question. En effet, à partir de 2009 de plus en plus de spécialistes du droit se sont intéressés aux scénarios d'une disparition complète des territoires des États atolliens afin de disserter sur les implications qu'une telle situation aurait sur le maintien de leur souveraineté. Nous décrirons ces « scénarios juridiques » dans la seconde partie de ce chapitre.

2. Les scénarios juridiques de la disparition des États atolliens

À la différence des travaux présentés auparavant, cette section est consacrée aux recherches exclusivement dédiées aux scénarios de la submersion partielle ou complète des États atolliens – c'est-à-dire à la possible disparition de la totalité du territoire d'une entité juridique et politique. À la lecture des articles, des rapports ou des ouvrages s'y consacrant, il apparaît que cette réflexion a été accaparée par les juristes et les spécialistes du droit même si des philosophes⁴⁶⁴ ou des géographes⁴⁶⁵ ont également pu réfléchir à « l'après-disparition » des États atolliens. Notre objectif sera ici de présenter l'évolution des publications sur le sujet pour ensuite essayer d'en expliquer les enjeux et les limites.

Une partie des travaux universitaire s'est intéressée aux conséquences de la potentielle disparition des territoires pour la souveraineté des États atolliens. En fait, c'est ce lien inédit entre le

⁴⁶⁴ Cara Nine, « Ecological Refugees, States Borders, and the Lockean Proviso », *Journal of Applied Philosophy*, vol. 27 / 4, novembre 2010, p. 359-375.

⁴⁶⁵ Brad K. Blitz, « Statelessness and Environmental-Induced Displacement: Future Scenarios of Deterritorialisation, Rescue and Recovery Examined », *Mobilities*, vol. 6 / 3, septembre 2011, p. 433-450.

changement climatique et la possibilité d'une submersion complète d'un État qui va attiser un intérêt nouveau de la part des juristes pour Tuvalu et Kiribati à partir de la fin des années 2000.

En effet, la possibilité que l'intégralité du territoire d'un État souverain puisse physiquement disparaître est une première. Les auteurs rappellent que si des États sont créés ou bien disparaissent, cela se produit de manière forcée ou volontaire : *forcée* lorsqu'il s'agit d'une conquête par un autre État ; *volontaire* lorsqu'il s'agit d'une accession à l'indépendance, d'une réunion de plusieurs États en un seul, de la dislocation d'un État en plusieurs ou de la cession d'une partie du territoire au profit d'un autre État⁴⁶⁶. La submersion de terres à cause de l'élévation du niveau marin apparaît comme un scénario inédit et une perspective théorique nouvelle pour les juristes internationaux.

En droit international, le territoire est au cœur de la façon de penser l'appartenance des populations à une entité politique ainsi que l'exercice du pouvoir de cette autorité sur les populations. Les auteurs travaillant sur la question de la possible disparition des États atolls s'appuient sur la définition classique donnée dans l'article 1 de la convention de Montevideo de 1933 sur les droits et des devoirs des États⁴⁶⁷. Cette convention énonce que le territoire est l'une des conditions d'existence de l'État, avec un gouvernement, une population et la reconnaissance internationale par d'autres États. Le scénario de la disparition d'un de ces éléments constitutifs interroge la capacité de l'État à se réimplanter et à rester souverain. De même, ce scénario complexifie le débat sur la question des déplacements de populations en raison du changement climatique puisqu'il ajoute la question de la potentielle perte de citoyenneté due à la disparition de l'État.

⁴⁶⁶ Hervé R. Lallemand, « L'apatridie climatique et la disparition d'Etat dans le Pacifique Sud », *Revue juridique polynésienne*, 2009, p. 77-94.

⁴⁶⁷ Convention de Montevideo sur les droits et les devoirs des Etats (adopté le 26 décembre 1933, entrée en vigueur le 26 décembre 1934) 165 LNTS 19.

2.1 Un État sans territoire ? Les scénarios juridiques de la disparition des atolls de Tuvalu et de Kiribati

En 2009, Rosemary Rayfuse fut l'une des premières à véritablement s'interroger sur les options juridiques disponibles pour maintenir la souveraineté d'un État qui pourrait perdre son territoire⁴⁶⁸. En prenant l'exemple de Tuvalu, de Kiribati, des îles Marshall et des Maldives, elle évalue les différents scénarios possibles en cas de submersion des atolls. Pour étayer son propos, elle s'appuie sur les travaux de A. Soons et de D. Caron⁴⁶⁹ qui dès les années 1990 s'étaient intéressés aux conséquences de l'élévation du niveau marin pour la définition des espaces de souveraineté des États sur les océans (eaux territoriales et zones économiques exclusives – ZÉE⁴⁷⁰) et avaient suggéré l'acquisition d'un nouveau territoire ou la possibilité de fusionner avec un autre État comme solution aux États atolliens menacés de disparition. À son tour, R. Rayfuse propose de « geler » les frontières maritimes existantes afin de permettre aux États atolliens de conserver la souveraineté de leurs ZEE malgré la submersion de leurs îles. Ce faisant, elle (ré)-introduit le concept d'*État déterritorialisé*⁴⁷¹, c'est-à-dire un État dont la population et le gouvernement seraient accueillis par un autre État et qui continuerait de gérer à distance sa ZEE.

Assez rapidement les questions de la perte de la souveraineté et d'une possible apatridie vont être posées⁴⁷². Au cours de cette période, certaines organisations internationales vont également alimenter la discussion juridique. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a ainsi

⁴⁶⁸ Rosemary Rayfuse, « (W(h)ither Tuvalu? International Law and Disappearing States », *International Symposium of Islands and Oceans*, Tokyo, Ocean Policy Research Foundation of Japan, 2009.

⁴⁶⁹ A. Soons, « The Effects of a Rising Sea Level on Maritime Limits and Boundaries », *Netherlands International Law Review*, vol. 37 / 2, août 1990, p. 207. David D. Caron, « When Law Makes Climate Change Worse: Rethinking the Law of Baselines in Light of a Rising Sea Level », *Ecology Law Quarterly*, vol. 17, 1990, p. 621–653.

⁴⁷⁰ Il s'agit d'une zone maritime, plus grande que les eaux territoriales, au sein de laquelle les États exercent leur souveraineté sur l'exploitation des ressources halieutiques (pêche) et sous-marines (gaz, minéraux, etc.).

⁴⁷¹ Rosemary Rayfuse, *op. cit.*

⁴⁷² Etienne Piguët, « Des apatrides du climat ? », *Annales de géographie*, vol. 683 / 1, 2012, p. 86. Hervé R. Lallemand, *op. cit.*

publié une note en 2009 pour soumettre la question de l'apatridie climatique au sein du groupe de travail du GIEC⁴⁷³ ainsi qu'un *working paper* en 2011⁴⁷⁴. Les propos avancés soulignent les risques associés à l'élévation du niveau marin pour les États atolliens et listent des stratégies possibles de réponses à une disparition complète du territoire telles que l'obtention de nouvelles terres ou le déplacement de la totalité de la population. Les auteurs s'interrogent également sur le risque d'apatridie pour ces populations si leurs États venaient à disparaître et rappellent l'engagement pris par les États à mettre en œuvre toutes les dispositions possibles pour éviter la création de populations apatrides. Walter Kälin, le représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les déplacés internes, défend une approche similaire⁴⁷⁵. Son argument est celui d'une distinction entre le statut *de jure* et le statut *de facto* des populations. L'auteur explique ainsi que même si le droit international empêchera sans doute la perte de la souveraineté des États atolliens (*de jure*), la situation concrète (*de facto*) des populations sera semblable à celle des apatrides. Il conçoit alors qu'elles pourraient bénéficier d'une protection juridique adéquate déjà existante et inspirée du droit sur les questions de prévention de l'apatridie. Cependant, W. Kälin considère que le statut d'apatride n'est pas une bonne piste à creuser pour réfléchir à la protection de ces personnes puisque les États atolliens refuseront de perdre leur souveraineté et de cesser d'exister. De plus, il rappelle que l'apatridie est fondée sur le déni de nationalité par l'État plutôt que sur la disparition de l'État.

⁴⁷³ HCR, OIM et NRC, « Climate change and statelessness: an overview », Bonn, 2009, 1–4 p.

⁴⁷⁴ Susin Park, « Climate Change and the Risk of Statelessness: The Situation of Low-lying Island States », Genève, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2011, (« Legal and Protection Policy Research Series »), p. 24.

⁴⁷⁵ Walter Kälin, « The Climate Change - Displacement Nexus », New-York, présentation pour le ECOSOC Panel on Disaster Risk Reduction and Preparedness: Addressing the Humanitarian Consequences of Natural Disasters, 2008.

En 2010, un ouvrage pluridisciplinaire dirigé par Jane McAdam est publié sur les liens entre les déplacements de populations et le changement climatique⁴⁷⁶. Au sein de celui-ci, deux chapitres s'intéressent particulièrement aux conséquences juridiques d'une disparition du territoire d'un État. Tout d'abord, W. Kälin établit une typologie des différents types de déplacements de population en fonction des risques identifiés dans les rapports d'évaluation du GIEC⁴⁷⁷. Il distingue alors le cas particulier des « *sinking islands* » qui constituerait un déplacement de populations *permanent* (pas de possibilité de retour), *international* (la population se réinstalle dans un autre pays que le sien) et *forcé*. Pour lui, le scénario le plus probable est que ces États tenteront de maintenir une présence symbolique dans leur ZÉE à l'aide d'une île surélevée ou protégée par des digues pour maintenir cette souveraineté quand bien même ce territoire ne pourrait plus accueillir leurs populations. Ensuite, J. McAdam aborde également la question des « *disappearing States*⁴⁷⁸ ». Allant dans le sens des auteurs précédemment cités, elle avance que, pour le droit international, un État ne disparaît pas automatiquement lorsque l'un de ses éléments constitutifs vient à manquer. Dans un souci théorique, elle cherche tout de même à repérer le moment à partir duquel un État atollien pourrait ne plus être reconnu comme un État et elle en vient à la conclusion que, plus que le critère territorial, c'est celui de la population qui doit être pris en considération. En effet, en s'appuyant sur les prévisions de détérioration des atolls (érosion de plus en plus importante, salinisation du sol, inondations régulières, etc.), elle prédit que les îles risquent d'être dépeuplées bien avant d'être complètement submergées. Elle propose finalement de réfléchir à la solution d'une « libre association » entre États, en avançant l'argument que ce

⁴⁷⁶ Jane McAdam, *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, 274 p.

⁴⁷⁷ Walter Kälin, « Conceptualising Climate-induced displacement », in Jane McAdam, (éd.). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, p. 81–104.

⁴⁷⁸ Jane McAdam, « "Disappearing States", Statelessness and the Boundaries of International Law », in Jane McAdam, (éd.). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, (2), p. 105–130.

modèle est déjà appliqué à travers le Pacifique sud⁴⁷⁹ et qu'il permettrait d'assurer une phase de transition avec une double nationalité pour les populations. Cependant, elle-même reconnaît qu'il est peu probable que cette solution soit choisie puisque les représentants de Tuvalu et de Kiribati défendent ardemment leur indépendance et leur autonomie.

L'année suivante, en 2011, une conférence est organisée par le gouvernement des Îles Marshall et le *Center for Climate Change Law* de la faculté de droit de Columbia à New York réunissant un public international de 272 personnes (politiques et spécialistes) venues débattre de la question de l'élévation du niveau marin pour les États atolls. Cette conférence est particulière à deux titres. Tout d'abord, elle implique le gouvernement d'un État atollien dans son organisation ce qui est une première puisque jusqu'alors les réflexions étaient portées par des universitaires et des experts de certaines agences internationales. Ensuite, la démarche des îles Marshall détonne par rapport à celle des autres États atolliens sur la question du scénario de la disparition, notamment dans le cadrage du discours et le vocabulaire employé. En effet, les porte-paroles de Tuvalu ou de Kiribati ont tendance à écarter les réflexions sur les scénarios du devenir de l'État et de la population après la submersion. Selon eux, cette démarche va à l'encontre de leur volonté de tout faire pour limiter le réchauffement planétaire et éviter la disparition de leurs atolls⁴⁸⁰. Contrairement à Tuvalu et à Kiribati, le gouvernement des îles Marshall participe à la formulation des scénarios juridiques de la disparition des atolls et à la réflexion sur la protection des personnes déplacées⁴⁸¹. À la suite de cette conférence, Michael Gerrard et Gregory Wannier

⁴⁷⁹ Cf. Chapitre 1, section 2.2

⁴⁸⁰ Cf. Chapitre 1, section 1.3 et notre description de l'article de K. Mcnamara et C. Gibson « 'We do not want to leave our land' : Pacific ambassadors at the United Nations resist the category of 'climate refugees' » publié en 2009; Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, *op. cit.*

⁴⁸¹ Ceci est d'ailleurs étonnant puisque, contrairement à Tuvalu et à Kiribati, les îles Marshall ont un accord de libre association avec les États-Unis ce qui laisse supposer que leur population n'aura aucune difficulté pour y migrer.

publient en 2013 un ouvrage collectif en reprenant les principaux propos⁴⁸². Ce livre, intitulé « Nations insulaires menacées : implication juridique de la montée des mers dans un climat changeant⁴⁸³ » est une bonne illustration de la logique des juristes lorsqu'ils réfléchissent à la question de la potentielle disparition des États atolliens. Nous résumerons les propos de l'ouvrage selon quatre temps.

Dans un premier temps, les auteurs font appel à des océanographes pour synthétiser l'état des connaissances scientifiques sur l'élévation du niveau marin et les conséquences pour l'intégrité des atolls. Ces différents scénarios servent d'*inputs* aux juristes pour formuler leurs propres visions du futur. Concrètement, la situation qui semble attirer le plus l'attention est celle d'une submersion totale des atolls provoquant ainsi la disparition complète du territoire d'un État. Les penseurs du droit la choisissent alors comme hypothèse de base pour mener leurs réflexions théoriques.

Dans un second temps, les juristes interrogent l'enjeu du maintien de la souveraineté. Pour cela, ils évaluent, selon les différentes disciplines du droit⁴⁸⁴, les textes juridiques déjà existants qui pourraient apporter des éléments de réponses sur les différentes situations possibles si le territoire n'est plus viable ou s'il est totalement submergé. De même, pour formuler leurs idées les auteurs vont chercher des exemples de situations plus ou moins directement apparentées à la perte physique d'un territoire ou à la disparition d'un État s'étant produites par le passé. À partir des scénarios d'élévation du niveau marin et des scénarios de dégradation des atolls, les juristes posent alors la question suivante : à quel moment et dans quelles conditions un État peut-il perdre sa souveraineté et ne plus être considéré comme un État ? À la suite de cette question, les

⁴⁸² *Threatened island nations : legal implications of rising seas and a changing climate*, eds. Michael Gerrard et Gregory E. Wannier, Cambridge, UK, New York, USA, Cambridge University Press, 2013.

⁴⁸³ Traduction de l'auteur

⁴⁸⁴ Droit international public, droit de la mer, droit constitutionnel, etc.

différents auteurs, en fonction des sources juridiques qu'ils auront mobilisées, vont proposer différentes pistes de réflexions et de solutions pour maintenir une forme de souveraineté de l'État⁴⁸⁵ (État déterritorialisé, nation « ex-situ », maintien de la souveraineté de l'État atollien sur son espace maritime malgré la submersion des îles, etc.).

Dans un troisième temps, les juristes s'appuient sur les travaux des géographes pour décrire les pratiques de migration des populations en distinguant déplacement interne et émigration. Les questions théoriques qu'ils soulèvent rejoignent le débat sur la protection juridique des personnes déplacées en raison du changement climatique⁴⁸⁶. Comme pour la question du maintien de la souveraineté, les juristes vont mobiliser l'ensemble des textes disponibles pour trouver des pistes de réflexion sur des statuts juridiques à inventer pour catégoriser ces personnes et leur trouver une protection adéquate. La principale différence avec le débat général sur les migrants climatiques est que, dans le cas précis des États atoliens pouvant disparaître à la suite de la submersion de leur territoire, les juristes doivent également réfléchir à un moyen de préserver la citoyenneté des individus pour éviter l'apatridie.

Dans un quatrième temps, les spécialistes du droit continuent de se placer dans un scénario d'une disparition du territoire pour réfléchir à un mécanisme de compensation pour les États atoliens et leurs citoyens. L'idée est d'évaluer la valeur du territoire et de la souveraineté ainsi que les préjudices subis suite à leur perte ; de repérer les responsables du problème (les *méchants* du récit) ; et de réfléchir à la possibilité de leur faire porter la charge d'une réinstallation de population (compensation financière, accueil des populations, etc.).

⁴⁸⁵ Nous pouvons d'ailleurs souligner la proposition de Maxine Burkette de créer un nouveau statut pour une entité souveraine sur la scène internationale, la nation *ex-situ*, qui poursuit ainsi les réflexions sur l'État déterritorialisé de R. Rayfuse et montre l'influence d'une pensée transnationaliste chez certains théoriciens du droit. Maxine Burkett, « The Nation Ex-Situ », in Michael Gerrard, Gregory E. Wannier, (éds.). *Threatened island nations : legal implications of rising seas and a changing climate*, éds. Michael Gerrard et Gregory E. Wannier, Cambridge, UK, New York, USA, Cambridge University Press, 2013, p. 89-122.

⁴⁸⁶ Cf. Chapitre 2, section 1.3

Parmi les travaux juridiques sur la disparition des États atolliens, nous pouvons finalement citer les publications de Lilian Yamamoto et Miguel Esteban, deux chercheurs de l'université des Nations Unies. À la suite d'un article⁴⁸⁷ publié en 2009 et d'un *working paper*⁴⁸⁸ publié en 2011, ils ont compilé leurs propos en 2014 au sein d'un ouvrage sur les enjeux du droit pour les atolls dans le contexte du changement climatique⁴⁸⁹. En raison de leur discipline respective (droit et ingénierie), leur approche se distingue des autres publications. En effet, ils établissent une liste précise et détaillée de neuf scénarios d'adaptation au sein des atolls à partir des scénarios de dégradations ou de submersion des îles. Ils en profitent alors pour dresser les conséquences juridiques de chacun des scénarios pour les États atolliens et leur souveraineté (Tableau 7).

⁴⁸⁷ Lilian Yamamoto et Miguel Esteban, « Vanishing Island States and sovereignty », *Ocean and Coastal Management*, vol. 53 / 1, 2009.

⁴⁸⁸ Lilian Yamamoto et Miguel Esteban, « Atoll Island States and Climate Change: Sovereignty Implications », *UNU-IAS Working Paper*, 2011.

⁴⁸⁹ Lilian Yamamoto et Miguel Esteban, *Atoll Island States and International Law*, Berlin, Heidelberg, Springer Berlin Heidelberg, 2014, 307 p.

Numéro	Nom	Propos principaux
Scénario I	Pas de changement	Il est possible que les coraux puissent croître aussi rapidement que l’élévation du niveau marin. Les îles ne disparaîtraient pas. Ce scénario semble plutôt improbable en raison de la vitesse d’élévation du niveau marin et du risque de mortalité des coraux.
Scénario II	Rochers stériles	Les îles continueraient d’exister, mais la salinisation du sol et le manque d’eau douce rendraient l’agriculture impossible ce qui poserait des problèmes de sécurité alimentaire. De plus, à terme la totalité de la végétation des atolls pourrait disparaître. Les États atolliens pourraient perdre leur ZEE. Ils continueraient d’exister et conserveraient leurs eaux territoriales.
Scénario III	Submersion	Les îles seraient submergées les unes après les autres provoquant ainsi la disparition petit à petit du territoire de l’État et la réinstallation de sa population ailleurs. L’État atollien perdrait ainsi sa souveraineté sur la totalité de son territoire. L’enjeu est de savoir si le droit maritime peut geler les frontières actuelles des ZEE et des eaux territoriales ou si la disparition des atolls étendrait les eaux internationales. L’État successeur de l’État atollien (soit un État réinstallé avec l’achat de nouvelles terres, soit un gouvernement en exil, soit un État associé) pourrait continuer d’exercer sa souveraineté sur les zones où se trouvent les îles submergées.
Scénario IV	Protection, par des structures côtières, d’une île « naturellement formée »	Certaines îles pourraient être entièrement protégées de l’érosion et de la submersion par la réalisation de grands travaux d’ingénierie avec la construction de digues. Ce scénario pourrait permettre de maintenir la souveraineté de l’État sur son territoire et ses eaux territoriales. Les problèmes principaux de ce scénario sont un coût très élevé et une efficacité à long terme des digues qui n’est pas assurée. Dans le cas d’États atolliens avec de très faibles revenus, comme Tuvalu et Kiribati, cette solution ne semble donc pas possible. De même, il n’est pas certain que la végétation pourra être préservée en raison de l’infiltration d’eau de mer dans le sous-sol.
Scénario V	Phare	Dans le cas d’une submersion complète, un phare (ou une autre structure) pourrait être construit afin de « marquer » la souveraineté sur la zone maritime. Une telle structure pourrait être peuplée par un certain nombre d’individus régulièrement remplacés. Cette situation pose tout de même des problèmes juridiques concernant le statut de la structure (est-ce une île ? Un rocher ? Les personnes vivant sur place constituent-elles une population ?) et donc sur la capacité à assumer une souveraineté sur la zone maritime aux alentours. Les mêmes problèmes économiques que pour le scénario IV sont également posés.
Scénario VI	Maisons sur pilotis	Cette option est peu adaptée pour résister aux tempêtes ou aux fortes vagues. De plus, la question de la sécurité alimentaire demeure (mise à part la pêche). Enfin, il paraît difficile, d’un point de vue juridique, de continuer à revendiquer une souveraineté sur des eaux territoriales dans ce scénario. Comme pour le scénario V, la seule partie émergée est une structure artificielle et non pas un territoire « naturel ».
Scénario VII	Élévation d’une île entière	L’idée serait de construire des digues, puis d’en profiter pour élever le niveau du sol de l’île derrière les protections, en utilisant du sable ou des déchets. Cette solution est également extrêmement coûteuse, ce qui semble exclure son application à Tuvalu ou à Kiribati. De plus, l’entretien du sol pour continuer de conserver une végétation et une agriculture demandera un travail d’ingénierie colossal. Cette situation permettrait cependant de maintenir la souveraineté de l’État est une partie de sa population.
Scénario VIII	Îles flottantes	Il est peu probable que l’on puisse construire des structures suffisamment grandes pour accueillir correctement les populations d’atolls entiers. Là encore, les coûts seraient astronomiques et la faisabilité technique très complexe. De plus, cette structure pourrait être légalement considérée, dans le pire des cas, comme un bateau et, dans le meilleur des cas, comme une structure artificielle. Dans les deux cas, la souveraineté pourrait ne pas être reconnue.
Scénario IX	Reconstruction d’une île après sa disparition	Il s’agit d’un scénario sur le très long terme. L’idée est d’imaginer que des descendants de Tuvaluans ou de Kiribati décident de reconstruire leurs îles ancestrales à l’endroit où celles-ci se trouvaient. D’un point de vue juridique, cette situation ne pourrait pas être considérée comme une réapparition, mais comme une construction artificielle dans des eaux internationales. L’enjeu serait donc de faire en sorte que les îles coralliennes ne disparaissent jamais « légalement », quand bien même elles seraient complètement submergées pour que les États atolliens soient assurés d’une continuité de leur souveraineté sur la zone.

Tableau 7 : Résumé des différents scénarios proposés par L. Yamamoto et M. Esteban⁴⁹⁰

⁴⁹⁰ Les schémas associés à chaque scénario sont disponibles à l’annexe n°2.

De même, ils distinguent trois scénarios probables concernant la reconnaissance de cette souveraineté par les autres États dans le cas d'une disparition totale du territoire :

1. le scénario d'une *reconnaissance continue* au sein duquel la souveraineté des États atolliens ne cesse jamais d'être reconnue par tous les États ;
2. le scénario d'une *reconnaissance sélective* au sein duquel certains États reconnaîtraient le maintien de la souveraineté de Tuvalu et de Kiribati alors que d'autres États ne les considèreraient plus comme des États souverains ;
3. et le scénario d'une *perte complète du caractère étatique* c'est-à-dire d'une situation où aucun État ne reconnaîtrait l'indépendance et la souveraineté de Tuvalu ou de Kiribati.

Les auteurs reconnaissent eux-mêmes que « prédire ce qui va effectivement arriver à ces îles dans le futur est une tâche complexe⁴⁹¹ ». Cependant, ils estiment que le fait d'avoir repéré un certain nombre de scénarios est pertinent puisque si « d'un point de vue écologique et géomorphologique, il y aurait beaucoup d'autres scénarios intermédiaires [...], d'un point de vue juridique, il est possible d'analyser seulement certains cas⁴⁹² ».

Au final, leur démarche illustre cette tendance d'une partie des juristes qui depuis quelques années, s'est saisie de la question de la potentielle disparition des États atolliens, formulant des scénarios juridiques plus ou moins crédibles (voire fantaisistes pour certains) à partir du postulat d'une disparition des atolls.

⁴⁹¹ *Ibidem*, p. 133.

⁴⁹² Ils ajoutent aux différents scénarios géomorphologiques et juridiques présentés dans le tableau, trois autres scénarios précédemment discutés par les autres auteurs : la cession d'une partie des terres d'un autre Etat (ou l'achat de celles-ci) au profit des Etats atolliens ; l'Etat déterritorialisé et le gouvernement en exil. Lilian Yamamoto et Miguel Esteban, *op. cit.*

2.2 Enjeux et limites de la formulation des scénarios juridiques

Comme nous l'avons précédemment expliqué, le scénario de la submersion du territoire d'un État stimule la réflexion chez les penseurs du droit. En effet, la perspective que la totalité des terres d'un État souverain puisse disparaître sous les eaux est une première. Les juristes se saisissent du scénario afin de poser de nombreuses questions sur la définition même de l'État. D'un point de vue strictement académique et théorique, il faut reconnaître que le scénario d'une disparition des atolls offre aux juristes des débats passionnants sur un sujet qui jusqu'alors n'avait jamais été envisagé. Cependant, ce caractère théorique, voire abstrait, de la réflexion est également critiquable. En effet, les spécialistes de la migration dans le Pacifique comme J. McAdam et C. Farbotko avertissent sur les effets pervers d'une focalisation sur le seul scénario de la disparition⁴⁹³.

Dans une certaine mesure, ces critiques rappellent les différences d'appréciations qui marquent le débat sur les migrations environnementales. Les différents états de l'art des travaux juridiques sur les liens entre migration et dégradation de l'environnement s'accordent pour constater deux grandes tendances dans la manière d'aborder la question. Comme nous l'avons vu au cours du second chapitre, F. Gemenne établit une distinction entre ce qu'il nomme la coalition des alarmistes et la coalition des sceptiques. De la même façon, J. Morrissey établit aussi une séparation entre une approche maximaliste et une approche minimaliste des migrations environnementales⁴⁹⁴. Nous considérons que cette distinction peut également être appliquée aux travaux dédiés à la question de la submersion du territoire et de la disparition de l'État.

⁴⁹³ Jane McAdam, *op. cit.*. Jane McAdam, *op. cit.*. Carol Farbotko, *op. cit.*

⁴⁹⁴ James Morrissey, « Environmental change and forced migration: A state of the art review », Refugee Studies Centre Background Paper, University of Oxford, Oxford, 2009.

En résumé, les approches alarmistes ou maximalistes accentuent le caractère catastrophiste des potentiels scénarios de déplacement des populations alors que les sceptiques ou les minimalistes ont tendance à souligner la complexité des déplacements en expliquant que la migration ne se déclenche pas automatiquement en raison des dégradations de l'environnement et qu'elle ne concerne pas toujours le franchissement d'une frontière.

En fait, les partisans d'une approche alarmiste cherchent à démontrer la gravité des conséquences du changement climatique afin d'infléchir l'action des États dans la réduction des émissions de GES et l'attribution de fonds pour aider les pays les plus touchés à mettre en œuvre des politiques d'adaptation. De ce fait, il s'agit de l'approche retenue par les juristes spécialistes de l'environnement. Pour cela, ils s'emploient à analyser les scénarios les plus dramatiques en termes de dégradation de l'environnement et vont notamment envisager la possible disparition des États atolliens. L'ouvrage « Nations insulaires menacées : implication juridique de la montée des mers dans un climat changeant » a notamment été coordonné par deux juristes spécialisés dans le droit de l'environnement, M. Gerrard⁴⁹⁵ et G. Wannier⁴⁹⁶ qui en sont venus à s'intéresser aux États atolliens assez tardivement dans leur carrière académique.

Même si l'intention est louable (puisqu'elle cherche justement à éviter une telle situation), la démarche consistant à considérer la disparition de Tuvalu ou de Kiribati comme un *input* à la formulation de scénarios juridiques futurs peut être critiquée. En effet, ce cadrage porte en lui l'acceptation que la situation ne fera qu'empirer, que les territoires des États atolliens sont condamnés à long terme et qu'il faut dès à présent réfléchir aux enjeux juridiques d'une réinstallation des populations et d'un maintien de la souveraineté des États. Ce cadrage impose

⁴⁹⁵ M. Gerrard enseigne le droit de l'environnement et de l'énergie à la faculté de droit de Columbia et a publié de nombreux ouvrages sur le droit de l'environnement et sur l'adaptation du droit américain aux énergies renouvelables.

⁴⁹⁶ G. Wannier fut le directeur du *Center for Climate Change Law* de la faculté de droit de Columbia. Son expertise porte notamment sur les questions de régulation des émissions de GES.

donc une forme de domination aux populations des atolls dont l'avenir est envisagé d'une manière extrêmement sombre. Il détourne l'attention d'autres problèmes qui adviendront avant la submersion (érosion, sécheresse, infiltration d'eau salée, etc.) et auxquels les populations ont les capacités de s'adapter si la communauté internationale leur apporte son soutien. En cela, ce cadrage est similaire à ceux qui font des Tuvaluans ou des I-Kiribati des victimes passives condamnées à devenir de futurs réfugiés climatiques et que C. Farbotko, K. McNamara et C. Gibson ont analysé et critiqué⁴⁹⁷. Dans un contexte où les voix des populations des États atolliens sont déjà marginalisées, ce cadrage ne leur permet pas de s'exprimer sur la question et d'offrir une autre vision du problème. Des États atolliens comme Tuvalu et Kiribati vont alors se détourner des efforts de réflexion menés par les juristes sur le devenir de leur territoire ou vont les critiquer. Cette situation est déplorable puisque les efforts devraient au contraire être menés pour favoriser au maximum le dialogue et intégrer les perceptions, les intérêts et les idées des États atolliens et de leurs populations.

La formulation de scénarios juridiques fondés sur le postulat d'une disparition totale des atolls de Tuvalu et de Kiribati a également comme défaut de chercher à simplifier une situation complexe dans le but de sensibiliser aux enjeux climatiques par la dramatisation. Cette simplification peut représenter de manière erronée les États atolliens comme des lieux sur le point de disparaître. Ce cadrage peut avoir des conséquences problématiques dans la recherche de solutions puisque celles-ci tourneront autour de la migration et de la réinstallation forcée, portant ainsi préjudice aux actuelles politiques d'adaptation et de développement menées dans les atolls.

⁴⁹⁷ Carol Farbotko, *op. cit.*. Carol Farbotko, *op. cit.*. Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, *op. cit.*. Roy Smith et Karen E. McNamara, *op. cit.*

En réponse au cadrage alarmiste/maximaliste et aux scénarios de la disparition, les spécialistes de la migration, partisans d'une approche plus sceptique/minimaliste, vont soulever les limites des réflexions sur la disparition de Tuvalu et de Kiribati. Ceux-ci vont alors appeler à plus de retenue dans la formulation des conclusions. Que ce soit dans le cas du débat sur les réfugiés climatiques ou dans le cas de la réflexion juridique à partir du scénario de la disparition, ils vont dénoncer la tendance d'auteurs non spécialistes du Pacifique à décrire ses populations comme des victimes passives et non pas comme des personnes capables de s'adapter⁴⁹⁸. Cependant, comme J. McAdam le reconnaît elle-même, « les spécialistes de la migration doivent être très prudents dans ce qu'ils disent ou écrivent pour ne pas que leurs propos soient perçus comme du climato-scepticisme⁴⁹⁹ ». Souligner de façon critique les effets pervers actuels des réflexions autour des scénarios de la disparition ne remet pas forcément en question la gravité des problèmes que les États atolliens risquent de connaître à moyen terme, ni la crédibilité de ces scénarios de la disparition à long terme si les conditions de leur réalisation sont réunies.

En conclusion, nous avons constaté qu'au début des années 2010 de nombreux scénarios juridiques de la disparition ont été formulés. Ces publications coïncident avec la période de prise en considération du scénario de la disparition des États atolliens par les experts du GIEC même si ceux-ci restent très prudents quant à la pertinence de tels discours. Quelles sont les particularités de ces scénarios et dans quelles mesures peuvent-ils être associés à un récit d'action publique de la disparition des États atolliens ?

⁴⁹⁸ Carol Farbotko, *op. cit.*. Carol Farbotko, *op. cit.*. Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, *op. cit.*. *Ibidem.*. Jane McAdam, *op. cit.*. Jane McAdam, *op. cit.*. Carol Farbotko et Heather Lazrus, *op. cit.*

⁴⁹⁹ Entretien avec J. McAdam.

3. Conclusions du quatrième chapitre

En étudiant le forum scientifique des experts, nous nous rendons compte qu'un certain nombre d'articles et de rapports produisent et diffusent les discours d'une possible disparition des États atolliens. Ces discours évoquant la submersion de Tuvalu ou de Kiribati se basent sur deux ensembles de scénarios :

1. Les *scénarios des géosciences* offrent un éventail de projections sur l'augmentation des températures à partir desquelles l'élévation du niveau marin est estimée à l'horizon de la fin du XXI^e siècle.
2. Les *scénarios juridiques* présentent plusieurs trames possibles sur le futur statut des États atolliens en cas de disparition de leur territoire.

Nous avançons l'idée que ces différents scénarios de la disparition des États atolliens sont façonnés autour de trois types de rapports : le rapport à l'insularité ; le rapport à la souveraineté et le rapport au futur.

La première caractéristique – la plus évidente – des scénarios de la disparition de Tuvalu et de Kiribati concerne leur insularité. Comme les deux États sont constitués d'atolls de faible altitude, les scénarios mettent en avant leur vulnérabilité aux conséquences attendues de l'élévation du niveau marin et vont même jusqu'à envisager leur possible submersion. Plusieurs travaux ont étudié de quelle manière le caractère insulaire de Tuvalu influence la production des discours sur l'État atollien. Ainsi Carol Farbotko⁵⁰⁰ et François Gemenne⁵⁰¹ mobilisent tous deux le concept

⁵⁰⁰ Carol Farbotko, *op. cit.*

de « laboratoire insulaire » pour qualifier la manière dont certains commentateurs étrangers (Occidentaux pour la plupart) vont utiliser les îles de Tuvalu comme :

- un révélateur du changement climatique (les problèmes que connaissent les États atolliens sont une preuve de la réalité tangible de ses effets pour des sociétés humaines) ;
- un amplificateur de l'urgence et de la gravité du discours (les scénarios portent en eux une dimension dramatique qui sous-entend l'importance et l'urgence d'une action pour les prévenir).

Ce faisant, les deux auteurs critiquent l'utilisation des îles comme des espaces où il est possible de regretter qu'une situation se dégrade tant qu'elle nous permet de prendre conscience à temps de l'importance d'agir pour préserver le reste de la planète. Le paroxysme de cette approche est symbolisé par les discours présentant les îles comme des « canaris dans la mine ». Comme le montre C. Farbotko dans sa thèse, Tuvalu en tant qu'archipel d'atoll, est régulièrement décrit en fonction de sa petite taille, de son éloignement et de sa vulnérabilité au changement climatique. L'auteur avance que cette présentation illustre une forme de domination discursive. Celle-ci présente les îles comme des « paradis tropicaux », mais également comme des espaces rendus invivables ce qui, par comparaison, renforce le caractère relativement plus sûr des espaces occidentaux comme l'Australie⁵⁰².

La question de la souveraineté est le second élément caractéristique des scénarios de la disparition de Tuvalu et de Kiribati. Comme nous l'avons expliqué dans le second chapitre, la particularité

⁵⁰¹ François Gemenne, *op. cit.*

⁵⁰² Carol Farbotko, *op. cit.*

des deux États souverains et indépendants réside dans le fait que la totalité de leurs territoires respectifs est entièrement constituée d'atolls dont la vulnérabilité à l'élévation du niveau marin est régulièrement soulignée. De nombreux auteurs rappellent alors qu'avec la montée des eaux ce ne sont pas que des terres qui risquent d'être submergées, ce sont également des espaces liés à deux autorités politiques au sein desquels celles-ci exercent leur souveraineté. Ce lien entre territoire et souveraineté est mis en évidence par Bertrand Badie qui explique qu'un « espace délimité s'établit en un territoire politiquement pertinent dès lors que sa configuration et son bornage deviennent le principe structurant d'une communauté politique et le moyen discriminant de contrôler une population, de lui imposer une autorité, d'affecter et d'influencer son comportement⁵⁰³ ». Avec la perte des territoires politiques de Tuvalu et de Kiribati se pose ainsi la question de la perte de souveraineté des deux États insulaires et de leur pérennité. Si cette question de la souveraineté semble secondaire dans les scénarios des géosciences, elle est en revanche centrale dans les scénarios juridiques. Dans une certaine mesure, plus que la submersion des îles c'est la possibilité de la disparition complète du territoire d'États souverains qui fascine les juristes et motive la formulation des scénarios juridiques.

Enfin, le rapport au futur est le troisième élément central des discours sur les conséquences du changement climatique pour Tuvalu et Kiribati. Les scénarios des géosciences et les scénarios juridiques sont des tentatives de représentations d'un ensemble de situations possibles ou probables dans l'avenir en fonction de l'évolution attendue d'un certain nombre de variables.

⁵⁰³ Bertrand Badie, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'unité sociale du respect.*, Paris, Fayard, 1995, p. 12.

Ces ensembles de scénarios peuvent se combiner puisque les auteurs des scénarios juridiques imaginent notamment ce qui pourrait arriver en fonction des scénarios des géosciences. À partir d'un scénario en particulier – la disparition des atolls en raison d'une élévation importante du niveau marin – certains juristes vont envisager les différentes réactions possibles de la communauté internationale par rapport à la souveraineté de Tuvalu et de Kiribati⁵⁰⁴. Ils vont également proposer un certain nombre de solutions possibles pour maintenir celle-ci⁵⁰⁵. Enfin, ils vont envisager les cas où aucune solution n'aura été trouvée⁵⁰⁶. Pour formuler ces scénarios, les juristes s'inspirent du droit existant. En cherchant parmi différentes sources de droit, les auteurs tentent d'apporter un éventail de réponses à partir des cadres normatifs existants. Ils poussent également leurs réflexions plus en avant en proposant des solutions inédites participant ainsi à la formulation d'un droit fiction sur la disparition des États atolliens.

Puisqu'ils fondent leurs réflexions à partir d'un scénario de la disparition admis comme étant un postulat, les juristes mettent de côté toute évaluation de la probabilité de réalisation de leurs scénarios. L'appréciation des différents futurs possibles pour les atolls est pourtant intrinsèquement liée à l'évaluation de l'incertitude.

Ainsi, à la différence des auteurs de scénarios juridiques, les auteurs des scénarios des géosciences peuvent prendre en compte cette incertitude à l'aide de calculs de probabilité. Comme nous l'avons souligné dans la première partie du chapitre, les scénarios des géosciences combinent une démarche qualitative (dans la formulation des SSP) avec une démarche quantitative probabiliste (dans la réalisation de modèles statistiques d'évolution du climat). Les différents scénarios à l'horizon 2100 sont donc plus ou moins certains, d'autant plus qu'ils dépendent des choix

⁵⁰⁴ Reconnaissance, reconnaissance partielle, non-reconnaissance totale.

⁵⁰⁵ Acquisition de nouvelles terres, Etat en libre association, Etat déterritorialisé, gouvernement en exil, double nationalité, etc.

⁵⁰⁶ Apatridie, disparition de l'Etat, changement de nationalité.

politiques qui pourront être pris dans les années à venir ce qui ajoute plus de complexité dans la formulation d'images stables du futur. Cette démarche pose alors la question du traitement de l'incertitude par les décideurs politiques comme l'expliquent Claude Henry et Laurence Tubiana :

« Parfois, ces approches [de l'incertitude] montrent le décideur se représentant la situation à laquelle il est confronté au moyen d'une batterie de distribution de probabilité – certaines d'entre elles donnant plus de poids aux scénarios défavorables, et d'autres aux scénarios favorables – et, pour formuler une décision, pondèrent ces distributions sur la base de sa plus ou moins grande aversion pour l'incertitude⁵⁰⁷ ».

Les deux auteurs ajoutent que « refuser ou négliger la connaissance incertaine, c'est refuser ou négliger une quantité souvent considérable d'informations qui, bien que partiellement incertaines, ne peuvent néanmoins pas être ignorées sans dommage parfois considérable, et peuvent [...] être utilisées rationnellement⁵⁰⁸ ». Le principal nœud du problème est ainsi posé : comment initier une action politique qui se projette dans le présent ou à moyen terme en fonction de scénarios à long terme qui restent, dans une certaine mesure, incertains ?

En conclusion, nous constatons que des discours sur la possible disparition des États atolliens sont produits au sein du forum scientifique des experts. Ces discours sont des scénarios du devenir possible des atolls en fonction des émissions de GES qui conditionnent l'élévation du niveau marin et la dégradation voire la disparition des îles. Ces scénarios ne sont pas véritablement des récits de politiques publiques. Même s'ils présentent plusieurs éléments propres aux récits de politiques publiques (description de la situation et des enjeux, explication de cette situation par des causes situées dans le passé, prédiction d'un scénario catastrophe en cas

⁵⁰⁷ Claude Henry et Laurence Tubiana, « Préface », in Edwin Zaccai, François Gemenne, Jean-Michel Decroly, *Controverses climatiques, sciences et politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2012, p. 17.

⁵⁰⁸ *Ibidem*, p. 18.

d'inaction ou de certains choix d'action, assignation d'une partie des rôles⁵⁰⁹), ils ne servent pas à donner d'indication à l'action politique et évitent le registre moralisateur. Comme le note F. Gemenne, « le rapport ne formule aucune recommandation politique, et se tient à un devoir de neutralité en ce qui concerne les différents choix possibles, tout en décrivant les conséquences de chacun⁵¹⁰ ». Cependant, les connaissances associées à ces scénarios servent de support pour la formulation de récits d'action publique en lien avec la disparition des États atolliens. Ces scénarios sont diffusés dans d'autres forums au sein desquels les acteurs vont donner une dimension plus politique à leurs propos.

Ainsi, les acteurs de la société civile, en particulier les ONG vont se saisir des scénarios de la disparition des États atolliens pour appeler à la mise en œuvre de politiques publiques de réduction des émissions de GES. De plus, les gouvernements de Tuvalu et de Kiribati, même s'ils critiquent la rhétorique de la disparition, vont tout de même y faire référence dans leur discours afin d'attirer l'attention sur la gravité des problèmes qu'ils connaissent actuellement (érosion, salinisation du sol, gestion de l'eau douce). Ce faisant, ils cherchent à faire pression pour l'obtention d'un accord contraignant sur les émissions de GES et à obtenir les fonds promis par les États occidentaux pour pouvoir mener des politiques d'adaptation au changement climatique dans leurs atolls. Enfin, les scénarios de la disparition et les récits de la disparition sont repris et diffusés au sein des forums médiatiques par les journalistes comme nous le verrons au cours des deux prochains chapitres avec l'exemple du forum médiatique néo-zélandais.

⁵⁰⁹ Seuls les habitants des atolls sont présentés comme des victimes du problème. Les scénarios évitent de trop s'attarder sur l'assignation du rôle du méchant. La responsabilité des émissions de GES est diffuse, « partagée mais différenciée ». De même, le rôle du héros capable de résoudre le problème n'est pas assigné.

⁵¹⁰ François Gemenne, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Colin, 2009, 256 p., p. 109.

CHAPITRE 5 : LES RÉCITS DE LA DISPARITION DANS LE FORUM MÉDIATIQUE : ANALYSE STATISTIQUE DU CAS NÉO-ZÉLANDAIS



Photo 4 : Capture d'écran du site internet du *New Zealand Herald*

Les récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati se retrouvent régulièrement dans la presse internationale ainsi que dans des reportages et des documentaires sur les deux États⁵¹¹. L'image classique, voire iconique, d'un paradis tropical en péril semble revenir assez souvent⁵¹². Comme le notent Laurie Boussaguet et Pierre Muller, « les médias peuvent constituer des acteurs

⁵¹¹ Anne Favre Chambers et Keith Stanley Chambers, *op. cit.*

⁵¹² Une simple recherche permet d'observer les associations du terme « paradis » avec un autre terme du champ lexical de la disparition dans des reportages pour la télévision. En France, nous pouvons citer l'exemple du documentaire *Paradis perdus – les derniers jours de Tuvalu*, réalisé par Frédéric Castaignède en 2005 pour Arte France et les Auteurs associés, ou bien la série de petits reportages intitulée *Paradis en sursis*, réalisée par Morad Aït-Habbouche, Hervé Corbière, Thierry Pasquet et Claire-Lise Fossat en 2007 pour France 5, France Télévisions. De même, l'ouvrage de l'écrivain-journaliste Julien Blanc-Gras sur les îles Kiribati parut en 2013 aux éditions du diable Vauvert, s'intitule *Paradis (avant liquidation)*. Ce dernier a d'ailleurs publié un article consacré au Président de Kiribati dans le journal *Le Monde* dont le titre réitère cette image de la disparition : *Anote Tong, gardien des atolls submersibles*. Enfin, nous pouvons citer l'exemple d'un autre article paru dans *Le Monde* en 2010, consacré au négociateur pour Tuvalu lors des COP et intitulé, *Ian Fry, l'homme qui négocie pour que les Tuvalu ne finissent pas sous la mer*. Julien Blanc-Gras, « Anote Tong, gardien des atolls submersibles », *Le Monde*, 8 juin 2013. Harold Thibault, « Ian Fry, l'homme qui négocie pour que les Tuvalu ne finissent pas sous la mer », *Le Monde*, 10 décembre 2010.

autonomes, producteurs d'idées autour d'une politique publique particulière, même si leur rôle principal consiste le plus souvent à jouer un rôle de relais des autres forums et entre les autres forums⁵¹³ ». En cela, les deux auteurs concluent que les médias peuvent être considérés comme un « forum médiatique » au même titre que le forum scientifique ou le forum de la communication politique. Nous considérons donc le forum médiatique comme un espace de diffusion des récits de la disparition, mais également, et dans une certaine mesure, comme un lieu de production de celui-ci. Ce forum médiatique peut alors rentrer dans la catégorie des forums de production des idées, pour reprendre la terminologie d'Ève Fouilleux⁵¹⁴.

Nous avons conscience que le terme « média » représente un écran qui cache la diversité des acteurs et des dynamiques du champ de la presse, de la radio, de la télévision et des documentaristes sur les différentes scènes nationales et internationales. Le rôle des médias par rapport au processus des politiques publiques n'est ni direct, ni linéaire⁵¹⁵ et il serait sans doute incorrect de considérer que l'opinion publique oriente directement la une des journaux ou que la mise en avant de certains sujets de société par les médias forge à coup sûr cette opinion publique. Nous estimons que « la presse ne réussit peut-être pas, la plupart du temps, à dire aux gens ce qu'il faut penser, mais [qu'] elle est extrêmement efficace pour dire à ses lecteurs à quoi il faut penser » pour reprendre la célèbre citation de Maxwell McCombs et Donald Shaw⁵¹⁶. En nous inspirant des travaux de Jacques Gerstlé sur les effets d'information,⁵¹⁷ nous reconnâtrons aux médias un rôle central dans la diffusion « d'images » de Tuvalu et de Kiribati qui sont autant de

⁵¹³ Pierre Muller et Laurie Boussaguet, *op. cit.*

⁵¹⁴ Ève Fouilleux, *op. cit.*

⁵¹⁵ Pour un état de l'art des critiques sur les liens entre les médias et les politiques publiques, les lecteurs pourront se référer au texte de Jérémie Nollet dans le dictionnaire des politiques publiques. Jérémie Nollet, « Politiques publiques et médias », *Dictionnaire des politiques publiques*, eds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, 3e édition actualisée et augmentée, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 467-475.

⁵¹⁶ Maxwell E. McCombs et Donald L. Shaw, « The Agenda-Setting Function of Mass Media », *The Public Opinion Quarterly*, vol. 36 / 2, 1972, p. 197-187, p. 177.

⁵¹⁷ Jacques Gerstlé, *Les Effets d'information en politique*, Paris, l'Harmattan, 2001.

représentations cognitives des deux États, en particulier celle d'une potentielle submersion en raison de l'élévation du niveau marin. En effet, l'auteur souligne qu'au sein de l'action publique, la médiatisation « a pour particularité de porter à la connaissance du public l'existence d'une situation plus ou moins problématique qui, sans son intercession, resterait privée de publicité⁵¹⁸ ». Si Roger Cobb et Charles Alder⁵¹⁹, puis Jean-Gustave Padioleau⁵²⁰, parlaient « d'inscription à l'agenda public », Gerstlé nomme cette phase de reconnaissance d'un problème la « publicisation » et souligne que les dimensions médiatiques y ont leur importance⁵²¹. De notre côté, nous assimilerons la publicisation du problème que nous étudions aux manifestations des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati au sein du forum médiatique néo-zélandais. Ce cinquième chapitre ainsi que le sixième sont consacrés à leur étude.

Au sein du forum médiatique néo-zélandais, les acteurs (journalistes, éditorialistes, réalisateurs de documentaires, chroniqueurs) relaient les discours des politiques, des ONG et des scientifiques sur Tuvalu et Kiribati. Certains de ces discours forment, entre autres, les récits de la disparition des États atolliens. Nous considérons que les médias peuvent également participer à la production de ces récits notamment en se rendant sur place pour tenter d'illustrer le changement climatique par la captation d'images d'érosion des côtes ou la réalisation d'interviews orientées sur le thème de la migration auprès des populations locales⁵²². Chaque forum possède des règles formelles ou informelles qui institutionnalisent les pratiques. Les acteurs au sein du forum médiatique se conforment à une certaine façon de faire qui influence leur travail sur Tuvalu et Kiribati. Ils ont ainsi tendance à se focaliser sur le caractère dramatique d'une histoire pour capter

⁵¹⁸ Jacques Gerstlé, « Effets d'information », *Dictionnaire des politiques publiques*, eds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, 3e édition actualisée et augmentée, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 218-225.

⁵¹⁹ Roger W. Cobb et Charles D. Elder, *op. cit.*

⁵²⁰ Jean-Gustave Padioleau, *L'État au concret*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 222 p.

⁵²¹ Jacques Gerstlé, *op. cit.*

⁵²² Ce « parachutage » régulier de journalistes venus chercher la même histoire peut alors être perçu de façon négative par les acteurs locaux d'autant plus qu'il existe des effets de saturation des demandes sur le terrain. Nous aborderons ces questions dans le sixième chapitre.

et maintenir l'intérêt sur le sujet⁵²³. Plusieurs études ont alors déconstruit et critiqué ces discours médiatiques faisant le lien entre Tuvalu, Kiribati et la rhétorique des réfugiés climatiques⁵²⁴. Leurs conclusions, basées sur des analyses qualitatives des textes et des entretiens, soulignent le décalage entre la complexité de la situation et les discours construits et portés par les médias qui ont tendance à « enfermer » les populations des atolls dans un rôle à la fois de victimes passives et de « preuves » du changement climatique⁵²⁵.

En complément de ces travaux, nous proposons d'étudier l'utilisation des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati par les journalistes à l'aide d'une approche quantitative. Notre étude de la diffusion des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati dans le forum médiatique se focalisera sur le cas néo-zélandais. Nous pouvons fournir deux justifications à ce choix. D'un point de vue théorique, l'étude du forum médiatique néo-zélandais permet d'éclairer l'inscription sur l'agenda public de la question de la disparition de Tuvalu et de Kiribati en Nouvelle-Zélande dont trois politiques publiques sont régulièrement associées aux récits de la disparition : la réduction des émissions de GES de la Nouvelle-Zélande, l'aide au développement et à l'adaptation à Kiribati et à Tuvalu et enfin les politiques migratoires instaurées entre la Nouvelle-Zélande et certains États insulaires du Pacifique sud dont les deux États atolliens. D'un point de vue pratique, restreindre l'analyse statistique du traitement des récits au seul forum médiatique néo-zélandais permettait d'en faciliter la réalisation, notamment en ce qui concerne la collecte des articles, leur codage et leur formatage. Au cours de ce chapitre, nous chercherons à décrire le traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati en Nouvelle-Zélande à l'aide des outils de la

⁵²³ Stephen Hilgartner et Charles Bosk, *op. cit.*

⁵²⁴ Carol Farbotko, *op. cit.*. Carol Farbotko et Heather Lazrus, *op. cit.*. Tanja Dreher et Michelle Voyer, *op. cit.*. Taberannang Korauaba, *Media and the politics of climate change in Kiribati : A case study on journalism in a « disappearing nation »*, mémoire de master, Auckland University of Technology, 2012, 156 p.

⁵²⁵ Pour rappel, se référer à l'état de l'art de la littérature critique sur Tuvalu et Kiribati au sein du deuxième chapitre.

statistique descriptive. Nous décrirons tout d'abord la démarche avant d'en présenter les résultats et d'avancer nos conclusions.

1. Préparer l'analyse statistique : objectifs, collecte des données et codage

Pour étudier la présence des récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati au sein du forum médiatique néo-zélandais, nous avons dû délimiter nos objectifs, récupérer les données et les préparer pour notre analyse.

1.1 Objectifs de l'analyse du forum médiatique néo-zélandais.

À la suite des travaux de Carol Farbotko qui souligne et dénonce la construction de l'image des Tuvaluans par la rhétorique des réfugiés climatiques⁵²⁶, nous faisons l'hypothèse que les récits de la disparition en raison du changement climatique sont également un des éléments de l'image de Tuvalu et de Kiribati dans les médias néo-zélandais. Nous considérons qu'il est également possible de les étudier d'un point de vue statistique par le dénombrement de leur présence dans les articles et d'objectiver ainsi les « impressions » par un comptage systématique.

Notre démarche poursuit alors quatre objectifs :

- a) Par l'étude d'un grand corpus d'articles et de reportages issus de la presse, de la télévision et de la radio, nous voulons dresser un panorama assez large et complet du traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati en Nouvelle-Zélande, sur une période longue, afin d'en comprendre les évolutions.

⁵²⁶ Carol Farbotko, *op. cit.*. Carol Farbotko et Heather Lazrus, *op. cit.*. Carol Farbotko, *op. cit.*

- b) Nous espérons montrer que les récits de la disparition sont un élément récurrent de ce traitement médiatique ce qui serait l'illustration, dans une certaine mesure, d'une publicisation de la question c'est-à-dire une inscription du problème à l'agenda public néo-zélandais.
- c) Nous souhaitons comprendre l'association des récits de la disparition avec la thématique migratoire.
- d) Enfin, nous désirons souligner les différences et les similarités entre le traitement médiatique de Tuvalu et celui de Kiribati, en particulier en ce qui concerne l'usage des récits de la disparition.

1.2 Collectes et codage des données

Afin d'étudier l'association des récits de la disparition avec Tuvalu ou Kiribati, nous devons comprendre dans quelles mesures la référence à leur potentielle submersion apparaissait dans les articles consacrés à l'un ou l'autre État atollien. Nous avons donc choisi de répertorier tous les articles mentionnant « Tuvalu » ou « Kiribati » au sein d'un même journal afin d'avoir une idée de leur traitement médiatique quel que soit le thème de l'article. Nous espérons simplement que les récits soient suffisamment présents dans le corpus ainsi constitué pour pouvoir atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

Un corpus « exhaustif » fut constitué. Il comprend l'ensemble des articles publiés au sein d'un même journal qui mentionnent au minimum Tuvalu ou Kiribati. La description de ce corpus exhaustif a été faite dans le troisième chapitre. Nous rappellerons simplement que ce premier corpus comprend 586 articles (n=586) publiés au sein du premier quotidien du pays, le *New Zealand Herald*, sur une quinzaine d'années entre 1999 et 2014. Les articles furent récupérés à

partir des archives du journal qui sont disponibles en ligne. Chaque article du corpus fut lu dans son intégralité puis codé manuellement selon sept variables que nous détaillons ci-dessous :

1. la date de publication de l'article (modalité de codage par année) ;
2. la mention du terme « Tuvalu » (modalité de codage : « 0 » = absent ; « 1 » = présent) ;
3. la mention du terme « Kiribati » (modalité de codage : « 0 » = absent ; « 1 » = présent) ;
4. la centralité de Tuvalu ou de Kiribati dans le sujet de l'article (modalité de codage : « 0 » = non ; « 1 » = oui) ;
5. le changement climatique (modalité de codage : « 0 » = absent ; « 1 » = présent) ;
6. la migration (modalité de codage : « 0 » = absent ; « 1 » = présent) ;
7. un récit de la disparition (modalité de codage : « 0 » = absent ; « 1 » = présent).

Ce codage des articles du corpus a permis de constituer une base de données à partir de laquelle il fut possible de réaliser une description quasi exhaustive du traitement de Tuvalu et de Kiribati au sein du *New Zealand Herald* entre 1999 et 2014, notre but étant de comprendre la part de la présence des récits de la disparition. À la lecture des articles, nous nous sommes rendu compte que les références à ces récits étaient diverses. La mention de la possible disparition de Tuvalu ou de Kiribati en raison de l'élévation du niveau marin est directe ou suggérée. Nous avons cependant choisi de les regrouper selon le même codage « présence d'un récit de la disparition ». Nous convenons qu'il s'agit là d'une limite de notre étude et qu'il faudrait, dans des travaux ultérieurs, refaire un codage prenant en considération la variabilité des références aux types de récit. Nous présentons ici quelques exemples de la présence des récits de la disparition dans les articles :

« Plus tôt, Koloa Talaka, le premier ministre de Tuvalu, a parlé du réchauffement planétaire et de ses îles en train de disparaître, de la migration vers la Nouvelle-Zélande sous la menace de la montée des eaux, et même de potentiellement poursuivre en justice les pollueurs mondiaux auprès du Tribunal pénal international⁵²⁷. »

« Certains petits États du Pacifique tels que Kiribati ont déjà commencé à examiner les options disponibles pour leurs populations si le changement climatique les oblige à quitter leur pays natal⁵²⁸. »

« Mais que feriez-vous pour vos petits-enfants ? Si vous êtes confronté à la possibilité d'être submergé, avec votre famille, est-ce que vous sauteriez sur une plate-forme pétrolière comme ça ? Et je pense que la réponse est "oui". Nous sommes à court d'alternatives, donc nous les considérons toutes⁵²⁹. »

Nous avons complété notre étude par la constitution d'un second corpus « thématique » comprenant des articles de presse et des retranscriptions de reportages radio et télé de quatre médias néo-zélandais qui abordent le thème du changement climatique et mentionnent Tuvalu ou Kiribati. L'idée n'est plus de chercher à faire ressortir la place des récits de la disparition, mais d'étoffer leur étude en augmentant le nombre d'articles qui peuvent les formuler.

Ce second corpus a surtout été analysé à l'aide du logiciel de statistique textuelle Iramuteq dont nous présenterons les résultats dans le sixième chapitre. Nous avons pourtant tenu à en coder les

⁵²⁷ « Earlier, Koloa Talaka, Prime Minister of Tuvalu, had talked of global warming and his vanishing islands, of migration to New Zealand under the threat of rising waters, and even of suing global polluters in the International Court of Justice. » Traduction de l'auteur. Greg Ansley, « Mugabe muscles in on other countries' show », *New Zealand Herald*, 3 septembre 2002.

⁵²⁸ « Some small states in the Pacific such as Kiribati have already begun examining options for their people if climate change forces them from their homeland. » Traduction de l'auteur. « Unite or drown: Campaign against climate change », *New Zealand Herald*, 11 décembre 2014.

⁵²⁹ « But what would you do for your grandchildren? If you are faced with the option of being submerged, with your family, would you jump on an oil rig like that? And I think the answer is 'yes'. We are running out of options, so we are considering all of them. » Extrait des propos du Président de Kiribati, Anote Tong. Traduction de l'auteur. Claire Trevett, « Kiribati's quiet leader cranks up volume », *New Zealand Herald*, 9 août 2011.

articles afin d'effectuer quelques comparaisons entre les deux corpus, notamment pour comparer l'association des récits de la disparition avec l'un ou l'autre État atollien (voire avec les deux). Ce corpus thématique a aussi fait l'objet d'une courte présentation dans le troisième chapitre et nous rappellerons simplement qu'il est constitué de 503 articles provenant de deux journaux (le *New Zealand Herald* et le *Dominion Post*), d'une radio (*Radio New Zealand*) et d'une chaîne de télévision (*Television New Zealand*) de Nouvelle-Zélande.

Il faut cependant préciser que ce second corpus thématique fut « tronqué » pour les besoins de la comparaison statistique avec le premier corpus. En effet, les articles qui furent extraits des archives des différents médias ne couvrent pas tout à fait la même période. Si nous avons pu remonter jusqu'en 1999 pour ceux du *New Zealand Herald*, il a fallu nous arrêter en 2004 pour ceux de *Radio New Zealand*, en 2006 pour ceux de *Television New Zealand* et en 2007 pour ceux du *Dominion Post*. De plus, le mode d'archivage assez aléatoire des articles de ce dernier média ne nous permet pas d'en garantir l'exhaustivité. Pour ces deux raisons et afin d'éviter un « poids » trop important des articles du *New Zealand Herald* dans l'analyse, nous avons tronqué le second corpus en excluant les articles du *Dominion Post*⁵³⁰ et en modifiant le cadrage temporel pour couvrir la période de 2006 à 2014⁵³¹. Au final ce « corpus tronqué » comprend les 391 articles (n=391) de trois médias (presse, radio et télévision) néo-zélandais sur Tuvalu, Kiribati et le changement climatique entre 2006 et 2014.

⁵³⁰ En raison de l'incertitude quant à l'exhaustivité.

⁵³¹ Il s'agit de la seule période couverte par les articles des trois médias restant au sein de ce second corpus.

2. Présentation des résultats

Dans cette sous-partie, nous chercherons à décrire le traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati au sein du *New Zealand Herald* de 1999 à 2014 ainsi qu'au sein des médias néo-zélandais de 2006 à 2014. Nous porterons tout d'abord une attention particulière à l'évolution de la présence des récits de la disparition dans les articles. Nous chercherons ensuite à comprendre l'association de ces récits à la thématique migratoire, à Tuvalu et à Kiribati à l'aide des outils de mesure d'association de la statistique descriptive.

2.1 Évolution de l'usage des récits de la disparition dans le traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati au sein du *New Zealand Herald*.

L'étude des articles publiés dans le *New Zealand Herald* entre 1999 et 2014 à propos de Tuvalu ou de Kiribati nous permet d'observer l'évolution du traitement médiatique de chacun des deux États atolliens. La figure n° 4 représente une comparaison de ces évolutions. Nous constatons ainsi que le nombre d'articles concernant Tuvalu a augmenté entre 1999 et 2004 passant de 8 articles à 34 articles pour redescendre ensuite à 13 articles en 2007 avant de connaître un second pic en 2009 avec à nouveau 34 articles publiés au sein du journal. Depuis, le nombre d'articles semble diminuer régulièrement pour finir à 13 articles publiés en 2014. Le nombre d'articles mentionnant Kiribati semble plus variable en fonction des années. Nous pouvons observer une augmentation de 1999 (9 articles) à 2001 (31 articles), puis une période d'alternance entre 2002 et 2007 où le nombre de publications a varié entre 17 et 29 articles par année. L'année 2008 fut exceptionnelle pour le traitement de Kiribati par le journal avec un record de 60 articles publiés

dans l'année⁵³². L'année suivante, le nombre de publications retombait à 26 pour ensuite se relever à 31 articles en 2010 avant de descendre à 18 articles en 2012. Cependant, et à la différence de Tuvalu, nous notons une progression dans le nombre d'articles publiés sur Kiribati ces deux dernières années avec un total de 27 articles publiés en 2014.

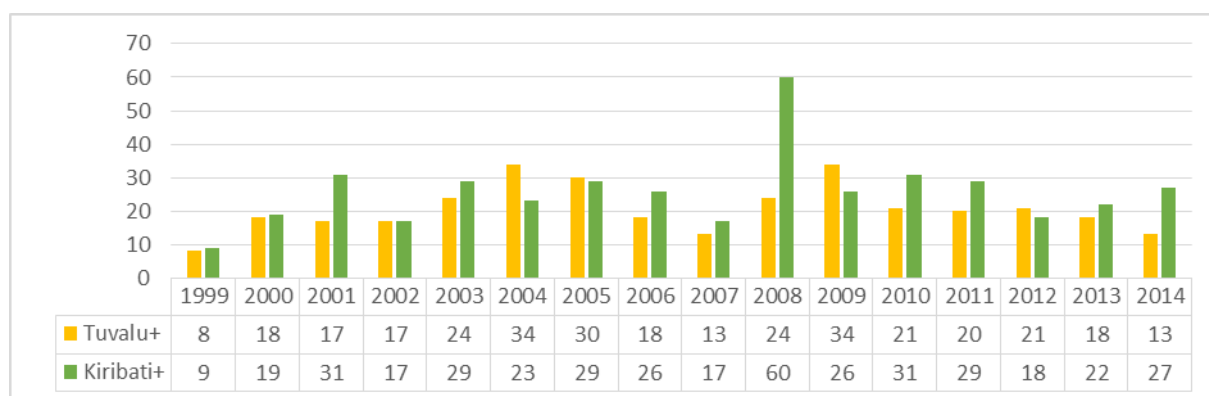


Figure 4 : Comparaison de l'évolution du nombre d'articles mentionnant Tuvalu avec l'évolution du nombre d'articles mentionnant Kiribati au sein du *New Zealand Herald* de 1999 à 2014

Il faut préciser que, pour chaque pays, le nombre d'articles publiés par année comprend également des articles pouvant mentionner l'autre État⁵³³. Ainsi, en 2005, si nous avons bel et bien compté 30 articles mentionnant Tuvalu et 29 articles mentionnant Kiribati, il faut préciser que parmi ceux-ci, 25 articles concernaient les deux États atolliens. Le total des articles concernant exclusivement Tuvalu pour cette année descend alors à cinq. En ce qui concerne Kiribati, ce total descend à quatre la même année. La figure n° 5 permet de faire la distinction entre l'évolution des publications concernant exclusivement Tuvalu, celles concernant exclusivement Kiribati et celles concernant les deux États atolliens.

⁵³² Lorsqu'éclata un scandale impliquant la directrice du Service de l'immigration en raison de l'attribution abusive de visa de résidence à des membres de sa belle-famille de Kiribati. Audrey Young, « Migration boss gave visa help to relatives », *New Zealand Herald*, 19 avril 2008.

⁵³³ L'ensemble des articles publiés concernant Tuvalu (comprenant à la fois des articles mentionnant exclusivement Tuvalu et des articles mentionnant Tuvalu et Kiribati) est donc dénommé « Tuvalu+ ». Le même raisonnement est appliqué pour Kiribati avec la dénomination « Kiribati+ ».

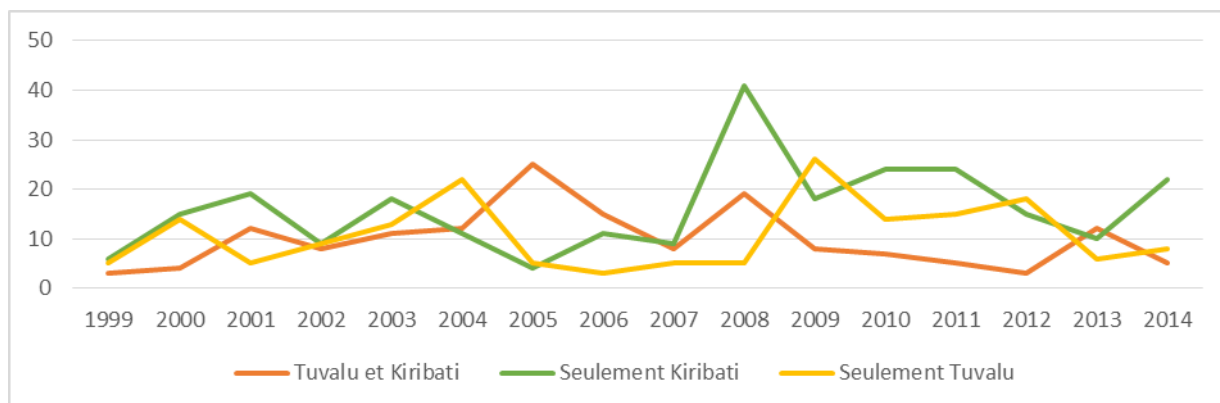


Figure 5 : Comparaison des évolutions des publications d'articles mentionnant exclusivement Tuvalu, exclusivement Kiribati ou bien les deux, au sein du *New Zealand Herald*.

Nous constatons que, pour les articles concernant exclusivement Tuvalu, l'évolution des publications reste similaire avec un premier pic d'attention en 2004 puis un second pic en 2009. Les publications concernant exclusivement Kiribati sont essentiellement marquées par le pic d'attention de 2008. Le reste du temps, la part des articles consacrés à l'État atollien a fluctué avec des pics en 2001, 2003, 2010, 2011 et 2014. Les articles mentionnant Tuvalu et Kiribati ont, quant à eux, augmenté de 1999 à 2005, année au cours de laquelle leur nombre atteint un pic avec 25 publications. Puis, leur nombre est progressivement descendu⁵³⁴ à trois publications en 2012 avant de connaître une petite augmentation en 2013 avec 12 articles publiés cette année-là.

Notre objectif n'est pas de chercher à expliquer ces fluctuations en fonction des différentes thématiques associées à l'un ou l'autre État atollien. Celles-ci sont nombreuses et peuvent concerner des sujets aussi divers que les élections à Kiribati⁵³⁵ ou à Tuvalu⁵³⁶, le coup d'État aux Fidji⁵³⁷, des faits divers en Nouvelle-Zélande concernant des migrants originaires d'un des deux

⁵³⁴ Même si une augmentation des publications eut lieu en 2008.

⁵³⁵ « Narrow win in Kiribati election », *New Zealand Herald*, 12 octobre 2002.

⁵³⁶ « Tuvalu Parliament in limbo », *New Zealand Herald*, 23 décembre 2010.

⁵³⁷ Claire Trevett, « Fiji troubles will dominate forum », *New Zealand Herald*, 16 août 2008.

États⁵³⁸, la visite du couple royal britannique à Tuvalu⁵³⁹, voire même la pêche à la baleine dans le Pacifique sud⁵⁴⁰. Notre but est de comprendre quelle est la part de la thématique climatique et des récits de la disparition dans ce traitement médiatique.

Nous pouvons cependant tirer quelques conclusions de cette première confrontation au traitement général de Tuvalu et de Kiribati au sein du *New Zealand Herald*. Nous constatons que sur les 16 années représentées sur le graphique, le nombre d'articles concernant exclusivement Kiribati a dépassé le nombre d'articles concernant exclusivement Tuvalu à 11 reprises. De plus, il n'y a eu que quatre années où le nombre d'articles consacrés seulement à Tuvalu a dépassé le nombre d'articles consacrés seulement à Kiribati, et juste deux années (2005 et 2013) où le nombre d'articles mentionnant les deux États atolliens fut le plus important. Il semblerait que Kiribati soit, en moyenne, plus mentionné au sein des articles du journal (environ 16 articles par an) que Tuvalu (environ 11 articles par an) ou que les deux États conjointement (environ 10 articles par an). Cependant, il faut nuancer ces moyennes par le fait que la disparité du nombre moyen de publications par année est plus importante pour la seule mention de « Kiribati » (écart-type égal à 9,1) que pour celle de « Tuvalu » (écart-type égal à 6,9) ou bien celle de « Kiribati et Tuvalu » (écart-type égal à 6).

Nous pouvons surtout conclure que le traitement de Kiribati et le traitement de Tuvalu sont relativement faibles au sein du *New Zealand Herald*. À titre de comparaison, pour la seule année 2013, le journal a publié 333 articles mentionnant Tonga, 533 articles mentionnant Samoa et 642 articles mentionnant les îles Fidji. Ce constat d'un manque d'intérêt de la part des médias néo-

⁵³⁸ « Kidney dialysis overstayer gets another reprieve in court », *New Zealand Herald*, 15 septembre 2004. « Student remains in custody in road rage case », *New Zealand Herald*, 27 avril 2009.

⁵³⁹ « Wills and Kate in first visit to the Asia-Pacific », *New Zealand Herald*, 9 septembre 2012.

⁵⁴⁰ Darren Kindlysides, *op. cit.*

zélandais pour Tuvalu et pour Kiribati est régulièrement revenu lors de nos entretiens en Nouvelle-Zélande.

« Il n’y a pas beaucoup de médias qui s’intéressent à Kiribati ou à Tuvalu, et quand ils font un reportage ou un article c’est en général à propos du changement climatique⁵⁴¹. »

« _ Il n’y a pas tant de couvertures médiatiques à propos de Kiribati en Nouvelle-Zélande ?

_ Non en effet, les articles ne sortent que dans le contexte du changement climatique, vraiment, quand il y a un plus grand enjeu moral... Mais à part cela, Kiribati reste une “curiosité” pour les Néo-Zélandais et il y a peu de couvertures médiatiques⁵⁴². »

Ces deux extraits d’entretiens de fonctionnaires néo-zélandais travaillant avec Tuvalu et Kiribati illustrent leur perception d’un traitement médiatique relativement faible pour les deux États atolliens et en particulier pour Kiribati. À ce manque relatif de couverture médiatique, ils ajoutent le fait que la plupart des articles consacrés à ces États le sont en raison du changement climatique.

Qu’en est-il véritablement ? Quelle est la part de la thématique climatique dans le traitement de Tuvalu et de Kiribati par le *New Zealand Herald* ?

La figure n°6 présente l’évolution de la présence de la thématique climatique ainsi que l’évolution de la présence des récits de la disparition au sein du corpus d’articles. Nous pouvons tout d’abord constater que l’usage des récits de la disparition évolue de la même façon que la publication d’articles en lien avec le changement climatique. Il y eut tout d’abord une légère augmentation de 1999 à 2001 avant que le nombre d’articles consacrés à Tuvalu ou Kiribati et au changement climatique ne diminue jusqu’en 2005 avec seulement deux articles publiés dans le journal cette

⁵⁴¹ Entretien avec une des responsables des politiques d’aide à destination de Kiribati et Tuvalu de la division Pacifique du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande.

⁵⁴² Entretien avec le responsable des politiques d’aide à destination de Kiribati de la division Pacifique du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande.

année-là. À partir de 2006, le nombre de publications augmente à nouveau pour atteindre, sans surprise, un record en 2009 en raison de la conférence des parties à la CCNUCC de Copenhague. Au cours de cette année, 17 articles consacrés à Tuvalu ou à Kiribati mentionnaient également la problématique du changement climatique. Mis à part l'année 2012 au cours de laquelle ce chiffre est descendu à cinq, l'intérêt s'est plus ou moins maintenu avec un nombre d'articles oscillant entre 9 et 13 par an.

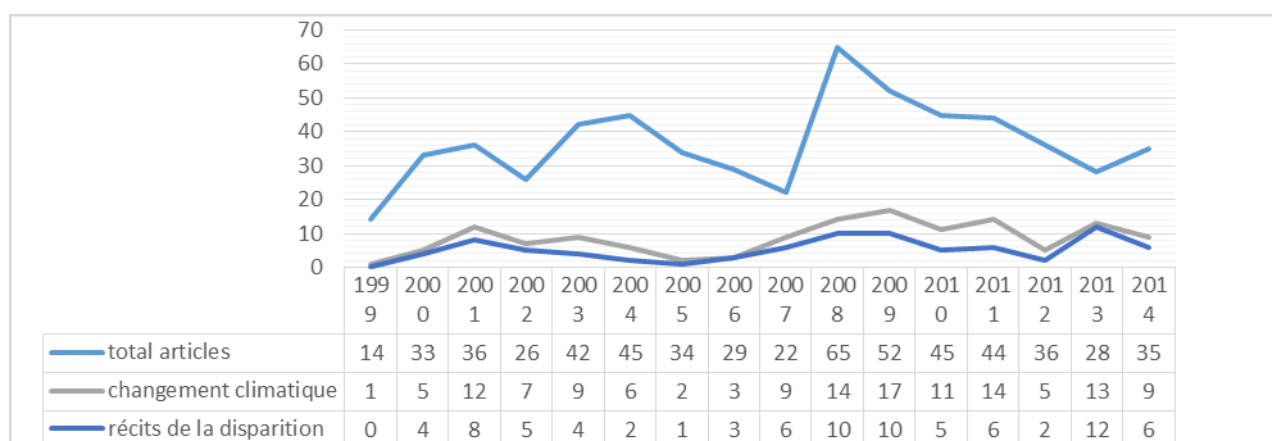


Figure 6 : Évolution de la présence de la thématique du changement climatique et des récits de la disparition au sein du corpus d'articles du *New Zealand Herald* mentionnant Tuvalu ou Kiribati.

Que nous apprennent ces données ? Tout d'abord, elles permettent de relativiser les propos de nos enquêtés qui considèrent que le traitement médiatique de Tuvalu ou de Kiribati en Nouvelle-Zélande est essentiellement associé au changement climatique. Il semblerait que le lien entre les États atolliens et cette thématique soit secondaire dans le traitement général qu'en fait le *New Zealand Herald*. Au cours de la même année, il n'y eut au maximum que 17 articles consacrés à la fois à l'un des deux États et au changement climatique. De même, en ce qui concerne les récits de la disparition, le nombre maximum d'articles y faisant référence reste relativement faible avec 12 articles publiés en 2013. Même lorsque nous regardons le sous-corpus des articles où Tuvalu (ou Kiribati) est le sujet principal, la part des articles mentionnant le changement climatique chaque année alterne entre 10 % et 30 %. Elle ne dépasse ce score que trois fois en 2006, 2007 et 2013,

années au cours desquelles la part des articles mentionnant le changement climatique représente près de la moitié des articles consacrés principalement à Tuvalu ou à Kiribati⁵⁴³. Il faut cependant reconnaître que depuis 2006 plus de la moitié des articles du *New Zealand Herald* ayant pour sujet principal Tuvalu sont également consacrés au changement climatique⁵⁴⁴. Toutefois, ces pourcentages concernent un très faible nombre d'articles par année⁵⁴⁵.

Nous pouvons distinguer trois périodes d'intérêt du *New Zealand Herald* pour les États atolliens et la problématique du changement climatique. La première correspond à l'année 2001 au cours de laquelle plusieurs articles introduisant le public aux enjeux du changement climatique furent publiés⁵⁴⁶. Certains de ces articles mobilisaient également la rhétorique des « îles en train de sombrer » à la suite des propos de la Première ministre, Helen Clark, ayant alors laissé entendre que la Nouvelle-Zélande pourrait accueillir les populations en cas de submersion des atolls⁵⁴⁷.

La seconde période correspond à l'inscription à l'agenda médiatique international des États atolliens, en particulier Tuvalu, en amont et lors de la conférence des parties à la CCNUCC de Copenhague. Au cours de celle-ci, les représentants de Tuvalu, le Premier ministre Apisai Ielemia et le négociateur Ian Fry, ont attiré l'attention des médias internationaux en dénonçant un accord qu'ils jugeaient décevant en termes d'engagements de réduction des émissions de GES⁵⁴⁸.

Enfin, lors de la troisième période, nous pouvons noter que l'attention médiatique autour de Kiribati fut également en lien avec le changement climatique que ce soit par l'annonce de l'achat

⁵⁴³ Cf. annexe n°3, figure n°25

⁵⁴⁴ Cf. annexe n°3, figure n°26

⁵⁴⁵ Depuis 2006, le nombre d'articles ayant Tuvalu pour sujet principal et concernant le changement climatique n'a jamais dépassé trois publications par an.

⁵⁴⁶ « Climate change: frequently asked questions », *New Zealand Herald*, 25 janvier 2001. Anne Beston, « Auckland faces tropical future as global warming heats up », *New Zealand Herald*, 24 janvier 2001.

⁵⁴⁷ Libby Middlebrook, « NZ offers homes to sinking Tuvalu », *New Zealand Herald*, 20 juillet 2001. « Claims NZ more supportive than Australia as Tuvalu sinks », *New Zealand Herald*, 19 juillet 2001.

⁵⁴⁸ Eloise Gibson, « Taking a hard line on climate », *New Zealand Herald*, 14 décembre 2009.

de terres aux Fidji en 2013 par le gouvernement i-Kiribati⁵⁴⁹ (dont les journalistes ont souligné ou bien démenti le lien avec le scénario de la submersion des atolls) ou par le procès de Ioane Teitiota, un migrant au permis de séjour périmé qui réclamait en 2013 le statut de réfugié climatique afin de pouvoir rester légalement en Nouvelle-Zélande. Un premier rejet de sa demande fut exprimé en 2013⁵⁵⁰ et le jugement fut confirmé en 2015⁵⁵¹. Cette histoire fut mise en parallèle par les médias avec la demande de visa d'une famille originaire de Tuvalu l'année suivante⁵⁵² dont il fut mis en avant qu'elle fut acceptée en raison des risques liés au changement climatique même si cette interprétation est critiquée par Jane McAdam⁵⁵³.

Finalement, quelle est l'importance de la mobilisation des récits de la disparition dans le traitement de Tuvalu et de Kiribati par le *New Zealand Herald*? Dans quelle mesure sont-ils associés à l'un ou l'autre État atollien? La figure n°7 présente l'évolution de la proportion de la présence des récits de la disparition au sein du premier corpus. Nous pouvons constater que celle-ci « suit » les périodes d'intérêt que nous avons précédemment repérées. En excluant l'année 1999, cette part des articles contenant les récits correspond en moyenne à 15,5 % du total des articles publiés sur l'un ou l'autre État atollien, alternant entre 3 % en 2005, pour l'année « la plus faible » et 43 % en 2013 pour l'année « la plus forte ». Encore une fois, nous pouvons observer que les récits de la disparition restent relativement peu utilisés par les journalistes du *New Zealand Herald* lorsque ceux-ci traitent directement (ou indirectement) de Tuvalu ou de Kiribati. Cependant, cette observation peut être relativisée dans le sens où les récits sont tout de même présents dans plus d'un cinquième de tous les articles publiés sur l'un ou l'autre État atollien lors

⁵⁴⁹ « Global news: Kiribati buys Fijian land for food », *New Zealand Herald*, 2 novembre 2013.

⁵⁵⁰ « New Zealand judge rejects climate refugee plea », *New Zealand Herald*, 27 novembre 2013.

⁵⁵¹ « Ioane Teitiota n'a pas obtenu le statut de premier réfugié climatique de la planète », *Le Monde*, 21 juillet 2015.

⁵⁵² « Tuvalu climate change family win NZ residency appeal », *New Zealand Herald*, 8 mars 2014.

⁵⁵³ Jane McAdam, « No "Climate Refugees" in New Zealand », *PlanetPolicy, Brookings*, 2014.

des trois périodes d'intérêt : en 2001 et 2002 (première période), en 2007 et 2009 (deuxième période) et en 2013 (troisième période).

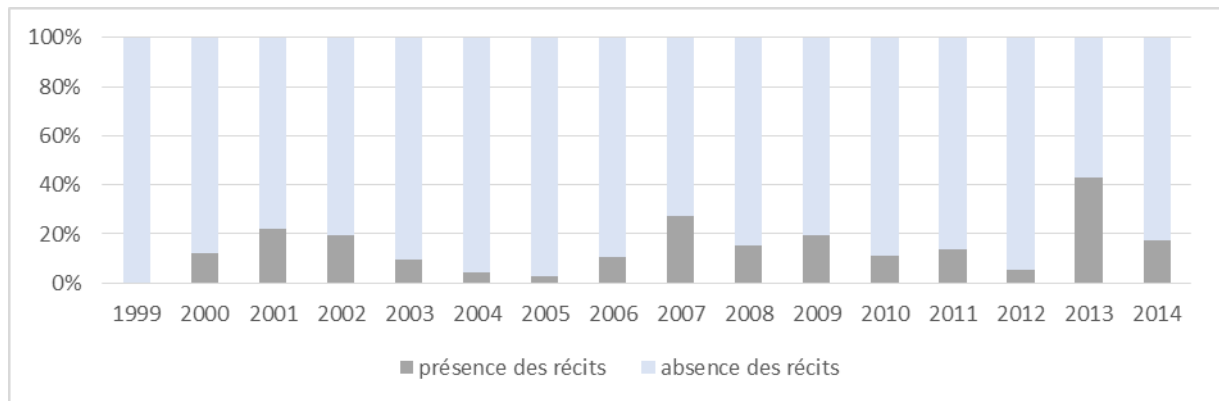


Figure 7 : Évolution de la proportion de la présence des récits de la disparition au sein des articles du New Zealand Herald consacrés à Tuvalu ou Kiribati.

La répartition des récits entre les deux États atolliens est en faveur de Tuvalu par rapport à Kiribati. En effet, lorsque nous regardons le sous-corpus des articles contenant les récits, 26 % des articles concernent seulement Kiribati, 39 % des articles concernent seulement Tuvalu et 35 % des articles concernent Kiribati et Tuvalu⁵⁵⁴. La figure n°8 permet d'illustrer l'évolution de cette répartition. Nous retiendrons que l'association conjointe de Tuvalu et de Kiribati avec les récits de la disparition s'est essentiellement faite en amont de la conférence de Copenhague de 2009, période à laquelle la sensibilisation du public néo-zélandais aux enjeux globaux des négociations climatiques se faisait notamment par l'utilisation des récits de la potentielle disparition des petits États insulaires voisins. L'association des récits avec Tuvalu a majoritairement eu lieu avant cette conférence et lors de celle-ci comme nous l'avons déjà expliqué. L'association des récits avec Kiribati est quant à elle marquée par l'histoire de Teitiota en 2013 et sa demande de reconnaissance du statut de réfugié climatique.

⁵⁵⁴ Cf. annexe n°3, figure n°28

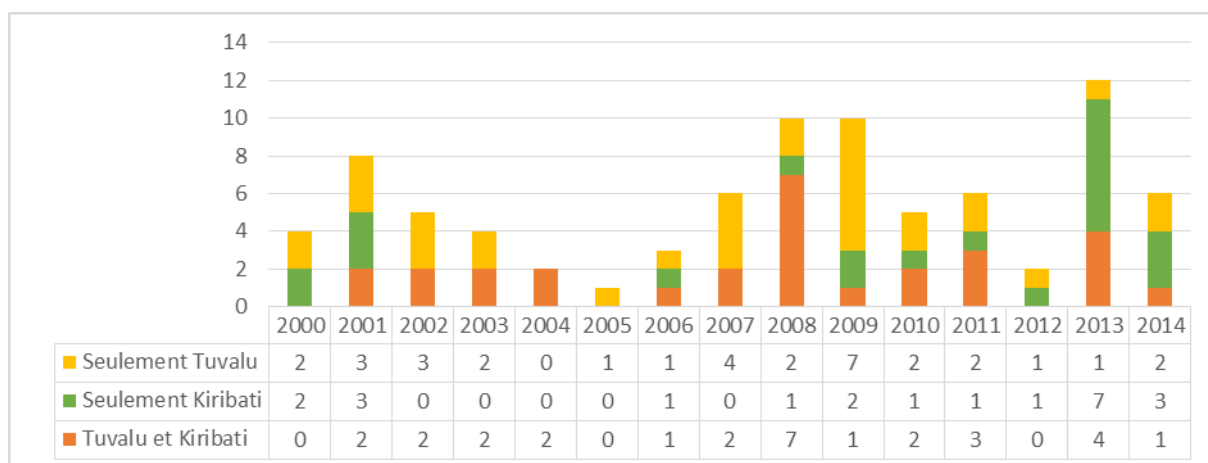


Figure 8 : Évolution de la présence des récits de la disparition en fonction de l'État atollien mentionné dans les articles du *New Zealand Herald*.

Au final, si nous dressons un tableau croisé (tableau n°8) de cette présence des récits en fonction des années, nous confirmons que, lors des trois périodes que nous avons précédemment identifiées (« 2001, 2002 » avec le discours d'Helen Clark sur le potentiel accueil des populations des atolls, « 2007, 2008, 2009 » en amont et lors de la conférence de Copenhague et enfin « 2013, 2014 » avec le jugement de Teitiota), le pourcentage des articles contenant les récits de la disparition est supérieur au pourcentage total du nombre d'articles contenant les récits dans tout le corpus (14,33 %).

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Présence des récits	0	12,1	22,2	19,2	9,5	4,5	2,9	10,3	27,3	15,4	19,2	11,1	13,6	5,6	42,9	17,1	14,3
Absence des récits	100	87,8	77,8	80,8	90,5	95,5	97,1	89,7	72,7	84,6	80,8	88,9	86,4	94,4	57,1	82,9	85,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 8 : Pourcentage des articles du *New Zealand Herald* contenant les récits de la disparition en fonction des années.

2.2 Évolution de l'usage des récits de la disparition au sein des médias néo-zélandais.

Nous pouvons développer nos conclusions sur l'association des États atolliens avec la thématique du changement climatique en élargissant le corpus d'articles. Nous avons ainsi étudié un corpus constitué par les articles du *New Zealand Herald*, de *Radio New Zealand* et de *Television New Zealand* consacrés à Tuvalu ou à Kiribati et au changement climatique de 2006 à 2014. La figure n° 9 présente l'évolution du nombre d'articles consacrés à l'un ou l'autre État atollien au sein de ce corpus. Nous pouvons assez clairement constater que, si le nombre d'articles consacrés seulement à Tuvalu et au changement climatique diminue après 2009, le nombre d'articles consacrés exclusivement à Kiribati et au changement climatique augmente depuis 2006. Nous pourrions alors avancer l'idée que l'attention des médias néo-zélandais pour Kiribati dans le cadre du changement climatique est de plus en plus importante et aurait tendance à « remplacer » l'attention qu'ils portaient jusqu'alors à Tuvalu. Bien évidemment cette remarque est à nuancer puisque le nombre d'articles consacrés au changement climatique et aux deux États atolliens est également en augmentation.

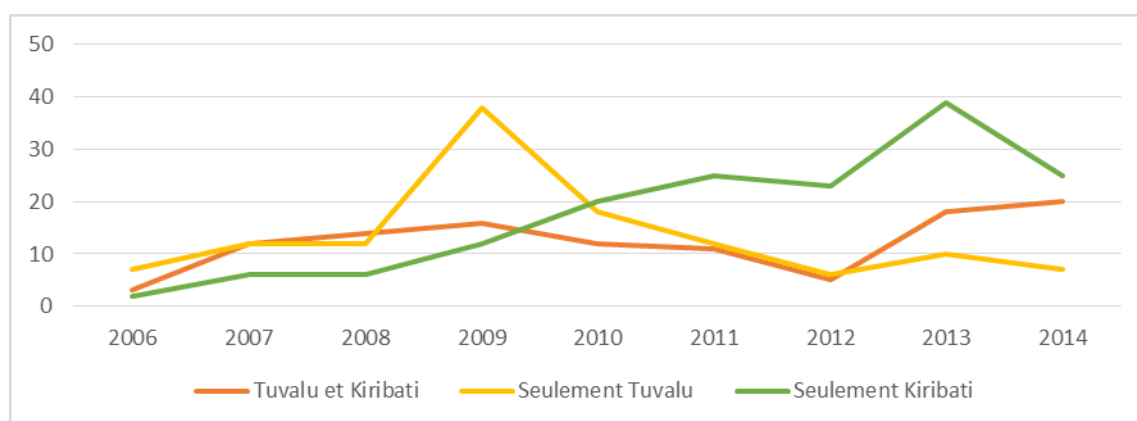


Figure 9 : Évolution du nombre d'articles consacrés au changement climatique en fonction de l'État atollien concerné au sein du *New Zealand Herald*, de *Radio New Zealand* et de *Television New Zealand*

L'étude du corpus des articles sur le changement climatique mentionnant Kiribati ou Tuvalu au sein des trois médias néo-zélandais de 2006 à 2014 confirme les évolutions que nous avons identifiées au sein du *New Zealand Herald* (figure n° 10). En amont de la conférence de Copenhague, la couverture médiatique des petits États atolliens a augmenté jusqu'en 2009, année au cours de laquelle 66 articles traitant de Tuvalu ou de Kiribati et du changement climatique furent publiés dont 37 reprenaient également les récits de la disparition. Après une phase de diminution de l'intérêt entre 2010 et 2012, le nombre d'articles consacrés à Tuvalu ou à Kiribati et au changement climatique a de nouveau atteint un pic avec 67 articles diffusés en 2013 dont 46 mentionnaient leur possible disparition. Ce regain de l'intérêt s'explique par la couverture du procès de Teitiota et par l'achat de terres à Fidji par le gouvernement de Kiribati.

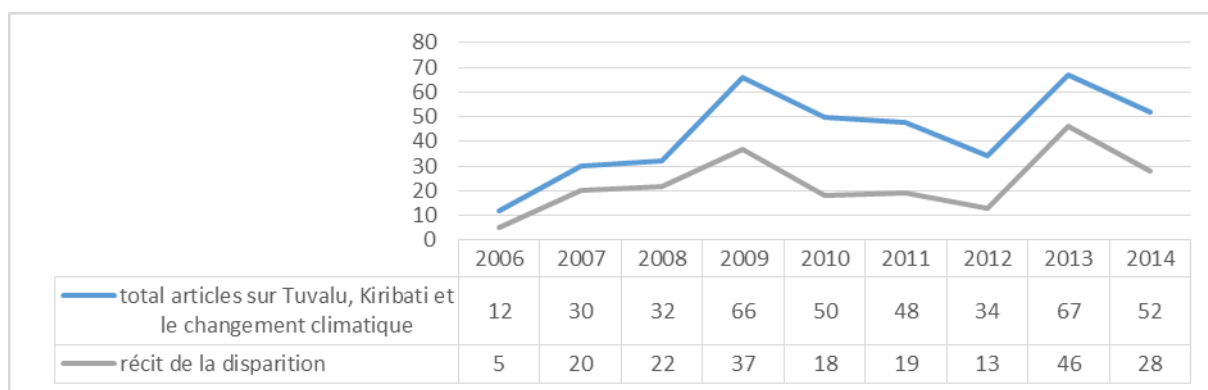


Figure 10 : Évolution du nombre d'articles consacrés à Tuvalu ou Kiribati et au changement climatique qui furent publiés au sein du *New Zealand Herald*, de *Radio New Zealand* et de *Television New Zealand*

Nous pouvons constater que les récits de la disparition sont importants dans ce traitement médiatique des États atolliens et du changement climatique. Les articles reprenant les récits représentent en effet chaque année plus d'un tiers du corpus. Cette proportion dépasse même les deux tiers en 2007, 2008 et 2013 (figure n° 11). Nous pouvons donc conclure que les journalistes des différents médias néo-zélandais mobilisent régulièrement les récits de la disparition lorsqu'ils abordent la thématique du changement climatique avec Tuvalu ou Kiribati.

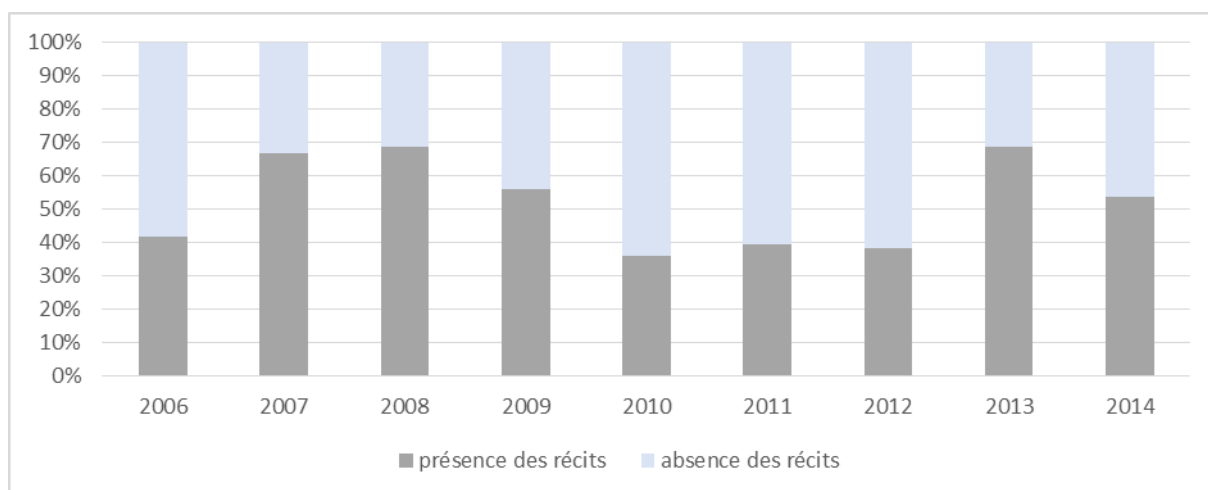


Figure 11 : Évolution du pourcentage d'articles mobilisant les récits de la disparition au sein du corpus d'articles du *New Zealand Herald*, de *Radio New Zealand* et de *Television New Zealand* concernant Tuvalu ou Kiribati et le changement climatique

La répartition de l'association de chacun des États atolliens avec les récits semble plus équilibrée dans ce corpus que dans le corpus des articles du *New Zealand Herald*. En effet, les articles mentionnant seulement Tuvalu représentent 31 % des articles des médias néo-zélandais qui mobilisent les récits de la disparition. Les articles mentionnant Tuvalu et Kiribati représentent quant à eux 33 %. Les articles mentionnant exclusivement Kiribati sont les plus nombreux parmi les articles mobilisant les récits de la disparition puisqu'ils représentent 36 % du sous-corpus⁵⁵⁵. Concernant l'évolution de cette répartition entre 2006 et 2014, les conclusions sont similaires à celles que nous avons avancées pour le corpus d'articles du *New Zealand Herald*, avec une prédominance des articles consacrés seulement à Tuvalu durant la période de la conférence de Copenhague de 2009 puis une prépondérance des articles traitant seulement de Kiribati à partir du procès de Teitiota en 2013⁵⁵⁶.

Il est également intéressant de constater que dans les articles qui traitent de Tuvalu ou de Kiribati et qui mobilisent les récits de la disparition, la moitié (51 %) aborde également la thématique

⁵⁵⁵ Cf. annexe n°3, figure n°29

⁵⁵⁶ Cf. annexe n°3, figure n°30

migratoire⁵⁵⁷. Ce rapport nous apprend deux choses. Tout d'abord, le lien entre les récits de la disparition et la thématique migratoire existe dans le forum médiatique néo-zélandais. Cependant, cette thématique n'est pas systématiquement associée aux récits de la disparition. La moitié des articles mobilisent seulement la rhétorique de la disparition sans forcément aborder le sujet sensible des migrations comme stratégies d'adaptation ou bien la question controversée du débat sur un futur statut de « réfugiés climatiques ».

La figure n°12 nous permet d'affiner ces conclusions. Si en 2006 la thématique migratoire se retrouvait dans la quasi-totalité du faible nombre d'articles mobilisant les récits de la disparition, le nombre d'articles mentionnant la migration s'est maintenu par la suite entre cinq et dix par an alors que le nombre total d'articles contenant une référence aux récits de la disparition augmentait pour atteindre un pic en 2009 en raison de la couverture de la COP15. En fait, c'est à partir de 2013 que les références à la migration ont « décollé » avec 36 articles en 2013 et 15 articles en 2014. Nous pouvons alors avancer l'idée qu'avant 2013, la question de la migration est peu associée aux récits de la disparition dans les médias néo-zélandais. Celui-ci n'est formulé que dans un contexte de sensibilisation au problème général du changement climatique en soulignant le caractère dramatique de la potentielle disparition de Tuvalu ou de Kiribati. À partir de 2013, l'enjeu migratoire semble s'inscrire un peu plus à l'agenda public néo-zélandais avec les importantes couvertures médiatiques des jugements d'Ioane Teitiota de Kiribati et d'une famille de Tuvalu l'année suivante. Ces épisodes de débats juridiques ont relancé les discussions sur la création d'un statut pour les personnes menacées par le changement climatique dans leurs atolls d'origine et souhaitant demeurer en Nouvelle-Zélande. Si l'attribution d'un visa fut refusée au

⁵⁵⁷ Cf. annexe n°3, figure n°31

migrant i-kiribati⁵⁵⁸ et accordée à la famille tuvaluane⁵⁵⁹, les juges néo-zélandais ont écarté de leur décision la question de la reconnaissance du statut de « réfugié climatique » dans les deux cas⁵⁶⁰.

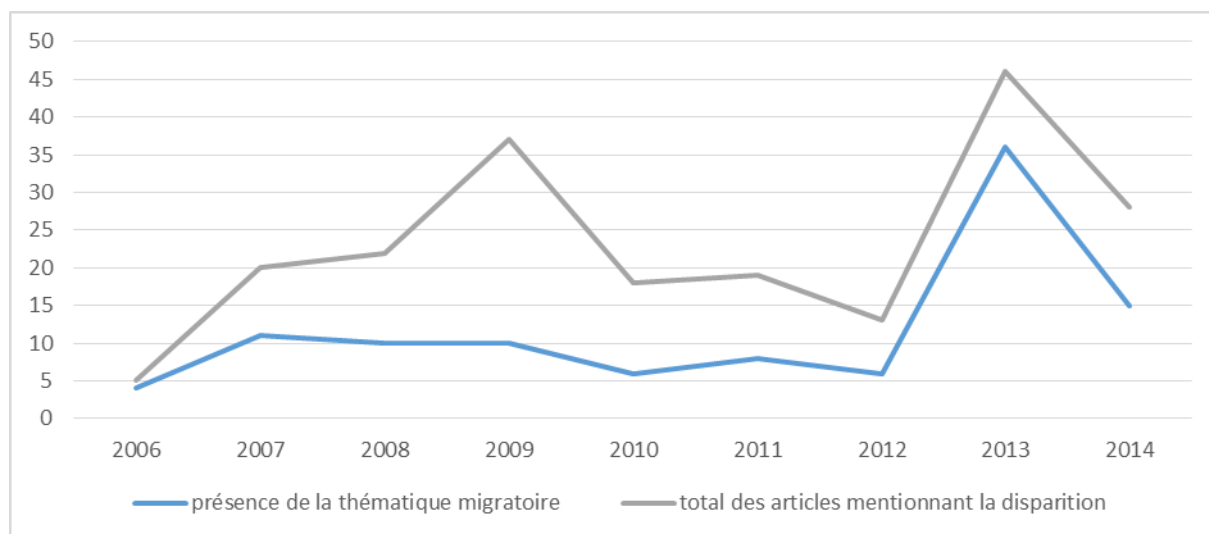


Figure 12 : Évolution de la présence de la thématique migratoire dans les articles du *New Zealand Herald*, de *Radio New Zealand* et de *Television New Zealand* qui mentionnent la disparition des États atolliens dans le traitement du changement climatique à Tuvalu ou à Kiribati.

Il semble encore trop tôt pour pouvoir conclure à une inscription durable de la thématique des migrations climatiques en provenance de Tuvalu ou de Kiribati à l'agenda public néo-zélandais. Cependant, nous pouvons supposer que si des entrepreneurs politiques poursuivent leur mobilisation des récits de la disparition des États atolliens et que des événements déclencheurs (comme les deux jugements précédemment mentionnés) continuent d'avoir lieu, cette question sera de plus en plus présente dans la couverture médiatique de Tuvalu et de Kiribati en Nouvelle-Zélande.

⁵⁵⁸ NZHC, *Ioane Teitiota vs. the Chief executive of the Ministry of business innovation and employment*, Auckland, 2013, (November). NZHC, *Ioane Teitiota vs. the Chief executive of the Ministry of business innovation and employment*, Auckland, 2014, (Civil).

⁵⁵⁹ NZIPT, *Decision - AD (Tuvalu) before B.L. Burson*, Auckland, Immigration and Protection Tribunal New Zealand, 2014.

⁵⁶⁰ Pour comprendre les implications juridiques du jugement par rapport à la question de la protection des « réfugiés climatiques », se reporter à l'analyse de Jane McAdam pour Brookings : Jane McAdam, *op. cit.*

2.3 Mesure d'association statistique de la présence des récits de la disparition avec d'autres variables qualitatives au sein des corpus

Après avoir décrit l'évolution du traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati en comptant les occurrences ou les cooccurrences de certains thèmes dans les articles des médias néo-zélandais, nous pouvons chercher à comprendre dans quelle mesure il existe un lien statistique entre ces thèmes. En effet, les indices de mesure d'association statistique (ici le V de Cramer⁵⁶¹) entre variables nominales permettent de voir s'il existe un « lien » entre deux variables, c'est-à-dire si la variation de l'une est attachée à la variation de l'autre et d'en évaluer l'intensité. De la sorte, nous pouvons savoir avec quelle force la présence de la thématique migratoire est statistiquement reliée à la présence des récits de la disparition et si ces récits sont plus associés à Tuvalu ou à Kiribati dans les corpus d'articles des médias néo-zélandais.

2.3.1 Des récits associés aux deux États atolliens plutôt qu'à l'un ou l'autre en particulier

Le tableau n° 9 présente le tri croisé des articles consacrés à Tuvalu ou Kiribati publiés dans le *New Zealand Herald* de 1999 à 2014, en fonction de la variable « récit » (absence ou présence du récit de la disparition dans l'article) et de la variable « État » (nom de l'État atollien mentionné dans l'article⁵⁶²). Nous pouvons alors constater que la présence des récits est supérieure au sein du sous-corpus des articles mentionnant uniquement Tuvalu (19 %) ainsi que dans le sous-corpus des articles mentionnant les deux États atolliens (18,5 %) par rapport à l'ensemble du corpus (14,3 %). À l'inverse, ce pourcentage de la présence des récits est inférieur au sein du sous-corpus des articles mentionnant uniquement Kiribati (8,6 %). Il semble donc y avoir une « surreprésentation » des récits de la disparition dans les articles mentionnant Tuvalu.

⁵⁶¹ Dans cette sous-partie, les calculs statistiques ont été réalisés à l'aide du logiciel SPSS.

⁵⁶² Dans le tableau « Tuvalu » signifie que l'article ne mentionne que Tuvalu, « Kiribati » signifie que l'article ne mentionne que Kiribati et « Tuvalu et Kiribati » signifie que l'article mentionne les deux États atolliens.

Puisque le corpus est constitué de manière exhaustive par les articles du *New Zealand Herald* concernant Tuvalu ou Kiribati entre 1999 et 2014, il ne nous est pas nécessaire de procéder à un test de significativité tel que le khi-deux. Nous pouvons simplement avancer l'idée que la variable « récits » semble liée à la variable « État ». Le tableau croisé montre en effet que les références aux récits de la disparition paraissent plus fréquemment associées à Tuvalu qu'à Kiribati au sein des articles du journal sur la période étudiée.

			État			Total
			Kiribati	Tuvalu	Tuvalu et Kiribati	
récits	absence récits de la disparition	effectif	234	140	128	502
		% colonne	91,4 %	80,9 %	81,5 %	85,7 %
	présence récits de la disparition	effectif	22	33	29	84
		% colonne	8,6 %	19,1 %	18,5 %	14,3 %
Total		effectif	256	173	157	586
		% colonne	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Tableau 9 : Présence des récits de la disparition en fonction de l'État atollien mentionné au sein du corpus d'articles du *New Zealand Herald* traitant de Tuvalu ou de Kiribati de 1999 à 2014

Nous avons cependant besoin d'un indice de mesure d'association statistique pour conclure sur la force de cette relation. Le V de Cramer le permet. Cet indice est borné entre 0 (absence totale de lien ; indépendance des deux variables) et 1 (lien de dépendance totale entre les deux variables). Plus la valeur de cet indice se rapproche de 1, plus le lien entre les deux variables est fort et « de manière empirique et par convention, on peut considérer une valeur de V supérieure ou égale à 0,15 comme importante⁵⁶³ ». Ici, le V de Cramer est égale à 0,14. Le nom de l'État atollien mentionné est donc plutôt corrélé à la présence des récits de la disparition. Nous pouvons conclure qu'un lien semble exister entre l'État atollien mentionné dans les articles du *New Zealand*

⁵⁶³ Flora Chanvril-Ligneel et Viviane Le Hay, *Méthodes statistiques pour les sciences sociales*, Paris, Ellipses, 2014, 261 p., (« Marketing »), p. 187.

Herald de 1999 à 2014 et la présence des récits de la disparition (qui paraissent plutôt associés à Tuvalu).

Ces précautions prises pour l'énonciation de nos conclusions semblent d'autant plus justifiées à la lumière des résultats issus de l'analyse du second corpus. Nous rappelons que ce corpus est constitué par les articles consacrés au changement climatique et mentionnant au minimum l'un des deux États atolliens, publiés entre 2006 et 2014 au sein de trois médias néo-zélandais, le *New Zealand Herald*, *Radio New Zealand* et *Television New Zealand*. Le tableau n° 10 présente le tri croisé des articles de ce second corpus en fonction des deux variables. Nous pouvons alors remarquer que la proportion des articles faisant référence aux récits de la disparition est plus importante dans le sous-corpus des articles mentionnant les deux États atolliens (61,3 %) qu'elle ne l'est dans l'ensemble du corpus (53,2 %). Cette part des articles contenant les récits de la disparition au sein du sous-corpus d'articles mentionnant exclusivement Tuvalu n'est, quant à elle, que très faiblement supérieure (53,3 %). Elle est inférieure dans le sous-corpus des articles qui ne mentionnent que Kiribati (47,5 %).

			État			Total
			Kiribati	Tuvalu	Tuvalu et Kiribati	
récits	absence récits	effectif	83	57	43	183
		disparition	% colonne	52,5 %	46,7 %	38,7 %
	présence récits	effectif	75	65	68	208
		disparition	% colonne	47,5 %	53,3 %	61,3 %
Total		effectif	158	122	111	391
		% colonne	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Tableau 10 : Présence des récits de la disparition en fonction de l'État atollien mentionné au sein du corpus d'articles du *New Zealand Herald*, de *Radio New Zealand* et de *Television New Zealand* traitant de Tuvalu ou de Kiribati et du changement climatique de 2006 à 2014.

Il est donc difficile de conclure à la significativité du lien entre la variable « récits » et la variable « État » dans ce second corpus d'autant plus que le V de Cramer est ici égal à 0,11 ce qui est faible. En conclusion, les récits de la disparition ne semblent pas véritablement plus liés à Tuvalu ou à Kiribati dans leur traitement médiatique (en association avec la thématique du changement climatique) par les médias néo-zélandais. Les récits apparaissent ici comme étant davantage présents dans les articles mentionnant les deux États atolliens.

2.3.2 Des récits statistiquement corrélés à la thématique migratoire

Si nous nous intéressons à la relation entre la présence des récits et celle de la thématique migratoire au sein du traitement médiatique de Tuvalu et/ou de Kiribati par le *New Zealand Herald* de 1999 à 2014, nous pouvons dresser le tableau n° 11. Celui-ci représente le tri croisé des articles du corpus selon la variable « récits » et la variable « migration » (absence ou présence de la thématique migratoire dans l'article). Nous constatons alors que plus de la moitié des articles qui font référence aux récits de la disparition traite également de la thématique migratoire. La thématique migratoire ne représente que 37 % des articles dans l'ensemble du corpus alors qu'elle représente près de 55 % du sous-corpus des articles au sein desquels les récits apparaissent. De la même manière, nous observons que la proportion des articles contenant les récits de la disparition au sein du sous-corpus des articles associés à la thématique migratoire est supérieure (21 %) à la part que représentent les articles contenant les récits de la disparition dans l'ensemble du corpus (14,3 %). Il semble donc il y avoir un lien entre les deux variables « récits » et « migration ».

			Migration		Total
			absence thématique migratoire	présence thématique migratoire	
récits	absence récits disparition	effectif	329	173	502
		% ligne	65,5 %	34,5 %	100,0 %
		% colonne	89,6 %	79,0 %	85,7 %
	présence récits disparition	effectif	38	46	84
		% ligne	45,2 %	54,8 %	100,0 %
		% colonne	10,4 %	21,0 %	14,3 %
Total	effectif	367	219	586	
	% ligne	62,6 %	37,4 %	100,0 %	
	% colonne	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Tableau 11 : Tri-croisé des articles du *New Zealand Herald* de 1999 à 2014 mentionnant au minimum Tuvalu ou Kiribati, en fonction des récits de la disparition et de la thématique de la migration

Ici, le calcul du V de Cramer nous donne une valeur égale à 0,147 que nous arrondissons à 0,15. La relation entre les deux variables est relativement importante. Nous pouvons donc conclure que la présence des récits de la disparition dans le traitement médiatique de Tuvalu ou de Kiribati au sein du *New Zealand Herald* de 1999 à 2014 aura de grandes chances d'être associée à la présence de la thématique migratoire.

L'étude du second corpus d'articles vient confirmer ces résultats. Le tableau n° 12 présente le tri croisé des articles consacrés à Tuvalu ou à Kiribati et au changement climatique dans trois médias néo-zélandais (presse, radio et télévision) entre 2006 et 2014, en fonction des deux variables. Nous observons cette fois-ci que la part des articles abordant la question de la migration au sein du sous-corpus des articles mentionnant les récits de la disparition est un peu plus faible même si elle continue d'en représenter la moitié (51 %) ce qui est largement supérieur à la part des articles avec une thématique migratoire dans l'ensemble du corpus (33,2 %). La grande différence se situe au niveau du sous-corpus des articles consacrés à la migration. Si dans le premier corpus (qui traite l'ensemble des sujets liés à Tuvalu ou à Kiribati) un article sur cinq, traitant de la migration,

mentionne également les récits de la disparition (21 %), dans le second corpus (qui traite seulement des sujets liés au changement climatique) il s'agit de quatre articles sur cinq (81,5 %). Cette proportion est alors largement supérieure à la part des articles mentionnant les récits dans l'ensemble du corpus (53,2 %).

En fait, nous constatons que lorsque le traitement médiatique de Tuvalu ou de Kiribati aborde la question du changement climatique et des migrations, il est quasiment certain que le lecteur retrouvera également les récits de la disparition dans le texte.

			Migration		Total
			absence thématique migratoire	présence thématique migratoire	
récits	absence récits disparition	effectif	159	24	183
		% ligne	86,9 %	13,1 %	100,0 %
		% colonne	60,9 %	18,5 %	46,8 %
	présence récits disparition	effectif	102	106	208
		% ligne	49,0 %	51,0 %	100,0 %
		% colonne	39,1 %	81,5 %	53,2 %
Total	effectif	261	130	391	
	% ligne	66,8 %	33,2 %	100,0 %	
	% colonne	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Tableau 12 : Tri-croisé des articles du *New Zealand Herald* de *Radio New Zealand* et de *Television New Zealand* de 2006 à 2014 traitant du changement climatique et mentionnant au minimum Tuvalu ou Kiribati, en fonction des récits de la disparition et de la thématique de la migration

Cette fois, le calcul du V de Cramer nous donne un score assez élevé puisque celui-ci est égal à 0,40. La présence de la thématique migratoire est donc fortement reliée à la présence des récits de la disparition dans les articles dans les médias néo-zélandais lorsque le traitement de Tuvalu ou de Kiribati concerne le changement climatique. Cependant, il est difficile de conclure sur le sens de cette relation, c'est-à-dire sur la causalité entre les deux variables. Nous ne pouvons pas affirmer

si le fait de vouloir mentionner la disparition incite les journalistes à également aborder la question de la migration ou à l'inverse si la couverture médiatique de la migration des Tuvaluans ou des I-Kiribati en Nouvelle-Zélande encourage les auteurs des articles à faire une référence à leur possible disparition.

2.3.3 Une thématique migratoire statistiquement associée à Kiribati au sein des articles contenant les récits de la disparition

Après avoir montré que la présence de la thématique migratoire et celle des récits de la disparition sont corrélées dans les médias néo-zélandais, nous pouvons nous interroger sur l'existence d'un lien entre cette question de la migration et l'État atollien mentionné dans les articles. Le tableau n°13 présente l'apparition de la thématique migratoire en fonction du nom de l'État atollien présent au sein des articles du *New Zealand Herald* publiés de 1999 à 2014.

			État			Total
			Kiribati	Tuvalu	Tuvalu et Kiribati	
Migration	absence thème migration	effectif	172	104	91	367
		% colonne	67,2 %	60,1 %	58,0 %	62,6 %
	présence thème migration	effectif	84	69	66	219
		% colonne	32,8 %	39,9 %	42,0 %	37,4 %
Total	effectif	256	173	157	586	
	% colonne	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Tableau 13 : Présence de la thématique migratoire en fonction de l'État atollien mentionné au sein du corpus d'articles du *New Zealand Herald* traitant de Tuvalu ou de Kiribati, de 1999 à 2014

Nous pouvons constater que les articles abordant les thématiques migratoires sont en minorité puisqu'ils ne représentent que 37,4% du corpus. Cette part est surreprésentée dans le sous-corpus des articles citant exclusivement Tuvalu (39,9%) et surtout dans celui des articles citant les deux États atolliens (42%). Malheureusement, nous ne pouvons pas conclure qu'il existe un lien entre la variable « État » et la variable « Migration » puisque la valeur du V de Cramer est de 0,08. La thématique migratoire n'est donc pas plus associée à Kiribati qu'à Tuvalu dans les articles du *New*

Zealand Herald. Cependant, qu'en est-il de cette relation au sein des articles qui contiennent les récits de la disparition ?

Le tableau n°14 permet de comprendre la répartition de la thématique migratoire en fonction de l'État atollien mentionné lorsque les récits de la disparition sont également présents.

			État			Total
			Kiribati	Tuvalu	Tuvalu et Kiribati	
récits	absence thème migration	effectif	6	23	9	38
		% colonne	27,3 %	69,7 %	31,0 %	45,2 %
disparition	présence thème migration	effectif	16	10	20	46
		% colonne	72,7 %	30,3 %	69,0 %	54,8 %
Total		effectif	22	33	29	84
		% colonne	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Tableau 14 : Présence de la thématique migratoire en fonction de l'État atollien mentionné au sein du corpus d'articles du *New Zealand Herald* traitant de Tuvalu ou de Kiribati et qui contiennent les récits de la disparition, de 1999 à 2014

Cette fois-ci, nous pouvons observer que la thématique migratoire est majoritairement présente (54,8%) et surtout qu'elle est surreprésentée dans les sous-corpus des articles consacrés à Kiribati (72,7%) ou aux deux États atoliens (69%). Le rapport au thème de la migration semble donc s'inverser entre Tuvalu et Kiribati. Si cette thématique semblait plus liée à Tuvalu dans l'ensemble du corpus, elle est en revanche clairement associée à Kiribati dans les articles contenant les récits de la disparition. Cette constatation est par ailleurs renforcée par un V de Cramer égale à 0,40 ce qui nous indique qu'il existe ici une forte corrélation entre l'État atollien mentionné et la présence conjointe des récits de la disparition et de la thématique migratoire. Cette corrélation se retrouve lorsque nous étudions le second corpus (tableau n°15).

			État			Total
			Kiribati	Tuvalu	Tuvalu et Kiribati	
Récits disparition	absence thématique migratoire	effectif	26	47	29	102
		% colonne	34,7 %	72,3 %	42,6 %	49,0 %
	présence thématique migratoire	effectif	49	18	39	106
		% colonne	65,3 %	27,7 %	57,4 %	51,0 %
Total		effectif	75	65	68	208
		% colonne	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Tableau 15 : Présence de la thématique migratoire en fonction de l'État atollien mentionné au sein des articles du *New Zealand Herald*, de *Radio New Zealand* et de *Television New Zealand* traitant de Tuvalu ou de Kiribati et qui contiennent les récits de la disparition, de 2006 à 2014.

Le tableau n°15 montre ainsi la présence de la thématique migratoire en fonction de l'État atollien mentionné dans les articles des médias néo-zélandais de 2006 à 2014 qui formulent également les récits de la disparition. Nous confirmons ainsi les observations précédemment faites sur le corpus des articles du *New Zealand Herald*. À nouveau, la thématique migratoire est majoritairement présente (51%) dans les articles des médias néo-zélandais qui contiennent les récits. De même, cette thématique est encore surreprésentée dans les articles qui concernent seulement Kiribati (65,3%) ou bien les deux États atolliens (57,4%). Le V de Cramer est égale à 0,32. Il existe donc une forte corrélation entre la mention de Tuvalu ou de Kiribati et la présence de la thématique migratoire au sein des articles des médias néo-zélandais qui contiennent les récits de la disparition.

Nous pouvons conclure que lorsque les récits de la disparition sont formulés, la question des migrations est plus souvent abordée pour Kiribati que pour Tuvalu dans le forum médiatique néo-zélandais. Nous essaierons de comprendre pourquoi dans la troisième partie de ce chapitre qui fera office de conclusion.

3. Conclusions du cinquième chapitre

À ce stade de notre analyse du forum médiatique néo-zélandais, il est possible de dresser plusieurs conclusions sur la couverture médiatique dont bénéficient les deux États atolliens et sur l'importance des récits de la disparition dans celle-ci.

Nous avons tout d'abord constaté que le traitement médiatique des deux États est assez faible en Nouvelle-Zélande. Ce sentiment d'un faible intérêt des médias néo-zélandais pour Tuvalu ou pour Kiribati apparaît régulièrement dans les propos de nos enquêtés.

« Vous savez... la quantité d'informations que vous pouvez diffuser auprès du public néo-zélandais à propos de sujets internationaux est plutôt faible. Vous ne verrez donc pas beaucoup de reportages à la télévision, de récits dans les journaux, d'articles de magazines... C'est dur d'avoir des informations à propos de Kiribati ou à propos de Tuvalu. C'est dur de les diffuser ici. *S'il arrive quelque chose et que c'est grave...* alors, il y aura plus de chances que les médias en parlent. Si vous parlez de très gros enjeux comme le changement climatique alors... Ça arrive parfois, mais c'est toujours une sorte de... *d'histoire négative*. Il y a vraiment peu de choses qui sont dites dans les médias à propos de Kiribati ou de Tuvalu⁵⁶⁴. »

Cet extrait d'un entretien avec le responsable de la communication de la branche néo-zélandaise de l'ONG Oxfam aborde plusieurs points que des auteurs analysant les mécanismes de médiatisation des problèmes ont soulevés. Ainsi, l'idée d'une attention limitée de l'auditoire nous renvoie aux travaux de Stephen Hilgartner et Charles Bosk et le modèle d'arène publique où les problèmes sont en compétition pour obtenir une couverture médiatique⁵⁶⁵. L'enquête souligne deux facteurs qui peuvent aider à la médiatisation de Tuvalu ou de Kiribati : les événements déclencheurs (« s'il arrive quelque chose ») et la dramatisation de l'histoire (« et que c'est grave »). Le changement climatique et les récits de la disparition sont en effet perçus par nos enquêtés

⁵⁶⁴ Entretien avec le responsable « Communication et médias » d'Oxfam Nouvelle-Zélande.

⁵⁶⁵ Stephen Hilgartner et Charles Bosk, *op. cit.*

comme des sujets pouvant potentiellement accroître le faible intérêt des médias pour les deux États atolliens. Les personnes rencontrées considèrent que leur faible couverture médiatique est systématiquement associée au changement climatique, voire au discours de la disparition (« histoire négative »). Pour le rédacteur du journal *The Kiribati Independent* installé en Nouvelle-Zélande, cette focalisation des médias sur le changement climatique est le résultat de la diffusion des récits de la disparition par le président de Kiribati.

« _ Quelles sont les questions des journalistes ?
_ C'est toujours à propos du changement climatique. La seule question qu'ils posent c'est... parce qu'ils n'ont pas d'autres questions, car quand on parle du changement climatique et qu'on interviewe des gens on se retrouve coincé avec le message de la disparition qui a été diffusé par le président [Anoté Tong] et les médias⁵⁶⁶. »

S'il est vrai que la thématique du changement climatique représente une part non négligeable du traitement médiatique de Tuvalu ou de Kiribati en Nouvelle-Zélande, comme nous l'avons montré, celle-ci ne concerne que moins d'un quart de l'ensemble des articles publiés par le *New Zealand Herald* sur les deux États entre 1999 et 2014 (23 %). Sur ce point, il semble donc il y avoir un décalage entre la perception du traitement médiatique des États atolliens et la réalité de celui-ci.

Nous avons également distingué trois « phases d'intérêt » dans le traitement médiatique de Tuvalu ou de Kiribati en lien avec la thématique du changement climatique. Au début des années 2000, il y a tout d'abord eu une phase de présentation de la problématique climatique où Tuvalu et Kiribati ont servi d'illustrations dramatiques des potentielles conséquences du changement climatique. Cette période fut notamment marquée par les propos de la première ministre Helen Clark qui n'excluait pas le scénario d'un accueil de la population de Tuvalu en Nouvelle-Zélande en cas de disparition des atolls.

⁵⁶⁶ Entretien avec le rédacteur en chef du journal *The Kiribati Independent*, ayant migré en Nouvelle-Zélande.

Entre 2007 et 2009, une deuxième phase d'intérêt médiatique eut lieu avec la publication de nombreux articles consacrés aux deux États atolliens. Cette période correspond à une mise à l'agenda public international de la question du changement climatique. En effet, entre les conférences de Bali (2007) et de Copenhague (2009), de nombreuses actions furent réalisées afin de sensibiliser le public aux enjeux de ces négociations internationales des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Les récits de la possible disparition des États atolliens furent alors utilisés par les différents entrepreneurs de cause comme un élément de dramatisation des enjeux. Les propos du responsable de la communication d'Oxfam Nouvelle-Zélande résumant très clairement cette période de lobbying où les ONG internationales ont pu diffuser les récits de la disparition des États au sein du forum médiatique pour mobiliser le plus grand nombre et ainsi espérer faire pression pour obtenir un accord concernant les émissions de GES.

« Globalement Oxfam s'est plus impliqué sur les questions du changement climatique en 2006-2007. C'était à l'époque de la sortie du film "Une vérité qui dérange"⁵⁶⁷. C'était à l'époque d'une énorme série de concerts "Live Earth" et c'était principalement à l'époque de la COP de Bali de 2007. Cette conférence devait être le grand rendez-vous du climat. Al Gore venait juste de recevoir le prix Nobel de la paix et le changement climatique était à l'agenda. Oxfam a donc fourni un gros effort à Bali. Nous n'avons pas obtenu l'accord que nous voulions en 2007. Oxfam et d'autres acteurs ont donc continué de pousser fort et ont consacré énormément d'énergie sur la question du changement climatique pendant les années qui ont suivi. En 2009, ce fut la conférence des Nations Unies à Copenhague. C'est à ce moment-là que tout le monde faisait pression aussi fort que possible pour obtenir un accord. Oxfam Nouvelle-Zélande a passé beaucoup de temps à essayer d'impliquer la communauté néo-zélandaise. Nous avons mené beaucoup de campagnes, et donc c'est en 2009 que nous nous sommes tournés vers les communautés de Tuvalu et de Kiribati pour la première fois. Nous avons organisé une série d'événements pour essayer de sensibiliser l'opinion publique⁵⁶⁸. »

⁵⁶⁷ Ce documentaire basé sur les conférences de l'ancien Vice-président des États-Unis d'Amérique, Al Gore, avait pour but de sensibiliser le public aux enjeux du changement climatique.

⁵⁶⁸ Entretien avec le responsable « Communication et médias » d'Oxfam Nouvelle-Zélande.

Au cours de cette période, la médiatisation de Tuvalu s'est également accrue en raison des déclarations de ses représentants lors de la conférence de Copenhague, ceux-ci ayant dénoncé un accord qu'ils ne trouvaient pas assez ambitieux. Les médias néo-zélandais ont alors mis cette prise de position en résonance avec les récits de la disparition présentant le plaidoyer de Tuvalu comme une lutte pour sa survie⁵⁶⁹. Cependant, une fois cette conférence passée et en l'absence d'un accord concret sur la réduction des GES, l'intérêt médiatique pour les impacts du changement climatique dans les États atolliens diminua.

Finalement, cet intérêt fut relancé par plusieurs événements déclencheurs : l'achat par le président de Kiribati de terres aux îles Fidji, la déclaration de Majuro⁵⁷⁰ et surtout le procès d'Ioane Teitiota en 2013 suivi, en 2014, par le procès d'une famille de migrants tuvaluans. Comme nous l'avons vu, ces procès ont relancé le débat sur la reconnaissance du statut des réfugiés climatiques en Nouvelle-Zélande et dans le monde. Nous avons alors souligné comment l'association de la thématique migratoire avec les récits de la disparition avait été renforcée à partir de cette période.

Il semble d'ailleurs que trois éléments récents de l'actualité liée à Kiribati et au changement climatique – à savoir le procès de Teitiota (1), la stratégie du président de Kiribati de répondre à toutes les demandes d'interviews concernant le changement climatique (2) et la politique d'achat de terres à Fidji (3)⁵⁷¹ – font que Kiribati « rattrape » son retard par rapport à Tuvalu dans le traitement médiatique en lien avec le changement climatique.

⁵⁶⁹ Nous pouvons illustrer ce propos avec l'extrait suivant tiré d'un article du *New Zealand Herald* publié lors de la conférence. « Une exception demeure le petit État de Tuvalu qui veut commencer la semaine en travaillant à partir d'un document beaucoup plus contraignant s'appuyant sur la conviction que tout arrangement dépassant une augmentation maximum globale de la température de 1,5 °C entraînera la disparition du pays sous les eaux. » Eloise Gibson, *op. cit.*

⁵⁷⁰ La déclaration de Majuro fut adoptée à l'issue du 44^e Forum des îles du Pacifique le 5 septembre 2013. Au travers de celle-ci, les États océaniques (y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie) ont souligné le besoin d'une réduction des émissions de GES et se sont engagés à divers niveaux en cette voie. Forum des îles du Pacifique, *Déclaration de Majuro pour un leadership climatique*, 5 septembre 2013, « non encore en vigueur ».

⁵⁷¹ Même s'il précise bien que cela ne concerne pas un éventuel plan de réinstallation de la population.

Même si l'étude du corpus des articles du *New Zealand Herald* a démontré que la couverture médiatique moyenne de Kiribati est plus importante que celle de Tuvalu, plusieurs enquêtés, dont le responsable des politiques d'aide à destination de Kiribati, ont tendance à considérer que Kiribati est moins connu que Tuvalu par les Néo-Zélandais.

« Je pense qu'il y a une différence entre Tuvalu et Kiribati. Tuvalu est un État polynésien, Kiribati est un État micronésien. La Micronésie n'est pas vraiment ancrée dans la mentalité ou dans la compréhension des Néo-Zélandais. Kiribati est plutôt hors champ. Ils n'ont pas une bonne compréhension de Kiribati⁵⁷². »

Nous pourrions alors considérer que cette perception tenait au fait que l'association de Kiribati avec la problématique du changement climatique était, jusqu'au début des années 2010, moins fréquente que celle de Tuvalu. L'écart entre les deux États atolliens dans le traitement médiatique du changement climatique en Nouvelle-Zélande semble diminuer depuis.

De même, en ce qui concerne les récits, leur association avec l'un ou l'autre État n'est pas tranchée. Les récits de la disparition sont un élément important du traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati lorsque celui-ci concerne le changement climatique comme l'illustrent ces propos du haut-commissaire pour Tuvalu qui regrette d'ailleurs ce cadrage « négatif » de leur programme de développement dans le petit État atollien.

« En tant que haut-commissaire, je dois m'occuper de nombreuses demandes d'interviews et beaucoup se focalisent sur... vous savez, il y a une sorte d'histoire négative... un angle négatif qui se ressent dans des questions comme : est-ce que Tuvalu ne va pas sombrer dans l'océan de toute façon ? Pourquoi est-ce que vous faites [ces programmes d'aide au développement] alors que tout va être recouvert par les eaux⁵⁷³ ? »

S'il est difficile de distinguer lequel des deux États est principalement associé aux récits (il semble que Tuvalu le soit un peu plus), les récits sont clairement liés à la thématique migratoire dans le

⁵⁷² Entretien avec le responsable des politiques d'aide à destination de Kiribati de la division Pacifique du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande.

⁵⁷³ Entretien avec le haut-commissaire pour Tuvalu du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande.

traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati en Nouvelle-Zélande. Ce lien s'affirme encore plus lorsque ce traitement concerne le changement climatique. Il apparaît alors, assez trivialement, qu'un article traitant du changement climatique dans les États atolliens, aborde la question de la migration à travers les récits de la disparition. La migration est donc plus aisément associée aux récits de la disparition des États atolliens plutôt qu'aux discours la décrivant comme une stratégie d'adaptation au changement climatique sans forcément que les États ne soient submergés. Enfin, la thématique migratoire en lien avec les récits de la disparition est principalement associée à Kiribati.

Ce constat peut s'expliquer par la couverture médiatique importante du procès de Teitiota, le migrant de Kiribati, demandant l'asile climatique en Nouvelle-Zélande. Mais, il est également possible de l'expliquer par les allusions répétées du Président Tong qui, à la différence des dirigeants tuvaluans, laisse la porte ouverte aux réflexions sur la migration comme solution aux problèmes de développement que connaît Kiribati, dont l'élévation du niveau marin.

CHAPITRE 6 : À LA RECHERCHE DES MOTS DES RÉCITS DE LA DISPARITION : ANALYSE STATISTIQUE TEXTUELLE DU TRAITEMENT DE TUVALU ET DE KIRIBATI DANS LE FORUM MÉDIATIQUE NÉO-ZÉLANDAIS

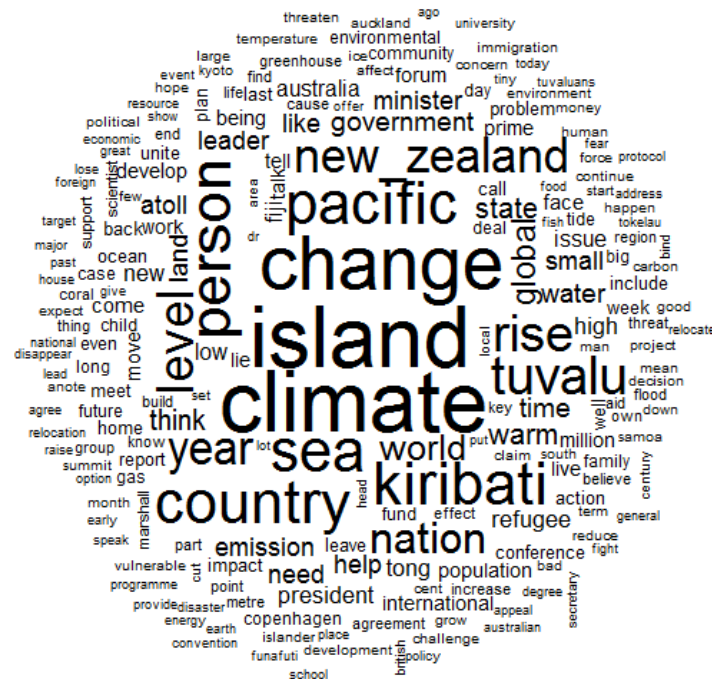


Figure 13 : Nuage des mots des articles contenant un récit de la disparition dans les médias néo-zélandais

Au cours du chapitre précédent, nous avons décrit la présence des récits de la disparition dans les articles des médias néo-zélandais qui concernent Tuvalu ou Kiribati à l'aide d'un codage manuel selon des thématiques prédéfinies. Dans ce second chapitre consacré à l'analyse du forum médiatique néo-zélandais, nous pousserons plus en avant l'analyse des deux corpus en cherchant les mots associés aux deux États atolliens à l'aide des outils de la statistique textuelle.

Nous poursuivons ainsi deux objectifs. Tout d'abord, nous cherchons à diversifier et à enrichir les conclusions de la littérature sur le traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati que nous

avons présentées dans le deuxième chapitre de cette thèse. Ensuite, nous espérons que l'usage de l'analyse statistique textuelle à l'aide de la méthode Alceste puisse ouvrir une piste de réflexion méthodologique intéressante pour l'étude des récits de politiques publiques.

Les principes généraux de l'analyse statistique textuelle ont été présentés au cours du troisième chapitre⁵⁷⁴. Cette méthode suscite un intérêt grandissant dans les sciences sociales⁵⁷⁵. Elle permet de comptabiliser les apparitions des « lexèmes⁵⁷⁶ » dans un ensemble de textes et de les regrouper en fonction de leur cooccurrence à l'aide d'une classification descendante hiérarchique. De cette manière, il est possible de constituer des classes de mots fortement associés les uns aux autres (tout en étant peu associés aux mots des autres classes) au sein des articles en lien avec Tuvalu ou avec Kiribati. Nous avons ainsi analysé deux corpus du traitement médiatique des deux États atolliens en Nouvelle-Zélande, l'un « exhaustif » et l'autre « thématique » (Tableau 16).

Dans un premier temps, l'analyse du corpus exhaustif a pour objectif de faire ressortir les principales classes de mots présents dans l'ensemble des articles mentionnant Tuvalu ou Kiribati au sein du *New Zealand Herald* de 1999 à 2014. Les résultats de la classification descendante hiérarchique nous donnent en effet une « image » des mots utilisés par les journalistes pour parler des deux États atolliens. Ce vocabulaire est organisé selon plusieurs classes. Nous considérons qu'elles correspondent aux principales thématiques associées à Tuvalu et à Kiribati dans le journal et donc, par extension, dans le forum médiatique néo-zélandais. Les articles étudiés peuvent se concentrer sur une seule thématique ou en traiter plusieurs à la fois. Ainsi, des mots associés aux

⁵⁷⁴ Au sein de la sous-section 3.2.1.

⁵⁷⁵ Ludovic Lebart et André Salem, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994, 342 p.. France Guérin-Pace, « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales », *Population*, vol. 52 / 4, 1997, p. 865–888. Aline Valence et Nicole Roussiau, « L'immigration et les droits de l'homme dans les médias: une analyse représentationnelle en réseau », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 1 / 81, 2009, p. 41–63. Maria Geka et Magdalini Dargentas, « L'apport du logiciel alceste à l'analyse des représentations sociales: l'exemple de deux études diachroniques », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 1 / 85, 2010, p. 111–135. Laure Squarcioni[et al.], *op. cit.*

⁵⁷⁶ Par souci de simplicité, nous utiliserons indistinctement les termes « mots » ou « formes » pour désigner les « lexèmes » au cours du chapitre.

récits de la disparition des deux États atolliens peuvent se retrouver dans des articles ayant un sujet principal qui n'est pas le changement climatique. Nous cherchons alors à observer quelle part occupe ce vocabulaire en lien avec les récits de la disparition dans ce traitement médiatique général de Tuvalu et de Kiribati.

Nous faisons l'hypothèse que les récits de la disparition sont suffisamment importants dans le traitement médiatique général des États atolliens pour que leur vocabulaire apparaisse clairement dans les résultats et constitue l'une des classes.

Dans un second temps, l'analyse du corpus thématique a pour objectif de préciser les sous-thématiques du traitement de Tuvalu et de Kiribati lorsque les deux États sont associés au changement climatique dans les articles et les reportages des quatre principaux médias de Nouvelle-Zélande. Cette analyse du second corpus doit nous permettre d'affiner les résultats obtenus avec le premier corpus.

	corpus exhaustif (1)	corpus thématique (2)	
sources	<i>The New Zealand Herald</i> (presse)	<i>The New Zealand Herald</i> (presse), <i>The Dominion Post</i> (presse), <i>Radio New Zealand</i> (radio), <i>Television New Zealand</i> (télévision)	
critères de sélection des articles	tous les articles mentionnant « Tuvalu » ou « Kiribati »	les articles mentionnant « <i>climate change</i> » et « Tuvalu » ou « Kiribati »	
exhaustivité	oui	non	
périodes couvertes	1999 – 2014	<i>The New Zealand Herald</i>	1999 – 2014
		<i>The Dominion Post</i>	2007 – 2014
		<i>Radio New Zealand</i>	2004 – 2014
		<i>Television New Zealand</i>	2006 – 2014
nombres d'articles ⁵⁷⁷	586 articles au total	<i>The New Zealand Herald</i>	137 articles
		<i>The Dominion Post</i>	55 articles
		<i>Radio New Zealand</i>	236 articles
		<i>Television New Zealand</i>	45 articles
		503 articles au total	

Tableau 16 : Comparaison détaillée des deux corpus analysés avec Iramuteq

Dans ce chapitre, nous reviendrons de manière plus détaillée sur la méthode de l'analyse des lexèmes cooccurrents dans les énoncés simples d'un texte (Alceste) que nous avons réalisée à l'aide du logiciel Iramuteq⁵⁷⁸ avant d'en présenter les résultats et de tirer des conclusions sur la présence des récits de la disparition au sein des classes de mots de Tuvalu et de Kiribati dans le forum médiatique néo-zélandais⁵⁷⁹.

⁵⁷⁷ Le recueil des articles fut différent selon les sources étudiées (le *Dominion Post* et le *New Zealand Herald* ont des systèmes différents d'archivage des articles) ce qui peut introduire un biais dans le traitement.

⁵⁷⁸ Nous rappelons que ce logiciel libre effectue les mêmes analyses que le logiciel Alceste. Pour une présentation détaillée d'Iramuteq, se référer à la documentation écrite par Lucie Loubère et Pierre Ratinaud [en ligne : < http://www.iramuteq.org/documentation/fichiers/documentation_19_02_2014.pdf>]

⁵⁷⁹ Nous présentons de manière synthétique la démarche de l'analyse statistique textuelle. Pour une description plus détaillée de la méthodologie, se référer au manuel écrit par Bénédicte Garnier et France Guérin-Pace : Bénédicte Garnier et France Guérin-Pace, *Appliquer les méthodes de la statistique textuelle*, Paris, CEPED, Centre population et développement, 2010, 92 p.

1. Préparation et outils de l'analyse statistique textuelle

Iramuteq opère une classification descendante hiérarchique sur un tableau croisant des lexèmes contenus dans le corpus avec des segments du corpus. Avant d'en venir à l'explication de celle-ci, il est important de comprendre l'enjeu que constituent le formatage et la *lemmatisation* du corpus.

1.1 Formatage du corpus et lemmatisation

Avant tout traitement statistique, le corpus doit être « nettoyé ». Pour les préparer à l'analyse, les articles du corpus doivent être regroupés dans un seul document. Les textes seront séparés par des lignes d'informations codées qui peuvent, par exemple, donner des informations quant à la date de l'article, la source ou toute autres variables que le chercheur aura trouvées pertinentes de mentionner⁵⁸⁰. Nous avons ainsi défini neuf variables pour le premier corpus exhaustif (Tableau 17) et sept variables pour le second corpus thématique (Tableau 18).

Codage	Description	Modalités
*date	année de publication de l'article	1999 ; 2000 ; ... ; 2013 ; 2014
*tuvalu	mention de Tuvalu dans l'article	oui ; non
*kiribati	mention de Kiribati dans l'article	oui ; non
*pcp	l'un des deux États atolliens est le sujet principal de l'article	oui ; non
*CC	mention du changement climatique dans l'article	oui ; non
*dispa	présence du récit de la disparition dans l'article	oui ; non
*migr	l'article aborde la migration	oui ; non
*RI	l'article aborde les questions de relations internationales et de diplomatie	oui ; non
*dvpmt	l'article aborde l'aide de la Nouvelle-Zélande pour les États atolliens	oui ; non

Tableau 17 : Variables utilisées pour coder le premier corpus exhaustif

⁵⁸⁰ Des exemples de textes formatés sont disponibles dans l'annexe n°4

Codage	Description	Modalités
*source	source de l'article	nzh (<i>New Zealand Herald</i>) ; tdp (<i>The Dominion Post</i>) ; rnz (<i>Radio New Zealand</i>) ; tvnz (<i>Television New Zealand</i>)
*date	année de publication de l'article	1999 ; 2000 ; 2001 ; ... ; 2013 ; 2014
*tuvalu	mention de Tuvalu dans l'article	oui ; non
*kiribati	mention de Kiribati dans l'article	oui ; non
*pcp	l'un des deux États atolliens est le sujet principal de l'article	oui ; non
*dispa	présence du récit de la disparition dans l'article	oui ; non
*migr	l'article aborde la migration	oui ; non

Tableau 18 : Variables utilisées pour coder le second corpus thématique

La ligne de code est introduite par le numéro de l'article dans le corpus. Elle est composée des modalités des variables qui correspondent à l'article en question comme dans l'exemple suivant :

0683 *source_tdp *date_2014 *tuvalu_non *kiribati_oui *pcp_oui *dispa_oui *migr_oui

Ici, il s'agit du 683^e article du corpus thématique provenant du journal *The Dominion Post* (*source_tdp) publié en 2014 (*date_2014). L'article est principalement consacré (*pcp_oui) à Kiribati (*kiribati_oui). Le texte ne mentionne pas Tuvalu (*tuvalu_non), mais contient un récit de la disparition (*dispa_oui) et aborde la thématique migratoire (*migr_oui).

Il est crucial de vérifier que le corpus ainsi constitué ne contient pas d'erreurs telles que des fautes d'orthographe ou des coquilles. En effet, un mot mal orthographié sera comptabilisé par le logiciel comme un nouveau lexème. Toutefois, dans le cas de l'analyse des médias, le chercheur est aidé dans cette tâche par la qualité rédactionnelle supposée des journalistes dont il est attendu que leur texte ait été relu avant publication. De même, les articles sont écrits dans le même registre de langue (ici de l'anglais « formel ») ce qui en facilite la comparaison.

Il est cependant possible d'affiner un peu plus le traitement statistique en réécrivant certains noms, en particulier ceux composés de plusieurs mots afin que le logiciel les considère comme un

seul lexème. Ainsi, nous avons remplacé les deux mots « New Zealand » par la forme « new_zealand ». De même, nous avons dû détailler certaines abréviations courantes en anglais telles que « I'll » ou « I'm » en les remplaçant respectivement par « I will » et « I am » afin de permettre au logiciel de comptabiliser les verbes concernés. Enfin, nous avons parfois dû spécifier la différence entre certains homographes tels que le pronom « who » (qui) et l'acronyme « WHO » (*World Health Organisation*).

Avant de procéder à l'analyse, le logiciel lemmatise le corpus et complète ainsi le formatage entrepris par le chercheur. La lemmatisation correspond à une réduction, sous un unique lexème, du nombre de formes différentes qu'un même mot peut prendre au sein d'un texte. Ce procédé permet notamment de regrouper les formes singulière et plurielle⁵⁸¹. Il va aussi regrouper sous un seul infinitif toutes les conjugaisons d'un verbe⁵⁸². Cette lemmatisation est extrêmement pratique et facilite le traitement en réduisant le nombre de formes à étudier⁵⁸³.

1.2 La classification descendante hiérarchique

Une fois l'analyse lancée, le logiciel Iramuteq réalise une classification descendante hiérarchique. Pour effectuer cette classification, Iramuteq va d'abord diviser le corpus en « textes⁵⁸⁴ » qui correspondent aux articles, puis en « segments de texte » qui correspondent à des petits paragraphes, dont le chercheur pourra déterminer le nombre d'occurrences⁵⁸⁵. Par défaut, un segment de texte contient 40 mots. Le logiciel va ensuite croiser ces segments de texte avec

⁵⁸¹ Par exemple, les mots « *island* » et « *islands* » vont être regroupés sous la forme « *island* ».

⁵⁸² Par exemple, les mots « *predict* », « *predicts* » ou « *predicting* » vont être regroupés sous la forme « *predict* ».

⁵⁸³ Il faut cependant mentionner que cette lemmatisation a aussi pu alimenter les critiques à l'encontre de l'analyse statistique textuelle. Il est en effet possible de reprocher une perte d'informations puisque le chercheur fait confiance au logiciel pour synthétiser automatiquement certains ensembles de mots et ainsi réduire la diversité lexicale du texte.

⁵⁸⁴ Pour des raisons de propriété intellectuelle le vocabulaire varie entre le logiciel Alceste et la « méthode Reinert » mise en œuvre par le logiciel Iramuteq. Les « textes » d'Iramuteq font référence aux « unités de contexte initiales » (UCI) d'Alceste. De même, les « segments de texte » renvoient aux « unités de contexte élémentaires » (UCE). Enfin, les « regroupements de segments de texte » correspondent aux « unités de contexte » (UC). Lucie Loubère et Pierre Ratinaud, « Documentation IRaMuTeQ 0.6 alpha 3 version 0.1 », 2014, p. 4.

⁵⁸⁵ C'est-à-dire le nombre de mots même si plusieurs d'entre eux se répètent.

l'ensemble des mots lemmatisés qu'il aura repérés dans le corpus afin de réaliser un tableau lexical entier⁵⁸⁶ où chaque case est remplie par « 0 » ou « 1 » en fonction de l'absence ou de la présence de chaque forme dans chacun des segments (Tableau 19). Ce tableau permet de souligner les cooccurrences des mots dans les articles.

Segments de texte	Formes													
	<i>tuvalu</i>	<i>is</i>	<i>in</i>	<i>danger</i>	<i>sea</i>	<i>level</i>	<i>rise/rising</i>	<i>linked</i>	<i>to</i>	<i>climate</i>	<i>change</i>	<i>in</i>	<i>kiribati</i>	...
<i>tuvalu is in danger</i>	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...
<i>sea level rise is linked to climate change</i>	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	...
<i>climate change in kiribati is rising sea level</i>	0	1	1	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	...
...

Tableau 19 : Exemple de tableau lexical entier réalisé par Iramuteq

En opérant ainsi sur l'ensemble des formes et des segments de texte du corpus, le logiciel construit un très grand tableau. Ce type de tableau de contingence contenant une très forte proportion de « 0 » (95 %) est qualifié « d'hyper creux » et nécessite des méthodes de traitement statistique spécifiques⁵⁸⁷. À partir de celles-ci, M. Reinert a développé une classification descendante hiérarchique⁵⁸⁸ que B. Garnier et F. Guérin –Pace ont résumée de la sorte⁵⁸⁹ :

« La technique est itérative : initialement, toutes les unités textuelles sont regroupées en une seule classe ; à chaque étape, on fait ressortir les deux classes les plus différentes entre elles, en termes de vocabulaire. Le critère de décomposition s'appuie sur une mesure du khi-deux⁵⁹⁰. Cette analyse a pour objectif d'obtenir un classement des "phrases" du corpus étudiées en fonction de la ressemblance ou de la dissemblance des mots dans ces "phrases" et d'ordonner les textes en cernant les homologies et les oppositions⁵⁹¹. »

À chaque étape, la classification permet d'écartier les formes qui sont trop éloignées (c'est-à-dire celles dont la distance khi-deux est trop importante avec forte probabilité) et de regrouper celles

⁵⁸⁶ Bénédicte Garnier et France Guérin-Pace, *op. cit.*, p. 16.

⁵⁸⁷ *Ibidem*.

⁵⁸⁸ Max Reinert, « Une méthode de classification descendante hiérarchique: Application à l'analyse lexicale par contexte », *Cahiers de l'Analyse des Données*, 1983, p. 187-198.

⁵⁸⁹ Bénédicte Garnier et France Guérin-Pace, *op. cit.*, p. 24.

⁵⁹⁰ Nous ne développerons pas ici le calcul mathématique du khi-deux développé par Jean-Paul Benzecri. Pour une explication de celui-ci, se référer à l'ouvrage suivant : Jean-Paul Benzecri, *L'analyse des Données*, tome 1 et 2, Dunod, Paris, 1973.

⁵⁹¹ Max Reinert et H. Rouré, *op. cit.*

qui sont très proches. Ainsi, le logiciel peut établir plusieurs classes de mots. Les mots sont à la fois statistiquement proches les uns des autres au sein d'une même classe et éloignés de ceux des autres classes. Au sein d'une classe, les mots ayant le plus contribué à l'établissement de celle-ci sont présentés par ordre décroissant de score de khi-deux (les plus spécifiques vers les moins spécifiques). La présentation schématique sous forme d'un arbre de classification (dendrogramme) permet à l'analyste de donner un sens à chaque classe en observant à la fois le vocabulaire qui lui est associé et les classes qui lui sont opposées à chaque « nœud » de l'arbre⁵⁹².

1.3 Analyse factorielle des correspondances

Le logiciel procède également à une analyse factorielle des correspondances sur le tableau lexical entier. Cette analyse multidimensionnelle permet de concevoir des facteurs qui « résument » l'information numérique du tableau. Chaque facteur ne peut restituer 100 % de l'information, de ce fait, il est associé à un pourcentage qui correspond à la quantité d'information restituée⁵⁹³. L'analyse des correspondances utilise la distance du khi-deux entre les formes (mots) du tableau lexical entier pour les situer de manière plus ou moins proche selon le facteur choisi. Ainsi, en prenant les deux facteurs qui résument au maximum le tableau, il est possible de concevoir un plan où chaque facteur représente un axe. En prenant en compte les positions d'une même forme sur les deux facteurs, il est possible de la placer sur le plan. De la sorte, les coordonnées obtenues pour chaque forme permettent de visualiser graphiquement leur proximité ou leur éloignement sur le plan. Deux mots seront d'autant plus proches sur le plan que leur distance du khi-deux sera faible quels que soient les facteurs retenus pour constituer le plan. L'analyse factorielle des

⁵⁹² cf. Dendrogramme 1

⁵⁹³ Ici, les scores se situent aux alentours de 30 %.

correspondances permet ainsi de repérer des grappes de mots⁵⁹⁴ plus ou moins distantes les unes des autres. Plus les mots sont proches sur le plan, plus ils sont associés au sein des mêmes segments de texte. À l'inverse, plus les mots sont éloignés, moins ils sont associés dans le corpus. Bien évidemment, il faut faire attention à ne pas sur-interpréter une proximité entre deux grappes sur un plan formé par deux facteurs (1 et 2 par exemple) puisque celles-ci peuvent être éloignées sur un autre plan formé par d'autres facteurs (2 et 3 par exemple).

2. Présentation des résultats de l'analyse statistique textuelle du traitement de Kiribati et de Tuvalu au sein du forum médiatique néo-zélandais

Dans cette seconde partie, nous présentons les résultats obtenus après classification descendante hiérarchique et analyse factorielle des correspondances à l'aide du logiciel Iramuteq sur le corpus exhaustif puis sur le corpus thématique.

2.1 Analyse du corpus exhaustif : les mots du traitement de Tuvalu et de Kiribati au sein du *New Zealand Herald*

À la suite d'une classification double⁵⁹⁵, le logiciel nous permet de dresser une première description des caractéristiques du corpus exhaustif (Tableau 20).

⁵⁹⁴ Celles-ci correspondent en général aux classes obtenues par la classification descendante hiérarchique.

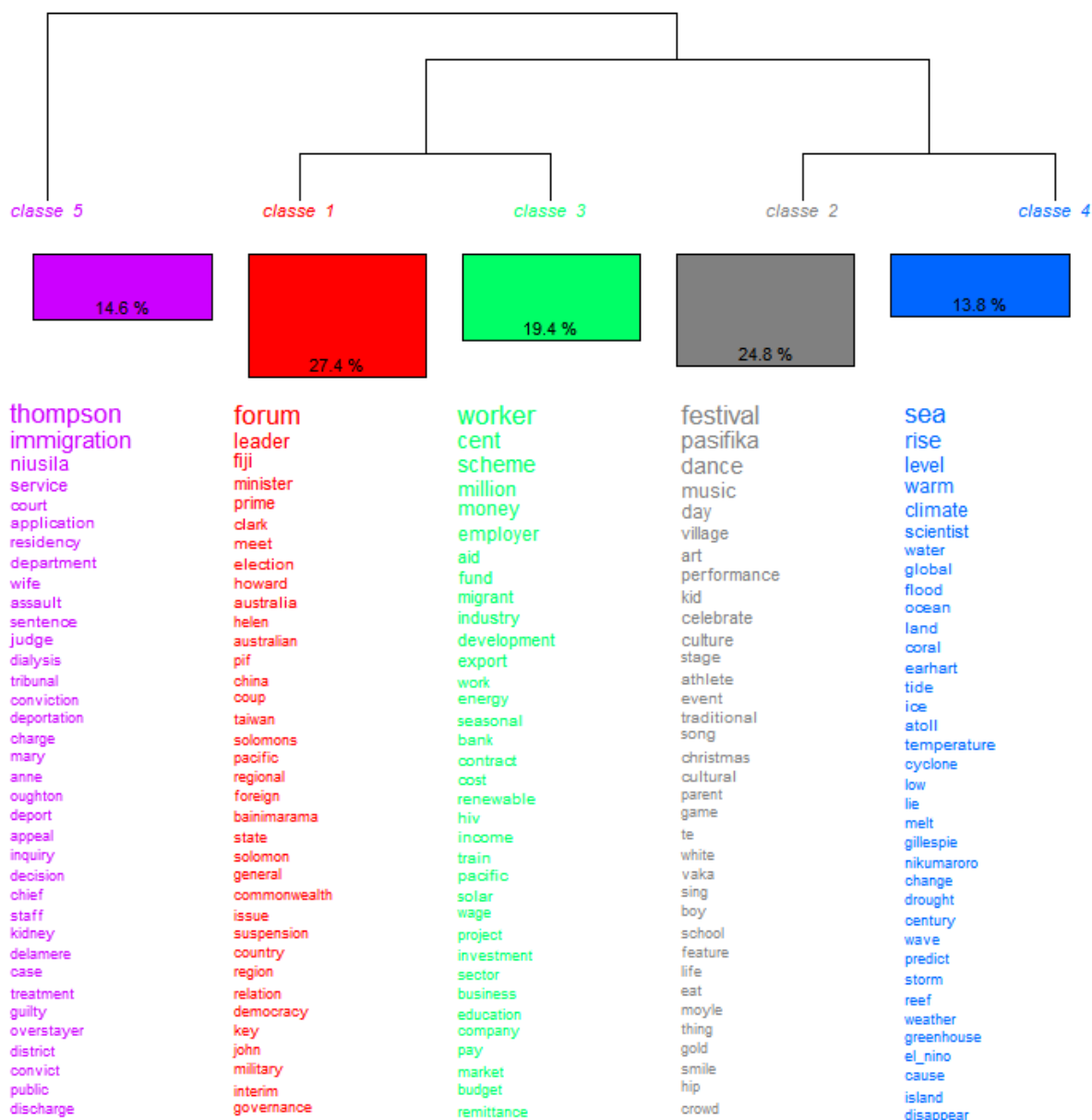
⁵⁹⁵ Le logiciel va réaliser deux tableaux lexicaux entiers en faisant varier la taille des segments texte (c'est-à-dire en faisant varier le nombre d'occurrences par segment de texte). Il va ensuite comparer les deux tableaux retenus pour synthétiser les distances du khi-deux entre chacune des formes. Cette méthode a le mérite de mieux stabiliser les classes obtenues et permet une analyse plus robuste.

Nombre de textes (articles)	586
Nombre de segments de texte	9224
Nombre de segments de texte classés pour l'analyse	6649 (72 %)
Nombre de mots dans le corpus (occurrences ⁵⁹⁶)	335 964
Nombre de mots différents (formes)	19 568
Nombre de lemmes	14 779
Moyenne d'occurrence par forme	17,2 (chaque mot différent est utilisé en moyenne 17 fois)

Tableau 20 : Caractéristiques du corpus exhaustif

L'analyse a traité 6649 segments de texte sur 9224. Près des trois quarts du corpus (72 %) ont ainsi été examinés. Un premier décompte nous permet d'observer que « Kiribati » (756 occurrences) est plus mentionné que « Tuvalu » (573 occurrences) dans l'ensemble. Si le terme « *climate* » semble être utilisé assez régulièrement (455 occurrences), le terme « *refugee* » apparaît près de quatre fois moins souvent (121 occurrences). Surtout, nous pouvons observer que des termes liés au vocabulaire de la disparition sont relativement peu présents dans le corpus. Si la référence aux inondations (« *flood* ») est la plus fréquente (90 occurrences), les termes indiquant clairement une disparition sont plus rarement formulés : « *sink* » (40 occurrences), « *disappear* » (40 occurrences), « *submerge* » (23 occurrences), « *vanish* » (16 occurrences). Dans l'absolu, les mots des récits de la disparition semblent donc peu utilisés dans le traitement médiatique des deux États atolliens par le *New Zealand Herald*. Cependant, qu'en est-il de leur présence relative, notamment de leurs apparitions conjointes avec d'autres termes ? La classification descendante hiérarchique réalisée à l'aide d'Iramuteq nous permet d'y répondre en identifiant cinq classes de mots qui sont statistiquement fortement associés les uns aux autres (Dendrogramme 1).

⁵⁹⁶ Le nombre d'occurrences correspond au nombre de mots présents, même si cela implique de compter un mot plusieurs fois en raison des répétitions.



Dendrogramme 1 : Résultats de la classification descendante hiérarchique double sur le corpus exhaustif des articles du *New Zealand Herald* mentionnant Tuvalu ou Kiribati de 1999 à 2014 à l'aide d'Iramuteq

Le logiciel offre également la possibilité de placer ces différentes classes sur un plan factoriel. Cette fonctionnalité permet de représenter visuellement la « distance », « l'écart » ou à l'inverse « le rapprochement » qui peut exister entre deux classes. Deux plans factoriels ont ainsi été réalisés ; l'un (Figure 14) avec les deux premiers facteurs résumant la plus grande quantité d'informations

sur le corpus⁵⁹⁷ (facteur 1 et 2) et l'autre (Figure 15) avec les seconds facteurs résumant la plus grande quantité d'informations sur le corpus⁵⁹⁸ (facteur 2 et 3). En combinant les deux plans, nous pouvons analyser les positionnements des classes selon trois dimensions qui correspondent aux trois facteurs.

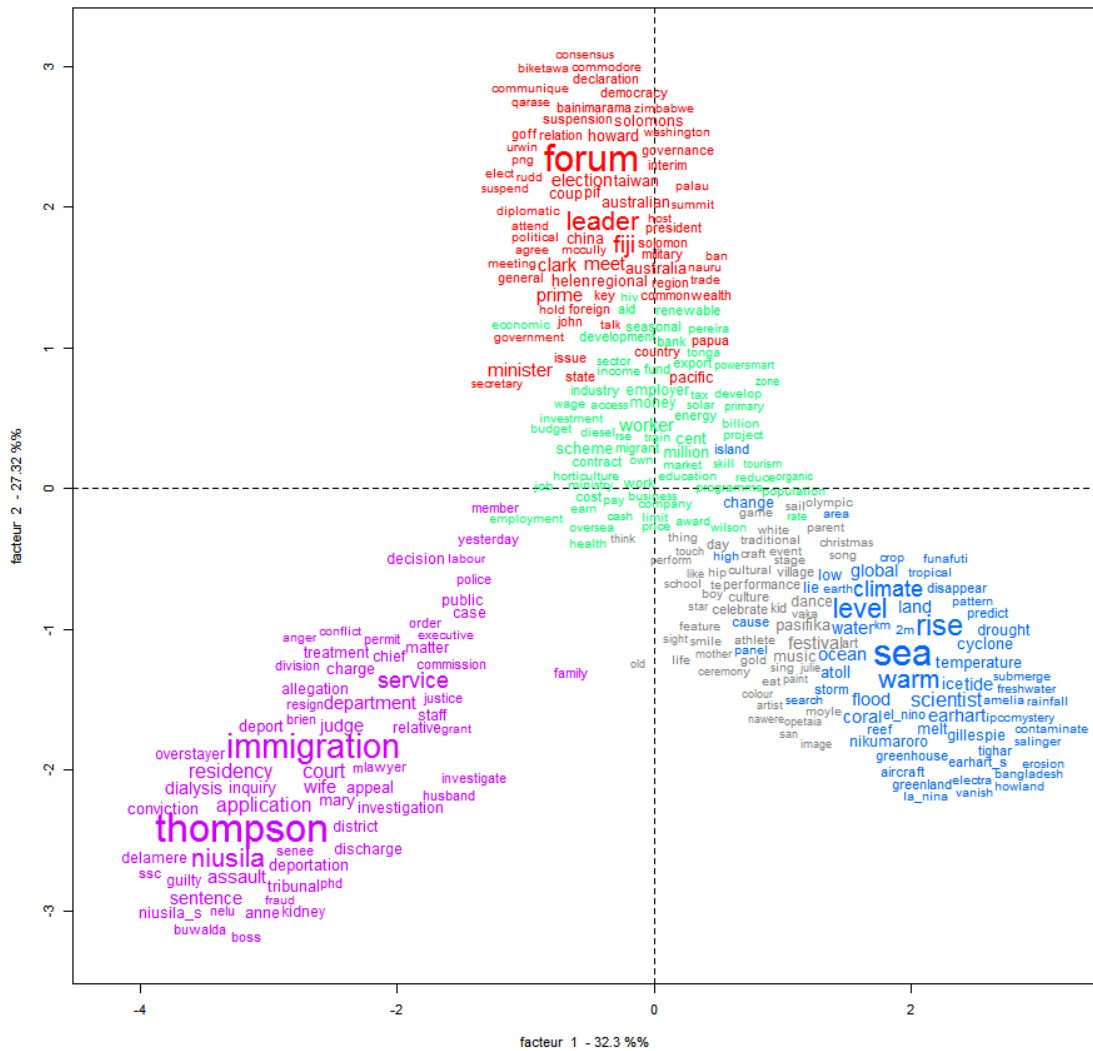


Figure 14 : Représentation sur un plan factoriel (facteur 1 et 2) des classes du corpus exhaustif des articles *du New Zealand Herald* mentionnant Tuvalu ou Kiribati de 1999 à 2014 obtenues à l'aide d'Iramuteq

⁵⁹⁷ Le premier facteur (représenté par l'axe vertical du plan) résume 32 % de l'information. Le second facteur (représenté par l'axe horizontal du plan) résume 27 % de l'information.

⁵⁹⁸ Le second facteur (représenté par l'axe vertical du plan) résume 27 % de l'information. Le troisième facteur (représenté par l'axe horizontal du plan) résume 23 % de l'information.

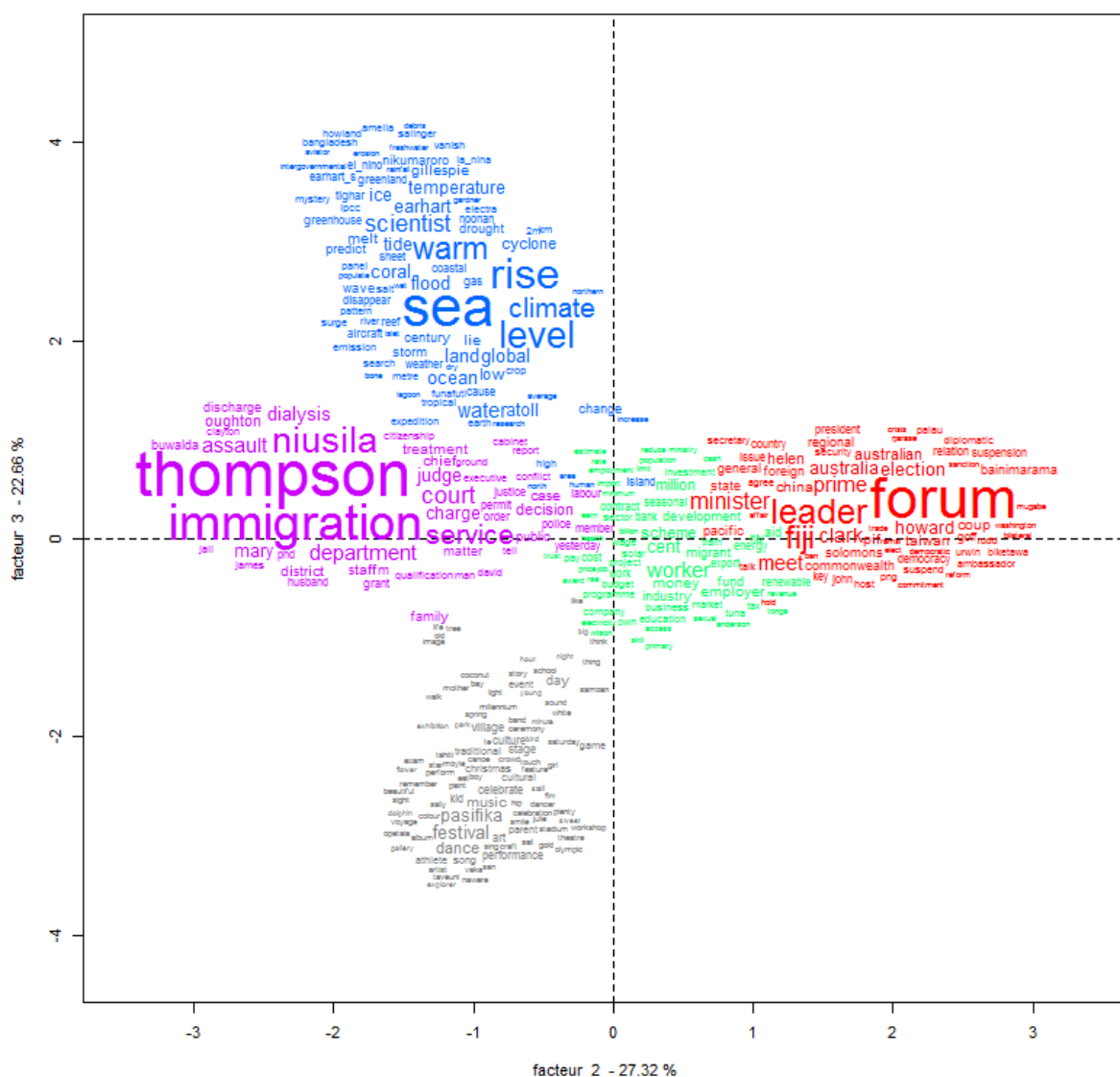


Figure 15 : Représentation sur un plan factoriel (facteur 2 et 3) des classes du corpus exhaustif des articles du *New Zealand Herald* mentionnant Tuvalu ou Kiribati de 1999 à 2014 obtenues à l'aide d'Iramuteq

À l'aide du premier plan factoriel, nous observons que les cinq classes sont réparties selon trois sommets. En bas à gauche du plan factoriel, la classe n° 5 constitue l'un de ces sommets et s'oppose clairement aux quatre autres classes. En haut du plan factoriel, la classe n° 1 se situe aussi au niveau d'un sommet. Associée à la classe n° 3 (la proximité entre les deux classes est illustrée sur le plan factoriel), elle s'oppose également aux classes n° 2 et n° 4. Cette dernière classe constitue le troisième sommet.

Cependant, le second plan factoriel nous permet de remarquer une opposition entre les classes n° 2 et n° 4. En effet, celles-ci sont éloignées l'une de l'autre le long de l'axe formé par le facteur 3. Ainsi, nous pouvons conclure que les cinq classes se répartissent sur le plan en quatre groupes (sommets) : un groupe constitué des classes n° 3 et n° 1, un groupe constitué de la classe n° 2, un groupe constitué de la classe n° 4 et enfin un groupe bien distinct des trois autres qui est constitué de la classe n° 5.

2.1.1 Description des thématiques générales : analyse des classes n° 1, 2, 3 et 5

Le dendrogramme nous permet de confirmer ces premières observations. En effet, la hiérarchie des distinctions opérées par le logiciel entre les classes nous indique que la classe n° 5 se différencie rapidement de toutes les autres. Celle-ci comprend 14,6 % de la part du corpus analysé. À la lecture des formes et des modalités de variables qui lui sont significatives⁵⁹⁹, nous nous sommes rendu compte que cette classe concerne le registre de vocabulaire des faits divers juridiques en lien avec des migrants originaires des deux États atolliens (*migr_oui, *pcp_oui). Il s'agit notamment de deux histoires particulièrement médiatisées. L'une, datant de 1999 (*date_1999), relate le débat autour de l'expulsion de Niusila (*niousila, deportation*), un tuvaluan sans-papiers, coupable de violence conjugale (*wife*), mais atteint d'une déficience aux reins. Le retour à Tuvalu sans possibilité de dialyse (*dialysis*) sur place étant l'équivalent d'une non-assistance à personne en danger, le débat juridique et moral dans la presse fut lancé. L'autre histoire qui fit plus de bruit en 2008 (*date_2008), concerne l'ancienne chef du service d'immigration du gouvernement néo-zélandais (*immigration, departement, service*), Mary Ann Thompson (*thompson*). Celle-ci fut condamnée pour avoir accordé des visas non réglementaires à des membres de sa

⁵⁹⁹ Nous indiquerons entre parenthèses les formes et les modalités de variables qui participent le plus à la définition de chaque classe.

belle-famille originaire de Kiribati (*residency*). Le scandale politique anima l'agenda médiatique pendant plusieurs mois. En raison de la spécificité juridique de son vocabulaire (*court, application, sentence, judge, etc.*), cette « classe des faits divers » s'oppose à toutes les autres qui se subdivisent elles-mêmes en deux branches.

Dans la première sous-branche la classe n° 3 s'oppose à la classe n° 1. Cette dernière constitue 27,4 % de la part analysée du corpus, ce qui en fait la classe ayant la taille la plus importante. À la lecture des formes et des modalités de variables qui lui sont significatives, nous pouvons constater que le thème abordé est celui des relations internationales (*RI_oui), en excluant toutefois la question des migrations (*migr_non). Cette classe, que nous nommons « classe des relations diplomatiques » concerne donc principalement le registre de vocabulaire faisant allusion aux relations multilatérales dans le Pacifique sud. Elle est notamment liée à la couverture médiatique du Forum des îles du Pacifique (*forum, pif*⁶⁰⁰) auquel les représentants de Tuvalu et de Kiribati participent tous les ans. Ces forums réunissent (*meet*) les chefs de gouvernements et d'États de la région (*regional, leader, prime, minister, Helen, Clark, Howard*) pour discuter des questions de bonnes gouvernances, d'aide et de développement. L'un des thèmes débattus au sein de ce forum est celui des sanctions diplomatiques prises à l'encontre des îles Fidji. Celles-ci connurent le quatrième coup d'État de leur histoire à la fin de l'année 2006 avec la prise de pouvoir du général Bainimarama, dont il était attendu l'organisation de nouvelles élections (*fiji, election, coup, bainimarama*)⁶⁰¹. Enfin, une part des thématiques liées à cette classe concerne la lutte d'influence entre la République populaire de Chine et la République de Chine de Taïwan (*china, taiwan*). En effet, chacun des deux États mène une campagne diplomatique dans le Pacifique sud pour

⁶⁰⁰ « PIF » est l'acronyme de *Pacific Island Forum*.

⁶⁰¹ Plusieurs articles consacrés à ce sujet mentionnaient également Tuvalu ou Kiribati, puisque les deux États atolliens dépendent des aéroports internationaux des Fidji pour assurer leurs liaisons aériennes avec le reste du monde. De ce fait, les représentants de Tuvalu et de Kiribati ont pu plaider en faveur de la cause des Fidji afin de leur éviter une éviction du Forum des îles du Pacifique

défendre ses intérêts. Taïwan participe aux politiques de développement menées à Tuvalu et à Kiribati. En contrepartie, les deux États atolliens plaident régulièrement à la tribune des Nations Unies pour la reconnaissance officielle de la souveraineté et de l'indépendance de Taïwan.

La classe n° 3 comprend 19,4 % de la part analysée du corpus. Elle est la plus proche de « classe des relations diplomatiques » (classe n° 1) même si elle est différenciée de celle-ci par le logiciel. Les formes qui lui sont significatives font également référence à des sujets en lien avec les relations internationales (*RI_oui). Cependant, cette classe concerne plus spécifiquement les relations bilatérales entre la Nouvelle-Zélande et d'autres États, dont Kiribati et Tuvalu. De ce fait, nous la nommons « classe des relations bilatérales ». Elle est notamment associée au traitement médiatique des programmes d'aide au développement (*dvpmt_oui) dans les deux États atolliens (*million, aid, fund, development*) et aborde la question des migrations économiques de leurs populations vers la Nouvelle-Zélande (*worker, scheme, money, employer, migrant*). Il s'agit en effet de la classe regroupant les formes présentes dans les articles qui expliquent la mise en œuvre des deux politiques migratoires par quotas auxquelles les populations de Tuvalu et de Kiribati peuvent candidater : la *Pacific Access Category* et le *Recognised Seasonal Employer*.

La seconde sous-branche du dendrogramme est composée des classes n° 2 et n° 4. Cependant, nous avons vu que ces deux classes sont clairement opposées sur le second plan factoriel. Il est donc difficile de définir un point commun entre celles-ci, mis à part leurs différences communes avec la classe des relations diplomatiques et la classe des relations bilatérales. En effet, en raison de leur vocabulaire principalement politique et orienté vers les questions internationales, les classes de la première sous-branche sont relativement proches l'une de l'autre et peuvent être facilement distinguées des classes restantes qui constituent par défaut la dernière sous-branche du dendrogramme. Au sein de celle-ci, la classe n° 2 comprend 25 % de la part analysée du corpus.

La thématique qui lui est associée concerne principalement le *Pasifika Festival* d'Auckland, un festival auquel participent les communautés tuvaluanes et i-kiribati installées en Nouvelle-Zélande et qui met à l'honneur les cultures océaniques (*festival, pasifika, dance, music, art, performance, celebrate, culture*). Nous la qualifions donc de « classe culturelle ».

2.1.2 Des récits partiellement présents : analyse de la classe n° 4

Finalement, c'est la dernière classe du dendrogramme qui nous intéresse particulièrement. Correspondant à 13,8 % de la part analysée du corpus, la classe n° 4 représente la manière dont le journal aborde la question du changement climatique quand il cite également les États atolliens. En effet, lorsque nous observons en détail les modalités de variables attribuées aux textes participant à la construction de cette « classe du changement climatique », nous constatons que les articles les plus significatifs :

- contiennent un récit de la disparition⁶⁰² ;
- mentionnent le changement climatique⁶⁰³ ;
- ont pour sujets principaux⁶⁰⁴ les États atolliens ;
- et ont été publiés en 2001⁶⁰⁵, en 2007⁶⁰⁶ et en 2013⁶⁰⁷.

Ces observations tendent ainsi à confirmer les conclusions avancées dans le chapitre précédent. Tout d'abord, les récits ne sont pas forcément associés à tous les articles sur le changement climatique, mais à chaque fois qu'ils sont présents, la thématique climatique l'est également.

⁶⁰² La modalité « *dispa_oui » possède un score de khi-deux égale à 1379, ce qui en fait la caractéristique la plus significative de la classe. Les formes et les segments de textes qui ont servi à constituer la classe n° 4 se retrouvent donc quasi-exclusivement dans des articles ayant été codés « *dispa_oui », c'est-à-dire dans des articles qui contiennent un récit de la disparition.

⁶⁰³ Le score de khi-deux de la modalité « *CC_oui » est égale à 1046.

⁶⁰⁴ Khi-deux « *pcp_oui » égale à 140

⁶⁰⁵ Khi-deux « *date_2001 » égale à 170

⁶⁰⁶ Khi-deux « *date_2007 » égale à 97,5

⁶⁰⁷ Khi-deux « *date_2013 » égale à 68,5

Ensuite, les deux États atolliens ont principalement été associés au changement climatique dans le *New Zealand Herald* au cours de trois périodes : au début des années 2000 avec la prise en considération progressive des conséquences du changement climatique pour les États atolliens⁶⁰⁸ ; à partir de 2007 en marge des grandes conférences sur le climat notamment celles de Bali puis de Copenhague⁶⁰⁹ ; et enfin, à partir de 2013 avec la déclaration de Majuro sur la transition énergétique et les procès associés au débat sur les liens entre migration et changement climatique⁶¹⁰.

En nous intéressant plus en détail à cette classe du changement climatique et aux formes⁶¹¹ présentées dans le dendrogramme, nous retrouvons également un certain nombre d'éléments en lien avec les récits de la disparition. Les thèmes abordés concernent les prédictions scientifiques (*scientist, predict*) d'un réchauffement climatique mondial (*warm, climate, global, temperature*) provoquant la fonte des glaces (*ice, melt*) et l'élévation du niveau marin (*sea, level, rise, ocean, water*). Les articles mettent en avant la faible altitude des îles coralliennes de Kiribati et de Tuvalu (*low, lie/lying, land, coral, atoll, above*). Ce faisant, ils font le lien entre les prédictions d'une élévation du niveau marin et les risques accrus d'inondations (*flood*) provoquées par les fortes marées (*tide*) et les événements météorologiques extrêmes (*el niño, cyclone*). Certains articles peuvent également mentionner la question de la disparition (*disappear*). L'encadré ci-dessous présente ainsi une sélection de segments de texte parmi les plus représentatifs de la classe n° 4 qui reprennent les éléments que nous venons de détailler.

⁶⁰⁸ Formes de la classe n° 4 statistiquement représentatives des articles publiés en 2001 : *scientist, co2, warm, predict, gas, greenhouse*

⁶⁰⁹ Formes de la classe n° 4 statistiquement représentatives des articles publiés en 2007 : *kyoto, climate, la nina, change, flood, impact, protocol, island, weather, ratify, emission, unfccc, ipcc*

Formes de la classe n° 4 statistiquement représentatives des articles publiés en 2009 : *copenhagen, ice, melt, eco, emission, 2c, target, carbon, flood, planet, cut*

⁶¹⁰ Formes de la classe n° 4 statistiquement représentatives des articles publiés en 2013 : *refugee, teitiota, majuro, marshall, energy, climate, renewable, deport, threat, kiribati*

⁶¹¹ Nous avons cependant délibérément ignoré les formes « *Earhart* », « *Gillespie* » et « *Nikumakoro* ». Nous reviendrons en détails sur l'explication de ce choix.

0023 *source_nzh *date_2001 *tuvalu_oui *kiribati_non *pcp_oui *CC_oui *dispa_oui *migr_oui *RI_oui *dvpmt_non

« [...] around the world sea levels are rising as greenhouse gases discharged by industrialised countries warm the oceans. A report from the intergovernmental panel on climate change, a UN body that collates the work of 3000 leading scientists, predicted that sea levels would climb 14cm to 80cm by 2110. »

0026 *source_nzh *date_2002 *tuvalu_oui *kiribati_non *pcp_oui *CC_oui *dispa_oui *migr_non *RI_oui *dvpmt_non

« [...] both have rejected the kyoto protocol on climate change. Tuvalu, which is only four metres above sea level at its highest point, faces oblivion if the scientists gloomy scenarios prove right and global warming causes the sea to rise [...] »

0028 *source_nzh *date_2004 *tuvalu_oui *kiribati_oui *pcp_oui *CC_oui *dispa_oui *migr_oui *RI_oui *dvpmt_non

« [...] but it's not just the rising sea levels that pose a threat to the islanders. Scientists predict that increasing temperatures will cause more tropical storms, the sort that generate higher waves and which could mean inundation for the low lying islands. »

0334 *source_nzh *date_2005 *tuvalu_oui *kiribati_oui *pcp_non *CC_oui *dispa_non *migr_non *RI_oui *dvpmt_non

« Some scientists predict a global warming threshold of 2c above the prevailing world temperatures in 1750 (before the industrial revolution) could be reached in the next 10 years resulting in agricultural failure major droughts increased disease and sea level rises »

0364 *source_nzh *date_2007 *tuvalu_non *kiribati_oui *pcp_non *CC_oui *dispa_non *migr_non *RI_oui *dvpmt_non

« [...] the report projects a rise in sea levels of between 18 and 59cm in the 21st century and said bigger gains cannot be ruled out if ice sheets in antarctica and greenland thaw rising seas threaten low lying islands [...] »

0005 *source_nzh *date_2013 *tuvalu_oui *kiribati_non *pcp_oui *CC_oui *dispa_oui *migr_non *RI_oui *dvpmt_oui

« [...] the facts around rising sea levels are widely misunderstood or misinterpreted. This has added heat to a new_zealand news story that went global : NZ casts off first pacific island climate change refugee. Global warming would lead to thermal expansion of the oceans [...] »

0580 *source_nzh *date_2014 *tuvalu_non *kiribati_oui *pcp_non *CC_oui *dispa_oui *migr_oui *RI_oui *dvpmt_non

« We cannot accept that our islands be submerged by the rising oceans. Low lying island nations, some of which are little more than one metre above sea level, are regarded as some of the most vulnerable to rising seas blamed on man made climate change »

Encadré 2 : Segments de textes caractéristiques de la classe du changement climatique obtenue après classification descendante hiérarchique sur le corpus exhaustif

Nous pouvons compléter cette analyse en examinant les autres formes constitutives qui n'apparaissent pas dans la liste des mots du dendrogramme. Ces formes complémentaires ont été sélectionnées à partir de la base de données fournie par le logiciel⁶¹². Nous les avons organisées selon certains thèmes dans le tableau suivant, en précisant à chaque fois le calcul de leur khi-deux ce qui donne une indication de leur importance dans la constitution de la classe du changement climatique :

Thèmes	Sous-thèmes	Formes (score de khi-deux)
Argumentation scientifique	source	<i>scientist</i> (395), <i>IPCC</i> (93), <i>panel</i> (78), <i>intergovernmental</i> (56)
	causalité	<i>cause</i> (108), <i>evidence</i> (38)
	prédiction	<i>predict</i> (134), <i>century</i> (147), 2100 (106), <i>scenario</i> (61), <i>forecast</i> (61), <i>prediction</i> (42), <i>pattern</i> (42)
Changement climatique	augmentation des températures mondiales à cause des gaz à effet de serre	<i>warm</i> (565), <i>climate</i> (467), <i>global</i> (281), <i>temperature</i> (227), <i>greenhouse</i> (126), <i>weather</i> (119), <i>gas</i> (104), <i>atmosphere</i> (73), <i>emission</i> (69), CO ₂ (48), <i>degree</i> (44),
	fonte des glaces et élévation du niveau marin	<i>sea</i> (1102), <i>rise</i> (766), <i>level</i> (675), <i>water</i> (301), <i>ocean</i> (275), <i>ice</i> (241), <i>melt</i> (172), <i>greenland</i> (160)
Description des îles	caractéristiques et vulnérabilité des atolls	<i>land</i> (272), <i>coral</i> (259), <i>atoll</i> (236), <i>low</i> (191), <i>lie</i> (188), <i>above</i> (184), <i>reef</i> (121), <i>island</i> (107), <i>high</i> (86), <i>metre</i> (79), <i>tropical</i> (76), 2 m (66), <i>vulnerable</i> (31)
Conséquences	enjeux liés à l'eau douce	<i>drought</i> (155), <i>contamination</i> (81), <i>crop</i> (79), <i>freshwater</i> (62), <i>rainfall</i> (62), <i>salt</i> (66)
	tempêtes et érosion	<i>cyclone</i> (208), <i>storm</i> (133), <i>coastal</i> (104), <i>erosion</i> (62),
	submersion et disparition	<i>flood</i> (278), <i>tide</i> (251), <i>disappear</i> (106), <i>vanish</i> (81), <i>beneath</i> (73), <i>disappearance</i> (54), <i>sink</i> (33)

Tableau 21 : Organisation thématique des formes de la classe du changement climatique en lien avec les récits de la disparition

À l'aide de ce tableau, nous montrons que ces formes constitutives peuvent être regroupées selon quatre grandes thématiques. La première concerne l'*argumentation scientifique*. Dans cette thématique, nous distinguons les mots qui indiquent les sources du discours scientifique, les mots

⁶¹² Pour une liste plus complète des formes et des modalités de variable constitutives de la classe n° 4, se référer à l'annexe n°5.

qui soulignent la causalité de ce discours et les mots qui renvoient directement aux prévisions et à la formulation de scénarios à l'horizon du prochain siècle. La deuxième thématique se rapporte à la *présentation du changement climatique*. Il s'agit des mots généralement associés à la description des émissions de gaz à effet de serre, de l'augmentation globale des températures et de l'élévation du niveau marin. La troisième thématique correspond à la *description des atolls*. Ici, les caractéristiques des États atolliens sont rappelées avec des mots faisant notamment référence à la faible altitude de leurs îles coralliennes. La quatrième thématique relève des *conséquences du changement climatique pour les atolls*. Les mots que nous avons regroupés dans cette thématique concernent la présentation des risques pour les États atolliens. Nous retrouvons ainsi des mots décrivant les problèmes de manque d'eau douce ou de contamination de celle-ci. De même, certains mots font référence aux problèmes liés aux tempêtes et à l'érosion des côtes. Enfin, plusieurs termes renvoient directement à l'idée d'une potentielle submersion des atolls, voire de leur disparition.

Ces thématiques correspondent à plusieurs éléments d'un récit de politique publique⁶¹³. Nous retrouvons ici *la description de la situation et des enjeux* (description de l'élévation du niveau marin et de la vulnérabilité des atolls), *l'explication de cette situation par des causes situées dans le passé* (mention des gaz à effet de serre) et *la prédiction d'un scénario catastrophe* (utilisation des termes liés à la prédiction des risques de submersion ou de disparition). Nous pouvons cependant constater l'absence de termes qui renverraient à *la présentation des solutions* et à *l'énonciation des enjeux moraux*. L'analyse statistique textuelle du traitement de Kiribati et de Tuvalu par le journal fait partiellement ressortir les récits de la disparition en mettant en avant les éléments descriptifs du problème. Le débat sur les solutions possibles, en particulier la migration, semble à première vue secondaire dans le traitement médiatique des deux États atolliens par le *New Zealand Herald*.

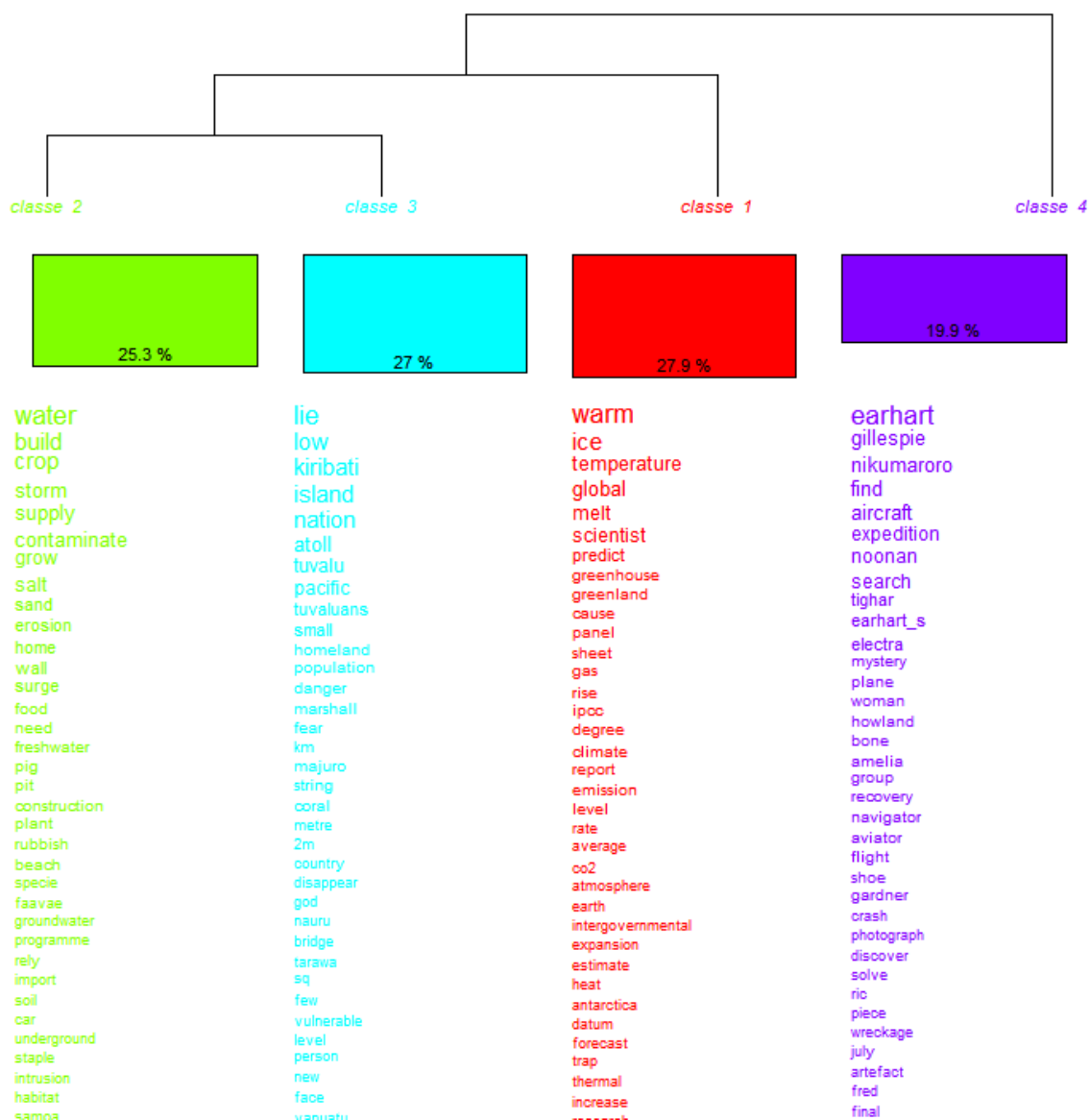
⁶¹³ Cf. Tableau n°2, p.93

En fait, il faut atteindre un niveau plus précis d'analyse des articles sur Tuvalu et Kiribati pour retrouver la trace d'une association entre des termes faisant référence à la disparition et aux mouvements de populations. Le tableau ci-dessous présente les formes qui ont un lien statistique avec les textes du corpus codés selon la modalité « *dispa_oui ». En d'autres termes, il s'agit des mots qui sont les plus représentatifs du contenu des articles mentionnant les récits de la disparition de Tuvalu ou de Kiribati. Ces termes sont à la fois très présents dans ces articles et sont peu utilisés dans le reste du corpus. Nous constatons alors la présence conjointe de formes désignant la submersion des atolls (*flood, tide, submerge, disappear*) et le déplacement de population (*relocation, relocate*). La référence à la question du statut de « réfugié climatique » est également présente avec les termes *refugee* et *teitiota*.

forme	khi-deux	forme	khi-deux	forme	khi-deux	forme	khi-deux
<i>climate</i>	132,9819	<i>above</i>	18,8797	<i>islet</i>	11,6373	<i>high</i>	9,1282
<i>sea</i>	99,012	<i>tide</i>	17,7304	<i>convention</i>	11,5531	<i>unfccc</i>	9,0446
<i>rise</i>	98,8698	<i>water</i>	17,6505	<i>century</i>	11,544	<i>tuvaluans</i>	8,9802
<i>level</i>	88,2234	<i>coral</i>	17,2317	<i>develop</i>	11,2731	<i>sand</i>	8,9137
<i>change</i>	70,4108	<i>lie</i>	17,0457	<i>environmental</i>	11,2421	<i>impact</i>	8,5878
<i>emission</i>	50,1745	<i>greenhouse</i>	16,5619	<i>carbon</i>	10,8777	<i>effect</i>	8,4228
<i>warm</i>	45,9412	<i>low</i>	15,1864	<i>adapt</i>	10,837	<i>predict</i>	8,3488
<i>global</i>	44,7185	<i>protocol</i>	14,8312	<i>teitiota</i>	10,7387	<i>ocean</i>	8,328
<i>atoll</i>	32,6324	<i>relocation</i>	14,3211	<i>glacier</i>	10,5522	<i>ionatana</i>	8,2909
<i>land</i>	27,4048	<i>island</i>	13,8058	<i>CO₂</i>	10,1803	<i>greenland</i>	8,031
<i>refugee</i>	24,847	<i>submerge</i>	13,5856	<i>average</i>	10,1536	<i>bangladesh</i>	8,0078
<i>ice</i>	22,9933	<i>temperature</i>	13,3091	<i>vulnerable</i>	10,1067	<i>relocate</i>	8,0078
<i>is</i>	21,9223	<i>population</i>	13,295	<i>nation</i>	10,1049	<i>threat</i>	7,9792
<i>flood</i>	21,0666	<i>dioxide</i>	13,0997	<i>2100</i>	10,0326	<i>crop</i>	7,8983
<i>scientist</i>	20,2725	<i>takuu</i>	12,8135	<i>un</i>	9,8647	<i>conference</i>	7,6944
<i>gas</i>	19,8383	<i>tuvalu</i>	12,5346	<i>moyle</i>	9,6843	<i>homeland</i>	7,6587
<i>melt</i>	19,6765	<i>tong</i>	11,9343	<i>copenhagen</i>	9,3919		
<i>kyoto</i>	19,1115	<i>disappear</i>	11,9141	<i>ipcc</i>	9,3096		

Tableau 22 : Formes les plus statistiquement représentatives des articles contenant un récit de la disparition

Nous pouvons poursuivre l'analyse statistique du vocabulaire utilisé pour traiter de Tuvalu et de Kiribati dans le *New Zealand Herald* en réalisant une nouvelle classification descendante hiérarchique sur un sous-corpus constitué des segments de textes qui constituent la classe n° 4⁶¹⁴. Cette opération nous permet de préciser comment les cooccurrences de la classe du changement climatique sont réparties au sein de celle-ci (Dendrogramme 2).



Dendrogramme 2 : Résultats de la classification descendante hiérarchique simple sur le sous-corpus des segments de texte de la classe du changement climatique obtenue à l'aide d'Iramuteq

⁶¹⁴ Les caractéristiques de ce sous-corpus sont présentées au sein de l'annexe xxx.

Ce dendrogramme distingue quatre sous-classes de formes. À nouveau, une sous-classe⁶¹⁵ se distingue rapidement des autres. Les termes « Earhart », « Gillespie », « Nikumakoro », « *find* » et « *aircraft* » font référence à la couverture médiatique des recherches menées par le professeur Gillespie pour retrouver l'épave de l'avion d'Amelia Earhart qui se serait écrasé sur l'atoll de Nikumakoro (Kiribati). Les segments de textes abordant cette histoire se sont retrouvés dans la constitution de la classe du changement climatique en raison des similarités de vocabulaire. En effet, la description des recherches de l'avion d'Amelia Earhart et la description du changement climatique utilisent de nombreux termes en commun désignant les atolls et l'océan. Lors de la première classification descendante hiérarchique sur l'ensemble du corpus, la distance du khi-deux entre ces formes et celles décrivant le changement climatique n'était pas suffisante pour que le logiciel puisse les distinguer en deux classes. En opérant une deuxième classification descendante hiérarchique sur les segments de textes de la classe du changement climatique, le calcul de la distance du khi-deux a permis cette fois-ci de distinguer les formes. Le logiciel différencie alors trois sous-classes qui représentent autant d'éléments du discours sur le changement climatique dans les États atolliens. Grâce à l'étude des formes de ces sous-classes, nous constatons que ces éléments de discours vont d'une conception la plus générale (sous-classe n° 1) vers une description la plus précise et locale (sous-classe n° 2).

Après une lecture des mots de la sous-classe n° 1, nous remarquons que celle-ci concerne en effet un vocabulaire de présentation générale du changement climatique et de ses enjeux au lectorat. À l'aide des termes de cette sous-classe, les journalistes exposent les prédictions par la communauté scientifique de l'évolution du climat et des températures en raison des émissions de gaz à effet de serre provoquant la fonte des glaces et l'élévation du niveau marin. Les mots de cette première

⁶¹⁵ Sous-classe n° 4

sous-classe ne sont pas nécessairement directement liés aux deux États atolliens. Ils servent plus généralement de rappel pour le lecteur des grands enjeux du changement climatique. Cette « sous-classe des enjeux globaux du changement climatique » s’oppose alors aux deux autres sous-classes (n° 2 et n° 3) dont les mots décrivent plus spécifiquement les enjeux locaux pour les atolls.

La sous-classe n° 3 concerne la présentation des atolls. En effet, lorsqu’un article mentionne Tuvalu ou Kiribati, les journalistes du *New Zealand Herald* introduisent systématiquement les deux États atolliens à leurs lecteurs⁶¹⁶. En plus d’une présentation classique des deux nations océaniques (*kiribati, island, nation, atoll, pacific, tuvaluans*), les auteurs vont insister sur certaines caractéristiques de leurs territoires. Cette démarche des journalistes néo-zélandais illustre leur perception de la vulnérabilité des États atolliens. Les mots de cette sous-classe désignent notamment l’exiguïté et la faible altitude des îles qui sont présentées comme étant menacées de disparition (*lie, low, danger, fear, disappear, vulnerable, small*). Nous la nommons donc « sous-classe de la vulnérabilité insulaire ».

La dernière sous-classe (n° 2) est la suite logique de la combinaison des deux autres. En effet, après avoir présenté les enjeux de l’élévation du niveau marin et rappelé la faible altitude des atolls, les journalistes font le constat des problèmes qui risquent d’être exacerbés par le changement climatique à Tuvalu et à Kiribati. Nous retrouvons ainsi un vocabulaire désignant les risques accrus de contamination du sol par l’eau salée ce qui menace les réserves d’eau et les récoltes (*water, salt, contaminate, crop, grow, supply, food*). De même, les formes de cette sous-classe rappellent les enjeux liés à l’érosion des côtes et aux stratégies de défense mises en place telles que

⁶¹⁶ Cette particularité nous est apparue à la lecture du corpus. Elle nous a semblé corroborer les propos de nos enquêtés qui considèrent que Tuvalu et Kiribati sont méconnus par l’opinion publique néo-zélandaise (cf. chapitre 5, sous-section 2.1).

la construction de digues (*storm, surge, build, wall, sand, erosion*). Cette sous-classe n° 2 peut être considérée comme une « sous-classe des enjeux du changement climatique dans les atolls ».

Il est ainsi intéressant de constater que la référence à la disparition concerne un niveau « intermédiaire » de description des conséquences du changement climatique pour les États atolliens⁶¹⁷. D'un point de vue statistique, la majorité des journalistes néo-zélandais ne mentionnent la disparition de Tuvalu ou de Kiribati qu'après avoir conjointement présenté l'augmentation du niveau des océans et les caractéristiques des États atolliens selon l'équation suivante :

élévation du niveau marin + faible altitude des atolls + pays entièrement constitué d'atolls = disparition du pays ?

Cependant, si les journalistes poussent plus en avant leurs recherches sur les conséquences du changement climatique pour les États atolliens, la description de celles-ci n'aborde plus la question de la disparition. À la place, les mots employés font référence aux problématiques d'érosions des côtes, de gestion des réserves d'eau douce et de salinisation du sol⁶¹⁸. Plus les journalistes cherchent à être précis dans la présentation des conséquences du changement climatique pour Tuvalu et pour Kiribati, plus les articles « emmènent » les lecteurs au sein des atolls en décrivant des problématiques locales qui sont plus pressantes que le scénario d'une disparition complète de l'État. Ce constat est d'ailleurs formulé lors d'un entretien par la responsable de l'accueil des volontaires australiens à Kiribati qui est régulièrement confrontée aux arrivées des journalistes étrangers venus faire des reportages sur le changement climatique et la migration. Elle s'est ainsi rendu compte que « s'ils (les journalistes) restent ici assez longtemps, ils

⁶¹⁷ Après avoir réalisé la classification descendante hiérarchique sur les segments de texte de la classe des mots associés au changement climatique dans le corpus exhaustif (classe n° 4), nous avons pu constater que le terme « *disappear* » est seulement présent dans la sous-classe n° 3 qui concerne la description de la faible altitude des atolls.

⁶¹⁸ Comme nous l'avons montré dans la sous-classe n° 2.

diront “Oh ! En fait, le vrai problème c’est l’eau”. Ils suivront alors cette piste pour leur reportage⁶¹⁹ ».

La méthode de l’analyse statistique textuelle nous a donc permis d’étudier le traitement médiatique exhaustif des deux États atolliens par le principal journal de Nouvelle-Zélande. Nous nous sommes alors rendu compte que la question du changement climatique est l’un des principaux thèmes en lien avec Tuvalu et Kiribati au sein des articles *New Zealand Herald*. De plus, nous avons constaté la présence statistiquement significative des mots en rapport avec des éléments des récits de la disparition, ce qui tend à confirmer notre hypothèse de départ.

Les récits de la disparition sont un élément relativement important du traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati en Nouvelle-Zélande. Ceci-ci apparaît à la lecture des classes de mots obtenus à l’issue du traitement d’un corpus exhaustif des articles mentionnant les deux États atolliens au sein du principal quotidien d’information du pays.

Cependant, avant de développer nos conclusions sur ces résultats dans la troisième partie de ce chapitre, nous appliquerons notre méthode à un ensemble plus large d’articles provenant d’une variété de médias néo-zélandais. Il s’agira de vérifier la solidité de nos résultats en ne limitant pas notre analyse à un seul journal.

Nous avons conscience que nos deux corpus sont difficilement comparables. En effet, pour des raisons pratiques, les articles sélectionnés pour la constitution du second corpus ont été triés en fonction de la présence de la thématique du changement climatique dans le texte. Le critère

⁶¹⁹ Entretien avec la responsable de *Tabera Ni Kai Video Unit, Austraining*, réalisatrice i-kiribati de documentaires sur le changement climatique, responsable de l’accueil des volontaires australiens pour les programmes d’aide.

d'exhaustivité est donc absent. Cependant, nous considérons que l'étude de ce second corpus peut nous être utile en confirmant certains résultats de la première analyse ou en apportant des informations complémentaires.

2.2 Analyse du corpus thématique : comment les médias néo-zélandais parlent-ils des États atolliens et du changement climatique ?

Nous compléterons l'examen du traitement des États atolliens dans le *New Zealand Herald* en élargissant notre analyse à d'autres sources d'information à l'aide d'un corpus thématique que nous avons décrit dans l'introduction de ce chapitre⁶²⁰. Nous rappelons simplement que ce corpus est composé des articles qui mentionnent à la fois le changement climatique et au moins l'un des deux États atolliens. Ces articles proviennent de trois types de médias différents : du *New Zealand Herald* et du *Dominion Post* pour la presse, de *Radio New Zealand* pour la radio et de *Television New Zealand* pour la télévision⁶²¹.

2.2.1 Description des classes de mots du corpus thématique

Après avoir effectué une classification double, le logiciel nous fournit les premières caractéristiques du corpus thématique (Tableau 23).

⁶²⁰ Tableau 16 : Comparaison détaillée des deux corpus analysés avec Iramuteq

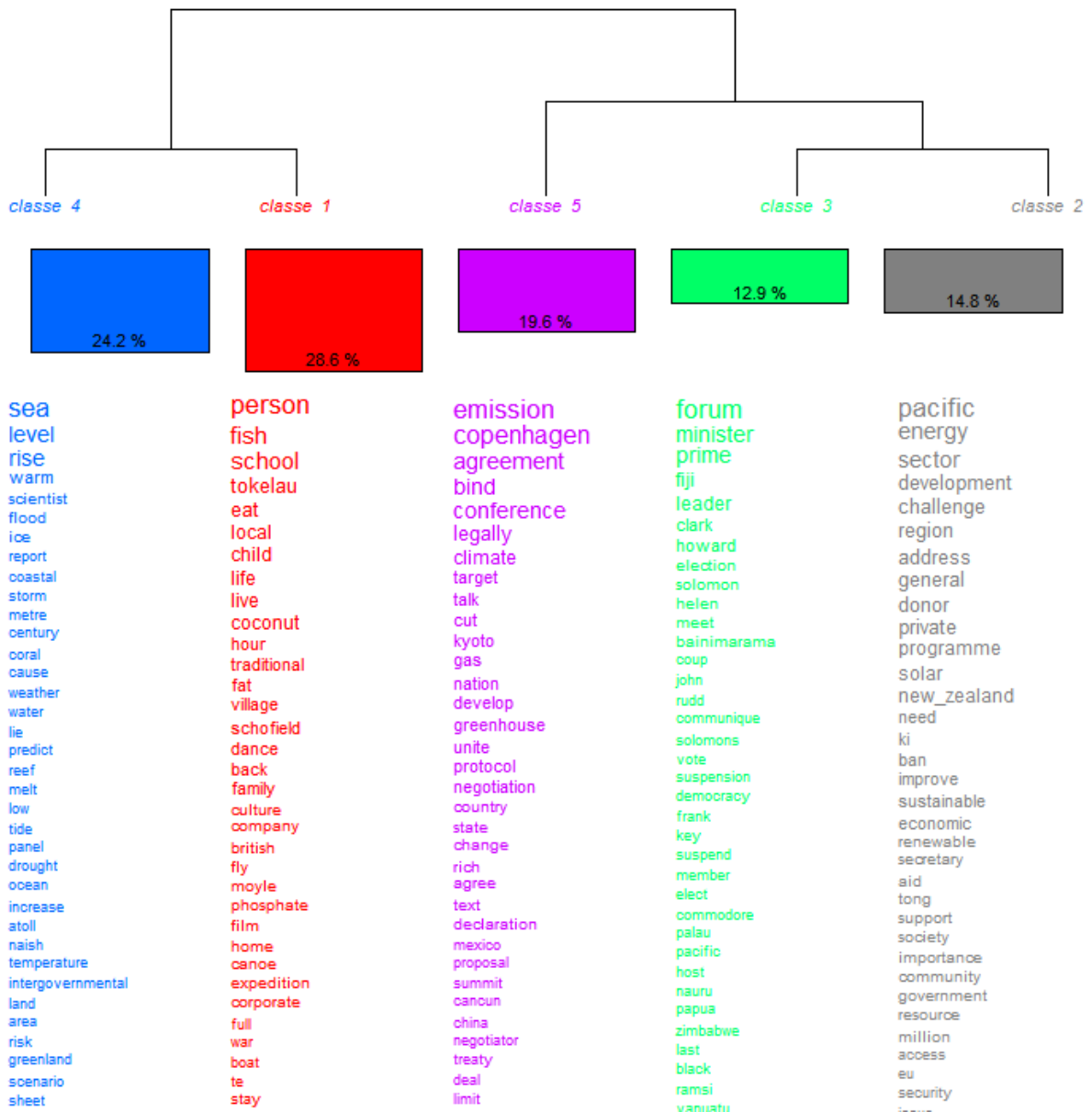
⁶²¹ Malheureusement, la dimension temporelle ne pourra pas être analysée dans ce corpus. En raison d'un archivage plus ou moins libre et ouvert selon les sources, le recueil des articles commence à des dates différentes (1999 pour le *New Zealand Herald*, 2004 pour *Radio New Zealand*, 2006 pour *Television New Zealand* et 2007 pour le *Dominion Post*).

Nombre de textes (articles)	503
Nombre de segments de texte	5963
Nombre de segments de texte classés pour l'analyse	4525 (76 %)
Nombre de mots dans le corpus (occurrences ⁶²²)	215 782
Nombre de mots différents (formes)	13 195
Nombre de lemmes	9939
Moyenne d'occurrence par forme	16,4 (chaque mot différent est utilisé en moyenne 16 fois)

Tableau 23 : Caractéristiques du corpus thématique

L'analyse a traité 4525 segments de texte sur 5963. Plus des trois quarts du corpus (76 %) ont donc été examinés. Comme pour le corpus exhaustif, un simple décompte nous permet d'observer que « Kiribati » (988 occurrences) est plus mentionné que « Tuvalu » (853 occurrences). Cette fois-ci, le terme « *climate* » est sans surprise celui qui connaît le plus grand nombre d'occurrences (1595). Si, le terme « *refugee* » apparaît plus souvent dans ce corpus thématique que dans le corpus exhaustif (219 occurrences contre 121), le mot est sept fois moins utilisé que le terme « *climate* ». Enfin, les termes liés au vocabulaire de la disparition restent peu mobilisés au sein de ce corpus et leurs nombres respectifs d'occurrences n'ont que peu varié par rapport au premier corpus : « *flood* » (112) ; « *sink* » (46) ; « *disappear* » (40) ; « *submerge* » (35) ; « *vanish* » (13). Le champ lexical de la disparition ne semble donc pas plus présent dans ce second corpus qu'il ne l'est dans le premier corpus. À nouveau, nous allons avoir besoin de l'analyse statistique textuelle pour repérer les cooccurrences des mots des récits de la disparition et ainsi évaluer l'importance de celui-ci dans le traitement de Tuvalu et de Kiribati au sein du forum médiatique néo-zélandais (Dendrogramme 3 et Figure 16).

⁶²² Le nombre d'occurrences correspond aux nombre de mots présents, même si cela implique de compter un mot plusieurs fois en raison des répétitions.



Dendrogramme 3 : Résultats de la classification descendante hiérarchique double sur le corpus thématique des articles des médias néo-zélandais mentionnant le changement climatique et Tuvalu ou Kiribati à l'aide d'Iramuteq

En examinant le dendrogramme, nous repérons deux branches. La première branche est constituée des classes n° 2, n° 3 et n° 5 dont les formes peuvent être associées à un vocabulaire plus politique que celui en lien avec les formes des classes n° 1 et n° 4 qui, de fait, constituent la deuxième branche.

Au sein de la branche « politique », les formes de la classe n° 5 renvoient à la couverture médiatique des conférences internationales sur le climat notamment celle de Copenhague (*copenhagen, conference, climate*). Nous retrouvons ainsi les mots désignant la recherche d'un accord juridiquement contraignant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (*emission, agreement, bind, legally, target, talk, cut, kyoto, gas, etc.*). En raison de son vocabulaire spécifique, cette « classe des négociations diplomatiques sur le climat » s'oppose aux deux autres classes dont les formes renvoient plus généralement aux relations internationales dans le Pacifique sud.

À la lecture des formes constitutives de la classe n° 3, nous constatons que celle-ci est identique à la classe des relations diplomatiques (classe n° 1) que nous avons précédemment décrite lors de l'analyse du corpus exhaustif. Cette classe n° 3 fait référence à la couverture médiatique des Forums des îles du Pacifique au cours desquels les questions d'engagement de la part des États océaniques dans la lutte contre le changement climatique sont régulièrement débattues.

La classe n° 2 décrit les politiques d'aide au développement (*development, programme, sustainable*) menées dans le Pacifique sud (*pacific, region*) par différents donateurs tels que la Nouvelle-Zélande et les Nations Unies (*donor, new_zealand, Ban Ki Moon, secretary*). Ces politiques d'aides ont un lien avec l'adaptation au changement climatique, en particulier avec les politiques de transition énergétique menée en Nouvelle-Zélande et dans les pays insulaires du Pacifique sud (*energy, sector, solar, renewable*).

Opposées à ces trois classes « politiques », les deux dernières classes constituent la seconde branche du dendrogramme. Cependant, il est difficile d'interpréter un lien thématique fort entre ces deux classes, ce qui est confirmé par le fait que celles-ci sont distantes l'une de l'autre sur le plan factoriel (Figure 16).

La classe n° 4 est constituée des mots faisant référence aux enjeux du changement climatique dans les États atolliens. Comme nous les avons précédemment analysées au sein du corpus exhaustif, nous ne reviendrons pas en détail sur les formes de cette classe.

La dernière classe (n° 1) du dendrogramme correspond au vocabulaire utilisé par les journalistes lorsqu'ils réalisent des reportages dans les îles. Les mots de cette classe sont assez variés puisqu'ils permettent aux auteurs de décrire la vie quotidienne des habitants des îles coralliennes (*person, life, school, eat, local, child, live, coconut, traditional, tokelau*⁶²³). Cette classe des « reportages sur les sociétés des atolls » a pu émerger lors de notre analyse du corpus thématique, car la question du changement climatique est systématiquement abordée dans les articles d'où sont extraits les segments de texte, sans pour autant en constituer le sujet principal. Le changement climatique est alors présenté comme une préoccupation latente des insulaires qui constate ses effets sur leurs activités quotidiennes.

Après avoir décrit les formes des classes présentées par le dendrogramme nous pouvons peaufiner notre analyse à l'aide du plan factoriel.

⁶²³ Les journalistes parlent ainsi d'autres archipels d'atolls comme Tokelau.

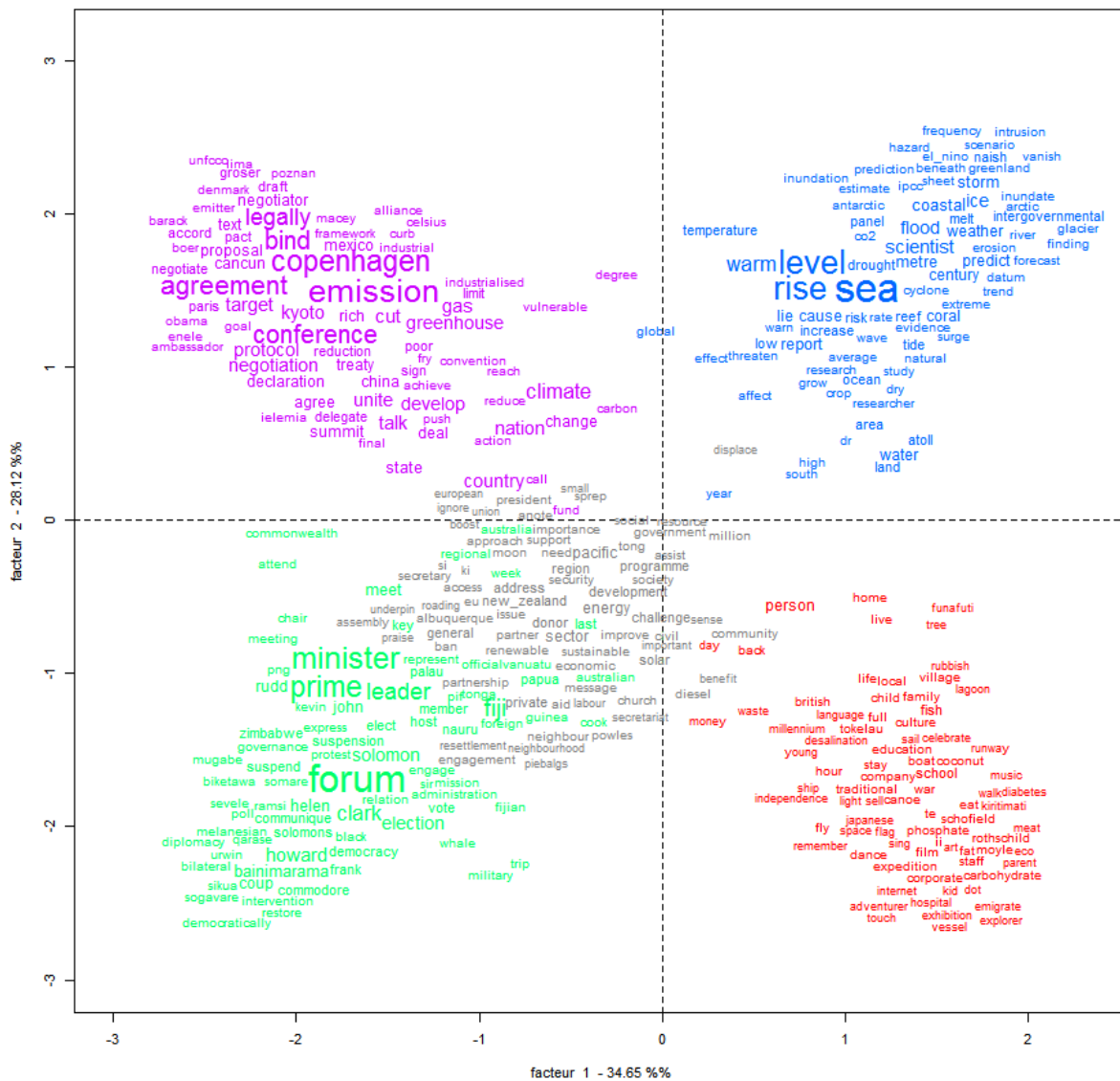


Figure 16 : Représentation sur un plan factoriel (facteur 1 et 2) des classes du corpus thématique des articles des médias néo-zélandais mentionnant le changement climatique et Tuvalu ou Kiribati, à l'aide d'Iramuteq

La distribution des formes des classes selon ce plan factoriel est assez claire. En associant les formes des classes n° 2 et n° 3, nous pouvons observer que les mots du corpus se répartissent en quatre groupes séparés par les deux axes du plan factoriel.

L'axe vertical⁶²⁴ organise la dispersion des mots selon la centralité du changement climatique dans les textes. En haut du plan factoriel se situent les classes qui concernent directement le changement climatique, c'est-à-dire la classe des négociations climatiques (n° 5) et la classe de description du changement climatique (n° 4). En bas du plan factoriel, nous trouvons les classes liées indirectement au changement climatique. En effet, la question des effets du changement climatique n'est que secondaire au sein de ces classes qui traitent des politiques d'aide au développement (classe n° 2), du Forum des îles du Pacifique (classe n° 3) ou des reportages sur les sociétés des atolls (classe n° 1).

L'axe horizontal⁶²⁵ répartit les classes selon la dimension politique de leur vocabulaire. À gauche du plan factoriel, nous retrouvons les classes qui traitent des relations internationales que celles-ci concernent la région du Pacifique sud (classe n° 2 et n° 3) ou bien la scène mondiale (classe n° 5). À droite du plan factoriel se situent les deux classes dont les vocables sont les moins politiques puisqu'il concerne soit une description du changement climatique (classe n° 4) soit une description des atolls (classe n° 1).

Cette première description générale des mots utilisés dans le corpus thématique est utile pour comprendre la manière dont les journalistes vont faire le lien entre Tuvalu, Kiribati et le changement climatique. Nous pouvons pousser plus en avant notre analyse afin de saisir de quelle manière les médias néo-zélandais utilisent les mots des récits de la disparition dans ce corpus.

⁶²⁴ Constitué par le premier facteur qui résume 34,65 % de l'information.

⁶²⁵ Constitué par le second facteur qui résume 28,12 % de l'information.

2.2.2 Les mots en lien avec les récits : analyse du sous-corpus des articles contenant un récit de la disparition

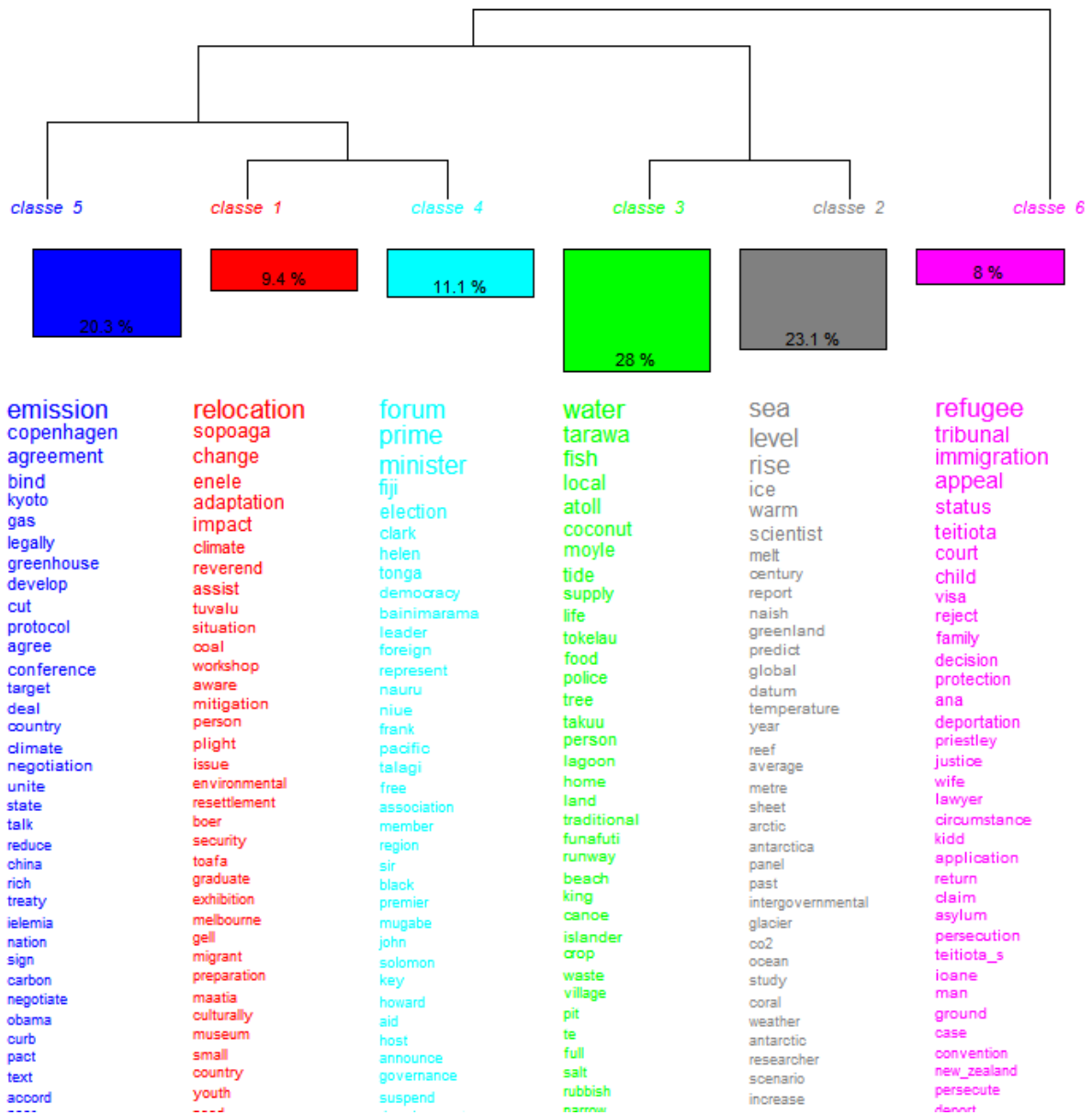
Cette fois-ci, nous avons opéré la réalisation d'un sous-corpus en fonction des articles codés selon la présence du récit (*dispa_oui). À l'aide du logiciel, nous avons donc réalisé une classification descendante hiérarchique double sur des segments de textes issus des articles qui contiennent une référence à la possible disparition de Tuvalu ou de Kiribati. Les caractéristiques de ce sous-corpus sont présentées dans le tableau suivant :

Nombre de textes (articles)	271
Nombre de segments de texte	3582
Nombre de segments de texte classés pour l'analyse	2343 (65,4 %)
Nombre de mots dans le corpus (occurrences ⁶²⁶)	129 998
Nombre de mots différents (formes)	10 029
Nombre de lemmes	7627
Moyenne d'occurrence par forme	12,9 (chaque mot différent est utilisé en moyenne 13 fois)

Tableau n° 13 : Caractéristiques du sous-corpus des segments de texte constituant la classe n° 4

Ce corpus est le plus petit que nous ayons eu à traiter jusqu'à présent (271 articles). Le logiciel a examiné 2343 segments de textes sur les 3582 ce qui constitue un peu moins des deux tiers du corpus (65,4 %) afin de déterminer six classes de mots (Dendrogramme 4).

⁶²⁶ Le nombre d'occurrences correspond aux nombre de mots présents, même si cela implique de compter un mot plusieurs fois en raison des répétitions.



Dendrogramme 4 : Résultats de la classification descendante hiérarchique double sur le sous-corpus des textes contenant un récit de la disparition au sein du corpus thématique

À nouveau, une classe de mots s’oppose à toutes les autres. Il s’agit de la classe n° 6 dont le vocabulaire juridique spécifique concerne la couverture du procès de Ioane Teitiota⁶²⁷ (*refugee, tribunal, immigration, appeal, status, teitiota, court, visa, reject, deportation, etc.*). Les articles consacrés à cette histoire mobilisent en effet les récits de la disparition de Kiribati en reprenant l’argumentaire

⁶²⁷ Nous avons précédemment abordé la question des implications de ce procès au cours du cinquième chapitre.

du citoyen i-kiribati qui demandait la reconnaissance du statut de réfugié climatique afin de pouvoir demeurer en Nouvelle-Zélande.

Le reste des classes se partage en deux branches. La première concerne le champ lexical de la description générale du changement climatique (classe n° 2) et de ses effets sur la vie des habitants des atolls (classe n° 3). La seconde concerne les classes au vocabulaire plus politique que nous avons précédemment repérées. Nous retrouvons notamment la classe des négociations diplomatiques sur le climat (classe n° 5) et la classe du Forum des îles du Pacifique (classe n° 4). La troisième et dernière classe de cette branche nous intéresse particulièrement puisqu'elle concerne les politiques d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique (*adaptation, climate, change, mitigation*). Pour la première fois, nous observons que « *relocation* » est la forme la plus significative d'une classe. En effet, cette « classe des solutions » contient les formes qui font référence aux différents discours sur les politiques d'adaptation aux effets (*impact*) du changement climatique dans les États insulaires. En marge des débats qui ont lieu sur les options disponibles aux États atolliens, les journalistes vont avoir tendance à poser la question du déplacement des populations, voire de la réinstallation de celles-ci (*relocation, resettlement, migrant*). Les dirigeants de Tuvalu, en particulier Elene Sopoaga (*sopoaga, enele*), vont alors régulièrement prendre position⁶²⁸ pour expliquer que la réinstallation de leur nation n'est pas envisageable et que la migration de la population n'est considérée que comme ultime option.

Dans ce sous-corpus des articles contenant les récits de la disparition, les formes les plus associées avec les articles mentionnant seulement Kiribati sont présentées dans le tableau suivant :

⁶²⁸ Ce qui explique la présence statistique de ces formes (Elene, Sopoaga) au sein de cette classe.

forme	khi-deux	forme	khi-deux	forme	khi-deux
<i>kiribati</i>	73,7251	<i>person</i>	7,1674	<i>nansen</i>	5,3517
<i>tong</i>	35,6494	<i>court</i>	6,943	<i>burson</i>	5,3517
<i>his</i>	18,7211	<i>tarawa</i>	6,759	<i>home</i>	5,0293
<i>president</i>	14,3839	<i>kidd</i>	6,4222	<i>relocate</i>	5,0048
<i>refugee</i>	12,5459	<i>land</i>	6,0738	<i>hectare</i>	4,9428
<i>anote</i>	12,5172	<i>priestley</i>	5,9484	<i>vanua</i>	4,9428
<i>teitiota</i>	12,2581	<i>said</i>	5,7929	<i>disaster</i>	4,7164
<i>we</i>	11,533	<i>man</i>	5,7906	<i>return</i>	4,7105
<i>he</i>	10,4237	<i>him</i>	5,7361		
<i>what</i>	8,8559	<i>fiji</i>	5,6318		
<i>appeal</i>	8,0133	<i>teitiota_s</i>	5,4444		

Tableau 24 : Formes les plus associées aux articles mentionnant seulement Kiribati au sein du sous-corpus des articles contenant les récits de la disparition

Nous pouvons constater la présence de certains termes qui font explicitement référence aux discours sur les possibilités de déplacement, voire de réinstallation, de la population (*refugee*, *relocate*) ainsi que des termes renvoyant à la stratégie du Président Tong d'achat de terres à Fidji (Tong, *president*, *Anote*, *land*, *fiji*, *hectare*).

En ce qui concerne les articles mentionnant seulement Tuvalu et contenant le récit de la disparition, les formes les plus significatives sont présentées dans le tableau suivant :

forme	khi-deux	forme	khi-deux	forme	khi-deux
<i>tuvalu</i>	39,5608	<i>tuvaluans</i>	5,9301	<i>1</i>	4,2106
<i>frame</i>	11,8381	<i>target</i>	5,8939	<i>tuvaluan</i>	4,0741
<i>moyle</i>	8,8835	<i>ice</i>	5,8635	<i>north</i>	4,0741
<i>naish</i>	8,4392	<i>tokelau</i>	5,0814	<i>power</i>	4,0327
<i>ielemia</i>	8,1679	<i>rich</i>	5,036	<i>2c</i>	3,9801
<i>rubbish</i>	8,1058	<i>hide</i>	4,8856	<i>nine</i>	3,9461
<i>funafuti</i>	8,0377	<i>below</i>	4,8548	<i>agree</i>	3,6377
<i>takuu</i>	7,5508	<i>sopoaga</i>	4,8523	<i>wind</i>	3,5535
<i>council</i>	6,9029	<i>emission</i>	4,7044	<i>save</i>	3,4865
<i>ana</i>	6,8971	<i>maori</i>	4,4936	<i>cut</i>	3,4032
<i>warm</i>	6,1149	<i>apisai</i>	4,391	<i>kyoto</i>	3,3713

Tableau 25 : Formes les plus associées aux articles mentionnant seulement Tuvalu au sein du sous-corpus des articles contenant les récits de la disparition

Nous remarquons alors l'absence d'un vocabulaire associé à la migration ou à la réinstallation ce qui semble confirmer la différence de stratégie entre les représentants de Kiribati et ceux de Tuvalu sur ce point : ces derniers ne veulent pas envisager la mise en œuvre de politiques d'abandon de leurs îles et de réinstallation de leur population. Pour éviter la disparition de leurs îles, les représentants de Tuvalu vont plutôt insister sur la question de la réduction des émissions de GES (*emission, cut*) et du respect du protocole de Kyoto (Kyoto) afin d'atteindre un objectif de confinement de l'augmentation des températures (*target, 2c*).

3. Conclusions du sixième chapitre

La statistique textuelle nous a permis d'examiner un grand corpus de textes qui illustrent le traitement exhaustif des deux États atolliens dans le principal quotidien d'informations néo-zélandais sur une période de quatorze années. Nous avons considéré que le corpus représentait ainsi la quasi-totalité des références faites aux deux pays sur cette période.

Nous pouvons affirmer que notre hypothèse d'une présence importante des récits de la disparition a été en partie confirmée. En effet, cinq classes de mots ont été identifiées dans le corpus. Ces cinq classes représentent les cinq grandes thématiques auxquelles Tuvalu ou Kiribati sont associés directement ou indirectement (Tableau 26). L'une d'entre elles est constituée de termes faisant explicitement référence à l'élévation du niveau marin et au changement climatique. Le vocabulaire des risques liés au changement climatique est donc suffisamment présent dans le traitement médiatique des États atolliens pour que le logiciel en fasse une classe. Cette thématique est l'une des images représentatives de Tuvalu et de Kiribati dans le *New Zealand Herald*.

Identification	Classe n° 1	Classe n° 3	Classe n° 2	Classe n° 4	Classe n° 5
Dénomination	Classe des relations diplomatiques	Classe des relations bilatérales	Classe de la culture	Classe du changement climatique	Classe des faits divers
Thématique	Relations multilatérales et diplomatiques	Relations bilatérales (développement et migration)	<i>Pasifika Festival</i>	Élévation du niveau marin, augmentation des températures, réduction des GES	Procès en lien avec des migrants
Regroupement	Relations internationales		Culture	Changement climatique	Faits divers

Tableau 26 : Thématiques du traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati par le *New Zealand Herald*

Au sein de cette classe, nous avons identifié les mots faisant référence à l'argumentation scientifique (source, causalité, prédiction), à l'origine du changement climatique (émission de GES, augmentation des températures), à ses conséquences générales (fonte des glaces, élévation du niveau marin), à la description de la vulnérabilité des atolls (faible altitude) et aux risques pour ceux-ci (salinisation du sol, manque d'eau douce, érosion et disparition). En réalisant une seconde classification descendante hiérarchique sur les segments de textes contenant ces mots, nous avons identifié trois nouvelles sous-classes. Cette distinction du vocabulaire en trois groupes nous permet de souligner la logique d'association de Tuvalu et de Kiribati au changement climatique par les journalistes du *New Zealand Herald*.

Tout d'abord, les auteurs mobilisent les termes qui permettent d'introduire les enjeux généraux du changement climatique, en particulier l'élévation du niveau marin. Ensuite, si certains articles se contentent de cette première exposition au problème, d'autres vont plus loin dans la prédiction des conséquences pour les atolls. Les journalistes utilisent alors un vocabulaire présentant l'exiguïté et la faible altitude des îles des États atolliens. Ce faisant, ils soulignent la vulnérabilité de leurs territoires à l'élévation du niveau marin, parfois même en avertissant le lecteur du risque d'une disparition des îles. Enfin, une part des articles consacrés à Tuvalu ou à Kiribati accentue un peu plus la spécificité de la description des enjeux locaux en employant des mots qui renvoient

aux questions de salinisation du sol et d'érosion des côtes. Au final, le schéma suivant permet de résumer les liens entre les différentes classes de mots que nous avons identifiées.

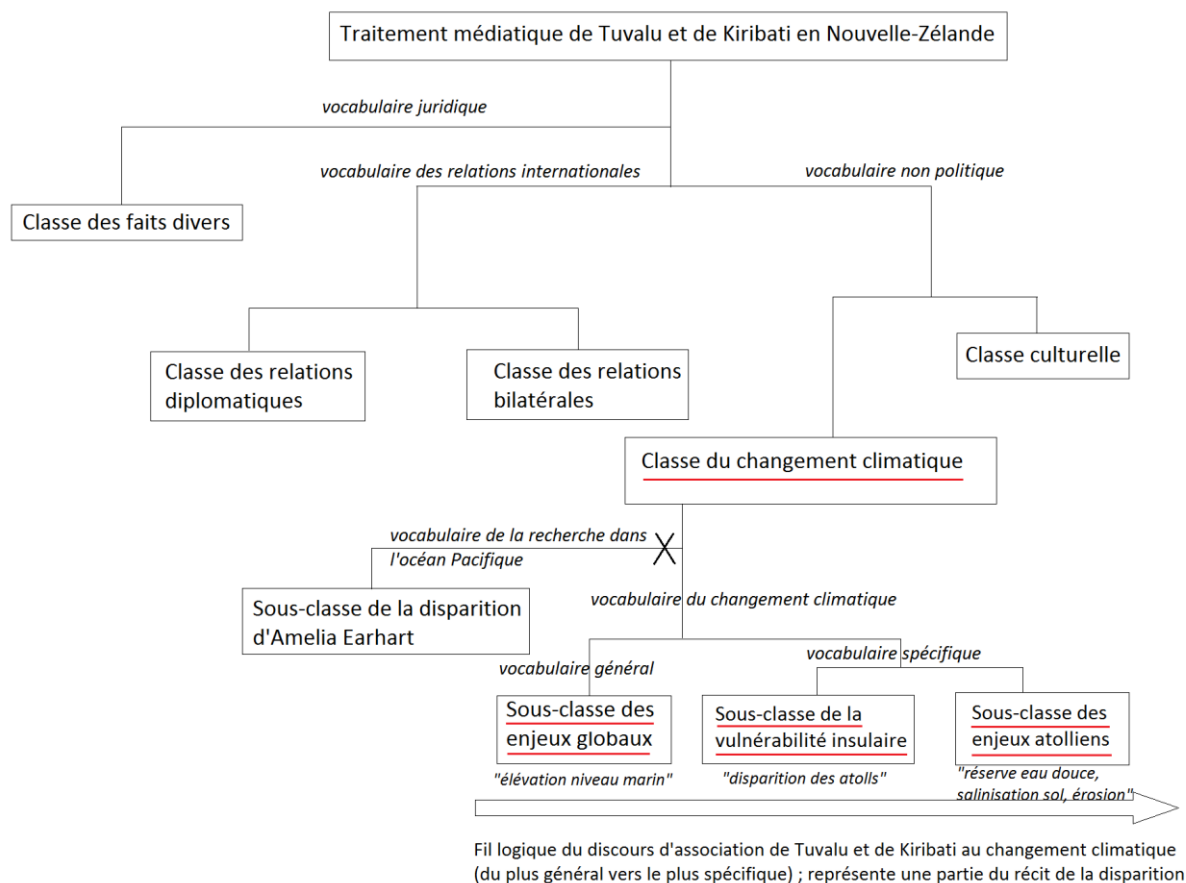


Figure 17 : Schéma de l'organisation hiérarchisée des classes de cooccurrences des mots dans le traitement de Tuvalu et de Kiribati par le *New Zealand Herald*

De même, l'analyse complémentaire du corpus thématique – regroupant des articles de plusieurs médias néo-zélandais consacrés au changement climatique et aux États atolliens – nous a permis de distinguer cinq classes de mots. Nous avons alors pu organiser ces classes de mots selon deux axes thématiques (le degré de lien avec la thématique du changement climatique et la dimension politique) qui nous permettent de dresser un tableau présentant les différentes manières pour les journalistes néo-zélandais d'associer Tuvalu et Kiribati à la question du changement climatique.

	Dimension politique	Dimension non-politique
Concerne directement le changement climatique	Classe des négociations diplomatiques mondiales sur le climat	Classe de la description des enjeux du changement climatique
Concerne indirectement le changement climatique	Classe des relations multilatérales dans le Pacifique (Forum des îles du Pacifique) Classe des relations bilatérales dans le Pacifique (programmes d'aide au développement et de transition énergétique)	Classe des reportages sur les sociétés des atolls

Tableau 27 : Thématiques associant les États atolliens et le changement climatique dans le forum médiatique néo-zélandais

La statistique textuelle nous a permis de repérer plusieurs éléments des récits de politique publique dans les termes de la classe du changement climatique du premier corpus, tels que la description de la situation et des enjeux, l'explication de cette situation par des causes situées dans le passé et enfin la prédiction d'un scénario catastrophe. Malheureusement, nous retrouvons difficilement, dans nos résultats, les éléments des récits qui concernent l'énonciation des enjeux moraux ou encore l'assignation des rôles au sein des récits. De même, la question du débat sur la potentielle perte de la souveraineté des États n'apparaît pas. Nous avançons deux explications à ces différents manques.

Premièrement, à la lecture des articles, nous constatons que les journalistes ont tendance à limiter leur usage des récits de la disparition à la seule description des enjeux physiques pour les îles. Deux configurations se retrouvent alors régulièrement dans le corpus. Dans la première, les articles traitent principalement du changement climatique et citent en exemple la situation de vulnérabilité de Tuvalu et/ou de Kiribati⁶²⁹. Dans la seconde, les articles sont consacrés à Tuvalu et/ou Kiribati (sur divers sujets) et mentionnent alors la vulnérabilité des États atolliens à

⁶²⁹ Ainsi, dans un article consacré aux positions des dirigeants océaniens sur le changement climatique au cours du Forum des îles du Pacifique, l'auteur précise que ceux-ci ont appuyé l'urgence de leurs propos avec l'exemple de la situation des États atolliens. Claire Trevett, « Sea levels Pacific's big worry », *New Zealand Herald*, 9 septembre 2011.

l'élévation du niveau marin⁶³⁰. De même, si la réflexion sur la perte de souveraineté politique est parfois présente dans certains articles⁶³¹, leur nombre reste trop faible pour que le vocabulaire associé à cette question apparaisse dans les résultats de l'analyse statistique textuelle.

Deuxièmement, la méthode de l'analyse statistique textuelle montre ses limites quant à l'étude de l'implicite, du sous-entendu et des doubles sens. Un ordinateur n'a pas la capacité d'un lecteur pour saisir les nuances de l'écrit. De fait, si une idée est illustrée par un ensemble varié de mots, celle-ci remontera difficilement dans les résultats puisque les mots y faisant allusion ne seront pas forcément présents en quantité suffisante. Il est donc important de connaître son corpus et de l'avoir lu pour pouvoir bien l'interpréter. Une autre limite concerne la variable temporelle. En fait, comme l'analyse statistique textuelle s'opère sur un seul et même corpus regroupant des textes écrits à différentes dates, le logiciel ne nous permet pas d'enquêter sur l'évolution du vocabulaire dans le temps. Une stratégie qui peut être mise en œuvre concerne le codage des articles selon une variable « date de publication ». De la sorte, il est possible d'opérer des sous-corpus de segments de textes en fonction des années de leur publication, ce qui permettrait, dans une certaine mesure, d'observer les différences de vocabulaire et ainsi d'avancer des conclusions quant à son évolution.

Néanmoins, la méthode de l'analyse statistique textuelle témoigne, selon nous, d'un fort potentiel pour l'analyse des récits de politique publique (ou d'action publique). En effet, dans une démarche inductive, elle permet de traiter systématiquement de très gros corpus afin d'orienter le chercheur dans sa recherche des « traces » des récits au sein des textes qu'il aura compilés. Ensuite, dans une démarche hypothético-déductive, elle permet, dans une certaine mesure, de

⁶³⁰ Nous pouvons citer comme exemple un article consacré aux élections de 2007 à Kiribati. À la fin de celui-ci l'auteur fait une présentation succincte du pays en tenant tout de même à préciser que « beaucoup de îles du pays sont de faible altitude et ont été reconnues comme étant vulnérables à l'élévation du niveau marin ». « Kiribati goes to the polls », *New Zealand Herald*, 22 août 2007.

⁶³¹ Cleo Paskal, « Strange case of the disappearing islands », *New Zealand Herald*, 4 mars 2010.

confirmer ou d'infirmier la présence voire l'importance des récits dans les corpus de documents étudiés.

En complément de notre étude quantitative des récits de la disparition dans le forum médiatique néo-zélandais⁶³², nous verrons dans le prochain chapitre comment les acteurs rencontrés sur les terrains perçoivent l'utilisation de ces récits par les médias. Nous présenterons également comment d'autres acteurs vont chercher à mobiliser ces récits ou à les recadrer, au sein du forum de la société civile, du forum des professionnels de l'adaptation au changement climatique et du forum de la communication politique entre Kiribati, Tuvalu et la Nouvelle-Zélande.

⁶³² Dont nous venons de présenter les résultats au cours des deux derniers chapitres (5 et 6).

CHAPITRE 7 : ENJEUX DU CADRAGE DES RÉCITS DE LA DISPARITION ENTRE TUVALU, KIRIBATI ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE



Photo 5 : Des habitants de Tokelau protestant contre le changement climatique lors du *Pacific Warrior Day of Action* (Te Mana: Litia Maiava)⁶³³

Dans les chapitres précédents, nous avons vu comment les scénarios de la disparition des États atolliens sont formulés au sein du forum scientifique des experts. De même, nous avons montré à l'aide de l'analyse statistique textuelle de quelles manières les récits de la disparition – qui s'appuient sur les scénarios – sont diffusés au sein du forum médiatique néo-zélandais. Au cours

⁶³³ Source : « Pacific Islanders reject 'climate refugee' status, want to 'migrate with dignity', SIDS conference hears », *ABC news*, 06/09/2014, [en ligne : <http://www.abc.net.au/news/2014-09-05/pacific-islanders-reject-calls-for-27climate-refugee27-status/5723078>, consulté le 07/05/2015]

de cet ultime chapitre, nous verrons comment les récits sont utilisés et recadrés par différents acteurs en lien avec la sensibilisation et l'adaptation au changement climatique entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande au sein de plusieurs forums : le forum de la communication politique, le forum de la société civile et le forum des professionnels du développement et de l'adaptation au changement climatique.

Nous avons fait le choix de regrouper l'étude de ces trois forums puisque nous considérons les récits de la disparition comme des récits d'action publique. Cette dénomination « action publique » revêt un sens plus large que le terme de « politique publique » qui laisse entendre que seuls les décideurs en charge d'une politique publique peuvent formuler le récit. Dans notre cas, les récits de la disparition sont mobilisés par des acteurs variés issus du forum de la communication politique (représentants des États, membres des gouvernements, parlementaires), du forum de la société civile (membres d'ONG internationales, représentants des communautés) et du forum des professionnels (personnels des agences australienne et néo-zélandaise d'aide au développement, porte-paroles d'ONG locale en charge de programme d'adaptation et de résilience). Notre but est alors de comprendre dans quelles mesures certains de ces acteurs cherchent à attirer l'attention et initier l'action à l'aide des récits de la disparition et dans quelles mesures ces récits vont être ignorés ou recadrés par d'autres acteurs.

Nous nous appuyons sur la définition du « cadrage » portée par H. Ransan-Cooper, C. Farbotko, K. McNamara, F. Thornton et E. Chevalier, avec laquelle elles étudient les différentes significations associées aux migrants environnementaux⁶³⁴. Nous considérons ainsi que les récits de la disparition des États atolliens sont l'objet de confrontation d'opinions et de visions du futur, c'est-à-dire de ce qui pourrait arriver à Tuvalu et à Kiribati en raison de l'élévation du niveau

⁶³⁴ Cf. Chapitre 2, section 1.3, Hedda Ransan-Cooper[et al.], *op. cit.*

marin. Ces différents cadrages peuvent s'expliquer par les objectifs que les acteurs cherchent atteindre.

Dans une première partie, nous décrirons de quelles manières les récits de la disparition sont formulés par Oxfam et Greenpeace en Nouvelle-Zélande, et par les représentants des États atolliens en prenant l'exemple d'une arène internationale : l'assemblée générale des Nations Unies.

Dans une seconde partie, nous verrons que, si ces récits de la disparition sont mobilisés pour infléchir l'action politique à différentes échelles (nationale et internationale), ceux-ci vont également être recadrés par d'autres acteurs directement concernés par les récits : les acteurs locaux des politiques d'adaptation au changement climatique⁶³⁵ et les décideurs politiques néo-zélandais.

1. La formulation et la mobilisation des récits de la disparition

Comme nous l'avons expliqué dans le second chapitre, les récits de politiques publiques « servent à définir une action politique, à la justifier, à lui donner du sens ou un but moral, laissant ainsi peu de doutes sur l'utilité voire la nécessité de la politique publique défendue ». Cependant, les récits de la disparition des États atolliens ne concernent pas des politiques publiques déjà mises en œuvre auxquelles il faudrait donner un sens. Ils sont utilisés pour essayer d'initier l'action, de donner du sens à une politique publique qui n'a pas encore été décidée/adoptée, mais qui pourrait/devrait l'être. De ce fait, les récits de la disparition sont portés par des acteurs marginaux qui cherchent à initier l'action politique pour lutter contre le changement climatique ou s'adapter

⁶³⁵ Il s'agit d'un ensemble d'acteurs tuvaluans, i-Kiribati, australiens et néo-zélandais qui mettent en œuvre des politiques de développement et d'adaptation au changement climatique à Kiribati et/ou à Tuvalu.

à ses effets. Par « acteurs marginaux », nous entendons des acteurs de la société civile ou des acteurs politiques qui ne maîtrisent pas (entièrement) la décision de mise en œuvre et de financement des politiques publiques attendues pour régler les problèmes. De ce fait, ces acteurs cherchent à convaincre ou à faire pression sur les décideurs politiques pour que ceux-ci mettent en œuvre une solution. Pour cela, ils vont fonder leur argumentaire sur la causalité et le caractère séquentiel des problèmes présentés par les scénarios de la disparition des États atolliens en leur apportant également une dimension morale et dramatique.

Dans cette partie nous reviendrons sur deux exemples issus du forum de la société civile et du forum de la communication politique : celui des ONG Oxfam et Greenpeace ainsi que celui des représentants de Tuvalu et de Kiribati.

1.1 Alerter et condamner : l'utilisation des récits de la disparition par les ONG Greenpeace et Oxfam

Les Organisations non gouvernementales sont particulièrement actives sur la question du changement climatique⁶³⁶ et des migrations environnementales⁶³⁷. Ces « groupes sociaux organisés poursuivant des formes d'action collective transnationale⁶³⁸ » ont rapidement cherché à faire entendre leur voix et à peser sur les décideurs politiques dans la lutte contre le réchauffement planétaire. Leurs actions sont multiples et à destination de publics variés, allant des représentants des États aux citoyens du monde qu'elles cherchent à sensibiliser aux enjeux du changement climatique. Comme le note B. Faraco, « il s'agit alors pour les ONG d'opérer dans le même temps une 'traduction' des données scientifiques en éléments prescriptifs pour l'action publique et de

⁶³⁶ Benoît Faraco, « Les organisations non gouvernementales et le réchauffement climatique », *Ecologie et politique*, vol. 2 / 33, 2006, p. 71–85.

⁶³⁷ Sylvie Ollitrault, « De la sauvegarde de la planète à celle des réfugiés climatiques: l'activisme des ONG », *Revue Tiers Monde*, vol. 4 / 204, 2010, p. 19–34.

⁶³⁸ Marie-Claude Smouts, Dario Battistella et Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, 2e édition, Paris, Dalloz, 2006.

proposer une vision morale du régime à venir, en présentant ce que devrait être un système international de lutte contre le réchauffement climatique juste et équitable⁶³⁹ ».

Certaines ONG internationales vont ainsi reprendre les scénarios de la disparition des États atolliens produits au sein du forum scientifique des experts et leur apporter une dimension morale et politique. Ce faisant, elles changent ces scénarios en récit d'action publique. Nous avons choisi de nous focaliser sur deux ONG en particulier, Oxfam⁶⁴⁰ et Greenpeace⁶⁴¹, pour deux raisons. En premier lieu, elles ont été particulièrement impliquées sur la question du changement climatique et ont régulièrement mobilisé les récits de la disparition des États atolliens. En second lieu, ces deux ONG sont implantées en Nouvelle-Zélande grâce à leurs antennes nationales. Ce faisant, elles ont utilisé les récits de la disparition dans des campagnes de sensibilisation au changement climatique menées en Nouvelle-Zélande.

1.1.1 Les récits de la disparition dans les publications de Greenpeace et d'Oxfam

Nous présenterons ici certains extraits de publications des deux ONG. Il ne s'agit pas d'une présentation exhaustive⁶⁴². Les textes choisis servent d'illustrations de leur utilisation des récits de la disparition.

⁶³⁹ Benoît Faraco, *op. cit.*

⁶⁴⁰ Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations nationales (dont Oxfam Nouvelle-Zélande) dont la vision est résumée ainsi : « Nous avons la vision d'un monde juste et sans pauvreté. Nous aspirons à un monde dans lequel tous les hommes et les femmes sont considérés et traités sur un pied d'égalité, exercent pleinement leurs droits et peuvent influencer les décisions qui touchent à leur vie ». Source : site internet d'Oxfam international [en ligne : < <https://www.oxfam.org/fr/objectif-convictions>>, consulté le 02/11/2014]

⁶⁴¹ Greenpeace est « une organisation environnementale globale qui comprend Greenpeace International [...] et 26 bureaux nationaux et régionaux à travers le monde » dont l'objectif affiché est la protection de l'environnement par la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation indépendantes de tous financements par les États ou d'autres institutions. Source : site internet de Greenpeace international [en ligne : < <http://www.greenpeace.org/international/en/about/how-is-greenpeace-structured/>>, consulté le 02/11/2014]

⁶⁴² La liste exhaustive des articles de Greenpeace et d'Oxfam concernant Tuvalu ou Kiribati est disponible à l'annexe n°6.

Dès 2001, Greenpeace Nouvelle-Zélande mentionne le scénario de la possible disparition de Tuvalu et de Kiribati dans un communiqué de presse publié sur son site internet. Celui-ci explique que :

« Greenpeace proteste aujourd’hui devant les stations Mobil pour faire savoir aux Néo-Zélandais que Mobil est le méchant n°1 (*global warming villain No.1*) du réchauffement planétaire. Le réchauffement planétaire menace l’existence même de certaines îles basses du Pacifique. Au moins deux petites îles, Tebuatarawa à Kiribati et Tepuka Sevilivili à Tuvalu, ont déjà disparu sous la mer⁶⁴³. »

Greenpeace utilise ainsi le scénario d’une disparition des atolls – qu’elle présente comme étant déjà en train de se produire – pour l’associer à la dénonciation des énergies fossiles. L’ONG lie indirectement la disparition des petites îles basses du Pacifique aux activités de l’entreprise Mobil à l’aide du réchauffement planétaire qui devient ainsi le lien de causalité. Puisque Mobil participe au réchauffement de la planète et que le réchauffement de la planète est responsable de l’élévation du niveau marin et donc de la disparition des petites îles, alors Mobil est responsable de la disparition des petites îles. Ce faisant, Greenpeace assigne le rôle de « méchant » à Mobil dans leur formulation d’un récit de la disparition de Tuvalu et de Kiribati.

L’ONG va régulièrement utiliser les scénarios de la disparition de Tuvalu ou de Kiribati pour appuyer son argumentaire de dénonciation des émetteurs de GES et de sensibilisation de l’opinion publique à l’aide d’une histoire tragique et injuste : celles des petits États atolliens qui ne sont pas responsables du changement climatique, mais risquent de disparaître à cause de celui-ci et qu’il faut sauver. Ainsi, en 2005, l’ONG publie un article au sein duquel elle explique que les atolls de Kiribati sont particulièrement vulnérables à l’élévation du niveau marin et que :

⁶⁴³ Greenpeace Nouvelle-Zélande, communiqué de presse, « Greenpeace joins international day of action against Mobil », 12/07/2001, [en ligne : < <http://www.greenpeace.org/new-zealand/en/press/greenpeace-joins-international/>> consulté le 12/11/2014] Traduction de l’auteur.

« [si la situation perdure], les 92 000 personnes qui y vivent pourraient être forcées d'émigrer, tout comme des dizaines de millions d'autres personnes vivant dans des zones côtières ou sur des îles basses. [...] Pour sauver les communautés côtières et les îles comme Kiribati, les gouvernements doivent agir pour pénaliser les pollueurs et investir massivement dans des sources d'énergie propres afin de réduire les émissions⁶⁴⁴. »

Ce cadrage associe le scénario de la disparition de Kiribati⁶⁴⁵ avec l'enjeu mondial des migrations environnementales. L'ONG utilise cette image d'un futur apocalyptique afin de souligner l'importance et l'urgence d'un engagement des États dans la transition énergétique.

En 2007, Oxfam New Zealand va également se saisir de l'enjeu de l'élévation du niveau marin pour les États atolliens dans un document qu'elle soumet au Parlement néo-zélandais afin de lui proposer des recommandations sur la politique étrangère menée par la Nouvelle-Zélande dans le Pacifique sud. L'ONG considère que « la Nouvelle-Zélande devrait accroître son assistance à ceux que l'on nomme les réfugiés climatiques, ces personnes déplacées par le changement climatique, comme nous l'avons fait pour Tuvalu⁶⁴⁶ ». Elle ajoute que « le réchauffement de l'océan et l'élévation du niveau marin sont des préoccupations majeures en raison de la faible altitude des nations atolliennes et de la concentration des populations et des infrastructures dans les zones côtières⁶⁴⁷ ». Au sein de ce document, Oxfam Nouvelle-Zélande liste les potentiels problèmes qui seront aggravés par le changement climatique dans les atolls et appelle les dirigeants à s'engager dans la réduction des émissions de GES, dans l'aide financière et technique pour permettre aux États atolliens de s'adapter, et dans une amélioration de la prise en compte des enjeux environnementaux par les politiques d'aide au développement déjà mises en œuvre.

⁶⁴⁴ Greenpeace International, article en ligne, « King tide pummels Kiribati », 09/02/2005, [en ligne : < <http://www.greenpeace.org/international/en/news/features/king-tide-pummels-kiribati/>>, consulté le 12/11/2014]

⁶⁴⁵ Il est possible d'assumer que l'auteur imagine la submersion complète de Kiribati (même sans la mentionner) puisqu'il évoque l'émigration de la totalité de la population du pays.

⁶⁴⁶ Oxfam New Zealand, « Oxfam New Zealand Submission to the Parliamentary Select Committee on Foreign Affairs, Defence, and Trade on the Inquiry into New Zealand's relationships with South Pacific countries. », 2007.

⁶⁴⁷ *Ibidem*.

Ici, l'approche d'Oxfam se distingue de celle de Greenpeace puisque l'ONG s'adresse directement aux parlementaires et cadre son discours sur des problématiques de développement. Le cadrage environnementaliste de Greenpeace explique son utilisation d'un récit de la disparition des États atolliens puisque l'objectif est celui d'une sensibilisation par une image forte et tragique de dégradation de l'environnement au point que des îles disparaissent. Oxfam opte pour un cadrage développementaliste qui nuance le propos. Tout en soulignant la gravité des conséquences de l'élévation du niveau marin pour les États atolliens, l'ONG évite de mentionner un récit de la disparition puisque celui-ci est contre-productif par rapport à l'objectif d'un investissement de la Nouvelle-Zélande dans ces pays. Nous retrouvons ici la distinction que nous avons déjà soulevée au sein du quatrième chapitre entre les juristes environnementalistes et les juristes spécialistes de la migration.

Toutefois, Oxfam va par la suite mobiliser un récit de la disparition, en particulier avant la conférence de Copenhague de 2009, puisque « c'est à ce moment-là que tout le monde faisait pression aussi fort que possible pour obtenir un accord⁶⁴⁸ » comme l'explique en entretien le responsable de la communication de l'ONG. Ainsi, dans un document informatif publié quelques mois avant la conférence, les auteurs évoquent une disparition irréversible de Tuvalu.

« Les neuf atolls coralliens qui font la nation insulaire de Tuvalu sont le foyer de 12 000 personnes. La majorité des terres se situe à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer. Dans cinquante ans, elles auront disparu. La seule chose qui restera de Tuvalu c'est son suffixe '.tv' pour les sites internet : ce sera un pays virtuel. Trois mille Tuvaluans se sont déjà réinstallés en Australie. Ce sont des territoires que le monde a déjà expédiés aux oubliettes. Même si les plus gros émetteurs de carbone mettent en œuvre les politiques qui maintiendraient le réchauffement aux alentours de 2°C à la fin du siècle, une élévation du niveau marin d'un

⁶⁴⁸ Entretien avec le responsable « Communication et médias » d'Oxfam Nouvelle-Zélande.

mètre est prévue pour 2100 (et plus ultérieurement) ce qui engloutira les îles rendant la vie impossible⁶⁴⁹. »

Assez paradoxalement, Oxfam International utilise ce scénario catastrophe pour motiver les citoyens à faire pression sur leurs dirigeants, puisqu'au sein du même document nous pouvons lire l'extrait suivant teinté d'optimisme :

« Le message d'Oxfam est : n'abandonnez pas. Dites aux dirigeants du monde que vous voulez un futur équitable et sûr. Les pays riches doivent arrêter leurs émissions maintenant et donner aux pays en développement les moyens d'atteindre des futurs faibles en carbone et de s'adapter aux effets néfastes du changement climatique⁶⁵⁰. »

L'utilisation des scénarios de la disparition des États atolliens par Oxfam est donc variable. Dans une période de lobbying politique intensif pour l'obtention d'un accord sur les émissions de GES, la division internationale de l'ONG ne va pas hésiter à opter pour le même cadrage que Greenpeace en présentant les atolls comme étant déjà condamnés par l'élévation du niveau marin. Le récit de la disparition mobilisé ici est en soi relativement contradictoire puisque d'un côté les auteurs appellent à ne pas désespérer, mais de l'autre ils s'apitoient sur la disparition des États atolliens, ce qui n'est pas sans rappeler la rhétorique « des canaris dans la mine⁶⁵¹ ».

Au lendemain de la conférence de Copenhague qui fut qualifié de « rendez-vous raté » par de nombreuses ONG, Oxfam et Greenpeace ont diminué leur utilisation des récits de la disparition des États atolliens dans leurs argumentaires. Comme l'explique le responsable de la communication d'Oxfam Nouvelle-Zélande :

« Depuis, nous n'avons plus véritablement fait d'efforts pour impliquer les communautés des diasporas tuvaluanes et i-kiribati de Nouvelle-Zélande. En 2009, nous avons mieux travaillé en mettant beaucoup d'efforts dans la campagne de sensibilisation. Nous avons eu plus de réunions avec les communautés et depuis nous avons essayé de

⁶⁴⁹ Alex Renton, Matt Grainger, Anna Mitchell[et al.], « Suffering the Science: Climate change, people, and poverty », Londres, Oxfam International, 2009, (« Oxfam Briefing Paper »), p. 37.

⁶⁵⁰ Alex Renton[et al.], *op. cit.*

⁶⁵¹ Carol Farbotko, *op. cit.*. François Gemenne, *op. cit.*

continuer à dialoguer autant que possible... mais notre implication a été très légère⁶⁵². »

Greenpeace et Oxfam continuent cependant de mobiliser ponctuellement l'exemple de Tuvalu et de Kiribati dans leurs discours sur les conséquences du changement climatique. Cependant, les récits de la disparition ne sont plus formulés de manière aussi claire et les deux ONG font attention au cadrage qu'elles donnent au changement climatique dans les atolls. Par exemple, Greenpeace ne va plus utiliser directement les récits, mais va relayer les propos du Président Tong qui mobilise un récit de la disparition⁶⁵³. De même, Oxfam Nouvelle-Zélande va se servir de l'histoire de Ioane Teitiota⁶⁵⁴ pour sensibiliser sur la question des réfugiés climatiques et des migrants environnementaux en rappelant la vulnérabilité de Kiribati à l'élévation du niveau marin sans mentionner la possible disparition de l'État atollien⁶⁵⁵.

1.1.2 La mobilisation des exemples de Tuvalu et de Kiribati dans les campagnes de sensibilisation au changement climatique en Nouvelle-Zélande

Au-delà de la diffusion d'articles sur leurs sites internet, les branches néo-zélandaises des ONG internationales Oxfam et Greenpeace mettent en œuvre des actions en Nouvelle-Zélande qui mobilisent dans une certaine mesure les récits de la disparition des États atolliens. L'exemple des activistes de Greenpeace manifestant devant une station Mobil que nous avons précédemment décrit en est une illustration. L'initiative d'Oxfam de soumettre un ensemble de recommandations aux parlementaires néo-zélandais en est une autre.

⁶⁵² Entretien avec le responsable « Communication et médias » d'Oxfam Nouvelle-Zélande.

⁶⁵³ Anote Tong, « A leader, a polar bear, and the shock of recognition », post de blog sur le site de Greenpeace international, 30/09/2014, [en ligne : <http://www.greenpeace.org/international/en/news/Blogs/makingwaves/Anote-Tong-President-of-Kiribati/blog/50769/>, consulté le 05/07/2015]

⁶⁵⁴ Cf. Chapitres 5 et 6

⁶⁵⁵ Susi Newborn, « Pacific Displacement »,

Oxfam Nouvelle-Zélande s'est ainsi particulièrement investie en amont de la conférence de Copenhague en réalisant un ensemble de conférences à travers le pays. Pour l'occasion, l'ONG avait invité des participants de Kiribati et de Tuvalu, venus porter leur discours sur le changement climatique dans leurs atolls. Une conférencière de Kiribati s'exprime ainsi sur cette opportunité de diffuser son message :

« Je savais ce dont j'étais en train de parler. Je venais de Kiribati. Je savais ce qui s'y passait. Je savais ce que je voulais leur dire. Je leur ai juste dit ce qui se passait ici. Je n'avais pas besoin d'inventer des histoires. Je n'avais pas vraiment besoin de faire des recherches pour leur dire... c'était simple. Des faits⁶⁵⁶. »

Elle met ainsi en avant la valeur de son expertise profane. En tant qu'habitante de Kiribati, elle peut s'exprimer sur sa perception des effets du changement climatique. L'idée de la faire venir à la rencontre du public néo-zélandais était ainsi un moyen pour Oxfam Nouvelle-Zélande de miser sur la stratégie « d'humanisation⁶⁵⁷ » du changement climatique. Dans ce cadre, la mobilisation des récits de la disparition est plus rare. L'enjeu pour la porte-parole de Kiribati était justement de présenter les I-Kiribati comme une population capable de s'adapter et résolue à ne pas quitter ses atolls. Ce faisant elle cherchait à éviter le cadrage trop négatif de la disparition de Kiribati et de la migration de sa population. Toutefois, les récits de la disparition n'ont pas été totalement absents de cette campagne de sensibilisation, notamment lors des expositions et lors des conférences organisées en marge du *Pasifika festival* d'Auckland que nous avons introduit au sein du troisième chapitre⁶⁵⁸.

Ce festival est l'occasion pour les communautés tuvaluane et i-kiribati de mieux faire connaître leur culture (voir leur existence) auprès d'un public néo-zélandais qui est peu familier des deux

⁶⁵⁶ Entretien avec la porte-parole du *Kiribati Climate Action Network*

⁶⁵⁷ C'est-à-dire, associer un concept abstrait à des histoires humaines, des personnes, des visages... pour susciter une plus grande empathie au sein du public.

⁶⁵⁸ Cf. Chapitre 3, section 2.3

États atolliens. Dans chacun des espaces dédiés aux États atolliens (les « villages »), les performances de danses et de chants s'enchaînent durant l'après-midi devant des visiteurs allongés dans l'herbe un verre d'eau de coco dans une main et une assiette de taro dans l'autre. Les expositions et la vente de produits artisanaux fabriqués par des membres des communautés tuvaluane et i-Kiribati en Nouvelle-Zélande ou bien importés des atolls viennent compléter cette « opération découverte » auprès des Néo-Zélandais. Le *Pasifika Festival* représente pour les communautés des Tuvalu et des Kiribati une opportunité supplémentaire pour organiser des représentations de spectacles de danse extrêmement codifiée⁶⁵⁹. Les deux cultures sont étroitement liées à la pratique de la danse et celle-ci est régulièrement citée dans les réponses des enquêtés à la question « comment définiriez-vous votre culture ? ». L'un des enjeux pour les parents tuvaluans ou i-Kiribati ayant migré en Nouvelle-Zélande est donc le maintien de leurs pratiques culturelles par la transmission de celle-ci à leurs enfants. La danse leur est enseignée et on attend d'eux qu'ils puissent présenter sur scène ce qu'ils ont appris lors d'événements tels que le *Pasifika Festival*.

Enfin – et c'est le point qui nous intéresse particulièrement – les villages tuvaluans et i-Kiribati du *Pasifika Festival* peuvent se transformer en lieu de conférences et de débats sur le changement climatique et ses incidences dans les atolls. Ces conférences sont organisées à l'initiative d'Oxfam Nouvelle-Zélande. Ainsi en 2010, quelques mois après la conférence de Copenhague, la scène du village des Kiribati a servi de tribune pour la porte-parole du *Climate Action Network Kiribati* (KiriCAN) et celui d'Oxfam Nouvelle-Zélande. Les deux intervenants ont saisi cette occasion pour parler du changement climatique et inciter les communautés de Tuvaluans et d'I-Kiribati à

⁶⁵⁹ De nombreux travaux d'anthropologie se sont d'ailleurs penchés sur cette question de la danse aux Tuvalu et aux Kiribati, en particulier ceux de Katerina Martina Teaiwa sur les particularités des chorégraphies de Banaba par rapport à celles pratiquées dans le reste des Kiribati. Katerina Martina Teaiwa, « Akekeia! Traditional Dance in Kiribati (review) », *The Contemporary Pacific*, vol. 16 / 1, 2004, p. 195–198. Katerina Martina Teaiwa, « Choreographing Difference: The (Body) Politics of Banaban Dance », *The Contemporary Pacific*, vol. 24 / 1, 2012, p. 65–95.

« prendre la parole » et à « défendre leurs îles » même en Nouvelle-Zélande. De même, l'ONG avait mis en place une exposition photo afin de sensibiliser le public du festival au risque que représente l'élévation du niveau marin pour les États atolliens.

« Nous avons un stand Oxfam au *Pasifika festival*. Nous avons une présence là-bas avec une exposition photo intitulée “La terre c’est la vie”. Il y avait des photos de Tuvalu, de Kiribati et des citations de personnes rencontrées là-bas pour que les visiteurs du festival puissent voir les photos et lire les extraits⁶⁶⁰. »

Une telle démarche cherche bien évidemment à attirer l'attention du public du festival sur ce problème. Elle permet surtout de tenter de maintenir à l'agenda la question des réductions des émissions de GES en incitant les personnes présentes aux bonnes pratiques d'économie d'énergie. Cette démarche a également un faible coût puisqu'elle profite de l'organisation du festival, dont la communication est déjà assurée et payée en partie par les fonds de la ville d'Auckland, pour diffuser un message auprès du public. Ce message repose sur la première idée associée aux récits de la disparition, c'est-à-dire la lutte contre la concrétisation du problème. Il s'agit de suggérer la possible disparition des atolls comme un scénario indésirable et inadmissible. Le récit d'une disparition est prononcé du bout des lèvres puis il est rapidement évacué afin de concentrer le reste de la parole et l'attention des spectateurs sur les solutions à mettre en place pour ne pas arriver à une telle situation. Nous pouvons donc souligner un décalage entre l'utilisation d'un récit de la disparition faite par Oxfam international dans son document publié en amont de la conférence de Copenhague et les discours plus nuancés d'Oxfam Nouvelle-Zélande. Ce décalage confirme les propos de certains de nos enquêtés qui considèrent que les récits de la disparition sont plus fréquemment mobilisés par des acteurs externes au Pacifique sud qui ne saisissent pas les nuances et la complexité de la situation des États atolliens.

⁶⁶⁰ Entretien avec le responsable « Communication et médias » d'Oxfam Nouvelle-Zélande.

En conclusion, nous constatons que les ONG Oxfam et Greenpeace ont mobilisé à certains moments et de manière variable les récits de la disparition dans la perspective de leur campagne de sensibilisation au changement climatique. Ce faisant, elles apportent une dimension morale au scénario de la disparition des États atolliens pour espérer faire pression sur les décideurs politiques. En mettant l'accent sur un scénario en particulier, elles « gomment » l'incertitude qui est normalement associée aux projections élaborées par les scientifiques. La disparition des États atolliens est paradoxalement présentée comme quelque chose de déjà certain, mais que l'on peut encore éviter. L'insistance sur ce scénario catastrophe écarte également les autres visions possibles du futur des États atolliens. Oxfam et Greenpeace portent ainsi un récit d'action publique au sein duquel la causalité et la morale sont mises en avant pour inciter les décideurs politiques à l'action. Au sein des récits de la disparition portés par les ONG, nous pouvons distinguer trois types de discours :

- des discours d'alerte par rapport au futur : *Tuvalu et Kiribati vont disparaître ;*
- des discours de condamnation : *Les principaux émetteurs de CO₂ sont responsables du réchauffement climatique, ils sont donc responsables de la disparition de Tuvalu et de Kiribati ;*
- et des discours de proposition de solutions : *Il faut réduire les émissions de CO₂ pour éviter la disparition de Tuvalu et de Kiribati.*

Les activistes des ONG politisent les scénarios de ce qui pourrait arriver aux États atolliens. Brandir la menace d'une disparition d'un État « innocent », car peu émetteur de CO₂, illustre une forme d'injustice du changement climatique et permet d'inciter les citoyens à faire pression sur le gouvernement néo-zélandais pour diminuer les émissions et aider techniquement ou financièrement Tuvalu et Kiribati.

Les ONG comme Oxfam et Greenpeace ne sont pas les seules à mobiliser le récit de la disparition dans le but d'alerter et d'appeler à l'action politique. Les porte-paroles des États atolliens vont également utiliser les récits de la disparition dans les discours qu'ils prononcent au sein des arènes internationales.

1.2 Sensibiliser et amorcer l'action politique : la formulation des récits de la disparition par les représentants de Tuvalu et de Kiribati

Les porte-paroles des gouvernements des États atolliens ont régulièrement appuyé leur discours à l'assemblée générale des Nations Unies en formulant la possibilité que leurs territoires disparaissent sous les eaux. La première mention du problème à cette tribune remonte à 1987 lorsque le président des Maldives s'exprimait en ces termes :

« Quant à mon pays, les Maldives, une montée moyenne de deux mètres du niveau de la mer suffirait pour pratiquement submerger tout le pays composé de 1190 petites îles, dont la plupart sont situées à deux mètres à peine au-dessus du niveau moyen de la mer. Cela se traduirait par la mort d'une nation⁶⁶¹ ».

Depuis une quinzaine d'années et leur entrée au sein des Nations Unies, les porte-paroles de Tuvalu et de Kiribati ont également profité de la tribune qui leur est accordée pour défendre certaines positions devant les autres chefs d'État et représentants de gouvernements. K. McNamara, C. Gibson et R. Smith ont notamment étudié les positionnements différents des représentants de Tuvalu et de Kiribati sur la question du cadrage de la migration comme stratégie d'adaptation au changement climatique⁶⁶². Si les représentants des deux États atolliens ont des avis opposés sur la migration, – les représentants de Tuvalu la refusant catégoriquement alors que le président de Kiribati Anote Tong la mentionne plus régulièrement – ils ont cependant une

⁶⁶¹ Intervention du président de la République des Maldives, S.E. M. Maumoon Abdul Gayoom lors de la 42^e session de l'assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 26 octobre 1987.

⁶⁶² Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, *op. cit.*. Karen Elizabeth McNamara et Chris Gibson, *op. cit.*. Roy Smith et Karen Elizabeth McNamara, *Government discourses of climate change migration in Tuvalu and Kiribati*, 2013, (November 2012).

attitude similaire vis-à-vis des récits de la disparition puisqu'ils n'hésitent pas à les mobiliser dans leur discours.

Dans cette section, nous reviendrons sur cette utilisation des récits de la disparition par les représentants de Tuvalu et de Kiribati à la tribune de l'assemblée générale des Nations Unies au travers d'extraits de discours que nous avons sélectionnés. Nous essaierons alors de dégager les enjeux et les intérêts de cette mobilisation des récits de la disparition.

1.2.1 Mobilisation des récits de la disparition au sein d'une arène internationale : l'exemple de l'assemblée générale des Nations Unies

Depuis le début des années 2000, à chacune de leurs interventions à la tribune des Nations Unies, les représentants de Tuvalu ou de Kiribati ne manquent pas de mobiliser les récits de la disparition de leurs États atolliens afin de maintenir la question du changement climatique à l'agenda international. Au fil des années, les requêtes associées aux récits deviennent plus spécifiques et les représentants des États atolliens demandent un engagement des États dans la réduction des émissions de GES, rappellent leurs promesses de transferts de fonds pour les aider à s'adapter et proposent la mise en place d'un mécanisme financier de compensation pour les pertes qu'ils auraient à subir. Nous illustrerons ces plaidoyers à l'aide de certains exemples que nous avons sélectionnés pendant trois périodes importantes de la mise à l'agenda du changement climatique⁶⁶³ : lors des discours d'adhésion des deux États au début des années 2000, en 2009 avant la conférence de Copenhague et plus récemment en 2013 et 2014.

⁶⁶³ Celles-ci sont en partie inspirées des différentes périodes que nous avons mis à jour dans la conclusion du cinquième chapitre.

Dès l'entrée de la République de Kiribati aux Nations Unies en 1999, les représentants de l'État atollien ont ainsi tenu à insérer dans leur discours une référence au changement climatique et leur inquiétude par rapport au scénario de leur disparition.

« Un léger déséquilibre dans la composition des gaz atmosphériques dû à l'activité d'autres pays suffit largement à causer des marées exceptionnellement fortes qui inonderaient une grande partie de nos îles, des atolls coralliens de très faible élévation, détruisant ainsi la source même des moyens d'existence de notre peuple et de notre nation⁶⁶⁴. »

L'année suivante, le premier ministre de Tuvalu mobilise également un récit de la disparition de son État atollien lors de son discours d'entrée à l'ONU. Le récit est alors associé à la demande concrète d'un engagement plus important dans la réduction des émissions de GES avec un rappel du protocole de Kyoto.

« Nous demandons instamment aux Membres de la famille des Nations Unies, conformément au protocole de Kyoto, de combattre cette menace de façon plus agressive avant qu'il ne soit trop tard. Comme les membres de l'Assemblée le savent, dans le Pacifique nous sommes tout particulièrement vulnérables. Nous vivons sur de petites îles et, sur les petites îles, la terre n'a pas de prix. Perdre notre terre à cause de l'élévation du niveau de la mer serait une perte tragique, irremplaçable⁶⁶⁵. »

La mobilisation des récits de la disparition permet aux représentants des États atolliens d'ajouter une dimension morale au problème qui peut servir à culpabiliser (dans une certaine mesure) les États émetteurs de GES dont l'inaction pourrait provoquer leur disparition. Cette dimension morale peut même devenir un argument légal lorsque l'auteur mobilise également la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce cadrage est notamment adopté par le représentant de Tuvalu lorsque celui-ci s'adresse au conseil de sécurité en 2007 pour qu'il inscrive à son ordre du jour la question du changement climatique.

⁶⁶⁴ Intervention du Président de la République de Kiribati, S. E. M. Teburoro Tito lors de la 54e session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, le 14 septembre 1999.

⁶⁶⁵ Allocution de M. Ionatana Ionatana, Premier Ministre de Tuvalu lors de la 55e session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, le 5 septembre 2000.

« Beaucoup ont évoqué la possibilité d’émigrer. S’il fallait en arriver là, notre nation même courrait alors un péril sans précédent; ce serait un manquement à nos droits fondamentaux à avoir une nationalité et un État, consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l’homme et d’autres conventions internationales⁶⁶⁶. »

En 2009, à la veille de la conférence de Copenhague, les discours des représentants de Kiribati et de Tuvalu sont plus nuancés sur l’emploi des récits de la disparition tout en restant revendicatifs.

À la tribune de l’assemblée générale, le président Tong prononce les paroles suivantes :

« Les changements climatiques sont en effet le plus grand défi moral qui se pose à l’Humanité à notre époque, et je crains que nos enfants et petits-enfants aient un jour à se retourner et poser cette question : comment se fait-il qu’ils savaient ce qu’ils savaient et pourtant ont fait si peu? Les conséquences de l’inaction sont tout simplement impossibles à assumer. [...] Je me suis fait le défenseur d’une combinaison de stratégies d’adaptation pragmatiques pour mon peuple. Et nous souhaitons ardemment que soient préservées notre patrie et notre souveraineté. Mais vu l’inévitable déclin de l’aptitude de nos îles à entretenir la vie – sans parler de l’accroissement démographique – à cause de la montée du niveau de la mer, nous devons également offrir la possibilité à ceux de nos citoyens qui désireraient migrer de pouvoir le faire sur la base du mérite et dans la dignité. [...] Nous espérons que les émetteurs de gaz à effet de serre prendront des mesures adéquates afin d’atténuer ces conséquences négatives. Nous demandons à être aidés dans nos efforts d’adaptation et demandons à ceux qui pourraient avoir besoin de notre main d’œuvre de se tenir prêts à ouvrir leurs portes. [...] Copenhague sera le test de la volonté politique et de l’engagement que les dirigeants ont pris ces derniers jours. Il déterminera le sort des plus vulnérables et éventuellement le sort de l’humanité tout entière⁶⁶⁷. »

Dans son discours, le président Tong ne mentionne pas directement la possibilité que Kiribati puisse disparaître. Cependant, il utilise certains éléments des récits de la disparition. Tout d’abord, par la référence aux générations futures qui pourraient nous juger sur nos actions, il pose la dimension morale du problème dont la gravité doit être un moteur de l’action politique puisque « les conséquences de l’inaction sont tout simplement impossibles à assumer ». Ensuite, il assume

⁶⁶⁶ Allocution du représentant de Tuvalu M. Pita lors de la 5663e séance de la 64e année du Conseil de sécurité des Nations Unies à New York, le 17 avril 2007.

⁶⁶⁷ Allocution de S. E. M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati lors de la 64e session de l’assemblée générale des Nations Unies à New York, le 25 septembre 2009.

sa position pragmatique concernant la promotion de la migration de sa population comme l'ont analysé R. Smith et K. McNamara⁶⁶⁸. En positionnant son pays comme une victime du changement climatique, il appelle à nouveau à une réduction des émissions de GES, à une aide financière pour pouvoir s'adapter et demande une ouverture des frontières pour ces concitoyens. Enfin, il cherche à finir de convaincre les décideurs politiques en associant le sort de Kiribati et des petites îles avec celui de l'ensemble de l'humanité ; un sort qui dépend de ce qui aura été décidé lors de la conférence de Copenhague.

Lors de la même assemblée générale, Apisai Ielemia, le Premier ministre de Tuvalu, prononce un discours similaire en évoquant les risques qui menacent Tuvalu sans pour autant exprimer clairement le scénario d'une disparition. Il met en avant les mêmes recommandations que le président Tong sur les questions de réduction des émissions de GES et va plus loin dans la demande d'une aide financière puisqu'il précise que celle-ci doit être différente des fonds de l'aide au développement que perçoit déjà Tuvalu.

« Nous avons besoin d'un engagement à mobiliser de nouveaux fonds. Il serait imprudent de simplement redistribuer l'aide publique au développement existante pour appuyer des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques. Il s'agit là d'une nouvelle menace et nous devons trouver de nouvelles ressources pour y répondre⁶⁶⁹. »

À la différence des ONG comme Oxfam et Greenpeace qui diminuent leur utilisation des récits de la disparition au lendemain de la conférence de Copenhague, les représentants des États atolliens continuent d'alerter sur le changement climatique à chaque assemblée générale des Nations Unies. En 2013, le président de Kiribati explique que :

⁶⁶⁸ Ici, la question de la migration est complexe puisqu'elle ne concerne pas seulement l'adaptation au changement climatique mais touche également à des problèmes démographiques à Kiribati. R. Smith et K. McNamara soulignent ce point pour justifier la différence de discours entre Tuvalu et Kiribati sur ce point précis de la migration. Roy Smith et Karen Elizabeth McNamara, *op. cit.*

⁶⁶⁹ Allocution de M. Apisai Ielemia, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du travail de Tuvalu lors de la 64e session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, le 26 septembre 2009.

« Notre peuple se souvient encore avec affection de la visite du Secrétaire général à Kiribati en 2011, une visite qui a revêtu une grande importance, car c'était la première fois que le chef de l'ONU se rendait dans notre pays et notre région. Je suis également encouragé et honoré d'apprendre que cette visite lui a fait comprendre la dure réalité des problèmes que connaît notre peuple qui vit aux premières lignes des changements climatiques. [...] C'est la huitième fois en 10 ans, depuis que je suis Président de mon pays, que j'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée, et à chaque fois, j'ai cherché à transmettre le même message. À chaque fois, j'ai parlé de la menace réelle et existentielle posée à ma nation par les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers, et j'ai appelé à une action urgente pour assurer la survie à long terme des pays comme le mien. [...] Il s'agit d'une question cruciale pour la survie de notre peuple et même pour toute l'humanité. Beaucoup d'entre nous ici aujourd'hui sont des parents, voire des grands-parents. J'ai moi-même 10 petits-enfants. Certes, le monde que nous voulons laisser à nos petits-enfants devrait être meilleur que celui dont nous avons hérité. Mais nous ne sommes pas sur la bonne voie pour y parvenir. En fait, nous en sommes bien loin. Les scientifiques nous disent – et je suis sûr qu'ils le réaffirmeront à nouveau dans leur prochain rapport d'évaluation – qu'une catastrophe est imminente, et pas seulement pour ceux d'entre nous qui vivent sur des îles de faible altitude. Ce que nous vivons aujourd'hui sur ces atolls de faible altitude est un premier avertissement de ce qui va arriver plus tard. Personne ne sera épargné⁶⁷⁰. »

Plusieurs éléments de son discours méritent d'être soulignés. Tout d'abord, ses plaidoyers réguliers ont incité le secrétaire général des Nations Unies à aller à Kiribati afin que celui-ci se rende compte des conséquences du changement climatique pour l'État atollien. Ensuite, le président de Kiribati exprime une forme de lassitude du fait de la répétition incessante de son discours sans qu'aucune avancée concrète n'ait été faite. À nouveau, il mobilise les éléments moraux et culpabilisateurs du récit de la disparition avec la référence aux générations futures. Il mentionne également implicitement les scénarios scientifiques dont il accentue le cadrage dramatique (« une catastrophe est imminente »). Enfin, la conclusion de son discours rappelle la rhétorique des « canaris dans la mine » puisqu'il annonce aux pays du monde que ce qui arrive aux États atolliens « est un premier avertissement de ce qui va arriver plus tard ». La mobilisation

⁶⁷⁰ Allocution de S.E. M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati lors de la 68e session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, le 25 septembre 2013.

de cet argument est en soi étonnante de sa part puisque cette rhétorique est généralement critiquée par les habitants des États atolliens⁶⁷¹.

À l'instar du Président Tong, le nouveau Premier ministre de Tuvalu, Elene Sopoaga, exprime sa frustration l'année suivante devant la lenteur voire l'inaction de la communauté internationale sur la question du changement climatique. Il réaffirme que « [la] sécurité et [la] survie [de Tuvalu], ainsi que l'avenir et les droits fondamentaux de [ses] citoyens, sont gravement compromis ». Afin de souligner l'urgence d'une action, il ajoute que :

« le temps commence à manquer et il serait profondément immoral, extrêmement irresponsable et même illégal de prétendre que nous n'avons pas entendu les avertissements et les voix de ceux qui souffrent en prise directe avec les changements climatiques⁶⁷². »

De la sorte, il accentue la dimension dramatique du discours et réaffirme la culpabilité de ceux qui n'auraient pas été assez attentifs aux avertissements devenant ainsi les « méchants » du récit. Après avoir répété la liste des engagements qu'il attend de la part des États, il lance l'avertissement suivant : « À moins de mettre un terme à la pollution due aux gaz à effet de serre, nous aurons failli à notre devoir envers les générations futures ». En conclusion de son discours, le Premier ministre de Tuvalu mêle les références aux futurs avec les liens entre Tuvalu et le reste du monde. En utilisant les éléments du récit d'action publique, il exhorte les dirigeants à devenir les héros de l'histoire qu'il raconte, ceux qui auront justement réussi à sauver des vies en façonnant le bon futur, celui qui est souhaitable.

« Faisons donc en sorte que l'on se souvienne de nous comme de ceux qui auront créé un futur pour tous – un futur où l'on sauve des vies humaines et où l'on sauve les enfants des Tuvalu. Car si nous sauvons les Tuvalu, nous sauvons le monde⁶⁷³. »

⁶⁷¹ Carol Farbotko, *op. cit.*. François Gemenne, *op. cit.*

⁶⁷² Allocution de M. Enele Sosene Sopoaga, Premier Ministre des Tuvalu lors de la 69e session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, le 27 septembre 2014.

⁶⁷³ *Ibidem*

1.2.2 Enjeux et intérêts des récits de la disparition pour les représentants de Tuvalu et de Kiribati

Il ressort des extraits de discours précédents le caractère répétitif des arguments utilisés par les représentants des deux États atolliens. Comme le note le consul de Tuvalu :

« Tuvalu répète la même plaidoirie année après année, après année, après année... mais que pouvons-nous faire d'autre ? Nous ne pouvons faire que la même chose vous savez. Faire prendre conscience ou rappeler notre sort aux gens⁶⁷⁴. »

Cette répétition est, dans une certaine mesure, un constat d'impuissance. En effet, les États atolliens ne disposent que des discours pour persuader des dirigeants qui restent, pour la majorité, peu attentifs à leurs demandes. Cette situation est d'autant plus exacerbée que beaucoup de ces décideurs internationaux connaissent mal (voire pas du tout) les deux États atolliens qui sont perçus comme marginaux sur la scène internationale. Une des responsables néo-zélandaises des politiques d'aide au développement à Kiribati va jusqu'à déclarer en entretien : « Le principal problème que les États du Pacifique ont, c'est que personne n'a entendu parler d'eux et qu'on ne sait rien d'eux⁶⁷⁵. »

L'utilisation d'un récit dramatique de la disparition de leurs États permet donc à ces représentants d'attirer l'attention sur leurs problèmes. Comme le souligne encore la même interlocutrice :

« Je pense que le discours sur les îles qui disparaissent en raison du changement climatique a été un levier pour le gouvernement des États atolliens pour attirer l'attention de la communauté internationale de l'aide. [...] Le président Tong est vraiment fort pour cela. C'est un très bon orateur. Cela fonctionne, car vous avez des gens qui viennent à Kiribati à cause des discours sur le changement climatique, parce que le Président attise leur intérêt et ensuite il y a des promesses d'aide plus importantes⁶⁷⁶. »

⁶⁷⁴ Entretien avec le consul de Tuvalu à Auckland.

⁶⁷⁵ Entretien avec une des responsables néo-zélandaises des politiques d'aide au développement à Kiribati.

⁶⁷⁶ *Ibidem*

Cet extrait d'entretien soulève un point intéressant : les récits de la disparition permettent de capter une attention qui va être ensuite redirigée vers d'autres problèmes plus pressants, qui peuvent être en lien, ou non, avec le changement climatique. Ce constat nous a été confirmé sur le terrain par les porte-paroles des réseaux d'ONG locales à Tuvalu et à Kiribati⁶⁷⁷.

Tout l'enjeu réside alors dans la capacité des acteurs locaux du développement à recadrer l'intérêt des acteurs étrangers (décideurs politiques, consultants mandatés par les Organisations internationales, journalistes...) non pas sur l'horizon lointain d'une disparition potentielle, mais sur des problèmes actuels (enjeux sanitaires, démographie, eau potable...).

Cependant, cette stratégie d'utilisation du récit de la disparition sur la scène internationale pour attirer l'attention a pu alimenter des critiques envers le président de Kiribati. Comme l'explique un journaliste de Kiribati installé en Nouvelle-Zélande : « Ceux qui s'expriment sur le changement climatique à Kiribati sont ceux qui sont au pouvoir et le message qu'ils diffusent est celui de notre disparition. Bien sûr qu'il y a un danger, mais nous avons encore le temps de l'empêcher⁶⁷⁸ ! »

Ces critiques prononcées à l'encontre du président Tong sont aussi le fait des partis d'opposition de Kiribati qui dénoncent une forme de « lavage de cerveau » de la population par l'utilisation abusive de la thématique du changement climatique. Pourtant, comme une cadre de l'agence australienne pour l'aide au développement (AusAID) nous l'a fait remarquer, il est probable que ces mêmes partis d'opposition, une fois arrivés au pouvoir, se saisissent des récits de la

⁶⁷⁷ Entretien avec le responsable de KANGO (Kiribati Association of NGOs) ; Entretien avec la responsable de TANGO (Tuvalu Association of NGOs).

⁶⁷⁸ Entretien avec le rédacteur en chef du *Kiribati Independent* installé à Auckland.

disparition tant les enjeux en termes de captation de l'attention et des financements qui l'accompagnent sont primordiaux⁶⁷⁹.

En conclusion, nous pouvons constater que l'usage du récit de la disparition par les représentants des petits États insulaires sur la scène internationale sert plusieurs objectifs clairement affirmés :

- maintenir à l'agenda la question de la réduction des émissions de GES ;
- introduire la question de l'aide financière et technique pour s'adapter au changement climatique ;
- capter l'attention des donateurs de l'aide au développement qui est une denrée rare et la mettre à profit pour des projets plus ou moins directement liés au changement climatique.

En effet, les États atolliens ont besoin de l'aide internationale que ce soit pour des projets d'aide au développement ou bien pour assurer le fonctionnement de l'administration du pays⁶⁸⁰. Le récit de leur possible disparition leur permet d'attirer l'attention des bailleurs de fonds internationaux. Cependant, ils usent de celui-ci avec prudence afin de ne pas entretenir l'idée d'une situation désespérée et insoluble qui n'inciterait pas à investir dans des projets au sein des atolls et ferait du déplacement de leur population l'unique solution. Lors de la réunion du Forum du Pacifique en septembre 2013, le Premier ministre de Tuvalu clarifiait ainsi sa position concernant les propositions de déplacement de la population de Tuvalu en cas de disparition du territoire en

⁶⁷⁹ Entretien avec l'adjointe à la gestion de programmes, communication et changement climatique de AusAID.

⁶⁸⁰ Ce que confirme le modèle MIRAB ; Geoff Bertram et Ray Watters, *op. cit.*

déclarant que « cela ne devrait jamais être une option puisqu'elle accepte intrinsèquement une forme d'échec⁶⁸¹ ».

Cette première partie a permis de présenter deux exemples d'utilisation des récits de la disparition des États atolliens : par des acteurs non étatiques et non insulaires qui emploient le récit dans une optique de lobbying sur le changement climatique ; et par des acteurs étatiques insulaires qui mobilisent aussi ce récit pour alerter sur le réchauffement de la planète, mais également pour attirer l'attention des bailleurs de fonds internationaux afin de capter des financements de l'aide au développement. Dans la deuxième partie, nous développerons la manière dont les récits de la disparition font l'objet de recadrages à la fois par les acteurs de l'adaptation au changement climatique dans les États atolliens et par le gouvernement de Nouvelle-Zélande dont certains utilisateurs des récits attendent qu'il mette en œuvre l'accueil des « réfugiés climatiques » de Kiribati et de Tuvalu.

2. Les recadrages des récits de la disparition

La formulation et l'utilisation des récits de la disparition entraînent des réactions de la part des acteurs qu'ils impliquent :

- Puisque le récit cherche à simplifier une situation complexe, certains vont avoir à cœur de préciser la complexité du problème.

⁶⁸¹ Source : Radio New Zealand, « Small Pacific states hope for real action on climate change », 2013 [en ligne : <<http://www.radionz.co.nz/international/pacific-news/220744/small-pacific-states-hope-for-real-action-on-climate-change>>] Traduction de l'auteur

- Puisque le récit a pour but de pousser à l'action par la dramatisation et l'assignation d'une responsabilité, d'autres vont vouloir reformuler le problème pour nier ou minimiser leur responsabilité.

Cette deuxième partie du chapitre est donc consacrée à ces recadrages des récits de la disparition dont nous étudierons deux exemples. Dans une première sous-partie, nous nous intéresserons aux recadrages opérés par les acteurs insulaires et occidentaux des politiques d'adaptation au changement climatique à Tuvalu et à Kiribati. Dans une seconde partie, nous aborderons la question de l'utilisation et des recadrages des récits de la disparition dans le forum de la communication politique néo-zélandais à travers la question des politiques migratoires entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande.

2.1 Recadrer les discours pour souligner la complexité des problèmes : la perception des récits de la disparition par les acteurs de l'adaptation au changement climatique dans les États atolliens

Comme nous l'a expliqué l'une des personnes que nous avons rencontrées, la diffusion des récits de la disparition a eu pour effet « de faire connaître au monde l'existence de Tuvalu et de Kiribati⁶⁸² ». Journalistes et chercheurs⁶⁸³ sont donc venus de plus en plus fréquemment dans les atolls. De la même manière, les projets d'adaptation au changement climatique se sont multipliés au cours des dernières décennies. Certains travaux de recherche se sont notamment focalisés sur les problèmes causés par le grand nombre de consultants de l'aide publique au développement⁶⁸⁴

⁶⁸² Entretien avec une des responsables néo-zélandaises des politiques d'aide au développement à Kiribati.

⁶⁸³ Nous avons notamment décrit cette attention grandissante de la recherche pour les États atolliens en raison du changement climatique au sein du second chapitre.

⁶⁸⁴ La frontière entre les projets de développement et les projets d'adaptation au changement climatique est assez floue dans les États atolliens. Le changement climatique est un problème transversal et les acteurs de l'aide reconnaissent que ses impacts accentuent les problèmes rencontrés dans d'autres domaines du développement. De plus, afin d'attirer des financements normalement consacrés à l'adaptation au changement climatique, les porteurs de projets de développement vont réorienter ceux-ci et leur donner une dimension « climatique ».

qui se rendent dans les « petits » États atolliens. Ainsi, Nicki Wrighton et John Overton ont illustré dans quelle mesure les consultants mandatés par des donateurs bilatéraux ou multilatéraux freinent les membres du gouvernement de Tuvalu dans leurs tâches quotidiennes⁶⁸⁵. En effet, plus les projets sont nombreux, plus les fonctionnaires passent leur temps en réunions ou à préparer des rapports délaissant ainsi leurs activités principales. Similairement, Sarah Hemstock et Roy Smith ont critiqué la coordination des projets d'aide au développement à Tuvalu⁶⁸⁶. Pour ces auteurs, l'inflation des études menées au détriment de la mise en œuvre pratique des projets traduit le fait qu'il n'y a pas de véritable dialogue sur place entre les acteurs.

D'une certaine manière, nous prolongeons ces constats en nous intéressant aux acteurs de l'adaptation au changement climatique dans les États atolliens (fonctionnaires des gouvernements de Tuvalu et Kiribati, membres d'ONG tuvaluanes et i-kiribati, porte-paroles des communautés tuvaluanes et i-kiribati, personnels des agences d'aide au développement néo-zélandaise et australienne) qui sont confrontés aux arrivées régulières d'un ensemble hétérogène d'acteurs étrangers (journalistes, documentaristes, membres d'ONG, étudiants, chercheurs, écrivains...) attirés dans les atolls par les récits de la disparition.

Les discours médiatiques centrés sur l'élévation du niveau marin et la vulnérabilité des deux États atolliens sont à la fois appréciés et critiqués par les acteurs que nous avons rencontrés à Kiribati et à Tuvalu. S'ils reconnaissent que cette rhétorique leur permet d'exister aux yeux des bailleurs de fonds, ils dénoncent également ces discours simplificateurs qui se polarisent sur la submersion des atolls et présentent les populations comme des futurs réfugiés climatiques, voire des

⁶⁸⁵ Nicki Wrighton et John Overton, *op. cit.*

⁶⁸⁶ Sarah Hemstock et Roy Smith, « An Analysis of the Effectiveness of Funding for Climate Change Adaptation Using Tuvalu as a Case Study », *The International Journal of Climate Change Impacts and Responses*, 2012. Sarah Hemstock et Roy Smith, « The Impacts of International Aid on the Energy Security of Small Island Developing States (SIDS): A Case Study of Tuvalu », *CE/ISS*, vol. 1, 2012, p. 81–102.

apatrides. Cette focalisation sur la possible disparition des États atolliens crée des décalages sur place où les situations sont plus complexes que ce qui a été décrit dans les discours.

Nous verrons, tout d'abord que l'efficacité de la diffusion des récits de la disparition entraîne une augmentation des arrivées de journalistes⁶⁸⁷ à Kiribati et à Tuvalu provoquant ainsi des « effets de saturation ». Puis nous décrirons comment les médias arrivent avec des idées préconçues sur les États atolliens et cherchent à imposer leur vision fondée sur les récits de la disparition ce qui oblige les acteurs locaux à recadrer les discours et à réexpliquer la complexité de la situation. Enfin, nous soulignerons que les acteurs de l'adaptation au changement climatique que nous avons rencontrés sont cependant conscients de l'utilité d'attirer l'attention des médias internationaux sur leurs problèmes.

2.1.1 La « saturation » de Tarawa et de Funafuti

Le terme « saturation » que nous employons ne fait pas référence au seuil de répétition des informations obtenues lors des entretiens, donnant l'indication méthodologique que le chercheur n'obtiendra plus de nouvelles informations. La saturation que nous abordons correspond plus trivialement à un excès de sollicitations des demandes d'entretiens auprès des mêmes acteurs locaux de l'adaptation au changement climatique.

En effet, l'accès aux capitales de chaque pays est conditionné par la fréquence des vols internationaux qui se font deux fois par semaine depuis les îles Fidji. Une fois sur place, il est relativement complexe de se déplacer entre les atolls en ferry même si un service de liaison par avion a été mis en place à Kiribati. Les coûts, les temps de trajets et la faible fréquence de ceux-ci

⁶⁸⁷ Par soucis de simplification de présentation des enjeux, nous nous focaliserons sur la question des médias. Cependant, les conclusions que nous avançons peuvent être élargies aux autres acteurs non-insulaires venus dans les États atolliens en raison des récits de la disparition.

font que la plupart des visiteurs étrangers restent une à deux semaines à Tarawa ou à Funafuti. Les demandes d'entretiens et d'interviews se cumulent auprès des mêmes acteurs locaux travaillant de près ou de loin à l'adaptation au changement climatique⁶⁸⁸. Ces acteurs deviennent des personnes ressources⁶⁸⁹ qui servent de points d'entrée pour comprendre les situations locales, mais subissent la répétition des mêmes questions.

« _Pouvez-vous me dire approximativement combien d'interviews vous avez données ?

_Je pense... plus d'une centaine. Je compte un peu plus de dix documentaires... mais les interviews en elles-mêmes avec des journalistes, des étudiants, des écrivains... je pense que j'en ai donné beaucoup, beaucoup, beaucoup. Je ne m'en souviens plus précisément⁶⁹⁰. »

En ce qui concerne Tuvalu, N. Wrighton et J. Overton estiment que chaque année l'équivalent de 10 % de la population de Tuvalu se rend sur place⁶⁹¹. Alors que nous en parlions, l'un de nos enquêtés à Kiribati nous a expliqué que pour une fois « les rats n'abandonnent pas le navire, mais viennent nager au-dessus de l'épave⁶⁹² ». Il faisait ainsi référence à la fois aux discours qui considèrent que Kiribati va disparaître à cause de l'élévation du niveau marin et au fait que c'est cette même vision du « naufrage » de l'île qui va attirer une partie des visiteurs internationaux, notamment les médias.

Que ce soit à Kiribati ou à Tuvalu, tous les journalistes viennent faire un sujet sur les impacts du changement climatique. De ce fait, ils posent régulièrement les mêmes questions aux mêmes personnes. À Kiribati, l'institution recevant le plus grand nombre de demandes est le bureau du

⁶⁸⁸ Colette Mortreux et Jon Barnett, *op. cit.*

⁶⁸⁹ Ces personnes ressources peuvent être, par exemple, le directeur du Programme d'adaptation au changement climatique à Kiribati (KAP), la coordinatrice nationale pour Kiribati du Climate Action Network, le secrétaire général de la délégation de la Croix-Rouge à Tuvalu et le secrétaire général de l'Église chrétienne de Tuvalu qui fut membre de la délégation tuvaluane lors des Conférences de parties (COP) à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

⁶⁹⁰ Entretien avec le secrétaire général de l'Église chrétienne de Tuvalu.

⁶⁹¹ Nicki Wrighton et John Overton, *op. cit.*

⁶⁹² Entretien avec le mari d'une réalisatrice i-kiribati de documentaire sur le changement climatique, responsable de l'accueil des volontaires australiens.

président Anote Tong. Chaque visiteur souhaite le rencontrer et l'interviewer puisqu'il est une figure politique prolifique sur le changement climatique à l'échelon international. Cependant, et à cause de cela, il est très régulièrement absent de Kiribati, ce qui a pour effet de déplacer les demandes d'entretiens auprès d'acteurs plus régulièrement présents dans le pays tels que le directeur du programme d'adaptation au changement climatique (KAP) qui se retrouve à son tour saturé de demandes. À la différence des consultants mandatés par les donateurs, les arrivées des journalistes et des chercheurs ne sont pas liées à des financements. Ils sont donc plus fréquemment confrontés aux refus de leurs demandes d'entretien que les consultants qui usent d'un rapport de pouvoir⁶⁹³ pour accommoder l'emploi du temps des acteurs locaux à leur séjour.

La question du contrôle des arrivées des médias à Tuvalu et à Kiribati est un enjeu régulièrement posé. Ainsi, C. Farbotko fait remarquer dans sa thèse que « les activités des journalistes et d'autres, tels que les chercheurs, ont été débattues au sein du parlement comme un mécanisme important du maintien d'un contrôle de l'image de Tuvalu. Les sociétés de médias d'information étaient perçues comme une possible source de financement⁶⁹⁴ ». En effet, la mise en place d'une taxe sur la réalisation de reportages et de documentaires a été longtemps une préoccupation des gouvernements de Tuvalu et de Kiribati qui cherchaient à la fois à contrôler ce qui était écrit sur leurs atolls et à s'assurer une nouvelle forme de revenu.

Cependant, de nombreuses personnes que nous avons rencontrées nous ont exprimé leur sentiment d'un manque de stratégie de communication et d'encadrement des médias à Tuvalu

⁶⁹³ L'une des conditionnalités de l'aide concerne la participation active des États aidés dans l'élaboration des programmes. Cela sous-entend qu'il leur est difficile (voir impossible) de refuser de rencontrer un consultant mandaté par un donneur au motif qu'ils n'auraient pas le temps de le recevoir.

⁶⁹⁴ Carol Farbotko, *op. cit.*, p. 38.

comme à Kiribati⁶⁹⁵. Sans forcément souhaiter la mise en place d'une censure orchestrée par les États atolliens, ces acteurs locaux en lien avec les discours médiatiques regrettent que ces derniers leur échappent et que, parfois, leur contenu reflète un cadrage qu'ils dénoncent comme dans le cas des articles qui reprennent les récits de la disparition.

2.1.2 Recadrer les récits de la disparition portés par les journalistes

Les nombreux journalistes et documentaristes (ainsi que, dans une certaine mesure, les chercheurs) qui se rendent à Tuvalu et à Kiribati sont attirés par la perspective de réaliser des reportages sur des États insulaires en train de sombrer sous les eaux⁶⁹⁶. Ce faisant, ils apportent avec eux un cadrage des effets du changement climatique dans les atolls qui reprend les éléments portés par les récits de la disparition.

« J'ai le sentiment que les médias occidentaux parlent du changement climatique à Kiribati, comme s'ils poursuivaient leur propre agenda... Et ce n'est pas forcément une mauvaise chose. Si j'étais dans la même situation qu'eux est-ce que je ne le ferais pas ? Cependant, le problème c'est que beaucoup trop de journalistes viennent à Kiribati avec des idées préconçues, simplement pour tourner leurs séquences sur le changement climatique même si parfois ils diffusent des éléments exagérés ou faux⁶⁹⁷. »

Les médias veulent montrer au monde la réalité du changement climatique par la captation d'images qui en seront à la fois l'illustration et la preuve⁶⁹⁸. Les journalistes vont demander aux personnes ressources de leur indiquer les lieux les plus emblématiques du changement climatique,

⁶⁹⁵ Entretien avec le rédacteur en chef du *Kiribati Independent*, entretien avec un cadre de l'agence néo-zélandaise d'aide au développement NZAID.

⁶⁹⁶ Entretien avec le ministre des affaires étrangères de Tuvalu, ancien Premier ministre.

⁶⁹⁷ Entretien avec le responsable de la communication du bureau du président de Kiribati.

⁶⁹⁸ Entretien avec la responsable des médias de Tuvalu.

ceux où les impacts de celui-ci sont les plus tangibles. Ils se retrouvent alors à filmer les mêmes endroits où l'élévation du niveau marin est visible⁶⁹⁹.

Une de nos enquêtées estime qu'en ne s'étant pas renseignées à l'avance, certaines personnes arrivent avec des idées préconçues sur Kiribati⁷⁰⁰. Elles peuvent donc être surprises ou déçues de ne pas observer ce qu'elles espéraient trouver. Cet exemple se retrouve dans la thèse de C. Farbotko où elle décrit la déception d'une environmentaliste venue à Funafuti pour constater la détresse des réfugiés climatiques, mais qui s'est retrouvée face à une population continuant ses activités quotidiennes sans signes d'une migration en masse précipitée par le changement climatique⁷⁰¹. Cette méconnaissance de la complexité de la situation fait que les journalistes imposent régulièrement le même sujet de discussion lors des interviews : le changement climatique, sa perception par les populations locales et leurs stratégies d'adaptation à une possible disparition, notamment la migration vers la Nouvelle-Zélande. L'opportunité est rarement laissée aux individus de s'exprimer sur d'autres problèmes en lien avec le changement climatique, mais qui sont plus pressants comme la gestion des ressources d'eau potable ou le développement d'une agriculture locale.

« Certains journalistes viennent ici et laissent tourner leur dictaphone en posant une question, puis une autre, puis une autre... Ils veulent juste obtenir les réponses à leurs questions plutôt que de bien comprendre les problèmes dont nous parlons. [...] Ce n'est pas une question d'un manque de clarté de ma part, car j'ai mes concepts bien en tête. L'enjeu c'est qu'ils fassent l'effort de chercher à comprendre ces concepts. Mais, en fait, cela ne les intéresse pas. Ils ne veulent pas comprendre. Ils veulent juste des réponses à leurs questions comme : "Est-ce que vous allez vous réinstaller ailleurs⁷⁰² ?" »

⁶⁹⁹ Les images les plus utilisées seront celles de cocotiers déracinés par l'érosion, de populations locales les pieds dans l'eau ou en train de consolider des digues de fortune.

⁷⁰⁰ Entretien avec une réalisatrice i-kiribati de documentaire sur le changement climatique, responsable de l'accueil des volontaires australiens.

⁷⁰¹ Carol Farbotko, *op. cit.*, p. 151.

⁷⁰² Entretien avec le secrétaire général de l'Église chrétienne de Tuvalu.

Ces propos tenus lors d'un entretien avec le secrétaire général de l'Église chrétienne de Tuvalu illustrent cette lutte pour le cadrage du changement climatique dans les États atolliens. D'un côté, les médias veulent mettre l'accent sur les récits de la disparition et la perspective que les habitants de Tuvalu et de Kiribati migrent en Nouvelle-Zélande, de l'autre les habitants des États atolliens – ainsi que les personnels de NZAID et d'AusAID qui connaissent bien les enjeux locaux – cherchent à attirer l'attention de ces journalistes sur d'autres problèmes plus pressants que le scénario d'une potentielle disparition. Comme l'explique la porte-parole du *Kiribati Climate Action Network* :

« Même avant que Kiribati disparaisse sous les eaux, des personnes risquent de mourir à cause des problèmes d'eau potable. La sécurité alimentaire et l'eau ce sont déjà des problèmes qui risquent de nous tuer avant l'élévation du niveau marin. Ce n'est pas une bonne chose de dire que c'est trop tard et que tout le monde doit migrer. Ce n'est pas bien de dire cela, car pour l'instant personne n'a migré à cause du changement climatique et personne n'est prêt à nous accueillir à cause du changement climatique. Personne ne s'est engagé en disant "Nous ne vous aiderons pas à vous adapter. Venez plutôt ici, c'est chez vous." Personne n'a fait cela. Ce que j'ai plaidé pendant des années c'est que, tant que des I-Kiribati seront ici et tant que nous serons vivants à Kiribati, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour rester dans nos îles, nous adapter et améliorer la vie ici. Tout ce que nous faisons ici, tout cela c'est une partie de la résilience et de l'adaptation. Nous pouvons y arriver et continuer à vivre dans nos îles. Personne ne va se déplacer. Nous (les I-Kiribati) nous déplacerons seulement si nous (le monde) n'arrivons pas arrêter assez rapidement le changement climatique⁷⁰³. »

Le recadrage opéré ici est assez clair. Le risque d'une disparition est réel, mais il ne doit pas occulter les autres enjeux plus pressants. La focalisation sur la question de la migration et de l'abandon des îles est une mauvaise stratégie d'adaptation selon notre interlocutrice puisqu'il faut au contraire favoriser l'amélioration de conditions de vie dans les atolls et la résilience des populations aux conséquences du changement climatique. Le responsable de la communication du bureau du président de Kiribati tient un discours similaire :

⁷⁰³ Entretien avec la porte-parole de KiriCAN.

« Pour nous, le changement climatique ce n'est pas le naufrage de nos îles, ce n'est pas la réinstallation forcée dès demain. Le changement climatique c'est dès aujourd'hui l'enjeu de l'eau potable, c'est la disponibilité de l'espace dans nos îles pour pouvoir soutenir une agriculture locale. [...] Les journalistes associent toujours le changement climatique à Kiribati avec la migration, avec la réinstallation ou avec l'abandon parce que nous sommes en train de couler... non, non, c'est plus complexe que cela. Il faut regarder les perspectives de développement et les enjeux qui sont associés⁷⁰⁴. »

Les personnels de l'agence néo-zélandaise d'aide au développement NZAID – en charge de certains programmes d'adaptation au changement climatique à Tuvalu et à Kiribati – effectuent également un recadrage des récits de la disparition portés par les journalistes. Cependant, à la différence des acteurs tuvaluans et i-kiribati, ils n'hésitent pas souligner la responsabilité de certains travaux d'urbanisme locaux mal réalisés ou mal pensés et qui entraînent une vulnérabilité accrue en cas d'inondation⁷⁰⁵. Des digues mal construites peuvent renforcer les phénomènes d'érosion à d'autres endroits d'une île. De même, la migration interne des habitants de Tuvalu et de Kiribati vers les atolls de Funafuti et de Tarawa – où se trouvent les opportunités d'emplois – renforce la pression démographique et oblige les nouveaux arrivants qui ne possèdent pas traditionnellement de terrains dans ces atolls à s'installer dans des zones à risques. Ainsi, une image iconique du changement climatique à Kiribati est celle du village de Tebikenikoora qui est régulièrement inondé. Les raisons qui sont évoquées pour expliquer ces inondations vont être différentes selon l'interlocuteur auquel on s'adresse : le révérend du village va invoquer le changement climatique et la responsabilité des pays développés dans les émissions de GES⁷⁰⁶,

⁷⁰⁴ Entretien avec le responsable

⁷⁰⁵ Cet argument renvoie aux travaux sur l'importance des activités humaines locales (construction de digues, établissement de populations dans des zones à risques...) dans la vulnérabilité au changement climatique. Cf. Chapitre 4, section 1.1

⁷⁰⁶ Entretien avec le révérend du village de Tebikenikoora

alors que les cadres de NZAID vont mettre en avant l'installation de ce village par des migrants des atolls périphériques dans une zone qui était inondable depuis longtemps⁷⁰⁷.

Même s'il existe une différence de cadrage sur la cause des problèmes de Tebikenikoorā, les médias opteront pour les récits de la disparition et utiliseront l'histoire du village ainsi que des photos d'habitants les pieds dans l'eau comme une illustration du début de la submersion de Kiribati⁷⁰⁸.

Les interlocuteurs tuvaluans et i-kiribati que nous avons rencontrés sont conscients de cet intérêt des médias pour les récits de la disparition. Ils avancent alors quasiment tous la même explication. Pour eux, les médias ont besoin de vendre leurs articles. Une histoire simple et dramatique comme le récit de la disparition d'un « paradis tropical » à cause des activités industrielles de l'homme est plus vendeur que l'explication complexe et nuancée des enjeux du changement climatique pour les États atolliens.

« _Pourquoi pensez-vous que certains journalistes sont obsédés par la disparition de Kiribati ?

_Parce que c'est une histoire dramatique ! “Des gens doivent se déplacer”. Les journalistes veulent vendre une histoire parce que si vous entendez parler des gens, des îles qui coulent c'est effectivement une “belle” histoire à lire et peut-être que vous ne vous souciez pas trop de savoir si c'est vrai ou si c'est faux⁷⁰⁹. »

Le responsable de la communication du bureau du président de Kiribati va même jusqu'à dénoncer une certaine hypocrisie de la part de ceux qui sont fascinés par les récits de la disparition des États atolliens ce qui rejoint les propos de C. Farbotko lorsqu'elle dénonce une

⁷⁰⁷ Entretien avec le coordinateur programme de développement urbain de NZAID à Kiribati.

⁷⁰⁸ Duncan Geere, « In pictures: Kiribati fights catastrophic sea level rise », *Wired*, 14/03/2012, [en ligne : < <http://www.wired.co.uk/news/archive/2012-03/14/kiribati-photostory/viewgallery/274887>>, consulté le 05/07/2015].

⁷⁰⁹ Entretien avec la porte-parole de KiriCAN

forme d'empathie malsaine à l'encontre de ces îles dont on regrette la disparition tout en l'attendant⁷¹⁰.

« On n'offre pas au public en dehors de Kiribati une image juste du changement climatique. Selon moi c'est une histoire conflictuelle. Le récit de la disparition est tellement fascinant pour les gens en Amérique où ils réagissent en disant : "Quoi ? Il y a des gens qui vont disparaître sous les eaux ? Ça c'est intéressant ! Je dois voir ça !" Mais une fois qu'ils arrivent ici, ils sont plutôt du genre à dire : "Oh, nous sommes tellement désolés pour Kiribati". Non ! Ce n'est pas ça l'enjeu du changement climatique. L'enjeu c'est que vous (les Occidentaux) utilisiez des énergies renouvelables⁷¹¹ ! »

Il existe ainsi une lutte pour le cadrage du changement climatique à Kiribati. Pour l'administration du gouvernement de Kiribati, le changement climatique ne concerne pas la disparition ou la réinstallation de la population. Le changement climatique concerne des problèmes plus pressants liés au développement de l'État atollien comme la gestion de l'eau potable et l'agriculture locale. Il y a donc une forme de dissonance entre les discours prononcés par Anote Tong destinés aux médias étrangers et les propos tenus par les membres de son administration. En fait, ce décalage est la conséquence négative de la stratégie d'utilisation des récits de la disparition par le président de Kiribati puisque ce sont les acteurs locaux de l'adaptation au changement climatique de Kiribati (et de Tuvalu) qui doivent ensuite essayer de recadrer la vision des journalistes lors des interviews.

2.1.3 Malgré tout, continuer de communiquer sur les enjeux du changement climatique et du développement pour espérer des fonds

Dans l'ensemble, nos interlocuteurs louent la bonne volonté censée animer les journalistes internationaux se rendant à Kiribati ou à Tuvalu même si les limites des pratiques des médias que

⁷¹⁰ Carol Farbotko, *op. cit.*

⁷¹¹ Entretien avec le responsable de la communication du bureau du président de Kiribati.

nous avons précédemment soulignées alimentent un sentiment de frustration. Néanmoins, les acteurs locaux ne sont pas passifs et certains estiment que s'ils ne peuvent pas contrôler les arrivées des journalistes et des documentaristes, ils peuvent faire en sorte que leurs visites soient utiles à leur pays. D'une certaine manière, ils utilisent les médias pour en espérer un bénéfice indirect. Ils s'accrochent alors à cette idée pour continuer d'accepter les nombreuses demandes d'interviews au cours desquelles ils vont inlassablement continuer de diffuser leurs messages.

« _Pourquoi continuez-vous à accepter des interviews ?
_Parce que je sais que c'est important. Cela peut aider le pays d'une certaine façon⁷¹². »

« Je continue à répondre aux interviews, à diffuser mon message, car je me suis rendu compte que des personnes comme vous ont eu l'occasion d'apprendre notre existence et sont venues nous rencontrer... et veulent nous aider⁷¹³. »

« D'une certaine manière, nous sommes déjà en train de faire l'expérience de ces problèmes [le changement climatique, l'érosion et les inondations]. En fait, cela dépend du regard qu'on porte dessus. Pour moi, si je vois un tel titre [faisant le lien entre Tuvalu et le changement climatique], je me dis que c'est bien que des personnes communiquent sur ce problème, qu'ils montrent à quel point certaines activités sont néfastes et nous affectent. C'est comme ça que je le vois. Mais, ça dépend des motivations derrière le texte... Dans un sens, pour moi, pour nous, si nous voyons un article qui montre ce qui va se passer... il n'y a pas qu'une connotation négative⁷¹⁴. »

Il est possible de résumer cette stratégie par le fait qu'il n'y a pas de mauvaise publicité selon eux. Tout ce qui peut permettre de maintenir Kiribati ou Tuvalu à l'agenda international est utile, car cela peut inciter les donateurs à augmenter leur implication dans les politiques d'adaptation au changement climatique. Parler ou faire parler du pays, au travers des médias et de la recherche,

⁷¹² Entretien avec le secrétaire général de la délégation du CICR à Tuvalu.

⁷¹³ Entretien avec la porte-parole de KiriCAN.

⁷¹⁴ Entretien avec la coordinatrice du projet EU-GCCA pour Tuvalu.

peut inciter les décideurs à se rendre sur place. Leur séjour peut alors finir de les convaincre et servir de levier pour débloquer des fonds. Ce constat est décrit par une des responsables des politiques d'aide néo-zélandaises. Elle donne comme exemple la visite à Tarawa du ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande. Selon elle, c'est en grande partie cette visite qui l'aura incité à tripler le budget alloué au petit État océanien. Elle estime que le fait de mettre en avant les impacts du changement climatique à Tuvalu et à Kiribati permet dans un premier temps d'attirer l'attention sur ces pays pour ensuite initier des projets qui peuvent aussi avoir pour objets des enjeux non directement liés au changement climatique.

« Notre ministre, par exemple, quand il s'est rendu à Kiribati pour la première fois, a triplé le budget de l'aide. Il a vu à quel point la situation était critique. [...] En fait, ils ont besoin d'avoir des défenseurs internationaux pour mettre ce genre de chose en marche... pour faire en sorte que les gens prennent la peine de venir jusqu'à Kiribati. Il faut attirer l'attention et je pense que le changement climatique et l'une des stratégies pour le faire⁷¹⁵. »

Il faut cependant nuancer cette analyse. La perception des bénéfices de la mise à l'agenda de Tuvalu et Kiribati n'est pas la même pour tous nos enquêtés. Plusieurs d'entre eux ne perçoivent pas de résultats ou de changements localement. Cette frustration peut se manifester lorsqu'est abordée la question des fonds multilatéraux d'aide promis par les États émetteurs de GES. Le révérend de Tebikenikoora – un des villages particulièrement exposés aux médias et aux visites officielles en rapport avec le changement climatique à Kiribati⁷¹⁶ – exprime ainsi sa frustration :

« Nous espérons que l'Europe, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres, après nous avoir rendu visite, nous aident. Mais nous attendons toujours. [...] Quand ils sont venus nous interviewer et prendre des photos, nous leur avons même dit que les pays industrialisés profitent de ce qu'ils sont en train de faire sans savoir que des gens, ici dans le Pacifique, souffrent des conséquences de cela⁷¹⁷. »

⁷¹⁵ *Ibid.*

⁷¹⁶ Le village en question a reçu la visite du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon en septembre 2011.

⁷¹⁷ Entretien avec le révérend de Tebikenikoora.

Il faut distinguer l'aide bilatérale sur des projets de développement⁷¹⁸ avec les politiques multilatérales de lutte contre le changement climatique. La première est souvent perçue de manière plus concrète que les secondes par les communautés. En effet, malgré la mise à l'agenda international du changement climatique, la réduction des émissions de GES n'est toujours pas concrétisée. De la même manière, il existe un décalage entre les promesses d'engagements financiers faites par les États et ce qu'en perçoivent les populations de Tuvalu et de Kiribati. Des enquêtés estiment alors qu'une partie des fonds est mal utilisée ou captée à un certain niveau.

« _Quelle est votre opinion sur les fonds que Tuvalu obtient pour s'adapter au changement climatique ?
_C'est une des questions que nous devons poser, car... où sont les fonds ? Je sais que des millions peut-être des milliards ont été récoltés pour des programmes d'adaptation à Tuvalu. Mais n'importe qui, qui viendrait sur le terrain, ne verrait rien. Donc... l'argent est peut-être coincé ou bloqué quelque part. Mon point de vue est qu'on a trop insisté sur la recherche, les enquêtes, les rapports, la consultance, les ateliers... car c'est là que l'argent est parti. Très peu d'argent, si jamais il y en a eu, a été utilisé sur le terrain pour des projets concrets⁷¹⁹. »

En effet, de nombreux acteurs locaux considèrent qu'une partie des sommes que les États déclarent consacrer à l'aide est, dans les faits, captée par ces mêmes États au travers de la consultance. Certains de nos enquêtés considèrent que la multiplication des projets n'est pas synonyme d'une augmentation directe des bénéficiaires pour les communautés puisqu'une part des fonds se perd dans la production d'études et de rapports qui servent à entretenir la consultance et non à atteindre les objectifs fixés⁷²⁰.

⁷¹⁸ Comme les projets de gestion de l'urbanisme à Tarawa et à Funafuti.

⁷¹⁹ Entretien avec le secrétaire général de l'Église chrétienne de Tuvalu.

⁷²⁰ Dans leur article, S. Hemstock et R. Smith constatent même que pour certains donateurs la production de rapport et la tenue de réunions font parties des objectifs de leurs programmes d'aide. Sarah Hemstock et Roy Smith, *op. cit.*

En conclusion, nous pouvons constater que les nombreux journalistes (et autres) qui se rendent à Tuvalu et à Kiribati en raison de leur intérêt pour les récits de la disparition « saturent » les acteurs locaux de l'adaptation au changement climatique avec des questions sur la potentielle submersion de leurs atolls. Ces derniers sont alors partagés entre un sentiment de frustration du cadrage qui est donné à la lutte contre les effets du changement climatique dans les atolls – en grande partie à cause de la stratégie de mobilisation des récits de la disparition par leurs représentants – et une certaine satisfaction de constater que cette stratégie permet tout de même d'attirer l'attention sur leur cause. Comme le résume l'une de nos interlocutrices : « En fait, nous sommes surtout tristes et en colère de ce qui va nous arriver, et non pas par le fait que des gens disent que cela va arriver⁷²¹. »

En fait nous constatons ici la confrontation entre deux cadrages du récit de la disparition que nous pourrions interpréter également comme la lutte entre un récit dominant au sein du forum médiatique (« comme les États atolliens vont disparaître en raison de l'élévation du niveau marin, leurs populations envisagent la migration ») et un récit plus marginal au sein de ce même forum, mais dominant au sein du forum des professionnels de l'adaptation au changement climatique dans les atolls (« si rien n'est fait, les États atolliens pourront peut-être disparaître un jour, mais pour l'instant il y a d'autres problèmes en lien avec le changement climatique qui sont plus urgents à régler afin que les populations puissent continuer à vivre dans leurs atolls »).

⁷²¹ Entretien avec la coordinatrice du projet EU-GCCA pour Tuvalu.

2.2 Tentatives de mise à l'agenda et recadrage : les récits de la disparition au sein du forum de la communication politique néo-zélandais

Dans la section précédente, nous avons souligné que les journalistes, lorsqu'ils viennent faire des reportages sur le changement climatique dans les États atolliens, abordent très fréquemment la question de la réinstallation des populations. L'option d'une migration des populations de Tuvalu et de Kiribati en raison de la disparition de leurs îles est en effet régulièrement associée avec des politiques migratoires déjà mises en œuvre entre les deux États atolliens et la Nouvelle-Zélande : la *Pacific access category* (PAC) et le *Recognised seasonal employer scheme* (RSE)⁷²². Les liens migratoires déjà tissés entre la Nouvelle-Zélande, Tuvalu et Kiribati renforcent ainsi l'idée que si les populations devaient un jour abandonner leurs atolls, elles se réfugieraient en grande partie en Nouvelle-Zélande ; d'autant plus que, selon le recensement de 2013, le pays compte 3465 personnes d'origines tuvaluanes⁷²³ et 2115 d'origines i-kiribati⁷²⁴.

La PAC est une politique migratoire par quota instaurée par la Nouvelle-Zélande depuis 2002. Chaque année, elle permet de délivrer un visa de résidence permanente à 75 Tuvaluans et à 75 I-Kiribati dont les dossiers sont tirés au sort⁷²⁵. De nombreux commentateurs ont alors perçu dans cette politique migratoire les prémices d'une reconnaissance des migrations environnementales de la part de la Nouvelle-Zélande à l'égard des populations des États atolliens. Cependant, plusieurs

⁷²² Cf. Chapitre 1, section 4.4

⁷²³ Ce nombre correspond à la catégorisation par le gouvernement néo-zélandais du « groupe ethnique Tuvalu » qui comprend 1851 personnes nées à Tuvalu (ou ailleurs) et 1614 personnes nées en Nouvelle-Zélande. Source : Statistics New Zealand, *2013 Census ethnic group profiles : Tuvaluan*, 2013, [en ligne : < http://www.stats.govt.nz/Census/2013-census/profile-and-summary-reports/ethnic-profiles.aspx?request_value=24724&tabname=Birthplace>, consulté le 07/08/2015].

⁷²⁴ Statistics New Zealand, *2013 Census ethnic group profiles : Kiribati*, 2013, [en ligne : < http://www.stats.govt.nz/Census/2013-census/profile-and-summary-reports/ethnic-profiles.aspx?request_value=24717&parent_id=24706&tabname=>, consulté le 07/08/2015].

⁷²⁵ Ce caractère aléatoire de la sélection est cependant trompeur. Le processus d'obtention du visa ne se limite pas au tirage au sort du dossier ce qui fait que le nombre de Tuvaluans et d'I-Kiribati qui ont pu bénéficier de cette politique migratoire est inférieur au quota fixé. Pour une analyse plus approfondie de cette question voir : Damien Vallot, « La politique migratoire de la Pacific Access Category entre la Nouvelle-Zélande, Tuvalu et Kiribati : enjeux autour d'une qualification environnementale », in Christel Cournil, Chloé Vlassopoulos, (éds.), *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, éds. Christel Cournil et Chloé Vlassopoulos, éditions Quae, 2015, p. 416.

travaux de recherche ont par la suite démontré que les Tuvaluans et les I-Kiribati ayant bénéficié de la PAC n'évoquent pas forcément le changement climatique dans les motivations de leur migration. Ils préfèrent mettre en avant la perspective de trouver un emploi, de bénéficier d'un meilleur système de santé et d'offrir une meilleure éducation à leurs enfants⁷²⁶.

En réaction aux discours qui font le lien entre la PAC et les migrations environnementales, le gouvernement néo-zélandais fut obligé de communiquer sur la question via le site internet de son ministère des Affaires étrangères :

« La Nouvelle-Zélande n'a pas de politique explicite d'accueil des populations des pays insulaires du Pacifique en raison du changement climatique. Les récits qui ont circulé dans les médias faisant état que la Nouvelle-Zélande a un accord avec Tuvalu pour accueillir des personnes déplacées par l'élévation du niveau marin à cause du changement climatique sont incorrects. Le gouvernement de Tuvalu a reconnu qu'il n'existait pas un tel accord avec la Nouvelle-Zélande. D'ailleurs, la Nouvelle-Zélande n'a pas d'arrangement de ce type avec aucun des pays insulaires du Pacifique⁷²⁷. »

Les autorités néo-zélandaises cherchent ainsi à recadrer le discours faisant le lien entre l'élévation du niveau marin, la possible disparition de Tuvalu et la migration de ses habitants vers la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement réoriente le cadrage environnemental donné à la PAC vers une thématique économique ; dimension plus classique des migrations. Ainsi, le site internet du ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande explique que :

« La confusion est née du fait que la politique d'immigration de la Nouvelle-Zélande autorise bien un nombre limité de personnes des *Pacific access countries* [pays ayant un quota PAC tels que Fidji, Samoa, Tonga, Kiribati et Tuvalu] à obtenir un droit de résidence en Nouvelle-Zélande. Tuvalu bénéficie de 75 places qui sont accordées annuellement à ses citoyens grâce au quota de la *Pacific access category*. Cependant, il n'y a aucun lien entre ce quota et le changement climatique. Ces quotas illustrent l'engagement à long terme de la Nouvelle-Zélande et ses liens

⁷²⁶ François Gemenne et Shawn Shen, *op. cit.*. Shawn Shen et Tony Binns, *op. cit.*. Shawn Shen et François Gemenne, *op. cit.*. Taberannang Korauaba, *op. cit.*

⁷²⁷ New Zealand Government Ministry of Foreign Affairs and Trade, *op. cit.*

avec la région. Ils ont été prévus pour aider les personnes de ces pays à obtenir des visas de résidence afin de vivre et de travailler en Nouvelle-Zélande⁷²⁸. »

Nous avons également montré dans le cinquième et le sixième chapitre, l'importance que deux procès récents ont eue dans l'association de la Nouvelle-Zélande avec les discours qui la présentent comme étant potentiellement favorable à l'accueil des « réfugiés climatiques » de Tuvalu et de Kiribati. En 2013, un habitant de Kiribati, Ioane Teitiota, ayant dépassé la durée de son permis de séjour, mobilisa l'argument du changement climatique et des risques que celui-ci représente à Kiribati, afin de pouvoir rester en Nouvelle-Zélande en tant que réfugié climatique. Sa demande fut cependant rejetée par le tribunal qui considéra que celui-ci ne pouvait pas être considéré comme un réfugié puisqu'il ne faisait l'objet d'aucune persécution spécifique⁷²⁹. En 2014, une famille de Tuvaluans obtint le droit de rester en Nouvelle-Zélande et certains articles des médias internationaux commentèrent le cas en considérant qu'il s'agissait de la première reconnaissance des réfugiés climatiques⁷³⁰. Cependant, comme le note J. McAdam « la famille a été autorisée à rester en raison de liens familiaux importants en Nouvelle-Zélande, et non pas en raison des conséquences du changement climatique à Tuvalu. En fait, le tribunal a expressément retenu que la famille, dans ce cas, ne pouvait pas bénéficier d'une protection au titre du droit relatif aux réfugiés ou du droit humanitaire⁷³¹ ».

Les différents exemples que nous venons de citer montrent que la Nouvelle-Zélande est régulièrement associée à la question des récits de la disparition des États atolliens et au débat sur les réfugiés climatiques. L'étude des médias néo-zélandais nous a également permis de montrer que les récits de la disparition de Tuvalu et de Kiribati sont diffusés au sein du forum médiatique

⁷²⁸ *Ibidem*.

⁷²⁹ « New Zealand judge rejects climate refugee plea », *op. cit.*

⁷³⁰ « La Nouvelle-Zélande crée un précédent en accueillant ses premiers réfugiés climatiques », *Le Soir*, 13 août 2014. « Tuvalu climate change family win NZ residency appeal », *op. cit.*

⁷³¹ Jane McAdam, *op. cit.*

de la Nouvelle-Zélande même s'il nous faut préciser que, dans le cas du *New Zealand Herald*, la couverture médiatique de Tuvalu et de Kiribati reste assez faible et que seulement un quart de ces articles est consacré au changement climatique.

Néanmoins, nous retiendrons que la thématique de la disparition des États atolliens est tout de même présente dans l'actualité néo-zélandaise notamment : dans les années 2000 avec les discours de la Première ministre Helen Clark sur la possibilité d'accueillir les habitants de Tuvalu⁷³² (période qui correspond également à la mise en œuvre de la PAC, ce qui a pu entretenir la confusion quant aux intentions de cette politique migratoire) ; en 2009 avec la couverture médiatique de la conférence de Copenhague par les médias néo-zélandais et la mise en place de conférences sur le sujet par Oxfam Nouvelle-Zélande ; et enfin en 2013 et en 2014 avec les deux procès que nous avons mentionnés et qui ont relancé les discussions sur la possibilité que la Nouvelle-Zélande accueille des « réfugiés climatiques » de Tuvalu et de Kiribati.

Cependant qu'en est-il de la prise en considération des récits de la disparition par les décideurs politiques néo-zélandais ? Nous présenterons ici une sélection d'interventions des députés au sein du parlement⁷³³ de Nouvelle-Zélande, dans lesquelles ceux-ci font référence à Tuvalu ou à Kiribati. Nous chercherons à montrer de quelle manière les récits de la disparition peuvent être mobilisés et recadrés au sein du forum politique néo-zélandais.

⁷³² Libby Middlebrook, *op. cit.*

⁷³³ Le régime politique néo-zélandais est basé sur le système de Westminster. La Nouvelle-Zélande est donc une démocratie avec un Premier ministre à la tête d'un gouvernement issu de la majorité parlementaire.

En 2004, le gouvernement du parti travailliste⁷³⁴ (*Labour Party*) d'Helen Clark est au pouvoir. Lors d'une session de débats au parlement sur un projet de loi sur l'énergie et le changement climatique, le ministre d'Etat Taito Phillip Field mobilise l'argument du risque que représente l'élévation du niveau marin pour Tuvalu. À cela, il ajoute que « dans notre région du Pacifique sud ce sont de graves enjeux que les populations vont devoir affronter dans un futur proche. Nous pourrions voir des îles basses du Pacifique complètement disparaître en raison des effets des gaz à effets de serre⁷³⁵ ». Ce à quoi le député climato-sceptique du parti ACT⁷³⁶ (*Association of Consumers and Taxpayers*), Ken Shirley lui répond que le niveau marin n'augmente pas à Tuvalu et que les prédictions du GIEC sont faussées⁷³⁷.

Deux ans plus tard, lors d'une séance de questions au gouvernement, le député du parti de centre gauche *United Future* demande au gouvernement travailliste si celui « a réfléchi à un plan de réinstallation humanitaire pour des pays tels que Tokelau, Tuvalu et Kiribati qui disparaîtront probablement avec la montée du niveau des mers⁷³⁸ ». Le député travailliste David Parker lui apporte alors la réponse suivante :

« Le gouvernement commence à tenir compte de ces questions. Ces problèmes sont encore situés loin dans le futur, mais le ministère des Affaires étrangères en a la charge. Ce sont des problèmes difficiles ; ce sont de vraies conséquences potentielles du changement climatique. En effet, des rapports récents d'Australie et du Royaume-Uni font des références de plus en plus nombreuses aux conséquences du changement climatique en matière de sécurité si nous n'arrivons pas à le contrôler, parce que le nombre de personnes qui pourraient se déplacer à travers le monde, en raison de l'élévation du niveau marin, se mesure en millions, non pas en milliers⁷³⁹. »

⁷³⁴ Parti libérale de centre gauche.

⁷³⁵ New Zealand House of Representatives, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-seventh Parliament, « Ressource management (energy and climate change) amendment bill », 25/02/2004, p.11330.

⁷³⁶ Parti de droite libertarienne.

⁷³⁷ *Ibidem*.

⁷³⁸ New Zealand House of Representatives, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-eighth Parliament, « Questions for oral answer, Climate change policies – reports », week 29, volume 634, 26/10/2006, p.6161.

⁷³⁹ *Ibidem*.

Cette réponse est intéressante à plusieurs titres. Le député travailliste reconnaît l'importance et la gravité de la situation présentée par les récits de la disparition des États atolliens. Cependant, il recadre rapidement le discours en expliquant qu'il s'agit d'un enjeu d'un futur lointain. Il poursuit ensuite son intervention sans répondre à la question de la réinstallation des populations en Nouvelle-Zélande. En fait, le sujet de la disparition des États atolliens lui permet de recadrer la discussion sur la question plus large de la lutte contre le changement climatique et les émissions de GES ; sujet sur lequel son gouvernement semble plus à l'aise pour communiquer. Ceci était déjà le cas dans l'exemple précédent du ministre Taito Phillip Field avec son utilisation du récit de la disparition pour appuyer un projet de loi sur la transition énergétique.

Au cours des années suivantes, la mention des récits de la disparition au sein du parlement néo-zélandais continue d'apparaître sporadiquement. En 2007, le ministre travailliste des Affaires ethniques aborde la possible disparition de Tuvalu dans une discussion sur la question des Tuvaluans en situation irrégulière en Nouvelle-Zélande⁷⁴⁰. La même année, un député du parti national⁷⁴¹ (*National Party*) évoque la possible disparition de Kiribati si « les pires prédictions se réalisaient » tout en soulignant qu'il reste un espoir d'éviter cette situation en mettant en avant le fait qu'il reste du temps pour mettre en œuvre une planification de long terme pour la réduction des émissions de GES⁷⁴².

L'année 2008 voit la victoire du parti national aux élections législatives et le changement du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Helen Clark est remplacée par le chef du parti national, John Key, en tant que Premier ministre. Lors de la campagne électorale, Oxfam Nouvelle-

⁷⁴⁰ New Zealand House of Representatives, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-eighth Parliament, « Immigration advisers licensing bill », week 41, volume 638, 03/04/2007, p.8596.

⁷⁴¹ Parti libéral de centre droit à tendance conservateur.

⁷⁴² New Zealand House of Representatives, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-eighth Parliament, « Urgent debates – Emissions trading scheme – Government announcement », week 56, volume 642, 20/09/2007, p.8596.

Zélande avait posé la question suivante aux différents partis en lice : « Allez-vous fournir des fonds nouveaux et additionnels pour venir en aide aux pays pauvres et vulnérables afin que ceux-ci puissent s'adapter aux effets du changement climatique ? ». Le parti travailliste et le parti national avaient alors répondu que des fonds supplémentaires seraient consacrés aux États insulaires du Pacifique sud afin de les aider à mettre en œuvre des politiques d'adaptation. Cependant, nous pouvons noter que parmi les réponses données à l'ONG, le candidat du parti *United Future* avait motivé sa réponse par la possibilité que Tuvalu et Kiribati disparaissent en raison de l'élévation du niveau marin. De même, le candidat du parti Maori avait ajouté que tous les efforts possibles seraient faits pour éviter que les habitants du Pacifique ne deviennent des réfugiés environnementaux⁷⁴³.

En 2009, peu de temps avant la conférence de Copenhague, un échange particulièrement intéressant a lieu entre le député du parti des verts (*Green Party*), Kennedy Graham, et le Premier ministre John Key.

« _Kennedy Graham : Sachant que le gouvernement va transmettre aux Nations Unies le fait que la Nouvelle-Zélande prend au sérieux le changement climatique dans le Pacifique, est-ce que le Premier ministre donnera une indication des plans de son gouvernement pour accueillir des réfugiés environnementaux d'États insulaires de faible altitude du Pacifique en réponse aux déclarations du président de Kiribati il y a deux jours : "Si nous parlons de la submersion de nos États insulaires, dans dix ans nous devons trouver un endroit où aller." ?

_John Key : Si on regarde le Pacifique, on peut remarquer que les trois pays qui ont la plus grande exposition potentielle au changement climatique sont Kiribati, Tuvalu et Tokelau. La Nouvelle-Zélande entretient des relations fortes avec ces pays. Même si nous n'exposerons pas exactement quel soutien nous apporterions à ces pays si le changement climatique entraînait une situation menaçant leur survie à long terme, je pense que ces États pourraient compter sur le fait qu'ils partagent une longue histoire avec la Nouvelle-Zélande, que celle-ci les

⁷⁴³ Oxfam New Zealand, « Political party responses – Election 2008 », 2008, [en ligne : <http://www.oxfam.org.nz/what-you-can-do/events/election-2008/political-party-responses>, consulté le 14/05/2013].

soutiendrait, et qu'elle a déjà un certain nombre de leurs habitants qui peuvent la considérer comme leur patrie. Si une telle situation se produisait – ce qui, il est important de le comprendre, a de fortes chances de se produire dans un futur lointain –, je m'attends à ce que les futurs gouvernements de la Nouvelle-Zélande se penchent favorablement sur la question⁷⁴⁴. »

La réponse du Premier ministre John Key à la question du député des verts utilise un recadrage temporel à la question de l'accueil des populations de Tuvalu et de Kiribati dans le cas d'une disparition de leurs territoires. Il ne nie pas la pertinence du scénario de la disparition. Cependant, par les termes qu'il utilise, il en rappelle la dimension conditionnelle et insiste sur le caractère lointain du problème. De cette manière, il peut transférer sur les futurs gouvernements de la Nouvelle-Zélande la responsabilité d'une prise de décision sur la question de la réinstallation des populations sans pour autant s'avancer sur ce que ceux-ci feront. La caractéristique du rapport au futur que nous avons souligné au sein du quatrième chapitre est ainsi remise au premier plan par le décideur politique pour recadrer les discours et éviter l'assignation du rôle de responsable (de la mise en œuvre d'une solution) qui est insinuée par les auteurs des récits de la disparition.

Au lendemain de la conférence de Copenhague, le gouvernement de John Key maintient sa ligne directrice concernant Tuvalu et Kiribati : les aider à s'adapter au changement climatique en finançant des projets d'adaptation en lien avec des enjeux plus classiques du développement tels que la planification urbaine (en particulier à Kiribati), les politiques de santé ou encore la gestion de l'eau douce par la distribution de réservoirs à eau de pluie.

Durant cette période, les récits de la disparition continuent d'être mobilisés ponctuellement dans les débats du parlement ou bien au sein de certains rapports ; le plus souvent pour appuyer un argumentaire sur l'importance des enjeux climatique dans le Pacifique plutôt que pour proposer

⁷⁴⁴ New Zealand House of Representatives, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-ninth Parliament, « Questions for oral answer – Climate change – Threat to Pacific region », week 18, volume 656, 22/07/2009, p.5012.

une véritable réflexion sur la réforme des politiques migratoires entre la Nouvelle-Zélande et les États atolliens.

L'année 2013 marque le retour au premier plan des questions en lien avec la réinstallation des populations de Tuvalu et de Kiribati. Dans une forme de répétition de l'échange entre le député des verts Kennedy Graham et le Premier ministre John Key qui eut lieu en 2009, le député des verts Russel Norman va également prendre à partie le Premier ministre sur la question :

«_Russel Norman : Est-ce que le premier ministre va s'engager à accepter des réfugiés climatiques du Pacifique à la lumière des commentaires du Président de Kiribati qui énonce : "Le changement climatique est en train de ronger le futur [de nos enfants]... Pour des pays de faible altitude, comme Kiribati, qui sont aux premières lignes du changement climatique, la menace que celui-ci fait peser est réelle et immédiate." Ce n'est pas une blague, M. le Premier ministre.

_John Key : C'est vrai, et c'est pourquoi ce gouvernement aura des objectifs fermes et contraignants pour son plan de réduction des émissions sur le long terme. C'est pourquoi nous avons un système d'échange des quotas d'émission et c'est pourquoi nous investissons dans l'alliance sur les gaz à effet de serre⁷⁴⁵. »

À nouveau interrogé sur la question de l'accueil des populations de Kiribati (et indirectement de Tuvalu) dans le cas d'une disparition de leurs atolls, le Premier ministre opte pour le recadrage de la discussion sur la question de la diminution des émissions de GES. Ce faisant, il évite un sujet sur lequel il ne veut pas (ou sur lequel il ne peut pas) se prononcer tout en profitant de l'occasion pour vanter l'action de son gouvernement sur ses objectifs de réduction des émissions de GES.

En avril de la même année, une session extraordinaire du parlement ayant pour thématique les relations de la Nouvelle-Zélande avec les pays du Pacifique sud. Pendant plusieurs jours, des députés venus de tous les pays insulaires du Pacifique sud ont pu assister aux débats du

⁷⁴⁵ New Zealand House of Representatives, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Fiftieth Parliament, « Questions for oral answer – Climate change policy – Priority and direction », final daily for inclusion in volume 687, 30/01/2013, p.7602.

parlement de Nouvelle-Zélande et ont également eu l'occasion d'intervenir à la tribune de celui-ci. Profitant de l'occasion, le député vert Kennedy Graham amène à nouveau au sein des débats la question de la mise en œuvre des prémices d'un programme d'accueil des populations des États atolliens dans la perspective de leur possible disparition. Nous reproduisons ici la quasi-totalité de son échange avec le ministre du Développement économique, Steven Joyce :

«_Kennedy Graham : Est-ce que le Premier ministre va s'engager à accepter des citoyens des pays insulaires du Pacifique déplacés en raison de l'élévation du niveau marin qui est une des conséquences du changement climatique ?

_Steven Joyce (au nom du Premier ministre) : La Nouvelle-Zélande a une relation forte avec beaucoup de pays insulaires du Pacifique. Si l'élévation du niveau marin provoquée par le changement climatique devait menacer leur survie à long terme, ce qui, il est important de le comprendre, devrait se produire dans un futur lointain, je m'attendrais à ce que les futurs gouvernements de la Nouvelle-Zélande se penchent de manière favorable sur la question.

_Kennedy Graham : À la lumière de cette réponse, quelle est la réponse du Premier ministre au Président Anote Tong de Kiribati, qui a déclaré cette semaine que “pour que notre population puisse survivre, elle devra migrer. Soit nous pouvons attendre que le moment arrive où nous devons déplacer des populations en masse, soit nous pouvons les préparer dès à présent...” ?

_Steven Joyce : De toute évidence, je suis conscient que les trois pays les plus exposés à l'élévation du niveau marin sont Kiribati, Tuvalu et Tokelau. Comme le Premier ministre l'a expliqué en 2009, la Nouvelle-Zélande a, bien entendu, des liens forts avec ces trois pays et devrait travailler en étroite collaboration avec eux, et, en fait, elle continue de travailler de manière étroite avec eux sur des sujets tels que le changement climatique et tout un ensemble de questions qui sont très importantes pour eux et d'autres pays du Pacifique.

_Kennedy Graham : Sachant que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a averti que pour certaines nations du Pacifique l'élévation du niveau marin présente un risque “pour leur souveraineté et leur existence”, est-ce que le Premier ministre reconnaît qu'un plan spécifique a besoin d'être développé dès maintenant ?

_Steven Joyce : Non, pas pour l'instant, mais, comme je l'ai dit dans la réponse à la première question, je crois que les (futurs) gouvernements continueront de travailler en collaboration avec les pays potentiellement

affectés et qu'ils se pencheront de manière favorable sur leurs problèmes si jamais le besoin d'une telle approche devait un jour arriver.

_Kennedy Graham : J'aimerais soulever un point particulier, M. le président de séance. Il a été établi, je pense, dans le cadre de mes questions et certainement du point de vue de la Banque mondiale et des documents des Nations Unies que ce besoin (d'une planification du déplacement des populations de Tuvalu et de Kiribati) est internationalement reconnu comme devant être traité maintenant. Le ministre a répondu que cela devra être réglé à un certain moment dans le futur. Je mets devant vous le fait que ce moment c'est maintenant ; et c'est ce que j'ai essayé de faire comprendre au ministre.

_Le président de séance : Cette question est certainement ouverte au débat. Le ministre a convenablement répondu à la question qui lui était posée.

_Kennedy Graham : En partant du principe que le temps d'une action est venu, même s'il s'agit d'un point de débat, est-ce que le gouvernement du Premier ministre proposera au Forum des îles du Pacifique de cette année qu'un plan régional de réinstallation soit établi – et si c'est un plan contingenté, alors qu'il en soit ainsi – pour répondre aux besoins des États insulaires du Pacifique et examiner la capacité de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres potentiels États d'accueil pour recevoir les populations déplacées du Pacifique ?

_Steven Joyce : Nous allons, bien évidemment, continuer de dialoguer non seulement avec les pays insulaires du Pacifique, et pas seulement lors du Forum des îles du Pacifique, mais aussi avec nos collègues australiens dans le cadre du problème que le député soulève. Il pourra lui être utile d'apprendre que je crois savoir que le Conseil des réfugiés d'Australie est en train de proposer quelque chose de similaire en ce moment. Nous ne savons pas encore si c'est quelque chose que le gouvernement australien va prendre en considération, mais la Nouvelle-Zélande et l'Australie coopèrent sur ces sujets et continueront d'en discuter le temps venu⁷⁴⁶. »

Ce long échange illustre la volonté du député des verts, Kennedy Graham, d'inscrire à l'agenda politique néo-zélandais la question de la mise en œuvre d'une politique publique d'accueil des populations de Tuvalu et de Kiribati. En s'appuyant sur les récits de la disparition et les propos du président de Kiribati, le député cherche à focaliser l'attention sur le scénario d'un exode des

⁷⁴⁶ New Zealand House of Representatives, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Fiftieth Parliament, « Questions for oral answer – Climate change – Displacement of Pacific island Citizens », week 40, volume 689, 18/04/2013, p.9537.

populations des États atolliens en partant du principe qu'il faut s'y préparer dès à présent. Le cadrage du député est ainsi en accord avec la logique des discours environnementalistes/alarmistes que nous avons précédemment abordé. Confronté à ces questions, le ministre qui s'exprime au nom du Premier ministre ne fait que répéter les arguments que celui-ci avait déjà avancés en 2009. Ce faisant, il continue de recadrer la discussion de la même manière : le problème – la disparition des États atolliens et la migration massive de leurs populations – si jamais il devait se produire, est un problème d'un futur lointain dont les gouvernements futurs s'occuperont très certainement.

En fait, toute la lutte pour le cadrage de la responsabilité se retrouve ici, dans l'affrontement sur la temporalité du problème : les environnementalistes vont chercher à réduire l'écart entre le futur et le présent en soulignant que les problèmes à venir sont déjà en marche et qu'il faut agir ; alors que les sceptiques vont s'accrocher à cette dimension d'incertitude liée au futur pour le permettre de justifier de ne pas agir – sur ce point en particulier – sans forcément nier le problème.

À la suite de cet échange, d'autres mentions des récits de la disparition ont été faites lors de cette session extraordinaire dédiée aux relations entre la Nouvelle-Zélande et les États insulaires du Pacifique sud. Nous retiendrons en particulier celle de Kennedy Graham lorsqu'il s'exprime devant les députés océaniens. Celui-ci présente aux députés des États insulaires les propos de John Key sur la question de la réinstallation des populations en critiquant ouvertement son cadrage du problème qui n'a pas changé depuis 2009 et le fait que le Premier ministre rejette sa responsabilité sur les gouvernements futurs. Il termine alors sa plaidoirie en appelant les députés à faire pression sur son gouvernement :

« Je voudrais dire ceci aux délégations du Pacifique présentes ici aujourd'hui : "Soyez les bienvenus sur nos rives". N'hésitez pas à exhorter notre pays à reconnaître, pas en 2050, ni même en 2020, que nous devons accepter de vous accueillir en tant que migrants déplacés

par le changement climatique, et que nous devons nous tenir prêt à discuter avec vous maintenant – maintenant – de la mise en œuvre d'un plan à cette fin⁷⁴⁷. »

En conclusion nous pouvons constater que les récits de la disparition sont bel et bien mobilisés par les acteurs du forum de la communication politique de Nouvelle-Zélande. Cependant cette utilisation des récits semble variable et les positions défendues par le parti travailliste et le parti national qui se sont succédé au gouvernement dépendent des sujets auxquels les récits sont associés. En fait, les récits de la disparition sont utilisés :

- par le parti travailliste pour justifier un engagement dans la réduction des émissions de GES en Nouvelle-Zélande ;
- et par le parti national pour justifier leur engagement dans le développement des pays du Pacifique sud en leur fournissant une aide à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique.

Lorsque les récits de la disparition sont utilisés par des députés de l'opposition pour aborder la question de la possible réinstallation des populations de Tuvalu et Kiribati en Nouvelle-Zélande, les membres des gouvernements d'Helen Clark et de John Key ont régulièrement cherché à recadrer la discussion sur un autre enjeu, évitant ainsi d'apporter une réponse à la question. Deux types de recadrage sont alors mobilisés :

- un recadrage thématique où l'intervenant explique que le véritable enjeu concerne non pas la réinstallation des populations, mais la diminution des émissions de GES et/ou l'aide à l'adaptation au changement climatique apportée aux États atolliens ;

⁷⁴⁷ *Ibidem.*

- un recadrage temporel et conditionnel où l'intervenant décharge la responsabilité d'une prise de décision de l'accueil des populations de Kiribati et de Tuvalu sur les gouvernements néo-zélandais futurs dans le cas où la disparition des États atolliens aurait véritablement lieu.

3. Conclusions du septième chapitre

Ce septième et dernier chapitre nous a permis de souligner les modalités de circulation, d'appropriation, d'instrumentation et de recadrage des récits de la disparition des États atolliens.

Tout d'abord, nous avons montré de quelles manières des acteurs du champ politique s'appuient sur certains scénarios de la disparition – initialement produits dans le forum scientifique⁷⁴⁸ - pour formuler ce que nous appelons des récits d'actions publiques. À partir du postulat de la disparition de Tuvalu et de Kiribati, ces acteurs vont chercher à alerter l'opinion publique et les décideurs dans le but d'initier une action politique. Ce processus de construction d'un problème public a la particularité de s'appuyer principalement sur une histoire, puisque le problème n'a pas encore eu lieu⁷⁴⁹. Cette histoire est donc, selon nous, un récit d'action publique dans le sens où – à la différence du récit de politique publique – elle n'est pas associée à une politique publique déjà existante à laquelle elle donnerait un sens.

En fait, nous avançons que les récits d'action publique sont maniés par des acteurs non directement décisionnaires dans les processus de formation des politiques publiques. Dans notre cas, ni les ONG, ni les représentants de Tuvalu ou de Kiribati ne sont en position de décider un programme d'action publique internationale visant la réduction des émissions de GES à l'échelle

⁷⁴⁸ Cf. Chapitre 4.

⁷⁴⁹ Les États atolliens n'ont pas encore disparu.

de la planète. Les récits d'action publique servent ici à faire pression sur les décideurs qui pourraient mettre en œuvre de telles politiques publiques, à l'aide d'arguments focalisés sur une logique de causalité⁷⁵⁰ et dont la dimension morale est centrale : « Il faut sauver Tuvalu et Kiribati pour sauver le monde ! ».

Notre analyse des discours des ONG nous a fait mettre en lumière comment l'utilisation des récits permet aux acteurs de gommer les marques d'incertitude qui accompagnent normalement la formulation des scénarios scientifiques. De même, nous avons montré comment la dimension simple et dramatique des récits d'action publique permet de capter l'attention. Ainsi les décideurs politiques de Tuvalu et Kiribati, s'ils vont dans le sens des ONG pour faire pression sur la scène internationale afin de réduire les émissions de GES, mobilisent également, et surtout, le récit de la disparition pour attirer l'attention des bailleurs de fonds internationaux sur leurs petits États atolliens par une histoire hautement symbolique et tragique. Une fois cette attention captée, ils essayent de l'orienter sur d'autres problèmes de développement liés au changement climatique qui sont plus pressants et concrets que le scénario de la disparition (gestion de l'eau potable, de la forte densité de population, de l'agriculture locale, des énergies renouvelables, etc.). Ce faisant, ils insistent pour obtenir des fonds de l'adaptation au changement climatique promis par les États occidentaux.

Si les récits d'action publique servent à attirer l'attention sur un problème futur à l'aide d'une histoire à la causalité tragique afin de faire pression sur des décideurs politiques, ils peuvent également entraîner la formulation de recadrages chez un certain nombre d'acteurs qui vont critiquer la simplification d'un problème complexe ou chercher à se dégager d'une responsabilité qui leur aura été assignée.

⁷⁵⁰ Ce qui renvoie à l'idée que le récit est fondé sur un algorithme : « si... alors... donc... ».

Tout d'abord, la dimension dramatique du récit va être recadrée par les acteurs insulaires et occidentaux qui travaillent dans les secteurs du développement et de l'adaptation au changement climatique dans les États atolliens. Ces acteurs sont saturés des demandes en lien avec le changement climatique et les récits de la disparition. Cette situation fait ressortir des décalages entre les visions des journalistes étrangers venant dans les atolls et la perception de ce que les acteurs locaux considèrent comme les enjeux primordiaux du changement climatique à Tuvalu et à Kiribati. Ils opèrent alors, dans la mesure de leurs moyens de communication, un recadrage des récits de la disparition. Ainsi, ils continuent de répondre aux nombreuses demandes d'interviews afin de profiter de celles-ci pour effectuer les recadrages. Ceux-ci sont motivés par une volonté de précision (« la réalité est plus complexe que les récits de la disparition qui cherchent à la simplifier ») et par l'envie de défendre le sens de leurs actions sur place (« les récits de la disparition sont contre-productifs »).

Enfin, la dimension dramatique de la disparition et les solutions qui lui sont proposées, telle que la migration, vont également être recadrées par les acteurs dont il est attendu qu'ils apportent une solution au problème : en particulier sur le sujet de la réinstallation des populations. Ainsi, le gouvernement néo-zélandais, recadre régulièrement les récits qui avancent l'idée que la Nouvelle-Zélande va devoir accueillir les populations de Tuvalu et de Kiribati en raison de la submersion des leurs atolls. Un premier recadrage temporel rejette la responsabilité d'une prise de décision sur les gouvernements futurs, tandis qu'un second recadrage thématique souligne que les politiques migratoires entre la Nouvelle-Zélande et les États atolliens ne sont pas liées au changement climatique et que les politiques climatiques menées dans les États atolliens sont liées à l'adaptation et au développement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse se proposait de répondre à la question suivante : pourquoi et comment des récits d'action publique de la disparition d'États atolliens sont-ils produits ?

Pour cela, nous avons choisi d'étudier les cas de deux États atolliens du Pacifique sud : Tuvalu et Kiribati. Nous avons rappelé que ces États insulaires ont régulièrement été perçus par des observateurs extérieurs comme des espaces particulièrement vulnérables en raison de leur exigüité, de leur manque de ressources naturelles et de leur isolement supposé. Cette vision de leur vulnérabilité est relativement ancienne puisque, dès leurs indépendances respectives, ces États souverains faisaient l'objet de commentaires dubitatifs sur leur viabilité. La prise en compte croissante des risques d'élévation du niveau marin a renforcé d'une certaine manière ces discours. Maintenant, non seulement leur viabilité est questionnée, mais c'est également leur existence même qui est perçue comme étant menacée.

Bien que nous n'ayons pas procédé à une comparaison systématique de nos deux cas, leur étude conjointe a tout de même permis de mettre en lumière certaines différences, notamment dans la manière dont leurs représentants vont se positionner par rapport à la question de la migration de leurs populations. Kiribati, au travers de la voix de son président Anote Tong, défend une position plus ouverte aux questions d'une réinstallation que Tuvalu, dont les représentants refusent l'évocation.

Notre approche s'est focalisée sur la question des récits de la disparition de ces deux États atolliens. Ce faisant, nous n'avons pas mis au centre de notre travail la question de la mise à

l'agenda. Ce choix résulte du constat que ce ne sont pas les récits de la disparition qui sont mis à l'agenda. Les récits de la disparition sont mobilisés dans le cadre de mises à l'agenda d'autres problèmes (réduction des émissions de GES, transferts de fonds pour mettre en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique, réflexion sur la possibilité d'adopter des politiques migratoires plus ouvertes entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande, voire la réinstallation des populations). Il pourrait alors être intéressant d'étudier le processus de mise à l'agenda de l'un de ses problèmes en particulier à l'aune de la mobilisation des récits de la disparition.

En nous concentrant sur l'étude des récits de la disparition en tant que tels, nous avons pu souligner que ceux-ci sont construits selon trois éléments « classiques » des récits de politiques publiques :

1. Les récits de la disparition sont formulés selon une séquence algorithmique (si... alors... donc...) qui souligne la causalité de l'histoire racontée et dessinent un lien entre le passé (les causes du problème), le présent (le moment où l'action est nécessaire) et le futur (le choix entre un scénario catastrophe où le problème s'est concrétisé en l'absence d'une action et un scénario idéal où le problème a été évité).
2. Les récits de la disparition attribuent des rôles (directement ou indirectement) à des acteurs qui deviennent ainsi les « méchants », les « victimes » ou les « héros » (ou en tout cas les responsables de la mise en œuvre d'une solution).
3. Les récits de la disparition portent en eux une vision moralisatrice puisqu'ils énoncent qu'il faut sauver des États « innocents » (ils ne sont pas responsables du changement climatique) pour pouvoir « sauver le monde ».

Nous avons alors mis en avant que ces récits sont formulés par des acteurs divers qui peuvent être des décideurs politiques ou des membres d'ONG. Ce caractère des récits de la disparition nous permet d'avancer que ce sont des récits d'action publique, c'est-à-dire des récits qui peuvent être formulés par un large groupe d'acteurs dans le but d'initier une action politique, de faire pression sur les décideurs pour qu'ils adoptent une politique publique.

À partir de notre problématique, nous avons alors posé trois questions de recherche : comment les récits de la disparition des États atolliens sont-ils formulés ? Comment les récits de la disparition sont-ils diffusés ? Comment les acteurs politiques et les acteurs de la société civile à Tuvalu, à Kiribati et en Nouvelle-Zélande agissent ou réagissent par rapport aux récits de la disparition ?

À la question de leur formulation, nous pouvons avancer que les récits de la disparition s'appuient sur l'état des connaissances scientifiques qui se traduisent par l'énonciation de deux types de scénarios : les scénarios des géosciences et les scénarios juridiques. Ceux-ci façonnent trois types de rapports qui caractérisent les récits. Premièrement, il existe un rapport à l'insularité au sein des récits de la disparition. Ce caractère insulaire est lié à la question de la perception d'une vulnérabilité des petites îles qui sont également présentées comme des territoires marginaux dont la disparition serait « regrettable », mais pourrait servir de sonnette d'alarme (rhétorique des « canaris dans la mine »). L'insularité est également mise en avant dans la dimension dramatique du récit puisque ce sont d'innocents paradis tropicaux qui risquent de disparaître. Deuxièmement, il existe un rapport à la souveraineté. En effet, plus que des îles, ce sont des territoires d'États souverains qui risquent d'être submergés. Le caractère inédit d'un tel scénario est selon nous central dans la fascination qu'il exerce. Il lui permet ainsi de capter facilement l'attention.

Troisièmement, ces récits de la disparition entretiennent un rapport au futur. En politisant et en dramatisant un scénario en particulier, les récits permettent de « gommer » les incertitudes normalement liées à formulation de potentielles visions du futur. Il s'agit d'une des fonctions du récit : présenter un problème à venir avec certitude afin de faire pression sur les décideurs dont l'inaction serait « criminelle » puisqu'ils auront été prévenus.

Nous abordons ici l'une des limites de notre travail au travers d'une question qui reste en suspens. Dans quelles mesures les décideurs sont-ils convaincus par la mobilisation d'un récit d'action publique plutôt que par la présentation de scénarios ? Comment les décideurs adaptent-ils leurs actions à leurs visions du futur et comment ces visions peuvent-elles être influencées ? Ces interrogations pourraient ainsi faire l'objet de nouveaux travaux de recherche.

À la question de leur diffusion, nous avons montré que les récits de la disparition sont repris par les médias. Les personnes rencontrées sur nos terrains ont alors avancé l'idée que les journalistes et les documentaristes se saisissent des récits de la disparition, car ils présentent des histoires à la fois simples et dramatiques. Cette représentation est selon eux plus « vendeuse » que la description détaillée, nuancée et complexe des effets du changement climatique dans les atolls. Nous avons alors étudié quantitativement la couverture médiatique de Tuvalu et de Kiribati en Nouvelle-Zélande pour finalement nous rendre compte que celle-ci est assez faible et que la thématique du changement climatique n'y tient pas une place prépondérante. Le manque d'attention médiatique autour des États atolliens explique alors en partie l'utilisation par leurs représentants des récits de la disparition afin de capter l'attention. Notre étude nous a principalement permis de dégager trois périodes d'intérêt médiatique au sein desquelles Tuvalu et Kiribati étaient particulièrement associés au changement climatique : au début des années 2000

avec les déclarations d'Helen Clark sur la possibilité d'accueillir la population de Tuvalu, en 2009 avec la couverture médiatique de la conférence de Copenhague et enfin, plus récemment, en 2013 et en 2014 avec l'achat de terres aux Fidji par Aote Tong et la tenue de deux procès en Nouvelle-Zélande qui ont relancé les débats sur la question de la reconnaissance des réfugiés climatiques. Ces périodes d'intérêt peuvent servir d'illustration de « moments » propices pour que des acteurs utilisent les récits de la disparition des États atolliens afin d'essayer d'inscrire certaines thématiques à l'agenda politique néo-zélandais, comme le montrent les demandes répétées des députés des verts pour mettre en œuvre des politiques d'accueil des « réfugiés environnementaux » en 2009 et en 2013.

À nouveau, notre travail présente certaines limites. Ainsi, nous n'avons pas pu véritablement aborder la question des processus de diffusion des récits entre les forums que nous avons distingués. Par exemple, dans quelles mesures la médiatisation des récits a-t-elle une influence sur la reprise de ceux-ci dans le forum de la société civile et/ou dans le forum de la communication politique ? Pour des raisons pratiques et thématiques, nous nous sommes également limités à l'étude de la diffusion des récits dans le forum médiatique néo-zélandais. Il serait alors particulièrement intéressant de prolonger cette analyse à d'autres forums médiatiques dans le monde afin de comparer les traitements de la question. De même, pour des raisons pratiques, notre étude statistique textuelle s'est limitée au forum médiatique néo-zélandais. Nous pourrions imaginer qu'une telle méthode puisse être également appliquée au corpus des discours des représentants politiques ou à la littérature grise des Organisations internationales.

Enfin, à la question de la formulation et de l'utilisation des récits de la disparition, nous avançons que ces récits, en tant que récits d'action publique, sont mobilisés à la fois par des acteurs de la

société civile et par des acteurs politiques qui ne maîtrisent pas entièrement la mise en œuvre des politiques publiques qu'ils visent. Ce faisant, ils utilisent les récits de la disparition et les caractéristiques que nous avons mentionnées (causalité, gommage des incertitudes, dramatisation, assignation de rôles, moralisation, etc.) afin de faire pression sur les décideurs politiques. Les récits de la disparition sont ainsi mobilisés dans plusieurs tentatives de mise à l'agenda, dont celle pour la réduction des émissions de GES. Les ONG et les représentants des États atolliens cherchent ainsi à présenter un scénario catastrophe qu'il faut éviter par la lutte contre le changement climatique. Les représentants des États atolliens vont également se servir du caractère intrigant des récits de la disparition (la perspective qu'un État souverain disparaisse sous les eaux est une première) pour capter l'attention des bailleurs de fonds afin de la réorienter vers d'autres problèmes. Ceux-ci sont aussi en lien avec les effets du changement climatique dans les atolls, mais ils sont plus pressants (voire plus concrets) qu'une potentielle disparition.

L'enjeu réside ici dans la manière dont les récits vont être mobilisés. D'un côté, certains acteurs – en particulier les représentants des États atolliens – vont présenter les récits de la disparition comme un futur qui *peut* arriver. D'un autre côté, d'autres acteurs – en particulier « les environnementalistes⁷⁵¹ » – vont présenter les récits de la disparition comme un futur qui *va* arriver. En fonction de cela, les propositions de solutions seront différentes. Si dans le premier cas, l'accent est mis sur la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux effets du changement climatique, dans le second cas ce sont les politiques de réinstallation des populations qui sont mis en avant. Ce point particulier permet de souligner une distinction entre les représentants de Tuvalu qui rejettent la perspective de devoir abandonner leurs atolls et les représentants de Kiribati qui ont un discours plus ambigu sur la question puisqu'ils sont

⁷⁵¹ ONG environnementalistes et députés de partis politiques environnementalistes comme le *Green Party* de Nouvelle-Zélande.

confrontés à des problèmes de forte densité de population dans leur pays. Cette position du président Anote Tong entre alors en contradiction avec les discours prononcés par son administration ou par les acteurs locaux de Kiribati. Ceux-ci doivent régulièrement réaffirmer la complexité du changement climatique (« il n'y a pas que la question de la submersion ») et la volonté des I-Kiribati de rester dans leurs îles aux journalistes qui viennent avec les récits de la disparition et de la réinstallation en tête.

Il y a ainsi une lutte pour le cadrage des récits de la disparition. Ces récits peuvent être recadrés pour deux raisons. Tout d'abord, les recadrages sont opérés par les acteurs du développement et de l'adaptation au changement climatique dans les atolls qui critiquent la simplification portée par les récits et dénoncent leur caractère contre-productif. Ensuite, les décideurs politiques de Nouvelle-Zélande vont également recadrer les récits de la disparition afin de se décharger d'une responsabilité que certains veulent leur assigner, en particulier sur la question sensible de l'accueil des « réfugiés climatiques » de Tuvalu et de Kiribati. Les membres des gouvernements néo-zélandais vont notamment utiliser le rapport au futur des récits pour transférer la responsabilité d'une prise de décision sur les futurs gouvernements. Cependant, ces mêmes acteurs peuvent, à leur tour, mobiliser l'exemple de la disparition de Tuvalu ou de Kiribati pour donner une dimension morale à leurs actions en faveur de la réduction des GES ou à l'aide qu'ils apportent aux petits États insulaires du Pacifique sud pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Là encore, notre travail montre des limites puisque nous n'avons pas développé une analyse des récits dans leur détail. Notre utilisation assumée du pluriel pour parler des récits de la disparition fait que nous ne nous sommes pas véritablement arrêtés sur les différentes déclinaisons des récits et la manière dont celles-ci sont utilisées par les différents acteurs. De même, nous aurions pu pousser plus en avant notre analyse du forum politique néo-zélandais en nous focalisant sur la

mise à l'agenda d'un problème en particulier (telle que la réinstallation des populations) et l'utilisation des récits de la disparition dans celle-ci. Cependant, les difficultés rencontrées sur le terrain pour entrer en contact avec les politiques néo-zélandais ne nous ont pas permis de recueillir les matériaux nécessaires à cet effet.

Au final, notre thèse offre deux apports principaux : l'un théorique et l'autre méthodologique.

Premièrement, nous avons montré une déclinaison des récits de politique publique à l'aide du concept des *récits d'action publique*. Selon nous cette dénomination permet de souligner l'importance d'un outil discursif des acteurs « marginaux » des politiques publiques. La mobilisation des récits d'action publique sert à faire pression sur les décideurs politiques et participe aux processus de construction des problèmes publics lors de mises à l'agenda. Les récits d'action publique cherchent à convaincre par la présentation d'une histoire simple et tragique où un problème futur, dont on est certain qu'il adviendra, peut-être évité si les décideurs ont le courage de devenir des héros en initiant une action politique pour sauver les potentielles victimes en évitant la concrétisation du problème.

Deuxièmement, nous avançons que la méthodologie de l'analyse statistique textuelle présente une piste particulièrement intéressante pour les auteurs travaillant sur l'analyse des récits. En effet, cette méthode permet de travailler de manière systématique sur des très gros corpus. Elle présente également le double avantage de pouvoir être utilisée de manière inductive ou hypothético-déductive. Il est possible de la mobiliser pour faire ressortir les principales thématiques d'un corpus, ce qui va aider le chercheur à s'orienter dans son analyse des récits. Il est également possible de l'utiliser pour chercher à confirmer ou à infirmer l'hypothèse de l'importance (statistique) de la place d'un récit au sein d'un corpus de textes.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES, ARTICLES DE REVUES ET RAPPORTS

ABELL, Peter, « Narrative Explanation: An Alternative to Variable-Centered Explanation? », *Annual Review of Sociology*, vol. 30 / 1, août 2004, p. 287-310.

ADGER, W. Neil et BARNETT, Jon, « Compensation for climate change must meet needs. », *Nature*, vol. 436 / 7049, juillet 2005.

ADGER, W. Neil, BARNETT, Jon, BROWN, Katrina[et al.], « Cultural dimensions of climate change impacts and adaptation », *Nature Climate Change*, vol. 3 / 2, novembre 2012, p. 112–117.

ADGER, W. Neil, BARNETT, Jon, CHAPIN III, F.S.[et al.], « This must be the place: underrepresentation of identity and meaning in climate change decision-making », *Global Environmental Politics*, vol. 11 / 2, 2011, p. 1–25.

ANCKAR, Dag et ANCKAR, Carsten, « Democracies without Parties », *Comparative Political Studies*, vol. 33 / 2, mars 2000, p. 225–247.

ANDERSON, James, *Public Policy-Making*, New York, Praeger, 1975.

AYKUT, Stefan et DAHAN, Amy, *Gouverner le climat? 20 ans de négociations internationales*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, (« Références - Développement durable »).

BADIE, Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'unité sociale du respect.*, Paris, Fayard, 1995.

BALDACCHINO, Godfrey, *Island Enclaves: Offshoring Strategies, Creative Governance, and Subnational Island Jurisdictions*, McGill Queens University Press, Montreal, 2010, 301 p.

BANERJEE, Sanjoy, « Narratives and Interaction: A Constitutive Theory of Interaction and the Case of the All-India Muslim League », *European Journal of International Relations*, vol. 4 / 2, juin 1998, p. 178-203.

BARNETT, Jon, « Adapting to Climate Change in Pacific Island Countries: The Problem of Uncertainty », *World Development*, vol. 29 / 6, juin 2001, p. 977–993.

- BARNETT, Jon, « Titanic States? Impacts and Responses to Climate Change in the Pacific Islands », *Journal of International Affairs*, vol. 59 / 1, 2005, p. 203-219.
- BARNETT, Jon et ADGER, W. Neil, « Climate Dangers and Atoll Countries », *Climatic Change*, vol. 61 / 3, décembre 2003, p. 321–337.
- BARNETT, Jon et CAMPBELL, John, *Climate Change and Small Island States: Power, Knowledge and the South Pacific*, London, Earthscan, 2010, 218 p.
- BARNETT, Jon, LAMBERT, Simon et FRY, Ian, « The Hazards of Indicators: Insights from the Environmental Vulnerability Index », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 98 / 1, février 2008, p. 102–119.
- BARNETT, Jon et O'NEILL, Saffron J., « Islands, resettlement and adaptation », *Nature Climate Change*, vol. 2 / 1, décembre 2011, p. 8–10.
- BARNETT, Jon et WEBBER, Michael, « Accommodating Migration to Promote Adaptation to Climate Change », Washington D.C., Policy Research Working Paper No. 5270, Background Paper prepared for the Secretariat of the Swedish Commission on Climate Change and Development and the World Bank World Development Report 2010: Development and Climate Change, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, Development Economics Vice Presidency, 2010, [En ligne : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1589284].
- BARNETT, Jon et WEBBER, Michael, « Migration as Adaptation : Opportunities and limits », in Jane McAdam, (éd.). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, p. 37–56.
- BECKER, M., MEYSSIGNAC, B., LETETREL, C.[et al.], « Sea level variations at tropical Pacific islands since 1950 », *Global and Planetary Change*, vol. 80–81, janvier 2012, p. 85-98.
- BECK, Ulrich, *La société du risque sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008, (« Champs »).
- BEDFORD, Charlotte, *Picking Winners? New Zealand's Recognised Seasonal Employer (RSE) Policy and its Impacts on Employers, Pacific Workers and their Island-based Communities*, thèse pour le doctorat en géographie, The University of Adelaide, 2013, 408 p.
- BEDFORD, Richard et BEDFORD, Charlotte, « International Migration and Climate change: A Post-Copenhagen Perspective on Options for Tuvalu and Kiribati », in Bruce Burson, (éd.). *Climate Change and Migration. South Pacific Perspectives*, éd. Bruce Burson, Wellington, Institute of Policy Studies, 2010, p. 89–134.

BELLARD, Celine, LECLERC, Camille et COURCHAMP, Franck, « Potential impact of sea level rise on French islands worldwide », *Nature Conservation*, novembre 2013, p. 75.

BENWELL, Richard, « The Canaries in the Coalmine: Small States as Climate Change Champions », *The Round Table*, vol. 100 / 413, avril 2011, p. 199–211.

BENZECRI, Jean-Paul, *L'analyse des Données*, tome 1 et 2, Dunod, Paris, 1973.

BERTRAM, Geoff et WATTERS, Ray, « The MIRAB economy in South Pacific microstates », *Pacific Viewpoint*, vol. 26 / 3, 1985, p. 497-519.

BHASKARA, Rao B. et TAKIRUA, Toani B., « The effects of exports, aid and remittances on output: the case of Kiribati », *Applied Economics*, vol. 42 / 11, mars 2008, p. 1387–1396.

BIRIBO, Naomi et WOODROFFE, Colin D., « Historical area and shoreline change of reef islands around Tarawa Atoll, Kiribati », *Sustainability Science*, 2013.

BLITZ, Brad K., « Statelessness and Environmental-Induced Displacement: Future Scenarios of Deterritorialisation, Rescue and Recovery Examined », *Mobilities*, vol. 6 / 3, septembre 2011, p. 433–450.

BOLAND, Stephen et DOLLERY, Brian, « The value and viability of sovereignty conferred rights in MIRAB economies: the case of Tuvalu », *Pacific Economic Bulletin*, vol. 21 / 2, 2006, p. 140–154.

BONCOUR, Philippe et BURSON, Bruce, « Climate Change and Migration in the South Pacific Region: Policy Perspectives », *Policy Quarterly*, vol. 5 / 4, 2009, p. 13–20.

BONGRAND, Philippe et LABORIER, Pascale, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques: Un impensé méthodologique? », *Revue française de science politique*, vol. 1 / 55, 2005, p. 73–111.

BOROVNIK, Maria, « Labor Circulation and Changes among Seafarers' Families and Communities in Kiribati », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 16 / 2, 2007, p. 225–249.

BOROVNIK, Maria, « Remittances: an informal but indispensable form of income for seafarer families in Kiribati. », Palmerston North, N.Z., Centre for Indigenous Governance and Development, 2005, (« CIGAD Working Paper Series, 8/2005 »).

BOROVNIK, Maria, « Working overseas: Seafarers' remittances and their distribution in Kiribati », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 47 / 1, 2006, p. 151–161.

BRADY, Ivan, *Land Tenure, Kinship and Community Structure: strategies for living in the Ellice Islands of western Polynesia*, thèse pour le doctorat en anthropologie, University of Oregon, 1970.

BRÉCHON, Pierre, *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2011, (« Politique en + »).

BURKETT, Maxine, « The Nation Ex-Situ », in Michael Gerrard, Gregory E. Wannier, (éds.). *Threatened island nations : legal implications of rising seas and a changing climate*, éds. Michael Gerrard et Gregory E. Wannier, Cambridge, UK, New York, USA, Cambridge University Press, 2013, p. 89-122.

BURSON, Bruce, *Climate change and migration : South Pacific perspectives*, Wellington, Institute of Policy Studies, 2010, 184 p.

BUTCHER-GOLLACH, Colleen, « Health and the City: Consequences of the “King Tides” of Urbanization in Kiribati, South Pacific », *Sixth Urban Research and Knowledge Symposium*, 2012.

CAMPBELL, John, « Climate-induced community relocation in the Pacific: the meaning and importance of Land », in Jane McAdam, (éd.). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, p. 57–80.

CARDEN, Yale R., « Solid Waste-level Rise on Atoll Nation States: A Less Publicised Environmental Issue in the Republic of Kiribati », *Australasian Journal of Environmental Management*, vol. 10 / 1, janvier 2003, p. 35–45.

CARON, David D., « When Law Makes Climate Change Worse: Rethinking the Law of Baselines in Light of a Rising Sea Level », *Ecology Law Quarterly*, vol. 17, 1990, p. 621–653.

CARR, Mary-Elena, RUBENSTEIN, Madeleine, GRAFF, Alice[et al.], « Sea Level Rise in a Changing Climate. What do we know? », in Michael B. Gerrard, Gregory E. Wannier, (éds.). *Threatened island nations : legal implications of rising seas and a changing climate*, éds. Michael B. Gerrard et Gregory E. Wannier, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2013.

CASH, David, CLARK, William C., ALCOCK, Frank[et al.], « Salience, Credibility, Legitimacy and Boundaries: Linking Research, Assessment and Decision Making », *KSG Working Papers Series RWP02-046*, 2003, [En ligne : <http://www.ssrn.com/abstract=372280>].

CHAMBERS, Anne Fauvre et CHAMBERS, Keith Stanley, « Five Takes on Climate and Cultural Change in Tuvalu », *The Contemporary Pacific*, vol. 19 / 1, 2007, p. 294–306.

CHANVRIL-LIGNEEL, Flora et HAY, Viviane Le, *Méthodes statistiques pour les sciences sociales*, Paris, Ellipses, 2014, 261 p., (« Marketing »).

CHEVALIER, Emilie, « La gouvernance des migrations climatiques : une clé de lecture géopolitique de l'évolution des territorialités dans le Pacifique insulaire au XXI^e siècle », Punaauia, Tahiti, colloque GDI-PIPSA: Les défis de la gouvernance politique, économique et

juridique dans un Pacifique en mutation, 2014, [En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01134608>].

CHEVALIER, Emilie, *Le climat, facteur d'émigration dans les pays du Sud ? Etude des dynamiques spatiales et territoriales des districts d'Eten (Pérou) et de l'atoll de Funafuti (Tuvalu)*, mémoire de master, 2010.

CHUI, Ting Fong May et TERRY, James P., « Influence of sea-level rise on freshwater lenses of different atoll island sizes and lens resilience to storm-induced salinization », *Journal of Hydrology*, 2013.

CHURCH, John A., WHITE, Neil J. et HUNTER, John R., « Sea-level rise at tropical Pacific and Indian Ocean islands », *Global and Planetary Change*, vol. 53 / 3, septembre 2006, p. 155-168.

COBB, Roger W. et ELDER, Charles D., *Participation in American politics: the dynamics of agenda-building*, Boston, Allyn and Bacon, 1972, 182 p.

COMMONWEALTH ATTORNEY GENERAL'S OFFICE, « Tuvalu trust fund: Key to financial independence », *Commonwealth Law Bulletin*, vol. 13 / 4, octobre 1987, p. 1626–1628.

CONNELL, John, « Atu Tuvalu: group of eight », *Hemisphere*, vol. - / 25, 1980, p. 102-107.

CONNELL, John, « Independence, Dependence and Fragmentation in the South Pacific », *GeoJournal*, vol. 5 / 6, 1981, p. 583–588.

CONNELL, John, « Losing ground? Tuvalu, the greenhouse effect and the garbage can », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 44 / 2, août 2003, p. 89–107.

CONNELL, John, « Migration, rural development and policy formation in the South Pacific. », *Journal of rural studies*, vol. 3 / 2, janvier 1987, p. 105–121.

CONNELL, John, « Population, Migration, and Problems of Atoll Development in the South Pacific », *Pacific Studies*, vol. 9 / 2, 1986, p. 41-58.

CONNELL, John et LEA, John, « My country will not be there: Global warming, development and the planning response in small island states », *Cities*, vol. 9 / 4, 1992, p. 295–309.

CORLEW, Laura Kati, *The cultural impacts of climate change: Sense of place and sense of community in Tuvalu, a country threatened by sea level rise.*, thèse pour le doctorat en anthropologie, University of Hawai'i at Mānoa, 2012.

CORLEW, Laura Kati et JOHNSON-HAKIM, Sharon M., « Community and Cultural Responsivity: Climate Change Research in Tuvalu », *Global Journal of Community Psychology Practice*, vol. 4 / 3, 2013, p. 1–11.

COURNIL, Christel, « Vers une reconnaissance du “réfugié écologique” Quelle(s) protection(s) ? Quel(s) statut(s) ? », *Revue du Droit Public*, vol. - / 4, juillet-août 2006, p. 1035–1066.

DEWULF, Art, « Contrasting frames in policy debates on climate change adaptation: Contrasting frames on climate change adaptation », *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, vol. 4 / 4, juillet 2013, p. 321-330.

DI PIAZZA, Anne, « L’oiseau, cet animal si bavard... », *Le Journal de la Société des Océanistes*, vol. - / 120-121, 2005, p. 55-62.

DI PIAZZA, Anne, « Terre d’abondance ou terre de misère », *L’Homme*, vol. - / 157, janvier 2001, p. 35–58.

DONNER, Simon D. et WEBBER, Sophie, « Obstacles to climate change adaptation decisions: a case study of sea-level rise and coastal protection measures in Kiribati », *Sustainability Science*, vol. 9 / 3, janvier 2014, p. 331–345.

DOWNS, Anthony, « Up and down with ecology - The “issue-attention cycle.” », *The Public Interest*, vol. - / 28, 1972, p. 38-51.

DREHER, Tanja et VOYER, Michelle, « Climate Refugees or Migrants? Contesting Media Frames on Climate Justice in the Pacific », *Environmental Communication: A Journal of Nature and Culture*, vol. 9 / 1, juillet 2014, p. 1–19.

DREZNER, Daniel W., « Sovereignty for Sale », *Foreign Policy*, vol. - / 125, 2001, p. 76–77.

DUN, Olivia et GEMENNE, François, « Defining environmental migration: Why it matters so much, why it is controversial and some practical processes which may help move forward », *Revue Asylon(s)*, vol. - / 6, 2008.

DUVAT, Virginie, « Coastal protection structures in Tarawa Atoll, Republic of Kiribati », *Sustainability Science*, vol. 8 / 3, 2013, p. 363-379.

DUVAT, Virginie et MAGNAN, Alexandre, *Ces îles qui pourraient disparaître*, Paris, Le Pommier, 2012.

DUVAT, Virginie et MAGNAN, Alexandre, « Des archipels en péril? Les Maldives et les Kiribati face au changement climatique », *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, vol. 10 / 3, 2010.

DUVAT, Virginie, MAGNAN, Alexandre et POUGET, Frédéric, « Exposure of atoll population to coastal erosion and flooding: a South Tarawa assessment, Kiribati », *Sustainability Science*, juin 2013, [En ligne : <http://link.springer.com/10.1007/s11625-013-0215-7>].

EDWARDS, Julia B., « Phosphate mining and the relocation of the Banabans to northern Fiji in 1945: Lessons for climate change-forced displacement », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. - / 138-139, 2015, p. 121-136.

ESCHENBACH, Willis, « Response to John Hunter's Review », *Energy & Environment*, vol. 15 / 5, 2004, p. 931.

ESCHENBACH, Willis, « Tuvalu Not Experiencing Increased Sea Level Rise », *Energy & Environment*, vol. 15 / 3, 2004, p. 527-543.

FARACO, Benoît, « Les organisations non gouvernementales et le réchauffement climatique », *Ecologie et politique*, vol. 2 / 33, 2006, p. 71-85.

FARBOTKO, Carol, *Representing Climate Change Space: Isographs of Tuvalu*, thèse pour le doctorat en géographie, University of Tasmania, 2008.

FARBOTKO, Carol, « “The global warming clock is ticking so see these places while you can”: Voyeuristic tourism and model environmental citizens on Tuvalu's disappearing islands », *Singapore Journal of Tropical Geography*, vol. 31 / 2, 2010, p. 224-238.

FARBOTKO, Carol, « Tuvalu and Climate Change: Constructions of Environmental Displacement in the Sydney Morning Herald », *Geografiska Annaler*, vol. 87B / 4, 2005, p. 279-293.

FARBOTKO, Carol, « Wishful sinking: Disappearing islands, climate refugees and cosmopolitan experimentation », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 51 / 1, avril 2010, p. 47-60.

FARBOTKO, Carol et LAZRUS, Heather, « The first climate refugees? Contesting global narratives of climate change in Tuvalu », *Global Environmental Change*, vol. 22 / 2, mai 2012, p. 382-390.

FELSTINER, William L. F., ABEL, Richard L. et SARAT, Austin, « The Emergence and Transformation of Disputes : Naming, Blaming, Claiming... », *Law and Society Review*, vol. 15 / 3-4, 1981 1980.

FISCHER, Frank, *Reframing Public Policy: Discursive Politics and Deliberative Practices*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 278 p.

FLORÉMONT, Fanny, *Les récits contrastés de la « migration environnementale » : élaboration, usages et effets sur l'action publique*, thèse pour le doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 2013, 409 p.

FOUILLEUX, Ève, « Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la Politique agricole commune », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 277-306.

FUJITA, Masafumi, IDE, Yoichi, SATO, Daisaku[et al.], « Heavy metal contamination of coastal lagoon sediments: Fongafale Islet, Funafuti Atoll, Tuvalu », *Chemosphere*, 2013, p. 628–634.

FUJITA, Masafumi, SUZUKI, Jumpei et SATO, Daisaku, « Anthropogenic impacts on water quality of the lagoonal coast of Fongafale Islet, Funafuti Atoll, Tuvalu », *Sustainability Science*, 2013.

GARNIER, Bénédicte et GUÉRIN-PACE, France, *Appliquer les méthodes de la statistique textuelle*, Paris, CEPED, Centre population et développement, 2010, 92 p.

GARRAUD, Philippe, « Agenda », *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e édition actualisée et augmentée, eds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 58-67.

GEKA, Maria et DARGENTAS, Magdalini, « L'apport du logiciel alceste à l'analyse des représentations sociales: l'exemple de deux études diachroniques », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 1 / 85, 2010, p. 111–135.

GEMENNE, François, *Environmental Changes and Migration Flows. Normative Frameworks and Policy Responses*, thèse pour le doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, University of Liège, 2009, 493 p.

GEMENNE, François, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Colin, 2009, 256 p.

GEMENNE, François, « How they became the human face of climate change. Research and policy interactions in the birth of the 'environmental migration' concept. », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud, Paul De Guchteneire. *Migration and Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

GEMENNE, François, « Panorama des principaux axes de la recherche sur le changement climatique », *Critique internationale*, vol. 3 / 40, 2008, p. 141–152.

GEMENNE, François, « Tuvalu, un laboratoire du changement climatique? », *Revue Tiers Monde*, vol. - / 204, 2010, p. 1–22.

GEMENNE, François et SHEN, Shawn, « Tuvalu and New Zealand: Case study report », EACH-FOR Environmental Change and Forced Migration Scenarios, European Commission, SERI, ATLAS Innoglobe, 2009.

GERRARD, Michael et WANNIER, Gregory, *Threatened island nations : legal implications of rising seas and a changing climate*, eds. Michael Gerrard et Gregory E. Wannier, Cambridge, UK, New York, USA, Cambridge University Press, 2013.

GERSTLÉ, Jacques, « Effets d'information », *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e édition actualisée et augmentée, eds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 218-225.

GERSTLÉ, Jacques, *Les Effets d'information en politique*, Paris, l'Harmattan, 2001.

GIEC, *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, eds. Rajendra Pachauri et Andy Reisinger, Genève, GIEC, 2007.

GIEC, « Résumé à l'intention des décideurs. », in S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M. Tignor, H.L. Miller, (eds.). *Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.*, eds. S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M. Tignor et H.L. Miller, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2007.

GILLARD, Matt et DYSON, Lysa, « Kiribati migration to New Zealand : experience, needs and aspirations », Auckland, Impact Research for the Presbyterian Church of Aotearoa New Zealand, 2012, p. 54.

GILLIE, Richard D., « Coastal Erosion Problems in the Gilbert Islands Group Republic of Kiribati », Suva, South Pacific Applied Geoscience Commission (SOPAC), 1993.

GOLDSMITH, Michael, « The big smallness of Tuvalu », *Global Environment*, vol. 8 / 1, janvier 2015, p. 134-151.

GOLDSMITH, Michael, « Theories of governance and Pacific microstates: The cautionary tale of Tuvalu », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 46 / 2, août 2005, p. 105–114.

GOLDSMITH, Michael et MUNRO, Doug, « Conversion and Church formation in Tuvalu », *The Journal of Pacific History*, vol. 27 / 1, juin 1992, p. 44–54.

GRANDERSON, Ainka, « Making sense of climate change risks and responses at the community level: A cultural-political lens », *Climate Risk Management*, vol. 3, 2014, p. 55-64.

GRIMBLE, Arthur, « Myths from the Gilbert Islands », *Folklore*, vol. 33 / 1, mars 1922, p. 91–112.

GRIMBLE, Arthur, « Myths from the Gilbert Islands, II. », *Folklore*, vol. 34 / 4, décembre 1923, p. 370–374.

GRIMBLE, Arthur Francis, *A Pattern of Islands*, Londres, John Murray (Publishers) Ltd, 1953.

GUÉRIN-PACE, France, « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales », *Population*, vol. 52 / 4, 1997, p. 865-888.

GUÉRIN-PACE, France, « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales », *Population*, vol. 52 / 4, 1997, p. 865–888.

HAAS, Peter, « When does power listen to truth? A constructivist approach to the policy process », *Journal of European Public Policy*, vol. 11 / 4, janvier 2004, p. 569-592.

HABERMAS, Jürgen, *La Technique et la Science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.

HAJER, Maarten A., *The Politics of Environmental Discourse*, Oxford, Oxford University Press, 1997, 344 p.

HASSENTEUFEL, Patrick, « “De la comparaison internationale à la comparaison transnationale” Les déplacements de la construction d’objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55 / 1, 2005, p. 113–132.

HASSENTEUFEL, Patrick, *Sociologie politique: l’action publique*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2011.

HAU’OFA, Epeli, « Our sea of islands », *The Contemporary Pacific*, vol. 6 / 1, 1994, p. 148–161.

HAY, John E., MIMURA, Nobuo, CAMPBELL, John[et al.], « Climate Variability and Change and Sea-level Rise in the Pacific Islands Region Policy: A Resource Book for Policy and Decision Makers, Educators and other Stakeholders », Japan Ministry of the Environment, South Pacific Regional Environment Programme, 2002.

HCR, OIM et NRC, « Climate change and statelessness: an overview », Bonn, 2009, 1–4 p., [En ligne : <http://unfccc.int/resource/docs/2009/smsn/igo/048.pdf>].

HEMSTOCK, Sarah et SMITH, Roy, « An Analysis of the Effectiveness of Funding for Climate Change Adaptation Using Tuvalu as a Case Study », *The International Journal of Climate Change Impacts and Responses*, 2012.

HEMSTOCK, Sarah et SMITH, Roy, « The Impacts of International Aid on the Energy Security of Small Island Developing States (SIDS): A Case Study of Tuvalu », *CEJISS*, vol. 1, 2012, p. 81–102.

HENRY, Claude et TUBIANA, Laurence, « Préface », in Edwin Zaccai. , François Gemenne. , Jean-Michel Decroly. *Controverses climatiques, sciences et politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2012.

HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre[et al.], *Dictionnaire de la science politique*, 6e édition, Paris, Armand Colin, 2005.

HILGARTNER, Stephen et BOSK, Charles, « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arena Model », *The American Journal of Sociology*, vol. 94 / 1, 1988, p. 53-78.

HUNTER, John R., « A Note on Relative Sea Level Change at Funafuti, Tuvalu », Hobart, Australia, Antarctic Cooperative Research Centre (ACECRC), 2002.

HUNTER, John R., « Comments on: “Tuvalu Not Experiencing Increased Sea Level Rise” », *Energy & Environment*, vol. 15 / 5, 2004, p. 925-930.

IPCC, *Climate Change 1995: Impacts, Adaptations and Mitigation of Climate Change: Scientific-Technical Analyses. Contribution of Working Group II to the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, éd. Robert T. Watson, Marufu C. Zinyowera, Richard H. Moss et David J. Dokken, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 1995.

IPCC, *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*, éd. James J. McCarthy, Osvaldo F. Canziani, Neil A. Leary, David J. Dokken et Kasey S. White, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2001.

IPCC, *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the IPCC*, éd. M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. Van der Linden et C.E. Hanson, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2007, 976 p.

IPCC, *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, éd. O. Edenhofer, R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler, I. Baum, S. Brunner, P. Eickemeier, B. Kriemann, J. Savolainen, S. Schlömer, C. von Stechow, T. Zwickel et J.C. Minx, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, Cambridge University Press, 2014.

IPCC, *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, éd. R.K. Pachauri et L.A. Meyer, Genève, IPCC, 2014, 151 p.

JOBERT, Bruno, *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, L'Harmattan, Paris, 1994, 328 p., (« Logiques politiques. 21 »).

JONES, Charles O., *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970, 170 p.

JONES, M. D. et RADAELLI, Claudio M., « The narrative policy framework: Child or Monster? », *Critical Policy Studies*, vol. 9 / 3, 2015, p. 339-355.

JONES, Michael D. et MCBETH, Mark K., « A Narrative Policy Framework: Clear Enough to Be Wrong? », *The Policy Studies Journal*, vol. 38 / 2, 2010, p. 329-353.

KÄLIN, Walter, « Conceptualising Climate-induced displacement », in Jane McAdam, (éd.). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, p. 81–104.

KÄLIN, Walter, « From the Nansen Principles to the Nansen Initiative », *Forced Migration Review*, vol. - / 41, 2012, p. 48–49.

KÄLIN, Walter, « The Climate Change - Displacement Nexus », New-York, présentation pour le ECOSOC Panel on Disaster Risk Reduction and Preparedness: Addressing the Humanitarian Consequences of Natural Disasters, 2008.

KARUNARATHNE, Wasana et GIBSON, John, « Financial Literacy and Remittance Behaviour of Skilled and Unskilled Immigrant Groups in Australia », *Journal of Asian Economics*, vol. 30, 2014, p. 54-62.

KAWALEY, Ian, « Implications of Exclusive Economic Zone Management and Regional Cooperation Between South Pacific Small Midocean Island Commonwealth Territories », *Ocean Development and International Law*, vol. 30 / 4, décembre 1999, p. 333–377.

KENNEDY, Donald Gilbert, « Field Notes on the Culture of Vaitupu, Ellice Islands », *Journal of the Polynesian Society*, vol. 38, 1929.

KIRIBATI NATIONAL STATISTICS OFFICE, « Kiribati Stats at a Glance », [En ligne : <http://www.spc.int/prism/kiribati/>]. Consulté le 18 février 2015.

KLIKAUER, Thomas et MORRIS, Richard, « Kiribati seafarers and German container shipping », *Maritime Policy and Management*, vol. 29 / 1, janvier 2002, p. 93–101.

KOCH, Gerd, « The Kiribati project : The culture of the Gilbert Islands », *Visual Anthropology*, vol. 1 / 3, 1988, p. 275–279.

KOCH, Gerd, *The Material Culture of Kiribati*, Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva, 1986.

KOCH, Gerd, *The Material Culture of Tuvalu*, Suva, Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, 1984.

KORAUABA, Taberannang, « Kain Kiribati in New Zealand », Auckland, Four Winds Foundation, Nautilus Foundation, COGs community, 2012.

KORAUABA, Taberannang, *Media and the politics of climate change in Kiribati : A case study on journalism in a « disappearing nation »*, mémoire de master, Auckland University of Technology, 2012, 156 p.

KRAVCHENKO, Svitlana, « Right to Carbon or Right to Life: Human Rights Approaches to Climate Change », *Vermont Journal of Environmental Law*, vol. 9 / 3, 2008, p. 513-547.

KURUPPU, Natasha, « Adapting water resources to climate change in Kiribati: the importance of cultural values and meanings », *Environmental Science & Policy*, vol. 12 / 7, novembre 2009, p. 799–809.

KURUPPU, Natasha et LIVERMAN, Diana, « Mental preparation for climate adaptation: The role of cognition and culture in enhancing adaptive capacity of water management in Kiribati », *Global Environmental Change*, vol. 21 / 2, mai 2011, p. 657–669.

LABROSSE, Stéphane, « Des îles hautes aux atolls: une histoire du plancher océanique », *Planet-Terre*, ENS Lyon, 2010, [En ligne : <http://planet-terre.ens-lyon.fr/article/ile-haute-atoll.xml>].

LALLEMANT, Hervé R., « L'apatridie climatique et la disparition d'État dans le Pacifique Sud », *Revue juridique polynésienne*, 2009, p. 77–94.

LASSWELL, Harold, *The Decision Process. 7 Categories of Functionnal Analysis*, College Park, University of Maryland Press, 1956.

LAZRUS, Heather, « Sea Change: Island Communities and Climate Change », *Annual Review of Anthropology*, vol. 41 / 1, octobre 2012, p. 285–301.

LEBART, Ludovic et SALEM, André, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994, 342 p.

LEVINE, Stephen, « The experience of sovereignty in the Pacific: island states and political autonomy in the twenty-first century », *Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 50 / 4, novembre 2012, p. 439–455.

LEWIS, James, « Sea Level Rise: Some Implications for Tuvalu », *The Environmentalist*, vol. 9 / 4, 1989, p. 269–275.

LEWIS, James, « Sea Level Rise Tonga, Tuvalu (Kiribati) », Marshfield, Commonwealth Expert Group on Climatic Change and Sea-Level Rise, 1988, p. 100.

LEWIS, James, « The Vulnerability of Small Island States to Sea Level Rise: The Need for Holistic Strategies », *Disasters*, vol. 14 / 3, 1989, p. 241–249.

LOCKE, Justin T., « Climate change-induced migration in the Pacific Region: sudden crisis and long-term developments », *Geographical Journal*, vol. 175 / 3, septembre 2009, p. 171–180.

LONGÉPÉE, Esmeralda, *La résilience des systèmes socio-écologiques des États atolliens dans le contexte du changement climatique. Le cas de Kiribati (Pacifique sud)*, thèse pour le doctorat en géographie, Université de La Rochelle, 2014.

LOUBÈRE, Lucie et RATINAUD, Pierre, « Documentation IRaMuTeQ 0.6 alpha 3 version 0.1 », 2014, [En ligne : http://www.iramuteq.org/documentation/fichiers/documentation_19_02_2014.pdf].

LUNDSGAARDE, Henry P., « Some transformations in Gilbertese law, 1892–1966 », *The Journal of Pacific History*, vol. 3 / 1, janvier 1968, p. 117–130.

MACDONALD, Barrie, *Cinderellas of Empire. Towards a History of Kiribati and Tuvalu*, Canberra, Londres, Australian National University Press, 1982.

MACDONALD, Barrie, « Constitutional development in the Gilbert and Ellice islands colony », *The Journal of Pacific History*, vol. 5 / 1, janvier 1970, p. 139–145.

MACDONALD, Barrie, « Decolonization and beyond: The framework for post-colonial relationships in Oceania », *The Journal of Pacific History*, vol. 21 / 3, juillet 1986, p. 115–126.

MACDONALD, Barrie, « Te Reitaki n Nonouti: A survival of traditional authority in the Gilbert Islands », *The Journal of Pacific History*, vol. 7 / 1, janvier 1972, p. 137–150.

MACDONALD, Barrie, « The separation of the Gilbert and Ellice Islands », *The Journal of Pacific History*, vol. 10 / 4, janvier 1975, p. 84–88.

MANABE, Syukuro et WETHERALD, Richard T., « Thermal Equilibrium of the Atmosphere with a Given Distribution of Relative Humidity », *Journal of the Atmospheric Sciences*, vol. 24 / 3, 1967, p. 241–259.

MANSFIELD, Holly, *Discourses of Vulnerability: Kiribati, I-Kiribati Women and Forced Migration Due to Climate Change*, mémoire de master, Victoria University of Wellington, 2012, [En ligne : <http://researcharchive.vuw.ac.nz/handle/10063/2847>].

MAUDE, H. E., *Of Islands and Men: Studies in Pacific History*, Melbourne, Oxford University Press, 1968.

MAUDE, H. E., *The Evolution of the Gilbertese Boti: an Ethnohistorical Interpretation*, Auckland, The Polynesian Society (Incorporated), 1963.

MAUDE, H. E. et DORAN, Edwin, « The Precedence of Tarawa Atoll », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 56 / 2, juin 1966, p. 269–289.

MAYER, Benoît, « Pour en finir avec la notion de “réfugiés environnementaux” : Critique d’une approche individualiste et universaliste des déplacements causés par des changements environnementaux », *McGill Journal of International Sustainable Development Law*, vol. 7 / 1, 2011, p. 33–58.

MCADAM, Jane, *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, 274 p., [En ligne : <http://books.google.fr/books?id=RNLypwAACAAJ>].

MCADAM, Jane, « “Disappearing States”, Statelessness and the Boundaries of International Law », in Jane McAdam, (éd.). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, éd. Jane McAdam, Oxford, Hart Publishing Limited, 2010, (2), p. 105–130.

MCADAM, Jane, « Historical Cross-Border Relocations in the Pacific: Lessons for Planned Relocations in the Context of Climate Change », *The Journal of Pacific History*, vol. 49 / 3, juillet 2014, p. 301-327.

MCADAM, Jane, « No “Climate Refugees” in New Zealand », *PlanetPolicy, Brookings*, 2014, [En ligne : <http://www.brookings.edu/blogs/planetpolicy/posts/2014/08/13-climate-refugees-new-zealand-mcadam>].

MCADAM, Jane, « Refusing “Refuge” in the Pacific: (De) Constructing Climate-Induced Displacement in International Law », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud, Paul De Guchteneire, (éds.). *Migration and Climate Change*, éds. Etienne Piguet, Antoine Pécoud et Paul De Guchteneire, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

MCADAM, Jane, « Relocation and resettlement from colonisation to climate change: the perennial solution to ‘danger zones’ », *London Review of International Law*, vol. 3 / 1, mars 2015, p. 93-130.

MCADAM, Jane, « Swimming against the tide: Why a climate change displacement treaty is not “the” answer », *International Journal of Refugee Law*, vol. 23 / 1, 2011.

MCADAM, Jane et LOUGHRY, Maryanne, « We aren’t refugees », *Inside Story*, 30 juin 2009, [En ligne : <http://insidestory.org.au/we-arent-refugees>].

MCCOMAS, Katherine et SHANAHAN, James, « Telling Stories About Global Climate Change: Measuring the Impact of Narratives on Issue Cycles », *Communication Research*, vol. 26 / 1, février 1999, p. 30–57.

MCCOMBS, Maxwell E. et SHAW, Donald L., « The Agenda-Setting Function of Mass Media », *The Public Opinion Quarterly*, vol. 36 / 2, 1972, p. 1976–187.

MCNAMARA, Karen Elizabeth et GIBSON, Chris, « Mobilité humaine et changement environnemental: une analyse historique et textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures et Conflits*, vol. 88 / hiver, 2012.

MCNAMARA, Karen Elizabeth et GIBSON, Chris, « 'We do not want to leave our land': Pacific ambassadors at the United Nations resist the category of 'climate refugees' », *Geoforum*, vol. 40 / 3, mai 2009, p. 475–483.

MILNE, Glenn A., GEHRELS, W. Roland, HUGHES, Chris W.[et al.], « Identifying the causes of sea-level change », *Nature Geoscience*, vol. 2 / 7, 2009, p. 471-478.

MIMURA, Nobuo, « Vulnerability of island countries in the South Pacific to sea level rise and climate change », *Climate Research*, vol. 12, 1999, p. 137–143.

MOORE, E. J. et SMITH, J. W., « Climatic change and migration from Oceania: Implications for Australia, New Zealand and the United States of America », *Population and Environment*, vol. 17 / 2, novembre 1995, p. 105–122.

MORRISSEY, James, « Environmental change and forced migration: A state of the art review », Refugee Studies Centre Background Paper, University of Oxford, Oxford, 2009.

MORTREUX, Colette et BARNETT, Jon, « Climate change, migration and adaptation in Funafuti, Tuvalu », *Global Environmental Change*, vol. 19 / 1, février 2008, p. 105–112.

MOSS, Richard, BABIKER, Mustafa, BRINKMAN, Sander[et al.], « Towards New Scenarios for Analysis of Emissions, Climate Change, Impacts, and Response Strategies. », Genève, Intergovernmental Panel on Climate Change, 2008, p. 132.

MULLER, Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 189-208.

MULLER, Pierre, *Les politiques publiques*, 10e édition, Paris, Presses universitaires de France, 2013, 128 p.

MULLER, Pierre, « Référentiel », *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e édition actualisée et augmentée, eds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 555-562.

MULLER, Pierre et BOUSSAGUET, Laurie, « L'impact du forum politique sur la formulation des politiques publiques », *Politiques et management public*, vol. 23 / 3, 2005, p. 41-59.

MUNRO, Doug, « On Being a Historian of Tuvalu: Further Thoughts on Methodology and Mindset », *History in Africa*, vol. 26 / 1999, 1999, p. 219–238.

MUNRO, Doug et FIRTH, Stewart, « From company rule to consular control: Gilbert island labourers on German plantations in Samoa, 1867–96 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 16 / 1, octobre 1987, p. 24–44.

MUNRO, Doug et FIRTH, Stewart, « Towards Colonial Protectorates: The case of the Gilbert and Ellice Islands », *Australian Journal of Politics & History*, vol. 32 / 1, avril 2008, p. 63–71.

NATIONAL STATISTICS OFFICE, « Report on the Kiribati 2010 Census of Population and Housing. Vol 1: Basic Information and Tables », Bairiki, Tarawa, Ministry of Finance and Economic Planning, 2012.

NICHOLLS, R.J. et MIMURA, N., « Regional issues raised by sea-level rise and their policy implications », *Climate Change*, vol. - / 11, 1998, p. 5-18.

NINE, Cara, « Ecological Refugees, States Borders, and the Lockean Proviso », *Journal of Applied Philosophy*, vol. 27 / 4, novembre 2010, p. 359-375.

NISBET, Matthew, « Knowledge into action: framing the debates over climate change and poverty », in Paul D'Angelo, Jim A. Kuypers, (éds.). *Doing News Framing Analysis: Empirical and Theoretical Perspectives*, éds. Paul D'Angelo et Jim A. Kuypers, Routledge, 2010, p. 43-83.

NOLLET, Jérémie, « Politiques publiques et médias », *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e édition actualisée et augmentée, éds. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 467-475.

NURSE, Leonard A., « Predicted sea-level rise in the wider Caribbean: likely consequences and response options. », in P. Fabbri, G. Fierro, (éds.). *Semi-Enclosed Seas*, éds. P. Fabbri et G. Fierro, Essex, Elsevier Science, 1992, p. 52-78.

NURSE, Leonard A., MCLEAN, Roger F. et SUAREZ, A.G., « Small island states », in R.T. Watson, M.C. Zinyowera, R.H. Moss, (éds.). *The Regional Impacts of Climate Change: An Assessment of Vulnerability. A Special Report of IPCC Working Group II*, éds. R.T. Watson, M.C. Zinyowera et R.H. Moss, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 1998, p. 331-354.

NURSE, Leonard A., MCLEAN, Roger F., AGARD, John[et al.], « Small Islands », in IPCC. *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, éds. V.R. Barros, C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White, éds. V.R. Barros, C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White, Cambridge, UK et New York, USA, Cambridge University Press, 2014, p. 1613–1654.

OFFICE OF THE PRIME MINISTER et MINISTRY OF NATURAL RESOURCES AND ENVIRONMENT, « Tuvalu's National Adaptation Programme of Action », Vaiaku, Fongafale, Funafuti, Ministry of Natural Resources and Environment. Department of Environment, 2007.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique.*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2008, 365 p.

OLLITRAULT, Sylvie, « De la sauvegarde de la planète à celle des réfugiés climatiques: l'activisme des ONG », *Revue Tiers Monde*, vol. 4 / 204, 2010, p. 19–34.

PADIOLEAU, Jean-Gustave, *L'État au concret*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 222 p., [En ligne : http://books.google.fr/books/about/L_%C3%89tat_au_concret.html?id=MX9CAQAAIAAJ&redir_esc=y].

PARK, Susin, « Climate Change and the Risk of Statelessness: The Situation of Low-lying Island States », Genève, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2011, (« Legal and Protection Policy Research Series »), p. 24.

PATON, Kathryn Louise, *At Home or Abroad: Tuvaluans Shaping a Tuvaluan Future*, mémoire de master, Victoria University of Wellington, 2009, 184 p.

PATON, Kathryn Louise et FAIRBAIRN-DUNLOP, Peggy, « Listening to local voices: Tuvaluans respond to climate change », *Local Environment*, vol. 15 / 7, août 2010, p. 687–698.

PERNETTA, John C, « Impacts of climate change and sea-level rise on small island states: National and international responses », *Global Environmental Change*, March, 1992, p. 19–31.

PERNETTA, John C. et HUGHES, P. J., « Implications of expected climate changes in the South Pacific region: an overview », UNEP, ASPEI, SPREP, 1990, (« UNEP Regional Seas Reports and Studies »), p. 290.

PIGUET, Etienne, « Des apatrides du climat ? », *Annales de géographie*, vol. 683 / 1, 2012, p. 86.

PIRAZZOLI, P. A., MONTAGGIONI, L. F., SALVAT, B.[et al.], « Late Holocene sea level indicators from twelve atolls in the central and eastern Tuamotus (Pacific Ocean) », *Coral Reefs*, vol. 7 / 2, janvier 1988, p. 57-68.

POPPER, Karl, *Logique de la découverte scientifique*, Payot, Paris, 2007, 484 p., (« Bibliothèque Scientifique Payot »).

PURFIELD, Catriona, « Managing Revenue Volatility in a Small Island Economy: The Case of Kiribati », 2005.

RADAELLI, Claudio, « Récits (policy narrative) », *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e édition actualisée et augmentée, éd. Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, p. 548-554.

RADAELLI, Claudio M., « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 255-276.

RANSAN-COOPER, Hedda, FARBOTKO, Carol, MCNAMARA, Karen Elizabeth[et al.], « Being(s) framed: The means and ends of framing environmental migrants », *Global Environmental Change*, vol. 35, novembre 2015, p. 106-115.

RAYFUSE, Rosemary, « W(h)ither Tuvalu? International Law and Disappearing States », *International Symposium of Islands and Oceans*, Tokyo, Ocean Policy Research Foundation of Japan, 2009.

REINERT, Max, « Les “mondes lexicaux” et leur “logique” à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars », *Langage et société*, vol. 66 / 66, 1993, p. 5-39.

REINERT, Max, « Postures énonciatives et mondes lexicaux stabilisés en analyse statistique de discours », *Langage et société*, vol. 3 / 121-122, 2007, [En ligne : <http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2007-3-page-189.htm>].

REINERT, Max, « Une méthode de classification descendante hiérarchique: Application à l'analyse lexicale par contexte », *Cahiers de l'Analyse des Données*, 1983, p. 187-198.

REINERT, Max et ROURÉ, H., « Analyse d'un entretien à l'aide d'une méthode d'analyse lexicale », *Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles 1993*, ENST, Paris, 1993, p. 418-428.

RENTON, Alex, GRAINGER, Matt, MITCHELL, Anna[et al.], « Suffering the Science: Climate change, people, and poverty », Londres, Oxfam International, 2009, (« Oxfam Briefing Paper »).

ROE, Emery, *Narrative Policy Analysis: Theory and Practice*, Durham, NC, Duke University Press, 1994, 240 p.

ROMAN, Michael Tomas, *Migration, Transnationality, and Climate Change in the Republic of Kiribati*, thèse pour le doctorat en géographie, University of Pittsburgh, 2013, 242 p.

ROY, Peter et CONNELL, John, « Climatic Change and the Future of Atoll States », *Journal of Coastal Research*, vol. 7 / 4, octobre 1991, p. 1057-1075.

RUFIN-SOLER, Caroline, *Evolutions environnementales des littoraux des atolls coralliens dans les océans Indien et Pacifique: Le cas des archipels maldivien et tuvaluan*, thèse pour le doctorat en géographie, Université de Bretagne Occidentale, 2004.

SABATIER, Paul et WEIBLE, Christopher *Theories of the Policy Process*, 3e édition, eds. Paul Sabatier et Christopher Weible, Boulder, Westview Press, 2014, 432 p.

SARAT, Austin, ABEL, Richard L. et FELSTINER, William L. F., « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, vol. 4 / 16, 1991, p. 41-54.

SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY, « Kiribati 2005 Census: Volume 2 », Noumea, Secretariat of the Pacific Community, 2007.

SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY, « Tuvalu 2002: Population and Housing Census: Volume 2 », Noumea, Secretariat of the Pacific Community, 2005.

SHANAHAN, Elizabeth A., JONES, Michael D. et MCBETH, Mark K., « Policy Narratives and Policy Processes », *Policy Studies Journal*, vol. 39 / 3, 2011, p. 535–561.

SHEN, Shawn et BINNS, Tony, « Pathways, motivations and challenges: contemporary Tuvaluan migration to New Zealand », *GeoJournal*, vol. 77 / 1, septembre 2010, p. 63–82.

SHEN, Shawn et GEMENNE, François, « Contrasted Views on Environmental Change and Migration: the Case of Tuvaluan Migration to New Zealand », *International Migration*, vol. 49, juin 2011, p. e224–e242.

SILVERMAN, Martin G., « The historiographic implications of social and cultural change: Some Banaban examples », *The Journal of Pacific History*, vol. 2 / 1, janvier 1967, p. 137–147.

SIMATI, Aunese Makoi et GIBSON, John, « Do Remittances Decay? Evidence from Tuvaluan Migrants in New Zealand », *Pacific Economic Bulletin*, vol. 16 / 1, 2001, p. 55–63.

SIMATI, Sunema Pie, *The Effect of Migration on Development in Tuvalu: A Case Study of PAC Migrants and their Families*, mémoire de master, Massey University, 2009, 158 p.

SMITH, Roy, « Should they stay or should they go? A discourse analysis of factors influencing relocation decisions among the outer islands of Tuvalu and Kiribati », *Journal of New Zealand and Pacific Studies*, vol. 1 / 1, 2013, p. 23–39.

SMITH, Roy et MCNAMARA, Karen Elizabeth, « Future migrations from Tuvalu and Kiribati: exploring government, civil society and donor perceptions », *Climate and Development*, vol. 7 / 1, février 2015, p. 47-59.

SMITH, Roy et MCNAMARA, Karen Elizabeth, *Government discourses of climate change migration in Tuvalu and Kiribati*, 2013, (November 2012), [En ligne : <http://apmen.iom.int/en/m/editorials/item/141-government-discourses-of-climate-change-migration-in-tuvalu-and-kiribati>].

SMOUTS, Marie-Claude, BATTISTELLA, Dario et VENNESSON, Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, 2e édition, Paris, Dalloz, 2006.

SOMERS, Margaret R., « Narrativity, Narrative Identity, and Social Action: Rethinking English Working-Class Formation », *Social Science History*, vol. 16 / 4, 1992, p. 591.

SOONS, A., « The Effects of a Rising Sea Level on Maritime Limits and Boundaries », *Netherlands International Law Review*, vol. 37 / 2, août 1990, p. 207.

SQUARCIONI, Laure, CANIHAC, Hugo, SALARIS, Coline, MARNEUR, Victor, POYET, Corentin, « La perception des candidats à la présidentielle », in Céline Braconnier, Nonna Mayer *Les inaudibles: sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2015, p. 181-199.

STATISTICS NEW ZEALAND, *2013 Census ethnic group profiles : Tuvaluan*, 2013, [en ligne : < http://www.stats.govt.nz/Census/2013-census/profile-and-summary-reports/ethnic-profiles.aspx?request_value=24724&tabname=Birthplace>, consulté le 07/08/2015].

STEPHEN P. LEATHERMAN, « Beach Rating: A Methodological Approach », *Journal of Coastal Research*, vol. 13 / 1, 1997, p. 253-258.

STONE, Deborah A., « Causal stories and the Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, vol. 104 / 2, 1989, p. 281–300.

STOREY, Donovan et HUNTER, Shawn, « Kiribati: an environmental ‘perfect storm’ », *Australian Geographer*, vol. 41 / 2, juin 2010, p. 167–181.

STRATFORD, Elaine, FARBOTKO, Carol et LAZRUS, Heather, « Tuvalu, Sovereignty and Climate Change: Considering Fenua, the Archipelago and Emigration », *Island Studies Journal*, vol. 1 / 8, 2013.

STRINGER, Kevin D., « Pacific Island Microstates: Pawns or Players in Pacific Rim Diplomacy? », *Diplomacy and Statecraft*, vol. 17 / 3, septembre 2006, p. 547–577.

TAAFAKI, Tauaasa et OH, Janaline, « Governance in the Pacific : politics and policy in Tuvalu », Canberra, 1995, [En ligne : http://books.google.co.nz/books/about/Governance_in_the_Pacific.html?id=CXS0AAAAIAAJ&redir_esc=y].

TAOMIA, Fakavae, « Remittances and Development in Tuvalu », *Regional Conference on Institutions, Globalisation and their Impacts on Labour Markets in Pacific Island Countries*, Suva, Fiji, University of the South Pacific, 2006.

TEAIWA, Katerina Martina, « Akekeia! Traditional Dance in Kiribati (review) », *The Contemporary Pacific*, vol. 16 / 1, 2004, p. 195–198.

TEAIWA, Katerina Martina, « Choreographing Difference: The (Body) Politics of Banaban Dance », *The Contemporary Pacific*, vol. 24 / 1, 2012, p. 65–95.

TERRY, James P. et CHUI, Ting Fong May, « Evaluating the fate of freshwater lenses on atoll islands after eustatic sea-level rise and cyclone-driven inundation: A modelling approach », *Global and Planetary Change*, vol. 88-89, mai 2012, p. 76–84.

TISDELL, Clem et FAIRBAIRN, T’eo Ian, « Development problems and planning in a resource-poor Pacific country: the case of Tuvalu », *Public Administration and Development*, vol. 3 / 4, 1983.

TSYBAN, A., J. EVERETT et J. TITUS, « Chapter 6 : World oceans and coastal zones », in IPCC. *Climate Change. The IPCC impacts Assessment*, éd. WJ. McG. Tegart, G.W. Sheldon et D.C. Griffiths, éd. WJ. McG. Tegart, G.W. Sheldon et D.C. Griffiths, Canberra, Australian Government Publishing Service, 1990.

TUVALU CENTRAL STATISTICS DIVISION, « Tuvalu Statistics at a Glance », [En ligne : <http://www.spc.int/prism/tuvalu/>]. Consulté le 18 février 2015.

VACHER, Luc, « Fond de carte Oceania 2011 », La Rochelle, Centre de traitement de l’information géoréférencée (CTIG) de l’Université de La Rochelle, 2011, [En ligne : http://ctig.univ-lr.fr/Map_Oceania2011].

VALENCE, Aline et ROUSSIAU, Nicole, « L’immigration et les droits de l’homme dans les médias: une analyse représentationnelle en réseau », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 1 / 81, 2009, p. 41–63.

VALLOT, Damien, « La politique migratoire de la Pacific Access Category entre la Nouvelle-Zélande, Tuvalu et Kiribati : enjeux autour d’une qualification environnementale », in Christel Cournil, Chloé Vlassopoulos, (éds.). *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, éd. Christel Cournil et Chloé Vlassopoulos, éditions Quae, 2015, p. 416.

VAN FOSSEN, Anthony, « The Struggle for Recognition: Diplomatic Competition Between China and Taiwan in Oceania », *Journal of Chinese Political Science*, vol. 12 / 2, août 2007, p. 125–146.

VAN TREASE, Howard, *Atoll politics : The republic of Kiribati*, Christchurch, Suva, Macmillan Brown Centre for Pacific Studies and Institute of Pacific Studies, 1993.

VEITAYAKI, Joeli, « Staking Their Claims: The Management of Marine Resources in the Exclusive Economic Zones of the Pacific Islands », in S.A. Ebbin et al., (éd.). *A Sea Change: The*

Exclusive Zone and Governance Institutions for Living Marine Resources, éd. S.A. Ebbin et al., Springer Netherlands, 2005, p. 150–166.

VERWEIJ, Marco et THOMPSON, Michael, *Clumsy Solutions for a Complex World: Governance, Politics and Plural Perceptions*, éd. Marco Verweij et Michael Thompson, Palgrave Macmillan, 2006, 288 p., (« Global Issues »).

VLASSOPOULOS, Chloé Anne, « Des migrants environnementaux aux migrants climatiques: un enjeu définitionnel complexe », *Cultures et Conflits*, vol. 88 / hiver, 2012, p. 7_18.

WEBB, Arthur P. et KENCH, Paul S., « The dynamic response of reef islands to sea-level rise: Evidence from multi-decadal analysis of island change in the Central Pacific », *Global and Planetary Change*, vol. 72 / 3, juin 2010, p. 234–246.

WEBBER, Sophie, « Performative vulnerability: climate change adaptation policies and financing in Kiribati », *Environment and Planning A*, vol. 45 / 11, 2013, p. 2717–2733.

WEISS, Carol H., « The many meanings of research utilization », *Public Administration Review*, vol. 39 / 5, 1979, p. 426-431.

WHITE, Ian et FALKLAND, Tony, « Management of freshwater lenses on small Pacific islands », *Hydrogeology Journal*, vol. 18 / 1, novembre 2009, p. 227–246.

WILKINSON, Clive R. et BUDDEMEIER, Robert W., « Global Climate Change and Coral Reefs: Implications for People and Reefs. Report of the UNEP-IOC-ASPEI-IUCN Global Task Team on the Implications of Climate Change on Coral Reefs », Gland, Suisse, IUCN, 1994, p. 124.

WILLEMEZ, Laurent, SURDEZ, Muriel, PAVIS, Fabienne[et al.], « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, vol. 16 / 1, 1994, p. 114-132.

WRIGHTON, Nicki, *Participation, Power and Practice in Development: A Case Study of Theoretical Doctrines and International Agency Practice in Tuvalu*, mémoire de master, University of Wellington, 2010, 170 p.

WRIGHTON, Nicki et OVERTON, John, « Coping with participation in small island states: the case of aid in Tuvalu », *Development in Practice*, vol. 22 / 2, mars 2012, p. 244–255.

YAMAMOTO, Lilian et ESTEBAN, Miguel, « Atoll Island States and Climate Change: Sovereignty Implications », *UNU-IAS Working Paper*, 2011.

YAMAMOTO, Lilian et ESTEBAN, Miguel, *Atoll Island States and International Law*, Berlin, Heidelberg, Springer Berlin Heidelberg, 2014, 307 p., [En ligne : <http://link.springer.com/10.1007/978-3-642-38186-7>].

YAMAMOTO, Lilian et ESTEBAN, Miguel, « Vanishing Island States and sovereignty », *Ocean and Coastal Management*, vol. 53 / 1, 2009.

YAMANO, Hiroya, KAYANNE, Hajime, YAMAGUCHI, Toru[et al.], « Atoll island vulnerability to flooding and inundation revealed by historical reconstruction: Fongafale Islet, Funafuti Atoll, Tuvalu », *Global and Planetary Change*, vol. 57 / 3-4, juin 2007, p. 407–416.

YPERSELE, Jean-Pascal VAN et GAINO, Bruna, « Comment le GIEC gère-t-il les incertitudes scientifiques? », in Edwin Zaccai. , François Gemenne. , Jean-Michel Decroly. *Controverses climatiques, sciences et politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2012, p. 77-96.

ZURICK, David N., « Preserving Paradise », *Geographical Review*, vol. 85 / 2, 1995, p. 157–172.

DISCOURS A L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

GAYOOM, Maumoon Abdul, président de la République des Maldives, allocution lors de la 42e session de l'assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 26 octobre 1987.

IELEMIA, Apisai, Premier ministre de Tuvalu, allocution lors de la 64e session de l'assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 26 septembre 2009.

IONATANA, Ionatana, Premier ministre de Tuvalu, allocution lors de la 55e session de l'assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 5 septembre 2000.

LOEAK, Christopher, président de la République des îles Marshall, allocution lors de la 69e session de l'assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 26 septembre 2014.

PITA, Elisala, représentant de Tuvalu, allocution lors de la 5663e séance de la 62e année du Conseil de sécurité des Nations Unies, à New York, le 17 avril 2007.

SOPOAGA, Enele, Premier ministre de Tuvalu, allocution lors de la 69e session de l'assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 27 septembre 2014.

TONG, Anote, président de la République de Kiribati, allocution lors de la 64e session de l'assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 25 septembre 2009.

TONG, Anote, président de la République de Kiribati, allocution lors de la 68e session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, le 25 septembre 2013.

TONG, Anote, président de la République de Kiribati allocution lors de la 69e session de l'assemblée générale des Nations Unies, treizième séance plénière, 26 septembre 2014, New York.

DEBATS PARLEMENTAIRES ET DECISIONS DE JUSTICE

NZHC, *Ioane Teitiota vs. the Chief executive of the Ministry of business innovation and employment*, Auckland, 2013, (November).

NZHC, *Ioane Teitiota vs. the Chief executive of the Ministry of business innovation and employment*, Auckland, 2014, (Civil).

NZIPT, *Decision - AD (Tuvalu) before B.L. Burson*, Auckland, Immigration and Protection Tribunal New Zealand, 2014.

NEW ZEALAND HOUSE OF REPRESENTATIVES, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-seventh Parliament, « Ressource management (energy and climate change) amendment bill », 25/02/2004, p.11330.

NEW ZEALAND HOUSE OF REPRESENTATIVES, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-eighth Parliament, « Questions for oral answer, Climate change policies – reports », week 29, volume 634, 26/10/2006, p.6161.

NEW ZEALAND HOUSE OF REPRESENTATIVES, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-eighth Parliament, « Immigration advisers licensing bill », week 41, volume 638, 03/04/2007, p.8596.

NEW ZEALAND HOUSE OF REPRESENTATIVES, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-eighth Parliament, « Urgent debates –Emissions trading scheme – Government announcement », week 56, volume 642, 20/09/2007, p.8596

NEW ZEALAND HOUSE OF REPRESENTATIVES, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Forty-ninth Parliament, « Questions for oral answer – Climate change – Threat to Pacific region », week 18, volume 656, 22/07/2009, p.5012.

NEW ZEALAND HOUSE OF REPRESENTATIVES, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Fiftieth Parliament, « Questions for oral answer – Climate change policy – Priority and direction », final daily for inclusion in volume 687, 30/01/2013, p.7602.

NEW ZEALAND HOUSE OF REPRESENTATIVES, *Parliamentary Debates (HANSARD)*, First Session, Fiftieth Parliament, « Questions for oral answer – Climate change – Displacement of Pacific island Citizens », week 40, volume 689, 18/04/2013, p.9537

ARTICLES MEDIATIQUES

ANSLEY, Greg, « Mugabe muscles in on other countries' show », *New Zealand Herald*, 3 septembre 2002, [en ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=1190716].

BESTON, Anne, « Auckland faces tropical future as global warming heats up », *New Zealand Herald*, 24 janvier 2001, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/climate-change/news/article.cfm?c_id=26&objectid=169589].

BLANC-GRAS, Julien, « Anote Tong, gardien des atolls submersibles », *Le Monde*, 8 juin 2013, [En ligne : http://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2013/08/06/anote-tong-gardien-des-atolls-submersibles_3458196_3208.html].

GEERE, Duncan, « In pictures: Kiribati fights catastrophic sea level rise », *Wired*, 14/03/2012, [en ligne : <http://www.wired.co.uk/news/archive/2012-03/14/kiribati-photostory/viewgallery/274887>], consulté le 05/07/2015].

GIBSON, Eloise, « Islands in Pacific are growing, study says », *New Zealand Herald*, 6 mars 2010, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=10649349].

GIBSON, Eloise, « Taking a hard line on climate », *New Zealand Herald*, 14 décembre 2009, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/business/news/article.cfm?c_id=3&objectid=10615354].

HAROLD THIBAULT, « Ian Fry, l'homme qui négocie pour que les Tuvalu ne finissent pas sous la mer », *Le Monde*, 10 décembre 2010, [En ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/10/12/ian-fry-l-homme-qui-negocie-pour-que-les-tuvalu-ne-finissent-pas-sous-la-mer_1424464_3244.html].

KINDLYSIDES, Darren, « Why is Tuvalu keen to join whaling body? », *New Zealand Herald*, 13 juillet 2004, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=3578094].

MIDDLEBROOK, Libby, « NZ offers homes to sinking Tuvalu », *New Zealand Herald*, 20 juillet 2001, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=201178].

PASKAL, Cleo, « Strange case of the disappearing islands », *New Zealand Herald*, 4 mars 2010, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=10635956].

TREVETT, Claire, « Fiji troubles will dominate forum », *New Zealand Herald*, 16 août 2008, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=10527290].

TREVEIT, Claire, « Kiribati's quiet leader cranks up volume », *New Zealand Herald*, 9 août 2011, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=10750219].

TREVEIT, Claire, « Sea levels Pacific's big worry », *New Zealand Herald*, 9 septembre 2011, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=10750448].

YOUNG, Audrey, « Migration boss gave visa help to relatives », *New Zealand Herald*, 19 avril 2008, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/politics/news/article.cfm?c_id=280&objectid=10505031].

« Claims NZ more supportive than Australia as Tuvalu sinks », *New Zealand Herald*, 19 juillet 2001, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=201029].

« Climate change: frequently asked questions », *New Zealand Herald*, 25 janvier 2001, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=169707].

« Global news: Kiribati buys Fijian land for food », *New Zealand Herald*, 2 novembre 2013, [En ligne : http://m.nzherald.co.nz/element-magazine/news/article.cfm?c_id=1503340&objectid=10886981].

« Ioane Teitiota n'a pas obtenu le statut de premier réfugié climatique de la planète », *Le Monde*, 21 juillet 2015, [En ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/07/21/ioane-teitiota-n-a-pas-obtenu-le-statut-de-premier-refugie-climatique-de-la-planete_4691849_3244.html].

« Kidney dialysis overstayer gets another reprieve in court », *New Zealand Herald*, 15 septembre 2004, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=3591646].

« Kiribati goes to the polls », *New Zealand Herald*, 22 août 2007, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=10459215].

« La Nouvelle-Zélande crée un précédent en accueillant ses premiers réfugiés climatiques », *Le Soir*, 13 août 2014, [En ligne : <http://www.lesoir.be/624718/article/demain-terre/2014-08-13/nouvelle-zelande-cree-un-precedent-en-accueillant-ses-premiers-refugies-climatiq>].

« Narrow win in Kiribati election », *New Zealand Herald*, 12 octobre 2002, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=3008648].

« New Zealand judge rejects climate refugee plea », *New Zealand Herald*, 27 novembre 2013, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=11163287].

« Pacific Islanders reject "climate refugee" status, want to "migrate with dignity", SIDS conference hears », *ABC news*, 06/09/2014, [en ligne : <http://www.abc.net.au/news/2014-09-05/pacific-islanders-reject-calls-for-27climate-refugee27-status/5723078>, consulté le 07/05/2015]

« Small Pacific states hope for real action on climate change », *Radio New Zealand*, 2013 [En ligne : <http://www.radionz.co.nz/international/pacific-news/220744/small-pacific-states-hope-for-real-action-on-climate-change>].

« Student remains in custody in road rage case », *New Zealand Herald*, 27 avril 2009, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=10568889].

« Tuvalu climate change family win NZ residency appeal », *New Zealand Herald*, 8 mars 2014, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=11303331].

« Tuvalu declares water emergency », *BBC*, 3 octobre 2011, [En ligne : <http://www.bbc.co.uk/news/world-asia-pacific-15147043>].

« Tuvalu government faces constitutional crisis », *ABC News*, 8 janvier 2013, [En ligne : <http://www.abc.net.au/news/2013-08-01/tuvalu-government-in-crisis/4859432>].

« Tuvalu Parliament in limbo », *New Zealand Herald*, 23 décembre 2010, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=10696132].

« Tuvalu wants changes in assessment of LDC criteria », *Radio New Zealand*, 23 septembre 2013, [En ligne : <http://www.radionz.co.nz/international/pacific-news/222556/tuvalu-wants-changes-in-assessment-of-ldc-criteria>].

« Unite or drown: Campaign against climate change », *New Zealand Herald*, 11 décembre 2014, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=11357293].

« Wills and Kate in first visit to the Asia-Pacific », *New Zealand Herald*, 9 septembre 2012, [En ligne : http://www.nzherald.co.nz/world/news/article.cfm?c_id=2&objectid=10832827].

« 2005 Vs 2006: Key And Climate Change », *Scoop*, 29 novembre 2006, [En ligne : <http://www.scoop.co.nz/stories/HL0611/S00487.htm>].

DOCUMENTS EN LIGNE ET SITES INTERNET

GIEC, Présentation du GIEC sur son site internet [en ligne : https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml], consulté le 19/07/2015].

GREENPEACE, site internet de Greenpeace international [en ligne : < <http://www.greenpeace.org/international/en/about/how-is-greenpeace-structured/>>, consulté le 02/11/2014].

GREENPEACE, article en ligne, « King tide pummels Kiribati », 09/02/2005, [en ligne : < <http://www.greenpeace.org/international/en/news/features/king-tide-pummels-kiribati/>>, consulté le 12/11/2014].

GREENPEACE NEW ZEALAND, Communiqué de presse, « Greenpeace joins international day of action against Mobil », 12/07/2001, [en ligne : < <http://www.greenpeace.org/new-zealand/en/press/greenpeace-joins-international/>> consulté le 12/11/2014].

KIRIBATI PARLIAMENT, page consacrée aux partis politiques de Kiribati du site internet du parlement de la République de Kiribati, [en ligne : <<http://www.parliament.gov.ki/content/political-parties>>, accédée le 01/06/2015].

NATIONS UNIES, *Liste des pays les moins avancés* [en ligne : http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc/ldc_list.pdf accédé le 08/06/2015].

NEW ZEALAND GOVERNMENT MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS AND TRADE, « New Zealand's immigration relationship with Tuvalu », [En ligne : <<http://www.mfat.govt.nz/Foreign-Relations/Pacific/NZ-Tuvalu-immigration.php>> consulté le 28/09/2011].

NEWS WORKS NEW ZEALAND [en ligne : < <http://www.newsworks.nz.co.nz/titles/the-new-zealand-herald>>; consulté le 07/07/2015].

OXFAM, Site internet d'Oxfam international [en ligne : < <https://www.oxfam.org/fr/objectif-convictions>>, consulté le 02/11/2014].

OXFAM NEW ZEALAND, « Oxfam New Zealand Submission to the Parliamentary Select Committee on Foreign Affairs, Defence, and Trade on the Inquiry into New Zealand's relationships with South Pacific countries. », 2007, [En ligne : http://www.parliament.nz/resource/en-nz/49SCFDT_EVI_00DBSCH_INQ_7668_1_A47024/6285e7411fcc77bd5aea14ddc204a96186823743].

OXFAM NEW ZEALAND, « Political party responses – Election 2008 », 2008, [en ligne : <http://www.oxfam.org.nz/what-you-can-do/events/election-2008/political-party-responses>, consulté le 14/05/2013].

SIDS, Site internet du réseau des petits États insulaires en voie de développement ; [en ligne : <http://www.sidsnet.org/regions/20/Pacific> accédé le 08/06/2015].

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Canevas/grille d'entretien	375
Annexe 2 : Schémas illustratifs des scénarios juridiques de la disparition	377
Annexe 3 : Graphiques complémentaires du cinquième chapitre	379
Annexe 4 : Exemple de textes formatés pour l'analyse statistique textuelle	383
Annexe 5 : Liste des formes et des modalités de variable constitutives	385
Annexe 6 : Liste des publications de Greenpeace et d'Oxfam	387
Table des cartes	390
Table des encadrés	390
Table des tableaux.....	391
Table des photos	394
Table des figures.....	395
Table des dendrogrammes	398

ANNEXE 1 : CANEVAS/GRILLE D'ENTRETIEN

Exemple de questions posées à Kiribati

THÈMES/ACTEURS	NZAID/AUSAID	Eglises	ONG	Town council	Membres des ministères
Identité de l'interviewé	Could you explain to me your curricula? Where did you work before?	Could you introduce yourself?	Could you introduce yourself? Where did you study/work before?	Could you introduce yourself? Where did you study/work before?	Could you introduce yourself? Where did you study/work before?
Activité(s)	Could you now talk about your work? What is your activity here?	Could you now talk about your work? What is your activity here?	Could you now talk about your work? What is your activity here?	Could you now talk about your work? What is your activity here?	Could you now talk about your work? What is your activity here?
Kiribati et le monde extérieur	Do you work with government/institution here in Kiribati? Regarding development projects / Since have we been talking about "disappearing islands" ?	Could you now explain to me how do you work with representatives of other governments (NZ, AUS) or International organisations (UN, Commonwealth, SPREP)? Are they many foreigners that come to Kiribati? What kind of work do they do here? On which topics/subjects? What do they say or write? What do you think of their results?	Are they many foreigners that come to Kiribati? What kind of work do they do here? On which topics/subjects? What do they say or write? What do you think of their results?	Could you now explain to me how do you work with representatives of other governments (NZ, AUS) or International organisations (UN, Commonwealth, SPREP)? Are they many foreigners that come to Kiribati? What kind of work do they do here? On which topics/subjects? What do they say or write? What do you think of their results?	Could you now explain to me how do you work with representatives of other governments (NZ, AUS) or International organisations (UN, Commonwealth, SPREP)? Are they many foreigners that come to Kiribati? What kind of work do they do here? On which topics/subjects? What do they say or write? What do you think of their results?
Kiribati et la migration en NZ ou en AUS	What do you think of the RSE? And the PAC? What kind of results do they have according to you? What kind of improvements would they need, if they need some?	Do you know people who have migrated to Australia or New Zealand? What do you think of the RSE? And the PAC?	Do you know people who have migrated to Australia or New Zealand? What do you think of the RSE? And the PAC?	Do you know people who have migrated to Australia or New Zealand? What do you think of the RSE? And the PAC?	Do you know people who have migrated to Australia or New Zealand? What do you think of the RSE? And the PAC?
Perception des discours médiatiques	Do you see journalists coming to Kiribati? How many? Have you been interviewed? How many time? By who? Do you remember the questions? What were they?	Do you see journalists coming to Kiribati? How many? Have you been interviewed? How many time? By who? Do you remember the questions? What were they?	Do you see journalists coming to Kiribati? How many? Have you been interviewed? How many time? By who? Do you remember the questions? What were they?	Do you see journalists coming to Kiribati? How many? Have you been interviewed? How many time? By who? Do you remember the questions? What were they?	Do you see journalists coming to Kiribati? How many? Have you been interviewed? How many time? By who? Do you remember the questions? What were they?

Perception propre de Kiribati et discours sur le long terme	What do you think are the biggest issues for Kiribati? What kind of objectives must be reached? How would you see Kiribati in 30 years time? In 50?	What do you think are the biggest issues for Kiribati? What kind of objectives must be reached? How would you see Kiribati in 30 years time? In 50?	What do you think are the biggest issues for Kiribati? What kind of objectives must be reached? How would you see Kiribati in 30 years time? In 50?	What do you think are the biggest issues for Kiribati? What kind of objectives must be reached? How would you see Kiribati in 30 years time? In 50?	What do you think are the biggest issues for Kiribati? What kind of objectives must be reached? How would you see Kiribati in 30 years time? In 50?
Attachement au territoire et la culture	Could you talk to me about Kiribati culture and land?	Could you talk to me about Kiribati culture and land?	Could you talk to me about Kiribati culture and land?	Could you talk to me about Kiribati culture and land?	Could you talk to me about Kiribati culture and land?

ANNEXE 2 : SCHEMAS ILLUSTRATIFS DES SCENARIOS JURIDIQUES DE LA DISPARITION DES ETATS ATOLLIENS

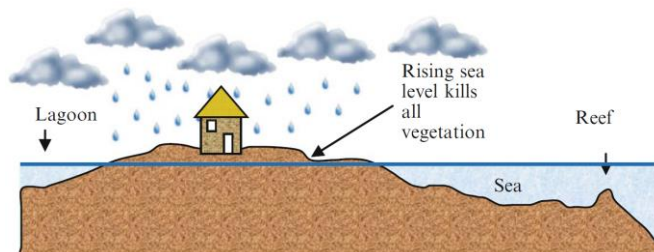


Figure 18 : illustration du scénario II⁷⁵²

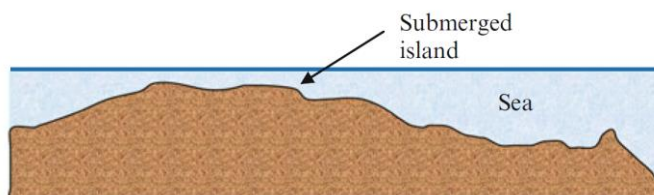


Figure 19 : illustration du scénario III⁷⁵³

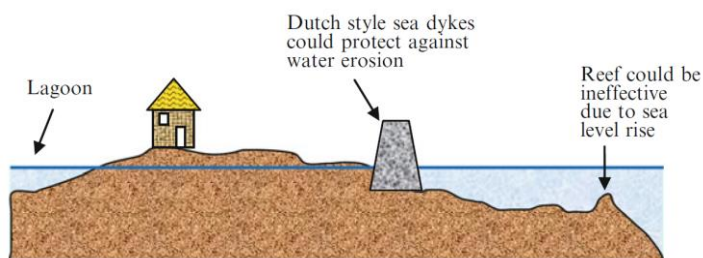


Figure 20 : illustration du scénario IV⁷⁵⁴

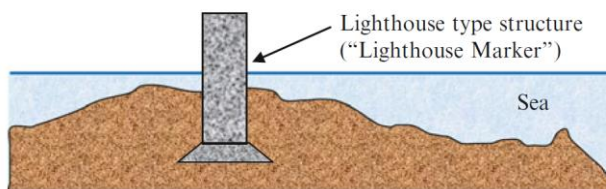


Figure 21 : illustration du scénario V⁷⁵⁵

⁷⁵² Lilian Yamamoto et Miguel Esteban, *op. cit.*, p. 136.

⁷⁵³ *Ibidem*, p. 139.

⁷⁵⁴ *Ibidem*, p. 154.

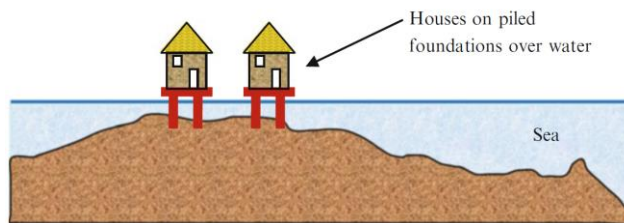


Figure 22 : illustration du scénario VI⁷⁵⁶

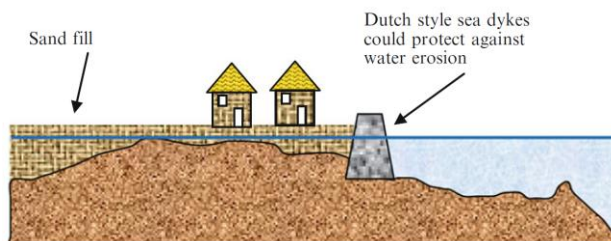


Figure 23 : illustration du scénario VII⁷⁵⁷



Figure 24 : illustration du scénario VIII⁷⁵⁸

⁷⁵⁵ *Ibidem*, p. 155.

⁷⁵⁶ *Ibidem*, p. 159.

⁷⁵⁷ *Ibidem*, p. 163.

⁷⁵⁸ *Ibidem*, p. 167.

ANNEXE 3 : GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES DU CINQUIEME CHAPITRE

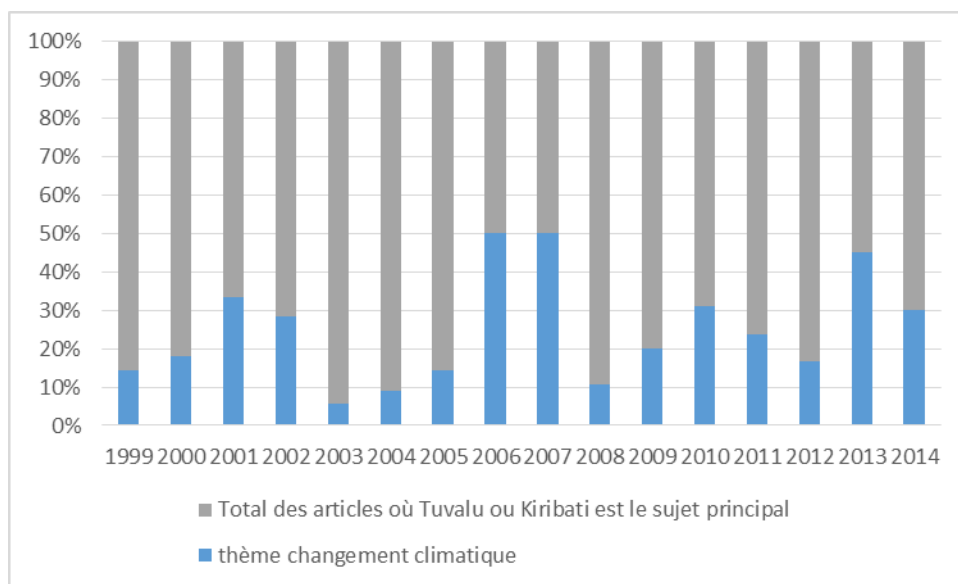


Figure 25 : Évolution de la part des articles mentionnant le changement climatique dans le sous-corpus des articles où Tuvalu ou Kiribati est le sujet principal

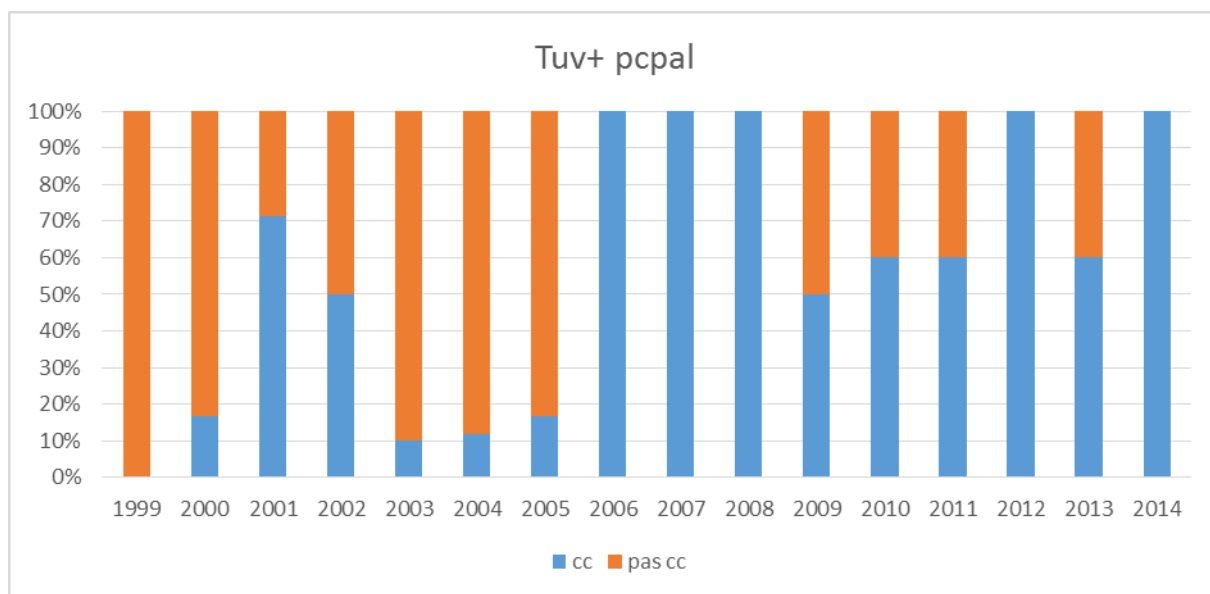


Figure 26 : Évolution de la part des articles mentionnant Tuvalu et consacrés au changement climatique au sein du *New Zealand Herald*

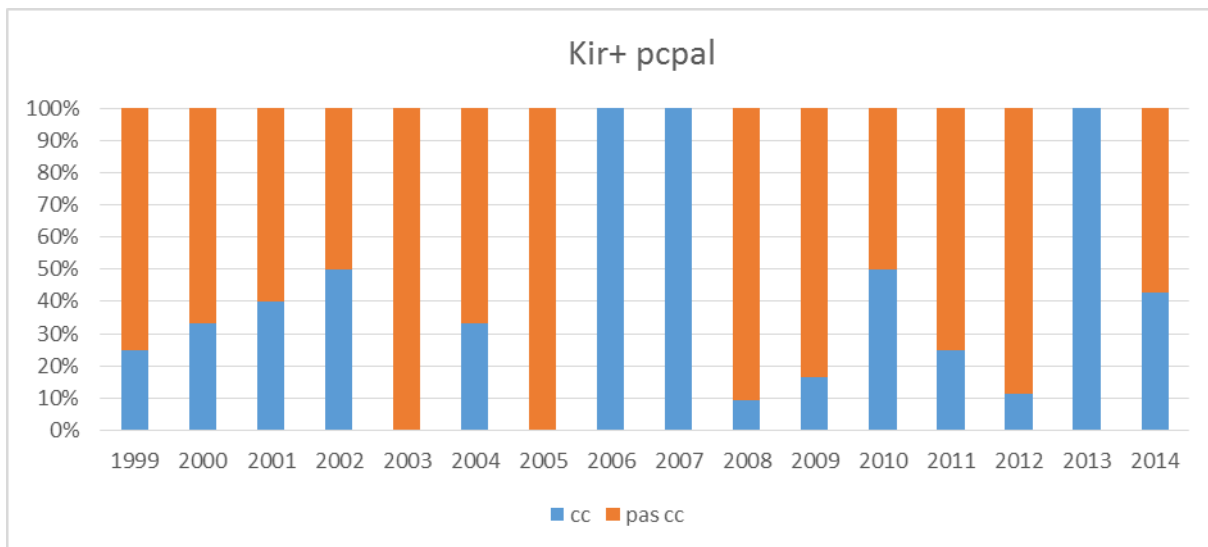


Figure 27 : Évolution de la part des articles mentionnant Kiribati et consacrés au changement climatique au sein du *New Zealand Herald*

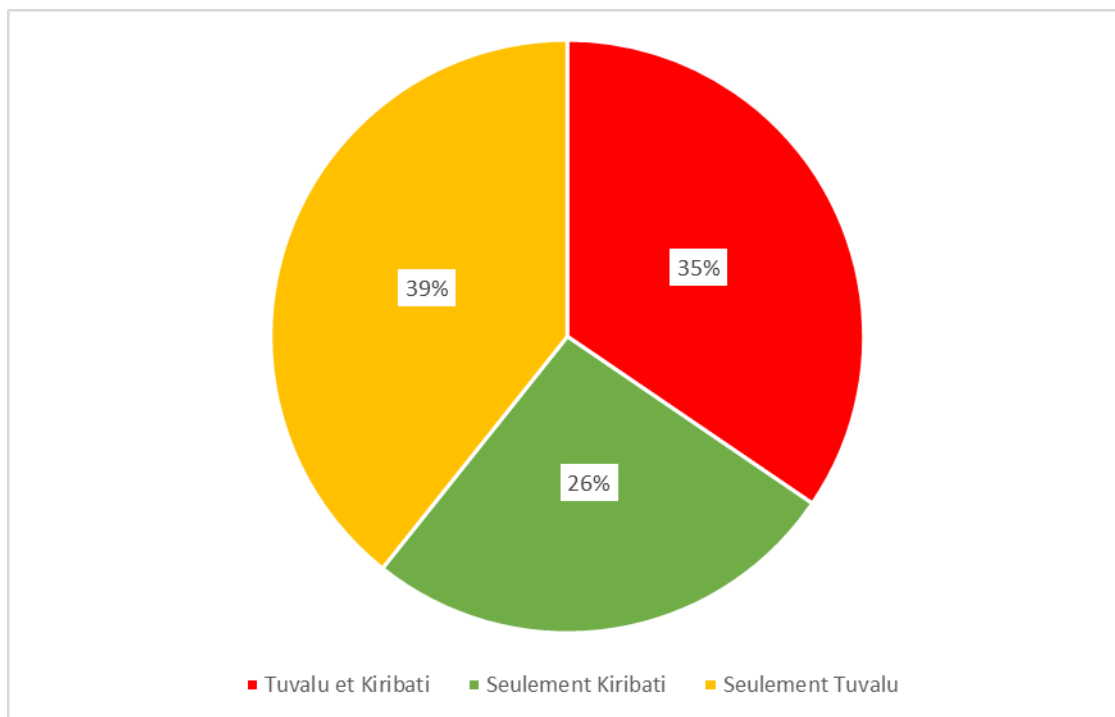


Figure 28 : Répartition de l'association du récit de la disparition avec les États atolliens dans les articles du *New Zealand Herald*.

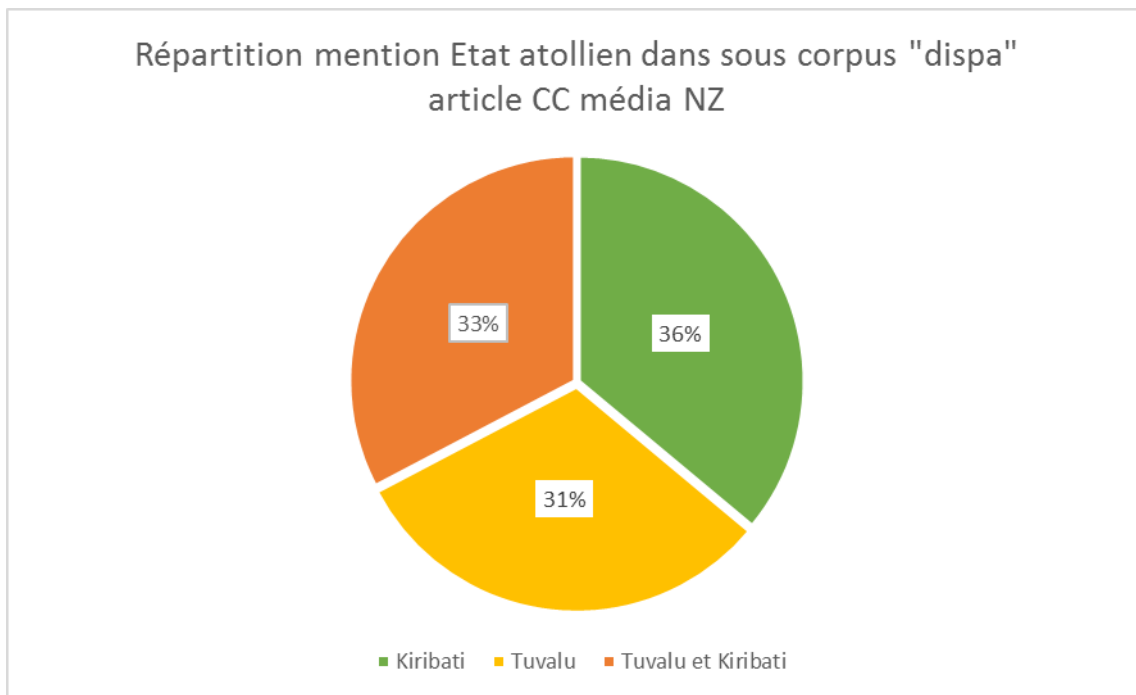


Figure 29 : Répartition de l'association du récit de la disparition avec les États atolliens dans les articles des médias néo-zélandais.

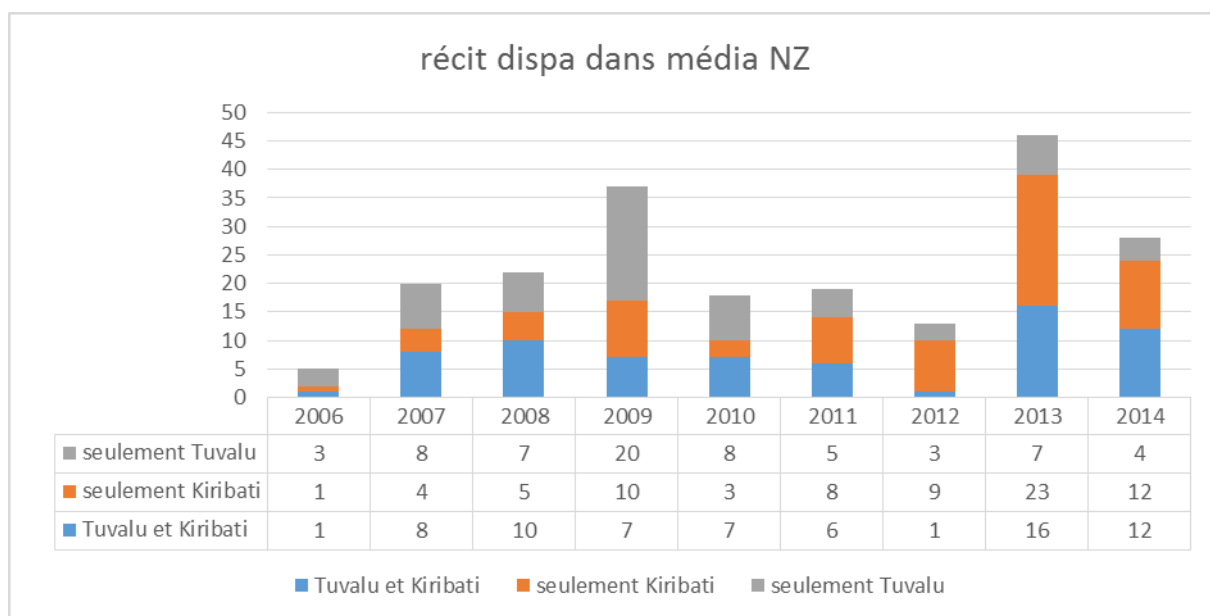


Figure 30 : Évolution du nombre d'articles mobilisant les récits de la disparition en fonction de l'État atollien mentionné dans les médias néo-zélandais

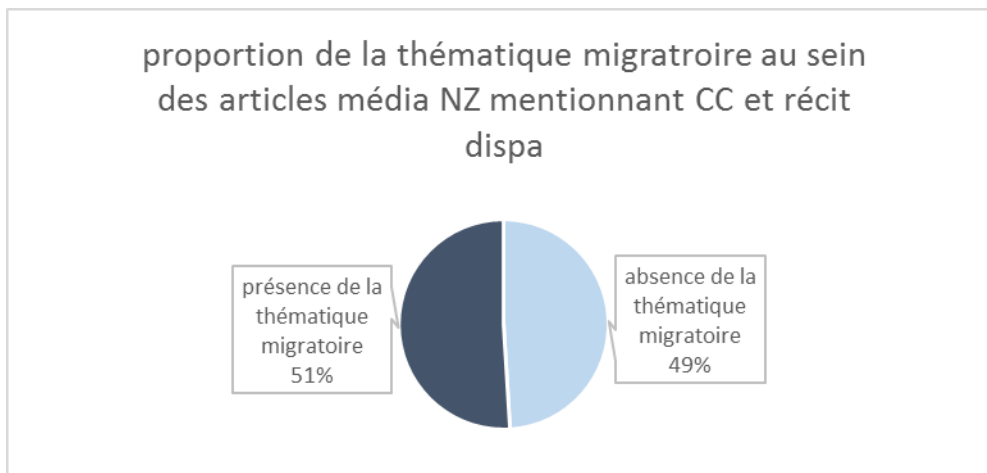


Figure 31 : Proportion de la thématique migratoire au sein des articles des médias néo-zélandais, mentionnant à la fois le changement climatique et le récit de la disparition des États atolliens

ANNEXE 4 : EXEMPLE DE TEXTES FORMATES POUR L'ANALYSE STATISTIQUE TEXTUELLE

0683 *source_tdp *date_2014 *tuvalu_non *kiribati_oui *pcp_oui *dispa_oui *migr_oui *dvpmt_non

Climate Change and rising sea levels in Kiribati Islands in the Pacific ocean.

Fearing that his Pacific island nation could be swallowed by a rising ocean, the president of Kiribati says a visit to the melting Arctic has helped him appreciate the scale of the threat.

President Anote Tong on Saturday ended a Greenpeace-organised tour of glaciers in Norway's Svalbard Archipelago, a trip he said left a deep impression that he would share with world leaders at a UN climate summit next week in New York.

"It's a very fascinating sight. In spite of that, what I feel very deeply is the sense of threat," Tong said. "If all of that ice would disappear it would end up eroding our shores."

Scientists say the melt of Arctic glaciers is a key factor in the sea level rise that is threatening island nations such as Kiribati, an impoverished string of 33 coral atolls located about halfway between Hawaii and Australia.

Many of its atolls rise just a few feet above sea level.

In a landmark report last year, the UN's expert panel on climate change said oceans could rise by as much as one metre by the end of this century if no action is taken to cut the greenhouse gas emissions blamed for global warming.

The summit in New York is meant to build momentum for a global agreement next year to cut emissions.

"It won't take a lot of sea level rise to affect our islands," Tong said.

"We are already having problems." Tong said he hopes his country won't have to be evacuated.

Still, it has bought 20 square kilometres of land in Fiji as "an investment, a guarantee" in case part of the population has to be moved, he said.

0957 *source_rnz *date_2005 *tuvalu_non *kiribati_oui *pcp_oui *dispa_oui *migr_non *dvpmt_oui

Australia to help Kiribati adapt to climate change.

Australia has pledged financial support for a programme to help Kiribati adapt in the face of global warming.

Australia's parliamentary secretary for foreign affairs, Bruce Billson, has promised 1 and a half million US dollars to the Kiribati Adaptation Programme.

Much of Kiribati lies between one and two metres above sea level and scientists believe rising seas could swamp the country.

Billson says Australia's contribution to the programme will help improve village water supplies and reduce groundwater pollution.

The World Bank says the lessons emerging from the Kiribati programme will be important to managers of regional funds dealing with climate change.

0374 *source_nzh *date_2007 *tuvalu_non *kiribati_oui *pcp_oui *dispa_non *migr_non *dvpmt_oui

The tiny South Pacific nation of Kiribati goes to the polls today.

One hundred and forty-six candidates are contesting the election for the 44-seat parliament.

Most come from either the ruling Boutokan te Koaua (Pillars of Truth) party or the main opposition party Maneaban Te Mauri (Protect the Maneaba).

Deputy clerk of the Kiribati government Eni Tekanene said both major parties had policies of seeking Australian help to fund education programs.

"Both parties are seeking more funding from Australia in terms of education. The two parties always agree on that," Tekanene said.

Kiribati, which declared independence from the UK in 1979, is made up of 33 islands, although only 21 are inhabited.

Many of its islands are low-lying and have been identified as being at risk from rising sea levels.

The country has a population of about 108,000, and 43,184 are registered to vote in today's election.

The president of Kiribati is chosen by popular vote from a list of candidates nominated by the parliament after a general election.

Chief electoral commissioner Rine Ueara said current president Anote Tong would stand for re-election.

ANNEXE 5 : LISTE DES FORMES ET DES MODALITES DE VARIABLE CONSTITUTIVES

forme	chi2	forme	chi2	forme	chi2	forme	chi2
*dispa_oui	1378,858	emission	69,869	environmentalist	37,397	around	25,153
sea	1102,813	river	68,701	clue	37,397	dioxide	25,133
*CC_oui	1046,197	la_nina	68,612	faavae	37,397	bleach	25,133
*geo_oui	895,271	bangladesh	68,612	thermal	37,397	building	25,133
rise	766,782	*date_2013	68,497	shoreline	37,397	5m	25,133
level	675,713	surge	67,756	perrson	37,397	poison	25,133
warm	565,247	search	67,097	groundwater	37,397	southwest	25,133
climate	467,275	submerge	66,887	castaway	37,397	agricultural	24,924
scientist	395,778	salt	66,887	arctic	37,397	polluter	24,924
water	301,145	2m	66,887	researcher	37,28	pave	24,924
global	281,451	freshwater	62,366	effect	37,23	saline	24,924
flood	278,528	rainfall	62,366	are	36,987	recycle	24,924
ocean	275,25	erosion	62,366	journal	36,773	vent	24,924
land	272,212	aviator	62,366	frequent	36,773	underwater	24,924
coral	259,037	extreme	61,895	wreck	36,773	ss	24,924
earhart	255,159	area	61,299	majuro	36,773	seep	24,924
tide	251,012	uninhabited	61,137	pit	36,455	prone	24,924
ice	241,2	scenario	61,137	1m	36,455	norwich	24,924
atoll	236,575	forecast	61,081	inundate	36,455	katea	24,924
temperature	227,633	wet	60,796	narrow	35,272	irrigation	24,924
cyclone	208,419	plane	60,122	fresh	35,272	icecap	24,924
low	191,034	increase	58,307	rubbish	35,195	forecaster	24,924
lie	188,425	average	57,194	sink	33,834	compost	24,924
above	184,982	lagoon	56,388	hurricane	33,525	collate	24,924
melt	172,238	dry	56,388	specie	33,525	climatologist	24,924
*date_2001	169,874	gardner	56,121	1997	33,139	bengal	24,924
gillespie	162,542	intergovernmental	56,121	datum	33,057	archaeological	24,924
nikumaroro	156,267	populate	55,202	south	32,927	anomaly	24,924
change	153,853	north	55,016	season	32,861	2mm	24,924
drought	153,506	disappearance	54,898	swallow	32,052	nowhere	24,924
century	147,122	northern	54,68	soil	32,052	antarctic	24,86
wave	141,821	*kiribati_non	53,671	archipelago	32,052	barely	24,86
*pcp_oui	140,363	human	52,159	vulnerable	31,638	sq	24,86
predict	134,076	research	52,005	fuel	31,185	southern	24,86
storm	133,235	islet	50,326	rainwater	31,159	affect	24,579
reef	121,822	bone	50,326	quake	31,159	severe	24,566
weather	119,343	recovery	50,326	northwest	31,159	mexico	24,329
greenhouse	116,177	debris	49,877	habitat	31,159	netherlands	24,329
el_nino	112,393	ric	49,877	flip	31,159	frequency	24,329
cause	108,39	delta	49,877	measurement	31,159	phoenix	24,329
island	107,146	swamp	49,313	densely	31,159	tidal	24,329
aircraft	106,658	glacier	48,729	colorado	31,159	intrusion	24,329
disappear	106,658	co2	48,729	snowfall	31,159	gradual	24,329
greenland	106,133	niwa	48,729	naish	31,159	analyse	24,329
2100	106,133	navigator	48,701	fongafale	31,159	aung	24,329
gas	104,731	pig	48,701	1938	31,159	planet_s	24,329
noonan	104,602	of	48,126	1940	31,159	gauge	24,329
coastal	104,051	coast	46,916	artefact	30,906	1993	24,329
earhart_s	99,875	damage	46,692	phase	30,906	science	24,213
1937	99,875	metal	44,638	expansion	30,906	homeland	24,2
tighar	98,367	degree	44,143	fossil	30,906	nine	24,134
*date_2007	97,513	crash	44,046	intense	30,906	likely	24,118
sheet	97,388	dna	43,636	trap	30,366	antarctica	24,054
ipcc	93,619	inundation	43,636	underground	30,366	west	23,641
electra	87,364	wreckage	43,636	inland	30,366	winter	22,92
high	86,946	meteorological	43,636	1930s	30,366	theory	22,92
earth	85,892	4m	43,636	desert	30,366	*dvpmt_non	22,42
vanish	81,112	chain	43,482	tuvalu	29,78	solve	22,069
salinger	81,112	prediction	42,711	already	28,974	tiny	22,044
contaminate	81,112	sand	42,253	collect	28,932	rain	22,005
metre	79,733	grow	40,907	photograph	28,932	historic	22,005

crop	79,733	wind	40,002	scientific	28,932	is	21,363
panel	78,228	grind	39,432	tsunami	28,932	basically	21,098
tropical	76,059	*date_2009	39,119	build	28,669	concentration	21,098
funafuti	75,91	evidence	38,536	cool	28,511	copenhagen	21,098
amelia	74,861	world	38,156	sample	28,143	stream	21,098
howland	74,861	remote	37,916	cap	26,873	upper	21,098
km	74,504	forest	37,722	surface	26,77	phenomenon	21,098
expedition	74,176	shoe	37,722	tuvaluans	26,77	erode	21,098
pattern	73,658	equator	37,722	most	26,728	historical	21,098
mystery	73,48	2c	37,397	atlantic	26,498	normal	20,626
atmospheric	73,48	uninhabitable	37,397	beach	26,41	flat	19,965
beneath	72,999	ipo	37,397	king	25,159		

Tableau 28 : Classement selon leur khi-deux des formes constitutives de la classe n°4 obtenue après classification descendante hiérarchique sur le corpus exhaustif

ANNEXE 6 : LISTE DES PUBLICATIONS DE GREENPEACE ET D'OXFAM EN LIEN AVEC TUVALU ET KIRIBATI ENTRE 2001 ET 2014

ONG	Date	Branche	État atollien mentionné	Titre
Greenpeace	12/07/2001	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Greenpeace joins international day of action against Mobil
Greenpeace	22/02/2004	internationale	Tuvalu	World Bank, Pentagon: global warming red alert. Weather of mass destruction bigger threat than terrorism
Greenpeace	12/03/2004	néo-zélandaise	Kiribati	Dinosaur decision for dirty old coal mine
Greenpeace	08/02/2005	internationale	Kiribati	Photo reportage à Kiribati/Climate change
Greenpeace	09/02/2005	internationale	Kiribati	King tide pummels Kiribati
Greenpeace	16/03/2006	internationale et néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Climate voices
Greenpeace	07/06/2006	néo-zélandaise	Kiribati	Sea level rise
Greenpeace	21/10/2006	internationale	Tuvalu et Kiribati	Climate change in the Pacific
Oxfam	03/11/2006	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Oxfam warns climate change hurting the poor
Oxfam	31/03/2007	néo-zélandaise	Tuvalu	Oxfam New Zealand Submission to the Parliamentary Select Committee on Foreign Affairs, Defence, and Trade on the Inquiry into New Zealand's relationships with South Pacific countries.
Greenpeace	06/04/2007	internationale	Kiribati	New IPCC report shocking: Running out of time for action
Greenpeace	24/04/2007	internationale	Tuvalu	Die in to protest coal power
Oxfam	01/07/2007	néo-zélandaise	Tuvalu	Legacy Tuvalu - The Footprint on Funafuti
Oxfam	19/11/2007	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	New Report: Millions in asia and pacific facing the brunt of climate change
Oxfam	04/12/2007	néo-zélandaise	Tuvalu	Rich countries must pay up to help poor countries adapt to climate change
Greenpeace	15/12/2007	internationale	Tuvalu	US marginalized - but will it be enough?
Greenpeace	29/01/2008	internationale	Tuvalu	Bush - Monumental failure on climate change
Greenpeace	06/09/2008	néo-zélandaise	Kiribati	Bunny Mcdiarmid Speech to BlueGreens Forum
Greenpeace	10/09/2008	internationale	Tuvalu	Court deals Major Blow to UK coal-fired power plans Verdict marks a 'tipping point' for climate change movement
Oxfam	01/10/2008	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Political party responses - Election 2008
Oxfam	01/10/2008	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Oxfam debate: parties on climate refugees
Greenpeace	08/12/2008	internationale	Tuvalu	One week to go in Poznan- will leaders get serious?
Oxfam	11/12/2008	néo-zélandaise	Tuvalu	Opinion: Planet roulette, by Barry Coates, executive director of Oxfam NZ
Oxfam	13/12/2008	néo-zélandaise	Kiribati	Power of the ocean
Greenpeace	31/03/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	Dispatch from Bonn
Greenpeace	08/04/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	Neighbourly SOS - will we heed it?
Greenpeace	23/06/2009	néo-zélandaise	Kiribati	Day 2: Up close and personal with climate change
Oxfam	06/07/2009	internationale	Tuvalu et Kiribati	Suffering the Science. Climate change, people, and poverty
Oxfam	06/07/2009	internationale	Tuvalu	Millions face climate-related hunger as seasons shift and change
Greenpeace	07/07/2009	internationale	Tuvalu	Political inaction threatens Paradise. Stories from Pacific Islanders
Greenpeace	08/07/2009	internationale et néo-	Tuvalu	Greenpeace urges the G8 to 'heal the world'

		zélandaise		
Oxfam	06/08/2009	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Pacific voices ignored at forum
Oxfam	08/08/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	New Zealand's Fair Share of the global climate change effort
Greenpeace	10/08/2009	internationale	Tuvalu	Climate talks undermined by feeble New Zealand target
Oxfam	23/08/2009	néo-zélandaise	Kiribati	100 Days to Copenhagen
Oxfam	01/11/2009	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Fragile times in the Pacific
Greenpeace	06/11/2009	internationale	Tuvalu	Guide to climate change politics - 2009
Oxfam	08/11/2009	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Voices of the Vulnerable
Greenpeace	09/12/2009	internationale	Tuvalu	Tuvalu stops play in Copenhagen by demanding legally-binding agreement
Greenpeace	10/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	The mouse that roared
Oxfam	10/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	Tuvalu - Taking a stand for survival
Greenpeace	11/12/2009	internationale	Tuvalu	Support for Tuvalu in Oslo
Greenpeace	11/12/2009	internationale	Tuvalu	AOSIS announces proposal to save us all
Greenpeace	13/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	Tuvalu stays strong
Greenpeace	14/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	Tuvalu's plea – NZ doesn't lift a finger
Oxfam	14/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	Cop out Copenhagen
Oxfam	15/12/2009	néo-zélandaise	Kiribati	Climate change undermining human rights on unprecedented scale
Greenpeace	16/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	New Zealand must clean up attitude at climate talks
Greenpeace	17/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	Agriculture plan makes no ripple
Greenpeace	17/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu	John Key hints at leadership at Copenhagen
Greenpeace	17/12/2009	internationale	Tuvalu	One small step against a dirty plan, one giant leap for climate justice!
Greenpeace	18/12/2009	internationale	Tuvalu	Copenhagen: Blow by blow
Greenpeace	19/12/2009	internationale	Tuvalu	COP15: Assessment of the Accord
Oxfam	19/12/2009	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Copenhagen 2009 blog
Oxfam	21/12/2009	internationale	Tuvalu	Climate shame: get back to the table. Initial analysis of the Copenhagen climate talks
Greenpeace	25/02/2010	internationale	Tuvalu	We aren't celebrating the fact that we are drowning!
Greenpeace	26/02/2010	internationale	Tuvalu	Tuvalu e! Not even the dead are safe.
Oxfam	14/03/2010	néo-zélandaise	Kiribati	Pelenise Alofa at Pasifika Festival
Oxfam	01/04/2010	internationale	Kiribati	Climate Change Adaptation. Enabling people living in poverty to adapt
Greenpeace	03/06/2010	néo-zélandaise	Tuvalu	Corridor gossip – New Zealand fails to back pacific neighbours again?
Greenpeace	10/06/2010	néo-zélandaise	Tuvalu	Drama at climate talks – NZ agriculture plans in the balance
Oxfam	09/08/2010	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Forum must address the reality of life in the Pacific
Oxfam	01/11/2010	internationale	Tuvalu et Kiribati	Now More Than Ever: Climate talks that work for those who need them most
Oxfam	10/12/2010	néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Cancun climate conference 2010
Oxfam	22/03/2011	néo-zélandaise	Tuvalu	Former PM of Tuvalu on climate change in the Pacific
Oxfam	07/09/2011	néo-zélandaise	Kiribati	Climate change event hosted by Oxfam New Zealand
Greenpeace	04/01/2012	internationale	Tuvalu	Canada: Climate Criminal
Greenpeace	04/07/2012	internationale	Kiribati	Sea level rise
Oxfam	25/10/2013	néo-zélandaise	Kiribati	Pacific displacement
Oxfam	25/03/2014	internationale	Kiribati	Hot and hungry – how to stop climate change derailing the fight against hunger
Oxfam	01/09/2014	néo-zélandaise	Kiribati	Saving the tava'e
Greenpeace	19/09/2014	internationale et néo-	Kiribati	Bringing your voice to Ban Ki-moon

		zélandaise		
Greenpeace	22/09/2014	internationale	Kiribati	The New Normal
Greenpeace	29/09/2014	internationale et néo- zélandaise	Kiribati	President of Kiribati visits the Arctic
Greenpeace	30/09/2014	internationale	Kiribati	A leader, a polar bear, and the shock of recognition
Greenpeace	10/11/2014	internationale et néo- zélandaise	Tuvalu et Kiribati	To carry on the David and Goliath battle we must stand together
Oxfam	12/11/2014	néo-zélandaise	Tuvalu	Women and climate justice
Oxfam		néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Adapting to climate change
Oxfam		néo-zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Climate change in depth
Oxfam		internationale et néo- zélandaise	Tuvalu et Kiribati	Land is Life

Tableau 29 : Liste des publications de Greenpeace et d'Oxfam en lien avec Tuvalu et Kiribati entre 2001 et 2014

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Division politique et territoriale du Pacifique sud	26
Carte 2 : Les atolls des Tuvalu.....	29
Carte 3 : Les trois archipels d’atolls de Kiribati.....	32
Carte 4 : La Nouvelle-Zélande	107
Carte 5 : Auckland et ses banlieues	108

TABLE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Description des différents scénarios d’émission.....	159
Encadré 2 : Segments de textes caractéristiques de la classe du changement climatique obtenue après classification descendante hiérarchique sur le corpus exhaustif	255

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Comparatif des populations actives de 15 ans et plus entre Tuvalu et Kiribati, en fonction du type d'activité et du lieu de résidence au début des années 2000	46
Tableau 2 : Synthèse (non linéaire) des éléments d'un récit de politiques publiques.....	89
Tableau 3 : Entretiens réalisés en Nouvelle-Zélande	110
Tableau 4 : Entretiens réalisés à Kiribati	114
Tableau 5 : Entretiens réalisés à Tuvalu	114
Tableau 6 : Corpus des documents étudiés qualitativement	131
Tableau 7 : Résumé des différents scénarios proposés par L. Yamamoto et M. Esteban	185
Tableau 8 : Pourcentage des articles du <i>New Zealand Herald</i> contenant les récits de la disparition en fonction des années.....	215
Tableau 9 : Présence des récits de la disparition en fonction de l'État atollien mentionné au sein du corpus d'articles du <i>New Zealand Herald</i> traitant de Tuvalu ou de Kiribati de 1999 à 2014	222
Tableau 10 : Présence des récits de la disparition en fonction de l'État atollien mentionné au sein du corpus d'articles du <i>New Zealand Herald</i> , de <i>Radio New Zealand</i> et de <i>Television New Zealand</i> traitant de Tuvalu ou de Kiribati et du changement climatique de 2006 à 2014.	223
Tableau 11 : Tri-croisé des articles du <i>New Zealand Herald</i> de 1999 à 2014 mentionnant au minimum Tuvalu ou Kiribati, en fonction des récits de la disparition et de la thématique de la migration	225

Tableau 12 : Tri-croisé des articles du <i>New Zealand Herald</i> de <i>Radio New Zealand</i> et de <i>Television New Zealand</i> de 2006 à 2014 traitant du changement climatique et mentionnant au minimum Tuvalu ou Kiribati, en fonction des récits de la disparition et de la thématique de la migration.....	226
Tableau 13 : Présence de la thématique migratoire en fonction de l'État atollien mentionné au sein du corpus d'articles du <i>New Zealand Herald</i> traitant de Tuvalu ou de Kiribati, de 1999 à 2014	227
Tableau 14 : Présence de la thématique migratoire en fonction de l'État atollien mentionné au sein du corpus d'articles du <i>New Zealand Herald</i> traitant de Tuvalu ou de Kiribati et qui contiennent les récits de la disparition, de 1999 à 2014.....	228
Tableau 15 : Présence de la thématique migratoire en fonction de l'État atollien mentionné au sein des articles du <i>New Zealand Herald</i> , de <i>Radio New Zealand</i> et de <i>Television New Zealand</i> traitant de Tuvalu ou de Kiribati et qui contiennent les récits de la disparition, de 2006 à 2014.....	229
Tableau 16 : Comparaison détaillée des deux corpus analysés avec Iramuteq.....	239
Tableau 17 : Variables utilisées pour coder le premier corpus exhaustif	240
Tableau 18 : Variables utilisées pour coder le second corpus thématique.....	241
Tableau 19 : Exemple de tableau lexical entier réalisé par Iramuteq	243
Tableau 20 : Caractéristiques du corpus exhaustif.....	246
Tableau 21 : Organisation thématique des formes de la classe du changement climatique en lien avec les récits de la disparition	256

Tableau 22 : Formes les plus statistiquement représentatives des articles contenant un récit de la disparition	258
Tableau 23 : Caractéristiques du corpus thématique	265
Tableau 24 : Formes les plus associées aux articles mentionnant seulement Kiribati au sein du sous-corpus des articles contenant les récits de la disparition	274
Tableau 25 : Formes les plus associées aux articles mentionnant seulement Tuvalu au sein du sous-corpus des articles contenant les récits de la disparition	274
Tableau 26 : Thématiques du traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati par le <i>New Zealand Herald</i>	276
Tableau 27 : Thématiques associant les Etats atolliens et le changement climatique dans le forum médiatique néo-zélandais	278
Tableau 28 : Classement selon leur khi-deux des formes constitutives de la classe n°4 obtenue après classification descendante hiérarchique sur le corpus exhaustif	386
Tableau 29 : Liste des publications de Greenpeace et d'Oxfam en lien avec Tuvalu et Kiribati entre 2001 et 2014	389

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Timbre commémoratif de l'exploitation du phosphate utilisé dans la colonie des îles Gilbert et Ellice (Kiribati et Tuvalu) dans les années 1960	7
Photo 2 : Vue aérienne de l'atoll de Tarawa à Kiribati.	11
Photo 3 : Vue aérienne de l'atoll d'Abaiang à Kiribati.	12
Photo 4 : Capture d'écran du site internet du <i>New Zealand Herald</i>	197
Photo 5 : Des habitants de Tokelau protestant contre le changement climatique lors du <i>Pacific Warrior Day of Action</i> (Te Mana: Litia Maiava)	281

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Fourchette des scénarios SRES pour le quatrième rapport du GIEC (2007).....	158
Figure 2 : Projections des évolutions des températures moyennes pour la fin du XXI ^e siècle en fonction des différents RCP.....	165
Figure 3 : Projections de l'élévation du niveau marin pour la fin du XXI ^e siècle en fonction des différents RCP.....	165
Figure 4 : Comparaison de l'évolution du nombre d'articles mentionnant Tuvalu avec l'évolution du nombre d'articles mentionnant Kiribati au sein du <i>New Zealand Herald</i> de 1999 à 2014.....	207
Figure 5 : Comparaison des évolutions des publications d'articles mentionnant exclusivement Tuvalu, exclusivement Kiribati ou bien les deux, au sein du <i>New Zealand Herald</i>	208
Figure 6 : Évolution de la présence de la thématique du changement climatique et des récits de la disparition au sein du corpus d'articles du <i>New Zealand Herald</i> mentionnant Tuvalu ou Kiribati.	211
Figure 7 : Évolution de la proportion de la présence des récits de la disparition au sein des articles du <i>New Zealand Herald</i> consacrés à Tuvalu ou Kiribati.	214
Figure 8 : Évolution de la présence des récits de la disparition en fonction de l'État atollien mentionné dans les articles du <i>New Zealand Herald</i>	215
Figure 9 : Évolution du nombre d'articles consacrés au changement climatique en fonction de l'État atollien concerné au sein du <i>New Zealand Herald</i> , de <i>Radio New Zealand</i> et de <i>Television New Zealand</i>	216

Figure 10 : Évolution du nombre d'articles consacrés à Tuvalu ou Kiribati et au changement climatique qui furent publiés au sein du <i>New Zealand Herald</i> , de <i>Radio New Zealand</i> et de <i>Television New Zealand</i>	217
Figure 11 : Évolution du pourcentage d'articles mobilisant les récits de la disparition au sein du corpus d'articles du <i>New Zealand Herald</i> , de <i>Radio New Zealand</i> et de <i>Television New Zealand</i> concernant Tuvalu ou Kiribati et le changement climatique	218
Figure 12 : Évolution de la présence de la thématique migratoire dans les articles du <i>New Zealand Herald</i> , de <i>Radio New Zealand</i> et de <i>Television New Zealand</i> qui mentionnent la disparition des États atolliens dans le traitement du changement climatique à Tuvalu ou à Kiribati.	220
Figure 13 : Nuage des mots des articles contenant un récit de la disparition dans les médias néo-zélandais	236
Figure 14 : Représentation sur un plan factoriel (facteur 1 et 2) des classes du corpus exhaustif des articles du <i>New Zealand Herald</i> mentionnant Tuvalu ou Kiribati de 1999 à 2014 obtenues à l'aide d'Iramuteq	248
Figure 15 : Représentation sur un plan factoriel (facteur 2 et 3) des classes du corpus exhaustif des articles du <i>New Zealand Herald</i> mentionnant Tuvalu ou Kiribati de 1999 à 2014 obtenues à l'aide d'Iramuteq	249
Figure 16 : Représentation sur un plan factoriel (facteur 1 et 2) des classes du corpus thématique des articles des médias néo-zélandais mentionnant le changement climatique et Tuvalu ou Kiribati, à l'aide d'Iramuteq	269

Figure 17 : Schéma de l'organisation hiérarchisée des classes de cooccurrences des mots dans le traitement de Tuvalu et de Kiribati par le <i>New Zealand Herald</i>	277
Figure 18 : illustration du scénario II.....	377
Figure 19 : illustration du scénario III.....	377
Figure 20 : illustration du scénario IV.....	377
Figure 21 : illustration du scénario V.....	377
Figure 22 : illustration du scénario VI.....	378
Figure 23 : illustration du scénario VII.....	378
Figure 24 : illustration du scénario VIII.....	378
Figure 25 : Evolution de la part des articles mentionnant le changement climatique dans le sous-corpus des articles où Tuvalu ou Kiribati est le sujet principal.....	379
Figure 26 : Evolution de la part des articles mentionnant Tuvalu et consacrés au changement climatique au sein du <i>New Zealand Herald</i>	379
Figure 27 : Evolution de la part des articles mentionnant Kiribati et consacrés au changement climatique au sein du <i>New Zealand Herald</i>	380
Figure 28 : Répartition de l'association du récit de la disparition avec les Etats atolliens dans les articles du <i>New Zealand Herald</i>	380
Figure 29 : Répartition de l'association du récit de la disparition avec les Etats atolliens dans les articles des médias néo-zélandais.....	381

Figure 30 : Evolution du nombre d'articles mobilisant les récits de la disparition en fonction de l'Etat atollien mentionné dans les médias néo-zélandais381

Figure 31 : Proportion de la thématique migratoire au sein des articles des médias néo-zélandais, mentionnant à la fois le changement climatique et le récit de la disparition des Etats atolliens...382

TABLE DES DENDROGRAMMES

Dendrogramme 1 : Résultats de la classification descendante hiérarchique double sur le corpus exhaustif des articles *du New Zealand Herald* mentionnant Tuvalu ou Kiribati de 1999 à 2014 à l'aide d'Iramuteq247

Dendrogramme 2 : Résultats de la classification descendante hiérarchique simple sur le sous-corpus des segments de texte de la classe du changement climatique obtenue à l'aide d'Iramuteq259

Dendrogramme 3 : Résultats de la classification descendante hiérarchique double sur le corpus thématique des articles des médias néo-zélandais mentionnant le changement climatique et Tuvalu ou Kiribati à l'aide d'Iramuteq266

Dendrogramme 4 : Résultats de la classification descendante hiérarchique double sur le sous-corpus des textes contenant un récit de la disparition au sein du corpus thématique272

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	i
Sommaire	iv
Liste des sigles	vi
Introduction	1
1ère Partie : Enquêter sur les récits de la disparition des Etats atolliens : cadrages, théories et méthodes	6
Chapitre 1 : Présentation des cas d'études : introduction à la géographie, à l'histoire et à la politique des atolls de Kiribati et de Tuvalu	7
1. Des îles de faible altitude : les atolls	8
1.1 Présentation des atolls	9
1.2 Vulnérabilité des atolls.....	11
2. Une diversité de situations juridiques	14
2.1 Des territoires rattachés.....	15
2.2 Des États souverains associés	16
2.3 Des États souverains indépendants.....	18
3. Sélection des terrains	19
3.1 Justification du choix de Kiribati et de Tuvalu	19
3.2 Deux États atolliens océaniques.....	21
3.3 Déroulement des enquêtes de terrain.....	23
4. Présentation de Kiribati et de Tuvalu	25
4.1 Géographie et démographie	26
4.2 Avant les indépendances : une histoire commune	32
4.3 Après les indépendances : de nouveaux régimes politiques.....	37
4.3.1 Organisation politique de Tuvalu.....	38
4.3.2 Organisation politique de Kiribati.....	41
4.4 Enjeux économiques en lien avec les récits de la disparition : migration et aide au développement	44
Conclusions du premier chapitre.....	50

Chapitre 2 : Les récits de la submersion des États atolliens : cadre théorique et construction de l'objet de recherche	52
1. Tuvalu et Kiribati au prisme de la recherche : état de l'art des études sur les États atolliens du Pacifique sud	54
1.1 De la compréhension des sociétés des atolls à l'étude des enjeux de développement pour des États insulaires.....	55
1.2 Changement climatique, adaptation et migration.....	59
1.3 Perception du risque et des discours climatiques dans les atolls	66
2. Analyse cognitive de l'action publique autour du problème de la « disparition de Tuvalu et de Kiribati ».....	76
2.1 La mise sur agenda de la submersion des États atolliens au sein des différents forums de production et de diffusion des idées.....	78
2.2 Les scénarios de la disparition des États atolliens : étude des récits d'action publique	86
Conclusions du second chapitre : rappel de la problématique et des questions de recherche.....	93
Chapitre 3 : Comment étudier les récits ? La question de la méthodologie mise en œuvre	97
1. Les enjeux du choix de la méthode.....	99
1.1 Une analyse de politiques publiques sans <i>outputs</i>	99
1.2 Les méthodes de l'étude des récits de politiques publiques : inductif contre hypothético-déductif ?....	101
2. Sur le terrain : une méthodologie qualitative et inductive.....	105
2.1 Mode d'accès aux enquêtes et imprégnation sur le terrain.....	105
2.1.1 En Nouvelle-Zélande.....	106
2.1.2 À Tuvalu et à Kiribati.....	111
2.1.3 L'imprégnation sur le terrain.....	115
2.2 Les entretiens	116
2.2.1 Enjeux méthodologiques des entretiens.....	117
2.2.2 Déroulement des entretiens	120
2.3 Les observations directes	123
3. Étudier les sources écrites des récits de la disparition : deux approches méthodologiques.....	126
3.1 L'approche inductive et qualitative : partir sur la trace écrite des récits de la disparition des États atolliens.....	127
3.1.1 Constitution du corpus de documents	128
3.1.2 Étude qualitative des récits dans les textes.....	131

3.2 L'approche hypothético-déductive et quantitative de l'étude des récits : statistique descriptive et analyse statistique textuelle.....	132
3.2.1 Hypothèses de départ, sélection des textes et statistique descriptive.....	133
3.2.2 Présentation et principes généraux de la statistique textuelle.....	136
Conclusions du troisième chapitre.....	140
2^{ème} Partie : Analyser les récits de la disparition des États atolliens: présentations des résultats.....	143
Chapitre 4 : Formuler des scénarios : la production des connaissances à l'origine des récits de la disparition	144
1. Les scénarios des géosciences sur les effets du changement climatique à Tuvalu et à Kiribati	147
1.1 Evolution des travaux scientifiques qui traitent des conséquences du changement climatique pour les États atolliens	147
1.2 Une source centrale dans la synthèse des connaissances disponibles : les rapports du GIEC.....	156
1.2.1 Se projeter dans le futur : formulation de scénarios et prise en compte de l'incertitude	157
1.2.2 Des rapports d'évaluation qui restent incertains et prudents sur la possible disparition des États atolliens	166
1.3 Conclusions partielles sur les scénarios des géosciences en lien avec la potentielle disparition des États atolliens.....	174
2. Les scénarios juridiques de la disparition des États atolliens	176
2.1 Un État sans territoire ? Les scénarios juridiques de la disparition des atolls de Tuvalu et de Kiribati .	178
2.2 Enjeux et limites de la formulation des scénarios juridiques	187
3. Conclusions du quatrième chapitre	191
Chapitre 5 : Les récits de la disparition dans le forum médiatique : analyse statistique du cas néo-zélandais	197
1. Préparer l'analyse statistique : objectifs, collecte des données et codage.....	201
1.1 Objectifs de l'analyse du forum médiatique néo-zélandais.	201
1.2 Collectes et codage des données	202
2. Présentation des résultats.....	206
2.1 Évolution de l'usage des récits de la disparition dans le traitement médiatique de Tuvalu et de Kiribati au sein du <i>New Zealand Herald</i>	206
2.2 Évolution de l'usage des récits de la disparition au sein des médias néo-zélandais.....	216
2.3 Mesure d'association statistique de la présence des récits de la disparition avec d'autres variables qualitatives au sein des corpus	221
2.3.1 Des récits associés aux deux États atolliens plutôt qu'à l'un ou l'autre en particulier	221
2.3.2 Des récits statistiquement corrélés à la thématique migratoire	224

2.3.3 Une thématique migratoire statistiquement associée à Kiribati au sein des articles contenant les récits de la disparition	227
3. Conclusions du cinquième chapitre	230
Chapitre 6 : À la recherche des mots des récits de la disparition : analyse statistique textuelle du traitement de Tuvalu et de Kiribati dans le forum médiatique néo-zélandais.....	236
1. Préparation et outils de l'analyse statistique textuelle	240
1.1 Formatage du corpus et lemmatisation.....	240
1.2 La classification descendante hiérarchique	242
1.3 Analyse factorielle des correspondances.....	244
2. Présentation des résultats de l'analyse statistique textuelle du traitement de Kiribati et de Tuvalu au sein du forum médiatique néo-zélandais	245
2.1 Analyse du corpus exhaustif : les mots du traitement de Tuvalu et de Kiribati au sein du <i>New Zealand Herald</i>	245
2.1.1 Description des thématiques générales : analyse des classes n° 1, 2, 3 et 5	250
2.1.2 Des récits partiellement présents : analyse de la classe n° 4.....	253
2.2 Analyse du corpus thématique : comment les médias néo-zélandais parlent-ils des Etats atolliens et du changement climatique ?.....	264
2.2.1 Description des classes de mots du corpus thématique.....	264
2.2.2 Les mots en lien avec les récits : analyse du sous-corpus des articles contenant un récit de la disparition.....	271
3. Conclusions du sixième chapitre	275
Chapitre 7 : Enjeux du cadrage des récits de la disparition entre Tuvalu, Kiribati et la Nouvelle-Zélande 281	281
1. La formulation et la mobilisation des récits de la disparition.....	283
1.1 Alerter et condamner : l'utilisation des récits de la disparition par les ONG Greenpeace et Oxfam.....	284
1.1.1 Les récits de la disparition dans les publications de Greenpeace et d'Oxfam	285
1.1.2 La mobilisation des exemples de Tuvalu et de Kiribati dans les campagnes de sensibilisation au changement climatique en Nouvelle-Zélande.....	290
1.2 Sensibiliser et amorcer l'action politique : la formulation des récits de la disparition par les représentants de Tuvalu et de Kiribati.....	295
1.2.1 Mobilisation des récits de la disparition au sein d'une arène internationale : l'exemple de l'assemblée générale des Nations Unies.....	296
1.2.2 Enjeux et intérêts des récits de la disparition pour les représentants de Tuvalu et de Kiribati.....	302
2. Les recadrages des récits de la disparition	305

2.1 Recadrer les discours pour souligner la complexité des problèmes : la perception des récits de la disparition par les acteurs de l'adaptation au changement climatique dans les Etats atolliens.....	306
2.1.1 La « saturation » de Tarawa et de Funafuti	308
2.1.2 Recadrer les récits de la disparition portés par les journalistes	311
2.1.3 Malgré tout, continuer de communiquer sur les enjeux du changement climatique et du développement pour espérer des fonds	316
2.2 Tentatives de mise à l'agenda et recadrage : les récits de la disparition au sein du forum de la communication politique néo-zélandais.....	321
3. Conclusions du septième chapitre.....	334
Conclusion générale	337
Bibliographie	345
Table des annexes	374
Annexe 1 : Canevas/grille d'entretien	375
Annexe 2 : Schémas illustratifs des scénarios juridiques.....	377
Annexe 3 : Graphiques complémentaires du cinquième chapitre.....	379
Annexe 4 : Exemple de textes formatés pour l'analyse statistique textuelle	383
Annexe 5 : Liste des formes et des modalités de variable constitutives	385
Annexe 6 : Liste des publications de Greenpeace et d'Oxfam e.....	387
Table des cartes.....	390
Table des encadrés	390
Table des tableaux.....	391
Table des photos	394
Table des figures	395
Table des dendrogrammes.....	398
Table des matières.....	399

RÉSUMÉ

Depuis la prise en compte croissante du changement climatique, de nombreux commentateurs ont commencé à raconter une histoire : celle des petits États insulaires du Pacifique sud, entièrement constitués d'atolls, qui risquent de disparaître en raison de l'élévation du niveau marin. Nous considérons que cette histoire est un « récit d'action publique » destiné à attirer l'attention et à convaincre les décideurs politiques d'agir pour empêcher la réalisation du problème ou lui trouver une solution. Ces « récits de la disparition » présentent deux particularités : ils ne sont associés à aucune politique publique déjà mise en œuvre et ils sont mobilisés par des acteurs variés issus des milieux politiques et de la société civile.

À partir de la littérature sur l'analyse cognitive des politiques publiques et plus particulièrement l'analyse des récits de politiques publiques, cette thèse se propose d'étudier la production, la diffusion et les cadrages de ces récits de la disparition à l'aide de méthodes mixtes associant une démarche qualitative d'enquête avec la réalisation d'une analyse statistique textuelle.

TITLE

"The sinking island states narrative: Production, dissemination and framing of public action narratives between Tuvalu, Kiribati and New Zealand"

ABSTRACT

In the last 40 years, climate change has been increasingly taken into account. Various observers have started to tell a story: the story of small Pacific atoll island states that might disappear beneath the rising seas. The argument developed in this thesis is that this story is a "public action narrative" which aims at drawing attention towards those states and at inciting policy makers to prevent the risk or to find a solution. Those "sinking island States narratives" display two particular characteristics: they are not linked to an existing policy and they are used by various actors from the political sphere and the civil society. Building on the policy narratives literature, this thesis aims at analysing the production, the dissemination and the framing of the sinking island states narratives. It is based on mixed methods and combines a qualitative framework and a statistical analysis of textual data.

MOTS-CLÉS

Récits de politiques publiques, analyse statistique textuelle, méthodes mixtes, changement climatique, Tuvalu, Kiribati, Nouvelle-Zélande

KEYWORDS

Policy narratives, textual analysis, mixed methods, climate change, Tuvalu, Kiribati, New Zealand
